

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

GRESSET.

AMIENS. — TYPOGRAPHIE DE CARON-VITET.



GRESSET

d'après le Buste qui est à la Bibliothèque

Communale d'Amiens.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

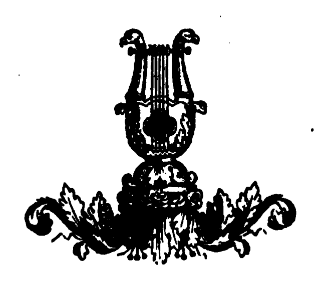
DE

GRESSET,

PAR L.-N.-J.-J. DE CAYROL,

ANCIEN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

TOME PREMIER.



A AMIENS,

CHEZ CARON-VITET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE;

A PARIS,

CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

1844.

AVIS DE L'ÉDITEUR.

La ville d'Amiens a donné le jour à plusieurs personnages célèbres; leurs noms sont pour elle un juste sujet d'orgueil, leur gloire doit lui être chère. Nous désirions depuis long-temps publier un ouvrage qui fût comme un monument élevé en l'honneur de l'un de ces hommes dont le nom appartient à l'histoire. Aussi avons-nous accueilli avec empressement le projet de l'estimable littérateur qui nous a proposé la publication d'un *Essai historique sur la Vie et les Ouvrages de Gresset.*

Profondément versé dans l'histoire littéraire du XVIIIe. siècle, M. de Cayrol a consacré plusieurs années laborieuses à l'ouvrage que nous publions aujourd'hui. Persuadé que, pour bien apprécier le secret de la supériorité des écrivains remarquables, il faut s'attacher aux différentes circonstances de leur vie, recueillir scrupuleusement leurs premiers essais et ne point négliger les causes qui ont exercé sur eux quelque influence, M. de Cayrol s'est livré aux recherches les plus patientes,

aux investigations les plus minutieuses pour faire connaître exactement le caractère et les écrits du poète amiénois.

Pendant son séjour en Picardie, M. de Cayrol fut nommé chancelier de l'Académie d'Amiens, dont Gresset peut être regardé comme le véritable fondateur. Ces fonctions lui permirent de rassembler un grand nombre de documents précieux sur le chantre de *Ver-Vert*. On sait que l'éloge de Gresset fut mis au concours en 1782, 1783, 1784 et 1785, et que de nombreux concurrents se présentèrent dans la lice : M. de Cayrol a tiré un très-heureux parti de plusieurs pièces envoyées sur ce sujet.

On a remarqué que Gresset, en quittant la capitale pour venir se fixer dans sa province, ne donna plus de publicité aux productions de son génie ; il se bornait, encore assez rarement, à lire ses ouvrages devant quelques amis, c'est-à-dire, dans le petit cercle qui suffisait à ses goûts et à sa modestie. Rechercher et faire connaître cette partie peu connue de la vie du poète, et réhabiliter, pour ainsi dire, une existence si laborieuse et si pure contre les attaques injustes dont il fut l'objet, a été pour l'auteur de cet Essai une tâche pénible, mais que nul autre ne pouvait remplir d'une manière plus consciencieuse. Ses recherches n'ont pas été stériles, et il a dû de précieuses découvertes aux dépôts littéraires les plus riches de Paris

et des provinces et aux papiers volumineux que la famille de Gresset avait mis à sa disposition avec une extrême bienveillance. Ainsi furent retrouvés de longs fragments de *l'Ouvroir*, du chant des *Pensionnaires* et *le Gazetin*, des variantes nombreuses pour les anciennes poésies et les ébauches des œuvres qui occupèrent la vieillesse du poète. Les fragments de *l'Ouvroir*, que nous venons de citer, furent assez nombreux pour que M. de Cayrol pût reconstruire le chant presque entier, en remplissant les lacunes qui restaient à combler. Le lecteur appréciera le talent dont il a fait preuve dans l'exécution d'un travail aussi difficile. Ce pastiche, complément du poème de *Ver-Vert*, n'est pas la partie la moins curieuse de l'ouvrage. M. de Cayrol l'a enrichi de notes nombreuses qui, toujours également instructives et agréables, donnent au lecteur l'intelligence de toutes les parties du texte. L'auteur de *l'Essai* a de plus recueilli des lettres autographes et inédites de Jean-Baptiste Rousseau, du grand Frédéric, l'Ode adressée par Gresset à ce Prince sur son avènement au trône, ainsi que celle du Roi en réponse à notre poète; une lettre de Voltaire et l'un de ses libelles contre l'auteur de *Ver-Vert*; enfin beaucoup de morceaux détachés et inédits très-curieux.

C'est ainsi que les recherches de l'auteur lui ont permis de donner une biographie complète de Gresset, biographie

qui embrasse l'histoire littéraire d'une grande partie du XVIIIe. siècle.

Enfin, si M. de Cayrol n'ose se flatter d'avoir élevé à Gresset un monument digne de lui, du moins peut-il espérer que les littérateurs trouveront dans son ouvrage beaucoup à apprendre, et que ce livre, fruit de tant de recherches, deviendra le supplément indispensable de toutes les éditions des œuvres de ce poète célèbre.

AVANT-PROPOS. [1]

De tous les auteurs qui illustrèrent le règne de Louis XV, Gresset est, sans contredit, l'un de ceux dont les biographes se sont le plus occupés ; cependant l'histoire de sa vie et de ses ouvrages offre encore une foule de lacunes difficiles à remplir, et qui permettent d'avancer que Gresset est le moins connu des écrivains du XVIIIe. siècle.

Cette assertion, qu'on pourra trouver hasardée, cessera de le paraître, si l'on veut bien se souvenir que Gresset quitta Paris peu d'années après avoir produit ses principaux ouvrages, et que, jusqu'à sa mort, il ne s'est éloigné des bords de la Somme qu'à de rares intervalles. Concentré dans l'intérieur de sa famille, il n'avait autour de lui qu'un très-petit nombre d'amis.

Une telle simplicité de mœurs devait offrir peu d'aliments à l'histoire ; aussi vit-on les littérateurs chargés de mettre en ordre les éditions de ses œuvres, qui parurent successivement depuis 1777, se traîner tous sur les traces les uns des autres, en rédigeant les Notices qu'ils ne manquèrent jamais de joindre à leur travail bibliographique, comme un complément indispensable des écrits de Gresset.

Le guide suivi par les biographes fut presque toujours l'ouvrage que le Père Daire, ancien bibliothécaire des Céles-

---

(1) Une première ébauche de cet *Avant-Propos* a déjà paru dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme*; Amiens, Machart, 1838, in-8o, pages 343 à 367, sous le titre de *Notice sur les travaux biographiques dont Gresset a été l'objet jusqu'à ce jour, et sur les différentes éditions des œuvres de ce poëte.*

tins, fit paraître deux ans après la mort de Gresset, sous le voile de l'anonyme (1), et dont il reproduisit ensuite les principaux traits dans l'*Histoire littéraire de la Ville d'Amiens* (2), qu'il donna plus tard, et à laquelle il mit son nom.

Malheureusement le Père Daire n'est pas toujours un guide sûr pour l'histoire de Gresset, et j'aurai plusieurs fois occasion de le prouver dans le cours de mon travail. Aussi dom Grenier, dans les matériaux nombreux qu'il a rassemblés pour écrire l'*Histoire de Picardie* (3), ne manque pas de dire, en parlant de l'ouvrage du Père Daire, que la vie de Gresset *est encore à faire.*

En prononçant cette opinion, dom Grenier n'entendait certainement pas parler des écrivains qui s'étaient occupés de Gresset, et dont les discours, sous la forme d'éloges, ne pouvaient pas se comparer à la compilation du bon Célestin; il faut nécessairement ranger dans cette classe ceux qui furent prononcés à l'Académie Française le 19 janvier 1778, par l'abbé Millot, successeur de Gresset, et par d'Alembert, qui remplissait les fonctions de directeur (4).

La même exclusion doit être donnée à l'éloge de Gresset, insérée par Palissot, en 1778, dans le *Nécrologe des Hommes célèbres de France* (5), et qui renferme seulement quelques observations littéraires que Palissot reproduisit, en 1779,

---

(1) *Vie de M. Gresset*, par L. D...., anc... B. des C.; Paris, Berton, 1779, in-12 de 81 pages.

(2) Paris, F. Didot, 1782, in-4°, pages 326 à 332.

(3) Cette histoire, en partie rédigée et dont le prospectus parut vers la fin du siècle dernier, est déposée à la Bibliothèque du Roi, division des manuscrits, et M. Champollion l'aîné m'en a communiqué plusieurs portefeuilles avec la plus grande obligeance.

(4) Je reviendrai plus tard sur ces Discours, en traitant cette partie de l'histoire de Gresset.

(5) Paris, Knapen, in-12, tome XIII, pages 35 à 54.

dans ses *Mélanges de littérature* (1) ; mais il est difficile de ne pas faire peser le blâme de dom Grenier sur les écrivains qui, depuis le concours ouvert pour l'éloge de Gresset par l'Académie d'Amiens, en 1781 (2), et fermé définitivement en 1785, se sont occupés spécialement de la biographie de l'auteur du *Méchant*. Il faut ranger dans cette catégorie ceux que nous indiquons ici :

1°. Un anonyme qui donna, en 1787, *la Vie de Gresset*, pour la *Petite Bibliothèque des Théâtres* (3) ; cette Vie reparut avec un nouveau titre en tête des *chefs-d'œuvre dramatiques de Gresset*, donnés par le même libraire en 1791 (4).

2°. Le rédacteur du *Magasin encyclopédique*, qui inséra dans son journal, en 1795 (5), une *Notice sur Gresset*, à *propos* de la nouvelle édition de ses œuvres, projetée à cette époque par M. D******, qui venait de recevoir en dépôt une assez grande quantité de manuscrits provenant de Gresset (6).

3°. M. Desessarts, auteur d'un article sur Gresset, dans l'ouvrage ayant pour titre *les Siècles littéraires*, publié en 1800 (7).

4°. M. Fayolle, rédacteur d'une notice historique pour l'édition des *Œuvres de Gresset*, confiée aux presses de M. Didot

---

(1) Paris, Bastien, in-12, tome VII, page 206 des *Œuvres de Palissot*.

(2) Ce concours sera l'objet d'un article spécial dans mon *Essai*.

(3) Paris, Belin, in-18 de 24 pages.

(4) D'après le *Dictionnaire des Ouvrages anonymes* de M. Barbier, 2e. édition, no. 14085, cette vie de Gresset serait de MM. Baudrais et Le Prince.

(5) Tome I, page 108.

(6) Cette édition n'a pas été publiée, et les manuscrits qui devaient en faire la base se sont malheureusement égarés dans les mains de M. D******.

(7) Paris, in-8°, tome III, page 354.

l'aîné (1), qu'on vit paraître de nouveau en 1829, au moyen d'autres titres (2). Cette Notice fut en outre insérée dans l'édition stéréotype donné en 1806, d'après le procédé de F. Didot, ainsi que dans les réimpressions de la même édition qui se succédèrent à différentes époques.

5°. M. Noël, compilateur des *Éphémérides politiques, littéraires et religieuses* (3), dans lesquelles se trouve un *Notice sur Gresset*, à l'article du 16 juin.

6°. M. Renouard, qui fit précéder son édition des *Œuvres de Gresset*, donnée en 1811, d'un écrit ayant pour titre: *Principaux traits de la Vie privée et littéraire de Gresset.* Ce biographe assure avoir eu communication, pour son travail, de deux Notices sur Gresset, qui me sont inconnues; l'une de M. François de Neufchâteau, et l'autre de M. le C*** de S****.

Je dois faire observer que M. Renouard avance, dans cette *Vie de Gresset*, différents faits relatifs à la publication du *Parrain magnifique*, que je discuterai à l'article de ce poème, afin de mettre le lecteur à même d'apprécier leur valeur.

7°. M. Hippolyte de Laporte qui, chargé de l'article *Gresset* pour la *Biographie universelle* (4), s'acquitta de sa tâche d'une manière imparfaite, et ne fit que reproduire en d'autres termes les esquisses données par les biographies antérieures de Chaudon (5) et de Feller (6).

8°. M. Moustalon, auteur d'une *Notice sur la Vie de*

---

(1) Trois volumes in-8°, au millésime de 1803.

(2) *Journal de la Librairie*, 1829, n°. 4211.

(3) Paris, Lenormant, 2°. édition, an XI.

(4) Paris, Michaud, 1817, tome XVIII, page 451.

(5) Lyon, 1804, in-8°.

(6) Paris, 1817, nouvelle édition, in-8°.

Gresset, insérée avec une suite de pensées tirées des différents ouvrages de ce poète, dans le livre qui a pour titre: *la Morale des Poètes* (1).

9°. M. Hédonin, rédacteur du procès-verbal de la séance publique de la Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts de Boulogne, pour l'année 1823, qui renferme un essai assez étendu sur la vie et les ouvrages de Gresset (2), réimprimé en 1824 dans une édition des *Œuvres choisies* de ce poète (3), et depuis, en 1827, dans une autre édition du même genre, provenant des presses de J. Didot aîné (4).

10°. M. Campenon, qui donna également, en 1823, une édition des *Œuvres choisies de Gresset* (5), avec un *Discours de l'auteur*, de XXXIII pages in-8°, bien préférable, sous le rapport du style et des aperçus nouveaux qu'il renferme, à toutes les notices précédentes, mais qui cependant laisse encore beaucoup à désirer.

11°. Un anonyme, auteur de la *Notice sur Gresset*, qui fait partie de l'édition donnée (6) par Auguste Boulland en 1824.

12°. Un autre anonyme, auquel on doit la *Notice Biographique* qu'on trouve dans l'édition que de Bure publia en 1826 (7).

13°. Un autre anonyme, auteur de la *Notice sur Gresset*, insérée en 1829 dans l'édition de Furne; notice qui semble être une simple copie de celle que M. Renouard composa en 1811.

---

(1) Paris, Guitel, 1814, in-12, page 406.

(2) Page 40.

(3) Boulogne, Berger, in-12.

(4) Paris, Dufour, in-48.

(5) Paris, Janet et Cotelle, in-8°.

(6) Paris, 3 vol. in-18, tome I, page 14.

(7) Paris, 3 vol. in-32.— Voyez *Journal de la Librairie*, 1826, N°s. 1468, 5309 et 5727.

14°. Un autre anonyme, qui inséra dans une édition particulière (1) de *Ver-Vert*, du *Carême impromptu* et du *Lutrin vivant*, une *Notice sur Gressset, avec quelques considérations sur les révolutions de la poésie en France.*

15°. M. J.-B.-M. Genee, auteur d'une *Notice sur Gresset*, qui accompagne l'édition de ses *Œuvres choisies* (2), donnée par les libraires Treuttel et Würtz, pour la *Nouvelle Bibliothèque classique.*

16°. M. B*****, qui a inséré dans la *Biographie du Département de la Somme* une *Notice sur la Vie et les Ouvrages de Gresset*, reproduite dans les *Mémoires de l'Académie d'Amiens* (3).

17°. M. Charles Nodier, dont la plume spirituelle traça une *Notice sur Gresset*, pour donner plus de valeur à l'*édition illustrée* (4) de différentes pièces de Gresset, au nombre desquelles on cherche en vain *la Chartreuse*, sans doute à cause du silence qu'avait gardé sur ce chef-d'œuvre de Gresset l'auteur de la Notice.

La plupart des écrivains que je viens de citer, se sont occupés, comme on l'a vu, de la biographie de Gresset, en qualité d'éditeurs de ses *Œuvres choisies* ou prétendues *complètes*, et, malheureusement pour la gloire de l'auteur, ces différentes éditions fourmillent de fautes répétées sans interruption depuis 1742, époque à laquelle les libraires commencèrent à spéculer sur le silence de Gresset, et à multiplier les éditions de ses œuvres, sans recourir à sa coopération.

On vit donc alors paraître celles de Genève, Pelissari, 1742

(1) Paris, chez les marchands de nouveautés, 1832, in-8°. de soixante-sept pages.

(2) Paris, 1835, in 8°.

(3) Amiens, Machart, 1837, in-8°.

(4) Paris, E. Oudaille, 1838, in-8°. de 260 pages.

et 1744, in-12 ; — d'Amsterdam, J. Desbordes, 1746, in-12 ; — aux dépens de la Compagnie, 1747, in-12.

La publication de cette dernière édition fit sortir Gresset de son inaction, et il se décida, pour arrêter le brigandage dont il était l'objet, à donner lui-même une édition plus correcte de ses œuvres, dont le canevas autographe s'est retrouvé dans ses papiers.

Voici la copie textuelle de ce document bibliographique, auquel j'ai cru devoir ajouter quelques notes :

PREMIER VOLUME.

Épître au Roi, pour dédier mes ouvrages; l'Épître en prose ou en vers.

Il n'existe aucune trace de cette Épître dans les papiers de Gresset.

Ver-Vert en six chants et les notes.

Cette indication prouve que la composition des deux nouveaux chants de *Ver-Vert* remonte au-delà de 1747.

Le Carême impromptu.
Le Lutrin vivant.
Les Adieux.

C'est la lettre en vers adressée à M. l'abbé Marquet, et imprimée à Blois en 1735.

Fragments des Églogues et le Siècle pastoral.

L'intention de Gresset était donc de donner seulement les morceaux les plus châtiés de sa traduction. J'aurai soin de me conformer à cette indication indirecte de l'auteur, toutes les fois que j'aurai l'occasion d'enrichir cet Essai d'une pièce inédite.

SECOND VOLUME.

La Chartreuse.
Les Ombres.
Épître à ma Muse.
L'Abbaye.

Comment, d'après l'observation qui précède, Gresset s'était-il décidé à publier cette violente satire?

Le Ch...., ou le Bramine blanc.

Cette Épître ne serait-elle pas celle qui a pour titre: *Souvenir d'un Chartreux?*

Épître au Père Bougeant.

C'est celle du 20 novembre 1736, qui commence par ce vers:

« De la paisible solitude, etc. »

Épître à ma Sœur.
Épître à M. de Luçon.
Vers à M. Orry sur le nouvel an.
Différents Vers au Roi de Prusse.
*Vers à M*me*. de Sémonville sur les Distractions.*

Ils ont paru pour la première fois dans la huitième livraison de l'*Isographie des hommes célèbres*, publiée par Treuttel et Würtz, in-4°.

TROISIÈME VOLUME.

Sur la Convalescence du Roi.
Ode au Roi de Prusse.

Elle fera partie de cet Essai.

Ode sur la Patrie.
Épître à M. Orry.
—— *à M. le C. d'Arg.....*

C'est celle qui commence par ce vers :

« Dans un ennuyeux verbiage, »

et à laquelle M. Renouard a donné le titre de *Requête au Roi*, dans son édition de 1811.

Épître à MM. de Chevreuse et de Chaulnes.

—— *Réponse à l'abbé Chauv....*

Cette Épître est sans doute celle du 18 mars 1738.

Épître à l'Intendant.

Elle a été lue dans la séance publique de l'Académie d'Amiens, du 25 septembre 1833.

Vers sur l'humeur.

On les trouvera dans le cours de mon travail, à leur date.

Fragments sur la Musique (l'Harmonie).

QUATRIÈME VOLUME.

Édouard, trag.

Sydney, com.

Le Méchant, com.

Discours à l'Académie Française.

D'après le dernier article de la note autographe de Gresset, sa rédaction doit être postérieure au 4 avril 1748, époque de la réception du poète à l'Académie Française; toutefois, il avait nécessairement conçu dès 1747 son projet d'édition : la lettre suivante, adressée au rédacteur du *Mercure de France*, en est la preuve (1).

L'oubli dans lequel les différents éditeurs des œuvres de Gresset ont laissé cette lettre, s'explique naturellement par

(1) Voyez août 1747, page 170.

l'espèce de condamnation qu'elle aurait portée contre la publicité du volume qui s'en serait emparé :

Lettre à M. de la Bruère, rédacteur du Mercure.

« *Le* 30 *Août* 1747.

» Je vous serai très-obligé, Monsieur, si vous voulez bien » insérer, dans vos Mémoires, une protestation contre toutes » les éditions qui ont paru sous mon nom jusqu'ici. Je n'ai » été consulté sur aucune sans exception, et je défie tout libraire, français ou étranger, de pouvoir dire que j'aie jamais eu la moindre communication des collections prétendues qu'ils me prêtent. Comme elles sont toutes également informes et faites pour tomber d'elles-mêmes, j'avais » toujours négligé d'en publier un désaveu formel ; mais la » nouvelle et misérable édition, qui paraît depuis quelques » jours en cinq parties, me donne trop d'humeur pour pouvoir me taire plus long-temps. Indépendamment des innombrables fautes d'impression et de toutes les bévues » grossières qui défigurent le sens, et auxquelles souvent je » ne reconnais point ce que j'ai voulu dire, je vois avec un » extrême regret qu'au lieu de conserver seulement ce qui » peut mériter d'être conservé, on a grossi le recueil d'une » infinité de fatras que je voulais laisser dans l'oubli. On a » fait plus, je me trouve chargé de beaucoup d'autres mauvaises pièces qui ne sont pas de moi, et qu'on a jointes, » pour multiplier les pages, à ceux de mes vrais ouvrages » que le public a bien voulu honorer de son approbation : » c'est renouveler ce genre de supplice où l'on attachait des » vivants à des cadavres (1). Il est indécent, pour ne rien dire » de plus, que quelques barbouilleurs de la librairie et les

(1) Gresset comprenait sans doute, dans le nombre de ces *mauvaises pièces*, la misérable comédie qui a pour titre *la Critique de Vair-Vert* (*sic*), insérée dans l'édition en cinq parties de 1747.

» petits éditeurs à leurs gages, puissent impunément nous » prostituer de cette façon, et comme la bienséance, les pro- » cédés et le respect que l'on doit au public ne sont point à » l'usage de cette espèce de gens, l'ordre demanderait qu'ils » fussent compris dans la loi qui condamne les fabricateurs » de libelles et leurs colporteurs. Grâce à cette licence et » à l'impunité, on est déshonoré par des sottises qu'on n'a » point faites, et quant aux ouvrages véritables, le public » voyant qu'on lui ramène ce qu'il a déjà vu, sans retranche- » ment et sans corrections, est en droit de juger que le temps « et le goût n'ont point éclairé l'auteur sur les endroits dé- » fectueux de ses écrits. On ne va point vérifier si c'est lui » qui le donne, ou s'il est donné sans le savoir, il est na- » turel de le croire dans la confidence de ces éditions, et » on s'en tient là.

» Il m'arrive, Monsieur, une autre aventure aussi désa- » gréable que les précédentes; j'avais eu tout lieu, depuis » quelques années, de me louer du bon procédé de la com- » pagnie des libraires de Hollande; sur mes réponses à leurs » lettres et mon opposition à leur demande, ils avaient dif- » féré jusqu'à présent d'augmenter le nombre des ridicules » recueils dont je me plains; mais j'apprends par des lettres » d'Amsterdam qu'on m'y imprime actuellement sur le mo- » dèle d'une édition de Genève, aussi mauvaise que toutes » les autres. Pour arrêter le cours de tant de misères, je me » prépare à donner un recueil corrigé que je puisse avouer; » je l'aurais déjà donné, si je n'avais toujours eu pour prin- » cipe qu'il ne faut point perdre les années de l'imagination » à corriger les ouvrages faits : tous les temps de la vie sont » bons pour corriger, il n'en est qu'un pour produire.

» L'édition que j'annonce sera augmentée de deux nou- » veaux chants de *Ver-Vert*, de ma comédie du *Méchant*, et » d'un bon nombre d'ouvrages qui n'ont point encore paru. » Je compte, Monsieur, qu'elle sera donnée dans le courant

» de l'année prochaine ; ce sera la première de mon aveu » et la seule fidèle, et jusqu'à ce que je vous prie de l'an- » noncer dans votre *Mercure*, j'y prends acte aujourd'hui » contre toutes les éditions passées, présentes et futures de » mes ouvrages. »

Cette édition, annoncée d'une manière si solennelle par Gresset, ne parut pas, et le canevas que je viens de faire connaître est, avec les vers suivants, tout ce qui reste d'un projet dont l'exécution aurait vengé notre poète de ces reproches de paresse auxquels il était fort sensible, comme on va le voir :

« Je rassemble mes riens, je refonds, je revoi,
» Et je vais offrir à la France
» Ce qu'elle n'a point eu de moi.
» Trop heureux si j'obtiens sa première indulgence,
» Et si ma muse encor reçoit pour récompense
» Le suffrage du plus grand Roi (1),

---

(1) Sa Majesté a lu avec bonté le poème de *Ver-Vert*, et cet honneur m'a encouragé à faire les deux nouveaux chants qui y manquaient, et qui ont été annoncés dans le *Pour et Contre* (*). L'ouvrage sera donné dans sa totalité quand les estampes seront achevées.

(*Note de Gresset.*)

(*) Voici l'article :

« Je viens de lire le *Ver-Vert* d'Amsterdam ; en vérité, l'auteur de cette » pièce doit être extrêmement piqué de la trouver imprimée avec si peu de » correction. Les sentiments que j'ai pour lui ne me permettent pas de garder » le silence là-dessus. Quelque défectueuses que soient les précédentes éditions, » on est forcé d'y renvoyer le lecteur pour justifier les fautes dont l'empresse- » ment de l'éditeur inconnu a chargé la nouvelle. D'ailleurs le vrai *Ver-Vert* » est en six chants, et cette dernière édition n'en a que quatre. Je voudrais » que l'auteur en arrêtât le cours en faisant imprimer lui-même son ouvrage. » Il y est obligé par l'accueil favorable que le public a fait à ce poème, malgré » l'infidélité des copies.

» *Paris*, 26 *août* 1735. »

(*Voyez* tome VII, page 20.)

» De mes moments tel est l'emploi.
» Je vais me dépêtrer d'un tas de balivernes
» Dont à Londre, à La Haye, à Genève, à Paris,
» Dans leurs anonymes cavernes,
» Tant d'imprimeurs, du ciel maudits,
» Et tant d'éditeurs subalternes
» Affublent mes pauvres écrits.
» Avant la fin de cette année,
» Je sauverai mes vrais enfants
» De toute l'espèce damnée
» De tant de vers bâtards, que de grand cœur je rends
» Tant au diable qu'à leurs parents.
» Et remplaçant enfin leur nuisible largesse
» Par les fruits ignorés d'un loisir studieux,
» Je me verrai venger du nom fastidieux
» De l'imaginaire paresse,
» Qu'on entend rabâcher sans cesse
» Par tous les auteurs ténébreux,
» Que, pour l'honneur du corps, des arts et du Permesse
» On voudrait voir plus paresseux. »

Il paraît, par un autre fragment autographe de Gresset, qu'à l'époque où il traçait ces vers (1747), son intention, à propos de ce reproche banal de paresse, était de faire écrire à Fréron, sous le voile de l'anonyme, une lettre conçue à-peu-près de cette manière :

« Je vous avoue que je suis indigné de tous les reproches » de paresse qui lui sont faits; personne ne les mérite moins. » On est libre, mais le génie entraîne : son principe est de » n'écrire que quand il se présente des sujets qui plaisent » à son imagination et qui en valent la peine; bien différent » de ces gens qui veulent absolument écrire.

» Ce reproche lui fait honneur, et marque l'estime du pu» blic pour tous ses ouvrages. »

Si cette lettre a partagé le sort de l'édition projetée, si Gresset n'ouvrit point son portefeuille à la presse, ne doit-

on pas en chercher la raison dans sa promesse de livrer au public les deux nouveaux chants de *Ver-Vert*, dont l'évêque d'Amiens avait obtenu le sacrifice? Ajourner indéfiniment l'impression de l'édition promise, était effectivement la seule manière de pouvoir se libérer des engagements antérieurs, et retirer sa parole sans compromettre en rien la délicatesse de sa conscience.

Les libraires profitèrent des scrupules de Gresset, et l'année 1748 n'était pas écoulée, que trois nouvelles éditions de ses œuvres, toujours en deux volumes in-12, parurent simultanément sous l'indication de Londres et d'Amsterdam. Une autre édition porte le nom de Rouen, à la même date (1).

Le Père Daire assure qu'une édition du même format que les précédentes, s'imprima à La Haye en 1750, et que deux autres arrivèrent encore de Londres pendant les années 1751 et 1754 (2).

L'année 1755 produisit à son tour les deux volumes in-12 de celle qui porte le nom du libraire *Édouard Kermaleck*, de Londres, et il paraîtrait, d'après le n°. 729 du catalogue de la bibliothèque de Mme. de Pompadour, que cette édition a été réimprimée sous ce titre : A Chartres, en 1758, et probablement aussi dans d'autres villes en 1762, 1765, 1773 et 1782, puisque l'orthographe du nom que porte le libraire varie toujours : ainsi le *Kermaleck* de 1755 est devenu *Kelmarneck* en 1758, 1762 et 1765, pour se retrouver *Kermaleck* en 1773, et reparaître une seconde fois comme *Kelmarneck* en 1782.

Indépendamment de la variation dans la manière d'écrire le nom du libraire, l'édition de 1765 porte au titre : *Donnée*

---

(1) Le volume est divisé en quatre tomes, suivant le *Catalogue Delan*, Paris, Barrois, 1785, in-8°. n°. 4356.

(2) Voyez Catalogues de Millet, n°. 3836, et de Miromesnil, n°. 795.

au public par l'auteur; ce qui est un mensonge de plus, puisque Gresset a persisté jusqu'à sa mort dans la résolution de ne donner lui-même aucune édition de ses œuvres.

En 1780, Cazin fit paraître à Paris, avec quatre gravures assez belles, pour le poème de *Ver-Vert*, les deux volumes in-8°. de son édition sous l'indication de Londres (1).

Les libraires associés d'Amsterdam se retrouvent, en 1787, avec leur édition de deux volumes in-12, qui est absolument la même, pour la distribution des matières et le nombre des pièces, que celle de Kelmarneck de 1765, à l'exception toutefois de la *Lettre sur la Comédie*, qui, en 1765, était à la fin du premier volume, tandis qu'elle termina le deuxième en 1785.

Jean Racine, libraire à Rouen, obtint, le 14 novembre 1787, une *permission simple*, en vertu de laquelle il fit paraître, en 1788, une édition des *Œuvres de Gresset, revue avec soin, et augmentée de son éloge, par M. l'abbé Noël, professeur de l'Université de Paris au collège de Louis-le-Grand.*

Pendant les jours néfastes de 1793, Volland fit une édition en deux volumes in-8°. (2), dont plusieurs exemplaires, format in-4°, sont aussi dans le commerce avec la date de 1794 (3).

En 1803, M. Fayolle confia aux presses de M. Didot l'aîné l'édition composée de trois volumes in-18, dont j'ai parlé plus haut à l'occasion de sa *Notice sur Gresset*, et qui reparut, en 1829, au moyen de nouveaux titres.

L'une des anciennes compilations de Hollande fut repro-

---

(1) Le Catalogue de Morel-Vindé, n°. 2373 indique cette édition sous le format in-18.

(2) Voyez Peignot, *Manuel Bibliographique*, page 116.

(3) Voyez le Catalogue de Boutourlin, n°. 1869.

duite vers 1808, par un libraire de Nîmes, en deux volumes in-8°.

M. Renouard donna en 1811, avec un grand luxe de gravures, l'édition que Brunet indique comme *la plus complète et la meilleure que nous ayons des œuvres de Gresset,* et cependant il serait facile de prouver que, sous le rapport de la pureté du texte, elle est loin de valoir les éditions des différents ouvrages de Gresset, publiés isolément avant 1740.

Une édition stéréotype, d'après le procédé de Firmin Didot, et composée de deux volumes in-18, parut également en 1811.

C'est sur le plan de l'édition de M. Renouard, que les libraires Ménard et Desenne publièrent, en 1822, celle qu'ils firent pour la *Bibliothèque française,* en trois volumes in-18.

Pendant les années 1824 et 1826, Boulland et Louis de Bure transformèrent ces in-18 en 3 volumes in-12, pour la *Collection des Classiques français.*

Lecointe, en 1829, reprit le format in-18, et cette édition fait partie de la *Nouvelle Bibliothèque des Classiques français.*

Enfin 1830 nous procura les 2 volumes in-8°. du libraire Furne, qui furent même enrichis des gravures déjà données par Renouard.

C'est en 1781 qu'on entreprit à Paris, pour la collection d'Artois, la première édition in-18 des *Œuvres choisies de Gresset,* que différents libraires imitèrent en 1793 et 1794, puis plus tard en 1823, 1824, 1825, 1826 et 1829. Herhan la stéréotypa d'après son procédé en 1802, 1803, 1808 et 1812. Un libraire de Tulle réunit dans la même édition, en 1813, les *Œuvres choisies de Gresset* et de Boileau (1).

Enfin deux éditions, faites sur un plan différent des au-

(1) Voyez *Journal de la Librairie,* 1813, n°. 2446.

tres, parurent simultanément en 1835 (1); l'une appartenait à la *Nouvelle Bibliothèque classique*, et l'autre, comprenant seulement *Ver-Vert, le Carême impromptu, la Chartreuse* et *les Ombres*, semblait être la reproduction d'une collection du même genre qui parut en 1832 (2), sous le simple titre de *Ver-Vert.*

Les libraires ne firent aucune spéculation sur les *Œuvres de Gresset* en 1836 et 1837; ce silence fut rompu en 1838 par l'édition illustrée (3) de M. Houdaille, dont il a été question plus haut.

Malgré la longueur de cette notice bibliographique, je ne me flatte pas d'avoir indiqué toutes les éditions *complètes* ou *choisies* des *Œuvres de Gresset*, et bien certainement il en est plus d'une qui aura échappé à mes recherches, et que Gresset lui-même n'aura pas connue; car, comme on vient de le voir, il n'a participé à aucune des publications collectives de ses œuvres qui parurent de son temps; et, depuis sa mort, les entreprises de librairie dont elles ont été l'objet, furent toujours étrangères aux membres de sa famille; aussi leur exécution laissa constamment beaucoup de choses à désirer, et les différents éditeurs, moins occupés de la gloire de Gresset que de leur intérêt particulier, ne prirent jamais que celui-ci pour règle des additions ou des suppressions qu'ils exécutèrent avec plus ou moins de maladresse, et d'après le nombre de ces dernières, on pourrait presque dire que les éditeurs s'étaient donné le mot pour se conformer aux intentions de Gresset, qui, en jetant son portefeuille au feu, à l'époque de sa mort, sembla manifester, par cette ac-

---

(1) Voyez *Journal de la Librairie*, 1835, n°s. 1860 et 2667.

(2) Voyez *ibidem*, 1832, n°. 2912.

(3) Voyez *ibidem*, 1838, n°. 5786.

tion, le désir bien prononcé de voir toutes ses œuvres condamnées après lui à un entier oubli.

L'incurie des libraires fut, à cet égard, secondée par le malheureux hasard qui remit dans des mains infidèles une grande quantité de papiers dont on ignorait l'existence, et qui ont été trouvés, en 1794, sous un escalier de la maison que Gresset habitait au moment de sa mort. MM. de Longuerue, neveux de Mme. Gresset, qui étaient devenus propriétaires de cette maison et possesseurs des manuscrits en question, « obligés » de quitter Amiens, m'écrivait M. Gresset l'aîné (1), confièrent à M. D****** tous les papiers qui auraient dû être » rendus à la famille ; le cadet mourut peu après à Orléans, » où il était commandant de la gendarmerie. L'aîné, que » nous avons beaucoup connu à Paris, où il est mort en » 1807 ou 1808, les a réclamés inutilement : jamais il n'a » rien pu obtenir de celui auquel il avait remis ces papiers, » qui étaient en grand nombre ; car, si M. de Longuerue ne » nous a pas trompés, il y avait de quoi remplir deux » grandes malles ; il s'y trouvait surtout une grande quantité » de lettres... Ne pourrait-on pas savoir ce que sont devenus, » à la mort de M. D******, ces papiers, auxquels s'appliquent » si bien ces mots : *habent sua fata?...* »

D'après cette indication, des démarches furent faites, mais inutilement, auprès de la famille de M. D****** ; elle assura que les papiers communiqués à leur parent n'étaient probablement plus en sa possession au moment de son décès, et qu'elle ignorait ce qu'ils pouvaient être devenus.

L'un des journaux littéraires du temps (2) ayant fait connaître que ces papiers avaient été communiqués à l'Institut par M. D******, des informations furent prises avec beau-

(1) Lettre du 29 mars 1833.

(2) *Le Magasin encyclopédique*, tome V, page 392.

coup d'obligeance par M. Taschereau (1), rédacteur de la *Revue rétrospective*, auprès de M. Feuillet, bibliothécaire, et de M. Cardot, chef du secrétariat et archiviste de l'Institut; ils déclarèrent n'avoir aucune connaissance du dépôt des papiers de Gresset; mais cependant, en recherchant sur le répertoire des séances, on y trouva la note suivante :

« Vingt-trois germinal an XI, deuxième Classe, Commis-
» sion chargée de rédiger des observations critiques sur
» Gresset : les CC. Boufflers, Collin d'Harleville, Ségur,
» Fontanes et Andrieux. »

« Toutefois, ajoute M. Taschereau, aucune mention n'est
» portée à la marge suivante ; ce qui indique qu'il n'y a eu
» ni rapport, ni travail de Commission. Nul n'est survivant,
» il est impossible de savoir si la Commission avait commencé
» quelque chose, ou pourquoi elle n'a rien commencé. »

M. Louis Du Bois, principal éditeur du *Voltaire* entrepris par les libraires Dalibon et Delangle, qui a bien voulu mettre à ma disposition toutes ses notes sur les œuvres de Gresset, ayant eu connaissance des recherches dont il vient d'être question, me mandait de son côté (2) :

« Malheureusement je ne puis donner beaucoup de ren-
» seignements sur les manuscrits dont D****** était posses-
» seur; autant qu'il m'en souvient, ce fut dans l'hiver de
» 1794 ou de 1795 que j'eus communication de ces papiers,
» qui étaient fort nombreux, chez Fontanes et chez Lebrun, le
» lyrique, chez lesquels ils furent tour-à-tour déposés en tout
» ou en partie : je me bornai, et ne fus pas le seul, à prendre
» quelques notes, parce qu'alors je ne songeais pas à donner
» une édition de Gresset, et que d'ailleurs j'aurais craint

---

(1) Lettre du 3 novembre 1831.

(2) Lettre du 22 novembre 1833.

» de manquer de délicatesse, en copiant des papiers que
» D****** paraissait vouloir faire imprimer. Ces pièces im-
» portantes furent déposées momentanément à l'Institut, lors
» du rapport de Fontanes, et je me rappelle qu'Andrieux et
» moi nous nous amusâmes un moment à parcourir ces pièces
» curieuses.

« M. Fayolle, l'un des éditeurs de Gresset, avait aussi eu
» communication des manuscrits déposés entre les mains de
» D****** ; il en parle dans sa *Notice sur Gresset*, et y dit en
» propres termes que D****** a bien voulu lui communiquer
» onze vers tirés du chant des *Pensionnaires.* »

M. Louis Du Bois m'ayant assuré, dans une autre partie de sa lettre, que le rapport de Fontanes (dont, comme on vient de le voir, il n'éxiste aucune trace dans les archives de l'Institut), avait été inséré dans le *Magasin encyclopédique* (1), je cherchai, mais inutilement, à me procurer cet ouvrage; alors je priai l'un de mes amis, M. Solvet, littérateur distingué, de me faire copier tout ce qui pouvait se rapporter à Gresset dans l'exemplaire déposé à la Bibliothèque du Roi, et il s'empressa de me l'adresser (2).

Voici le préambule du rapport de Fontanes :

« Les commissaires nommés pour l'examen des manus-
» crits de Gresset en ont d'abord reconnu l'authenticité; ils
» ont vu les originaux écrits de la main du poète. Ils les ont
» lus avec attention; ils croient qu'on y trouvera souvent
» l'abondance et l'heureuse facilité qui font le principal ca-
» ractère de ses écrits; mais ces qualités précieuses se sont
» mêlées à plus d'un défaut, même dans les beaux jours de
» son talent. On ne peut donc faire un choix trop attentif
» des œuvres posthumes qu'il a laissées : heureusement

---

(1) Voyez, tome VII, page 381.

(2) Lettre du 7 mai 1835.

» le citoyen D******, qui en est possesseur, paraît plein » de goût pour les lettres et de zèle pour la renommée de » Gresset. En appelant vos lumières et votre jugement sur » les manuscrits dont il est dépositaire, il s'est engagé d'a- » vance à ne point compromettre la gloire du chantre de » *Ver-Vert*. Il ne voudra pas joindre une longue suite d'ou- » vrages médiocres au petit nombre de ceux qui le recom- » mandent à la postérité.

» Aucun poète n'a jeté plus d'éclat à sa naissance ; les gens » de lettres s'étonnèrent de voir le bon goût naître dans un » cloître, et les gens du monde s'étonnèrent plus encore de » le trouver dans les poésies d'un homme qu'on croyait élevé » au milieu du pédantisme et des préjugés ; ces grâces lé- » gères, cette philosophie douce, cette mollesse aimable qui » avaient immortalisé les banquets du Temple et les vers de » Chaulieu. . . . . . . »

La suite de ce rapport est une espèce de dissertation littéraire sur le mérite des différents ouvrages de Gresset ; puis Fontanes s'est contenté d'appeler l'attention de l'Institut sur deux des pièces inédites (1) qui lui avaient été communiquées par M. D******, avec la lettre suivante, que le *Magasin encyclopédique* nous a également conservée (2) :

Lettre adressée à l'Institut national sur une nouvelle édition projetée des Œuvres de Gresset.

« Citoyens,

» La pompe littéraire qui vous rassemble est un jour de » triomphe pour les illustres morts qui vous ont précédés » dans le sanctuaire des sciences, et la nouvelle dédicace que » vous en célébrez console déjà les esprits éclairés et les » cœurs véritablement citoyens.

---

(1) L'épître d'un *Chartreux* et celle pour demander la survivance d'une lieutenance-de-Roi.

(2) Tome V, page 392.

» L'élévation de l'âme, le goût des beaux-arts, une noble
» passion pour toutes les sciences nécessaires et pour tous
» les talents utiles, ont ordonné votre réunion ; c'est en effet
» au génie qui partage les travaux à les éclairer et à les
» juger.

» Appelés par la Constitution à recueillir les découvertes,
» ce sera à vous à assurer la durée immortelle des titres du
» génie, à payer au génie lui-même le tribut de gloire qu'il
» mérite, et à faire reconnaître son empire sur l'humanité;
» il vous appartient donc d'utiliser le riche dépôt dont je suis
» possesseur (1).

» On regrettait depuis long-temps la perte de quelques
» ouvrages de Gresset. La lecture qu'il en avait faite avait
» procuré un plaisir bien vif dans les sociétés littéraires dont
» il était membre : on lui avait entendu lire deux chants
» nouveaux ajoutés au *Ver-Vert*, *le Chartreux*, *l'Abbaye*,
» plusieurs Épîtres et un grand nombre de pièces fugitives.
» Cet auteur, qui n'a avoué aucune des éditions qui ont paru
» de son temps, en avait annoncé une en 1748 (2), qui devait
» contenir ses œuvres inédites, et pour laquelle on retrouve
» dans ses manuscrits un projet de souscription. Ces ou-
» vrages, à beaucoup d'agrément, réunissent beaucoup de
» philosophie, et ce poète aimable, persuadé que l'habitude
» est le tyran du monde, et que l'antiquité d'une erreur tient
» souvent lieu de raison, se détermina à ne les laisser pa-
» raître qu'après sa mort, et d'éviter par là le clabaudage
» des sots (3).

» Possesseur de ses manuscrits, un religieux attachement
» à sa mémoire ne m'a pas permis de les publier jusqu'à ce

(1) On a vu plus haut à quel titre.

(2) Lisez 1747.

(3) Cette assertion est inexacte, puisque Gresset a jeté son portefeuille au feu avant de mourir.

» jour; il fallait discerner d'abord ce qui était digne de la pos-
» térité, et élaguer ce que l'auteur n'avait pas destiné à lui
» être transmis. Je me suis fait à cet égard le devoir de re-
» cueillir le jugement des hommes de lettres, et j'ai pensé
» qu'il ne convenait pas d'en faire seul le choix, que c'était à
» vous à me les désigner, et après avoir fait, un jour que
» vous m'indiqueriez, l'examen de ses nombreux manuscrits.

» Dans ses œuvres posthumes, vous verrez Gresset fron-
» der les abus de son temps, et réclamer quelques réformes
» effectuées depuis; mais ce qui le rendra surtout recom-
» mandable, c'est son respect pour les mœurs; que les lettres
» ne sont estimables qu'autant qu'elles conduisent à la vertu;
» que l'opinion publique prononce toujours entre l'homme
» savant et l'honnête homme; que quand elle distribue des
» lauriers à l'un, elle donne de plus son suffrage à l'autre,
» et qu'un vicieux ignorant vaut mieux pour la société qu'un
» savant sans mœurs.

» Salut et respect.

» *Signé :* D******. »

La perte des manuscrits confiés par les héritiers de Mme. Gresset à M. D****** est d'autant plus à regretter, qu'ils auraient sans doute réparé en partie les ravages de l'incendie qui a dévoré, comme je l'ai déjà dit, la presque totalité du portefeuille de Gresset, dont il ne reste plus que des débris entre les mains de ses neveux; débris toutefois infiniment précieux aujourd'hui qu'il faut, pour ainsi dire, abandonner l'espoir de retrouver un jour les nombreux papiers qui, depuis bientôt quarante ans, se sont égarés dans les mains de M. D******.

MM. Gresset neveux n'ont pas cru contrevenir aux intentions de leur oncle, en mettant à ma disposition les papiers provenant de sa succession, puisqu'ils m'ont imposé pour condition expresse de ne livrer à la publicité que les ouvrages qui ne peuvent porter aucun préjudice à la gloire lit-

téraire de Gresset, précieux héritage de famille qu'ils sont jaloux de conserver intact, et dont l'aliénation ne pouvait être dans leur pensée.

Telle sera ma réponse à ceux qui se croiraient autorisés à regarder ce travail comme une infraction à la volonté manifestée par Gresset de dérober ses œuvres posthumes à la publicité; j'ajouterai en outre que la prescription de plus d'un demi-siècle suffit pour annuler toute résolution du genre de celle que prit Gresset sur le bord de sa tombe. Persister dans cette idée, ce serait commettre envers la postérité un véritable vol littéraire, en lui dérobant la connaissance des écrits avoués par le bon goût, et qui sont susceptibles de ramener dans la route du vrai nos jeunes successeurs égarés à la suite des Ronsards et des Dubartas du xixe. siècle, qui ont pris *le grotesque* pour enseigne de leur singulière école (1), sous le prétexte d'imiter la nature, et de saisir la vérité partout où elle se trouve : s'établissant donc en permanence à la Morgue et sur l'échafaud des condamnés, c'est dans la fange de la société qu'ils ont été chercher les personnages de leurs monstrueuses compositions.

Espérons que ces erreurs littéraires céderont enfin à l'empire du temps, et qu'une lueur de raison, en perçant les épaisses ténèbres qui obscurcissent maintenant toutes les avenues du temple des Muses, finira par y laisser pénétrer la vérité : les reflets de son miroir frappant alors sur les statues des faux dieux, feront crouler l'argile dont elles se composent, ne laissant debout que ces marbres des génies qui, tels que celui de Gresset, ont toujours eu pour guide un heureux naturel,

« Et la grâce plus belle encor que la beauté. » (2).

---

(1) Voir la préface de *Cromwell*, drame par Victor Hugo, page xii.

(2) La Fontaine, *Adonis*.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

GRESSET.

CHAPITRE PREMIER.

1709 à 1725.

Voltaire n'avait pas quinze ans (1) quand Gresset (Jean-Baptiste-Louis) vit le jour, dans la capitale de la Picardie, le 29 aoust 1709 (2). Ainsi, ces deux poètes peuvent être considérés comme les derniers rejetons de ce grand siècle

(1) Il est né le 21 novembre 1694.

(2) Aucun des biographes de Gresset n'ayant donné la date précise de sa naissance, je crois devoir joindre ici une copie de son acte de baptême :

Extrait du Registre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Saint-Firmin-en-Castillon d'Amiens, pour l'année 1709.

« Le vingt-neuf aoust mille sept cent neuf, j'ai baptisé Jean-Baptiste-» Louis, fils né en légitime mariage de M. Jean-Baptiste Gresset, conseiller » du Roi, commissaire-enquêteur de la ville d'Amiens, et de madame Cathe-» rine Rohault, ses père et mère ; le parrain, M. Louis Hugot, marchand à » Amiens ; la marraine, madame Marguerite Daussy. Ainsi signés : Marguerite » Daussy, Louis Hugot, Gresset, et Louis Méseyer ».

auquel Louis XIV imposa la majesté de son nom, et qu'il traversa avec tant de gloire, entouré par cette foule de personnages illustres qui, dans tous les genres, rivalisèrent à l'envi avec ceux dont les actions et surtout les écrits *vainqueurs du temps* (1) signalèrent les glorieuses époques des Périclès, d'Auguste et de Léon X.

Les Jésuites qui avaient été chargés de l'éducation du jeune Arouet, présidèrent aussi à celle de Gresset; mais tandis que les maîtres de l'un lui annonçaient, dès sa plus tendre jeunesse, comme le rapporte Condorcet (2), *qu'il serait un jour en France le coryphée du déisme;* ceux de l'autre, au contraire, se plaisaient à reconnaître que les précieuses semences de la Religion avaient jeté de profondes racines dans l'âme de leur élève, et qu'il ne quitterait jamais le sentier de la vérité vers lequel ses vertueux parents s'étaient attachés à le diriger.

Jean-Baptiste Gresset, son père, conseiller du Roi, commissaire enquêteur-examinateur (3) au Baillage et Présidial d'Amiens, par provisions du 17 mars 1708 (4), était fils de Jean Gresset et de Marie-Anne Hugost, qui vivaient encore, à ce qu'il paraît, vers 1695; et suivant les archives du Baillage, Jean Gresset avait alors auprès de lui un frère nommé François; enfin, s'il faut en croire le P. Daire (5), la famille Gresset tirait son origine de l'Angleterre, et M. Renouard (6)

---

(1) Expression de Voltaire. — Voyez édition de M. Beuchot. — Paris, Lefèvre, in-8°., 1833, tome XIV, page 392.

(2) Voyez sa *Vie de Voltaire*, même édition, tome Ier, page 121.

(3) Voyez, au sujet de cet office de judicature et de *robe longue*, suivant l'expression du temps, le Dictionnaire de Trévoux, au mot *enquêteur*, et l'Encyclopédie de Diderot, à celui de *commissaires-enquêteurs-examinateurs*.

(4) Notice manuscrite de dom Grenier sur Gresset, dans son *Histoire de Picardie*.

(5) *Vie de M. Gresset*, page 2.

(6) *Notice sur Gresset*, page 1.

avance que c'est dans le cours du XVIIe. siècle qu'eut lieu l'établissement de cette famille en Picardie, et qu'elle y contracta des alliances avec les habitants les plus notables d'Amiens.

L'hymen de J.-B. Gresset fut assez fécond, puisqu'indépendamment de son fils aîné *Jean-Baptiste-Louis*, il eut encore neuf enfants, d'après ce que rapporte l'ancien bibliothécaire des Célestins (1); mais les recherches les plus exactes ne m'ont fait découvrir que les suivants :

1°. *Géneviève-Catherine-Françoise*, née en 1714, entrée comme postulante dans le couvent des Augustines d'Amiens, le 24 mars 1729, où elle mourut le 18 mars 1731, après avoir été ornée du voile noir au moment d'expirer.

La perte de cette sœur inspira à Gresset, alors âgé de vingt-deux ans, l'*Ode* (2) qui, dans les différentes éditions de ses œuvres, est indiquée comme adressée *à une Dame, sur la mort de sa fille, religieuse à A.....*

Cette *Dame* est sa mère, dont il cherche à calmer la douleur :

« Près d'un tombeau prosternée
» Voulez-vous pleurer toujours » ?

lui dit-il ; puis, faisant allusion au voile noir dont je viens de parler, il ajoute, dans la quinzième strophe :

« La victime, Dieu propice,
» A l'autel allait marcher ;
» Déjà pour le sacrifice
» L'amour saint dresse un bucher ;

---

(1) L. C., page 70, note 1.

(2) C'est la VIe. de l'édition de 1811. Je citerai toujours cette édition dans le cours de mon travail, quand il sera question des Œuvres primitives de Gresset, parce que c'est sur le texte adopté par l'éditeur M. Renouard, que j'ai collationné les anciennes éditions et les manuscrits qui ont été mis à ma disposition.

» L'encens, les fleurs, tout s'apprête,
» Bientôt la jeune conquête....
» Mais quels cris? qu'entends-je? hélas!
» J'allais chanter une fête,
» Il faut pleurer un trépas ».

Enfin, la note destinée à expliquer le texte de cette strophe, porte :

« Elle était sur le point de faire profession : elle prononça » ses vœux avant d'expirer ».

Ce qui se rapporte parfaitement au fait consigné dans l'obituaire du couvent des Augustines d'Amiens, que j'ai été à même de consulter.

2°. *Marguerite-Françoise*, née le 13 mai 1715, qui entra dans le même couvent, après la mort de sa sœur, le 21 septembre 1731 ; elle y fit profession le 4 octobre 1733, et y mourut le 30 décembre 1759, âgée de quarante-quatre ans, six mois et vingt-sept jours.

3°. *Marie-Thérèse*, née le 22 janvier 1717, morte peu de temps après son frère aîné, le 25 mars 1778. Elle avait épousé, après le décès de ses parents (1), *M. Marié de Toulle* (Isidore-Florimond), chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine-commandant au régiment de Grammont, qui mourut en 1792. Il faisait partie de l'Académie d'Amiens depuis le 1er. octobre 1750.

Gresset eut la plus vive affection pour Mme. de Toulle ; et je reviendrai sur l'étroite amitié qui l'unissait également à son frère, quand il sera question de l'épître que Gresset lui adressa à la suite d'une grave maladie, pendant laquelle il reçut de sa sœur les soins les plus tendres.

« Aux vertus, aux qualités d'un esprit vif, dit M. Re-

---

(1) Lettre de M. Gresset l'aîné, du 18 février 1835.

» nouard (1), elle réunissait les charmes d'une beauté rare;
» son goût exquis l'avait rendue le juge-né des ouvrages de
» son frère, qui les soumettait à son examen avant de les
» publier. »

4°. *Alexandre-Vincent*, surnommé *de Bussy*, né le 11 décembre 1720, et décédé long-temps après son frère, le 20 septembre 1789. Il occupait la place de directeur des postes à Amiens, et s'était marié, en 1776, à M[lle]. de Nampty, dont il eut cinq enfants : deux sont morts en bas âge ; le troisième, *Alexandre-Joseph-Marie*, capitaine d'artillerie, fut enlevé à sa famille à quarante et un ans. Ses frères, *Jean-Charles-Alexandre* et *Louis-Joseph-Alexandre*, existent encore, et c'est à leur obligeance que je dois la communication des papiers de leur grand-père et de leur oncle.

Catherine Rohault, épouse de *Jean-Baptiste Gresset*, était unie par les liens du sang au célèbre physicien *Jacques Rohault*, qu'Amiens se glorifie d'avoir vu naître en 1620 ; mais le degré de parenté qu'elle avait avec lui n'est pas parfaitement connu, et comme il s'éloigna fort jeune du lieu de sa naissance pour aller à Paris terminer ses études, qu'il y fixa définitivement son séjour à l'époque de son mariage avec la fille de M. Clerselier, grand admirateur de Descartes et éditeur de ses œuvres ; qu'enfin sa mort arriva en 1675, lorsqu'il était à peine âgé de cinquante-cinq ans (2), on doit croire alors que *Catherine Rohault* ne descendait pas du physicien propagateur de la philosophie de Descartes, et qu'elle faisait seulement partie d'une branche de sa famille.

Si les papiers mis à ma disposition par MM. Gresset se taisent sur la généalogie de leur aïeule, ils ne gardent pas le même silence sur un fait plus glorieux pour Gresset que

---

(1) *Vie de Gresset*, page xxxv.

(2) Voyez *Biographie Universelle*, tome XXXVIII, page 445.

la descendance directe de *Jacques Rohault*. Ils nous révèlent en effet que *Jean-Baptiste Gresset* se délassait de l'aridité des travaux judiciaires que son office lui imposait (1), par la culture des Muses. Ainsi l'art des vers a été en quelque sorte pour son fils aîné un véritable héritage de famille, et les manuscrits autographes, qui sont sous mes yeux, prouvent même que Gresset a souvent pris soin de corriger les ouvrages de son père. Je pense que les amateurs de la vieille littérature classique en verront ici avec plaisir quelques extraits ; ils indiqueront que ce poète ne doit pas être confondu dans la foule des rimeurs obscurs qui pullulèrent pendant le règne du grand Roi, et dont les noms seraient oubliés depuis long-temps, si Boileau n'avait pas pris soin d'assurer leur immortalité par le ridicule dont il les a couverts.

« Et qui saurait sans *lui* que Cotin a prêché ?... »

Il paraît que le père de Gresset ne resta pas spectateur indifférent dans cette lutte de Boileau contre les mauvais écrivains de son temps, d'après une satire qu'il adressa au législateur du Parnasse, et dans laquelle il lui disait :

---

(1) Un inventaire complet des archives de la Mairie d'Amiens a été fait par Jean-Baptiste Gresset, et se conserve à l'Hôtel-de-Ville.

(Note de mon ami M. Rigollot, de l'Académie d'Amiens, et l'un des fondateurs de la Société des Antiquaires de Picardie.)

Placé très-haut dans la république des lettres, par ses savants ouvrages sur l'histoire, la numismatique et les arts du dessin, M. le docteur Rigollot est en même temps un critique distingué ; aussi ce travail sur Gresset lui a-t-il de très-grandes obligations :

« Faites-vous des amis prompts à vous censurer, »

nous a dit le critique par excellence. M. Rigollot est devenu pour moi l'un de ces rares amis, et je dois à la justice d'en consigner ici le souvenir, comme un faible gage de ma reconnaissance, pour le temps précieux que l'examen de mon griffonnage l'a obligé de dérober aux travaux historiques dont il s'occupe continuellement.

« C'est en vain, Despréaux, que tes vers au Parnasse,
» De tant de froids rimeurs ont gourmandé l'audace,
» Et que les poursuivant loin du sacré vallon,
» Tu voulus pour toujours en purger l'Hélicon;
» Tandis qu'en son besoin Apollon mercenaire
» Attendra de ses vers un modique salaire,
» Et que M....., gagé comme un vil artisan,
» A quinze sols par jour pourra faire un roman,
» La faim aux plus grossiers tenant lieu de génie,
» Inondera Paris de leur froide manie..... »

Malheureusement le reste de cette satire est perdu. Un discours au Roi, semblable à celui de Boileau, n'a pas éprouvé le même sort; l'auteur avance aussi que pour célébrer la gloire de Louis XIV, il n'imitera pas les ridicules rimeurs qui pullulent sur le Parnasse, et il s'écrie en conséquence :

« Cousant à tout propos quatre ou cinq lieux communs,
» Grand Roi, viendrai-je encor dans mes vers importuns,
» Douter si dans mille ans ta merveilleuse histoire
» Trouvera nos neveux disposés à la croire;
» T'élever dans le ciel *en soleil radieux*,
» *De l'Olympe à tes pieds* mettre *les demi-dieux*,
» Et dans toi pouvant peindre un héros véritable,
» Rabaisser tes exploits aux songes de la fable?

» Dans ses discours menteurs, n'en crois pas Apollon
» Lorsque venant t'offrir un immortel renom,
» Il prétend que lui seul, arbitre de la gloire,
» Peut aux âges futurs transmettre ta mémoire.

» Non, sans qu'il faille en vers voir le *Rhin mutiné*,
» *Cachant sous l'eau l'affront de son chef écorné*,
» Ou qu'un moine docteur jusque dans ses poëmes,
» Fasse à nos ennemis *craindre tes anathèmes*,
» Du zèle d'un rimeur ton nom indépendant,
» Des ans et de l'oubli se verra triomphant;
» Vainement sur le marbre on s'empresse à l'écrire,

» Nos fils à leurs enfants se plairont à le dire,
» Et par les seuls exploits de ton règne fameux,
» Tu seras l'entretien de nos derniers neveux.

Après avoir cité comme une exagération déplacée la pensée assez belle cependant du flatteur :

» Sollicitant Louis, en Hercule nouveau,
» Du monde qui s'écroule à porter le fardeau;

le poète justifie les éloges qu'il donne à son tour au Roi, par les différents actes de son règne ; mais reconnaissant qu'une ardeur indiscrète l'emporte trop loin, il s'écrie :

» Grand Roi, permets ici que ma muse s'arrête;
» Bientôt parti trop haut, par un vol si hardi,
» J'irais sans jugement, d'un transport étourdi,
» Foudroyer Philisbourg *d'étonnante structure*,
» Devant Montméliant *insulter la nature*,
» Et guidant tes soldats sur ses remparts ouverts,
» Crier que *ta vertu triomphe dans les airs.* »

Tous les mots que je souligne ici le sont dans le manuscrit autographe, ce qui prouve que l'auteur les donne comme des citations ridicules d'auteurs contemporains.

La satire qui suit le discours au Roi est une heureuse imition de la dixième satire de Juvénal, et le développement de cette pensée :

« C'est un désir commun, chacun veut être heureux;

après laquelle le poète ajoute :

» Toutes nos actions, nos pas, nos soins, nos brigues,
» Les veilles, le sommeil, le repos, les fatigues,
» Les hasards de Bellonne, et les cris du barreau,
» Tout le mal qu'un rimeur souffre dans son cerveau,
» Ce qu'il coûte au marchand de sueur et de peines,

» À l'avocat d'étude, au docteur de migraines,
» Enfin, tout ce qu'on fait et ce qu'on ne fait point,
» Même sans réfléchir, se rapporte à ce point.

Puis il s'écrie plus loin :

» Le bonheur à trouver est-il donc impossible?
» Serait-ce une chimère, un être de raison,
» Un normand sans procès, un fermier sans blason? »

L'auteur adresse ensuite au duc de Beauvilliers un *Discours sur la Vertu*, qui renferme le portrait suivant de l'excellent gouverneur du duc de Bourgogne :

« Beauvilliers, dans tes mœurs ce qui nous édifie,
» C'est que de la sagesse austère partisan,
» Nous te voyons encor, habile courtisan,
» Joindre à la piété l'aimable politesse,
» Dans l'une sans orgueil, dans l'autre sans mollesse,
» Et que de tant d'éclats paré modestement,
» Tu sois de notre cour l'exemple et l'ornement.

» Telle qu'une beauté que pare la nature,
» Brille sans ornement d'une grâce plus pure,
» La vertu sans effort, sans fard et sans apprest,
» Vient d'un front ingénu se montrer comme elle est;
» Elle charme toujours sans qu'elle songe à plaire,
» Le ciel la fait briller d'un lustre involontaire,
» Il répand sur son front un invincible attrait,
» Dès qu'on la voit on l'aime, et d'abord elle plaît;
» La modeste pudeur brille sur son visage,
» Son accueil est humain, son entretien est sage,
» On lui trouve un cœur tendre, un esprit bienfaisant,
» Aux faiblesses d'autrui toujours compatissant ».

La dernière satire est adressée à Mr. L.-S. D. L. P.... ; le poëte tonne contre le culte de l'or; l'ironie est la figure dont il fait constamment usage ; voici son début :

« L...., tu n'agis pas en homme de ton âge,
» Lorsqu'en tes jeunes ans faisant un choix si sage
» Tu quittas du barreau le stérile embarras,
» Et que sur B...., réglant tes premiers pas,
» Loin des âpres sentiers où languit la science,
» Tu te jettes aux champs de l'heureuse finance.
» Crois-moi, laisse jaser ces esprits ennuyeux
» Qui, dans leur triste humeur sottement glorieux,
» S'estiment de grands clercs en posant pour maxime
» Qu'il ne faut s'enrichir que d'un gain légitime,
» Et méprisent les biens, les plaisirs, la grandeur,
» Pour un je ne sais qui, qu'ils appellent l'honneur.

Le poète, après avoir conseillé à Mr. L.... de n'avoir aucun égard à cette morale, poursuit ainsi :

» Non, je n'approuve pas cet esprit orgueilleux
» Qui croyait assez bien partager ses neveux,
» Leur laissant, disait-il, l'exemple de sa vie.
» Que sa morale soit à La Trappe applaudie,
» Mais dans le monde, enfin, l'argent! vive l'argent!
» Pourvu qu'on en amasse, il n'importe comment.
» Il en faut. Ainsi parle un usurier habile,
» A qui de l'agio la manœuvre facile
» Fit en moins de six mois, par un heureux talent,
» Faire de dix cinquante, et de cinquante cent.
» Le peuple en vain jaloux du mérite qui brille,
» Lui reproche tout haut la hotte et la mandille,
» Et compte par ses doigts ses vols et ses larcins;
» Crois-tu qu'il persévère en ses discours malins?
» Bientôt tu le verras, à soi-même contraire,
» Révérer le fripon devenu secrétaire.

Par suite de cette variation de l'opinion : « l'honneur, » ajoute le satirique :

» Devint le prix d'un fourbe et d'un fripon rusé.
» On vit l'usure en robe et la fraude en hermine;

» Avec nos vieux Catons le partisan (1) opine,
» Et Thémis y reçoit ceux qu'avecque raison
» Elle enverrait bien mieux placer à M......

Après cette apostrophe, l'auteur revient ironiquement à une morale moins sévère, et dit qu'il ne faut pas censurer avec tant d'aigreur celui :

» Qui sait percer la foule où le sort l'a placé.
» Mais c'est un scélérat, un fripon !... et qu'importe;
» Caton de la fortune en vain frappe à la porte :
» Comme un insecte vil faudra-t-il donc ramper?

La fortune mène donc à tout, et elle seule

» Adoucit l'Evangile, en élargit la voie.....
» Oui, le riche en ce monde, aussi bien que dans l'autre
» Est toujours sûr, ami, de trouver un apôtre ;
» L'or, de droit, est exempt des plus sévères lois,
» Le jeûne de nos jours est devenu bourgeois.

Enfin, le poète finit par dire à son novice financier :

» Ainsi, sans t'effrayer d'un remords ridicule,
» Retourne à tes brebis et tonds-les sans scrupule ».

Plusieurs Épîtres suivent immédiatement les Satires; la première, relative à la simplicité des goûts du poète, est adressée à M. Bignon, intendant de Picardie, et nommé prévôt des marchands de Paris. Il était fils puîné du fameux avocat-général Jérôme Bignon ; après les fonctions administratives qu'il exerça tant en Picardie qu'à Paris, il fut nommé maître des requêtes et président au grand conseil.

---

(1) Celui qui fait un traité avec le Roi pour des affaires de finance. (Voyez le *Dictionnaire de l'Académie.*)

Après avoir prouvé que la vie de Paris ne peut lui convenir, l'auteur ajoute :

« Près des fertiles bords de la paisible Somme,
» Où, sans louer le Ciel, jamais on ne te nomme,
» Sous un rustique toit construit à peu de frais,
» Bignon, j'ai rencontré le bonheur et la paix,
» Ces plaisirs innocents, cette joie épurée....
» Qu'on goûte rarement sous de riches lambris,
» Et dont le sage seul sait connaître le prix.
» Là, foulant mollement les fleurs de nos prairies,
» Je viens entretenir mes sages rêveries;
» J'interroge mon cœur, et, juge rigoureux,
» Au poids de la raison je pèse tous mes vœux. »

La seconde Épître a pour objet le mauvais emploi du temps, et cette propension des hommes à oublier toujours la fragilité de leur existence. En effet,

« A voir tous leurs projets, leurs vœux, leurs espérances,
» Leurs craintes, leurs travaux, leurs soins, leurs prévoyances,
» On dirait que d'accord avecque le Destin,
» Il doit de l'univers leur laisser voir la fin....
» Cependant, sans arrêt, et se hâtant toujours,
» Le temps passe et s'en fuit d'un insensible cours,
» A l'espace borné, marqué pour notre vie,
» Chaque jour, chaque instant retranche une partie.

« Le hasard, » poursuit le poète :

» A souvent en un jour renversé son ouvrage,
» Et tel qu'il a comblé de trésors et d'honneurs,
» Trébuche tout-à-coup au faîte des grandeurs.
» Mais prêcher aux humains ces vérités sévères,
» C'est rappeler un moine à ses règles austères,
» Et citer aux prélats les antiques canons..... »

Dans l'Épître adressée à M. le prince Charles de Lor-

raine, et relative à l'orgueil qui est souvent l'apanage de la vanité bourgeoise, on distingue les pensées suivantes :

« Une vertu superbe eut fait haïr Caton.
» J'aime à voir sous le dais briller la modestie.
» Pour moi, je sais de l'homme écarter l'appareil,
» Et voir d'un œil hardi des taches au soleil....
» J'ose dans un haut rang mépriser la sottise,
» Et dire de chacun, après un roi fameux :
» Est-il plus grand que moi, s'il n'est plus vertueux ? »

Parmi les différentes Épîtres, on distingue surtout celle qui porte cette singulière adresse : *au Mais*; elle commence ainsi :

« C'est toi, dangereux *Mais*, que je veux critiquer.
» Ne te lasses-tu pas de mordre et de piquer ?
» Te verra-t-on toujours, guide en l'art de médire,
» Au milieu d'un éloge amener la satire ?

Après cette exposition, le poète cite plusieurs éloges qui se terminent par le mot fatal *Mais*; puis il ajoute :

» Ainsi la Médisance, avec art composée,
» Prenant un long détour, se glisse déguisée,
» Par un air de franchise en impose à l'esprit,
» Et fait croire le mal par le bien qu'elle a dit....
» Toujours quelque défaut défigure le bien,
» Le *Mais* partout se fourre et chacun a le sien.... »

Dans l'Épître adressée à un partisan *sur les plaisirs champêtres*, se trouve le passage suivant, qui me semble une imitation assez heureuse de la fameuse strophe de Malherbe, qui se termine par « *Et la garde qui veille, etc.* »

« En vain de ses faveurs la fortune nous couvre.
» L'audacieux chagrin monte jusques au Louvre,
» Et malgré les soldats qui veillent à l'entour,

» Va tourmenter un Roi dans le sein de sa cour.....
» Tout un peuple de soins l'environne et le suit....
» Ainsi, le Ciel changeant les faux biens qu'il octroye,
» Fait moissonner le deuil où l'on sema la joie.... »

Indépendamment des Satires et des Épîtres dont je viens de citer quelques passages, le père de Gresset a encore laissé :

1°. Un poème en grands vers et en six chants, qui a pour titre : *l'Art de bien vivre.*

Ce poème n'est pas susceptible d'analyse, attendu qu'il se compose seulement d'une suite de préceptes moraux, analogues à ceux de l'Évangile et de l'Imitation de Jésus-Christ, qui tendent tous à nous faire envisager la position de l'homme en ce monde comme un simple état transitoire pour arriver à la vie éternelle, qui seule doit occuper la pensée du chrétien ; *l'Art de bien vivre* est donc celui qui le conduit par la ligne la plus droite au but qu'il a le désir d'atteindre.

Quelques citations me suffiront pour donner une idée de la morale religieuse de l'auteur.

Le démon, dit-il, ne manque jamais de détourner l'homme de la route du bien :

« C'est lui qui relevant l'éclat de la victoire,
» Enflamme les héros du désir de la gloire ,
» De soins et de projets remplit l'ambitieux ,
» Rend l'avare inquiet, le savant curieux,
» Et du but véritable habile à nous distraire,
» De l'objet le plus vain fait notre grande affaire;
» Ou bien , pour amuser la riche oisiveté ,
» Le plaisir sur ses pas est toujours aposté,
» Escorté des présents, des jeux, des sérénades,
» Des théâtres, des bals, des folles mascarades.
» Ainsi l'homme couvert de nuages épais,
» Vit dans le faux bonheur d'une trompeuse paix ;
» Sans regarder le terme où finit son voyage,
» Il s'occupe des biens placés sur son passage ;

» Dans les bras de la joie, imprudent il périt,
» Et près du précipice il chante, il danse, il rit.

Pour éviter les piéges du tentateur :

» Aimez Dieu, dans lui seul se trouve l'abondance,
» Des solides trésors il est la source immense,
» De son sein libéral le bien coule à torrent,
» Qui le possède est riche, il est noble, il est grand ;
» Il n'est point ici bas de fortune plus belle,
» On l'acquiert dès qu'on veut le chercher avec zèle :
» Un cœur qui le demande est sûr de l'obtenir,
» Et la possession suit toujours le désir.
» Aimez et vous l'aurez. . . . .

L'aumône est un des moyens de plaire à Dieu :

» Du toit des indigens éloignez le blasphême,
» Faites-leur dans vos soins voir un Dieu qui les aime,
» Que toujours dans votre âme ils trouvent sa bonté ;
» Montrez que l'Eternel règne avec équité :
» Pour le secours du pauvre il a fait l'opulence,
» Pour le salut du riche il a fait l'indigence....

S'adressant, dans le cinquième chant, à ceux que Dieu place à la tête des peuples, le poète leur rappèle que :

» Plus on est élevé, plus les devoirs sont grands....

Il dit plus loin que le luxe,

» Sous des dehors flatteurs dévora l'opulence,
» Fit au riche, à briller sottement excité,
» Au milieu des trésors trouver la pauvreté.

A travers une foule de préceptes excellents, on distingue celui-ci :

» L'exemple est des pasteurs la première éloquence.

Et cet autre :

» L'esprit sans la sagesse est sans autorité. »

2°. Des Odes sur différents sujets moraux et religieux.

La strophe suivante, tirée de celle qui fut adressée à M. Sabatier (1), évêque d'Amiens, nous indique qu'il n'était pas un prélat de cour :

« Brillant séjour de la fortune,
» Vous ne vîtes point ses désirs,
» D'une ambition importune,
» Chercher vos biens et vos plaisirs ;
» Avec son épouse chérie
» Son âme tendrement unie,
» Craignit toujours de la quitter ;
» Seul objet de sa complaisance,
» Il regarda la moindre absence
» Comme un mal qu'il dut éviter. »

Ne peut on pas supposer que le passage si célèbre de la réponse de Gresset au discours de réception de d'Alembert, dans lequel il fit la critique des prélats de cour, n'était qu'une réminiscence de ces vers de son père?

La dernière strophe de cette Ode, qui se termine par :

« Daigne obtenir du Dieu suprême,
» Qu'il nous donne un autre toi-même,
» Un successeur de tes vertus »,

est suivie de cette note de Gresset :

« Ces vœux ont été pleinement comblés par le saint et » aimable prélat.... (2) qui aujourd'hui.... »

L'Ode adressée à M. ***, pour le consoler sans doute de la mort de l'un de ses enfants, est une imitation des stances de

(1) Pierre Sabatier, nommé Evêque d'Amiens le 18 août 1706, mourut le 20 janvier 1733, âgé de soixante-dix-neuf ans.

(2) Louis-François-Gabriel de la Mothe d'Orléans, sacré Evêque d'Amiens le 4 juillet 1734. Gresset perdit cet ami qui lui fut si cher, le 10 juin 1774, âgé de quatre-vingt-douze ans.

Malherbe, ayant pour titre *Consolations à M. Dupessier*, et certainement le créateur de la véritable poésie française n'aurait pas désavoué cette pensée :

« Qu'est-ce que nos plaisirs? qu'est-ce que notre joie ?
» Un songe de la nuit!

La strophe suivante serait-elle indigne de lui ?

» Un mal succède à l'autre, et le peu d'intervalle
» Qui vient les désunir
» Dure moins qu'une fleur que l'aube matinale
» Voit naître et se jaunir. »

Dans l'Ode *sur le néant des choses de ce monde*, j'ai remarqué ce passage :

« Enivré de sa puissance,
» Voyez le prince orgueilleux
» Qui croit son empire immense
» Et tout soumis à ses vœux;
» Ame stupide et grossière!
» A peine la terre entière,
» Dont il n'a que quelque arpent,
» Dans cette vaste machine
» Qu'aucun être ne termine,
» Est-elle un point apparent? »

L'Ode *sur la fortune* renferme de belles idées : « Contem-
» plez les maîtres du monde, » dit le poète,

« Au plus beau jour de leur gloire,
» Quand tu verras la victoire
» Ceindre leurs fronts de lauriers,
» Perce la foule importune,
» Et vois si dans leur fortune
» Ils ont des plaisirs entiers.

La strophe suivante est également à remarquer :

» En vain l'homme qui s'embarque
» Sur cet océan trompeur, (*la vie*)
» Dans le hâvre qu'il se marque
» Croit rencontrer le bonheur;
» Si la fortune volage
» Favorise son voyage,
» Dans le port tant souhaité
» De nouveaux désirs l'attendent,
» Et d'autres projets le rendent
» Aux vents qui l'ont agité. »

3°. Lettre en prose et en vers, adressée à M. de Colangi, dans laquelle l'auteur met en opposition les plaisirs que l'on goûte à la campagne avec ceux que la ville présente. Tout en ayant l'air de donner la préférance au séjour de la ville, Jean-Baptiste Gresset fait la critique de la société d'Amiens, et il termine cette espèce dc Satire en disant :

« Dans notre ville très-antique,
» L'on suit toujours même rubrique,
» Prou de sottise et peu de sens commun ;
» Esprits bien faits sont marchandises rares,
» Je me mets à genoux quand j'en trouve quelqu'un ;
» Mais pour des fats et des humeurs bizarres,
» De faux plaisans, des badauds, des avares,
» Vous en trouvez mille pour un.

4°. Les Paraphrases des Psaumes n°s. 50, 90 et 102, ainsi que différents écrits en prose qui se rapportent à la religion et à la morale. On trouve dans celui qui a pour titre : *de l'Estime des Hommes*, différentes pensées que je ne puis passer sous silence ; n'a-t-il pas eu raison de dire :

« L'affectation gate tout, principalement quand il s'agit » de plaire. »

« Il n'y a pas d'homme si parfait qui ne donne quelque prise à la malignité. »

« En considérant la corruption du monde, je trouve que » c'est une folie au sage d'en attendre l'approbation. »

« Un sage aux yeux du Ciel est souvent un sot aux yeux » des hommes. »

Je ne puis mieux terminer ce rapide extrait des écrits du père de Gresset, qu'en publiant le morceau suivant, qui sans doute faisait partie d'un discours prononcé devant Louis XV, au début de son règne. On pourrait croire, en le lisant, que c'est une page du petit Carême de Massillon qu'on a sous les yeux :

« La Vérité, cette fille du Ciel, si rarement écoutée des » Rois, et qu'il leur est cependant si nécessaire de connaître, » ne peut-elle pas avec confiance approcher du trône de » V. M., dans un temps où l'innocence de votre âge et cet » heureux naturel dont le Ciel vous a orné, lui donnent de » si grandes espérances ?

» Destiné à faire le sort d'un grand peuple, de quelle im- » portance n'est-il pas que V. M. connaisse les moyens qui » peuvent le rendre heureux.

» Tout dépend, Sire, des routes dans lesquelles V. M. va » porter ses premiers pas ; vos premières démarches vont » faire la joie ou la crainte de la France ; la connaissance de » vos inclinations va régler la conduite de vos courtisans et » former le plan de votre règne.

» Déjà tout est préparé pour saisir les premières affections » de V. M. : la vertu, d'un côté, si profondément gravée » dans votre âme par les soins de ceux qui ont été chargés » de votre éducation ; mais que de puissances rivales sont » déjà prêtes à lui disputer votre cœur ? L'ambition avec » ses triomphes, la volupté avec ses plaisirs, trop redou- » tables d'elles-mêmes, ont encore chacune une troupe de » flatteurs tous prêts à vous vanter leurs charmes dange- » reux..... »

L'examen de ces débris des ouvrages de J.-B. Gresset, auquel je viens de me livrer, se rattache plus qu'on ne pourrait le croire à l'histoire de son fils ; car il est permis de penser que ces écrits furent la première mine dans laquelle Gresset trouva les principes sévères d'honneur et de vertu qui devinrent la règle de toute sa vie. Guidé par la piété d'un père éminamment religieux, Gresset suivait donc sans effort, dès sa plus tendre jeunesse, la route que lui traçait l'auteur de ses jours, et si les succès littéraires qu'il obtint de bonne heure et qui lui donnèrent accès dans le monde, le détournèrent un instant du but vers lequel la Société de Jésus essaya de le diriger, on le vit bientôt revenir vers ce but par un autre sentier et s'y maintenir jusqu'à sa dernière heure, malgré les sarcasmes de Piron et de Voltaire ; peut-être même le désir de se dérober à ces sarcasmes, ainsi qu'à la jalousie de l'auteur d'Œdipe (1), fut-il une des causes qui le

---

(1) M. Louis du Bois, dont j'ai déjà fait connaître l'extrême obligeance (voyez ci-devant le *Discours préliminaire*), a bien voulu compléter à mon égard ses premières communications littéraires, en se chargeant d'examiner avec des yeux de linx mon *farrayo* biographique et bibliographique. Indépendamment des nombreuses corrections qui ont été le résultat de sa consciencieuse critique, il a fait sur quelques parties de cet Essai différentes observations d'autant plus importantes pour l'histoire littéraire, qu'elles contredisent mes opinions sur le caractère des principaux écrivains du XVIIIe. siècle et sur leur conduite envers Gresset.

Ainsi, par exemple, *la jalousie de l'auteur d'OEdipe* a provoqué de la part de M. Louis du Bois les réflexions suivantes, que beaucoup de lecteurs trouveront sans doute plus justes que mon allégation de *jalousie :*

« Je crois ce mot bien injuste et bien dur ; on pourrait lui appliquer son » propre vers :

» De qui dans l'univers peut il être jaloux ?

» Voltaire, en 1734, déjà célèbre par *OEdipe*, *Mariamne*, *la Henriade*, » *Charles XII*, *les Lettres Philosophiques*, *Zaïre*, *Adélaïde du Guesclin*, etc., pouvait-il être jaloux de l'auteur de *Vert-Vert ?* Et en 1747, l'auteur de *la* » *Mort de César*, du *Fanatisme*, de *Mérope*, etc., ne pouvait pas l'être du

déterminèrent à s'ensevelir dans la retraite, sur les bords de la Somme, retraite que notre poète n'abandonna plus une fois qu'il eut goûté tous les charmes de la vie de famille dont son père lui avait également donné l'exemple.

En voyant les corrections portées par Gresset sur les manuscrits de son père, on pourrait croire que son intention première avait été d'en faire jouir le public; mais si cette pensée est venue lui sourire un moment, ne doit-on pas admettre aussi que l'esprit d'humilité chrétienne qui lui fit garder en portefeuille une grande partie de ses ouvrages, enveloppa sans doute dans la même proscription la succession littéraire dont il était dépositaire, et de laquelle malheureusement il ne reste plus que des lambeaux; car si ce qui est perdu ne fut pas compris par Gresset dans l'*auto da-fé* qu'il crut devoir faire de son portefeuille avant de mourir,

---

» poète distingué qui avait enrichi la scène française de l'excellente comédie
» du *Méchant*. Voltaire ne fut pas jaloux de Gresset, pas plus que des deux
» Rousseau; il s'était fâché contre J.-B., homme peu estimable, et qui pro-
» voqua le juste ressentiment de Voltaire; il fut prévenu contre Gresset, ami
» et confident de J.-B. Rousseau, et qui d'ailleurs ne répondit pas comme il le
» devait aux prévenances polies de la lettre du 28 mars 1740. Vraisemblable-
» ment, comme il arrive d'ordinaire, des intermédiaires malveillants aigrirent
» le mal. Il y a lieu de croire que Gresset, qui écrivait (v. ci-après chap. III) :
» *Voltaire, qui se croit le conquérant de la littérature, n'en est que le don*
» *Quichotte*, etc., ne devait guères cacher ces opinions de la plus révoltante
» injustice, et que par conséquent, irritable comme tous les poètes, Voltaire,
» qui en était assurément informé, devait se sentir profondément blessé. Ce-
» pendant, sauf les vers du *Pauvre Diable*, que je trouve fort injustes, vous
» voyez l'auteur de la Henriade écrire à Berger, . c10 janvier 1736 : *J'ai lu la*
» *Chartreuse, c'est je crois l'ouvrage de ce jeune homme où il y a le plus*
» *d'expression, de génie et de beautés neuves*, etc. Cette bonne opinion me
» semble bien confirmée quatre ans après, dans la lettre de Voltaire à Gresset,
» auquel il dit : *Votre tragédie marque, comme vos autres ouvrages, un génie*
» *neuf et tout entier à vous*. Le reste de cette belle lettre, dont je vous dois la
» connaissance, me semble faire un grand honneur aux deux poètes.

» L. D. B. »

comme on le verra dans la suite, il est vraisemblable du moins, que les deux malles remplies de manuscrits trouvées dans la maison qu'il occupait au moment de son décès, et qui s'égarèrent dans les mains de M. Duméril, contenaient sans doute aussi des papiers ayant appartenu à l'auteur de l'*Art de bien vivre*, ce qui me fait doublement déplorer le triste résultat de l'abus de confiance dont M. Duméril s'est rendu coupable, et qui a privé la république des lettres d'une foule de documents précieux au moyen desquels il aurait été plus facile de suivre Gresset dans les différentes phases de sa vie, à partir du jour où il quitta la maison paternelle pour entrer au noviciat des Jésuites.

CHAPITRE II.

1726 à 1735.

« Gresset, dit le père Daire (1), fit ses humanités dans le » lieu de sa naissance, et dans le collége alors occupé par les » Jésuites, qui, frappés de ses progrès rapides et de la vivacité » de son esprit, conçurent dès les premières années le projet » de l'incorporer dans leur société. Il entra parmi eux en 1725, » à l'âge de seize ans, » avec le consentement de ses parents, qui avaient pu juger mieux que d'autres des dispositions heureuses qu'il importait à leur fils de cultiver ; aussi ne furent-ils point fâchés de le voir se choisir lui-même une école où s'étaient formés, pour la retraite et pour le monde, tant d'hommes d'un mérite distingué (2).

Le père Lagneau exerçait alors l'une des premières places de la société au collége d'Amiens, et il était intimement lié avec le père de Gresset, ce qui l'engagea nécessairement à surveiller d'une manière toute particulière l'éducation du fils de son ami ; et c'est sans doute à l'influence qu'exerça le professeur sur l'âme de son élève qu'on doit attribuer la décision prise par notre poète, *sans avoir de vocation,* assure M. Renouard (3), d'enrichir de ses talents la compagnie de Jésus.

On verra plus tard que le père Lagneau conserva toujours pour Gresset un vif attachement, et que ce dernier, à l'époque

(1) *Vie de M. Gresset*, page 2.

(2) Lettre de M. de Wailly à Dalembert, du 3 octobre 1777.

(3) *Vie de Gresset*, page 6.

la plus brillante de sa vie littéraire, eut la rare modestie d'attribuer tous ses succès à ce premier maître, qui avait su, disait-il, *lui apprendre à penser*.

Placé sur la même ligne que les Bougeant, les Jouvanci, les Ducerceau, etc., Gresset s'assujettit comme eux à montrer ce qu'il venait d'apprendre; ainsi, après avoir fait son noviciat, c'est au collége de Louis-le-Grand, à Paris, qu'il vint achever ses études, et, suivant le très-bon usage des Jésuites, dit M. Renouard (1), il en recommença le cours, en professant lui-même le humanités à Moulins, à Tours et à Rouen; et c'est sans doute pendant qu'il était dans la première de ces villes qu'il fit pour des pensionnaires qui allaient souhaiter la fête d'une supérieure de je ne sais quelle communauté, les vers suivants :

« Je pourrais vous louer, je n'ose l'entreprendre;
» On connaît vos sentiments :
» Vous aimez mieux, en fait de compliments,
» Les mériter que les entendre. »

De tous les biographes de Gresset, M. Renouard est le seul qui nous ait fait connaître que dans chacune de ces villes (2) « il annonça de rares talents, soit par des sermons, dont quel- » ques-uns existent encore, dit-il, et méritent d'être conservés, » au moins en manuscrit (3), soit par des compositions des- » tinées pour les exercices publics des colléges, mais qui » n'avaient aucunement l'empreinte scolastique. »

D'après une déclaration si positive, on doit croire que M. Renouard a entre les mains plusieurs des productions de

(1) L. C.

(2) L. C., page vj.

(3) Je n'en ai point trouvé dans les papiers qui m'ont été communiqués par MM. Gresset.

la jeunesse de Gresset, et il est à regretter qu'il n'en ait pas inséré quelques fragments dans son édition de 1811, pour justifier surtout la dernière partie de son assertion. Je puis heureusement réparer cette omission de M. Renouard, et donner l'extrait de deux pièces de ce genre, d'après les manuscrits autographes qui sont sous mes yeux.

La première, datée de Tours, dernier jour d'août 1732, a pour titre : *la Calotte et le Bonnet de nuit.* C'est un dialogue en vers français, à propos de l'énigme latine suivante, dont on propose l'explication aux interlocuteurs A et B.

« *Sedes illustris mihi,*
» *Color varius,*
» *Ubique videor,*
» *Ubique diligor,*
» *Curæ mihi subjacent,*
» *Mihi pariter et sapientia et stultitia subjacent,*
» *Per me sæpe venit decus,*
» *Per me sæpius dedecus venit.* »

Après avoir un peu cherché : *J'y suis !* s'écrie A, *Messieurs, c'est la calotte. Non,* répond B, *c'est le bonnet de nuit.* Nos Œdipes décomposent ensuite chaque partie de l'énigme, d'après les opinions qu'ils viennent d'émettre, et A définit ainsi *ubique videor, ubique diligor :*

« Pour une rente de vingt francs,
» La plns petite tonsure
» Arbore la calotte et se met sur les rangs,
» Et de monsieur l'abbé se donne l'encolure.....
» La calotte de l'oncle est transmise au neveu.....
» Partout la calotte réside,
» Partout la calotte décide,
» Enfin l'on voit régner la calotte en tous lieux.....

B. tout en convenant de cette vérité, soutient cependant que *le Bonnet de nuit* s'applique mieux à la phrase latine :

» D'un sexe seul, dit-il, la calotte est la reine,
» Et le bonnet de nuit règne sur tous les deux.
» Tout mortel a le sien, fût-il le dernier gueux ;
» *Le pauvre en sa cabane, où le chaume le couvre,*
» *Est sujet à ses lois,*
» *Et la garde qui veille aux barrières du Louvre*
» *N'en défend pas les rois* (1)

Passant ensuite à cette autre partie de l'énigme *curæ mihi subjacent*, l'interlocuteur qui plaide pour *le Bonnet de nuit* s'écrie :

» Il assoupit la peine, il endort les chagrins.

Dans le cours de sa démonstration, on trouve ensuite cette pensée :

» Pouvons-nous ignorer que le maître d'un trône
» Est moins heureux le jour, sous sa riche couronne,
» Qu'au soir sous son bonnet de nuit.

Ce long dialogue, parsemé, comme on vient de le voir, de traits assez heureux se termine par cette pensée bouffonne de B :

» Il faut savoir finir ; trop jaser souvent nuit ;
» Craignons donc d'ennuyer par un trop long récit,
» Et de renvoyer notre monde
» Triste comme un bonnet de nuit.

Puis arrive cette note encore plus bouffonne de l'auteur, qui fait connaître la prodigieuse facilité de sa muse naissante :

» Pour une énigme faite en trois jours, cela n'est pas si
» chien.»

---

(1) Malherbe.

La première pensée de Gresset avait été d'intituler *Alcandre* (1) la seconde pièce que j'ai sous les yeux ; il est difficile de se rendre compte aujourd'hui pourquoi il a remplacé ensuite ce nom par celui de *Timandre*. C'est une pastorale allégorique datée de Rouen, 9 juin 1734 (2).

Les bergers Lisis, Alcidon, Thamire, Silvandre et Thircis s'entretenant de l'arrivée de Timandre, témoignent la crainte de voir leurs vœux mal reçus, et d'être troublés par la timidité. — Non, dit Thamire :

« Non, l'esprit ne craint rien quand le cœur sert de guide.

Rassuré par les qualités qui distinguent Timandre, un autre berger ajoute :

---

(1) *Alcandre* était un nom qu'on était habitué de donner, je crois, à Henri IV (note de M. Rigollot).

Je ne crois pas qu'on ait donné ce nom à Henri IV dans d'autres ouvrages que des pamphlets sur ses amours. Le plus connu est, je pense, celui que Louise-Marguerite de Guise, fille du Balafré et seconde femme de François de Bourbon prince de Conti, écrivit sur les intrigues amoureuses de la cour ; tous les acteurs y sont désignés sous d'autres noms que les leurs, et le roi Henri sous celui d'*Alcandre*. Cette satire est intitulée *les Amours du Grand Alcandre*.

Le comte de Bussy, dans son *Histoire amoureuse des Gaules*, a désigné plusieurs fois Louis XIV sous le nom du *Grand Alcandre*.

(Note de M. de Crouy, qui a bien voulu examiner aussi mon travail avec le soin d'une véritable amitié, et je dois à la sévérité de sa critique d'heureuses rectifications.)

Alcandre me semble être l'*Alexandre* que les Orientaux appellent *Iskender*. C'est une sorte d'allusion à ces vers de Malherbe sur le cheval de Henri IV :

« Joli, gentil petit cheval,
» Propre à monter, propre à descendre,
» Tu n'es pas tant que Bucéphal,
» Mais tu portes plus grand qu'Alexandre.»

(Note de M. L. Dubois.)

(2) Il est à croire que cette pièce fut composée à l'occasion de l'arrivée dans cette ville de Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, gouverneur et lieutenant-général pour le roi de la province de Normandie, né en 1702, mort le 18 mai 1764.

« De son rang jusqu'à nous il daignera descendre.....
» L'arrogance avilit le nom le plus illustre ;
» Plus un grand s'humanise et plus il a de lustre.....
» C'est peu que la crainte et l'estime :
» On n'est rien si l'on n'est aimé.....

L'avantage de célébrer les vertus de Timandre occasionne ensuite un débat entre les grands et les petits Bergers ; l'un de ces derniers justifie ses chants en disant :

» Pourquoi craindrais-je donc de risquer quelques airs?
» Quand le soleil naissant redore nos rivages,
» Le plus faible passereau
» Sait rendre ses hommages
» A ce brillant flambeau.
» Quand le sentiment nous inspire,
» On sait parler sans le secours d'autrui....,
» C'est l'amour qui nous mène, et nous comptons sur lui...

La pièce se termine, comme cela devait être, par une demande de congé, d'après cette vérité incontestable que :

» Fût-on même physicien,
» Non, un mois de congé ne gâta jamais rien.»

Sans adopter entièrement l'opinion de M. Renouard (1) au sujet des compositions latines de Gresset, et de les considérer comme les premiers fruits de sa muse, je dirai qu'obligé par la nature de ses fonctions et des usages de la société de Jésus d'exercer la mémoire de ses élèves aux époques des distributions de prix, il eut plusieurs fois recours pour ces solennités littéraires à la versification latine ; aussi, indépendamment du discours intitulé *Charités* ou *les Grâces*, cité par M. Renouard. J'en ai trouvé un autre dans ses papiers

(1) L. C., page vij.

qui a pour titre *de Arte laudandi* et qui commence par ce vers, dont le reste de la pièce est le développement :

« *Ardua res, magnus que labor, laudare decenter.* »

Je suis d'autant plus porté à croire qu'il ne faut pas donner à ces compositions latines une date antérieure à celles inspirées par les muses françaises, que Gresset avait déjà terminé en 1730 la traduction ou plutôt l'imitation des six premières églogues de Virgile, puisqu'il en parut une édition à cette époque (1), avec son approbation, d'après l'avertissement de l'éditeur et le titre de l'ouvrage, qui porte : *par le P. J. B. L., Gresset, de la compagnie de Jésus* (2).

Le texte de cette édition diffère en beaucoup d'endroits de celui que présente le recueil imprimé en 1734 (3), et qui renferme les quatre dernières églogues que l'éditeur de 1730 n'avait pu obtenir de l'auteur.

« J'aurais souhaité, dit-il dans son avertissement, pouvoir
» engager l'auteur à rendre cet ouvrage complet, en y ajoutant
» les traductions des quatre dernières églogues de Virgile;
» mais, quoique je dusse peut-être un peu plus compter sur
» l'amitié et la confiance dont il m'honore, mes sollicitations
» ont été inutiles sur ce point, soit modestie, soit goût plus
» épuré que le mien, et qui lui fait sentir une perfection au-
» delà de celle qu'il a atteint dans la traduction des premières
» églogues. »

---

(1) Tours. Mathieu Masson, in-12, de vj, et 38 pages.

(2) Je ne connais jusqu'à ce jour qu'un seul exemplaire de cette rarissime édition : Il est entre les mains de M. Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville de Paris, qui a bien voulu me le communiquer. Il en existe un second à la bibliothèque du roi. Mélanges H. C. 1337. — 12.

(3) Les poésies de M. G..... Blois. Ph. G. Masson in-12 de 190 pages.

Depuis 1734, le texte de la traduction de Gresset semble n'avoir éprouvé aucune variation, puisqu'on le retrouve dans l'édition donnée par M. Renouard en 1811, tel qu'il a paru dans celle de Blois.

C'est surtout au sujet de la quatrième églogue qu'il existe une grande différence entre l'édition de 1730 et celle de 1734, puisque, dans la première, c'est moins une traduction que l'application, sous le titre d'*Ode de l'horoscope de Marcellus*. à la naissance de Mgr. le Dauphin, qui eut lieu à Versailles, le 4 septembre 1729.

Aucune des nombreuses éditions qui se sont succédées sans le consentement de Gresset, depuis 1730 jusqu'à nos jours, c'est-à-dire dans l'espace de plus d'un siècle, n'ayant parlé de cette ode, et la rareté de celle où elle se trouve pouvant en quelque sorte la faire considérer comme inédite, le lecteur ne sera sans doute pas fâché d'en retrouver ici quelques strophes.

Le poète débute ainsi :

« Que les sons du haut-bois champêtre
» Ne troublent plus la paix des airs ;
» Pour le héros qui vient de naître
» Formons de plus nobles concerts.
» Descendez de la double cime
» Savantes sœurs, troupe unanime ;
» Joignez vos accords à ma voix :
» Chantons les illustres années
» Que réservent les destinées
» Au digne héritier de nos rois.

» Rendez-moi cet heureux délire
» Dont le pasteur des bords latins
» Animait autrefois sa lyre
» En chantant de pareils destins.
» Secondez un zèle aussi juste ;
» La France, sous un autre Auguste,
» Voit un Marcellus au berceau.

» Plus tendre qu'au fils d'Octavie,
» Que la Parque file sa vie
» Sous un plus durable fuseau.

Après avoir rattaché le bonheur de la France à la naissance du royal enfant, et exprimé au cardinal de Fleury le vœu de le voir former la jeunesse du Dauphin comme il forma celle du roi, Gresset s'élance dans l'avenir : il voit la paix régner partout, Cibèle nous prodiguer ses dons avec abondance, et tandis que Bacchus se joignant à Pomone,

» Orneront à l'envy nos champs;
» Flore aux délices de l'automne,
» Joindra les beautés du printemps.

Et alors, s'adressant directement au Dauphin, il s'écrie :

» Ouvrez cette belle carrière,
» Hâtez-vous, levez la barrière,
» Jeune héros, comblez nos vœux ;
» Que notre âge, sous vos auspices,
» Goûte les heureuses prémices
» Des biens promis à nos neveux.
» Oh ! si le cours de mes années
» Durait jusqu'à ces heureux temps,
» Elles ne seraient destinées
» Qu'à chanter vos faits éclatants.
» Épris d'une divine ivresse,
» Des meilleurs chantres du Permesse
» Je voudrais surpasser les sons,
» Et dans le temple de mémoire
» J'irais consacrer votre gloire
» Par les plus sublimes chansons.
» Dieux, protecteurs de notre France,
» Conservez ce prince chéri,
» Qu'il réponde à notre espérance
» Dans le sein des vertus nourri ;
» Fidèle aux héros de sa race,

» Qu'il suive constamment leur trace
» Dans la paix ou dans les exploits ;
» C'est peu d'hériter leur couronne,
» S'il n'en hérite avec le trône
» La vertu qui fait les grands rois.

» Mais, sans recourir à l'exemple
» D'une illustre suite d'ayeux
» Pour savoir régner qu'il contemple
» Des guides vivants sous ses yeux ;
» Instruit par sa pieuse mère,
» Il chérira d'un cœur sincère
». L'honneur des lois et des autels,
» Et de Louis, élève auguste,
» Dans un règne paisible et juste,
» Il sera l'amour des mortels.»

Hélas! ces vœux de Gresset ne se sont pas réalisés ; le vertueux Dauphin, après de longues souffrances, fut pleuré des Français, le 20 décembre 1765 ; et plus tard ils considérèrent en quelque sorte sa perte comme le prélude de tous les désastres qui signalèrent le règne de son malheureux fils; désastres dont les suites, également funestes à ses autres enfants réjaillissent maintenant, par une triste fatalité, sur le dernier rejeton de sa race, auquel on peut appliquer aujourd'hui, par un singulier rapprochement, les différentes strophes de l'ode que je viens de citer.

On voit, d'après ce qui précède, combien le père Daire s'est trompé dans sa *Vie de Gresset* (1), quand il a placé la publication des six premières églogles en 1734, considérant ainsi l'édition d'Amsterdam de 1741 (lisez 1739) comme la seconde. Cette assertion du biographe et son observation que, dans la deuxième églogue, le poète a remplacé Alexis par une

(1) Pages 16 et 17.

bergère, prouvent qu'il n'a pas connu l'édition de 1730, et que celle de 1734 n'était pas non plus sous ses yeux, puisque le changement de sexe a été fait pour cette dernière édition, dont l'avertissement n'a aucun rapport avec celui de 1730, dans lequel il n'y a rien de particulier au sujet de la deuxième églogue dont Gresset avait alors conservé la forme *virgilienne*, s'étant contenté seulement de donner le nom de *Daphnis* à l'*Alexis* du poète latin, sans doute parce que dans notre langue le dernier nom est moins noble que le premier.

Cette peinture trop exacte des mœurs antiques est sans doute cause de la rareté de l'édition de 1730 que les Jésuites se seront empressés de faire disparaître, pour éviter les allusions malignes que leurs ennemis n'auraient pas manqué de se permettre, en voyant le nom de l'un des membres de la *société* sur le frontispice du volume qui renfermait la traduction naïve des amours de Coridon et d'Alexis.

L'élégante paraphrase de Gresset est jugée depuis longtemps; et malgré la protection que Desfontaines lui accorda quand elle parut (1), l'oubli serait devenu son partage comme il est devenu celui des différentes tentatives de ses nombreux émules, sans en excepter la version de M. de Langeac, si *Ver-Vert*, *la Chartreuse* et *le Méchant* n'étaient pas venus lui prêter un appui salutaire.

Comment Gresset, comment surtout ses imitateurs n'ont-ils pas reconnu que de tous les ouvrages de Virgile, son heureuse imitation des tableaux champêtres de Théocrite est celui qui se plie le plus difficilement au génie de notre langue, et que l'harmonie de la versification française lui est d'autant moins applicable, que cette harmonie donne au style un certain apprêt qui tend toujours à éloigner la copie, quelque parfaite qu'on puisse la supposer, de l'admirable simplicité de l'original; et en peut-il être autrement, quand nos habitudes

(1) *Observations sur les Ecrits modernes*, tome 1, page 213.

champêtres n'ont aucune espèce de rapport avec celles dont Virgile nous a tracé la peinture ? Il y a effectivement une différence aussi grande entre le pâtre de nos hameaux et le berger du *Latinum*, qu'il existe de dissemblance quand on veut comparer les Crésus de la Chaussée-d'Antin avec les maîtres du monde, et nos habits écourtés avec la toge du vainqueur de Pompée.

Indépendamment des six premières églogues de Virgile, le petit volume publié par Gresset en 1730 renferme encore deux autres pièces sur lesquelles il est essentiel de s'arrêter un moment, d'après la métamorphose que leur fit éprouver l'édition de 1734.

La première est une ode adressée à *Mgr. de Chapt. de Rastignac* (1), *archevêque de Tours.* Les dix strophes qui la composaient primitivement ont été réduites à neuf dans l'édition de 1734, et il est à remarquer que les 2e, 3e, 4e, 5e, 7e et 9e. sont tout-à-fait différentes de celles publiées en 1730, dont plusieurs offraient un mélange de pensées chrétiennes rendues au moyen d'expressions empruntées à la fable. On jugera de cet amalgame par la strophe suivante, qui est la troisième de l'édition de 1730 :

« Quel monstre émané du Ténare
» Veut s'élever sur nos autels ?
» Même au mépris de la tiare
» Sa voix enhardit les mortels :
» Bientôt de l'hydre renaissante,
» Rastignac, d'une main puissante,
» Nouvel Hercule, abat le front ;
» L'hérésie à ses yeux muette,
» Au Stix, dont elle est l'interprète,
» Fuit et va cacher son affront. »

---

(1) Louis-Jacques, né en 1684, nommé à l'évêché de Tulle en 1722, et à l'archevêché de Tours en 1723, mourut au château de Veret, le 3 août 1750.

La comparaison du texte de cette ode, donné par l'édition de 1734, avec celui que M. Renouard a adopté pour sa réimpression de 1811, m'a prouvé qu'il a tout simplement calqué cette édition sur la compilation anglaise de 1765, puisqu'il en a scrupuleusement conservé les fautes d'impression, au lieu de chercher à les corriger, en remontant aux premières éditions.

La neuvième strophe de l'ode à M. Rastignac offre une preuve de la vérité de cette assertion, puisqu'on y trouve qu'en 1765, comme en 1811, les éditeurs ont fait rimer *arts charmans* avec *le sentiment:* or, si M. Renouard s'était donné la peine de consulter l'édition de Blois de 1734, il aurait mis *les sentiments.*

La seconde pièce que donne l'édition de 1730 a pour titre: *Prologue en stances sur la vie pastorale,* qui a été remplacé dans le recueil de 1734 par *le Siècle pastoral, idylle,* que les éditions postérieures ne manquèrent pas de reproduire, tandis qu'elles laissèrent dans l'oubli le prologue de 1730.

Quoique la même pensée semble avoir été l'âme de ces deux ouvrages, toutefois, malgré cette affinité et l'emploi d'un rythme pareil, il y a une telle diversité dans les couleurs employées par le peintre, qu'on doit considérer ces deux morceaux non pas comme des copies semblables du même dessin, mais comme deux tableaux différents de la même école, ou plutôt du même maître, dont le mérite est à peu près égal.

Il est impossible de pénétrer aujourd'hui les raisons qui ont pu porter Gresset à publier en 1734 l'une de ces pièces, et à condamner l'autre à l'oubli. Pour mettre le lecteur à même de faire à cet égard les conjectures qu'il jugera convenables et de comparer ensemble les deux morceaux, je crois devoir joindre ici ce *prologue en stances sur la vie pastorale,* tel qu'il se trouve dans l'édition séculaire de 1730:

« Des premiers citoyens du monde
» Nous venons retracer les mœurs,
» Et décrire la paix profonde
» Du siècle antique des Pasteurs.

» Cet âge d'or, exempt d'alarmes,
» Jusqu'à nous n'a pu parvenir;
» Que reste-t-il de tant de charmes?
» Hélas! un triste souvenir.

» Dès que l'univers eut vu naître
» De plus coupables habitants,
» Bientôt la terre cessa d'être
» Ce qu'elle était dans son printemps.

» De l'innocence de nos pères
» Bientôt on ne vit aucuns traits;
» Si l'homme éprouva des misères,
» Ce fut le prix de ses forfaits.

» Sortis des mains de la nature,
» Nous étions faits pour être heureux,
» Les bergers suivaient sa loi pure:
» Que ne la suivons-nous comme eux?

» Instruits par cette sage mère,
» Ils connaissaient les vrais plaisirs:
» Une ombre, une vaine chimère
» N'arrêtait jamais leurs désirs.

» La vertu faisait leur étude;
» Chez eux les mœurs servaient de lois,
» Et tous exempts de servitude
» De leurs troupeaux étaient les rois.

» L'unique soin des bergeries
» Occupaient leurs tranquilles cœurs;
» Ils célébraient dans les prairies
» L'or des moissons, l'émail des fleurs.

» Ils ignoraient les vains usages
» De nos philosophes fameux;
» Mais n'étaient-ils point les vrais sages,
» Puisqu'ils étaient les vrais heureux?

» Leurs richesses étaient égales,
» L'or ne chargeait point leurs habits,
» Les mets de leurs tables frugales
» Etaient le lait de leurs brebis.

» Contents des dons de la nature,
» Ils ne souffraient aucuns besoins;
» La terre, riche sans culture,
» N'exigeait alors aucuns soins.

» On ignorait encore au monde
» Ces arts nouveaux et criminels
» Qu'une adresse en malheurs féconde
» A fait inventer aux mortels,

» On ignorait cet art perfide
» De verser le sang des humains,
» Et jamais de la plaine humide
» On n'avait tenté les chemins.

» Les bergers dans leur héritage,
» Coulant leurs jours jusqu'au tombeau,
» Ne connaissaient que le rivage
» Qui les avaient vus au berceau.

» Aux lieux chéris de leur naissance
» Ils passaient sous un ciel serein
» Leur jeunesse dans l'innocence,
» Et leur vieillesse sans chagrin.

» Dans ces paisibles solitudes
» Rien n'interrompait le sommeil;
» La crainte ou les inquiétudes
» Ne hâtaient jamais leur réveil.

» Chaque jour était une fête
» Un cercle de jeux innocents,
» Les bergères paraient leur tête
» Du vif émail des prés naissants.

» La fougère était leur toitettte,
» Et leur miroir le fond des eaux;
» La rose et l'humble violette
» Etaient leurs plus riches joyaux.

» A la nature, aux mains des grâces
» Elles devaient leurs ornements ;
» La pudeur volait sur leurs traces
» Et leur prêtait mille agréments.

» La bergère, simple et docile,
» Ne savait point moraliser ;
» De ses moutons guide tranquille
» Elle n'osait dogmatiser.

» O mœurs ! ô siècles pleins de charmes !
» Quel dieu nous rendra vos beaux jours ?
» L'homme coupable, aux maux, aux larmes
» Est-il condamné pour toujours ?

» Mais pour nous adoucir la peine
» De ne plus voir ces vrais bergers,
» Nous en ramenons sur la scène
» Qui ne vous sont point étrangers.

» Ce sont ceux dont la voix fertile
» Du Tibre heureux charma les bords :
» Puissions-nous plaire avec Virgile,
» En renouvelant ses accords. »

S'il faut en croire l'assertion du père Daire (1), *l'ode sur l'Amour de la Patrie* est le premier ouvrage de Gresset dont la presse ait fait son profit. En effet, l'avertissement de l'édition de 1730, où elle se trouve après les six premières églogues de Virgile, dit qu'elle avait déjà paru dans le *Mercure* du mois de juin 1730 (2).

Cette ode, de même que les bucoliques, fut entièrement remaniée par l'auteur, et portée à dix-sept strophes au lieu de treize, pour l'édition de 1734 ; elle nous prouve que Gresset suivait à la lettre le précepte du grand maître :

---

(1) *Vie de Gresset*, page 3.

(2) Page 1074.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage...

Et c'est sans doute de la seconde édition de cette ode que Frédéric a voulu parler, quand il mandait à Voltaire, le 28 mars 1738 (1):

« Gresset a fait une ode sur *l'amour de la patrie* qui m'a » plu infiniment : elle est pleine de feu et de morceaux ache- » vés; vous aurez remarqué sans doute que les vers de huit » syllabes réussissent mieux à ce poète que ceux de douze. »

A l'époque où Frédéric traçait ce jugement, *Edouard* et *le Méchant* n'avaient pas encore révélé tout le talent de Gresset, que ce grand roi a mieux apprécié dans cette autre phrase de la même lettre :

« La muse de Gresset est à présent une des premières du » Parnasse français. Cet aimable poète a le don de s'exprimer » avec beaucoup de facilité; ses épithètes sont justes et nou- » velles; avec cela, il a des tours qui lui sont propres; on » aime ses ouvrages malgré leurs défauts; il est trop peu soi- » gné, sans contredit, et la paresse, dont il fait tant l'éloge, » est la plus grande rivale de sa réputation (2). »

Cette opinion de Frédéric sur la muse de Gresset a peut-être produit le germe de jalousie dont Voltaire ressentit plus tard les atteintes, quand, après son couronnement, le roi de Prusse voulut attirer à sa cour l'auteur de *Ver-Vert*.

Je reviendrai bientôt sur cette partie de l'histoire de notre poète, et c'est alors que, partant de ce premier jalon, le lecteur arrivera au fait principal qui donna tant d'acrimonie à la bile de Voltaire, quand le nom de Gresset se rencontrait sous sa plume.

L'ode sur l'amour de la patrie a été traduite en vers sa-

---

(1) Edition de Voltaire de M. Beuchot, tome LIII, page 88.

(2) On a vu plus haut la réponse de Gresset au sujet de ce reproche, page 15.

phiques latins, par Nicolas-Joseph Ansiaux (1), médecin, et père d'Emmanuel-Antoine-Joseph, littérateur et professeur à l'université de Liège, qui a joui d'une certaine célébrité vers la fin du siècle dernier. Aussi la *Biographie universelle* a eu soin de lui consacrer un article dans son supplément (2); mais elle ne dit rien de son père.

Il existe dans les papiers de Gresset un *fragment sur l'Amour de la Patrie,* qui doit être reporté à une autre date que celle de l'ode dont je viens de parler, d'après la manière dont cette fois l'auteur a envisagé son sujet; malheureusement il n'en reste que le morceau suivant :

» Tu sais que le goût qui nous lie
» Au lieu qui nous donna le jour
» Doit être un raisonnable amour,
» Et non une aveugle manie;
» Que pour un cœur fait pour aimer,
» La patrie est toujours aimable;
» Mais qu'en aimant on peut blâmer
» Ce qu'on y trouve de blâmable,
» Et que, laissant aux idiots
» De n'oser percer le nuage,
» On chérit sa patrie en sage,
» Sans s'aveugler sur ses défauts.....»

Le second ouvrage de Gresset, dont les journaux s'emparèrent, suivant le père Daire (3) et dom Grenier (4) est *l'ode*

---

(1) Voyez *Musæ leodicenses*, 1763, page 3. Ce recueil, fait à l'imitation du *Musæ rhetorices*, du Père de la Sante, a paru pendant plusieurs années à Liège, sous les auspices de Feller. Il est rare, même à Liège, dit une note de M. Beuchot, qui n'en a connu que les années 1756 (origine), 1758, 1760, 61, 62, 63 et 67.

(2) Tome LVI, page 351.

(3) L. C., page 3.

(4) *Notice manuscrite sur Gresset.*

sur la mort de sa sœur, dont j'ai parlé plus haut (1), et qui parut pour la première fois dans le *Mercure de France* du mois de juillet 1731 (2), mais toutefois fort différente alors de ce qu'elle a été depuis, ce qui a fait croire à plusieurs biographes de Gresset qu'il existait deux odes différentes sur le même sujet, et qu'il fallait dater de 1765 celle adressée à *une dame, mère d'une jeune religieuse,* tandis qu'on la trouve sous ce titre dans l'édition précitée de 1734 (3), avec cette addition : *morte à A... en* 1731.

Ode au Roi sur la guerre présente; tel est le titre d'un autre ouvrage, signé Gresset J., qui fut publié séparément, à Rouen, en 1733 (4).

La critique ne manqua pas de relever les imperfections de cette ode que la jeunesse de l'auteur rendait seule excusables; et ce fut sans doute pour y obéir qu'il retrancha la dix huitième strophe de l'in-4o., quand cette ode reparut dans l'édition de 1734 (5) in-12.

Toutes les éditions postérieures ayant suivi scrupuleusement le texte de 1734, je crois devoir rapporter ici la strophe en question, non pas pour ajouter dix vers de plus aux œuvres de Gresset, mais comme un monument historique curieux, à cause des deux généraux célèbres qui s'y trouvent comparés :

« As-tu rempli tes destinées,
» Oisif Eugène, n'es-tu plus?
» Villars marche avec plus d'années,
» Et reproche tes jours perdus;

(1) Voyez page 3.

(2) Page 1627

(3) Page 158.

(4) Chez Richard et Nicolas Lallemant, près le collége des RR. PP. Jésuites, de 8 pages in-4o.

(5) Page 7.

» Mais que servirait ta vaillance
» Contre l'invincible alliance
» Qui suit l'astre de ton vainqueur ;
» Que pourrais-tu contre les trônes
» De trois princes que leurs couronnes
» Honorent moins que leur grand cœur.»

Je dois faire, en outre, observer que M. Renouard s'est trompé dans son édition de 1811 (1), en appliquant le septième vers de la dernière strophe de cette ode *au prince de Condé*, puisque les éditions de 1733 et 1734, de même que trois autres éditions antérieures à 1811, qui sont sous mes yeux, indiquent en note que le *jeune héros* dont ce vers fait mention est *le prince de Conti*.

Indépendamment des bucoliques et des trois odes que je viens de citer, l'édition de 1734 renferme encore les pièces suivantes :

1°. *Euterpe* ou *la Poésie champêtre*, *ode à Virgile*.

Au lieu de donner à cette ode son titre primitif, le père Daire (2) a jugé à propos de l'intituler *la Vie champêtre*, ce qui n'est pas du tout la même chose. M. Renouard, de son côté, a supprimé le nom d'*Euterpe*, sans doute parce qu'il ne se trouve pas dans l'édition de 1765, qui, comme je l'ai déjà dit (3), doit avoir servi de fond à la sienne.

2°. *Le Siècle pastoral*, idylle qui suit immédiatement *l'ode à Virgile*.

Ce que j'ai rapporté plus haut (4) doit avoir convaincu le lecteur que cette pièce est entièrement différente du *prologue en stances sur la vie pastorale*, que très-probablement J.-J.

---

(1) Tome I., page 251.

(2) L. C., page 17.

(3) Voyez page 38.

(4) Voyez page 3[illegible].

Rousseau n'a pas connu. C'est donc pour le *Siècle pastoral* (1) qu'il composa une suite de six strophes que M. Renouard eut le bon esprit de joindre à son édition de 1811 (2).

« Rousseau, dit M. Musset Pathay (3), a mis cette idylle en » musique, et les six strophes qu'il y a ajoutées ont été évi» demment composées pour faire suite à l'avant-dernière des » strophes de Gresset, et remplacer la dernière qui présen» tait à l'imagination de notre philosophe une idée trop » chagrine.»

C'est dans l'édition de 1734 qu'il faut chercher la première trace de *l'ode à Mgr. le duc de Saint-Aignan*(4), ambassadeur de France à Rome, et on y voit que *cette pièce était jointe à quelques églogues envoyées à S. E. avant son départ pour l'Italie.*

Les églogues dont il est question dans cette note sont-elles les six premières, ou les quatre dernières ?

On retrouve encore dans la dix-huitième stance de cette ode une faute commune aux éditions de 1765 et de 1811, puisque l'une et l'autre portent :

---

(1) Dix-huit couplets de cette idylle se trouvent dans le recueil de Cazin, qui a pour titre : *Chansons choisies, avec les airs notés.* Londres, 1785, 6 vol. in-12, tome I, page 10.

(2) « Cette édition de M. Renouard, que vous citez comme la première de » celles qui ont recueilli le plus d'ouvrages de Gresset, est postérieure de » plusieurs années à l'édition stéréotype de 1806, publiée par M. Fayolle, et » ne donne presque rien de plus qu'elle. Cette édition de 1806 avait été » précédée par celle de 1804, en 3 vol. in-18, dont les subséquentes ne sont, » à peu de chose près, que des réimpressions. — A tout seigneur, tout honneur.» — (Note de M. L. Du Bois.)

(3) *Œuvres de J.-J. Rousseau.* Paris, 1821, tome X, page 462.

(4) Paul-Hippolyte de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, né à Paris, en 1684, ambassadeur de France à Rome, en 1731, avait été reçu à l'Académie française en 1727. Il mourut avant Gresset, le 22 janvier 1776.

« Où leur mémoire consacrée
» Survit à la *suite* des temps. »

Lisez *fuite*, comme le porte l'édition de 1734, et le vers de Gresset aura un sens raisonnable.

J'ajouterai ici, pour ne rien oublier, que, dans la note relative au duc de Beauvilliers, M. Renouard est seul coupable de l'avoir fait gouverneur des *duchés* de Bourgogne, d'Anjou et de Berry, l'éditeur de 1765 s'étant contenté de lui donner la charge de gouverneur des *ducs* qui portaient les noms de ces provinces.

L'ode sur la canonisation des saints Stanislas-Kostka (1) *et Louis-de-Gonzague* (2) qui parut dans le *Mercure* de février 1731 avec la signature de *Gresset, jésuite*, fit également partie de l'édition de 1734. D'après l'opinion de M. Beuchot, sa composition doit remonter à 1730.

C'est la même époque à peu près qu'il faut assigner à l'ode ayant pour titre *L'Ingratitude*, puisqu'elle fut insérée dans le *Mercure* de juillet 1732 (3), avec la date de *Tours*, 26 *juin* de la même année. Je crois cependant que sa composition est antérieure à cette époque, d'après ces deux vers :

« Sur toi, de ma muse indignée
» Je veux lancer les premiers traits. »

Qui indiquent que cette amplification de rhétorique, qualifiée d'*ode*, a été l'un des fruits précoces de la muse de Gresset.

---

(1) Jésuite, né en Pologne vers 1550, mort à Rome en 1568, fut béatifié l'an 1604.

(2) Né à Brescia, en 1568, fut reçu au noviciat des Jésuites à 18 ans. Il fit ses vœux en 1587, et mourut en 1591. On le béatifia en 1621, et sa canonisation est de 1726.

(3) Page 1465.

Il n'y a pas d'incertitude sur la date de l'*ode* adressée *au roi Stanislas* (1), puisque l'édition de 1734 porte qu'elle fut présentée à ce prince en 1732.

L'ode sur la Médiocrité, qui termine l'édition de 1734, vaut beaucoup mieux que toutes les pièces dont je viens de parler ; c'est un prélude qui annonce que l'auteur va bientôt s'élever jusqu'à la *Chartreuse*.

D'après l'édition de 1734, le titre de cette ode doit être suivi des lettres initiales *A. M. D. B. R.* dont M. Renouard n'a pas fait mention dans son édition de 1811, parce que ces lettres manquent à celle de 1765. Il paraît, d'après l'avant-dernière strophe que M. *D. B. R.* était un ami particulier de Gresset, qui habitait une campagne à l'embouchure du Cher, dans la Loire. Quel est le nom de cet ami ? Je n'ai pu le découvrir.

Mon intention, en donnant une nomenclature exacte de ces premières productions de Gresset, auxquelles il n'a jamais attaché d'importance, et qu'il appelait trop rigoureusement *delicta juventutis*, comme nous l'apprend M. de Wailly (2), mon intention, dis-je, n'a pas été d'attirer sur eux l'indulgence du lecteur, mais de lui faire remarquer le point de départ du poète, et qu'à travers toutes ces rimes de collége il existait une certaine abondance de pensées et une sûreté d'expression qui distinguaient ce jeune nourrisson des muses de la foule ordinaire des rimeurs, et qui promettait, en conséquence, à la compagnie de Jésus une gloire de plus ; mais

---

(1) Stanislas Lecksinski, né le 20 octobre 1682, élu roi de Pologne le 12 juillet 1704. Réfugié en France par suite des troubles de la Pologne en 1720, sa fille épouse Louis XV au mois d'août 1725. Il essaie, mais en vain, de reconquérir son trône en 1733 ; il obtient alors en dédommagement le duché de Lorraine en 1737, et meurt des suites d'une brûlure, le 23 février 1766.

(2) *Lettre à Dalembert.*

cette espérance ne fut pas pour elle de longue durée ; l'indiscrétion de la presse ayant révélé dès 1734 que Gresset venait de tracer *les Voyages du Perroquet de Nevers* avec la même plume qui, peu de temps auparavant, s'était exercée à tirer de l'oubli les vertus des deux jeunes néophytes de la société (1),

Quoique la publication de *Ver-Vert* ait eu lieu contre la volonté de l'auteur, et que la société savait fort bien qu'il était étranger aux trois éditions de ce poème, qui parurent successivement dans le courant de 1734, cependant Gresset n'en fut pas moins responsable du bruit que cette publication excita dans le monde littéraire, et des applaudissements qui retentirent dans toutes les ruelles, quand le jeune jésuite leur dévoila

« . . . . . . Les mystères secrets,
» L'art des parloirs, la science des grilles,
» Les graves-riens, les mystiques vétilles.....»

Et toutes les pieuses niaiseries qu'on imputait alors aux Visitandines (2).

Louis XV contribua, dans un voyage de la Muette, à donner une grande célébrité aux aventures du perroquet, en lisant *lui-même* le poème de Gresset à ses courtisans : échos fidèles de l'opinion du maître, chacun d'eux s'empressa, suivant l'usage, d'enchérir encore sur les éloges donnés par le prince, et cette vogue de Versailles se joignant alors aux applaudissements de la capitale, fit épuiser aussitôt les éditions de Rouen qui s'étaient simultanément reproduites sous les rubriques de La Haye et de Londres.

---

(1) Voyez page 44.

(2) Lettre de M. de Wailly à Dalembert.

Dans ces éditions, qu'on peut considérer comme les premières (1), le poème, au lieu d'être divisé par chants, marche sans interruption depuis l'exorde jusqu'à la catastrophe du perroquet.

L'avertissement du libraire, curieux par sa naïveté, et qui a été supprimé dans les éditions postérieures, doit nécessairement trouver ici sa place :

« Voici un ouvrage de M. G..., fameux par la traduction » des églogues de Virgile et par d'autres petites pièces qui » sont dans le même recueil, mis au jour cette année (2). » On peut dire que ce petit poème est tout-à-fait rempli de » bon sens, et que l'auteur a parfaitement bien réussi à peindre l'éducation d'un aimable perroquet, les soins qu'en » prenaient les saintes et dévotes religieuses, dont la piété » n'était pas si rigide qu'elle ne prît quelque relâche. La piété, » les voyages du saint oiseau, la perte de son innocence, sa » conversion et sa mort, étaient certes des objets bien dignes » de la joie et des pleurs de ces aimables nonnes. Glose qui » voudra, il n'y a que des cœurs insensibles qui ne soient pas » touchés à la vue d'un objet si charmant. Je ne suis pas de » ce nombre; aussi me suis-je trouvé obligé de rendre justice » à l'auteur et à l'amour de ses héroïnes. Un de ses amis, » qui est aussi des miens, m'a envoyé la copie que je mets » aujourd'hui au jour...»

Indépendamment de la différence que j'ai indiquée plus haut dans la contexture du poème, on remarque encore dans ces premières éditions, qu'il est adressé à madame de L... de T..., initiales qui ne se retrouvent plus dans les autres

---

(1) *Vair-Vert* (sic) ou *les Voyages du Perroquet de la Visitation de Nevers*, poème héroï-comique. — A la Haye, chez Guillaume Niegart, 1734; in-12 de 48 pages.

(2) *Le Carême impromptu*, page 33. — *Le Lutrin vivant*, page 41.

éditions; enfin, le texte offre des variantes en assez grand nombre, qui sont sans doute le résultat des corrections de l'auteur. Il perfectionna surtout la fin de sa fable, ne laissant plus, comme dans ces premières éditions, le héros emplumé arriver jusqu'à la vieillesse et mourir d'une indigestion ordinaire.

Pour mettre le lecteur à même de connaître la différence qui existe entre les deux épilogues du poème, je crois devoir rapporter ici celui des premières éditions qu'il lui serait difficile de rencontrer aujourd'hui autre part qu'à la bibliothèque du roi (1).

« Il faut tout dire, il devint enfin sage;
» On le devient quand on se sent sur l'âge.
» Aussi Vair-Vert (2) se sentant déjà vieux
» Se reconnut, fit pénitence austère,
» Garda souvent un silence sévère.
» Avant d'aller rejoindre ses ayeux,
» Des bateliers oubliant l'idiome,
» Il rappela ses premières leçons,
» Il dépouilla tout-à-fait le vieil homme,
» Il oublia le moine et les dragons.
» Et vers le bien ramenant ses pensées,
» Rectifiant ses erreurs insensées
» Sur le grand bruit de sa conversion,
» Il veut rentrer dans ses splendeurs passées
» Et recouvrer sa réputation.
» Deux ans après la Visitation,
» Au jour auquel se faisaient deux vêtures,
» Le vit mourir d'une indigestion
» Qu'on lui causa par trop de confitures.

---

(1) Exemplaire marqué Y, n°. 5455.

(2) Gresset a toujours écrit le nom de son héros *Ver-Vert*, au lieu de *Vair-Vert*.

» Au refectoire expira le docteur.
» Ainsi Vair-Vert mourut au champ d'honneur.....
» Lorsqu'Atropos lui ferma les paupières.
» Dieu tout seul sait combien l'illustre mort
» Obtint de pleurs en terminant son sort.....
» Au pied d'un myrthe on plaça le tombeau
» Que couvre encor le mausolé nouveau..... »

En admettant que la presse s'est emparée de *Ver-Vert* sans le consentement de l'auteur, comme l'abbé Desfontaines a eu soin de le dire (1), en demeurant également persuadé que Gresset ne prit aucune part aux éditions clandestines qui parurent en 1735, malgré la lettre G... placée à la fin du poème (2), je ne puis cependant frapper de la même réprobation celle qui fut donnée à cette époque par Louis Racine (3). En effet, Gresset ne devait-il pas s'applaudir d'avoir un tel correcteur des épreuves de son épopée? et le fils du grand peintre d'Athalie se serait-il chargé d'un soin pareil sans l'entier assentiment de l'auteur? Ces réflexions me donnent à penser qu'il faut peut-être attribuer aussi à la plume de Gresset le court *avertissement* de cette édition, qu'une autre contrefaçon de 1735 (4) n'a pas manqué de mutiler, ce qui m'engage à le rétablir ici :

« Il se répand depuis quelque temps plusieurs copies, tant » manuscrites qu'imprimées, mais très-infidèles du poème » que je donne au public. Dans les éditions qu'on a *intitulées* » *de Londres*, et les deux de La Haye, la pièce est entière-

(1) *Observations sur les écrits modernes*, tome II, page 192.

(2) *Ver-Vert, ou les Voyages du Perroquet de Nevers*, 4ᵉ. édition. — Amsterdam, 1735, in-12 de 32 pages.

(3) *Ver-Vert, ou le Voyage du Perroquet de Nevers*, 5ᵉ édition. (Soissons, de l'imprimerie d'Adrien Sellier, rue Saint-Nicolas.) 1735, in-12 de 32 pages.

(4) *Ver-Vert, ou les Voyages du Perroquet de Nevers*, 6ᵉ édition (avec une vignette coloriée représentant le Perroquet). A Amsterdam, 1735, in-12 de 32 p.

» ment défigurée. Celle d'Amsterdam, pour être plus correcte
» que les précédentes, n'est pas exempte d'un grand nombre
» de fautes, dont l'errata n'en découvre qu'une partie. On en
» a cependant profité dans cette édition, et les soins que s'est
» donné un des plus habiles hommes de notre temps (1)
» pour la perfectionner, la rendent la meilleure de toutes
» celles qui ont paru jusqu'à présent. »

L'exemplaire de cette cinquième édition de *Ver-Vert* que j'ai été à même de consulter fait partie d'une collection de différentes pièces, formée par M. Jamet, intitulée *Femmes* (2), qui existe aujourd'hui à la bibliothèque du Roi.

Si la faveur que le poème de Gresset obtint de Louis XV en fit ressortir davantage le mérite (3), elle éveilla d'un autre côté la jalousie de différents poètes, aux productions desquels ce prince n'accorda pas le même honneur, et Voltaire ne fut pas le dernier à se déchaîner alors contre l'odyssée du Perroquet de Nevers.

« J'ai voulu lire *Ver-Vert*, poème digne d'un élève du père
» Ducerceau, écrivait-il de Circy à M. de Cideville (4), et je
» n'ai pu en venir à bout... »

Mais pendant que l'auteur d'Œdipe s'exprimait avec cette injuste amertume sur le chef-d'œuvre de Gresset, J.-B. Rousseau donnait au chantre de *Ver-Vert* des éloges (5) que la

---

(1) M. Racine, fils de l'illustre poète tragique, directeur des fermes du roi à Soissons. — Note de M. Jamet.

(2) Tome XIII, n° 3. Jamet a mis en tête de l'exemplaire : — *Don de M. Racine*, 1735.

(3) La mode, qui s'empare de tout, engagea un artiste célèbre, Raux, à reproduire sur émail les sujets les plus marquants de *Ver-Vert*. — Voyez Fréron, *Année littéraire*, 1757, tome VIII, page 215.

(4) Lettre du 20 septembre 1735.

(5) Voyez ses lettres à M. de Lasséré et au père Brumoy, des 15, 17 et 29 décembre 1735, qui furent imprimées depuis dans toutes les éditions des œuvres de Gresset.

postérité a confirmés, et qui ne laissent plus rien à dire, à l'égard de ce poème, aux biographes de Gresset.

Toutes les nations de l'Europe s'emparèrent tour-à-tour des quatre chants de *Ver-Vert*.

1°. L'Allemagne produisit trois traductions, en 1750, 1762 et 1779. L'auteur de la première est seul connu; toutefois nos bibliographes ne s'accordent pas sur l'orthographe de son nom (1). Les deux autres sont anonymes.

2°. La traduction anglaise de J. Gilbert Cooper date de 1759. Ersch, en l'annonçant, semble insinuer qu'elle fut imprimée de nouveau vers 1793, et le rédacteur des *Annales typographiques* (2) ose avancer que cette copie n'est pas inférieure à l'original.

3°. En 1789, la librairie parisienne publia (3) une traduction italienne anonyme, et Louis-Antoine Vicenzi confia son *Papagallo tradotto in versi italiani*, avec le texte en regard, aux presses de Bodoni, pendant l'année 1803 (4).

4°. Le Portugal parut plus tard dans la lice, puisque Manoel ne donna sa traduction qu'en 1816, sous le pseudonyme de *Filinto Elysio* (5).

5°. L'Espagne vint ensuite, et une traduction anonyme sortit des presses de Valence en 1818 (6).

6°. La langue latine ne resta pas la dernière dans cette lutte de traductions; on vit paraître en 1752 celle d'un anonyme, qualifié de docteur en médecine, dont Fréron fit une mor-

---

(1) *J.-N. Golz*, suivant Ersch. *Fr. litt.*, tome II, page 136. — *Gœtz*, d'après la *Revue européenne*, t. VI, p. 213.

(2) Tome I, page 159.

(3) *Il parrochetto des celebre sig. Gresset, das verso francese, del Toscano*, in-8°.

(4) *Parma*, in-8°. de 65 pages.

(5) Paris, in-8°. de 4 feuilles.

(6) *El Papagayo por ma traducido des frances*, in-18 de 40 pages.

dante critique dans ses feuilles (1). Une version d'après le rhythme endécasyllabe fut attribuée à Prosper Lottin ; dans le courant de 1756 le même critique l'annonça avec éloge, citant un assez long fragment à l'appui de son assertion ; ensuite (2), vers 1809, Charles-Alexandre d'Amiens fit paraître les deux premiers chants (3) dans sa ville natale, et Thévenot donna le poème entier en 1811 (4).

S'il était difficile de rendre en latin les vers de Gresset, la difficulté devenait plus grande encore en essayant de marcher sur ses traces et de faire parler après lui le perroquet de Nevers. C'est ce qu'entreprit cependant un anonyme, qui inséra dans le *Mercure* (5) une pièce de vers sous le titre de l'*Ombre de Ver-Vert, pour servir de suite au poème de Gresset.*

Ayant en l'outre cuidance de suivre Gresset dans l'ouvroir des nonnes, il ne m'appartient pas de porter un jugement sur l'*Ombre de Ver-Vert ;* toutefois, je ne puis m'empêcher de faire remarquer que l'auteur anonyme se sert quelquefois d'expressions triviales qui certainement ne se seraient pas rencontrées sous la plume de Gresset ; le goût lui aurait-il dicté par exemple les vers suivants qui terminent la pièce :

« Ah ! que le ciel, sans doute, aurait bien fait
» De régaler d'un pareil perroquet
» Chaque mari dont l'insolente femme
» Va, poings levés, lui chanter pouille et gamme,

---

(1) *Lettres sur quelques écrits du temps*, 1752, tome II, page 303.

(2) *L'Année littéraire*, 1756, tome IV, page 61.

(3) *Vir, Virides, libros primum et alterum. E. Gallicis versibus transtulit, in latinum carmen*, in-8°. de 16 pages. — L'auteur de cette traduction fut depuis proviseur, et je crois inspecteur-général des études. (Note de M. Rigollot.)

(4) *Ver-Vert, traduit en vers latins avec le texte en regard.* Troyes, 1811 ; in-8°. de 40 pages, tiré à petit nombre.

(5) Samedi, 21 décembre 1782.

» Qu'on aurait vu de toupets mal peignés,
» De nez meurtris, de fronts égratignés!
» Mais en revanche, au sein de leurs ménages,
» On aurait vu toutes les femmes sages.
» C'est un prodige attendu dès longtemps.
» Quand viendra-t-il? quand merles seront blancs.»

Pour ne rien omettre de tout ce qui peut se rapporter, même de loin, au charmant badinage de Gresset, je dois dire que Denesle fit paraître, sous le voile de l'anonyme, en 1736 (1), un poème composé de cinq chants, qui, d'après le titre, semblait devoir être une imitation de *Ver-Vert*; le début surtout pouvait autoriser cette opinion, puisque l'auteur disait:

» Que n'ai-je ici l'ingénieux pinceau
» Qui nous a fait un héros d'un oiseau!
» Héros fameux par sa rare aventure,
» Mais immortel par l'aimable peinture
» Qu'en sut tracer ce délicat esprit
» Qui fait briller dans un charmant écrit
» La pureté de l'élégant Tibulle
» Et l'air galant de l'enjoué Catulle.
» Lesbie en pleurs pour son cher passereau,
» Du beau Ver-Vert enviera le tombeau;
» Et chez la sombre et fière Proserpine,
» En gémira la jalouse Corinne.
» Quoi de plus froid qu'un récit fabuleux
» Si le pinceau ne fait briller aux yeux
» Ce tour aisé, ces expressions fines,
» Ce sel piquant et ces grâces badines,
» Dont l'assemblage et la variété
» Font qu'un mensonge, avec art débité,

(1) *L'Etourneau* ou *les aventures du Sansonnet de* ***. Poème héroïque. 1736, in-12, de 48 pages.

» A son lecteur trouve moyen de plaire
» Plus que sans art la vérité sévère?
» Donc que ne suis-je ou Catulle, ou Gresset!
» Pour dignement chanter un sansonnet!
» Trop fortuné s'il eut été plus maître
» De son bonheur, s'il eut sut le connaître,
» Et ménager avec habileté
» Le doux zéphir de sa prospérité.... »

Mais, quelques vers plus loin, on ne manque pas de s'apercevoir qu'il y a la même différence de *Vert-Vert* à l'*Etourneau*, qu'entre le talent des deux auteurs, et que ce serait manquer à la mémoire de Gresset, de comparer les brillants accords de sa lyre avec les sons dépourvus d'harmonie de l'instrument du malheureux Denesle, dont la conduite et le courage à supporter l'adversité ont mieux valu, à ce qu'il paraît que ses vers, d'après le peu de mots consacrés à sa mémoire par la Biographie universelle (1).

Une imitation plus exacte de *Vert-Vert* est celle dont s'avisa M. Bertin, ministre d'État, qui, voulant, dans le courant de 1772, témoigner à Gresset sa reconnaissance de ce qu'il avait bien voulu réviser, à sa prière, le poème de l'*Agriculture* que venait de composer son ami le président Rosset, et auquel il voulait accorder les honneurs de l'imprimerie royale, ne trouva rien de mieux que de donner à l'auteur de *Vert-Vert* un superbe cabaret de Sèvres, dont chaque pièce représentait un des traits de la vie de l'oiseau des nonnes de Nevers, ce qui fit dire dans le temps à Gresset, qu'il venait de recevoir *la traduction de son poème en porcelaine* (2).

---

(1) Voyez tome XI, page 71.

(2) Voyez Campenon, *sur Gresset*, page vij.

La jalousie de Voltaire, en voyant notre jeune poète s'asseoir hardiment au Parnasse, bien près de la place (1) qu'il y occupait alors, ne fut pas le seul fruit amer que Gresset recueillit de la publication de *Vert-Vert :* ayant pris au sérieux les innocentes plaisanteries du poète, le saint troupeau de Mme. de Chantal (2) adressa ses plaintes aux chefs de l'ordre dont Gresset portait l'habit, par l'intermédiaire de M. Chauvelin, alors garde-des-sceaux, qui avait une sœur parmi les filles de Saint François de Sales. Notre auteur fut alors obligé de quitter Paris, où ses études de théologie l'avaient fait revenir sur les bancs de l'école, pour aller expier sa gloire dans la solitude de La Flèche.

C'est à cette circonstance que l'on doit la relation du *voyage* qu'il fit pour s'y rendre, et dont le manuscrit, *qui s'est conservé,* dit le P. Daire (3), est adressé à Mme. du Perche de Tours, qu'il voulut revoir avant d'aller s'enterrer dans son collège, où on lui donna, par une espèce de dédommagement, la chaire de rhétorique (4).

Pour donner plus de valeur à sa *Vie de Gresset*, le P. Daire eut soin d'y insérer ce voyage, qui jusqu'à lui était resté inédit, et c'est là qu'à l'exemple de M. Renouard, tous les éditeurs des œuvres soi-disant complètes de notre poète, n'ont pas manqué d'aller copier ce badinage écrit avec la plume de Chapelle, et dont malheureusement le P. Daire n'a

---

(1) Gresset alors bien près de Voltaire! en 1734! J'en appèle. — (*Note de M. L. du Bois.*)

(2) Béatifiée en 1751, par Benoit XIV, Mme. de Chantal fut canonisée par Clément XII, en 1767. — (*Note de M. de Crouy.*)

(3) *Vie de Gresset*, page 8. J'ai vainement cherché ce manuscrit dans les papiers du docte Célestin dont j'ai fait l'acquisition à la vente de la bibliothèque de M. Caussin de Perceval.

(4) *Lettre de M. de Wailly à Dalambert.*

pas donné le commencement, qui se composait, à ce qu'il paraît, d'une chanson en patois tourangeau (1). Dans une autre chanson, qui faisait également partie de ce voyage, ajoute notre biographe, Gresset dit galamment à Mme. du Perche (2), *que La Flèche est un Paris pour lui, puisqu'il reste dans le voisinage du lieu qu'elle habite.*

C'est sans doute à l'époque où Gresset se délassait des ennuis du professorat dans la société de Mme. du Perche, que sa muse lui inspira la romance qui commence par ce vers:

« Adieu paisible indifférence, etc., »

et les couplets ayant pour titre *Quatorze ans*, qui existent dans toutes les éditions de ses œuvres, depuis 1785 qu'ils parurent dans l'*Almanach des Muses* (3).

On doit également rapporter au même temps les chansons qui se trouvent dans deux petits volumes de son écriture (4), portant la date de 1734. Chacune de ces chansons est précédée d'une croix figurée de cette manière +, et suivie d'un signe particulier en forme de paraphe, qui distinguent chaque

---

(1) On retrouva, dans l'*Almanach Littéraire* de 1780, page 186, deux autres passages qui avaient été également retranchés par le P. Daire, et que M. Renouard n'a rétablis qu'en partie.

(2) *Vie de Gresset*, page 8.

(3) Voyez page 6

(4) Ces deux volumes m'ont été communiqués avec beaucoup d'obligeance par M. Boullet, aujourd'hui premier président de la cour royale d'Amiens, qui les possède à titre d'héritage de famille; ils sont intitulés: « *Mélanges choisis* » *de chansons bachiques, érotiques, satiriques, guerrières; de bergères, bru-* » *nettes, pèlerines, papillons, branles, vaudevilles, airs d'opéra et de can-* » *tates, extraits des meilleurs sottisiers d'Europe.* » Deux volumes in-18; le premier de 107 feuillets, et le deuxième de 104.

pièce d'avec celles qui appartiennent aux auteurs dont Gresset donne les noms sur le verso de la couverture (1).

Parmi les chansons de Gresset, voici celles dont il convient de faire une mention particulière :

1°.

« Dans ma jeunesse,
» Renfermée au dortoir,
» Attentive au devoir,
» Une nonne au parloir
» N'osait se faire voir
» Et vivait sans tendresse.
» Aujourd'hui ce n'est plus cela,
» Nonnette gentille,
» Court, vole à la grille,
» Sa langue babille,
» Son esprit frétille,
» Et son cœur va cahin, caha... »

2°. *A Mademoiselle* ***.

« Aimez, charmante blonde,
» Goûtez le doux plaisir;
» De tous les cœurs du monde
» Vous avez à choisir.

» Pendant votre jeunesse
» Donnez-vous à l'amour,
» Le temps coule sans cesse
» Et n'a point de retour.

» La vieillesse cruelle
» Veut ce qu'elle ne peut,

(1) Les voici dans l'ordre adopté par Gresset : M[lle]. de Scuderie, M[me]. Deshouillières, M[me]. de la Suze, Blot, Des Barreaux, Coulanges, Lainez, La Chapelle, M. le Régent, Vergier, Lamotte, Régnier-Desmarest, Pavillon, Segrais, et †, ※, Bougeant, Brumoy.

» Mais tant que l'on est belle
» On peut tout ce qu'on veut.

» Aimez, charmante, etc.

3°. *A*. . . . . .

« Le plaisir vous séduit, son appas est trompeur.
» Il nous flatte un instant par sa douceur frivole;
» Mais tel que l'abeille il s'envole,
» Et laisse en s'envolant l'aiguillon dans le cœur. »

4°. . . . .

« Doux rossignols, sous ces feuillages
» Vous chantez votre heureux amour.
» Et de vos tendres ramages
» Vous réveillez tour-à-tour
» Les échos de ces bocages.
» Hélas! petits oiseaux, hélas!
» Si vous sentiez mes maux vous ne chanteriez pas. »

5°. *Songe*. . . .

« Réveillez-vous, belle dormeuse,
» Si mes baisers vous font plaisir,
» Ou si vous êtes scrupuleuse
» Dormez ou feignez de dormir.

» . . . .

» Ce que vous sentez n'est qu'un songe,
» Jouissez d'une douce erreur,
» Goûtez les plaisirs du mensonge
» Si la vérité vous fait peur. »

Il paraîtrait, d'après une lettre que Gresset écrivit de Paris à sa mère, le 18 novembre 1734, que son exil à La Flèche ne fut pas de longue durée.

Voici la copie de cette lettre, qui m'a été communiquée par M. Gresset l'aîné :

« Ma très-chère Mère,

» Voilà qui n'est en vérité point édifiant : dater une lettre » d'une heure après minuit, temps auquel une vertueuse » mère de famille doit, comme la femme forte, goûter dans » le sein du repos la douceur des songes évangéliques ; » temps auquel une jeune prosélite doit tranquillement som- » meiller et rêver pieusement. De telles nuits marquent des » âmes beaucoup trop éveillées ; et assurément, si je me » mêlais de me scandaliser, ma délicatesse serait bien dé- » concertée par un pareil dérangement, surtout après la » grande et pompeuse retraite. C'est donc là que sont venus » aboutir tant d'affectueux sentiments ! c'est donc en vain » que le vertueux P. Fleuriau, l'apôtre des Gentils, a la- » bouré, semé, arrosé, voilà donc sa moisson ! il a prié, » exhorté, menacé, tonné, cassé sa flûte, et cependant je » ne vois point de changement ; on continue ; autrefois on se » couchait à minuit, et depuis la retraite on est devenu plus » méchant d'une heure.

» Je parie, ma Mère, que vous avez été à la retraite en » partie *pour braire*, car enfin c'est quelque chose de si doux » que de *braire* de temps en temps !... Pour toi, Thérèse (1), » tu as été aux méditations pour courir, tu y es restée pour » voir, tu en es revenue pour critiquer, n'est-il pas vrai ? » Non, dites-vous ? comment, non ; quoi, vous mentez, pe- » tite fille ; je charge votre bon ange de vous donner ce soir » la discipline depuis dix heures jusqu'à minuit.

» Je m'étonne qu'on se plaigne (2) de mes lettres ; je ne » crois pas avoir passé dix jours sans écrire ; mais plaignons-

---

(1) Madame de Toulle.

(2) M. L. du Bois pense qu'il y a ici quelques mots d'oubliés Ne serait-ce pas *de la rareté* ?

» nous toujours, cela ne gâte rien. Que voulez-vous que » j'écrive à la pécore, ma plume s'engourdit dès qu'elle » commence à marcher pour des imbéciles. Vous me de- » mandez comment va ma vie parisienne : je n'attends qu'une » occasion pour vous en instruire par un petit cayer (1) qui » est encore à courir le monde, mais qui me reviendra in- » cessamment; fournissez-moi quelque facilité pour le faire » passer jusqu'à vous, sans quoi, si vous voulez, je me » servirai d'un de mes *amis* (2), qui est le postillon d'ici à » Amiens, et qui pour quelque 53 sols encore, me fera la » politesse de s'en charger pour vous. Choisissez; j'attends » vos décisions.

» Le gros Marquet est toujours mon fidèle, nous sommes » logés l'un près de l'autre, nous mangeons ensemble, nous » rions ensemble, nous courons ensemble, et nous nous » moquons de tout ensemble; il me mena dernièrement dî- » ner à Saint-Cloud; il vous menace d'une lettre, mais vous » ne l'aurez pas de si tôt : ses opérations sont lentes, et » d'ailleurs il est si occupé à manger et à rire, qu'en vérité » il n'a pas un moment de temps à lui. — Plaignez du moins » un peu le malheur de gens occupés comme nous, *ô vous* » *gens charitables, et Dieu vous bâillera son benoît pa-* » *radis* (3).

» Puisque vous me parlez déjà de votre Sainte Catherine, » vous voudrez bien, ma très-chère mère, qu'on vous sou- » haite la bonne fête par avance, car je ne suis pas sûr d'en » avoir le temps vers le 25; Paris est un monde si occupant, » que les loisirs y sont très-rares. Je préviens le jour du » bouquet :

---

(1) *La Chartreuse* et *les Ombres*.

(2) Mot souligné par Gresset.

(3) Phrase soulignée par Gresset.

« Que souhaitez-vous donc? quels vœux peuvent vous plaire?
» Vous ne désirez pas de trop bruyants plaisirs;
» Votre goût sait haïr le tumulte vulgaire :
» Je vais deviner vos désirs.
» Il vous faut souhaiter quelques humeurs liantes,
» Quelques amitiés engageantes
» Qui vous occupent finement;
» Quelques migraines amusantes;
» Trop peu pour en souffrir, mais assez seulement
» Pour vous plaindre agréablement.
» Au profane ajoutons des plaisirs séraphiques,
» D'ingénieux mais courts sermons,
» Et de longues collations;
» Des rendez-vous évangéliques,
» D'interminables entretiens,
» Moitié fripons, moitié mystiques,
» Dans les parloirs ignaciens;
» Là, quelques fines confidences,
» Quelques dévotes médisances,
» Le tout fait sans autre dessein
» Que l'amendement du prochain.
» Enfin je vous souhaite, avec un zèle extrême,
» Du chant, des jeux, des vers jolis,
» Des flots de ce café sur qui nagent les ris;
» Et vers le déclin du Carême
» Un pèlerinage à Paris
» Avec cette jeune Chloris (1)
» Qui des Picardes est la crême,
» Objet de vos aimables soins,
» Qui pour être de sa personne
» Un peu méchante, un peu friponne,
» N'en vaudra sûrement pas moins. »

« Mais finissons ces vers puisque le bouquet est fini ; Thérèse » ne mérite certainement pas les louanges que je lui donne

(1) Sa sœur, Madame de Toulle.

» dans ma lettre, puisqu'elle ne répond pas à mes 17 ques-
» tions. Veut-elle aussi se donner un air de paresse? En
» vérité, mademoiselle, cela vous convient bien; eh! que
» ferez-vous donc quand vous serez à notre âge? Il faut avouer
» que la jeunesse est bien impertinente. J'écris au cousin (1)
» par le même ordinaire. Je salue mon très-cher père, ma-
» man, mes tantes, et j'embrasse en Dieu tout le reste de la
» kirielle.

» Victoire assurera madame de Chocqueuse de mes res-
» pects, et fera mes compliments à tous ceux qui sont assez
» simples pour se formaliser de ce que je ne les nomme pas ici.
» Bonjour, père Fleuriau; bonsoir, père Rosili; serviteur,
» Petit-Jean mon page; adieu notre vénérable abbé; au
» revoir, curé de Conteville. Oh! l'indigne cheval! oh! la
» détestable monture! oh! la rosse infernale!

» J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, ma très-
» chère mère, votre très-humble et très obéissant serviteur
» et fils...

» Si vous ne tenez pas mes lettres secrètes, je n'écris plus.
» On peut mettre dans la confidence le père Fleuriau, le père
» Delattre, le père Rosili; mais surtout point de Grilly. »

Le *petit cahier* dont parle Gresset au troisième paragraphe de cette lettre, est sans doute le manuscrit autographe de *la Chartreuse* et *des Ombres* (2), qui s'est conservé dans sa famille, et que possède aujourd'hui M. Eugène de Belloy (3).

Non-seulement le texte de ce manuscrit présente en quelques endroits des différences assez notables avec celui des éditions qui se succédèrent depuis 1736 jusqu'à 1811; mais il offre encore une particularité qui semble se rattacher à

(1) M. de Wailly. Gresset ne l'appelait jamais autrement.

(2) In-4°. de 12 feuilles, portant les dates des 17 novembre et 21 déc. 1704.

(3) Il est petit-neveu de Gresset par sa mère, fille de Mme. de Toulle.

l'un des évènements les plus importants de la vie de Gresset, sa rentrée dans le monde, qui n'eut pas lieu par suite de sa volonté, comme l'ont répété jusqu'à ce jour tous ses biographes.

Les copies de la première de ces pièces qui se répandirent rapidement dans Paris inquiétèrent alors bien autrement les Jésuites que n'avait pu le faire l'innocent badinage de *Ver-Vert*, et ce n'était pas sans raison, puisqu'on y trouvait les vers suivants :

« Egaré dans le noir dédale
» Où le fantôme de Thémis,
» Couché sur la pourpre et les lys,
» Penche la balance inégale,
» Et tire d'une urne vénale
» Des arrêts dictés par Cypris,
» Irais-je, orateur mercenaire
» Du faux et de la vérité,
» Chargé d'une haine étrangère,
» Vendre aux querelles du vulgaire
» Ma voix et ma tranquillité?
» Et dans l'antre de la chicane,
» Aux lois d'un tribunal profane,
» Pliant la loi de l'Immortel,
» Par une éloquence anglicane
» Saper et le trône et l'autel? »

Cette attaque directe contre le Parlement se trouve biffée dans le manuscrit de famille dont je viens de parler, et l'on peut croire que cette suppression avait été prescrite par les supérieurs de l'ordre qui, 28 ans plus tard, durent regretter la censure de cette tirade prophétique, quand parut le terrible arrêt de 1762, qui pèse encore de tout son poids sur les disciples de Saint Ignace, et dont les conséquences ont justifié les prévisions de l'auteur de *la Chartreuse*, puisque cet arrêt a eu une influence directe sur les destinées de l'autel et du

trône, et qu'il a changé entièrement les rôles que jouèrent depuis les accusateurs et les accusés dans le grand drame de la révolution française.

Ainsi les Jésuites, flétris comme propagateurs de la doctrine du régicide, par l'arrêt de 1762, sont aujourd'hui rangés parmi les plus intrépides défenseurs du trône de Saint Louis, tandis que les héritiers des rédacteurs de l'arrêt qui proscrivit l'ordre de Saint Ignace parurent les premiers, en 1789, sous les étendards de ceux que l'on vit alors :

« Aux lois d'un tribunal profane
» Pliant la loi de l'Immortel,
» Par une éloquence anglicane
» Saper et le trône et l'autel. »

Que de considérations morales n'y aurait-il pas à tirer pour l'instruction des peuples et surtout pour celle des Rois, de ces alternatives de proscriptions et de rappels qui agitèrent, pendant le XVIIIme siècle, les conseils de Rome et de Versailles au sujet des Jésuites et du Parlement. Mais pour aborder convenablement un pareil sujet, il faudrait m'écarter par trop de celui que j'ai entrepris de traiter, si je voulais surtout fouiller dans le passé afin de remonter aux causes premières qui préparèrent les désastres de la monarchie de Saint-Louis.

Revenons donc aux craintes des bons Pères, quand le génie poétique de Gresset s'éleva de l'imitation des *Bucoliques*, jusqu'à *la Chartreuse*. C'était, comme on l'a vu, en 1734, à l'époque où le cardinal de Fleury épargnait à son élève tous les embarras de la royauté, et où les plus petits rouages de l'État ne marchaient que d'après son impulsion.

Les vers de Gresset furent donc déférés à Son Éminence par les supérieurs de l'ordre, et le P. de Linyères lui écrivit en conséquence le 18 novembre 1735.

« Monseigneur (1),

» J'ai l'honneur d'écrire à Votre Éminence pour une af-
» faire qui nous intéresse, et dont M. Hérault (2) est instruit.
» Nous avons un jeune homme, nommé Gresset, fils d'un
» fort honnête homme d'Amiens, qui a un vrai talent pour
» la poésie française; et comme le jugement n'est pas tou-
» jours joint à ce talent, et que la lecture des poètes fran-
» çais n'inspire pas ordinairement l'esprit de piété, ce jeune
» homme, après avoir fait des pièces de vers sur des sujets
» indifférents, s'est échappé à en faire quelques-unes où il y
» a des choses très-répréhensibles (3). Lorsque les supérieurs
» en ont été parfaitement instruits, ils l'ont congédié de
» Paris, où il étudiait en théologie, et l'ont renvoyé à La
» Flèche; quelques-uns même étaient d'avis qu'on le ren-
» voyât sur le champ de la compagnie; mais d'autres, tou-
» chés du repentir que le jeune homme témoignait de sa
» faute et de la promesse qu'il a faite de ne jamais faire de
» vers français que par ordre de ses supérieurs, ont cru
» qu'on devait au moins surseoir cette punition. Mais aujour-
» d'hui nous apprenons qu'outre la première pièce qui était
» venue à notre connaissance, il y en a une seconde qui con-
» tient quelques vers très-propres à choquer avec raison le
» Parlement (4). Cette pièce est tombée entre les mains d'un
» libraire qui l'a imprimée; mais M. Hérault, par sa vigi-
» lance et par son affection pour nous, a empêché qu'elle ne

(1) On doit la publication de cette correspondance à M. de Monmerqué, qui la fit imprimer dans le Recueil de la Société des Bibliophiles français, en 1829 et qui m'a autorisé à la reproduire.

(2) René, conseiller-d'état, lieutenant-général de police, mort en 1740.

(3) Sans doute *Ver-Vert*.

(4) Ce sont ceux que j'ai indiqués plus haut.

» sortît de sa boutique. Mais il est à craindre que par l'avidité
» du gain il ne la distribue enfin, ou qu'il ne la communique
» à quelqu'un de ses confrères, à moins que par un ordre
» très-exprès et très-sévère, on n'arrête le coup. Alors, pour
» n'être point exposés à toutes les suites fâcheuses que cela
» pourrait nous attirer du côté du Parlement, nous serions
» obligés de congédier l'auteur de la pièce. Si V. E. veut
» bien conférer de cette affaire avec M. Hérault, elle verra
» mieux que nous ce qu'il convient de faire. Je suis fâché, au
» milieu des occupations importantes et nécessaires qu'elle a,
» de l'importuner pour pareille affaire.

» Je suis avec un dévouement très-respectueux, Monsei-
» gneur, de Votre Éminence, le très-humble et très-obéis-
» sant serviteur,

DE LINYÈRES. »

Le cardinal de Fleury fit passer cette lettre à M. Hérault, conseiller-d'état, lieutenant-général de police, en lui mandant :

« A Issy, le 23 novembre 1735.

» Voilà une lettre, Monsieur, du P. de Linyères, au sujet
» de ce jeune homme dont vous m'avez donné trois petits
» ouvrages. Celui du Perroquet est très-joli et passe bien les
» deux autres ; mais il est bien libertin, et fera très-certai-
» nement des affaires aux Jésuites, s'ils ne s'en défont. Tout le
» talent de ce garçon est tourné du côté du libertinage et de
» ce qu'il y a de plus licencieux, et on ne corrige point de
» pareils génies. Le plus court et le plus sûr est de le ren-
» voyer, car *les Nouvelles Ecclésiastiques* (1) triompheront
» sur un homme de ce caractère. Je vous envoie aussi une

(1) Journal janséniste, rédigé, suivant Barbier, no. 12783, par les abbés Boucher, Berger, Delaroche, etc., commencé en 1713 et continué jusqu'à 1793.

» oraison (1) qu'on vend et qu'on crie dans tous les villages ;
» il faudrait arrêter tous ces colporteurs.

» Je vous honore, Monsieur, très-parfaitement.

» *Le cardinal* DE FLEURY. »

M. Hérault ayant transmis cette lettre en original aux supérieurs de la compagnie de Jésus, reçut quelques jours après la réponse suivante du P. Lavaud :

« A Paris, ce 26 novembre 1735.

» J'ai l'honneur de vous renvoyer, Monsieur, la lettre que
» vous avez bien voulu me confier. Nous nous déterminâmes
» hier à suivre le sage conseil que S. E. a daigné nous don-
» ner, et sous quatre ou cinq jours ce sera chose tout-à-fait
» exécutée. *La Chartreuse* et *les Ombres* paraissent dans le
» public imprimées (2). Des Jésuites m'ont assuré en avoir lu
» hier un exemplaire. Je ne sais qui les vend, mais on dit
» qu'il s'en débite au jardin du Palais Royal. Comme vous en
» aurez sans doute bientôt quelque exemplaire, j'ai cru pou-
» voir me dispenser du soin qu'il aurait fallu prendre pour
» trouver une copie manuscrite des *Ombres* que je vous avais
» promis de chercher.

» J'ai l'honneur d'être, très-respectueusement, Monsieur,
» votre très humble et très-obéissant serviteur,

» J. LAVAUD, *de la Compagnie de Jésus.* »

---

(1) Il s'agit ici, dit M. de Monmerqué, d'une *Prière à Dieu par l'intercession de François de Paris*, suivie d'une *Oraison*. — J'ai vainement cherché cet ouvrage dans le *Dictionnaire des livres jansénistes*. Anvers, 1755. 4 vol. in-12.

(2) Plus juste cette fois envers Gresset, Voltaire mandait à son correspondant, M. Berger, au sujet du premier de ces ouvrages :

« J'ai vu *la Chartreuse* ; c'est je crois l'ouvrage de ce jeune homme où il y a
» plus d'expression, de génie et de beautés neuves. Mais sûrement cet ouvrage
» sera bien plus critiqué que *Ver-Vert*, quoiqu'il soit bien au-dessus... »
Voyez l'édition de M. Beuchot, tome LII, page 157.

Plusieurs jours après, le P. Lavaud mandait encore au lieutenant de police, sous la date du 17 décembre 1735 :

« . . . Je voulais aussi vous parler du sieur Gresset ; vous » n'ignorez pas, sans doute, qu'il est à Paris depuis quelques » jours ; il y est en habit ecclésiastique et déterminé à suivre » cet état. Quelques personnes de considération s'intéressent, » à ce qu'on dit, à lui ménager un honnête établissement. » Il paraît s'en rendre digne par tout ce qui me revient de » ses sentiments présents, et de la sage conduite qu'il se » propose de tenir.... »

Il résulte positivement de cette correspondance, comme on vient de le voir, que ce sont les Jésuites qui expulsèrent Gresset de leur société, et non pas le poète qui, par suite de son exil à La Flèche, *prit la résolution de quitter l'ordre où il s'était engagé si jeune et si témérairement*, comme l'a dit M. Campenon (1); ou bien, *qui n'y pouvant tenir demanda sa sortie*, ainsi que l'a avancé M. Renouard (2); et encore moins d'après son autre biographe, M. B****, *qui, ayant réclamé près de son provincial, peu content de la réponse, prit son parti, jeta le froc et rentra dans le monde* (3).

Une particularité que je ne dois pas omettre, au sujet du manuscrit de *la Chartreuse* et *des Ombres*, cité plus haut, c'est qu'il se termine par la phrase suivante :

« Je ne vous envoie que deux des quatre lettres à la même

---

(1) *Sur Gresset*, page viij.

(2) *Vie de Gresset*, page xij.

(3) *Notice sur Gresset*, dans les *Mémoires de l'Académie du département de la Somme*, 1837, in-8°, page 266. — Plus tard, M. B*** a reconnu son erreur, en reproduisant textuellement ces différentes lettres dans les mêmes *Mémoires*, 1839, in-8°, page 69.

» personne, attendu que les deux autres sont mélangées de
» prose et traitent d'autres sujets. Bon soir trétous. »

L'une de ces deux lettres que Gresset ne crut pas devoir adresser à sa mère, ne serait-elle pas le *Voyage à La Flèche*, qui fut publié, comme on l'a vu, par le P. Daire ? Et j'ai tout lieu de penser que l'autre est la pièce adressée le 20 décembre 1735, à M. l'Évêque de Luçon (1), et dont il ne reste plus que vingt-trois vers, dont nous devons la conservation aux feuilles périodiques de 1735, qui s'en emparèrent. Ils furent imprimés séparément en 1739, sous la rubrique de la ville d'Amsterdam (2), dans un *Recueil* dont chaque pièce a un titre et une pagination particulière.

On inséra encore ses vers dans un ouvrage périodique (3) qui paraissait en Hollande, avec l'indication suivante :

« Remerciement de M. Gresset au duc de R...., qui lui
» avait obtenu la permission de revenir à Paris. »

Enfin ces vers, qualifiés d'*épître* dans l'édition de 1747 (4), reçurent du P. Daire (5) la dénomination de *compliments en vers et des plus spirituels.*

Le P. Lavaud ne s'était pas trompé en annonçant à M. Hé-

---

(1) Michel-Celse Roger de Rabutin, comte de Bussy, décédé le 3 novembre 1736, âgé de soixante-sept ans, et dont Gresset déplora ensuite la perte dans son Epître au P. Bougeant, du 20 novembre 1736.

(2) L'éditeur les donne comme *extraits d'une lettre de M. Gresset à Monseigneur l'Evêque de Luçon.*

(3) En voici le titre, qui est assez bizarre : *Petit Réservoir contenant une variété de faits historiques et critiques, de littérature, de morale et de poésies, et quelquefois de petites aventures romanesques et galantes.* — A La Haye, J. Mamme, 1750, in-12, tome Ier, page 171.

(4) Tome Ier, page 8.

(5) *Vie de Gresset*, page 20.

rault que Gresset avait pris la résolution de rester à Paris après son expulsion de la Compagnie de Jésus ; mais comme *l'honnête établissement* dont le R. P. avait parlé dans sa lettre n'apparaissait, à ce qu'il me semble, que dans le lointain à notre enfant des Muses, et que la fortune paternelle, riche seulement de rimes et d'hémistiches, ne lui offrait pas une ressource suffisante pour s'abandonner sur les flots de la vie parisienne avec une voile enflée seulement par le zéphir de l'espérance, Gresset eut la pensée d'intéresser à son sort le contrôleur-général des finances, qui était alors le grand dispensateur des dons de Plutus. Il adressa donc à M. Orry, le 14 octobre 1735, le placet suivant :

« Des requêtes et de l'ennui
» Ce fut toujours la même chose,
» C'est le sort des placets en prose ;
» Rimons donc le mien aujourd'hui ;
» Qu'il soit laconique et sans glose ;
» Que mon Mécène, mon appui,
» Le regarde d'un œil facile,
» Et qu'il y souscrive d'un style
» Digne des beaux-arts et de lui.
» Entreprise assez singulière,
» Je me présente sans projet ;
» Ce que je sais de mon sujet
» C'est que ma muse aventurière
» Prétend vous faire une prière
» Dont je ne sais pas bien l'objet.
» Mais aux dieux ainsi l'on s'adresse :
» Prescrit-on rien à leur largesse ?
» Le choix du bienfait leur est dû,
» Taisons-nous dans nos sacrifices,
» Quand ils veulent être propices,
» On est toujours bien entendu.
» Dans des régions fortunées
» L'Espérance égare mes vœux,

» On dit que dans peu de journées,
» Renouvelant les destinées,
» Vous allez faire des heureux.
» Des heureux! au moins on le pense,
» Du vulgaire telle est l'erreur,
» Il croit qu'en donnant l'opulence
» On donne toujours le bonheur.
» Mais pour goûter la certitude
» D'avoir dans cette multitude
» Fait du moins un heureux parfait,
» Prix le plus flatteur d'un bienfait;
» Couronnez le destin d'un sage,
» Fixez-le sur ce beau rivage,
» Des talens l'unique séjour;
» Ses premiers biens sont votre ouvrage;
» Les fleurs sont des fruits le présage,
» Et l'aurore annonce le jour;
» L'éclat, la richesse importune,
» Ne lui coûtent aucuns souhaits,
» Il n'en veut point à la fortune
» Son bonheur est à moins de frais:
» De la province où tout s'énerve
» Daignez sauver à sa Minerve
» Le froid séjour et les ennuis,
» Et que votre main lui conserve
» Son loisir, sa lyre et Paris. »

G******.

S'il faut en croire M. de Wailly (1), aux soins duquel nous devons la conservation de cette requête, elle serait restée sans effet sur l'esprit du contrôleur-général, si M. de Chauvelin, intendant d'Amiens, n'avait pas fait valoir, par une recommandation particulière, les vers du poète. M. Orry,

(1) Lettre à M. Dalembert.

grâce à cette influence de l'amitié, créa donc alors pour lui, dans l'administration des postes, un titre sans emploi, auquel furent attachés mille écus de pension.

Cette faveur, la seule qu'obtint Gresset à son entrée dans le monde, fut cause sans doute des bruits mensongers que les journaux anglais s'empressèrent d'accueillir, et d'après lesquels notre poète aurait reçu, avec cinq mille francs de traitement, le titre de *Poète de Paris*. M. de Wailly assure avec raison que Gresset ne fut pas plus affublé de ce titre ridicule que gratifié des cinq mille francs, et l'on doit être alors bien étonné que des contemporains, au nombre desquels il faut nécessairement compter le P. Daire (1), aient accueilli ces bruits mensongers qui, d'après le *crescit eundo* de la renommée, engagèrent même un éditeur des Œuvres de Gresset à faire de ce poète des Grâces un *historiographe de la ville de Paris* (2).

Ayant fait prendre aux archives de l'hôtel de ville des renseignements sur cette place d'*historiographe*, on a répondu à toutes mes questions par des négations. Pour prouver que mes demandes à cet égard étaient basées sur un fait matériel, j'ai cru devoir déposer à la bibliothèque de la ville de Paris, l'exemplaire de cette prétendue édition de Soleure, qu'un hasard m'avait fait rencontrer sur l'un des étalages de la place du Louvre.

De tous les biographes de Gresset, le P. Daire est le seul qui fasse mention d'une *Ode sur la puissance de la lyre*, « tirée, dit-il, de Pindare, et qui se trouve dans les *ouvrages périodiques* de 1735 (3). »

---

(1) *Histoire littéraire de la ville d'Amiens*, page 527.

(2) En voici le titre : *Œuvres diverses de M. Gresset, historiographe de la ville de Paris*; à Soleure, 1740, in-12 de 224 pages.

(3) *Vie de M. Gresset*, page 20.

Cette vague indication d'*ouvrages périodiques* ne m'a pas permis jusqu'à ce jour de retrouver l'ode en question, qui très-probablement n'appartient pas à Gresset, et cette conjecture est d'autant plus admissible, qu'alors les productions de sa muse devaient difficilement se dérober aux investigations des furets littéraires, « puisqu'il tint en se montrant » dans le monde, dit M. de Wailly (1), tout ce que promet- » tait l'opinion qu'on avait de lui, qu'il y apporta toutes les » grâces d'une imagination légère et brillante, une gaîté » délicieuse qui était le fond de son caractère, et, ce qui » étonna le plus, l'air et le ton du monde qu'il avait ignorés » jusqu'à vingt-six ans, et qu'il semblait avoir devinés dans sa » retraite. »

En le suivant sur ce nouveau théâtre, où il paraissait avec tant d'avantages, nous le retrouverons au milieu des applaudissements de la foule, aussi modeste que parmi les écoliers de Louis-le-Grand; et toujours en paix avec lui-même, dans ce tourbillon de rivalités jalouses d'avoir vu *Ver-Vert* et *la Chartreuse*, le placer subitement au premier rang des poètes du dix-huitième siècle.

---

(1) Lettre à M. Dalembert.

CHAPITRE III.

1736 à 1740.

La réputation presque européenne que Gresset venait d'acquérir, fut pour les libraires de France et de Hollande le signal de spéculations productives; ils s'empressèrent donc de réimprimer séparément, en 1736, *Ver-Vert, la Chartreuse* et *les Ombres*. La même année vit aussi paraître, sous la rubrique d'Amsterdam, la sixième édition du *Carême impromptu* (1) et du *Lutrin vivant*, deux bagatelles qui avaient suivi de près la publication de *Ver-Vert*, et dont les premières éditions furent promptement épuisées, malgré le jugement des critiques, qui trouvèrent que si ces deux pièces participaient de l'abondante facilité de l'auteur, c'était toutefois avec un peu plus de négligence et moins d'originalité (2).

Le succès de *Ver-Vert* joint à l'éclat de *la Chartreuse*,

(1) C'est dans le *Poggiana*, Amsterdam, 1720, in-12, que Gresset prit l'idée de ce petit poème. En effet, on y trouve, tome II, page 168, n°. VIII, l'article suivant: « Il y avait dans quelque ville du Mont-Apennin un prêtre si » ignorant, que ne sachant pas même les fêtes de l'année, il ne les annonçait » point au peuple. Étant allé un jour à *Terra-Nova*, la veille des Rameaux, » et voyant les prêtres qui faisaient provision de branches d'olivier et de pal- » mier, il s'aperçut qu'il n'avait ni observé lui-même ni fait observer le » carême à ses paroissiens. Huit jours après, étant de retour, il fit aussi amas- » ser des rameaux le samedi, et le lendemain il dit à son peuple: *C'est au- » jourd'hui le jour des Rameaux, dans huit jours ce sera Pâques. Cependant » il faut faire pénitence toute cette semaine, et on ne jeûnera pas plus long- » temps cette année, parce que le Carême est arrivé fort tard, à cause du froid » et des mauvais chemins.* »

(2) Campenon, *sur Gresset*, page IX.

fit taire les critiques, et bientôt on les oublia tout-à-fait, quand, recherché par la société la plus brillante de la capitale, il y déploya ce talent de captiver l'attention au moyen d'une conversation pleine d'agrément et dont il savait bannir l'ennui, grâce à l'art de conter qu'il possédait si bien, et qui lui faisait donner à la moindre bagatelle un intérêt tout particulier. Aussi la jalousie seule, rapporte M. de Wailly (1), « a pu dire de lui dans une satire trop célèbre (2), pour as» saisonner du sel de l'antithèse celui d'une épigramme in» juste, qu'il était

» . . . . Doué d'un double privilége,
» D'être au collége un bel-esprit mondain,
» Et dans le monde un homme de collége.....

» Jamais injure ne fut moins méritée, jamais personne ne » fut plus éloigné que lui, par le ton et toutes les manières, » du pédantisme et de l'air empesé qu'on apporte du collége » dans le monde. C'est une anecdote que je tiens de lui, » continue M. de Wailly, que cette *honnêteté littéraire* (3) » faisait le fond d'une épigramme dont il fut l'objet à son » entrée dans le monde, et qu'on l'attribua dès-lors à » l'homme célèbre qui se pilla depuis lui-même pour en faire » un nouvel emploi dans sa diatribe du *Pauvre Diable*. »

M. de Wailly aurait dû ajouter, qu'en reproduisant cette mauvaise plaisanterie dans son *Pauvre Diable*, qui, quoique composé en 1758 ou 1760, ne parut cependant qu'en 1771, Voltaire l'assaisonna d'une note plus injurieuse encore que ses vers, oubliant alors ceux à sa louange que Gresset avait

---

(1) Lettre à M. Dalembert.

(2) *Le Pauvre Diable.* — Voyez l'édition des *Œuvres de Voltaire*, donnée par M. Beuchot, tome XIV, page 187.

(3) Nom que Voltaire a employé dans sa polémique littéraire.

fait insérer dans le *Mercure* de mars 1736, *sur la tragédie d'Alzire*, pour ne se souvenir que du vieux levain qu'il conservait contre lui par suite de la jalousie dont j'ai parlé, et sur laquelle je reviendrai quand il sera question des relations littéraires qui existèrent entre Frédéric et Gresset, par suite de l'*Ode* que l'auteur de *la Chartreuse* lui adressa en 1740, à l'occasion de son avènement à la couronne.

Une ébauche du portrait de Voltaire, tracée par la main de Gresset, et que j'ai rencontrée dans ses papiers, pourrait être considérée comme un projet de réponse aux diatribes que le philosophe de Ferney s'était permises contre notre poète avec tant d'injustice; mais on peut dire qu'à son tour l'auteur de *Ver-Vert* a outré le ton des couleurs qu'il a fait entrer dans sa peinture, quand on lui voit jeter sur la toile les traits suivants :

« Voltaire, qui se croit le conquérant de la littérature,
» n'en est que le Don-Quichotte; il croit toutes les régions
» de l'esprit humain volcanisées à son nom, comme le rêveur
» de Cervantes croyait des armées imaginaires subjuguées
» par sa lame....

» Il a recueilli çà et là les résultats des arts, de la morale,
» des sentiments, de la nature; il s'approprie tout ce qu'il a
» pillé; les ignorants se persuadent que tout ce qu'il étale
» est son bien. Ceux qui ont voyagé dans le pays de l'esprit
» ont reconnu l'éternel plagiaire; à la faveur de quelques
» surfaces qui imposent beaucoup plus par les mots saillants
» que par les choses, il a donné pour neuf et comme de lui
» ce qui était ailleurs et souvent partout. Quoiqu'en disent
» ses adhérents, il mourra tout entier, mais ce qu'il a de
» bon ne sera point perdu pour l'esprit humain, puisqu'on
» l'aura toujours épars dans les différents auteurs auxquels il
» a fait des emprunts sans confesser sa dette.... »

Si d'un côté Gresset rencontra sur sa route littéraire les muses satiriques de Voltaire et de Piron, qui cherchèrent à

ternir sa gloire ; si, exaspéré de cette guerre ouverte, le poète confia quelquefois au papier, comme nous venons de le voir, d'injustes réflexions sur les écrits de Voltaire, on lui doit cependant cette justice, que rien en ce genre ne sortit de son portefeuille, et qu'il garda toujours le silence à l'égard des écrivains qui s'étaient faits ses ennemis. Ainsi il se contenta, en 1736, de témoigner verbalement son mécontentement contre ceux qui, pendant l'un de ses voyages en Picardie, avaient voulu faire croire au public que la comédie de l'*Enfant Prodigue* était sortie de sa plume, afin d'obtenir par cette ruse une plus grande indulgence pour les défauts de la pièce (1) ; et d'après l'admiration que Gresset témoignait alors pour Voltaire, comme le prouvent les *vers sur Alzire* ; notre poète fut sans doute loin de penser que cette imposture avait été imaginée par l'auteur même de l'*Enfant Prodigue*, qui, pour ne pas compromettre sa réputation si le succès ne répondait pas à ses espérances, voulait, dans ce cas, au moyen de l'*incognito*, ne pas recevoir directement les sifflets du parterre.

La ruse de Voltaire réussit à ce qu'il paraît en partie, puisque les soupçons du public se partagèrent entre lui, Piron, La Chaussée et Destouches (2). Ils n'atteignirent même pas Gresset, malgré tout le soin que Voltaire s'était donné pour lui assurer la paternité de l'*Enfant Prodigue*, comme l'indique la publication de sa correspondance avec Mlle. Quinault (3), qui lui avait fourni le sujet de cette comédie. Il lui mandait, en effet, le 3 avril 1736 :

« Ah ! je suis perdu ; ah ! je suis sifflé ; je suis mort, je suis » enterré, Lamarre sait tout..... Voyez ce qu'il y a à faire....

---

(1) Voyez *Bibliothèque Française*, Amsterdam, Du Sauzet, 1736, t. XXIV, page 175.

(2) *Œuvres de Voltaire*, édition de M. Beuchot, tome IV, page 233.

(3) *Lettres inédites*, publiées par Renouard, 1822, in-8°, pages 4 et 5.

» Vous et vos amis, au bout du compte, savent bien que
» cela est de Gresset. Je souhaite à ce Gresset, du meilleur
» de mon cœur, toutes sortes de prospérité. Mon Dieu,
» qu'il nous aura d'obligation, qu'il est heureux d'être entre
» nos mains, qu'il doit vous aimer et travailler pour vous.
» Comptez à jamais sur le tendre dévouement de Gresset.... »

Le 24 août suivant, continuant sur le même ton, sa lettre portait (1) :

« En vérité, j'espère assez de cette pièce de Gresset ; quand
» vous répandrez par votre jeu un peu de comique sur ce
» froid Gresset, vous lui ferez grand bien. Ce Gresset avec
» cela pourra réussir ; mais s'il tombe, j'abandonne ce Gres-
» set tout net : ce sera la pure faute de ce Gresset.... »

Il paraît toutefois que Mlle. Quinault ne se prêta que faiblement à cette supercherie, imaginée par Voltaire, car il lui manda encore à cet égard, le 13 octobre (2) :

« Mais comment ferez-vous, discrète et aimable mère de
» notre Enfant, pour mettre un baillon à ce petit Lamarre ?
» Ce serait là une entreprise digne de vous. Vous ne me man-
» dez rien du père Gresset ; il y a pourtant grande apparence
» que c'est lui qui a fait cet Enfant : il me semble que ce
» titre est tout jésuitique. De plus, ce Gresset est un Enfant
» prodigue, revenu au monde qu'il avait abandonné. Enfin,
» c'est Gresset, je n'en démords pas..... »

L'*Enfant Prodigue* ayant réussi, Voltaire le fit imprimer, et abandonnant la fable dont Mlle. Quinault avait eu seule la confidence, puisqu'on n'en trouve aucune trace dans le reste de sa correspondance, il n'hésita plus à s'en déclarer l'au-

(1) *Lettres inédites*, ibid, page 13.

(2) Ibid, page 15.

teur, comme le prouve cette phrase d'une autre de ces lettres à la même actrice, du 2 janvier 1738 (1):

« A l'égard de l'*Enfant Prodigue*, me trompé-je si j'ose » en espérer encore quelques succès, quand on le jouera tel » qu'il est imprimé, en retranchant les deux dernières » scènes du 4e. acte.... »

Si Gresset, d'après le silence gardé par Mlle. Quinault, ne fut pas dans le cas d'attribuer directement à Voltaire le bruit qui s'était répandu au sujet de l'*Enfant Prodigue*, il dut partager à la même époque l'opinion générale qui accusa Voltaire d'être l'auteur d'une Épître principalement dirigée contre Rousseau (2), et dans laquelle lui aussi, Gresset, se trouvait également fort mal traité.

D'après le mauvais effet que cette violente diatribe fit dans le monde littéraire, Voltaire s'empressa, comme de raison, d'en repousser la paternité; mais sa défense parut manquer de franchise, et plus il s'obstina à renier la satire pseudonime, plus on s'obstina d'un autre côté à soutenir que lui seul en était l'auteur.

Voici ce qu'on trouve à cet égard dans sa volumineuse correspondance :

« Ajoutez à vos bontés, » écrivait-il à Mlle. Quinault, le 7 septembre 1736 (3), « la justice que vous me devez de détromper vos amis sur l'idée qu'on a que je suis l'auteur » d'une Épître en vers contre Rousseau, qui a, dit-on, » cinq à six cents vers. Moi, cinq ou six cents vers! je n'en

---

(1) *Lettres inédites*, ibid, page 20.

(2) Travenol, dans son *Voltariana*, 1748, in-8°, tome 1er, page 7, lui donne pour titre: *Réponse de M. de la Chaussée aux trois Epîtres de Rousseau.* — Amsterdam, 1734.

(3) *Lettres inédites*, ibid, page 12.

» ai assurément ni le temps, ni la volonté. On dit que dans
» cette réponse Marivaux et Gresset sont maltraités; je n'ai
» aucun sujet que je sache de me plaindre d'eux, et quand
» je fais un ouvrage je l'avoue hautement....

Nous venons de voir tout à l'heure ce qu'il faut penser de cette assertion.

» Si donc je désavoue celui-ci, c'est une preuve que je ne
» l'ai pas fait. S'il est bon, je n'en veux point avoir la gloire
» s'il est mauvais, je ne veux point en avoir la honte. En cas
» que vous ayez cette pièce, faites-moi l'amitié, je vous
» prie, de me l'envoyer.... »

Le 18 septembre, il mandait à M. Berger (1) :

« Je ne sais, mon cher éditeur, ce que c'est que cette
» énorme *réponse* de huit cents vers aux fastidieuses *Epîtres*
» de Rousseau. Si cela est passable, je la veux voir. J'en
» parle à notre ami Thiriot, voyez qui de vous deux me l'en-
» verra, car un exemplaire suffit....
» On me mande que c'est La Chaussée qui est l'auteur de
» la *Réponse* à Rousseau; si cela est il y aura du bon, et
» c'est par cette raison là même que je ne veux pas qu'on me
» l'attribue. Je ne veux point voler La Chaussée.... »

Ces dénégations, comme on le voit, sont molles et n'infirment que faiblement l'accusation que Guyot de Merville (2) porta contre Voltaire, au sujet de cette Épître, dans la *lettre* qui accompagne sa comédie des *Mascarades amoureuses* (3). En effet, sans désigner nominativement Voltaire comme auteur de l'Épître, il le montre pour ainsi dire au doigt à

---

(1) *OEuvres de Voltaire*, édition de M. Beuchot, tome LII, page 282.

(2) Michel, né à Versailles en 1690, trouvé noyé dans le lac de Genève, près d'Evian, le 4 mai 1755, suivant la *Biographie Universelle*.

(3) Voyez *Nouveau Théâtre italien*, Paris, Briasson, 1753, t IX, in-12.

chaque ligne, en défendant successivement les auteurs attaqués par le satirique, au nombre desquels se trouve Gresset, dont voici l'article :

« C'est aussi parce que M. Gresset rend à M. Rousseau la » justice qui lui est due, en l'appelant l'*Horace de la France* » (titre que le P. Sanadon, qui sans doute connaissait mieux » Horace que le censeur, lui avait déjà donné), que l'ingé- » nieux auteur de *Ver-Vert* est traité de *doux* et d'*hypocrite*. »

L'abbé Desfontaines, en faisant mention de la lettre de Guyot de Merville dans ses feuilles (1), est tout-à-fait de son avis au sujet de l'accusation portée contre Voltaire, et il s'exprime à cet égard en ces termes :

« On trouve à la tête des *Mascarades Amoureuses* une » longue lettre qui doit piquer la curiosité du public. L'au- » teur d'une certaine Réponse en quatre ou cinq cents vers » aux trois nouvelles Épîtres de Rousseau, y est traité » comme le mérite un écrivain si effréné. Le cachet de cet » écrivain étant évidemment en sept ou huit endroits de la » pièce, il est inutile de le nommer. »

A moins d'écrire le nom de *Voltaire* en toutes lettres, il était difficile de le désigner d'une manière plus claire ; et cependant Desfontaines, en commentant la lettre de Guyot de Merville dans sa feuille du 24 novembre suivant (2), déchira encore un peu plus le voile qui couvrait l'auteur anonyme, par la citation de ce vers que Guyot de Merville avait déjà donné :

« V....... brille, il obscurcit Rousseau.....

S'appuyant au contraire sur ce vers pour prouver qu'il

---

(1) *Observations sur les écrits modernes*, Paris, Chaubert, 1736, tome VI, page 220.

(2) Ibid, tome VII, page 44.

n'était pas l'auteur de la satire, Voltaire mandait à Thiriot, au mois d'octobre 1736 (1) :

« J'ai enfin reçu la Réponse aux trois détestables Épîtres » de Rousseau ; cette Réponse est quatre fois trop longue ; » il y a deux pages admirables, mais c'est du drap d'or » cousu avec des guenilles. L'ouvrage est de La Chaussée ou » de Saunin. Comment, j'y suis loué des pieds jusqu'à la » tête, et on ose m'imputer d'en être l'auteur ! Suis-je donc » assez fat pour me louer moi-même ? Je vous avoue que je » suis bien indigné qu'on ait pu mettre une pareille sottise » sur mon compte. »

Comme Thiriot, surnommé avec raison *Trompette*, avait la mission spéciale de colporter les lettres de Voltaire, ces dénégations ne persuadèrent personne, et ce fut en vain que plus tard (23 juin 1738), il écrivit encore au même correspondant (2) :

« Vous devez connaître les fureurs jalouses et les artifices » infâmes des gens de lettres. Je sais surtout de quoi ils sont » capables, depuis que l'auteur clandestin de l'Épître diffuse » et richement rimée contre Rousseau, eut la bassesse de » répandre qu'elle venait de l'hôtel Richelieu. J'en connais » très-certainement l'auteur ; cet auteur est un homme la- » borieux, exact et sans génie. Je n'en dis pas davantage. »

Ces demi-confidences faites par Voltaire à Thiriot, et les réticences dont elles sont accompagnées, jetées cette fois dans le public au sujet de l'auteur anonyme du célèbre pamphlet, firent un effet entièrement contraire à celui que les habitants de Cirey espéraient sans doute obtenir, puisqu'elles confirmèrent davantage les gens de lettres dans l'opinion que l'ami de Mme. du Chastelet était véritablement le père de la

---

(1) Voyez édition Beuchot, tome LII, page 312.

(2) Ibid, tome LIII, page 168.

satirique Réponse, et qu'à cet égard l'opinion ne pouvait plus flotter comme à l'époque de son émission, en 1736, quand les journaux littéraires qui s'imprimaient à l'étranger, au lieu de partager les insinuations avancées par Guyot de Merville et Desfontaines, dirent au contraire à cette époque :

« Les uns l'ont attribuée à M. de Voltaire...., d'autres à » M. de La Chaussée.... Bien des gens cependant n'ont trouvé dans cette Réponse, ni le style de M. de Voltaire, ni » celui de M. de La Chaussée. Pour moi, laissant à part la » différence des styles, je ne saurais me persuader qu'aucun » de ces deux messieurs soit auteur d'une pièce remplie » d'invectives si violentes et si grossières. M. Rousseau n'est » pas le seul qu'on y maltraite : on met dans la bouche de ce » poète un portrait de M. l'abbé ***, plein de personnalités » odieuses (1). »

La *Bibliothèque Française* donne ensuite ce portrait de l'abbé Desfontaines, composé de quinze vers, que Travenol reproduisit avec des variantes dans son *Voltariana*, en 1748 (2). Il y ajouta de plus sept autres vers de la même pièce ; en joignant à ces vingt-deux vers les quatorze publiés par Guyot de Merville (3), le nombre total des vers de cette satire qui sont arrivés jusqu'à nous s'élève seulement à trente-six, quoique la pièce ait été imprimée en 1736, et non pas en 1734, comme l'a dit Travenol (4). En effet, malgré ses recherches continuelles, M. Beuchot n'a jamais pu joindre cette diatribe à toutes les richesses littéraires qu'il possède sur Voltaire (5).

---

(1) *Bibliothèque Française*, Amsterdam, Du Sauzet, 1736, in-12, t. XXIV, page 170.

(2) Première partie, page 7.

(3) Lettre à M. M***, pages v, ix, x, xj et xij.

(4) Voyez ci-devant, page 79.

(5) Voyez son édition de Voltaire, tome LII, page 269.

Le savant bibliographe Barbier et M. Clogenson (1) n'ont pas été plus heureux.

La difficulté de retrouver aujourd'hui un seul exemplaire *imprimé* de cette satire, ne peut-elle pas s'expliquer par la réprobation générale dont elle fut frappée lors de sa publication, et qui aura déterminé l'auteur anonyme, effrayé d'une semblable manifestation de l'opinion publique, à faire mettre au pilon l'édition tout entière ; en sorte qu'il ne sera resté dans la circulation que le petit nombre des exemplaires qui avaient été prématurément distribués.

Mes recherches n'ayant pas eu plus de succès que celles de M. Beuchot, j'avais donc renoncé comme lui à tout espoir de découvrir ce document littéraire, quand, par l'un de ces hasards imposibles à prévoir, il s'en est rencontré une copie qui m'a été adjugée avec d'autres livres à la vente de différents bouquins, provenant de la bibliothèque poudreuse d'un ancien avoué de la ville de Compiègne (2).

Ce manuscrit, dont sans doute le propriétaire faisait peu de cas, se compose de huit feuillets in-4°, qui portent au recto et au verso une série de numéros allant de 609 à 624; et comme la satire, composée de 476 vers, s'arrête à la fin de la page 622, et que les pages 623 et 624 sont en blanc, il est à croire que cette pièce était la dernière d'un recueil d'écrits formé probablement en 1736 (3), car la teinte enfumée du papier et les taches jaunes de différentes formes dont les feuillets sont souillés, ne laissent aucun doute sur la vétusté du manuscrit, dont l'écriture paraît, d'après la forme des caractères, se rapporter à celle qui était en usage

(1) Voyez *Œuvres de Voltaire*, édition de Delangle et 1re. de Baudouin. 1830, in-8°, tome LXIX, page 437, note 2.

(2) Au mois de juillet 1838.

(3) Son titre en est la preuve : 1736. *Epître de Voltaire, en réponse aux trois Epîtres de Rousseau.*

vers le milieu du dix-huitième siècle fort différente, comme chacun sait, de la grande écriture généralement employée dans le dix-septième, à cette époque où tout en France était *grand*, depuis le monarque qui pouvait dire avec raison *l'Etat c'est moi*, jusqu'à cette femme pour laquelle Saint-Evremont fit ce joli quatrain :

« L'indulgente et sage nature
» A formé l'âme de Ninon
» De la volupté d'Épicure
» Et de la vertu de Caton. »

Les Épîtres de Rousseau auxquelles celle que j'ai retrouvé sert de réponse, ayant paru en 1736 (1), il est clair que ce dernier document doit également porter la date de 1736 et non pas celle de 1734, comme me l'a mandé M. Beuchot (2) quand je lui ai annoncé la découverte du manuscrit. En effet, d'après la correspondance de Voltaire, c'est dans sa lettre à M. Berger, des derniers jours de juin 1836 (3), qu'il est question pour la première fois des trois Épîtres de Rousseau, et c'est dans celle du 5 septembre suivant, adressée à Thiriot, qu'il parle en ces termes de la *Réponse* aux trois Épîtres :

« Je vous avoue que si j'étais capable de recevoir quelque » chagrin dans la retraite délicieuse où je suis, j'en aurais » de voir qu'on m'attribue cette longue Épître de six cents » vers dont vous me parlez toujours, et que vous ne m'en- » voyez jamais. Rendez-moi la justice de bien crier contre » les gens qui m'en font l'auteur, et faites-moi le plaisir de » me l'envoyer. »

On a vu plus haut les autres passages de sa correspon-

---

(1) Elles sont adressées au P. Brumoy, à Thalie, et à M. Rollin, sous le titre d'*Epîtres nouvelles du sieur Rousseau*. Paris, Rollin, in-12 de 46 pages.

(2) Lettre du 19 juillet 1838.

(3) *Œuvres de Voltaire*, édition de M. Beuchot, tome LII, page 251.

dance, dans lesquels Voltaire cherche à s'inscrire en faux contre l'opinion publique, qui s'obstinait à lui attribuer cette Épître ; mais il paraît, d'après le titre de mon manuscrit, que ses dénégations n'eurent aucun effet sur l'esprit de ses contemporains, malgré les insinuations des Berger et des Thiriot, qui tachèrent alors de donner le change à la vérité, en jetant au milieu de la discussion les noms de La Chaussée et de Saurin, qui ne doivent plus sérieusement servir maintenant de plastron à Voltaire dans cette dispute littéraire, aujourd'hui surtout que les différentes passions qui se trouvaient en jeu sont entièrement éteintes, et qu'on peut, par conséquent, sans inconvénient chercher à soulever le voile qui cache encore le nom du véritable auteur de cette satire littéraire.

Ainsi, tout en convenant avec la *Bibliothéque française* que le style de la *Réponse aux trois Épîtres de Rousseau* n'est pas celui de Voltaire, serait-il cependant déraisonnable de penser qu'ayant à se venger des blessures faites à son amour-propre par l'auteur des trois épîtres, Voltaire, d'après son caractère, pouvait difficilement garder à leur égard un silence absolu ; il devait donc répondre lui-même à l'attaque de son ennemi, ou employer un moyen détourné pour se défendre, afin d'éviter autant que possible les prétextes de persécutions qu'une nouvelle polémique pouvait lui susciter dans sa retraite de Cirey. La plume du *Petit La Mare* (1) ou de tout autre manœuvre littéraire qu'il avait alors à ses gages, lui parut donc suffisante dans cette circonstance. Elle avait en outre l'avantage de le laisser dans l'ombre, et de lui procurer, par conséquent, la liberté d'affirmer, en cas de besoin, que sa muse était étrangère à la polémique irritante qui devait mettre encore aux prises avec ses ennemis le proscrit réfugié à Bruxelles.

(1) Né à Quimper vers 1708, mort d'une fièvre chaude en 1746.

Cette conjecture me semble résulter naturellement de l'examen des différents passages de la correspondance que j'ai rapportés plus haut, et surtout de la lettre écrite à Thiriot le 5 mai 1738, au sujet d'une édition des *Éléments de Newton*, donnée par les libraires de Hollande, et qui causait à Voltaire des inquiétudes assez sérieuses, parce que M. le chancelier (1) avait désapprouvé, à l'inspection du manuscrit, les derniers chapitres relatifs aux sentiments théologiques de Newton.

Les craintes de Voltaire étaient alors d'autant plus vives que ses *Épîtres sur l'homme* venaient de se répandre dans Paris, et qu'il en repoussait, comme de raison, avec force, la paternité, c'est ce qui lui faisait mander à Thiriot (2) :

« Je voudrais bien savoir quel est le sosie qui me fait honnir en vers pendant qu'on m'inquiète en prose ; ce sosie » m'a bien la mine d'être l'auteur de l'*Épître à Rousseau*, si » longue et si inégale. Je sais quel il est, je connais ses ma- » neuvres, il doit haïr Rousseau et Desfontaines, il veut se » servir de moi pour tirer les marrons du feu ; je ne lui » pardonnerai jamais d'avoir fait tomber sur moi le soupçon » d'être l'auteur de cette misérable épître. Qu'il jouisse de » ses succès passagers, qu'il se fasse de la réputation à force » d'intrigues, mais qu'ils ne me donne point ses enfants à « élever. »

Puisque Voltaire connaissait l'auteur de la *Réponse*, comme nous l'avons déjà vu par la lettre écrite plus tard au même correspondant, le 23 juin 1738, pourquoi ce nom ne s'est-il jamais trouvé sous sa plume quand il écrivait à Thiriot et à Berger des lettres destinées à circuler dans le public, comme celle que je viens de rapporter ?

Pourquoi ? parce qu'en révélant ce nom, il obligeait alors

(1) H. Fr. d'Aguesseau.

(2) Voy. l'édition de M. Beuchot, tome LIII, p. 116.

son manœuvre littéraire à lui donner au moins une part de solidarité dans la publication des vers dont l'indignation publique avait fait justice.

C'est pour n'avoir pas comparé entre elles les différentes lettres de Voltaire relatives à cet épisode de sa vie littéraire, que plusieurs critiques se sont incrits en faux contre les assertions de ceux qui ne regardent pas Voltaire comme complètement étranger à la publication de la *Réponse aux trois Épîtres*. Ainsi, quand M. Louis Du Bois a eu connaissance de mon opinion au sujet de cette pièce satirique, il s'est empressé de me mander :

« La réponse de 1736 aux trois *Épîtres de J.-B. Rousseau,* » n'est pas de Voltaire, *quoique je pense qu'il a pu y faire* » *quelques corrections*. Ce n'est pas du tout son style ferme, » précis, élégant. Celui qui ne craignit pas de répandre » sous son nom l'*Ode sur l'Ingratitude* (1), n'aurait pas craint » certainement d'avouer, ou du moins n'aurait pas repoussé » la *Réponse* dont il s'agit. Elle ne peut être que l'œuvre » de quelque auteur fort médiocre. Je crois qu'il ne serait » pas juste de la mettre sous le nom de Voltaire. »

Je ne puis mieux terminer cette discussion qu'en plaçant sous les yeux du lecteur la pièce incriminée, d'après la version de mon curieux manuscrit, laissant à chacun son libre arbitre et le soin de rechercher la vérité au milieu de ce conflit d'assertions et de dénégations que les ennemis et les partisans de Voltaire se sont alternativement renvoyée, quand on vit apparaître la satire en question, qui se colportait, bien entendu, sous le manteau, suivant l'usage du temps, puisque son impression n'avait pas nécessairement été légament autorisée, petit inconvénient auquel la plupart des ouvrages de Voltaire se trouvaient alors exposés.

(1) Voy. l'édition de M. Beuchot, tome XII, p. 416.

1736. — *Epître de Voltaire, en réponse aux trois Epîtres de Rousseau, de cette année.*

« Pauvre Rousseau, qu'est-ce que nous commande
» L'obscur patois de ta muse flamande ?
» Ton style dur, à présent récusé,
» Nous représente un riche habit usé.
» Qu'espères-tu de tes froides Épîtres ?
» Renouveler tes honneurs et tes titres ?
» Et dirigeant le Parnasse françois,
» De ton exil nous imposer des lois ?
» Crois-moi, Rousseau, tu n'as plus le génie
» Que ta fureur, ta noire calomnie,
» L'ingratitude et cent traits odieux
» Ont quelque temps fait briller en tous lieux.
» Et que la loi, ta sévère ennemie,
» Si justement a noté d'infâmie.
» Tu crois à tort être ce que tu fus ;
» L'orgueil, l'envie, en ton style confus,
» Pesant, obscur et dépourvu de grâces,
» De Despréaux ont beau chercher les traces,
» Tout leur effet est de nous faire voir
» Ton cœur hideux, qu'un morne désespoir
» Livre aux transports d'une inutile rage,
» Toujours tout prêt à vomir quelque outrage
» Trempé longtemps dans la bile et le fiel,
» Pour irriter et la terre et le ciel,
» Trop indulgent à sa noire licence,
» Qu'il ose encore appeler innocence,
» Honneur, vertu, candeur, sincérité,
» Amour de Dieu (1) et vive charité.
» Eh ! de quel droit, aboyant comme un dogue,
» Veux-tu ravir, ignorant pédagogue,

(1) Cet hiatus appartient sans doute au copiste ; Voltaire a dû faire écrire *amour divin*.

» Aux grands talents, aux sublimes esprits,
» De leur ressort et la gloire et le prix?
» Quoi, du Parnasse es-tu donc le monarque?
» T'es-tu flatté, ridicule aristarque,
» Que par ton ordre et sur ton goût pervers,
» On proscrira tant d'ouvrages divers;
» Dont le succès de ta muse envieuse
» A ranimé la voix injurieuse!
» Toujours contraire au mérite naissant,
» Et contre lui sans cesse glapissant.
» Détrompe-toi: depuis plus d'une année
» On méconnaît ta muse surannée,
» Aux yeux de tous elle a beau se montrer,
» Son lustre antique aide à la déparer.
» Si quelque trait nous la rappèle encore,
» C'est sa noirceur que l'honnête homme abhorre,
» Et qui ne plaît qu'à des goûts empestés,
» Autant que toi haïs et détestés.
» Cette noirceur dont la vieille hypocrite,
» Auprès des sots sait se faire un mérite
» En la couvrant d'un masque de vertu;
» Masque trompeur nous imposeras-tu?
» Par les secours de quelques saints cantiques,
» Accompagnés d'épigrammes lubriques,
» D'atrocités dignes de vingt soufflets,
» Pourras-tu faire oublier ces couplets (1),
» Ouvrage infâme et dont la barbarie,
» Mortel venin d'un aspic en furie,
» A son auteur, pour corriger son ton,
» Fit rassembler (2) mille coups de bâton.

---

(1) Voltaire mandait à Berger, au mois de juin 1736, à propos des trois Épîtres: « L'auteur des couplets qui parle de morale.... Il me semble que je » vois Rolet endoctriner Thémis.... »

(2) M. Gresset l'aîné m'a fait observer que *rassembler* est bien mauvais, et qu'*asséner* vaudrait mieux. Il a parfaitement raison, mais comme le manuscrit original porte *rassembler*, il faut bien laisser ce mot.

» Heureux encor si ce digne supplice
» Eut satisfait la sévère justice,
» Et si son zèle à punir les forfaits
» N'en eut sur lui signalé les effets,
» Et condamnant son malheureux génie,
» N'eut avec toi banni la calomnie.
» Perfide auteur dont l'essort criminel
» Joint à ton nom un opprobre éternel;
» Car ne crois pas que ton style et tes rimes
» Puissent jamais faire passer tes crimes.
» Ton nom ira jusques à nos neveux
» Plus décrié qu'il ne sera fameux.
» Tu leur plairas dans tes premiers ouvrages,
» Mais le tissu de blasphèmes, d'outrages,
» D'óbcénités qui souillent tes écrits,
» T'assurera leur haine et leur mépris;
» Ils frémiront d'un horrible mélange,
» Souvent démon et quelquefois un ange,
» Tu paraîtras un bizarre animal,
» Prêchant le bien pour mieux faire le mal;
» Car c'est par là que ton âme traîtresse,
» De la vertu par toi mise en détresse,
» A décrié l'innocente candeur
» Et d'infamie a couvert la pudeur.

» Combien, dis-nous, après tes hymnes saintes,
» Au tendre honneur as-tu porté d'atteintes,
» Faisant ainsi succéder à ton gré
» Le style impie au style consacré?
» Combien de fois?... Mais ma muse trop lasse
» D'un reste affreux veut bien te faire grâce.
» Ne crois donc pas, esprit fourbe et malin,
» Que ton parfum puisse entêter Rollin;
» Non, sa vertu ne peut être amorcée
» Par le clinquant de ta muse forcée,
» Et vainement exaltant son travail,
» De cent beaux traits tu lui fais le détail,
» Il te connaît; son cœur, qui te condamne,

» Hait le poison de ton encens profane ;
» D'un ton béat tu fais le petit saint,
» Sur tes malheurs tu voudrais être plaint,
» Et qu'avec toi criant à l'injustice,
» Du vieux Saurin on pressa le supplice.
» Mais cet espoir n'est qu'une illusion
» Qui va tourner à ta confusion.
» De tout lecteur tu fais un incrédule,
» Et ta vertu lui paraît ridicule ;
» Quand saintement tu prétends le toucher,
» Or, écoutez, le diable va prêcher,
» Dit-il d'abord ; et voilà comme on loue
» Un vieux prêcheur singe de Bourdaloue ;
» Singe en effet, en dedans, en dehors,
» En grimaçant, lorsque tu ris, tu mords,
» Et tu t'es fait une horrible habitude
» De la malice et de l'ingratitude.
» Car quels bienfaits t'ont jamais pénétré ?
» Quand l'amitié, ce lien si sacré,
» A-t-elle eu droit d'arrêter ta furie ?
» Cent et cent fois ne l'as-tu pas flétrie ?
» Monstre inhumain, de tous tes protecteurs
» N'as-tu pas fait d'ardens persécuteurs ?
» Est-ce leur faute, ou bien est-ce la tienne ?
» Si quelqu'un d'eux, d'une âme plus chrétienne,
» Lui-même en butte à ta malignité,
» Moins grande encor que sa bénignité,
» A t'éloigner sut borner sa vengeance,
» C'est que son cœur, sensible à l'indulgence,
» Et retenant sa juste inimitié,
» Au châtiment préféra la pitié.

» Que réponds-tu ? Tu vois que la peinture
» Sait bien encore imiter la nature,
» Et qu'aujourd'hui l'on peut faire un portrait
» Qui te ressemble et te rend trait pour trait.
» Et toutefois, si nous voulons t'en croire,
» C'est ton roman et non pas ton histoire,

» Qu'en ce temps-ci nos plus fameux auteurs
» Effrontément offrent aux spectateurs.

» Mais, disons vrai, quelle est la comédie
» Qui, de nos jours constamment applaudie
» Et paraissant encore avec succès,
» De ta fureur mérite les accès?
» Si par hasard quelques mauvais ouvrages
» Ont du public excroqué les suffrages,
» Soit par des traits hasardés, séduisans,
» Soit par l'appui d'un chœur de partisans,
» Pour applaudir ameutés au parterre,
» Et des sifflets étouffer le tonnerre,
» On les a vus, après un peu d'éclat,
» Languir un temps et puis tomber tout plat.
» Tel est le sort de ces vaines peintures,
» Fades romans, brillantes impostures,
» Dignes objets de ton aversion.
» Mais, moins jaloux, parle sans passion.
» Tu t'es flatté que tes froides critiques
» Dénigreront quelques pièces comiques
» Que le public, qui leur donne sa voix,
» S'obstine à voir pour la centième fois?
» Quoi, si constant dans son erreur extrême!
» Se trompe-t-il? te trompes-tu toi-même?
» Non, non, tous deux vous jugez sainement,
» Tous deux au fond du même sentiment,
» Vous admirez ce qu'il faut qu'on admire;
» Mais l'un le dit, l'autre craint de le dire,
» L'un bonnement applaudit à l'auteur,
» L'autre en enrage et tache avec hauteur
» De faire croire au public qu'il offense,
» Qu'il est plus sot que celui qu'il encense.
» Voilà ton but, et voilà par quel art,
» Dans ton Phébus ressuscitant Ronsard,
» Tu satisfais aux transports de l'envie,
» Qui fut toujours le fléau de ta vie.
» Moi, diras-tu, moi je suis envieux?

» Et de qui donc ? d'un comique ennuyeux?
» D'un fade auteur apprenti philosophe ?
» Le beau rival! Ah ! si je l'apostrophe
» En désignant si bien ses froids écrits,
» Que sur son nom aucun ne s'est mépris,
» C'est qu'en effet sa morale m'assomme,
» Dans ses portraits je ne trouve point l'homme;
» Et n'y voyant que le roman du cœur,
» Je veux tacher de guérir son erreur,
» Et de ses yeux approchant la lumière,
» Le ramener sur les pas de Molière.
» — Tout beau, l'ami, d'un ton plus retenu
» Parle d'un art qui t'est presque inconnu (1);
» Dans tes recueils nous en trouvons des preuves;
» Et le public en a fait trois épreuves.
» Ton coloris ne l'a point suborné,
» Il t'a proscrit, et toi tu t'es borné,
» Épouvanté des écueils dramatiques,
» A moissonner dans les champs satiriques;
» Et bien t'en prit, car étant né méchant,
» Tu réussis en suivant ton penchant:
» Il fit ta gloire, et de la Renommée
» Tu savourais l'agréable fumée,
» Lorsque ton dos à Lafaye irrité
» Paya bien cher trop de célébrité.
» Bon, ce n'est rien, qu'importe qu'on m'échine,
» Me réponds-tu, si mon humeur maligne
» Se satisfait; retenir un bon mot
» De peur des coups, discrétion de sot.
» J'ai du courage, et le ciel m'a fait naître
» Pour ressembler à Despréaux mon maître,

(1) La première pensée de ce vers et des deux suivants ne se retrouve-t-elle pas dans le passage ci-après de la lettre de Voltaire à M. Berger, des derniers jours de juin 1736 : « J'ai lu les trois Épîtres de l'auteur du *Capricieux*, des » *Aïeux chimériques*, du *Caffé*, etc., qui donne des règles de théâtre.... Il me » semble que je vois Pradon enseigner Melpomène.... »

» Qui comme moi martyr de son esprit,
» Fut détesté pour avoir bien écrit (1),
» Et mérita, pour être plus caustique,
» Qu'on fit insulte à son dos pacifique;
» Car bien écrire à mon goût comme au sien,
» C'est risquer tout et ne respecter rien.
» — Grande vertu! Courage donc, beau sire,
» Fais ton bonheur d'insulter et médire,
» Aboie et mords, c'est là ton vrai ballot,
» Mais ne viens plus, législateur falot,
» Pour nous prouver encor mieux ta folie,
» Régler le ton et les pas de Thalie,
» Sur ton goût faux lui prescrire des loix,
» trouver mauvais qu'elle élève sa voix,
» Et la fixer dans l'unique carrière
» Où de son temps se renferma Molière.
» Apprends de nous, qui la connaissons mieux,
» Que si parfois prenant son sérieux,
» Aux spectateurs elle arrache des larmes,
» Parlant au cœur elle en a plus de charmes.
» Pourquoi borner son aimable pouvoir
» Et lui ravir l'art de nous émouvoir?
» Son grand objet est de nous faire rire,
» Est-ce le seul qu'on doive lui prescrire?
» Rire un moment, puis pousser des soupirs,
» Puis rire encor, voilà les vrais plaisirs.
» Le même attrait bientôt nous devient fade,
» Le goût public est celui d'un malade
» Que l'on réveille avec différents mets:
» Un seul ragoût n'y parviendra jamais.
» Notre esprit aime à changer de pâture:
» Diversité réjouit la nature.
» Mais quoi, Molière a-t-il jamais tenté

(1) Ce vers est cité dans la *Lettre* de Guyot de Merville, indiquée plus haut, page 80.

» De nous toucher? Cet auteur si vanté (1)
» Ne veut-il pas être toujours caustique?
» Oui; mais s'il faut qu'une fois on s'explique,
» Souvent trop plein de cet unique objet,
» Il choisit mal ou gâte son sujet,
» Et pour charmer la vile populace,
» Mauvais plaisant il bouffonne, il grimace.
» *Monsieur Dubois, plaisamment figuré* (2),
» M'en est d'abord un témoin assuré.
» Belle alliance avec un misanthrope;
» Outre le sac dont Scapin s'enveloppe (3),
» Il est cent traits bas et fastidieux
» Qu'à l'instant même on mettrait sous les yeux,
» Si le respect qu'on a pour sa mémoire
» Ne défendait d'attenter à sa gloire.
» Par là tu vois qu'un peu loin de ses pas,
» Si quelqu'un marche, il ne s'égare pas,
» Et que sans être imitateur servile,
» On peut charmer *et la cour et la ville* (4).
» Plus d'un chemin peut nous conduire au beau;
» Heureux qui sait s'en tracer un nouveau,
» Et qui du moins noblement s'évertue
» Pour éviter la route trop battue;
» D'un bon esprit c'est un louable effort;
» Qu'un artisan imagine un ressort
» Dont avant lui l'on ignorait l'usage;
» L'en blame-t-on? point du tout; l'homme sage
» Qui se soustrait à la prévention,
» Fait son profit de cette invention,
» Et l'équité qui toujours le gouverne,

---

(1) Ce dernier hémistiche et les six vers qui le suivent se trouvent cités dans la *Lettre* de Guyot de Merville, qui a mis *comique* au lieu de *caustique*, et à la place de *il grimace*, le dernier vers se termine par *et grimace*.

(2) Vers du *Misanthrope*, acte IV, scène III.

(3) Voyez Boileau, *Art poétique*, chant III.

(4) Cet hémistiche appartient à Boileau. Sat. Ire. vers 2e.

» Bien loin de nuire à l'inventeur moderne,
» Par l'ignorance insolemment morgué,
» L'applaudira de s'être distingué.
» Tel est l'auteur qui trouve l'art de plaire
» Par un secret ignoré du vulgaire ;
» Mille envieux, blessés de son bonheur,
» De ses succès lui disputent l'honneur.
» Un vieux pédant conduisant la cohorte,
» A le honnir vivement les exhorte,
» Et les prônant d'un ton dur et cassé,
» Rappèle tout au goût du temps passé (1).
» Comme il triomphe entêté d'un vieux culte.
» Aux nouveautés fièrement il insulte :
» Point de salut hors du vieux rituel,
» Leur prêche-t-il ; l'essaim spirituel,
» En croassant près du noir coryphée,
» A cette idole élève un haut trophée.
» Et fait serment de ne voir rien de beau
» Dans tout écrit qui paraîtra nouveau.
» Mais le public ne sera point leur dupe,
» Son goût est sûr, rien ne le préoccupe,
» Et si parfois il se laisse leurrer,
» L'illusion ne fait que l'effleurer,
» Et promptement guéri de son vertige,
» Il crie haro sur l'auteur du prestige.
» En vain un fat, pour être singulier,
» Dans vingt romans qu'on lui voit publier,
» Et sur la scène étalant ses chimères,
» Veut affecter le jargon des commères,
» Et de cent tours nouveaux et précieux,
» Risque sans goût l'éclat fastidieux.
» Quel est l'effet de ces fades merveilles ?
» C'est d'étonner les yeux et les oreilles.
» Et de briller peut-être un ou deux jours.

(1) Vers cité dans la *Lettre* de Guyot de Merville.

» Mais le bon goût d'ailleurs vient au secours,
» Et s'opposant à d'indignes suffrages,
» Maudit l'auteur et siffle ses ouvrages.
» Voilà l'effet de ces rares travaux,
» Et le public connaît ses Marivaux.
» Chez le libraire, aux loges, au parterre,
» Au plat esprit il déclare la guerre.
» Ne crains donc plus, architecte bourru,
» Que par ton goût s'il n'est pas secouru
» Bientôt le sien ne préfère à l'antique
» Le faux brillant de l'ornement gothique;
» D'un tel revers il sait se garantir,
» Et jusques-là ne peut s'appesantir.
» Mais il sent bien que l'art inépuisable,
» En cent façons peut se rendre agréable
» Et se parer d'un agrément nouveau,
» Sans s'écarter ni du bon, ni du beau.
» Quand Raphael, inspiré par les Grâces,
» Du Pérugin abandonnant les traces,
» Et de l'antique ardent imitateur,
» D'un nouvel art eut paru l'inventeur;
» Il vit bientôt une escorte nombreuse
» Chez lui former cette école fameuse :
» Jules Romain, Caravage, Pelgrin,
» . . . . (1),
» D'autres encor, dont la gloire immortelle
» Fait tant d'honneur à ce moderne Apelle.
» Mais si l'on doit à ses doctes leçons
» Ce noble essaim d'illustres nourrissons,
» Il n'en fit point une troupe timide
» Servilement marchant après son guide,
» Et chacun d'eux, plus ou moins excellent,
» Libre génie exerça son talent.
» Le favori, l'héritier d'un tel maître,

(1) Ce vers manque dans le manuscrit.

» Original et se piquant de l'être,
» De plus en plus jusques à son trépas
» De ce grand homme osa quitter les pas;
» Pour s'illustrer dans sa noble carrière,
» Hardi disciple il changea de manière,
» Par le dessein (1) distingua son pinceau,
» Inventa l'art d'un coloris nouveau,
» Et cet effort loin de nuire à sa gloire
» Lui fit un nom d'éternelle mémoire.
» Tout artisan annobli (2) son métier
» En cheminant par un nouveau sentier:
» Ainsi Racine, après tant de merveilles (3)
» Qu'il admira dans l'aîné des Corneilles,
» En se faisant un nouveau coloris,
» Sut de son art lui disputer le prix (4).
» Ainsi depuis l'auteur de Rhadamiste (5),
» Des grands auteurs vint augmenter la liste
» Et sans hurler comme tu le prétends,
» Fut honoré de succès éclatants.
» Dans ses portraits, original terrible,
» Il offre aux yeux une image sensible
» Des accidents et des affreux revers
» Par qui le sort effraya l'univers.
» Hardi, sublime, étonnant, énergique
» Il sait donner à la muse tragique
» Cette voix mâle et ces nobles accents
» Qui pour frapper ont des traits si puissants.

---

(1) Le copiste n'aurait-il pas dû mettre *dessin?* — Non; au dix-septième siècle on écrivait *dessein* pour *dessin*. (Note de M. Rigollot.)

(2) Le copiste aurait dû écrire *ennoblit*.

(3) Ce vers et les trois suivants sont cités dans la *Lettre* de Guyot de Merville.

(4) Boileau a dit, en parlant de Molière, *Art poétique*, chant III :

« Peut-être de son art eut remporté le prix. »

(5) Crébillon père.

» Plus grand cent fois, en négligeant son style,
» Qu'un écrivain dont l'adresse subtile,
» En termes purs artistement placés,
» Ne fait parler que des héros glacés.
» Cherchant pour plaire une route nouvelle,
» De son génie il s'est fait un modèle
» Grand, sans succès (1), qui par sa nouveauté
» Brille toujours de sa propre beauté.
» Laissant bien loin l'auteur de Tiridate (2),
» Et tant d'autres de plus nouvelle date,
» Qu'à chaque pas on voit feindre, trembler,
» Et dont tout l'art est de se ressembler :
» C'est lui pourtant, c'est ce hardi génie
» Que tu proscris; car voilà ta manie :
» Dès qu'un auteur parvient à quelqu'éclat,
» Tout aussitôt c'est un sot, un pied plat,
» Un vain rimeur, un froid énergumène,
» Qui dans ses vers fait hurler Melpomène;
» Un autre (3) arrive, oh! c'est un étourdi,
» Dont l'air impose au public engourdi;
» Un ignorant qui vante sa science,
» Un effronté qui, sans expérience,
» D'un ton de maître ose stigmatiser.
» Tu perds haleine à le tympaniser.
» Tout rend hommage à son rare mérite.
» Nos voisins même, et ta fureur s'irrite,
» La bile noire enflamme tout ton sang :
» Souffriras-tu qu'il monte au premier rang?
» Que, propre à tout, il écrive l'histoire;
» Que sur la scène il paraisse avec gloire,
» Et que par lui la France arrive enfin
» Au seul honneur quelle cherchait en vain :

(1) Je ne puis comprendre ce que signifient ces deux mots : *sans succès*.

(2) Campistron.

(3) Cet *autre*, c'est Voltaire.

» Quoi, sous tes yeux elle enfante un Virgile,
» Et tu seras et muet et tranquille !
» Voltaire brille ; il obscurcit Rousseau (1),
» Point de quartier au Virgile nouveau.
» Il faut combattre, et ta muse essoufflée
» Doit soutenir que la sienne est enflée ;
» Que ce Voltaire est un nouveau Brébeuf,
» Et qui pis est un rimeur du Pont-Neuf.
» Je dois pourtant te dire en confidence,
» Que l'on criera contre ton impudence,
» Et que, morguant ta rage et ta douleur,
» Les connaisseurs siffleront le siffleur.
» Je les crains peu, réponds-tu d'un air sombre ;
» Puisque les sots sont toujours le grand nombre ;
» J'aurai pour moi certains applaudisseurs
» Qui feront face à ces vains connaisseurs.
» Un grand mérite offense le vulgaire ;
» Lui faire insulte est le grand art de plaire,
» Et le public aime à voir dénigrer
» Tout ce qu'il est obligé d'admirer.
» Il rit toujours avec un satirique,
» Et c'est son goût qui m'a rendu caustique.
» Quand je n'ai pas épargné la vertu,
» La probité, l'honneur, qu'espères-tu
» Pour des auteurs dont la gloire m'offusque ?
» Je suis perdu, si je ne les débusque.
» Si la critique y fait un vain effort,
» La calomnie est mon dernier ressort.
» J'ai, grâce au ciel, un sectateur fidèle (2),
» Qui, chaque jour, peut produire un libelle ;

---

(1) Vers cité dans la lettre de Guyot de Merville et dans les *Observations sur les Ecrits modernes* de Desfontaines, tome VII, p. 44.

(2) Ces vers et les quinze qui les suivent ont été cités tels que les donne mon manuscrit dans la *Bibliothèque française*, tome XXIV, p. 180.

Travenot les a également cités dans son *Voltariana*, Ire. partie, p. 7, mais avec les variantes indiquées ci-après pour les mots que j'ai soulignés.

» Heureux mortel qui n'a ni foi ni loi,
» Prêtre *pourtant* (1), mais plus méchant que moi,
» Et qui souvent, de ses fécondes veines,
» D'un *fin* (2) poison fait couler des fontaines.
» *Ce noir dragon, ministre* (3) de Baal,
» D'un scélérat *parfait* (4) original,
» Qui sans pudeur en blasphèmes s'exhale,
» Se nourrissant *à force* (5) de scandale,
» Et qui malgré sa face de vaurien,
» Serait curé, s'il eût été chrétien.
» Ce cher appui de mon nom, de ma gloire,
» Digne de vivre avec moi dans l'histoire,
» Pour quinze francs me préconisera;
» Des plus beaux noms il me décorera.
» Dans ses écrits, je serai, par sa grâce,
» De ma patrie et le Plaute et l'Horace,
» Et le Térence et même le Caton.
» Le doux Gresset prenant le même ton,
» Et s'adressant à sa muse hypocrite,
» Au firmament portera mon mérite;
» Il s'écriera que le goût est perdu,
» Si mon retour trop long-temps attendu,
» Pour redresser la France désolée,
» Ne lui ramène une muse exilée,
» Dont l'étranger dans ses plus doux transports,
» Sans la comprendre, admire les accords.
» Cent idiots, comptant sur ces oracles,
» Prendront mes vers pour de nouveaux miracles,
» Et chanteront avec mes sectateurs :
» Vive Rousseau le prince des auteurs !
» Ainsi prôné, j'aurai le privilège,

---

(1) *Et rimeur.*
(2) *Noir.*
(3) *Sodomite élève.*
(4) *Pesant.*
(5) *De honte et.*

» Me coûtât-il, parjure et sacrilège,
» De décrier les mœurs et les écrits
» De tout auteur dont le monde est épris.
» Poursuis, Rousseau, fier de pareils ministres,
» Hâte l'effet de tes projets sinistres,
» Et vomissant mille traits imposteurs,
» Sois jusqu'au bout le Néron des auteurs.
» Je te prédis que ta muse flétrie,
» Qui vient encore infecter ta patrie,
» Et qui t'en fit si justement bannir,
» Ne servira qu'à te faire honnir.
» Les plus méchants, et Roy (1), oui Roy lui-même,
» Bientôt sur toi vont crier anathème;
» Les plats esprits comme les excellents
» Pour l'accabler vont unir leurs talents;
» Et, vieux lion, ton astre te condamne
» A recevoir jusques aux coups de l'âne.
» De cet affront vivement irrité,
» Et gémissant d'un sort trop mérité,
» Tu t'écrieras en expirant de rage :
» Le juste ciel me devait cet outrage;
» Et ton génie échappé de ses fers,
» Retournera dans le fond des enfers. »

Il paraît qu'il y a eu plusieurs versions de cette satire, puisque M. Beuchot m'a mandé (2) qu'elle devait commencer par ces deux vers :

« De Melpomène ignorant pédagogue,
» Qui sur le Pinde aboyant comme un dogue. »

dont les idées, dans mon manuscrit, ne se retrouvent qu'au vingt-neuvième vers : De plus, M. Beuchot, d'accord avec

(1) Pierre-Charles, poète, né à Paris en 1683, mort en 1764.

(2) Lettre du 19 juillet 1838.

le *Voltariana*, termine le portrait de l'abbé Desfontaines par ces quatre vers, qui n'existent pas dans ma copie :

« Oui, tu seras vanté par Desfontaines ;
» C'est là le comble à ta honte certaine,
» C'est ton salaire et c'est bien la raison
» Que Deschauffours soit loué par Chausson. »

Comme Voltaire est le seul des hommes de lettres de son temps qui se soit servi, pour désigner l'abbé Desfontaines, des noms de *Deschauffours* et de *Chaussons* (1), condamnés comme pédérastes au XVIIe. siècle, et que l'emploi de ces noms, dans la *Réponse aux trois Épîtres de Rousseau*, semblait indiquer la fabrique d'où elle sortait ; il est à croire que Voltaire fit disparaître ces vers accusateurs, et voilà sans doute pourquoi ils ne se retrouvent pas dans mon manuscrit, dont la leçon suivie, comme je l'ai dit, par la *Bibliothèque française* (2), est moins ordurière que celle adoptée par le *Voltariana* (3), dont l'auteur a dû nécessairement préférer les expressions qui donnaient plus de mordant aux vers du critique.

On trouvera peut-être que je me suis beaucoup trop étendu sur cet épisode de la vie littéraire de Voltaire, mais puisque Gresset était en jeu dans la querelle, il m'a paru convenable d'attirer l'attention du lecteur sur cette célèbre satire, dont il serait curieux de retrouver maintenant un exemplaire imprimé, pour en comparer le texte avec celui de mon manuscrit ; les variantes que ce rapprochement ne manquerait pas d'offrir, justifieraient peut-être complètement l'opinion de ceux des contemporains de Voltaire qui lui adjugèrent la pater-

---

(1) Voy. édit. de M. Beuchot, tome XII, p. 258 et 417 ; tome LII, p. 97.

(2) L. C., tome XXIV, p. 180.

(3) L. C., Ire. Partie, p. 7.

nité de cette satire, sans tenir aucun compte des dénégations dont chacun savait qu'il faisait alors fréquemment usage, afin d'essayer de se dérober aux poursuites de l'autorité, quand ses écrits paraissaient sans l'autorisation du chancelier.

Si Gresset crut devoir donner également à Voltaire la *Réponse aux trois Épitres de Rousseau*, il ne prit cependant pas une part ostensible à la guerre de plume qu'elle occasionna, comme il aurait été en droit de le faire, puisque son nom s'y trouvait placé. Sa modération ne se démentit pas plus dans cette circonstance qu'à l'époque de son expulsion de la société de Jésus, où il se contenta d'adresser à son ami l'abbé Marquet, *les Adieux* si connus qui peignent la bonté de son cœur, et au sujet desquels Voltaire avait mandé à Cideville (1) :

« Je n'ai point *les Adieux* aux révérends Pères, mais je suis » fort aise qu'il les ait quittés, un poète de plus et un Jésuite » de moins, c'est un grand bien dans le monde. »

Cette pièce, que J.-B. Rousseau jugeait un peu froide, au rapport du Père Daire (2), donna lieu à deux réponses : « La première, dit-il, imprimée avec ignorance, ne passa » que pour une ébauche plate et indécente ; l'autre, à quel- » ques défauts de style près, est assez ingénieuse (3). » Les auteurs de ces deux réponses ne se firent pas connaître. Après beaucoup de recherches infructueuses, je suis enfin parvenu à me procurer la première à la Bibliothèque Royale (4). En voici le titre et le début :

---

(1) Lettre du 19 janvier 1736 ; voy. édit. de M. Beuchot, tome LII, p. 166.

(2) *Vie de Gresset*, p. 27.

(3) Cette critique est textuellement celle de Desfontaines. — Voy. *Observations sur les Ecrits modernes*, tome III, p. 357.

(4) Elle y est indiquée sous les nos. Z. 2284 et ZD. 2557.

*Réponse de M. l'abbé M.***, à la Lettre de M. l'abbé G***.*

« Père Ver-Vert, de votre apostasie,
» Le manifeste est à ma fantaisie
» Bien rédigé, mais quel en est le fruit?
» De vos raisons le public est instruit.
» A vos dépens vous lui donnez l'aubade;
» Quelques lecteurs approuvent l'escapade,
» Mais le dévot par vous mal ajusté,
» Cherche pourquoi cette société
» Qui de talents fut toujours si friande,
» Vous rend à vous? pour vers de contrebande;
» Vers dont le tour leur a paru trop gai,
» Le ton trop vif... Ce fait est-il bien vrai?
» Eh! depuis quand sur ce genre d'ouvrage,
» Du Janséniste ont-ils pris l'air sauvage?
» Quoi! les Bouhours furent-ils molestés!
» Pour s'exercer sur des futilités?
» Jadis La Rue, en homme apostolique,
» Aidait Baron de sa verve comique;
» Et Du Cerceau s'en trouva-t-il plus mal
» D'avoir Marot joint à son Diurnal?....

Cette réponse ne fut imprimée que séparément, tandis qu'on trouve la seconde dans plusieurs des anciennes éditions des œuvres de Gresset (1).

Ce doit être après sa sortie du collège de Louis-le-Grand, que Gresset crayonna son *Voyage de Paris à Amiens*, dans le genre de celui de La Flèche; il n'en reste malheureusement que des fragments qui font vivement regretter le reste. Voici son début :

« Des grimoires de la Sibylle
» J'aurais jadis plus sûrement

(1) Voy. celles de 1740, 1748, 1773 et 1780.

» Débrouillé l'amas difficile,
» Et rassemblé plus promptement
» Ses feuilles qu'emportait le vent,
» Que je ne pourrai reconnaître,
» Dans tous ces lambeaux chiffonnés,
» Les vers que ma route a fait naître,
» Et qu'en courant j'ai charbonnés,
» Paraissant le diable peut-être
» A vingt postillons étonnés.
» Figurez-vous ma folle muse
» Courant les champs et les déserts
» En rimant tout ce qui l'amuse,
» Et demandez-lui de bons vers :
» Aussi, sans aucun étalage,
» En vers qui n'en sont presque pas,
» Je vous conterai mon voyage.
» Tant mieux si vous pouvez là-bas
» En déchiffrer le griffonnage :

» *A peine nous sortions des portes de Trézène* (1).

» Je me trouvai subitement à Saint-Denis, plongé depuis » Paris dans de profondes rêveries de séparation et d'ab- » sence; presqu'anéanti; je n'avais point vu de chemin; » j'étais arrivé dans ce triste lieu :

» Ce lieu de la grandeur la demeure dernière,
» Attriste et saisit à la fois :
» La mort y mit son trône, on voit là sous ses lois
» Des hommes confondus, couchés dans la poussière,
» Et ces hommes étaient des rois. »

Gresset, entraîné dans le monde à fleur de l'âge, ne pouvait pas rester insensible aux traits de l'amour; mais il a été d'une telle discrétion au sujet des plaisirs de sa jeunesse,

---

(1) Racine. *Phædre*. — Vers souligné par Gresset.

même avec ses amis les plus intimes, qu'on trouve le passage suivant dans une de ses lettres à l'abbé Marquet :

« Je suis fidèle, et je me tais, vertu aujourd'hui assez
» passée de mode ; mais pour moi qui ai reçu un cœur qui
» était resté du bon vieux temps de l'amour et des senti-
» ments, je crois que la première probité est le mystère sur
» le compte d'une femme aimable que vous avez attendrie... »

Une dame lui demandant un jour l'histoire de sa vie, il lui répondit par les couplets suivants :

« De vingt-six ans j'en ai vécu
» Vingt-cinq en esclavage ;
» Loin de Cythère j'ai perdu
» La moitié du bel âge.

» Je ne compte point pour mes jours
» Ces oisives journées ;
» De l'instant seul de mes amours
» Je date mes années.

» Mais être tendre, être enflammé,
» Ce n'est point tout, Sylvie ;
» On n'est point, si l'on n'est aimé ;
» Ce plaisir est la vie.

» Ainsi je ne commencerai
» D'écrire mon histoire
» Que quand sur un cœur adoré
» J'obtiendrai la victoire. »

Le nom de celle qui la première rendit Gresset sensible, nous est donc inconnu, et la seule conjecture qu'il soit possible de former, d'après la pièce suivante, c'est que son amie habitait le quartier où se réunissait jadis la société du Temple.

« Sur de stériles bagatelles
» Cessez, belle Philis, de perdre des souhaits.
» Pourquoi vouloir des vers tracés pour d'autres belles,

» Et qui n'auraient point été faits,
» Si j'eusse vu plus tôt vos aimables attraits ?
» Voit-on, sait-on encor ce qu'on a fait pour d'autres,
» Quand on est près de vous, l'eût-on fait pour les dieux ?
» Laissons les autres vers, ceux-ci seront les vôtres ;
» Ils sont l'ouvrage de vos yeux.
» Sous les verts ombrages du Temple
» Je venais recueillir et l'esprit et l'exemple
» Du tendre abbé qui chanta dans ce lieu :
» Mais en vous rencontrant sous ces ombres chéries,
» A l'ardeur de rimer peut-on borner son feu?
» Ce n'est plus Apollon, c'est un plus tendre dieu
» Qui veut causer mes rêveries.
» Je reverrai souvent ces retraites fleuries ;
» Mais ce ne sera plus pour l'ombre de Chaulieu.

En 1736, le Père de Neuville, prédicateur alors à la mode, prit un jour pour texte de son sermon cette disposition chagrine de l'esprit qui, dans notre langue a reçu le nom d'*humeur*, et Gresset, à cette occasion, adressa une épître sur le même sujet à Madame ***, celle sans doute dont l'absence lui causait le plus d'*humeur* quand il ne la retrouvait pas sous les frais ombrages du Temple.

Cette pièce est, comme on l'a vu (1), une de celles dont Gresset comptait enrichir l'édition de ses œuvres, qu'il se proposait de donner lui-même.

*Épitre sur l'humeur, à Madame ***, à l'occasion d'un Sermon du Père de Neuville sur ce sujet* (2).

» L'évangélique Théophraste,
» Qui trace si bien l'homme et l'histoire du cœur,
» Des humeurs aujourd'hui nous a peint le contraste,

(1) Voyez ci-dessus l'*Avant-Propos*.

(2) J'ai collationné cette pièce sur trois manuscrits de différentes mains dont un était de M. de Wailly.

» Mieux qu'il ne nous a peint l'humeur.
» N'en déplaise au révérend Père,
» L'humeur n'est pas le caractère,
» L'esprit, ni le tempérament,
» Des passions du pénitent;
» Et ce n'est point avec justice
» Qu'il nous a fait un défaut réfléchi :
» Involontaire effet d'un hasard, d'un caprice,
» Elle est plus un malheur qu'un vice;
» Il n'est rien de coupable où rien n'est consenti.
» Qu'est-ce donc que cette discorde
» De l'esprit et des sens abattus de langueur ?
» Voici, sans texte et sans exorde,
» Le meilleur sermon sur l'humeur.
» Attention ma chère sœur;
» L'humeur n'est point ni cette rêverie,
» Ni ce trouble charmant, cette langueur chérie,
» Qui vient quelquefois nous saisir
» Moins pour nous attrister que pour nous attendrir;
» Où rêvant sans objet, soupirant sans alarmes,
» On sent ses yeux prêts à donner des larmes,
» Cette tristesse est un plaisir.
» L'humeur n'est point non plus cette mélancolie,
» Ce silence profond et cette léthargie,
» Où nous plonge souvent le peuple discoureur,
» Et l'insipide compagnie
» D'un injuste critique ou d'un fade loueur.
» J'entends des sots et je m'ennuie,
» Cet effet est tout simple, et ce n'est pas l'humeur.
» Mais que parmi les jeux d'une fête brillante,
» Dans un cercle où l'esprit et la beauté m'enchante,
» Tout-à-coup je languisse et sans savoir pourquoi;
» Voilà l'humeur et son empire :
» Envain je chercherais les causes de sa loi;
» Ses effets sont tout ce qu'on en peut dire,
» Et voilà ceux qu'elle a sur moi :
» Dans l'aimable entretien des muses et des belles,

» Tout-à-l'heure j'étais heureux.
» Rien n'est changé, je suis encore près d'elles;
» Mais qui m'arrache à moi? quel monstre ténébreux
» Est venu déployer ses ailes
» Sur mon esprit et sur mes yeux?
» Ma gaieté s'obscurcit, tel un sombre nuage
» De la plus belle aurore éclipse les couleurs;
» Tel un noir et subit orage
» Trouble une onde argentée et dépare les fleurs:
» Je voudrais demeurer, je voudrais disparaître.
» Tout ce qui m'enchantait, le plaisir, l'agrément,
» Tout m'affecte ennuyeusement,
» Je m'ignore, j'ai cessé d'être:
» C'est le sommeil, le trépas, le néant.
» N'est-il pas de remède à ce tourment suprême
» Qui vient noircir le plus beau jour?
» Il n'en est pas, non, chez la raison même,
» Il n'en serait pas sans l'amour:
» Mais dans les froids accès de ma tristesse extrême,
» Je me ranime à son flambeau;
» Un seul regard de ce que j'aime
» Rend à mon âme un feu nouveau.
» Oui, vous sans qui mon cœur libre de toute chaîne,
» Eût ignoré d'aimer le plaisir et la peine,
» O vous qui règnerez toujours
» Dans mes vers et dans mes amours,
» Vous seule m'arrachez à la triste puissance
» De ce tyran des sens qu'on appèle l'humeur.
» S'il me surprend en votre absence,
» Votre seul souvenir vient m'en rendre vainqueur.
» Et dans ces noirs instants où mon âme assoupie
» M'abandonne et se livre aux plus affreux dégoûts,
» Pour tout l'univers endormie,
» Elle veille encore pour vous.

Le *fragment* suivant *sur le bonheur* est tout ce qui reste d'une autre épître composée également en 1736.

« Nous voulons être heureux ; cette envie est toujours
» Du cœur la première chimère,
» Et la compagne de nos jours,
» Nous cherchons le bonheur ; le bonheur au contraire,
» Loin de nous d'une aile légère,
» Ne paraît qu'une ombre étrangère
» Qui s'enfuit devant nos désirs.
» Ainsi, trompés souvent, esclaves du mensonge,
» Notre âme attend un bien qu'elle ne peut avoir,
» Ne se nourrit que d'un vain songe,
» Et ne jouit que de l'espoir. »

L'Académie Ébroïcienne m'ayant témoigné le désir d'enrichir ses mémoires de quelques vers inédits de Gresset, je lui ai transmis ceux que notre poète fit pour une beauté qui cherchait sans doute à concilier ensemble les exigences de la dévotion avec celles de la coquetterie. Composée vers 1736 ou 1737, cette pièce peut encore trouver ici sa place, malgré la publication de l'Académie Ébroïcienne (1).

Vers à une Dame qui songeait à aller à confesse.

» Au fond d'un réduit solitaire,
» Dans un négligé fait pour plaire,
» Vous allez d'un air attendri
» Aux pieds d'un prêtre octogénaire,
» Faire dévotement ce qu'on fait aujourd'hui,
» Et lui montrer avec droiture
» Ce cœur que les amours et la belle nature
» N'avaient pas fait pour ne s'ouvrir qu'à lui.
» Sans doute qu'en suivant ses antiques maximes,
» Il ira condamner vos plaisirs les plus doux,
» Comme si l'Immortel nous avait fait des crimes
» Des plaisirs qu'il a faits pour nous. »

(1) Bulletin de l'année 1834, n°. 3, p. 150.

Si les morceaux suivants n'ont pas été directement inspirés à la muse de Gresset par son tendre sentiment pour la Philis du Temple, il me semble, toutefois, qu'on ne saurait leur assigner une autre date que celle de la pièce précédente.

*A Madame ***.*

» Rossignol qu'en nos bois le doux printemps attire,
» Toi qui chantes si haut ton amoureux martyre
» Quand l'amour a su t'enflammer,
» Tu ne m'apprendras point comment il faut aimer,
« Mais, hélas ! apprends-moi comment il faut le dire. »

*Vers écrits dans une boëte de miroir de poche, à Madame ***.*

» Souvenez-vous, tendre Constance,
» En vous voyant dans ce miroir,
» Que ce portrait qui s'y fait voir
» S'évanouit en votre absence.
» Mais, près ou loin de vos jeunes attraits,
» Il reste dans mon cœur pour n'en sortir jamais. »

*A Madame ***.*

» Je sens bien qu'il faut se rendre;
» Triomphe charmant amour.
» Le ciel m'aurait-il fait tendre
» Pour n'aimer point en ce jour?
» Dieux qui l'avez fait si belle,
» La souffrirez-vous cruelle?
» Faites-lui dire à son tour :
» Je sens bien, etc.

CHANSON.

« L'amour, en mettant son bandeau
» Sur les yeux de ma belle,
» Devait éteindre son flambeau,
» Ou se tenir loin d'elle :

» Envain sous ce déguisement
» Philis croit me surprendre,
» Éclairé par ce dieu charmant
» Pouvais-je m'y méprendre?

» Belle Philis, ne comptez plus
» Sur ce vain stratagème :
» Levez ces voiles superflus ;
» Ne soyez que vous-même.
» Évitez tout rôle emprunté ;
» Ne jouez que le vôtre.
» Vous perdez trop en vérité,
» A passer pour une autre. »

En sa qualité d'enfant de la Picardie, notre poète, à son début dans les cercles de Paris, fut reçu plus particulièrement à l'hôtel de Chaulnes (1), où les grâces et l'esprit de

---

(1) Les manuscrits de Dom Grénier, déposés à la Bibliothèque du Roi, (24°. paquet n°. 1, portefeuille A, in-4°.) donnent la généalogie de la maison de Chaulnes de la manière suivante :

La baronie de Chaulnes, en Picardie, fut érigée en comté au mois de décembre 1563, en faveur de Louis d'Ongnies, mort sans postérité.

Louise d'Ongnies, sa sœur et héritière, épousa :

Emmanuel-Philibert d'Ailly, vidame d'Amiens, baron de Picquigny.

Ils eurent trois fils qui moururent en bas-âge, et une fille :

Claire-Charlotte, qui épousa, en 1619, à charge du nom et des armes,

Honoré d'Albert, sieur de Cadenet, frère de Charles Ier, duc de Luines. Il fut créé maréchal de France, puis duc de Chaulnes en 1621, et mourut le 30 octobre 1649, laissant deux fils, décédés sans postérité : Henri-Louis, en 1653, et Charles, en 1698.

Comme Honoré d'Albert était petit-fils de Léon d'Albert, seigneur de Luques, en Provence,

Louis-Auguste d'Albert, fils puiné de Charles-Honoré d'Albert, 3e. duc de Luques, fut institué héritier de Chaulnes, à la charge du nom et des armes, et fut créé de nouveau duc et pair en 1711. Il mourut maréchal de France en 1744. Ses enfants :

Charles-François, d'abord duc de Picquigny, puis duc de Chaulnes, par démission en 1729, mourut le 14 juillet 1731, sans postérité.

la duchesse attiraient toute la cour et les personnes les plus distinguées de la France. C'est dans cette société célèbre que Gresset retrouva les Pères Bougeant et de la Neuville, ses anciens confrères, ainsi que la plupart des gens de lettres qui déjà l'avaient encouragé par leurs suffrages : c'est là qu'il acheva de se former le goût; qu'il se perfectionna dans l'art de donner au sel de l'épigramme, cette saveur d'urbanité et de bonne compagnie si difficile à saisir, et qui se rencontre rarement dans les collections beaucoup trop nombreuses de Rousseau, Piron et Lebrun. Enfin, c'est à que se laissant aller volontiers à son talent de conter, il savait reproduire naturellement, et sans effort, les grâces d'Hamilton, celui des auteurs du grand siècle avec lequel sa muse avait le plus de rapports, et dont elle saisissait si bien le genre (1), que dans le monde littéraire le bruit courut long-temps qu'on lui devait la fin du *Conte des quatre Facardins.*

« Nous pouvons affirmer, dit à cet égard M. de Wailly, que » le fait n'est pas vrai; il l'est bien que M. Gresset a dit » plusieurs fois à ses amis qu'il avait dans son portefeuille » de quoi faire rire la princesse *Mousseline;* mais il ne vou- » lait que faire connaître par là le goût qu'il avait toujours » eu pour les ouvrages d'Hamilton, dont il me dit une fois » qu'il avait été un temps dans sa vie qu'il les relisait tous » les deux ans (2). »

Le charme particulier que Gresset possédait comme conteur de société, est un fait attesté par tous ceux de ses con-

---

Michel-Ferdin, frère de Charles, né en 1714, duc de Chaulnes, épousa. le 23 février 1734, Anne-Joseph Bonnier, fille de Joseph, baron de la Mosson, dont il eut

Louis-Marie-Joseph d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens, né le 28 novemb. 1741.

(1) Daire. *Vie de Gresset*, page 71.

(2) Lettre à d'Alembert.

temporains qui ont été à même de l'entendre; et cependant, en présence de cette vérité historique, un critique de feuilleton (1) n'a pas craint d'avancer, à-propos de la *Continuation des quatre Facardins*, par M. de Lévis, « qu'il lui pa-
» raissait extrêmement douteux que Gresset ait eu la gaieté
» et le talent nécessaires pour terminer le conte d'Hamilton;
» car, ajoute-t-il, *la prose de Gresset manque de légèreté,*
» *de grâce et de naturel,* qualités essentielles au style du
» conte. »

Je ne prendrai pas la peine de réfuter sérieusement une pareille assertion; et, pour venger Gresset de l'outrecuidance de monsieur l'abbé, il me suffira de faire observer que, semblable au malade attaqué d'un *ictère,* dont les yeux voient tout jaune, notre aristarque prête à la prose de Gresset tous les défauts de celle qu'il employait journellement pour endormir ses lecteurs.

C'est vers la fin de 1736 que, dans une rencontre à l'hôtel de Chaulnes, M. le comte de Tressan mêla sa douleur à celle de Gresset, au sujet de la perte que leur commune amitié venait de faire du spirituel évêque de Luçon, Bussy Rabutin: ainsi, la lettre en vers adressée par notre poète au comte de Tressan, pour répondre à l'Épître qu'il en avait reçue, trois mois après son départ du collège des Jésuites, sous le titre de *la Métempsycose de Chapelle* (2), est de 1736, et non pas de 1774, comme l'a dit le Père Daire (3), en faisant son profit des vers de Gresset qui avaient déjà été insérés dans

(1) L'abbé Felez, l'un des rédacteurs du *Journal des Débats*, dont les feuilletons ont été réunis sous le titre de *Mélanges de Philosophie et de Littérature*. Paris, 1828, in-8°, tome III, p. 208.

(2) *Œuvres posthumes de Tressan*. Paris, 1791, in-8°, tome I, p 217.

(3) *Vie de Gresset*, p. 64.

l'Almanach littéraire de 1777 (1), et dans les *Affiches de Picardie de* 1778 (2).

M. Fayolle a également donné ces vers dans sa *Notice sur Gresset* (3), en y ajoutant les sept lignes de prose qui se trouvent au commencement et à la fin de la *lettre* dans les *Œuvres posthumes de Tressan* (4), et dont M. Renouard n'a pas fait usage, afin de pouvoir transformer cette *lettre* en épître (5).

Comme la duchesse de Chaulnes passait ordinairement l'été dans ses terres de Picardie, elle y entraînait sans peine Gresset, qui, aimant avec passion sa patrie, saisissait par conséquent, toujours avec empressement, les occasions qui lui étaient offertes d'y reporter ses pas; mais ces déplacements ne portaient aucun préjudice aux travaux de Gresset. Les loisirs de la campagne ne manquaient jamais de lui inspirer les vers qui coulaient si facilement de sa plume : ainsi, *l'Épître à ma Muse*, dédiée à Mme. la duchesse de Chaulnes, fut burinée sous ses yeux, dans les bosquets qui servaient au poète de salles d'étude (6). A peine écrite, la presse s'empara simultanément de cette épître, à Paris et à Blois, dans le courant de 1736 (7).

---

(1) Page 193.

(2) Page 3.

(3) *Journal des Arts* du 25 fructidor an XI, n°. 299, p. 392.

(4) *Ibidem*, page 221.

(5) *Œuvres de Gresset*, tome I, p. 108, 4e. épître.

(6) Chaulnes est situé entre Roye et Péronne. « Le château, dit M. de Mont» merqué, a été entièrement abattu depuis la révolution; on n'a conservé que » deux pavillons: le parc avait été coupé il y a près de 20 ans. Il était re» marquable par d'immenses charmilles, qui étaient disposées avec tant d'art, » qu'elles imitaient les différents ordres d'architecture. (Voyez *Lettres de* » *Mad. de Sévigné*, édition de Blaise, tome VIII, p. 410, note A.)

(7) 1re. édition. Paris, Prault père, in-12 de 30 pages.

2e. édition, chez le même libraire, et à Blois, Masson, in-12 de 30 pages.

Desfontaines en donna une longue analyse dans ses feuilles (1). Il reprocha à l'auteur d'avoir négligé quelquefois dans cet ouvrage la justesse de l'expression, et il blama surtout fortement la tirade dirigée contre Boileau.

« C'est la mode aujoud'hui parmi certains beaux-esprits, » dit-il, de traiter notre grand Despréaux, non-seulement » d'esprit médiocre, mais d'homme sans probité. — Serait- » ce d'après eux que l'auteur ose blamer M. Despréaux » d'avoir rendu ridicules les mauvais écrivains de son siècle? » il ne fait pas attention qu'il faut donc faire le même reproche » au sage Virgile, à Catulle, à Horace, à Martial, à Juvénal, » et à plusieurs autres célèbres écrivains de toutes les nations » qui ont écrit en vers et en prose contre les mauvais au- » teurs de leurs temps, et surtout contre les corrupteurs du » goût; je ne puis donc approuver les vers suivants, où une » mauvaise morale ne méritait pas d'être si bien exprimée :

« En vain guidé par un fougueux délire,
» Le Juvénal du siècle de Louis,
» Fit un talent *du crime de médire* (2),
» Mes yeux jamais n'en furent éblouis;
» Ce n'est point là que ma raison l'admire;
» Et Despréaux, ce chantre harmonieux,
» Sur les autels du poétique empire,
» Ne serait point au nombre de mes dieux,
» Si de l'opprobre, organe impitoyable,
» Toujours couvert d'une gloire coupable,
» Il n'eût chanté que les malheureux noms
» Des Colletets, des Cotins, des Pradons,
» Mânes plaintifs qui, sur le noir rivage,
» Vont regrettant que ce censeur sauvage

(1) *Observations sur les Ecrits modernes*, tome V, p. 202.

(2) Ce dernier émistiche est souligné par Desfontaines.

« Les enchaînant par d'immortels accords,
» Les ait privés du commun avantage
» D'être cachés dans la foule des morts.

» Eh! pourquoi, ajoute Desfontaines, ne se sont-ils pas » autrefois tenus cachés dans la foule des vivants? pourquoi, » nés sans goût et sans talent, ont-ils voulu se distinguer » et acquérir de la gloire? Il est juste que, pour l'instruc- » tion de la postérité, leurs mânes plaintifs soient bernés » à perpétuité : il est à propos que dans la république des » lettres, on punisse le mauvais goût et l'abus du bel esprit » par le ridicule, comme le vice est puni dans la société » civile par le déshonneur. »

On voit, par la chaleur avec laquelle Desfontaines prit alors la défense de Boileau, que le critique combattait, comme on le dit vulgairement, *pro aris et focis*; mais, sans approuver entièrement la tirade de Gresset, ne pourrait-on pas cependant excuser la vive apostrophe de notre poète contre le rigide censeur du Parnasse, en la considérant comme l'inspiration d'une belle âme, qui, sans s'arrêter à la question secondaire du goût, a seulement considéré le côté moral des flétrissantes apostrophes de Boileau, qui portaient nécessairement un préjudice réel à la réputation de gens estimables par leur caractère, et dont plusieurs tenaient même un rang distingué dans la république des lettres; aussi le satirique fut-il en quelque sorte obligé de faire amende honorable en disant de Chapelain, dans sa neuvième satyre :

« Ma muse en l'attaquant, charitable et discrète,
» Sait de l'homme d'honneur distinguer le poète. »

C'est, ce me semble, sous ce point de vue qu'il faut considérer le passage incriminé par Desfontaines, et qui fut également l'objet d'une observation sérieuse de la part de J.-B. Rousseau, dans les deux lettres qu'il écrivit le même jour à Gresset, au sujet de l'Épître en question.

Comme ces deux lettres sont inédites, je crois devoir les insérer ici en entier.

A Enguien, le 26 juin 1736.

« Ce n'est que d'hier seulement, monsieur, que j'ai reçu » la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du » 15 de ce mois, en m'envoyant l'excellente nouveauté dont » vous venez d'enrichir notre parnasse; et il y avait déjà » deux jours que je l'avais admirée dans un exemplaire en- » voyé de Paris à un ami que j'ai à Bruxelles. Je serais in- » consolable, si ce contretemps de la poste pouvait vous » rendre ma reconnaissance suspecte. J'ai admiré le premier » ouvrage (1) qui a paru de vous, avant que j'eusse l'honneur » de vous connaître ; jugez quels sentiments je dois avoir de » son auteur, depuis les chefs-d'œuvre qui ont suivi un si » illustre commencement, et surtout après les témoignages » d'estime et d'amitié dont vous daignez m'honorer; et si, » étant aussi pénétré que je le suis, j'avais pu être capable » d'attendre huit jours à vous en marquer ma gratitude, vous » n'en douteriez pas, monsieur, si la sincérité et la sensibilité » de mon cœur vous étaient connues. C'est à ces deux carac- » tères que je me reconnais moi-même, bien plus qu'aux » éloges dont vous me comblez. Je ne les mérite point, mais » je mérite peut-être un peu de part dans votre amitié par » l'amour de la vérité dont je fais profession, et dont je » suis persuadé que vous connaissez le prix aussi bien que » moi. C'est ce qui me fait espérer que vous ne désapprou- » verez point la confiance avec laquelle j'ose vous dire ma » pensée sur le seul endroit qui ma fait de la peine dans » votre nouvelle Épître. C'est celui où vous parlez de M. Des- » préaux, à qui il me paraît que vous ne rendez pas la justice » due à un homme qui, par la pureté de ses mœurs, par sa

(1) Rousseau entend ici parler de *Ver-Vert*.

» candeur, et par sa religion, n'a pas moins été l'ornement
» de son siècle que par l'excellence de ses talents et la beauté
» de son génie. Les termes de *fougueux délire, de crime de*
» *médire, d'organe de l'opprobre, de censeur sauvage*, n'ont
» jamais été faits pour ce grand homme, l'Horace et non le
» *Juvénal du siècle de Louis.* La médisance et la raillerie
» ne doivent point être confondues; l'une est un vice odieux;
» l'autre est un talent avoué des plus honnêtes gens, chez
» qui la bonne plaisanterie a toujours été regardée comme
» un des plus vifs agréments de la société. Or, il est à crain-
» dre, monsieur, que les termes que vous employez contre
» un homme comme M. Despréaux, ne soient regardés, non
» pas comme une plaisanterie, mais comme une vraie mé-
» disance, puisqu'ils ne portent que sur des plaisanteries,
» non-seulement permises, mais très-louables comme utiles
» au public, à qui ils ont ouvert les yeux sur mille mauvais
» ouvrages capables de corrompre son goût et de gâter son
» jugement, et dont les auteurs d'ailleurs n'étaient pas assez
» respectables par leur caractère (1) et leur importance, pour
» devoir leur sacrifier le bon sens et l'utilité publique, lors-
» que, comme l'auteur nous l'apprend lui-même :

» Jamais blessant leurs vers il n'effleura leurs mœurs (2).

» Je souhaiterais donc de tout mon cœur, monsieur, par
» la tendre amitié que j'ai pour vous, et par l'intérêt que je
» prends à votre gloire, que vous retranchassiez ces quinze
» ou seize vers, qui me semblent faire une tache à une
» pièce aussi excellente que la vôtre l'est en tout le reste. Ce
» qu'il vous sera facile de faire quand vous ferez imprimer

---

(1) Les noms de Quinault, Chapelain, Perrault, etc., démentent cette assertion de Rousseau.

(2) Boileau, Épître Xe.

» le recueil de vos ouvrages, dont vous ne pouvez trop tôt » donner au public un volume complet. Je l'attends avec » plus d'impatience que personne, et je lui destine déjà sa » place à côté de ce Despréaux même, dont je ne doute pas » que les écrits ne vous deviennent aussi chers qu'à moi, » quand vous n'en jugerez que par vos propres lumières. J'es- » père aussi que vous me pardonnerez la liberté avec laquelle » j'ose vous dire mon sentiment, et que vous n'y découvrirez » autre chose que le zèle que j'ai pour votre réputation et » la profonde estime avec laquelle je suis, monsieur, votre » très-humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé :* Rousseau. »

« *A Enguien*, *le* 26 *juin* 1736 (1).

» Il vous en coûtera encore une lettre, monsieur ; je viens » de relire votre divine Épître ; et, si la première lecture a » attiré mon admiration, je ne puis m'empêcher de vous » dire que la seconde a excité mes transports. Rien de plus » sage, de plus sensé, de mieux lié que tout ce qui y est dit ; » rien de plus noble, de plus élégant, de plus varié que la » manière dont vous le dites ; ce sont partout des fruits » mêlés avec des fleurs, et pour vous dire en un mot, je » vous trouve en ce dernier ouvrage encore au-dessus de » vous-même, si cela est possible. Je crains avec raison de » ne vous avoir pas assez marqué dans ma lettre d'hier (2) à » quel point je suis saisi d'un chef-d'œuvre aussi parfait à » l'égard du style, aussi bien qu'à l'égard des mœurs ; mais » la vérité est que j'étais trop occupé du tort que vous y avez » fait à feu M. Despréaux, pour me donner le temps de » rendre au reste de votre ouvrage toute la justice que je

---

(1) L'adresse de cette lettre porte : « A M. Gresset, hôtel d'Armagnac, » rue du Chantre, à Paris.

(2) Les deux lettres sont datées du 26.

» lui devais, et je vous en demande pardon, monsieur; mais » en même temps je ne puis vous cacher la douleur que je » continue à ressentir de l'injure que vous avez faite à sa » mémoire. Au nom de Dieu, songez que jamais homme » avant moi n'a été plus cruellement attaqué par les plus » méprisables ennemis du monde, et que jamais homme, » peut-être, ne s'en est...... (1) plus innocemment; que » dans ses ouvrages vous ne trouverez pas l'ombre d'une » attaque sur leurs mœurs, qu'il n'a jamais répondu à leurs » calomnies que par des plaisanteries avouées de tous les hon- » nêtes gens de son siècle sur leurs ouvrages, et que ces ouvra- » ges, capables de corrompre le goût, et peut-être même les » mœurs de la nation, ne méritaient pas moins que le décri où, » par bonheur pour le public, il les a fait tomber. Réconci- » liez-vous donc, je vous en conjure, avec ce grand homme; » relisez ses ouvrages sans prévention, et ne vous laissez » point entraîner aux discours de quelques petits esprits à » qui votre modestie a peut-être trop déféré, et dont le » jugement ne sera jamais compté dans le monde tant qu'il » y restera du bon sens et de la raison. Ne leur prêtez point » une autorité aussi puissante que la vôtre, et prévenez le » repentir que vous auriez un jour d'avoir le premier péché » contre vos propres maximes, pour devenir le champion » des Pradons et des Cotins. J'attends de vous le sacrifice que » vous devez à votre équité et à vous-même dans l'édition » en forme qui se fera de vos ouvrages, et je n'attends pas » moins de votre bonté le pardon de la confiance, peut-être » indiscrète, avec laquelle j'ose vous dire ici mes sentiments. » Je serais plus circonspect avec un homme que je n'estime- » rais pas autant que je vous estime; mais je fais trop de cas » de l'amitié que vous me faites l'honneur de m'offrir, pour

(1) Il y a ici un mot que je n'ai pu déchiffrer, l'écriture de Rousseau étant assez difficile à lire.

» commencer par la trahir en vous déguisant ce que je pense,
» étant surtout avec autant de zèle, d'attachement et de
» considération que je le suis, monsieur, votre très-humble
» et très-obéissant serviteur.

» *Signé :* ROUSSEAU. »

Une troisième lettre a été adressée à Gresset sur le même sujet par J.-B. Rousseau, et M. Feuillet de Conches, chef de bureau au ministère des affaires étrangères, a eu l'extrême obligeance de m'adresser une copie du précieux original qui fait partie de sa riche collection d'autographes.

A Enghien, le 2 doust 1736.

« Rien ne pouvoit m'honorer d'avantage, monsieur, qu'une
» approbation comme la vôtre, et je la regarderois comme
» le piège le plus dangereux qui put estre tendu à ma mo-
» destie, si vous ne l'aviez pas déjà accoutumée à se tenir
» sur ses gardes, par les témoignages immortels que vous
» avez daigné rendre en ma faveur. Je sens tout le besoin
» que mes nouvelles Épîtres avoient d'une préparation si
» avantageuse pour estre reçues favorablement, et c'est à
» vous plustôt qu'à tout autre chose que je crois devoir la
» principale partie de leur succès. Ne prenez point ceci,
» monsieur, pour un compliment; je vous parle avec la
» même ingénuité que je vous ai montré en vous écrivant
» mes sentiments sur feu M. Despréaux. Je n'ai jamais douté
» que vous n'ayez toujours rendu aux écrits de ce grand
» maître toute la justice qui leur est due, mais c'est à ses
» mœurs et à son caractère que j'aurois souhaité de vous voir
» un peu plus favorable. Je l'ai connu particulièrement, et
» je puis vous assurer qu'il n'y eut jamais d'âme plus pure
» et plus chrétienne, d'esprit plus droit et plus équitable
» que le sien. Le passage que vous citez pour autoriser le
» titre de *censeur sauvage*, et le terme de *fougueux délire*,
» que vous lui appropriez, ne conclut rien contre lui. Il n'a-

» voit que 21 ans lorsqu'il fit la pièce où le nom de Rollet » est employé, et ce nom flétri en ce temps-là par une in» formation publique, estoit devenu tellement le synonime « de fripon parmi ses confrères, que cette expression passoit » déjà en proverbe dans le public. Il n'en arrivera jamais » ainsi du titre de *censeur sauvage* que vous lui appliquez. » Et je vous avouerai que le principal motif qui m'a engagé » à vous écrire aussi librement que j'ai fait à ce sujet, est la » crainte qu'on ne retorque contre vous, quand vos ou» vrages paroîtront en corps, l'accusation que vous faites » contre lui, car de tourner en ridicule des poètes ridicules, » de fronder des romans, des opéras, des vers d'amoureux » et d'autres balivernes de cette nature, capables de corrom» pre le cœur aussi bien que l'esprit, cela ne passera ja» mais pour une médisance parmi les gens qui pensent; » mais de taxer de médisance un homme en possession de la » vénération publique, et à qui la France a l'obligation du » goût qui la distingue de toutes les nations de l'Europe. » Pardonnez-moi, monsieur, si je dis que les gens sages de » votre siècle et de la postérité où vos ouvrages ne sauroient » manquer de parvenir, ne vous le passeront jamais. Ajoutez » à cela que tous ces malheureux auteurs pour qui vous té» moignez tant de compassion, ont esté eux-mêmes les aggres» seurs de M. Despréaux, qui n'a jamais répondu à leurs » invectives et à leurs calomnies que par des plaisanteries, » telles que vous les voyez répandues dans la IXe. Satire et » dans tout le reste de ses ouvrages, qui certainement n'ont » rien de sauvage ni qui puisse mettre le lecteur en mauvaise » humeur. Pardonnez-moi encore une fois la franchise avec » laquelle je vous parle, et qui ne provient que de la tendre » et cordiale amitié que votre mérite m'a inspirée, et de » l'intérest sincère que je prends à votre gloire, qui m'est » plus chère que la mienne, personne, je vous jure, n'es» tant avec une passion plus véritable et une estime plus par-

» faite que je le suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé :* Rousseau. »

Rousseau était d'autant plus intéressé à défendre, dans cette circonstance, la conduite tenue par Boileau envers les écrivains de son temps, qu'il venait de faire paraître les trois Épîtres dont j'ai parlé plus haut, et qu'ayant attaqué Voltaire avec beaucoup d'acrimonie dans celle adressée au Père Brumoy, en poussant l'hyperbole jusqu'à l'appeler *un rimeur de deux jours,* il ressentait d'avantage le besoin de s'appuyer sur l'exemple de Despréaux, pour justifier les écarts de sa plume qui provoquèrent malheureusement, comme nous l'avons vu, cette diatribe attribuée à Voltaire, et dont la véhémence dépassa toutes les bornes imposées à la critique littéraire.

Gresset n'ayant pas donné une édition de son *Épître à ma muse,* postérieure à celles de 1736, le retranchement du passage sur Boileau, qu'exigeait Rousseau, n'a jamais eu lieu.

L'automne de l'année 1736 venait à peine de faire jaunir les ombrages du magnifique parc de Chaulnes, dessiné par Le Notre, que Gresset, dont la muse était inépuisable, livrait encore à la presse son *Épitre écrite de la campagne au Père ***,* que Prault cependant ne donna au public qu'en 1737 (1).

On ne fut pas long-temps à savoir que les trois étoiles représentaient le nom du Père Bougeant, et que la date du 20 *novembre,* précédée des deux lettres *A. C***,* voulait dire que cette épître avait été terminée vers l'époque indiquée au château de Chaulnes (2).

(1) Paris, in-12 de 32 pages.

(2) Mon ami, M. Beuchot, dans ses notes manuscrites sur Gresset, qu'il a bien voulu mettre à ma disposition, pense que ce C*** désigne *Chiverni,* terre près de Blois, dont on lui a mandé que les jardins ont été dessinés par Le Notre.

« Cette épître, quoiqu'inférieure peut-être à *la Chartreuse*, » dit M. de Wailly, en a cependant toute la richesse et le » brillant coloris (1). »

L'opinion émise par le parent et l'ami de Gresset, fut également celle de l'auteur des *Mémoires d'un homme de qualité*, qui rédigeait en chef, à cette époque, une feuille littéraire (2), dans laquelle, essayant de donner à la critique des balances à peu près égales, il crut pouvoir exécuter facilement ce projet, en exprimant toujours ses jugements avec un certain air de politesse et au moyen de termes mesurés, que ses confrères n'employaient pas ordinairement ; mais l'amour propre des auteurs, et surtout le *genus irritabile vatum*, furent rarement satisfaits des décisions du *Pour et Contre*. L'abbé Prevost disait donc à ses contemporains (3) :

« Après quelques vents contraires, tels qu'il ne s'en élève » que trop dans l'océan littéraire, elle vient de paraître heu- » reusement pour ne plus ressentir que le *zéphir de la fa-* » *veur* (4) et des applaudissements. Rappelez-vous les éloges » qu'on a donnés aux plus beaux endroits de *la Chartreuse*, » et ne craignez pas de les accorder, presque sans exception, » à toutes les parties de la nouvelle épître. Peut-être quel- » que juge sévère qui ne voudra point d'esprit d'enjouement » et de grâces, sans ordre et sans régularité, reprochera-t-il » au poète de s'être livré aux caprices d'une muse un peu » volage. Je veux dire qu'on pourrait se plaindre de ne pas » trouver le dessein de la pièce assez marqué, et qu'elle » paraît manquer par conséquent d'une certaine unité. Mais

---

J'ai tout lieu de croire que ma conjecture en faveur de Chaulnes est beaucoup plus probable, puisque Gresset y passa une partie de l'année 1736.

(1) Lettre à d'Alembert.

(2) *Le Pour et Contre*. — Paris, Didot, 1733 à 1740 ; 20 vol. in-12.

(3) Tome XI, page 21.

(4) Mots soulignés par l'abbé Prevost.

» ne cherchons point si scrupuleusement des règles où l'on » nous prodigue des beautés . . . »

Après une citation, le critique ajoute :

« Du feu, de la vie, le *molle* et le *facetum* joints à toute la » chaleur qui *respire* encore, suivant l'expression d'Horace » *dans les Chansons de la Muse Œolienne;* voilà ce qui assure » à M. Gresset les acclamations de tous les partisans d'un si » bon goût. Ajoutez-y une diction ordinairement pure, élé- » gante, et une versification beaucoup plus exacte que celles » de Lafare et Chaulieu, ses modèles. »

L'abbé Desfontaines fut plus sévère au sujet de cette Épître (1).

« C'est encore ici, dit-il, comme dans l'*Épître à ma Muse,* » un tableau de la vie molle et oisive; l'auteur ne tarit pas » sur ce voluptueux sujet, la liberté, l'indifférence, la pa- » resse, et une certaine aimable ignorance dont il fait un » éloge singulier, lui auront d'étranges obligations de vouloir » bien leur consacrer ainsi sa personne et son talent. Les » vers de M. Gresset paraissent néanmoins composés avec un » soin, et quelquefois avec une espèce de contrainte, qui » s'accordent difficilement avec la paresse et la liberté. Quel » qu'estimable que soit sa versification, dont le style éner- » gique et représentatif a quelque chose d'original, je ne puis » m'empêcher de dire ici avec cette honnête liberté que le » goût autorise, qu'épris du tour nombreux, il néglige trop » la précision et la clarté : les propositions incidentes accu- » mulées s'embarrassent quelquefois dans ses périodes lon- » gues et traînantes, et, en général, son ouvrage, semé de » plusieurs traits admirables, est plus brillant que léger. » C'est par des vers qui semblent avoir gémi long-temps sur » l'enclume qu'il nous peint la molesse, l'indolence, les ris

(1) *Observations sur les Ecrits modernes*, tome VII, p. 265.

» et les jeux. D'ailleurs on n'aperçoit dans la pièce nouvelle » aucun but : Ce sont de jolis riens qui ne conduisent à » rien. »

Pour justifier la rigueur de sa critique, Desfontaines s'appuie principalement sur cette raison, qu'il serait triste de voir un génie aussi heureux abandonné aux appas de la flatterie et à la séduction du mauvais goût; puis, pour mettre un peu de baume sur la blessure du poète, il ajoute :

« Mais si la sévérité intègre de la critique doit toujours, » suivant les lois de la politesse être tempérée, autant qu'il » est possible, par la douceur de quelques louanges équitables, est-il difficile d'en donner de cette sorte à M. Gresset? » pourrait-on se refuser à l'élévation de son esprit, aux » agréments de son imagination, au choix heureux de ses » termes expressifs, à la délicatesse de son pinceau, à la hardiesse de ses traits, à la vivacité de ses couleurs, enfin (ce » qui est très-remarquable) à l'honnête homme peint dans » tous ses écrits, et en particulier dans celui-ci. »

Desfontaines cite ensuite différents passages de l'Épître, pour justifier les éloges que sa plume vient de tracer, et principalement la tirade si touchante dans laquelle Gresset déplore la perte de son généreux bienfaiteur, l'évêque de Luçon, « perte d'autant plus sensible à tous les gens de lettres, » d'esprit et de goût, dit le critique, que la grandeur offre » peu de Bussis.... »

L'opinion de J.-B. Rousseau sur cette Épître est d'autant plus remarquable, que la critique s'y trouve déguisée sous la forme de conseils, qui nous ont valu, sans doute, la belle composition du *Méchant*.

Bruxelles, le 4 *février* 1737 (1).

« Je n'ai reçu que ce matin, monsieur, la lettre que vous » m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 de l'autre mois.

(1) L'adresse de cette lettre porte : *Rue des Bons-Enfants, à l'hôtel de Calais.*

» C'est le sort de toutes les lettres qui arrivent ici de France, » contresignées du nom des ministres, d'être rendues plus » tard, et taxées plus haut que les autres. Le départ de M. de » Lasséré ne m'a pas permis de lui remettre l'exemplaire » que vous lui aviez destiné de votre nouvelle Épître. A son » défaut, j'ai cru ne pouvoir mieux remplir cette destination » qu'en faveur de madame la princesse de la Tour, la seule » dame de ce pays capable de sentir le mérite d'un si ex- » cellent ouvrage : il est marqué partout à votre coin, et j'y » ai reconnu d'un bout à l'autre cette noblesse et cette facilité » d'expression qui caractérise tout ce qui sort de votre main, » et vous fait paraître toujours nouveau, quoique toujours » le même. Après une aussi abondante moisson de fleurs, » quels fruits ne doit-on pas attendre de vous ? et ayant déjà » épuisé tout ce que le badinage a de plus aimable et de plus » élégant, que ne peut-on point se promettre de votre muse, » lorsqu'elle entreprendra de s'exercer sur des sujets plus » sérieux, et qu'après avoir usé tous les pinceaux d'Anacréon, » elle voudra essayer ceux d'Homère, de Virgile et d'Horace, » qui sont les seuls dignes d'elle et de vous; c'est à quoi vos » amis ne sauraient trop vous exhorter, s'ils connaissent, » comme moi, toute l'étendue de vos forces, et s'ils sont » avec autant d'attachement, d'estime et de passion pour » votre gloire que je le suis, monsieur, votre très-humble » et très-obéissant serviteur.

» *Signé :* ROUSSEAU. »

C'est ici le moment de parler sur deux Épîtres, l'une *sur la Paresse*, et l'autre ayant pour titre : *A mes Dieux Pénates* (1), sur la paternité desquelles les éditeurs des œuvres de Gresset et de Bernis n'ont pas été d'accord.

---

(1) Paris. Didot, 1736, in-12.

Le Père Daire n'hésite pas à placer la dernière au nombre des ouvrages de Gresset (1), et M. Noël la admise dans l'édition dont j'ai déjà parlé (2), et qu'il fit paraître à Rouen (3). Elles se trouvent comprises toutes les deux dans celle donnée par Jean Desbordes, à Amsterdam, en 1748 (4).

Ce qui semblerait autoriser l'assertion des éditeurs au sujet de celle *sur la Paresse*, c'est que j'ai trouvé, dans des papiers provenant de Gresset, qui m'ont été communiqués, quatre manuscrits de cette épître, tous de différentes mains, sur l'un desquels il y avait au premier vers : *cousin* au lieu de *censeur*, et tout m'a fait présumer que ce *cousin* était M. de Wailly, puisque la copie qui portait ce mot *cousin*, était de son écriture.

Mais d'un autre côté, ce qui tend à justifier l'opinion de ceux qui attribuent ces deux épîtres au cardinal de Bernis, c'est qu'elles sont d'une date antérieure à 1747, et que, si Gresset avait pu en revendiquer la propriété, la trace de sa paternité se serait retrouvée dans le projet d'une édition de ses œuvres, dont j'ai fait mention plus haut (5).

Enfin, ces Épîtres existent dans toutes les éditions des œuvres du cardinal de Bernis, qui parurent du temps de Gresset, et jamais il n'a fait à leur égard la moindre réclamation; toutefois son silence a-t-il assez de force pour détruire le fait des quatre manuscrits de l'*Épître sur la Paresse?* c'est ce qu'il est impossible d'affirmer, d'après la connaissance que nous avons du caractère insouciant de Gresset pour tous les ouvrages qui s'échappaient si facilement de sa plume.

---

(1) *Vie de Gresset*, page 20.

(2) Voyez ci-dessus l'*Avant-Propos*.

(3) Tome I, page 254.

(4) Tome I, pages 159 à 167.

(5) Voyez à l'*Avant-Propos*.

C'est encore sous les bosquets de Chaulnes, dont Gresset a fait les délices, qu'il composa l'Épître suivante (1), adressée à la duchesse de Picquigny, lorsqu'elle y vint, pour la première fois, de 1736 à 1740.

« Baissant son vol sur nos contrées,
» En traversant les routes azurées,
» Messager des plaisirs, un Sylphe officieux
» Vient de nous annoncer que ce lieu solitaire
» Doit être au premier jour le Parnasse, Cythère,
» Un palais, un temple, les cieux.
» Qu'on y doit voir en même compagnie,
» La réflexion et les jeux,
» L'imagination et la raison unie,
» Et la justesse et le génie,
» Le ton de tous les temps, l'esprit de tous les lieux,
» Flore, Minerve, Hébé, Melpomène et Thalie;
» Et tout ce monde rassemblé,
» En un seul mot, ne veut dire qu'Églé;
» Non l'Églé qui n'apporte en entrant dans le monde
» Qu'un minois, des karats et de la vanité,
» Qu'on regarde pour nouveauté,
» Qu'un sot parterre admire et que l'orchestre fronde,
» Et qui tombant bientôt dans une nuit profonde,
» Fait demander : a-t-elle été ?...
» Mais cette Églé qui saura toujours être,
» Et par l'âme et par les appas;
» Qui fait tous les plaisirs de qui peut la connaître,
» Tous les désirs de qui ne la voit pas;
» Celle dont le puissant génie,
» Changeant les âmes à son gré,
» Au géomètre, en lui-même enterré,

---

(1) Elle est inédite, et je l'ai collationnée sur deux manuscrits, dont un de M. de Wailly.

» Fit souvent approuver la brillante saillie ;
» De l'altière philosophie
» Subjugua la sévérité,
» Sut fixer l'inégalité,
» A l'insensible humeur donna de la gaîté,
» De la tendresse à la misanthropie,
» Enchaîna la légèreté,
» Et dont l'esprit, ainsi que la finesse,
» (Si son cœur le souffrait) maîtriserait toujours,
» Depuis la plus grave sagesse
» Jusqu'au plus coquet des amours ;
» Celle enfin pour qui Fontenelle
» Le jour qu'il se trouva près des grâces et d'elle
» Vint cueillir un nouveau laurier,
» Et dut apparemment se plaindre
» De n'avoir plus Clarice à peindre,
» Ni de mondes à dédier. »

J'ai vainement cherché dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de la Vie et des Ouvrages de Fontenelle*, par l'abbé Trublet (1), l'indication des relations qui ont pu exister entre Fontenelle et la duchesse de Picquigny, qui est ici comparée à madame de la Mésangère, d'après laquelle il a buriné les traits de la marquise des Mondes : les onze volumes (2) des œuvres du philosophe centenaire se taisent également à cet égard.

L'abbé Desfontaines critiqua longuement (3) les *Vers sur les tableaux exposés à l'Académie Royale de Peinture*, que Gresset publia au mois de septembre 1737 (4). Il lui reprocha avec raison d'avoir omis, dans son énumération, un grand

(1) Amsterdam, MM. Rey, 1759, in-12.

(2) Paris, 1767, in-12.

(3) *Observations sur les Ecrits modernes*, tome X, page 306.

(4) Paris, Prault père, in-8°. de 8 pages.

nombre d'artistes célèbres, et de s'être contenté d'un couplet de sept petits vers pour tout ce qu'il y avait à dire de Crébillon, de Voltaire et de J.-B. Rousseau : ce dernier fut plus indulgent que l'abbé, d'après la lettre qu'il écrivit à Gresset, au sujet de ces vers, et dont l'original autographe (1) existe à la Bibliothèque d'Amiens.

A Bruxelles, le 4 octobre 1737.

« Vous ne pouviez, monsieur, me donner une marque plus » précieuse de l'honneur de votre souvenir, qu'en m'envoyant » les derniers vers que vous venez de donner au public : ils » sont dignes de vous, c'est-à-dire, du plus heureux génie » et de la plus éloquente plume que nous ayons aujourd'hui. » Un homme qui s'exprime aussi heureusement et aussi no- » blement que vous faites, quelques sujets qu'il traite, sera » toujours sûr de son succès ; et le nom de bagatelle que votre » modestie donne aux pièces que vous avez produites jusqu'ici, » n'est point fait pour des ouvrages aussi achevés que ceux » que nous avons vus de vous. Ce n'est point le choix des » sujets qui fait la gloire d'un auteur, c'est la manière de les » traiter ; et il y a plus d'un chemin qui conduit à l'immor- » talité :

» *Non, si priores Mœonius tenet* (2)
» *Sedes Homerus, Pindaricæ latent,*
» *Ceæque, et Alcæi minaces,*
» *Stesichorique graves Camenæ :*

» vous avez choisi pour y parvenir une route tentée jusqu'ici » par quelques-uns de vos devanciers, mais que personne n'a » su aplanir ni se familiariser comme vous. Il y en a en- » core d'autres que vous trouverez facilement sur les pas de

(1) Cette lettre est inédite.

(2) Horace, Liv. IVe, Ode IXe. *Ad Lollium*, édition de Bodoni, 1791, in-folio, page 141.

» nos anciens maîtres, si jamais vous entreprenez d'en ouvrir
» une carrière nouvelle : leur lecture, et surtout votre génie,
» vous l'indiquera sans que vous y pensiez. Ce sont les meilleurs, ou pour mieux dire les seuls guides que nous ayons
» à consulter pour marcher sûrement dans les routes du
» Parnasse.

» Je m'estimerais bien heureux, si je pouvais me trouver
» à portée de vous y accompagner : il est vrai que des personnes qui s'intéressent pour moi m'en avaient fait naître
» l'espérance : je les ai laissées faire, mais leurs opérations
» ne s'étant point trouvées conformes à mes idées, j'ai vu qu'il
» valait mieux que les choses en demeurassent où elles sont :
» si quelque chose peut me consoler de ne point habiter sous
» le même ciel que vous, c'est l'espérance de conserver quelque part dans l'honneur de votre estime, et de trouver un
» jour quelque occasion de vous convaincre de la parfaite
» estime et de l'attachement inviolable avec lequel je suis,
» monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé :* ROUSSEAU. »

Ces vers attirèrent immédiatement à Gresset une réponse anonyme (1), qui fut ensuite reproduite dans les *Nouveaux Amusements du Cœur et de l'Esprit* (2).

Gresset publia encore, en 1737, la traduction du *Discours sur l'Harmonie* (3), qu'il avait écrit en latin quatre ans auparavant, sans doute à l'occasion d'une solennité littéraire du collège, où il professait les humanités.

La plupart des biographes ont porté de ce discours un jugement peu favorable. « Ce n'est, dit l'un d'eux, qu'un amas
» de lieux communs écrits d'un style déclamateur (4).

(1) Paris, 1737, in-12.
(2) Janvier, 1739, tome III, page 124.
(3) Paris, Le Clère, in-8°.
(4) *Sur Gresset*, par M. Campenon.

L'abbé Desfontaines avait émis sur ce discours, lorsqu'il parut, un jugement bien différent (1) :

« La pièce, dit-il, ressemblerait à une ode en prose, s'il » y avait moins d'ordre et moins d'étendue dans les idées, et » si son enthousiasme n'était pas, pour ainsi dire, dans la » *forme probante*. Enfin, je n'ai jamais vu un ouvrage si sin- » gulier, où il y eût tant de logique et de sagesse joint à tant » d'impétuosité et de saillies. Style pompeux et figuré, tou- » jours élégant ; images tantôt sublimes, tantôt riantes ; rien » de commun, rien de faible, rien de négligé dans le style; » une poésie continuelle, jointe à un raisonnement exact; » voilà ce qui caractérise ce discours. »

A la suite de ce jugement, l'abbé Desfontaines donne des extraits du discours tellement longs, que son article pourrait être considéré comme une seconde édition de l'ouvrage de Gresset.

Le Père Daire (2) n'a pas manqué de faire son profit de ce jugement bienveillant du spirituel abbé; il le cite même presque textuellement; mais suivant son usage il se garde bien d'indiquer la source où il a puisé : ainsi notre biographe donnait, en 1779, pour du nouveau et comme lui appartenant, deux pages déjà publiées depuis quarante-deux ans.

Ce discours a reparu dans l'édition de 1747 (3), sous le titre de *l'Harmonie*, sans l'addition des mots *Discours sur;* et il paraît, d'après les notes qu'a laissées Gresset au sujet de l'édition de ses œuvres (4) qu'il voulait donner lui-même, que ce discours y aurait eu pour titre : *Fragment sur la Musique.*

---

(1) *Observations sur les Ecrits modernes*, tome IX, page 245.

(2) *Vie de Gresset*, page 30.

(3) IIIe. Partie, page 89.

(4) Voyez l'*Avant-Propos*.

S'il faut en croire *la France Littéraire* de Ersch (1), le *Discours sur l'Harmonie* a été traduit en allemand par Ch. Wolf (2).

L'année 1738 est célèbre dans la vie de Gresset, par la maladie qu'il eut à Paris, et qui donna lieu à la belle *Épître sur sa Convalescence*, qu'il adressa à sœur *Marie-Thérèse*, connue par les grâces de son esprit et par la vive tendresse qu'elle avait pour son frère. Laissons à cet égard parler M. de Wailly (3) :

« Il était à souper chez l'abbé Marquet, son ami, lorsqu'il » fut frappé brusquement d'une douleur très-vive au col; il » se retira chez lui avec la fièvre, et il se forma en cet en- » droit un dépôt terrible, qu'on fut obligé d'ouvrir, et qui fit » désespérer pendant plusieurs jours de sa vie. Sa mère et sa » sœur volèrent à son secours, et ce fut dans les premiers mo- » ments de sa convalescence, qu'enfermé entre ses rideaux, » il composa de mémoire cette épître si remplie de véritable » poésie. L'agitation dans laquelle on le voyait, après tous » les accidents passés, inquiétait ceux qui veillaient auprès » de lui, et faisait craindre que la fièvre, sourdement, ne » fit encore bouillonner son sang; il les rassura, en appe- » lant auprès de son lit sa sœur, et en lui dictant ce bel ou- » vrage, qui ne lui avait coûté que peu de jours. »

Cette épître fut imprimée par ses soins la même année (4), et depuis cette époque on ne la plus rencontrée que dans les différentes éditions de ses œuvres, auxquelles Gresset ne prit

---

(1) Tome II, page 136.

(2) Berlin, 1782, in-8°. — Ce traducteur serait-il par hasard le fameux Jean Chrétien, baron de Wolf, né à Breslaw en 1679, mort à Halle en 1764, et dont Mme. du Châtelet nous a fait connaître la philosophie? c'est ce que le bibliographe de Hambourg ne dit pas.

(3) Lettre à d'Alembert.

(4) Prault père, in-8°. de 15 pages.

point de part. L'abbé Desfontaines en a fait une critique raisonnée (1).

« Tous ceux qui s'intéressent à l'honneur du Parnasse fran-
» çais, dit-il, ont dû être alarmés de la maladie de M. Gresset,
» et réjouis de sa guérison. C'est à ce titre que nous y avons
» pris en particulier toute la part possible. Ç'aurait été à
» nos meilleurs poètes à célébrer sa convalescence : à leur
» défaut, il l'a célébrée lui-même, mais sans blesser la mo-
» destie ni la bienséance. Un poète honnête homme est un
» sujet bien précieux à la république des lettres. »

Desfontaines distribue ensuite avec beaucoup d'impartialité l'éloge et le blame. Ses observations sont dictées par le goût le plus pur, et suivant le mode de composition adopté par le Père Daire, ce dernier a eu soin de les transcrire textuellement dans son ouvrage (2).

L'abbé Prevost, rédacteur du *Pour et Contre* (3), se contente de dire, au sujet de cette épître :

« Il n'a rien paru depuis quelques mois, chez nos voisins,
» qui le dispute à l'*Épître* de M. Gresset *sur sa convalescence*,
» même en leur passant quelques idées moins justes et quel-
» ques tours forcés que la critique reproche à cette pièce. »

Rousseau profita de cette circonstance pour témoigner à Gresset la joie que lui causait le retour de sa santé, marquée par de beaux vers. Notre grand lyrique lui écrivit donc à cet égard les deux lettres suivantes (4) :

A Brusselles, 2 *mai* 1738 (5).

« Il n'appartient, monsieur, qu'à un génie aussi heureux
» que le vôtre, de tirer parti, comme vous l'avez fait, des

---

(1) *Observations sur les Ecrits modernes*, tome XIII, page 187.

(2) *Vie de Gresset*, page 28.

(3) Tome XVI, page 50.

(4) Elles sont inédites.

(5) L'adresse porte : « Picardie. — A monsieur Gresset, à Amiens.

» afflictions du corps, et de donner de l'enjouement et des » grâces jusques à la tristesse et à la douleur. Votre dernière » épître suffit pour faire juger du parfait rétablissement de » votre santé. Toute la fleur de l'esprit y brille de façon à » persuader que vous ne vous êtes jamais mieux porté qu'à » présent. Ménagez bien, monsieur, cette santé si précieuse, » et si nécessaire à l'honneur des muses françaises, dont la » principale espérance est en vous, et qui ne peuvent se sou- » tenir qu'à la faveur du petit nombre d'hommes qui vous » ressemblent. Tous les temps et tous les pays peuvent pro- » duire des hommes d'esprit; mais les esprits originaux sont » rares : en tout pays et en tout âge, le vôtre est de ceux qui » ne se retrouvent plus quand on a eu le malheur de les » perdre, et la nature n'est pas tous les jours d'humeur à » recommencer les efforts qu'il lui en coûte pour les pro- » duire. Après ceux qu'elle a faits pour vous, il est juste que » vous fassiez quelque chose pour elle, et ce n'est qu'en vous » conservant que vous pourrez la payer de ses bienfaits. Vous » vous devez à elle, à vous, à votre patrie, à vos amis. De » tous ceux que votre muse vous a faits, je suis le plus » inutile, mais je puis vous assurer que vous n'en sauriez » avoir de plus sincèrement dévoué, ni de plus zélé pour » votre gloire et pour votre conservation. C'est avec ces sen- » timents, et celui de la plus tendre et de la plus parfaite » considération que j'ai l'honneur d'être pour le reste de ma » vie, monsieur, votre très humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé :* Rousseau. »

« *P.-S.* Votre épître m'a été envoyée de Paris avec un » compliment anonyme le plus obligeant du monde et le » mieux tourné ; je ne sais à qui j'en ai l'obligation (1). . .

(1) Il y a ici une phrase que je n'ai pu déchiffrer.

» . . . . je ne vois que vous qui puissiez éclairer le » nuage qui tient ma reconnaissance en suspens. Permettez-» moi de vous demander un mot de prose qui me confirme » l'idée que vos vers m'ont donné du retour absolu d'une » santé qui m'intéresse autant que la mienne propre. »

L'écriture de cette lettre est fort difficile à lire ; c'est à peine si les lettres sont formées et l'encre est tout-à-fait pâle. Gresset, relevant de maladie, a dû éprouver autant de peine que moi pour en saisir complètement tous les mots : on va voir que la seconde n'aura pas manqué de fatiguer encore plus ses yeux.

A Brusselles, le 8 juin 1738.

« Les nouvelles marques d'amitié dont vous m'honorez, » monsieur, dans la lettre que je reçois en ce moment, ne » permettent pas à ma joie et à ma reconnaissance d'en » différer le témoignage, et je me flatte que vous pardonnerez » à une main encore un peu étonnée de l'orage que j'ai es-» suyé, un griffonnage que je ne me pardonne pas à moi-» même, et que vous aurez peut-être plus de peine à déchif-» frer qu'il ne vaut. Les vers que vous avez faits sur votre » maladie, marquent une parfaite guérison. Je me suis avisé » d'en faire sur la mienne (1) pendant que l'insomnie m'en » faisait sentir les plus âpres rigueurs. Je ne sais s'ils vous » annonceront un malade aussi libre de la tête qu'il l'était » peu du reste de son corps. Tels qu'ils sont, monsieur, vous » les recevrez un de ces jours comme un gage de ma par-» faite confiance en l'honneur de votre amitié. On les im-» prime actuellement en Hollande, où je serai peut-être » obligé de faire imprimer aussi la première épître (2), dont

---

(1) C'est l'Ode IXe. du IVe. livre, adressée à M. le comte de Launoy, gouverneur de Bruxelles, sur une maladie de l'auteur, causée par une attaque de paralysie en 1738. — Voyez édition de Lefèvre, 1820, in-8°, tome Ier, p. 314.

(2) Sans doute l'*Epître à Racine*. — Voyez *ibid.*, tome II, page 129.

» vous me parlez, pour en pouvoir donner part à mes amis, » dont quelques-uns, et entre autres le R P. Brumoi, ont » déjà des copies à la main, qu'ils ont honorées de leurs » suffrages. Vous m'avez fait un plaisir infini de m'apprendre » le nom aussi cher que respectable de la personne (1) qui » a bien voulu accompagner vos vers d'un compliment aussi » obligeant et aussi bien tourné que celui que j'en ai reçu. » Plût à Dieu, pour mon bonheur et pour celui de la France, » que ce nom-là fût toujours décoré des titres que son mé- » rite réclame encore pour lui dans l'esprit de tous les hon- » nêtes gens. Ce serait alors que je pourrais peut-être vous » épargner la peine de déchiffrer ma mauvaise écriture, en » vous assurant de vive voix de mon attachement à votre » personne, et de la respectueuse considération avec laquelle » j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très-humble et très- » obéissant serviteur.

» *Signé :* ROUSSEAU. »

La tendresse que Gresset avait pour sa sœur, se manifestait dans toutes les circonstances. Ainsi madame de Toulle, à son tour, ayant été fort malade, il lui adressa les vers suivants, dont la date ne doit pas s'éloigner beaucoup de l'époque qui nous occupe :

« Toi, qui joins à tes agréments
» La vivacité, la noblesse,
» Et toute la délicatesse
» De l'esprit et des sentiments ;
» Toi, pour qui j'unirai sans cesse
» Le goût, l'estime, la tendresse,
» Thérèse, ma charmante sœur,
» Du sein de la froide langueur
» Reviens à la vive allégresse ;

(1) Quelle est cette personne ? Je n'ai pu le deviner.

» Ranime tes beaux yeux : leur charmante douceur
» N'est point faite pour la tristesse;
» Je vois fuir Esculape et l'ennui qui le suit;
» Dans une santé plus riante
» Ton enjouement se reproduit;
» L'aurore ainsi ne sort que plus brillante
» Du sein d'une orageuse nuit.

C'est pour l'un des anniversaires de la fête de sa sœur bien-aimée, que Gresset fit également le *bouquet* qui commence par ce vers :

« Ma Thérèse, il est donc ta fête, etc. »

et que M. Ravenel, sous-bibliothétaire de la ville de Paris (1) a publié dans la *Revue rétrospective* (2), sous le titre d'*Épître à ma Sœur*, ce qui me dispense de donner ici cette pièce, quoique la version adoptée par M. Ravenel soit un peu différente de celle du manuscrit de M. de Wailly, dont j'ai eu communication. Ainsi le texte de M. Ravenel porte :

« La sainte que ce jour honore
» S'arrachait *tous les jours* aux charmes du repos.

et il me semble que celui de M. de Wailly est plus correct, puisqu'on y trouve :

« S'arrachait *chaque nuit* aux charmes du repos.

Gresset aimait beaucoup à fêter ainsi les dames, et parmi plusieurs pièces de ce genre, on distingue la suivante, que M. de Wailly a également pris soin de nous conserver, et dont la date doit se rapprocher de celle du *bouquet* à sa sœur.

---

(1) M. Ravenel occupe maintenant la place de conservateur-adjoint à la Bibliothèque Royale, département des imprimés.

(2) Tome Ier, page 408, année 1833.

Bouquet à Madame Le R...., qui s'appelait Susanne.

» *Sancta Susanna, ora pro nobis!*

» De deux Susannes qu'on nous prône,
» Dans les deux Testaments je trouve le tableau;
» Peut-on savoir quelle est votre patrône?
» Êtes-vous de l'ancien? êtes-vous du nouveau?
» Des deux Saintes j'épouse l'une,
» La première fut une brune
» Qui, dit-on, se baignant un jour.
» Ressuscita, ranima de sa flamme
» Deux vieux pêcheurs, deux béquillards sans âme,
» Morts et trépassés chez l'amour.
» La seconde Susanne, en son temps fut martyre,
» Et fit, disent *les Fleurs* (1), des miracles à tas.
» Je les crois, et ne les sais pas.
» J'aime mieux, s'il le faut, en jurer que les lire.
» Sur ce, tout ce que je puis dire,
» C'est que long-temps par vos appas
» Vous ferez des martyrs et ne le serez pas.
» Mais cette Susanne dernière,
» De ces merveilles qu'on révère,
» N'opéra rien qu'à son trépas.
» Or, mourir pour briller, ne me toucherait guère;
» Mieux vaut à petit bruit végéter ici-bas (2),
» Qu'être gîté dans la poussière
» Sous un tombeau qui fait fracas.
» Ainsi je suis pour Susanne première,
» Qui, par un pouvoir plus charmant,
» Fit, de moins lugubre manière,
» Des miracles de son vivant.

---

(1) Nom de la *Vie des Saints*.

(2) La Fontaine a dit avec plus de bonheur, ce me semble :

« Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré. »

» Dont votre patronne et la sainte des belles ;
» Et, s'ils imitent ma ferveur,
» Les cierges de tous les fidèles
» S'allumeront en son honneur.
» Par les grâces déjà vous suivez ses vestiges,
» Et vous n'avez qu'à vous montrer
» Pour renouveler les prodiges
» Que sa beauté sut opérer.
» Oui, j'ose sûrement répondre,
» Et sur des préjugés d'un augure certain,
» Que le plus défunt hypocondre,
» Le plus cacochime rabbin
» Que vingt lustres ont dû morfondre,
» Fût-il abandonné dans son triste destin
» De l'amour et du médecin,
» Sentirait à l'instant son être se refondre
» Et ressusciterait soudain,
» S'il surprenait un beau matin,
» La fleur des Susannes au bain. »

Si l'amitié dictait des *bouquets* à Gresset, la reconnaissance lui inspirait aussi par fois des compliments semblables à celui adressé à M. Orry (1), contrôleur-général, le 1er. janvier 1738, et qui, imprimé d'abord séparément (2), fut ensuite recueilli par ses éditeurs depuis 1765 (3).

C'est probablement entre 1738 et 1740 qu'il faut placer les vers suivants :

*A Monsieur ***.*

« Tout philosophe que vous êtes,
» Quand on rime comme vous faites,

---

(1) Il fut successivement intendant de Soissons, Perpignan et Lille, puis contrôleur-général des finances en 1730, ministre d'état en 1736, directeur-général des bâtiments en 1737. Il mourut le 9 novembre 1747.

(2) Quatre pages in-12.

(3) C'est la VIIe. Épître de l'édition de 1811.

» Quand on peut avoir ce bonheur,
» Craint-on les clameurs indiscrètes
» D'Aristote en mauvaise humeur?
» Que pour un compliment sans grâce,
» Pour un vers lâche qui grimace,
» Le barbon montre de l'aigreur;
» A la bonne heure, je lui passe;
» On en fait autant au Parnasse;
» Mais que le bouquet enchanteur
» Que votre cœur tendre et sincère
» Délicatement vient de faire,
» Choque notre vieux raisonneur,
» Doucement, c'est une autre affaire;
» On laisse passer le grondeur.
» De sa censure trop caustique
» On est vengé par Apollon;
» On fait murmurer au portique,
» Mais on plaît au sacré vallon. »

Il ne reste d'une Épître adressée au cardinal de Fleury, et qui porte la date de 1738, que ce peu de vers, qui se rapportent nécessairement à la position du poète, auquel, sans doute, le tout-puissant ministre avait accordé quelque grâce sur la recommandation des illustres protecteurs qu'il avait à la cour.

« L'astre qui donne à la nature
» L'être, la force et les couleurs,
» Et dont la clarté toujours pure
» Embellit l'olive et les fleurs;
» Du sein de la voûte azurée
» Éclaire les humbles vallons,
» Et sur une plante ignorée
» Daigne répandre ses rayons
» Dans la plus déserte contrée.

L'*Épître* qui, dans l'édition de 1811, (1) est intitulée *Vers à M. l'Abbé de Chauvelin*, porte la date du 18 mars 1738; elle se trouve indiquée dans le canevas de l'édition que Gresset comptait donner en 1747, sous la dénomination de *Réponse à l'Abbé Chauv....* (2).

C'est à la fin de 1738 qu'il faut placer deux petites pièces de vers insérées par le Père Daire dans la *Vie de Gresset* (3): l'une a pour titre : *Réponse à un Ami qui avait donné des louanges à l'auteur*; l'autre, relative à un souper, est remarquable par ces derniers vers, qui ont été tout à fait prophétiques :

« Je remplis tour à tour, et j'efface des pages,
» Et débrouille des griffonnages
» Que peut-être je brûlerai. »

Le Père Daire fait en outre mention dans le même ouvrage (4) d'un portrait de la duchesse de Chaulnes, qui, suivant lui, fut tracé en 1739, quoi qu'il n'ait été rendu public que vers 1771, et le biographe ajoute :

« C'est une bagatelle piquante de l'homme aimable qui, » quand il le voulait, faisait parler avec tant de grâces la » raison, qui donnait une expression si vraie à la douce sen- » sibilité, qui étendait un coloris si brillant, si frais, sur » les moindres détails, qui décorait des fleurs du badinage » les préceptes de la saine philosophie; qui savait allier le » talent de bien dire au mérite de solidement penser. On y » reconnaît sa touche, sa manière, l'art de louer finement, » de peindre d'un seul mot les mœurs, et d'imaginer des

(1) Tome II, page 286.

(2) Voyez l'*Avant-Propos*.

(3) Page 29.

(4) Page 33.

» nuances et des couleurs nouvelles. L'auteur a fondé cet » éloge avec bien de l'adresse sur celui de Mme. de la Mésangère, femme pleine d'esprit et d'agréments, connue dans » les œuvres de Fontenelle (1), et M. Gresset y flatte en même » temps ce Nestor de la littérature. »

D'après la fin de ce passage, ne doit-on pas croire que ce portrait de la duchesse de Chaulnes et de Picquigny, n'est autre chose que l'Épître dont j'ai fait mention plus haut (p. 132), et que j'ai considérée comme inédite ; en effet on peut la regarder comme telle, puisqu'aucun des nombreux éditeurs des œuvres de Gresset n'a pris soin de la recueillir, et qu'on la cherche vainement dans les feuilles périodiques du temps assigné par notre biographe pour sa publication.

L'année 1740, à laquelle nous arrivons enfin, est célèbre par le début de Gresset dans la carrière dramatique, la première représentation d'*Édouard III* ayant eu lieu le 22 janvier : huit autres se succédèrent sans interruption, dit le chevalier de Mouhy (2).

« Coup d'essai, ajoutait-il, dans lequel on trouva bien des » beautés de détail. C'est la première fois qu'on a hasardé » de faire tuer un des personnages en présence des specta» teurs. Cette hardiesse prit fort bien ; l'action fut à la vé» rité exécutée par le célèbre Dufresne qui jouait le rôle » d'Arondel. »

Desfontaines n'a pas été, cette fois, de l'avis du parterre (3) :

« Le coup de poignard, dit-il, qui ensanglante la scène au » IVe. acte, n'est, selon moi, ni un coup de théâtre ni une » beauté ; il finit la pièce à ce IVe. acte, et fait languir le Ve.

---

(1) Il a peint la marquise des *Mondes* d'après cette dame. — Voyez Trublet, *Mémoires*, page 128.

(2) *Tablettes dramatiques*, Paris, 1751, in-8°, page 80.

(3) *Observations sur les Ecrits modernes*, tome XX, page 265.

» Il est d'ailleurs contraire à l'essence de la tragédie, qui
» doit exciter la terreur et non pas l'horreur. Il est à croire
» que cette nouveauté, applaudie cette fois par le seul effet
» de la surprise, ne tirera point à conséquence pour notre
» théâtre, où l'humanité est plus respectée que sur celui des
» Anglais. »

Un siècle s'est écoulé depuis que Desfontaines manifestait ainsi son opinion sur l'innovation tragique introduite par Gresset, et, pendant ce long espace de temps, les traditions du bon goût se sont perdues peu à peu, surtout quand le génie de Shakespear venant à planer sur le temple de Melpomène, on a vu les monstruosités du ciel brumeux de la Tamise succéder aux suaves inspirations de la muse française. Ensuite, le peuple s'étant familiarisé avec tous les crimes enfantés par l'anarchie révolutionnaire, il a fallu, pour soutenir les sensations théâtrales au niveau de la réalité qui chaque jour venait attrister les regards, il a fallu, dis-je, passer enfin du simple coup de poignard de Gresset et de la froide coupe de *Gabrielle de Vergy*, aux derniers excès du crime et de l'infâmie, en faisant usage de cette poétique de la Grève, qui, des tréteaux du boulevard, a fini par franchir la scène où Corneille, Racine et Voltaire avaient régné si long-temps.

En se prononçant contre le coup de poignard de Gresset, Desfontaines a fait précéder son arrêt d'observations qu'il est bon de consigner ici, afin de pouvoir les comparer avec celles des critiques qui se sont occupés après lui de la tragédie de *Édouard*.

« Cette pièce, dit-il, est noblement écrite, élégamment ver-
» sifiée, et magnifiquement sententieuse; c'est un si ample
» recueil de traits ingénieux et brillants, que quoique la
» tragédie soit un peu défectueuse, comme tout le monde
» sait, du côté du plan et de la conduite, on ne peut s'em-
» pêcher d'avoir une idée bien avantageuse de celui qui a
» enfanté un ouvrage si plein d'esprit. Ce sont plusieurs dia-

» mants précieux dignes peut-être d'une autre enchâssure.
» Je ne m'arrêterai point aux diverses critiques que l'on a
» faites de cette tragédie; les principales regardent l'intrigue,
» l'intérêt et les caractères. Quoiqu'on dise que les vers pour
» la plupart sont élégiaques ou lyriques, il faut avouer qu'il y
» a souvent de la force et de la décence dans le style, et je ne
» crains point de dire que si l'auteur continue de courir la
» carrière dramatique, le cothurne avec le temps pourra lui
» faire autant d'honneur que la musette et le chalumeau lui
» en ont fait jusqu'ici. »

Le Père Daire, en plaçant dans son ouvrage (1) une partie de ces observations, sans faire mention de l'auteur, a omis également de nous dire qu'à l'époque de l'apparition d'*Édouard*, en 1740, il adressa une pièce de vers à Gresset, qui fut insérée dans le *Mercure* du mois de mai. On y trouve ce passage relatif au coup de poignard :

« Celui qui meurt dans la coulisse,
» Dans l'esprit est encor vivant ;
» Quand sur la scène il reçoit son supplice
» Il est vraiment puni, le parterre est content.
» Oui, nos premiers auteurs vont suivre ton exemple. »

Le Père Daire termine sa pièce en disant :

« Mais pour tracer si bien un ministre accomply, (*Sic*)
» Pouvais-tu te méprendre en copiant Fleury? (2)

La critique de l'abbé Prevost (3) a été une suite de conseils présentés d'une manière originale :

« On y trouve, dit-il, des vers d'une beauté et d'une force

---

(1) *Vie de M. Gresset*, page 36.

(2) Manuscrits autographes du P. Daire, n°. 5.

(3) *Le Pour et Contre*, tome XIX, page 94

» admirable ; il était donc capable de les faire tous du même
» prix. On y voit des incidents et des situations qui ne lais-
» sent rien à désirer : il pouvait donc réussir mieux dans les
» endroits qu'il a manqués. On est charmé de quelques-uns
» de ses caractères ; il ne lui était donc pas impossible de
» donner aux autres la même beauté et la même justesse : il
» a mis dans quelques endroits beaucoup d'art et d'intelli-
» gence du théâtre, on peut donc se figurer qu'avec un re-
» nouvellement de soins et d'efforts, il évitera les défauts
» qu'on lui reproche. »

Cette critique aurait dû servir de modèle à La Harpe, qui, dans son *Cours de Littérature* (1) a traité *Édouard* avec beaucoup trop de sévérité, n'ayant pas même fait grâce au style,

« Qui, dit-il, ne manque pas d'une sorte de noblesse, mais
» il est sec et glacé, coupé et sententieux, souvent incorrect
» et vague. »

M. Gaillard (2) a vengé Gresset de l'injustice de La Harpe, en disant :

« La tragédie d'*Édouard III* ne me paraît pas être à sa vé-
» ritable place dans l'estime publique ; elle est fort peu con-
» nue et mériterait de l'être beaucoup. En parlant ainsi, je
» ne me dissimule point que M. de La Harpe paraît en faire
» fort peu de cas, et je me défie aisément de mon opinion
» quand elle est contraire à la sienne ; mais celle-ci tient chez
» moi à un sentiment trop fort pour que je puisse ou la dé-
» savouer ou l'abandonner. »

M. Gaillard, après avoir fait la part de la critique d'une manière analogue à celle employée, comme on vient de le voir, par l'abbé Prevost, ajoute :

---

(1) Paris, Agasse, an VII, in-8°, tome VIII, page 270.

(2) *Mélanges littéraires*, Paris, Agasse, 1806, tome III, page 129.

« Je voudrais bien que ces avœux pussent suffire pour rap-
» procher mon opinion de celle de M. de La Harpe; mais
» enfin (pour mettre hors d'intérêt tous les poètes tragiques
» vivants), lorsque cette pièce a paru en 1740, n'était-elle
» pas, après les excellentes pièces de Racine et de Voltaire,
» la tragédie la mieux écrite qui existât? »

M. Gaillard justifie ensuite cette opinion par des citations. On verra par la lettre suivante, que J.-B. Rousseau avait sur *Édouard* une opinion qui se rapproche de celle du bon M. Gaillard, et qu'il était loin de penser comme la écrit La Harpe (1) :

« Que Gresset méconnut entièrement le caractère de son
» talent et la mesure de ses forces, quand ses succès le con-
» duisirent au point de lui faire entreprendre une tragédie;
» il n'y a veine en lui qui tende au tragique. »

Voici la lettre de Rousseau, qui est inédite :

« *A Brusselles*, *ce* 15 *avril* 1740.

« Ce n'est que d'aujourd'hui, monsieur, que j'ai reçu la
» belle tragédie dont vous m'avez fait présent, mais il y a
» déjà plusieurs jours que je l'ai lue et admirée. Je vois que
» je ne me suis point trompé en jugeant qu'après avoir
» épuisé tout ce qui pouvait se tirer du génie d'Anacréon, il
» ne tiendrait qu'à vous de renouveler celui de Sophocle et
» d'Homère. Le genre auquel vous voudrez vous appliquer,
» sera toujours celui pour lequel vous êtes né. Votre pin-
» ceau, digne de nos plus grands maîtres, est par conséquent
» digne de la mauvaise humeur de tous les écoliers dont le
» théâtre fourmille depuis si long-temps. Vous ne manquerez
» pas sans doute d'être en but à leurs impertinentes criti-
» ques : *Vidimus scribæ mirabilia quæ fecerat indignari*
» *scena*. Puissiez-vous toujours leur déplaire à condition de

(1) *Cours de Littérature*, L. C., page 269.

» charmer, comme vous faites aujourd'hui, les vrais con-
» naisseurs et tous ceux qui savent penser et sentir; pour
» moi, je me ferai toujours un honneur de joindre ma voix
» aux acclamations que vous avez si justement méritées, et
» de vous donner en toutes les occasions qui s'en présente-
» ront, des marques de l'estime distinguée que je fais de vos
» talents, et du respect particulier avec lequel j'ai l'honneur
» d'être, monsieur, votre très-humble et très-obéissant ser-
» viteur.

» *Signé :* ROUSSEAU. »

« *P.-S.* La lettre jointe à votre tragédie est du 17 mars,
» et je ne la reçois qu'aujourd'hui; ces inconvénients se
» pourraient prévenir une autre fois, en adressant vos pa-
» quets à M. Segui, chez son Altesse Monseigneur le prince
» de la Tour, sous une double enveloppe, à Brusselles (1).

Voltaire qui se trouvait alors, de son côté, à Bruxelles, avec Mme. du Chastelet, y reçut l'exemplaire d'*Édouard*, que Gresset avait cru devoir lui adresser, et comme cet envoi, accompagné d'une lettre polie, semblait être le rameau d'olivier annonçant qu'il y aurait désormais paix et amitié entre l'auteur de *la Chartreuse* et celui qui, quatre ans auparavant, l'avait fait figurer dans la satire burinée contre Rousseau, il résulta de cette présomption, que Voltaire ne manqua pas de lui administrer, dans sa réponse, une dose de ces cajoleries littéraires dont il n'était pas avare, mais qu'on pouvait regarder comme une monnaie d'assez mince aloi, puisqu'il en gratifiait le moindre élève du Parnasse qui faisait arriver jusqu'à lui la fumée d'un seul grain d'encens.

Gresset prit donc pour ce qu'ils valaient, les compliments de Voltaire, dont voici la teneur (2) :

---

(1) C'est de cette manière que Rousseau a toujours écrit le nom de cette ville.

(2) Cette lettre est inédite.

« *A Bruxelles*, *le* 28 *mars* 1740.

« Vous êtes, Monsieur, comme cet Atticus, qui était » à la fois ami de César et de Pompée; nous sommes ici » deux citoyens du Parnasse qui faisons la guerre civile, et » qui ne sommes, je crois, d'accord sur rien que sur la jus- » tice que nous vous rendons. Je voudrais pouvoir répondre » au présent dont vous m'avez honoré, en vous envoyant la » belle mais très-incorrecte édition que les libraires d'Am- » sterdam viennent de faire de mes *Rêveries*, avec beaucoup » de frais et encore plus d'ignorance. J'attends qu'ils aient » corrigé leurs sottises et que je n'aie plus à vous demander » grâce que pour les miennes.

» Je m'attendais bien que votre tragédie marquerait, comme » vos autres ouvrages, un génie neuf et tout entier à vous :

» Je vois presque partout de ces infortunées
» A des pleurs éternels par l'auteur condamnées,
» Avec leur confidente exhalant leurs douleurs,
» Et cinq actes entiers répétant leurs malheurs.
» Des absurdes tyrans, brutaux dans leur tendresse,
» Des courtisans polis cageolant leurs maîtresses ;
» Un hymen proposé, fait, défait et conclu,
» Cent lieux communs usés, d'amour et de vertu ;
» Le tout en vers pillés, en couplets à la glace,
» Cousus sans harmonie et récités sans grâce.

» Vous avez un quatrième acte qui est bien court, mais » qui paraît devoir faire au *téâtre* (*sic*) un effet admirable. » Je vous avoue que je ne conçois pas pourquoi, dans votre » préface, vous justifiez le meurtre de Volfax, par la raison, » dites-vous, qu'on aime à voir punir un scélérat qu'on pour- » rait exécuter derrière les coulisses, tandis que celui d'un » honnête homme qu'on viendrait tuer sur le *téâtre*, ne se- » rait pas toléré ; et qu'une action atroce mise sous les yeux » sans nécessité, ne serait qu'un artifice grossier qui révol-

» terait. La véritable raison, à mon gré, du succès de votre
» coup de poignard, qui devient un grand coup de téâtre,
» c'est qu'il est nécessaire. Volfax surprend et va perdre les
» deux hommes à qui le spectateur s'intéresse le plus : il
» n'y a d'autre parti à prendre que de le tuer. Arundel ne
» fait que ce que chacun des auditeurs voudrait faire. Le
» succès est sûr, quand l'auteur, dit-on, fait ce que tout le
» monde voudrait, à sa place, avoir fait ou avoir dit. »

» Courage, Monsieur, étendez la carrière des arts ; vous
» trouverez toujours en moi un homme qui *aplaudira* (*sic*)
» sincèrement à vos talents, et qui se réjouira de vos succès.
» Plus vous mériterez ma jalousie, et moins je serai jaloux.
» J'aime les arts passionnément ; j'aime ceux qui y excellent :
» je ne hais que les satiriques. Je ne lis ni même ne reçois
» aucune des brochures dont vous me parlez. Je vois, par
» votre préface, que quelque barbouilleur hebdomadaire
» vous a apparamment insulté pour vendre sa feuille de quatre
» sous, mais ces araignées, qui tendent leurs filets pour pren-
» dre des moucherons, ne font point de mal aux abeilles qui
» passent chargées de miel auprès de leur vilaine toile, et
» qui quelquefois la détruisent d'un coup d'aile, et font tom-
» ber par terre le monstre venimeux qu'on écrase sous les
» pieds. Voilà le sort de ces critiques. Le vôtre sera d'être
» estimé et aimé des honnêtes gens. Madame la marquise
» du Chastelet pense comme moi sur votre tragédie.

» Je serais charmé que cette occasion pût servir à me
» procurer quelquefois de vos nouvelles et de vos ouvrages.
» Vous ne pourriez en faire part à quelqu'un qui y prît plus
» d'intérêt. Je suis, Monsieur, avec la plus sincère estime et
» une envie extrême d'être au rang de vos amis. Votre très-
» humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé :* VOLTAIRE. »

Mais si d'un côté Voltaire flattait l'auteur d'*Édouard*, si

même il avait déjà mandé, le 23 février, à Frédéric, qui n'était encore que prince royal (1) :

« Je crois que V. A. R. aura incessamment la tragédie de Gresset; on dit qu'il y a de très-beaux vers. »

Il ne tenait pas tout à fait un semblable langage, en parlant de cette tragédie à ses correspondants habituels. Ainsi il écrivait, à la même époque, à M. d'Argental (2) :

« J'ai lu *Édouard*. . . . J'ai répondu à Gresset une lettre » polie et d'amitié : je le crois un bon diable. »

De plus, sa lettre du 26 mars, à M. l'abbé Moussinot (3), portait :

« On m'a envoyé par la poste cette tragédie d'*Édouard*, de » Gresset; il m'en a coûté une pistole de port, que je re- » gretterais beaucoup, s'il n'y avait pas quelques beaux vers » dans la pièce. »

Le 1er. avril suivant il disait à M. de Formont (4) :

« J'ai lu la tragédie de *Vert-Vert* (*sic*), qu'il m'a fait » l'honneur de m'envoyer. Ainsi il faut que j'en dise du bien ; » il y a d'ailleurs un certain air anglais qui ne me dé- » plaît pas. »

Enfin on trouve dans la lettre adressée le 25 du même mois à M. de Cideville (5) :

« Vous avez lu sans doute la comédie des *Dehors trompeurs* (6). Quel dommage ! il y a des scènes charmantes et

(1) Édition de M. Beuchot, tome LIV, page 36.

(2) Ibidem, page 54.

(3) Collection autographe de la Bibliothèque du Roi, n°. 132

(4) Edition de M. Beuchot, L. C., page 62.

(5) Ibidem, page 83.

(6) Par Boissy, jouée pour la première fois le 19 février 1740

» terait. La véritable [illegible] de maître ; pourquoi cela
» coup de poi[illegible] et pourquoi les derniers actes sont-
» c'est qu'[illegible]
» deux [illegible] . . . amphora cœpit
» n'y [illegible] currente rotâ, cur urceus exit ?
» fai[illegible]
» il en est à peu près de même de la pièce de Gresset, et,
» qui pis est, c'est une déclamation vide d'intérêt. »

Frédéric, qui devait bientôt prendre une autre opinion de Gresset, jugea avec trop de sévérité la tragédie d'*Édouard*. Voici, en effet, ce qu'il écrivait à Voltaire le 18 mai (1), peu de jours avant de monter sur le trône (2) :

« J'ai vu une tragédie de Gresset, intitulée *Edouard* : la » versification m'en a paru heureuse ; mais il m'a semblé que » les caractères étaient mal peints. Il faut étudier les passions » pour les mettre en action ; il faut connaître le cœur hu- » main, afin qu'en imitant son ressort, l'automate du théâtre » ressemble et agisse conformément à la nature. Gresset n'a » point puisé à la bonne source, autant qu'il me paraît : les » beautés de détail peuvent rendre sa tragédie supportable à » la lecture, mais elles ne suffisent pas pour la soutenir à la » représentation :

» Autre est la voix d'un perroquet (3),
» Autre est celle de Melpomène.

» celui qui a lâché ce lardon à Gresset, n'a pas mal attrapé

---

(1) Edition de M. Beuchot, tome LIV, page 101.

(2) C'est le 31 mai 1740, que Frédéric II succéda à son père.

(3) M. Beuchot, L. C., n'a pas fait connaître quel est l'auteur des deux vers cités par Frédéric : ils doivent nécessairement se trouver dans une épigramme faite à l'occasion d'*Edouard*, puisque cette pièce est la première des trois données par Gresset au théâtre, et tout me porte à croire que ce *lardon* est de Voltaire.

ses défauts. Il y a je ne sais quoi de mou et de languissant dans le rôle d'Édouard, qui ne peut guère inspirer que de » l'ennui à l'auditeur. »

Favart donna au théâtre de l'Opéra-Comique en 1740, une petite pièce en un acte, ayant pour titre *la Barrière du Parnasse*, et qui n'a pas été imprimée. Elle renfermait la parodie de plusieurs pièces nouvelles, au nombre desquelles se trouvait *Édouard*, qui, disent les éditeurs des *Anecdotes dramatiques* (1), fut critiquée assez finement de cette manière :

« Édouard III vient se plaindre à la Muse Chansonnière » de la critique injuste qui trouve dans son intrigue un double intérêt. La critique a tort, répond la Muse, et l'intérêt » ne peut être double où l'on n'en trouve point du tout.

» Le prince continuant sa plainte, s'écrie :

» De plus, on blâme en moi des scènes applaudies,
» Qui firent le succès de tant de tragédies.
» Feuilletez avec soin tous nos auteurs fameux,
» Mes traits les plus frappants sont tirés d'après eux.
» Le public bonnement, dans son erreur extrême,
» Pense que tous mes vers sont faits pour mon poème.
» Madame, en vérité, c'est juger de travers ;
» Mon poème n'est fait que pour coudre mes vers. »

Malgré toutes les critiques qui, comme on vient de le voir, assaillirent Gresset au sujet de la tragédie d'*Édouard*, il s'en fit simultanément trois éditions en 1740 (2); de plus, Gérard Muiser la traduisit en hollandais (3), et un anonyme la fit pa-

(1) Paris, veuve Duchesne, 1775, in-12, tome Ier, page 291.

(2) Paris, Prault père, in-8°. de 98 pages. — La Haye, R. Gibert, in-12, — Amsterdam, Led. in-8°.

(3) Amsterdam, 1761, in-12 de 60 pages.

raître à Vienne vers 1777, avec le costume de la Melpomène allemande (1).

Je dois relever ici l'erreur commise par le compilateur de la *Petite Bibliothèque des Théâtres* (2), au sujet de la pièce de vers qui accompagne, dans toutes les éditions, la tragédie d'*Édouard*, il prétend qu'en disant :

« J'avais à peindre un sage, etc.

Gresset a voulu parler du duc de Choiseul ; or, en 1740, il n'était pas encore colonel (3), et rien ne faisait prévoir alors la fortune que l'avenir lui réservait. On a vu plus haut (4) que le sage ministre de la pièce était le cardinal de Fleury. C'est donc à son Éminence, et non pas au duc de Choiseul, que se rapportent les vers en question, que, par un autre anachronisme, le même compilateur prétend avoir été adressés à la nation, transportant ainsi dans le passé les idées politiques de 1788.

On vient de voir que, retiré dans la solitude de Remusberg, Frédéric s'occupait des vers de Gresset au moment où les degrés du trône devaient s'abaisser devant lui, oubliant alors les devoirs nombreux que son métier de roi allait lui imposer. Il cédait ainsi, dans toutes les occasions, au penchant qui l'avait toujours entraîné de préférence vers les muses françaises. C'est pourquoi, fières de cette conquête, les cent voix de la renommée se plaisaient à proclamer au monde, par l'organe de Voltaire, le phénomène d'*un prince qui pensait en homme* (5). Aussi, quand ce prince parvint au trône, tous

(1) In-8º, suivant Ersch.

(2) Paris, Belin, 1788, in-18, page 1.

(3) Voyez *la Biographie Universelle*, tome VIII, page 430.

(4) Page 149.

(5) Lettre du 26 août 1736, édition de M. Beuchot, tome LII, page 262.

les gens de lettres s'empressèrent, à l'exemple du chantre d'Henri IV, de demander aux muses des inspirations pour célébrer ses grandes qualités, et féliciter la Prusse d'avoir enfin échangé la canne du père contre la plume du fils.

Gresset, dans cette occasion, ne fut pas le dernier à gravir le Parnasse, et j'ai retrouvé dans ses papiers, avec la première ébauche de son travail, l'*Ode* qu'il fit passer au roi *sur son Couronnement*, et dont on ne connaissait jusqu'ici que les 18ᵉ. et 22ᵉ. strophes, publiées même d'une manière inexacte par M. Renouard (1).

Ode au Roi de Prusse sur son Couronnement.

» Qu'au vulgaire des rois, au jour de leur empire,
» L'austère vérité répète sans détour
» Ce qu'à l'un des Césars un romain osa dire
» Dans un semblable jour :

» Votre nom a volé du couchant à l'aurore,
» Le sort de vos égaux est remis dans vos mains;
» Rome vous applaudit, l'univers vous adore,
» Prince, et moi je vous plains.

» Que de fers sont cachés sous cette pourpre auguste;
» Regrettez le destin d'un mortel oublié;
» Regrettez le repos d'un homme libre et juste,
» Et pleurez l'amitié.

» Vous régnez, craignez tout; rien n'est vrai pour un maître,
» Des seuls adulateurs vous entendrez la voix,
» Et la sincérité vous parle ici peut-être
» Pour la dernière fois.

» Au fond de vos palais, temples impénétrables,
» Votre cœur enivré de plaisirs et d'encens,
» N'entendra point les cris des peuples misérables,
» Des peuples vos enfans.

(1) *Vie de Gresset*, édition de 1811, tome I, page lxj.

» Si le réveil enfin suit cette léthargie
» D'un tardif repentir stérilement frappé,
» Vous mourrez malheureux après l'ignominie
» D'avoir vécu trompé.

» De ce libre Romain le sévère langage
» Ne sera point celui de ce jour fortuné :
» Il n'instruisait qu'un prince, et nous chantons un sage,
» Un homme couronné (1).

» Son trône est à l'abri des erreurs ordinaires.
» L'aigle voit sous ses pieds les nuages épars,
» Et leur obscurité couvre les yeux vulgaires
» Sans troubler ses regards.

» O vous, dont sous ses lois le triomphe s'apprête,
» Dans vos climats divers présagez ses succès;
» Favoris des beaux-arts son règne est votre fête,
» Vous êtes ses sujets.

» Quelques règnes heureux échappés aux ténèbres,
» Ont des doctes esprits illustré les destins ;
» Mais ces rois immortels, ces protecteurs célèbres
» N'étaient que souverains.

» Prusse, il t'était promis, ce roi, l'honneur du trône,
» Possesseur des talents *que* vont régir *ses* lois,
» Lui-même couronné par les arts qu'il couronne,
» *Et* l'Apollon des rois (2).

» Peuple heureux, quels beaux jours t'annonce un roi sensible,
» Qui, marquant les devoirs des règnes bienfaisans,
» Législateur des rois réfute l'art horrible
» Du maître des tyrans.

» Renais à sa présence, éclairée, embellie,
» Sois le temple du vrai, le modèle des cours,

(1) Gresset a-t-il eu connaissance de la lettre de Voltaire, du 26 août 1736?

(2) Cette strophe a été publiée par M. Renouard, qui a mis à la place des mots soulignés : *qui*, *tes* et *est*; ce qui change tout à fait le sens des vers.

» L'école de l'Europe, et l'auguste patrie
» Des sages de nos jours.

» Tandis qu'en d'autres lieux cette aveugle puissance,
» Qui dispense au hasard l'opulence et les rangs,
» Souvent donne à la brigue, au vice, à l'ignorance,
» Les places des talents.

» Qu'il soit une contrée où près du rang suprême,
» Illustres sans aïeux, sans brigue protégés,
» Au poids seul de leur être, au poids de l'homme même
» Les hommes soient jugés (1).

» Toi qui fus plus que roi, qui sus montrer à l'être,
» Qui traças aux mortels le règne de la paix,
» Les jours de la raison, et la gloire du maître
» Et le bien des sujets.

» Entends ma voix au sein du Dieu qui te couronne,
» Ame de Fénélon, âme chère aux humains,
» Descends aux bords de l'Elbe, et reconnais le trône
» Qu'ont préparé tes mains.

» Vois régner Télémaque, et du palais d'un sage
» Va redire au séjour de la divinité,
» Qu'un monarque a passé ta fabuleuse image
» Par la réalité.

» Grand prince, je vous dois cet hommage fidèle;
» Vos regards ont daigné tomber sur mes crayons;
» Mon âme, au feu divin dont la vôtre étincelle,
» Ranime ses rayons.

» Solitaire et caché dans ma philosophie,
» Dès long-temps je voyais d'un œil indifférent
» Les songes des mortels, le sommeil de la vie,
» Et l'être et le néant.

» Lassé de voir toujours l'adulateur illustre,
» Le scélérat heureux, le sage aux derniers rangs,

(1) Cette strophe a été publiée, *ibidem*.

» J'aurais vu sans regrets, dans mon sixième lustre,
» Le terme de mes ans.

» Vous régnez, tout renaît, une clarté plus pure
» Du Parnasse à mes yeux embellit les déserts,
» Et j'y vois remonter l'astre de la nature
» Sur le trône des airs.

» Cette émulation que votre goût ramène
» Va montrer aux mortels faits pour vous estimer,
» Ce qu'ajoute aux progrès de la raison humaine
» Un roi fait pour l'aimer.

» Les talents sont les dons du Dieu qui nous fait naître.
» Leur usage dépend de ceux qui font les lois;
» Tous les hommes ne sont que ce qu'on les fait être :
» C'est l'ouvrage des rois.

» Obscur jusqu'à nos jours, ainsi que ses ancêtres,
» Un peuple encor grossier, dans un stupide ennui
» Existait sans penser, et rampait sous des maîtres
» Ignorés comme lui.

» Du sommeil léthargique où croupissaient ces princes,
» Le Borystène enfin vit sortir ce héros (1),
» Cet esprit créateur qui tira ses provinces
» Des ombres du cahos.

» Volez, passez l'essor de ce vaste génie,
» Des chemins plus brillants, grand roi, vous sont ouverts:
» Ce sage, par les arts, ranima sa patrie;
» Ranimez l'univers. »

Cette ode fit beaucoup de sensation dans le monde littéraire, dès qu'elle fut colportée manuscrite sous le manteau, et comme ce mode économique de publication dispensait l'auteur de recourir à celui de la presse, il ne crut pas devoir alors solliciter de Frédéric l'autorisation de la publier; le

(1) Pierre-le-Grand.

poète devait se tenir à cet égard dans une réserve d'autant plus grande, que *l'Anti-Machiavel*, dont il était question dans son Ode, venait d'être publié à La Haye, sous le voile de l'anonyme, par les soins de Voltaire, et chacun savait combien cette publication avait mécontenté le roi; aussi la lettre adressée à son éditeur, le 7 octobre 1740, portait (1) :

« J'ai lu *le Machiavel* d'un bout à l'autre, mais, à vous » dire le vrai, je n'en suis pas tout-à-fait content, et j'ai ré- » solu de changer ce qui ne m'y plaisait point, et d'en faire » une nouvelle édition, sous mes yeux, à Berlin. J'ai, pour » cet effet, donné un article pour les Gazettes, par lequel » l'auteur de l'*Essai* désavoue les deux impressions. Je vous » demande pardon, mais je n'ai pu faire autrement; car il » y a tant d'étranger dans votre édition, que ce n'est plus » mon ouvrage. J'ai trouvé les chapitres XV et XVI tout » différents de ce que je voulais qu'ils fussent. Ce sera l'oc- » cupation de cet hiver, que de refondre cet ouvrage. Je vous » prie cependant, ne m'affichez pas trop, car ce n'est pas me » faire plaisir ; et d'ailleurs, vous savez que lorsque je vous » ai envoyé le manuscrit, j'ai exigé un secret inviolable. »

Voltaire, tout fier d'être l'éditeur de l'ouvrage d'un roi, loin d'accéder à cette injonction du secret, mit tout en œuvre pour obliger Frédéric à ne plus rester dans l'ombre, et à se déclarer ouvertement l'antagoniste du politique Florentin. Il écrivait donc en conséquence au roi, le 12 octobre 1740 (2) :

« Ne doutez pas que votre secret, étant entre les mains de » tant de personnes, ne soit bientôt sû de tout le monde. Un » homme de Clèves disait, tandis que votre Majesté était à » Moiland : *Est-il vrai que nous avons un roi, un des plus* » *savants et des plus grands génies de l'Europe ? on dit qu'il*

(1) Édition de M. Beuchot, tome LIV, page 212.

(2) *Ibidem*, page 215.

» *a osé réfuter Machiavel.* Votre cour en parle depuis plus
» de six mois; tout cela rend nécessaire l'édition que j'ai
» faite, et dont je vais distribuer les exemplaires dans toute
» l'Europe, pour faire tomber celle de Van-Duren, qui d'ail-
» leurs est très-fautive. »

Ainsi, par suite des indiscrétions de Voltaire, toute l'Europe littéraire fut promptement instruite que *l'Anti-Machiavel* était l'œuvre du prince royal de Prusse, et par conséquent Frédéric ne pouvait pas rejeter sur la douzième strophe de l'Ode que Gresset venait de lui adresser, le retentissement qu'avait eu cette nouvelle depuis son avènement à la couronne, ainsi que Voltaire prétendait le persuader à ce prince, en lui mandant le 17 octobre 1740 (1) :

« Il n'y a plus moyen de vous cacher, Sire, après l'Ode de
» Gresset; voilà la mine éventée; il faut paraître hardiment
» sur la brèche : il n'y a que des ostrogots et des vandales
» qui puissent jamais trouver à redire qu'un jeune prince
» ait, à l'âge de 25 ou 26 ans, occupé son loisir à rendre les
» hommes meilleurs, et à les instruire en s'instruisant lui-
» même. »

Comme, à cette époque, Voltaire ne pouvait pas encore savoir quelle était l'opinion du Roi sur l'Ode de Gresset, serait-il déraisonnable de supposer (2) qu'une intention peu bienveillante pour l'auteur, se cachait sous cette présomption de

---

(1) Édition de M. Beuchot, tome LIV, page 220.

(2) « Je ne crois pas qu'il y ait de la malveillance contre Gresset dans la
» lettre de Voltaire à Frédéric, du 17 octobre 1740, à propos de *l'Anti-*
» *Machiavel.* Relisez cette lettre, je vous en prie. » (Note de M. L. Du Bois.)

Plus je songe au mécontentement que Frédéric témoigna quand il se vit désigné à l'Europe entière comme auteur de *l'Anti-Machiavel,* moins il me semble possible de prendre en bonne part l'insinuation que Voltaire crut devoir employer dans cette circonstance, afin de rejeter sur les vers de Gresset la révélation d'un secret que le monarque voulait garder.

Voltaire, qui signalait ainsi cette Ode comme la cause principale de la publicité donnée au véritable nom du peintre de *l'Anti-Machiavel.* Au surplus, ce trait lancé indirectement contre Gresset, ne fit aucun effet sur l'esprit de Frédéric, d'après la lettre qu'il fit passer à notre poète, en l'accompagnant d'une copie de l'Ode qu'il venait d'ébaucher, pour répondre à celle que je viens de tirer de l'oubli, où elle était ensevelie depuis plus d'un siècle.

Je crois donc devoir donner également ici cette pensée première de Frédéric qui, de même que sa lettre à Gresset, n'a jamais été publiée.

« *A Remusberg, ce* 24 *octobre* 1740.

» Si votre Ode n'est pas ce qu'on appelle le langage des » dieux, jamais aucun mortel ne le sut ni ne le parla. J'en » suis enchanté, et je le serais bien davantage si je n'en étais » pas le sujet.

» Quelques pensées me sont venues sur la puissance de la » poésie, et l'art victorieux des poètes qui, moyennant de » l'imagination, font de nouvelles créations, et des héros » et des grands hommes, selon qu'il leur plaît ; je vous » envoie cette faible production, et j'espère que vous serez » assez discret pour ne point la communiquer. C'est un ca- » nevas, c'est une ébauche à laquelle il faudrait une habile » main comme la vôtre pour y donner l'élégance et le moël- » leux qu'il lui faudrait.

» Je suis, toujours, dans les sentiments où j'ai été autre- » fois sur votre sujet ; il dépendra de vous d'en réaliser les » effets. Ne vous imaginez point que vous serez gêné ici ; » nous avons des villes, mais nous avons aussi des campa- » gnes, et l'on connaît, malgré l'embarras des affaires, tout » le prix d'une vie tranquille et appliquée, peut-être la seule » heureuse en ce monde.

» J'attends votre réponse, et j'espère que je ne trouverai » pas à présent, les empêchements chez vous que j'ai ren-

» contrés autrefois : du moins trouverez-vous toujours en » moi la même estime.

» *Signé :* Fédéric (1). »

Les originaux de cette lettre et de l'Ode suivante, sont de la main même du roi, et par conséquent les fautes d'orthographe y sont fort nombreuses.

Ode à M. Gresset.

« Divinité des vers et des êtres qui pensent,
» Du palais des esprits, écoutez mes concerts
» Du brillant sanctuaire où les hommes t'encensent
» Enchaînés dans les fers.

» Le monde t'est ouvert, source à jamais féconde,
» Et des cieux aux enfers, et de l'être au néant,
» Je te vois t'élancer, et tu vogues sur l'onde
» D'un immense océan.

» Arbitre dès long-temps de la nature entière,
» L'univers débrouillé, l'air, la mer et les cieux
» Te doivent leur naissance, et ton audace fière
» Créa même les dieux !

» Rien ne peut résister à ta force puissante ;
» Tu frappes les esprits, tu sais franchir les cœurs ;
» Ton éloquente voix sans cesse triomphante
» Calme ou tire nos pleurs.

» Sous ton puissant abri l'erreur osa paraître,
» Et la fiction vive aux voiles décevans,
» Fit passer à nos yeux l'esclave pour le maître,
» En séduisant nos sens.

» Tu chantas les héros ; ton sublime génie,
» Sans s'épuiser jamais, toujours riche et fécond,
» D'éclairs éblouissants embellissant leur vie,
» Les fit tout ce qu'ils sont.

» Auguste doit sa gloire à la lyre d'Horace,

(1) Frédéric signait toujours ainsi ses lettres particulières.

» Aux conseils de Mécène, aux doux chants de Maron;
» Et les flasques mortels osent lui faire grâce
» De la proscription.

» Tandis qu'appesantis, vaincus par la matière,
» Les vulgaires humains, abrutis, fainéans,
» Végétent sans penser et n'ouvrent la paupière
» Que par l'instinct des sens.

» Tandis que des auteurs l'arrogante cohue
» Croasse dans la fange aux pieds de l'Hélicon,
» Se poursuit par envie et se traîne en tortue
» Sur les pas d'Apollon;

» O toi, fils de ce Dieu, toi, nourrisson des Grâces
» Tu t'élanças aux cieux qu'habitent les neufs Sœurs,
» Et l'on vit tour-à-tour renaître sur tes traces
» Des trésors et des fleurs.

» Tes vers harmonieux, élégants sans parure,
» Loin de l'art pédantesque en leur simplicité,
» Enfants du Dieu du goût, enfants de la nature,
» Coulent sans vanité.

» Plus sublime, on te vit, en nouveau Prométhée,
» Ranimer sous ton feu l'instinct des animaux.
» La parole leur vint, leur âme illimitée
» Prit des essorts nouveaux.

» Mais un esprit plus grand t'élève aux cieux suprêmes;
» J'entends des sons hardis et de plus fiers accens;
» Tu surprends, tu ravis, c'est la voix des dieux mêmes :
» Faisons fumer l'encens.

» *Ce* 24 *octobre* 1740.

» *Signé :* FÉDÉRIC. »

Cette pièce diffère presque à chaque couplet de l'Ode insérée dans tous les recueils des poésies du *Philosophe de Sans-Souci* (1), et qui fait également partie des *Œuvres primitives*

(1) Voyez, à Sans-Souci, 1760, in-8°, tome I, page 1.

de Frédéric (1). Gresset fut obligé d'adresser une demande au Roi pour avoir la seconde édition de l'Ode, et ce prince, comme on le verra plus tard, voulut bien lui en transmettre une copie le 4 avril 1750. Tout me porte donc à croire que c'est de la première ébauche qu'on vient de lire, que Frédéric a voulu parler, quand il écrivait à Voltaire le 26 octobre 1740 (2) :

« Je vous envoie une Ode en réponse à celle de Gresset. »

Voltaire, sans doute, fut médiocrement flatté du présent, tant il était jaloux de l'honneur que Frédéric venait de faire à l'auteur de *Ver-Vert* : il lui semblait que tous les éloges donnés par le Roi à un autre poète, étaient autant de larcins que lui faisait Fréderic, attendu qu'il s'était en quelque sorte réservé le monopole de l'affection et de la correspondance du grand Roi; aussi lui mandait-il, le 31 décembre 1740 :

« Hélas! que Gresset est heureux!
» Mais, grand Roi, charmante coquette,
» Ne m'abandonnez pas pour une autre poète;
» Donnez vos faveurs à tous deux. »

Il faut ajouter à ces levains de jalousie qui fermentaient dans le cœur de Voltaire, le dépit d'avoir été vaincu dans le combat littéraire auquel venait de donner lieu l'élévation de Frédéric sur le trône de Prusse; en effet, l'Ode que Voltaire lui adressa de son côté, dans cette circonstance, fut reçue avec froideur par le public, au lieu que celle de Gresset attira fortement son attention, et qu'on y trouva, comme l'a dit depuis l'un de ses biographes (3) :

---

(1) Amsterdam, 1790, in-8°, tome III, page 176.

(2) Édition de M. Beuchot, tome LIV, page 254.

(3) M. Fayolle, *Notice sur Gresset.*

« L'énergie du style, jointe à la hardiesse des idées, et » que c'était l'âme de Démosthènes reproduite dans les » vers de Pindare. »

Pour mettre le lecteur à même d'apprécier la différence qui existe entre ces deux pièces, je vais rapporter ici l'Ode de Voltaire, telle qu'elle a été envoyée au Roi (1):

Ode au Roi de Prusse sur son avènement au trône.

« Enfin voici le jour le plus beau de ma vie,
» Que le monde attendait et que vous seul craignez,
» Le grand jour où la terre est par vous embellie,
» Le jour où vous régnez.

» Fuyez, disparaissez, révérends fanatiques,
» Sous le nom de dévots, lâches persécuteurs,
» Séducteurs insolents, dont les mains frénétiques
» Ont tramé tant d'horreurs.

» J'entends, je vois trembler la sombre hypocrisie;
» C'est toi monstre inhumain, c'est toi qui poursuivis
» Et Descartes et Bayle, et ce puissant génie,
» Successeur de Leibnits (2).

» Tu prenais sur l'autel un glaive qu'on révère,
» Pour frapper saintement les plus sages humains.
» Mon roi va te percer du fer que le vulgaire
» Adorait dans tes mains.

» Il te frappe, tu meurs, il venge notre injure;
» La vérité renaît, l'erreur s'évanouit;
» La terre élève au ciel une voix libre et sûre,
» Le ciel se réjouit.

» Et vous, de Borgia détestables maximes,
» Science d'être injuste à la faveur des lois,

(1) Édition de M. Beuchot, tome XII, pages 440 à 443.
(2) Wolf, chancelier de l'Université de Halle.

» Art d'opprimer la terre, art malheureux des crimes,
» Qu'on nomme l'art des rois;

» Politique imprudente autant que tyrannique,
» De votre faux éclat cachez le jour affreux;
» Redoutez un héros de qui la politique
» Est d'être vertueux.

» Ouvrons du monde entier les annales fidèles;
» Voyons-y les tyrans, ils sont tous malheureux;
» Les foudres qu'ils portaient dans leurs mains criminelles,
» Sont retombés sur eux.

» Ils sont morts dans l'opprobre, ils sont morts dans la rage,
» Mais Antonin, Trajan, Marc-Aurèle, Titus
» Ont eu des jours sereins, sans nuit et sans orage,
» Purs comme leurs vertus.

» Ils renaîtront en vous, ces vrais héros de Rome;
» A les remplacer tous vous êtes destiné:
» Régnez, vivez heureux, que le plus honnête homme
» Soit le plus fortuné.

» Un philosophe règne. Ah! le siècle où nous sommes
» Le désirait sans doute et n'osait l'espérer,
» Seul il a mérité de gouverner les hommes:
» Il sait les éclairer.

» On voit des souverains vieillis dans l'ignorance;
» Idoles sans vertus, sans oreilles, sans yeux,
» Que sur l'autel du vice un vil flatteur encense,
» Image des faux dieux.

» Quelle est du Dieu vivant la véritable image?
» Vous, des talents, des arts, et des vertus l'appui;
» Vous, Salomon du Nord, plus savant et plus sage,
» Et moins faible que lui. »

Voltaire, stimulé par le désir de l'emporter sur Gresset, fit dans la suite beaucoup de corrections à son Ode, sans cependant lui avoir donné les qualités lyriques qui lui manquent. Quand le premier jet n'est pas l'effet de l'inspiration.

le poète disparaît, et il ne reste plus que le versificateur. Telle a été cette fois la position de Voltaire qui, du reste, s'est le premier rendu justice, puisqu'il écrivit, le 12 juin 1740, à M. d'Argental (1) :

« Voici une façon d'Ode que je viens de faire pour mon » cher roi de Prusse. De quelle épithète je me sers là pour » un roi ! *un roi cher !* cela ne s'était jamais dit ! Enfin voilà » l'Ode ou plutôt les stances ; c'est mon cœur qui les a dic- » tées, bonnes ou mauvaises.... »

L'Épître (2) qui suivit immédiatement cette Ode, ne peut, sans injustice, lui être comparée : Voltaire, en la traçant, reprit tous ses avantages. Aussi c'est bien certainement à l'*Épître*, et non pas à l'*Ode*, que Frédéric fit allusion, en le remerciant de *ses vers immortels* (3), pour le prix desquels il lui envoyait un panier de vin de Hongrie ; présent qui dut flatter médiocrement Voltaire, quand il apprit que c'était avec les fruits du Parnasse, et non pas avec ceux de Hongrie, que Frédéric avait récompensé les vers de Gresset.

Cette faveur accordée au chantre de *Ver-Vert*, et la persistance que mit Frédéric pour l'attirer à sa cour (4), ne firent qu'augmenter nécessairement la jalousie de Voltaire,

---

(1) Édition de M. Beuchot, tome LIV, page 123.

(2) *Ibidem*, tome XIII, page 138.

(3) Voyez l'édition de M. Beuchot, tome LIV, page 138.

(4) Les motifs donnés par Gresset, pour ne pas céder aux pressantes sollicitations de Frédéric, font trop d'honneur au cœur du poète, pour ne pas en faire ici mention. On trouve, dans l'un des brouillons de ses lettres au roi, les notes suivantes :

« *Liber non sum*, père, mère, *senes*, liens sacrés :

» Malheureux ceux que le hasard de la naissance ne met point à portée de » jouir de leur liberté :

» Sans livres, sans loisirs, sans liberté, sans aisance, *quid potest*, le génie?

» Voltaire a trente mille livres de rente et sa liberté. »

et nous verrons plus tard le moyen qu'il employa pour écarter de ce centre d'attraction la muse de Gresset.

Au mois de juin 1740, notre poète accompagna en Artois son ami, M. Chauvelin, intendant de la province, et le Père Daire (1), en parlant de ce voyage, fit connaître le premier une petite pièce de *vers* de Gresset, *adressée*, dit-il, *à la ville d'Arras*, pour répondre à ceux que M. Delaplace (2) avait faits sur l'arrivée de l'intendant.

J'ignore d'après quels renseignements le Père Daire a pu croire que M. Delaplace était l'auteur de ces vers qui, d'après toutes les probabilités, appartiennent à M. le comte Descouturelles, chargé par la Société Littéraire d'Arras d'en faire l'hommage à M. Chauvelin.

Ces vers étant peu connus, je crois devoir les donner d'après la copie qui fut envoyée par le Père Lagneau au père de Gresset, avec la réponse de son fils.

A la Société Littéraire d'Arras, sur l'arrivée de M. Chauvelin, intendant de Picardie et d'Artois, en la même ville, le 18 juin 1740, accompagné de M. Gresset.

« Toi qui dans ces climats tentes de faire éclore
» Le goût des arts si long-temps ignoré,
» Noble société! je vois enfin l'aurore
» De ce beau jour que j'ai tant désiré.
» Chauvelin est ici, n'invoque plus Minerve;
» Produis, parle, il est temps, sois digne de ton nom,
» Et si ce n'est assez pour exciter ta verve,
» Sous l'habit de Gresset il t'amène Apollon. »

Gresset, en adressant à M. Descouturelles la réponse qu'il fit à ces vers, y joignit la lettre suivante :

(1) *Vie de M. Gresset*, page 34.

(2) Pierre-Antoine, né à Calais en 1707, mort à Paris en 1793.

« Il ne m'a pas été possible, Monsieur, de répondre hier
» à la lettre dont on venait de m'honorer. Je n'ai point eu
» deux heures de suite à moi; vous le concevrez aisément
» au griffonnage que je vous envoie. Il s'en faut bien que ma
» reconnaissance y soit exprimée au degré où je la sens;
» j'imagine que vous n'irez pas loin pour voir mes vers ren-
» dus à leur adresse. Nous croyons avoir deviné juste (1),
» et je souhaite trop votre suffrage pour me détacher de
» cette persuasion.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» GRESSET. »

Comme il se trouvait dans les vers de Gresset un passage relatif au Père Lagneau, jésuite d'Arras, qui avait été l'un de ses premiers régents, le bon jésuite s'empressa d'adresser à M. Gresset père, son ancien ami, la lettre suivante, pour lui témoigner le plaisir qu'il ressentait de cette preuve du souvenir de son fils.

« MONSIEUR,

» Voici une petite pièce de M. votre fils, qui est autant
» une nouvelle preuve de son bon cœur que de son excellent
» esprit. Quoique ce ne soit que le fruit de quelques mo-
» ments de loisir, tout ce qui vient d'une si bonne main et
» d'une main si chère, doit être recueilli, et j'ai cru devoir
» vous en faire part, sans craindre qu'il soit pour moi con-
» tre la modestie de divulguer un éloge que je sais bien ne
» devoir qu'à l'amitié. Si j'ai jamais eu quelques regrets de
» n'être pas poète, c'est, je vous l'avoue, dans cette occasion,
» où j'aurais voulu pouvoir lui répondre d'une manière
» digne de lui. Mais il faut ici que le maître cède au disciple,
» et je n'ai pas honte de lui céder avec tout ce qu'il y a de
» beaux esprits, qui sont obligés de le reconnaître en ce genre

(1) L'auteur avait gardé l'anonyme.

» pour leur maître. Trouvez bon, Monsieur, que je salue
» Madame et Mademoiselle Gresset, en vous assurant du
» profond respect avec lequel je suis, Monsieur, votre très-
» humble et très-obéissant serviteur.

» *Signé :* LAGNEAU. »

Gresset, dans le courant de la même année, adressa une lettre en prose et en vers à son ancien confrère le Père Bougeant, qui venait à son tour d'expier à La Flèche le tort d'avoir eu tant d'esprit, en traduisant le langage des bêtes. C'est à propos de cet ouvrage, que J.-B. Rousseau écrivait à Louis Racine, en 1739 (1) :

« J'ai lu avec plaisir les *Amusements philosophiques* du
» Père Bougeant, et je ne suis point surpris que cet ouvrage
» trouve des contradicteurs dans un temps où il semble
» qu'on ait envie de couper les ailes à l'esprit. »

Quand la presse s'empara de cette lettre, elle fut tronquée par les éditeurs des différents recueils périodiques du temps, qui élaguèrent la prose pour n'admettre que les vers. Ainsi le *Recueil M* (2) les donna en 1760 : Fréron les reproduisit ensuite avec une partie de la prose, dans l'*Année Littéraire de* 1772 (3). D'Aquin les inséra, en 1777, dans son *Almanach Littéraire* (4). Celui des *Muses*, de la même année, en fit également son profit (5).

Le Père Daire, malgré toutes ces publications antérieures, crut devoir insérer la prose et les vers dans sa vie de Gresset (6);

(1) *Lettres de Rousseau sur différents sujets*, Genève, 1749, in-12, tome I, page 219.

(2) Page 227.

(3) Tome VII, page 209.

(4) Page 67.

(5) Page 39.

(6) Page 22.

mais il se trompa en plaçant cette pièce parmi les compositions de notre poète, qui datent de 1736, puisqu'il y est question de la mort du jésuite Rouillé (1), qui eut lieu le 17 mai 1740.

Ainsi, on voit, par ce détail, que M. Renouard a eu tort d'avancer, dans sa *Vie de Gresset* (2), que cette lettre fut publiée *pour la première fois* par le bibliothécaire des Célestins.

Depuis l'édition de 1803, dirigée par M. Fayolle, on ne retrouve, dans les *Œuvres* soi-disant *complètes de Gresset*, que les vers de cette lettre. Toutefois, M. Renouard répara l'omission qu'on remarquait aussi dans la sienne, en ajoutant la prose dans une note de sa *Vie de Gresset* (3).

C'est encore dans l'édition donnée par M. Fayolle, en 1803, que parut, pour la première fois, l'*Épître sur l'Égalité*, dont la composition doit remonter à l'époque qui nous occupe. M. Fayolle, dans sa *Notice sur Gresset*, insérée au *Journal des Arts* (4), a fait observer :

« Que dans cette Épître, la période poétique en vers de » huit syllabes, est plus serrée que dans les autres pièces » de l'auteur : on peut, ajoute-t-il, lui faire quelques objec- » tions sur le fond de l'épître ; mais il est permis aux poètes » d'exagérer leur opinion, quand c'est l'effet de l'enthou- » siasme de leur art. »

La trop courte *Épître à Madame de Génonville* (5), n'est-

---

(1) Pierre-Julien ; il était né à Tours 1681. On lui doit les *Notes et Dissertations de l'Histoire Romaine*, entreprise par le Père Catrou, qui parut en 20 vol. in-4°.

(2) Page xvj.

(3) Page xvj.

(4) N°. du 30 fructidor an XI, page 424.

(5) Elle était probablement femme de M. Lefèvre de la Faluere de Génonville, conseiller au Parlement de Paris, mort vers 1720, et célèbre par sa liaison intime avec Voltaire.

elle pas encore du même temps? ainsi que la pièce que Gresset a désignée dans son projet d'édition, sous le titre *Le Ch....* (*Chartreux*), ou *le Bramine blanc* (1), dont il ne reste que des débris, qui ont été réunis dans l'édition donnée par M. Renouard, en 1811, sous le titre de *Fragment du Chartreux, au sujet d'une femme qu'il avait connue* (2), et que je crois utile de reproduire d'après cette édition, afin de mettre le lecteur à même d'en comparer les différents morceaux avec ceux provenant d'un manuscrit inédit de Gresset, qui nécessairement doivent trouver ici leur place.

« Je me rappelle avec transport
» Les lieux et l'instant où le sort
» M'offrit cette nymphe chérie,
» Dont un regard porta la vie
» Dans un cœur qu'habitait la mort.
» . . . .
» . . . .
» Félicité trop peu durable!
» Il passa, ce songe enchanteur,
» Et je n'aperçus le bonheur
» Que pour être plus misérable.
» . . . .
» . . . .
» La paix de ce morne séjour
» Ne peut appaiser ma blessure;
» Pour jamais je sens que l'amour
» Habitera ma sépulture.
» En vain tout offre dans ce lieu
» De la mort l'affreuse livrée,
» D'épines, de croix entourée,
» La mort n'écarte point ce dieu:
» Par lui mon antre funéraire

(1) Voyez l'*Avant-Propos*.

(2) Tome I, page 218.

» Brille des plus vives couleurs ;
» Et ses mains répandent des fleurs
» Sur les cilices et la haire.
» . . . .
» . . . .
» Déjà le bruit lugubre et lent
» De l'airain aux accents funèbres
» Me dérobe à l'enchantement,
» Et m'appelle dans les ténèbres ;
» Déjà dans un silence affreux,
» Sous un long cloître ténébreux
» Que terminent des lampes sombres,
» Je vois errer pâles les ombres
» Des solitaires de ces lieux.
» . . . .
» A travers leur dehors sauvage,
» Ces lentes victimes du temps,
» Ces fantômes, ces pénitents,
» Dans un éternel esclavage
» Me semblent libres et contents
» Sous le poids des fers et de l'âge,
» Contents ! hélas ! ils n'ont point vu...
» O Dieu ! si de mon immortelle
» Un regard leur était connu,
» Verraient-ils un bonheur loin d'elle.
» . . . .
» . . . .
» Mais vous que nos déserts épais,
» Nos tombeaux, notre nuit profonde
» N'entourent point de leurs cyprès,
» Vous, heureux habitants du monde,
» Qui vivez, qui voyez ses traits,
» . . . .
» Pouvez-vous la quitter jamais ?
» Pour elle votre âme ravie
» N'a-t-elle pas trop peu de temps
» De tout l'espace de vos ans ?
» Je voudrais de toute ma vie

» Acheter un de vos instants !
» . . . .
» . . . .
» Contraint de dévorer mes peines
» Parmi le silence et l'effroi
» De ces retraites souterraines,
» Toujours seul, toujours avec moi,
» Exclus de l'asile ordinaire
» Que la nature ouvre au malheur,
» Je suis privé dans ma misère
» De la consolante douceur (1)
» De pouvoir répandre mon cœur
» Dans *l'âme sensible et* (2) sincère
» D'un fidèle dépositaire
» *De mon éternelle* (3) douleur.
» Rien n'offre en *ce monde* (4) sauvage
» Ni soulagement ni pitié ;
» Et pour en achever l'image,
» On n'y connaît point l'amitié.
» Si quelquefois, moins égarée,
» La raison me luit un instant,
» Et me dit qu'un travail constant
» Trompera l'immense durée
» Du temps, qui fuit si lentement
» Pour une âme désespérée ;
» Plus forte que tous mes projets,
» Bientôt une image adorée
» Se fait voir dans tous les objets.
» . . . .
» De mes crayons, de mon ciseau,
» Elle est le guide et le modèle ;

---

(1) Ce vers est passé dans les *Annales de la République française*, an VII, in-8°, tome VI, page 65.

(2) *Le cœur d'un ami*, variante communiquée par M. Louis Du Bois.

(3) *Il faut renfermer ma ;* variante du même.

(4) *Mon désert ;* variante du même.

» Sur le tour un essai nouveau,
» Chaque jour lui promet mon zèle.
» . . . .
» . . . .
» Si je cultive dès l'aurore,
» Ces jasmins, ces myrtes, ces fleurs,
» C'est pour offrir l'encens de Flore
» Et les plus brillantes couleurs
» A l'immortelle que j'adore.
» Quand cette vigne dont mes mains
» Guident la sève vagabonde,
» Répond au soin qui la féconde
» Et se couronne de raisins :
» Croissez, leur dis-je, avec tendresse,
» Fruits heureux, embellissez-vous ;
» Que sur vous l'automne s'empresse,
» Et vous livre au sort le plus doux !
» Défendus par ma vigilance,
» De mille insectes renaissants ;
» Garantis de la violence
» Et du Sagittaire et des vents,
» Dans votre fraîcheur la plus pure,
» Au sein des hivers dévorants,
» Vous irez porter mon encens,
» Et l'hommage de la nature
» A la Déesse du printemps.
» . . . .
» . . . .
» Ces dons de l'amour et des arts,
» Présentés sous le nom du Zèle,
» Seront offerts à ses regards.
» Dieux ! ils seront touchés par elle !
» Avant que de m'en détacher,
» Que des pleurs, des baisers de flamme
» Fassent passer toute mon âme
» Dans ces dons qu'elle doit toucher. »

Cette Épître faisait, à ce qu'il paraît, partie des papiers

confiés à M. D*****, comme on l'a vu plus haut (1), et qu'il communiqua à l'Institut national, en l'an VI.

M. de Fontanes, rapporteur de la commission nommée pour l'examen de ces papiers, fit une mention particulière de l'Épître en question, dans son rapport, en disant :

« Mais l'ouvrage le plus frappant est l'*Épître d'un Chartreux à une femme qu'il a vu paraître un moment dans sa cellule.*

» Ce sujet est heureux et fécond ; il prête à l'expression la plus passionnée : c'est du combat de l'amour et de la religion que les douleurs d'Héloïse et de Zaïre ont tiré tant de force et tant d'attrait. Toutes les fois qu'on a su opposer ces deux intérêts puissants avec quelque habileté, on a été sûr d'attacher vivement le cœur et l'imagination.

» Quelques vers feront voir que Gresset n'est point resté au-dessous de cette situation, où peut-être il s'est peint lui-même. »

Ces *quelques vers* se composent de quatre fragments, formant en tout soixante-cinq vers, qui commencent par celui-ci:

» Je me rappelle avec transport,

et se terminent par cet autre :

» On n'y connaît point l'amitié. »

L'illustre rapporteur ajoute ensuite :

« On est fâché que des traits de galanterie se mêlent à ceux de véritable passion, qu'on trouve dans cet ouvrage : c'est d'ailleurs un de ceux de Gresset qui mérite le plus d'être distingué après *la Chartreuse*, *Vert-Vert* et l'*Épître à ma Sœur.* »

---

(1) Voyez l'*Avant-Propos*.

M. Fayolle, dans sa *Notice sur Gresset* (1), prête la même opinion à M. Sélis, qui, dit-il, était parent de Gresset, du côté de sa femme.

L'*Almanach des Muses* pour l'an VI (1798) (2), s'empressa de faire son profit des fragments mis en lumière par le rapport de M. de Fontanes, tandis que *la Décade philosophique* de cette même année (3), se contenta de donner les quatorze derniers vers du rapport.

Les fragments entiers furent encore imprimés dans les *Annales de la République française* de l'année suivante (4).

Il paraît que *les traits de galanterie*, insérés dans cette Épître, et que M. de Fontanes a cru devoir critiquer, furent recueillis par les éditeurs des *Œuvres de Gresset*, qui se succédèrent depuis 1798, puisqu'on les retrouve sans aucune observation à la suite des premiers fragments, dans deux éditions que j'ai sous les yeux (5).

Cette addition, qui se compose de quarante-trois vers, commence immédiatement où finit la citation de M. de Fontanes, par ce vers :

» Si quelquefois moins égarée. . . . »

et elle se termine par celui-ci :

» Dans ces dons qu'elle doit toucher. . . . »

qui, sans doute, n'est pas le dernier de la pièce, d'après les nouveaux fragments dont j'ai parlé plus haut, mais malheu-

(1) *Journal des Arts*, etc. L. C.

(2) Page 63.

(3) An VI, n°. 12, page 161.

(4) An VII, in-8°, tome VI, page 68.

(5) Paris, Renouard, 1811, tome I, page 221. — Paris, Treuttel, 18 35, page 142.

reusement les lignes de points qui sont en grand nombre sur le manuscrit, coupent tellement le sens des vers, qu'il est difficile de rattacher ces fragments à ceux qui sont connus, malgré l'indication que semblent donner cinq vers appartenant aux parties déjà publiées, et en avant desquels Gresset a pris soin de mettre le mot *après*, pour indiquer les différentes parties de l'Épître où ces pensées détachées doivent trouver leur place.

Je dois faire remarquer, en outre, que l'écriture du feuillet in-quarto qui nous a conservé ces lambeaux de vers, semble appartenir à la plume inégale d'un écolier, et n'avoir, au premier coup-d'œil, aucune ressemblance avec l'écriture habituelle de Gresset; mais en procédant à l'analyse exacte de la forme des lettres, on finit cependant par reconnaître que la main seule de Gresset a pu les tracer; ce qui m'autorise alors à penser que l'*Épître du Chartreux* est une œuvre de sa première jeunesse, et qu'il la composa peu de temps après avoir engagé imprudemment sa liberté dans la Compagnie de Jésus, ce qui confirmerait l'opinion émise par M. de Fontanes, que dans cette pièce Gresset *s'est peint lui-même.*

S'il en est ainsi, on ne peut rapprocher l'*Epître du Chartreux* de l'époque où je la place, qu'en admettant que l'auteur a dû lui faire subir vers ce temps des corrections, afin de pouvoir l'insérer dans l'édition de ses œuvres, qu'il se proposait de donner lui-même; en effet, les fragments inédits renferment plusieurs répétitions, qu'une révision sévère n'a pu laisser subsister. Je crois donc qu'elles n'existaient pas sur le manuscrit soumis à l'examen de la commission de l'Institut; du moins, les éloges donnés par M. de Fontanes à cette curieuse Épître, m'autorisent à le penser, et ce sont surtout ces éloges qui me portent à publier littéralement le contenu du feuillet in-quarto, parce qu'il peut mettre sur la voie des compléments de la pièce qui, sans doute, se trou-

vait tout entière dans les papiers confiés à M. D*****, et dont la perte est à jamais regrettable, surtout en considérant *cette Epître du Chartreux* comme l'un des premiers essais de la muse de Gresset.

Voici la copie textuelle des quatre colonnes du feuillet in-quarto, qui ne porte point de titre.

1.

« Au fond du tombeau que j'habite,
» Loin d'un monde frivole et vain,
» . . . .
» Que je bénirais mon destin
» Si jamais mon âme. . . . . . .
» . . . .
» Me rapelle tous mes désirs
» . . . .
» J'ai quitté pour toujours cet. . . (1)
» J'avais quitté pour les déserts
» Cette terre étrangère et. . . . .
» Et mou cœur échappé des fers
» D'un monde enchanteur et volage (2),
» Content d'un bonheur sans nuage,
» Se voyait seul dans l'univers.
» . . . .
Après. » Sur les cilices et la haire (3).
» . . . .
» . . . . viens, dit-il, à son tour,
» . . . . viens sauvage inflexible
» Et sans . . . .
» Toutes les nymphes de ma cour
» N'auraient jamais pu me surprendre,

---

(1) Ces cinq mots sont biffés.

(2) Espèce de répétition du second vers.

(3) Ce vers termine le troisième fragment publié.

» Et vain de le voir, de l'entendre
» . . . .
» Dans un tourbillon de lumi. . .
» . . . . pouss. . .
» Il s'envolait légèrement,
» Laissant tous les feux de Cythère
» Dans. . . . .
» . . . .
» Je la vois dans les dons de Flore,
» Pourquoi faut-il que sans retour,
» Dans ces murs sacrés que j'abhorre,
» J'ensevelisse mon amour?
» . . . .
» Jour qui si lentement s'écoule,
» Fuis mon effroyable réduit,
» Et laisse Morphée. . . . . . .

2.

» Me. . . . . songes
» Multipliez vos doux mensonges,
» Et puisque ce n'est qu'au sommeil
» Que je puis devoir mon ivresse,
» Songe à retarder mon réveil.
» . . . .
Après. » Verraient-ils un bonheur loin d'elle? (1)
» Un seul de ses regards touchants,
» De ses regards intéressants,
» Rendraient à mon âme la vie,
» . . . .
» Je sais trop les impressions
» Et. . . . .
» Eut ranimé dans leurs glaçons
» Tous les bords de la Thébaïde (2)

---

(1) Ce vers termine le cinquième fragment imprimé.

(2) Cette idée est-elle juste, même en l'appliquant au grand âge des solitaires, puisque la Thébaïde est située dans une zone très-chaude?

» . . . .
Après. » Acheter un de vos instants. (1)
» Vœux superflus et vain espoir,
» Un insurmontable pouvoir
» . . . .
» Plus forte que les mains du temps.
» . . . .
» Et sépare à jamais nos cœurs.
» . . . .
» Que la trompeuse antiquité
» Transmit aux fastes de l'histoire
» . . . .
» Il est une ombre qui soupire
» . . . .
» Quel bruit, quelles mains ennemies
» . . . . prolonger mon tourment
» . . . .
» . . . . vivre de mes larmes
» . . . . dernier moment. . . .

3.

» Nouveaux regrets, nouvelle chaîne
» Comble des maux ou je me vois
» . . . .
Après. » On n'y connaît pas l'amitié. (2)
» Si quelquefois ma. . . . .
» Et croyant fuir l'accablement.
» . . . .
Après. » A la déesse du printemps. (3)
» Ah! que ce tribut est frivole,
» Des moindres de mes sentiments
» Qu'il est un bien léger symbole.
» Dans des voluptueux désirs,
» Dans des milliers de jouissances

(1) Ce vers termine le septième fragment imprimé.

(2) Ce vers est le seizième du huitième fragment publié.

(3) Ce vers est le dernier du deuxième fragment publié.

» . . . .
» Et qui vont guérir mes souffrances
» . . . .
» Mille fois en vain j'ai tenté
» D'en tracer l'adorable image,
» Mon pinceau trop faible a quitté
» . . . .
» . . . .
» Excuses les vœux que je fais
» . . . .
» Et vois parer de tes attraits
» La solitude que j'adore,
» Souveraine de ma pensée,
» De mon cœur et de tous mes sens
» . . . .
» Divinité de ma. . . . .
» . . . .
» Et mon espérance dernière
» . . . vorisé les sentiments
» . . . . rayon de lumière
» . . . sur l'ébène des n. . . . .
» . . . .
» . . . je consume . . . .

4.

Envoi.

» Ce misantrope, ce sauvage,
» Ce Chartreux n'est plus . . .
» . . . .

En supposant que Gresset a buriné son *Epître du Chartreux* sous l'inspiration des pensées orageuses de l'amour, quand il vit sa jeunesse emprisonnée dans une cellule, ne peut-on pas rapporter à la même époque ce madrigal, dans lequel il a exprimé cette idée d'une manière plus concise :

» Un trop fâcheux devoir veut que je me délivre
» Des liens d'un amour que je trouve si doux ;
» Devoir, amour, hélas ! acccordez-vous,
» Ou je cesse de vivre !

CHAPITRE IV.

1741 à 1745.

Indifférent sur le sort des ouvrages que sa plume facile traçait sans effort, Gresset, une fois qu'ils étaient sortis de son portefeuille, les abandonnait en quelque sorte à l'avidité des libraires français et étrangers, toujours disposés à spéculer sur sa réputation. C'est par suite de cette incurie du poète, que parut, en 1741, sous la rubrique d'Amsterdam, une seconde édition du Recueil donné précédemment à Blois en 1734, et qui très-probablement n'a pas été connu du Père Daire, puisqu'il a prétendu, dans sa *Vie de Gresset* (1), que c'est dans l'édition de 1741 que furent réunies pour la première fois *toutes les Eglogues de Virgile, ainsi que les Bucoliques et plusieurs autres poésies.*

Que le Père Daire se soit trompé au sujet de la publication des quatre dernières Églogues qui faisaient partie du Recueil de 1734, s'il ne le connaissait pas, rien de plus naturel; mais que le bibliothécaire des Célestins, par la construction de la phrase que je viens de rapporter, établisse une différence entre *les Eglogues de Virgile* et *les Bucoliques*, c'est ce qu'on ne peut expliquer que par un *lapsus calami*, que la correction des épreuves de son ouvrage n'aurait pas dû laisser subsister.

Les ouvrages de Gresset, portant la date de 1741, se réduisent à quelques pièces de vers qui parurent long-temps après sa mort, ou qui, jusqu'à ce jour, sont restées totalement inconnues. Ainsi, en 1800, François de Neufchâteau

(1) Page 17.

publia, dans son *Conservateur* (1), la longue Épître sur l'*Election d'un Moine abbé*, qui a pour titre *l'Abbaye*, adressée à M. le chevalier de Chauvelin (2), alors à l'armée de Westphalie. François de Neufchâteau en avait reçu le manuscrit de M. D*****, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, et l'ancien sénateur de l'empire qui, plus tard, eut la jouissance d'une belle, bonne et grasse sénatorerie, faisait alors, au sujet de cette Épître (3), les réflexions suivantes :

« En même temps qu'elle est un bon morceau de poésie, » elle renferme la prédiction la plus claire et la plus frappante sur l'usage national des biens des monastères. Ce » morceau, ajoute-t-il, et bien d'autres qui ne sont pas encore » publiés, donnent de l'auteur de *Ver-Vert* une idée différente de celle qu'on s'était faite. »

Je pense qu'à cet égard M. François de Neufchâteau se trompe, et qu'il ne faut pas juger des idées religieuses de Gresset d'après cette satire contre les ordres monastiques ; ils offraient certainement des abus, mal inhérent à toutes les institutions humaines ; mais ces abus étaient loin cependant de mériter les reproches amers que Gresset leur adresse dans son Épître.

La peinture de Gresset est donc exagérée, ce qui me porte à dire avec le vieil adage, que *des sottises ne sont pas des raisons*. Car, dans toute la force du terme, ce sont bien des

---

(1) Tome II, pages 366 à 378.

(2) *François-Claude*, depuis marquis de Chauvelin, nommé maréchal-de-camp en 1745, lieutenant-général en 1749, ambassadeur à Turin, en 1758 ; mort en 1774, pendant qu'il faisait la partie du roi.

(3) Indépendamment des éditions, soi-disant complètes, des *Œuvres de Gresset*, qui la reproduisent depuis 1800, on la retrouve encore séparément dans le VIe. vol. des *Satiriques du XVIIIe. siècle*, par Colnet, page 149 ; et dans un volume donné in-32, de 64 pages, par Lugan, en 1826, avec la *Chartreuse* et *les Ombres*.

sottises que Gresset adresse aux pauvres moines; aussi furent-elles bien accueillies à l'époque de leur publication, et on reconnaît l'esprit du temps dans le jugement que M. Fayolle a porté de cette pièce, quand il a dit (1) :

« Gresset, qui respire partout l'enjouement malin d'Horace, » n'a montrée qu'une fois l'indignation de Juvenal (2). C'est » dans la pièce de *l'Abbaye :* on ne peut se déchaîner avec » plus de véhémence contre les abus du monachisme, dont » l'oisiveté s'enrichit des sueurs de la classe indigente et » laborieuse..... »

De toutes les poésies inédites de Gresset, *l'Abbaye* était donc celle qui, d'après l'opinion de bien des gens, aurait dû rester dans l'oubli, et cependant Gresset l'avait comprise au nombre des écrits qui devaient faire partie de l'édition de ses œuvres, qu'il avait projeté de donner lui-même au public (3). Si dans cette occasion il s'est servi contre les *moines* de la *mordante hyperbole* (4) de Juvénal, Horace lui a fourni des traits moins acérés pour une espèce d'imitation du *Voyage à Brindes,* à laquelle notre poète imposa, sans doute par antiphrase, l'épithète de *burlesque,* puisque le canevas de cette pièce, qui s'est retrouvé, semble ne rien offrir d'analogue à ce titre, comme on peut en juger par le passage suivant :

« Je crois que nous irons jusqu'aux rives de l'Escaut; ce » ne sera pas pour voir les monuments ni les champs voisins » de l'Escaut, les ruines du palais ni le clocher de Sainte- » Gudule, ni le fuseau et la flamberge de la duchesse de

---

(1) *Notice sur Gresset,* page 424.

(2) Il a mis pour épigraphe, en tête de sa pièce, le *facit indignatio versum,* du satirique latin.

(3) Voyez ci-dessus l'*Avant-Propos.*

(4) Boileau, *Art poétique,* lib. II.

» Brabant, mais pour voir Rousseau (1), comme ces restes » des temples augustes : *relligione locorum.* Je ne verrai pas » ce grand homme entouré des biens qu'il mérite, ni des » hommages de sa patrie, etc.; mais je verrai autour de lui » la vérité, la raison, la force, la vertu, la fortune détrônée, » les ombres de La Fare, de Marot, de Conti, tous les Dieux » de la fable, les Muses. . . .

» *Et Pauli stare... ingentem miraberis umbram.*

» Les mânes de La Fare
» Et la grande âme de Conti...
» Je n'y vais point en voyageur.
» Voir dîner la sérénissime;
» Ferais-je un pas pour la grandeur?
» Non, mais je volerais, plein d'une vive ardeur,
» Pour y voir cette âme sublime
» Que tout l'univers adora,
» Et que sa patrie exila.... »

Pour dédommager le lecteur de la perte de ce voyage, j'appellerai son attention sur une *Epître* (2) adressée à M. Chauvelin, intendant d'Amiens, et qui, d'après un manuscrit autographe de Gresset, porte la date du 20 mars 1741.

« Philosophe charmant, sage dont le génie
» Unit, avec le don des sublimes talents,
» Qui sont l'âme de la patrie,
» Avec le don divin de la philosophie
» Et des plus mâles sentiments,
» Cet autre don si cher, si rare dans la vie,
» L'art d'en faire les agréments;

(1) Il mourut le 17 mars 1741.

(2) Ayant communiqué cette pièce à l'Académie d'Amiens, M. Marotte, l'un de ses membres, en fit la lecture dans la séance publique du 25 août 1835.

» Le talent d'y porter cette heureuse saillie,
» Le charme de tous les moments ;
» Ce ton de la plaisanterie,
» Dont tout le monde à la folie,
» Et qu'atteignent si peu de gens.
» En vous désennuyant du fatras des mémoires,
» Qui font bailler votre grandeur ;
» Des requêtes sans fin, des très-humbles grimoires
» Et de l'ennui du *Monseigneur;*
» Lisez-nous de cet air qui présage les grâces,
» Et ne confondez point les traits de l'amitié
» Dans ce cahos de paperasses
» Qu'on ne lit jamais qu'à moitié.
» Aux premiers rayons de lumière
» De cet astre qui vient renouveler nos champs,
» Ne partagez-vous point ces vœux impatients,
» Qui rappellent encore notre âme prisonnière
» Loin des fantômes vains qui captivent nos sens,
» Au sein de la nature et des bois renaissans ?
» Quand d'une main puissante écartant les orages,
» Le dieu qui se peint tous les ans
» Dans la grandeur de ses ouvrages,
» Redescend jusqu'à nous dans ses dons éclatans,
» Enterrés dans nos murs, y perdrons-nous un temps
» Que doivent occuper tant de riches images?
» L'univers renaissant est le livre des sages :
» Et quand ces lieux parés des beautés du printemps
» Ne nous offriraient point la vive jouissance
» De tant d'objets intéressants,
» Qu'ils seraient encore charmants
» Ces lieux faits pour l'indépendance,
» Ces lieux consacrés au silence,
» Exempts des froids égards, des honneurs fatiguants,
» De l'ennui des plaisirs bruyants,
» Et de l'insipide présence
» De tant d'automates brillants
» Et d'augustes oisons, et de sots importants !

» Mais, dans le plus libre ermitage,
» Non contents d'avoir fui le pénible fardeau
» Des ennuis et de l'esclavage,
» Non contents de revoir briller un ciel nouveau,
» Nous nous flattons encore d'un plus doux avantage,
» Si vous vous souvenez aussi gaîment que nous
» De la solitude tranquille,
» Où le dernier printemps, sous des astres plus doux,
» Avec vous, nous a vu chercher un libre asile.
» Vous, pour vous dérober au fracas de la ville,
» Pour jouir de vos jours, nous pour jouir de vous.
» S'il vous en reste, dis-je, une riante image,
» Telle que de ces vrais plaisirs
» Qui ne laissent sur leur passage
» Que d'agréables souvenirs
» Et l'ardeur de nouveaux désirs,
» Trois sages, vos amis, dans les mêmes bocages
» Vous attendront au même temps,
» Et ne dateront le printemps
» Que du jour où rendus sous ces nouveaux ombrages,
» Vous nous retrouverez unis et disputants.
» Jadis au champ de Mars les bons Gaulois, nos pères,
» S'assemblaient au retour des fleurs,
» Et tirés des froides tanières,
» Où des âpres frimats ils fuyaient les rigueurs
» Près de nos gentilles grand'mères,
» Ils s'arrachaient enfin à d'oisives langueurs,
» Et revenaient à la lumière,
» Plus capables de soins, de conseils, de projets;
» Là, de la nation entière
» Ils balançaient les intérêts;
» Une vive chaleur dans leur sang rappelée,
» En faisait des hommes nouveaux;
» Une raison plus sûre éclairait leurs travaux,
» Et conduisait cette assemblée
» De bonnes gens et de héros.
» Nous, leur postérité, pour honorer leurs mânes,

» Imitons-les, fuyons notre captivité,
» Et couronnés de fleurs dans un temple écarté,
» Allons loin des cités profanes
» Retrouver leur félicité.
» Que dis-je? il est d'autres organes
» Par qui jadis la vérité
» Nous prêcha cette liberté.
» Et ces gauloises caravanes
» Ne sont pas notre antiquité.
» Non, nous autres enfants de la philosophie.
» Nous marchons éclairés par d'autres guides qu'eux!
» Indépendants des temps, des hommes et des lieux,
» Nous avons une autre patrie,
» Et nous comptons d'autres aïeux.
» Les antiques Gaulois nous ont transmis la vie,
» Leurs conquêtes, leurs biens; c'était peu que ce don;
» Par d'autres bienfaiteurs d'un immortel renom,
» Notre argile fut ennoblie,
» Nos vrais trésors accrus, et notre âme agrandie,
» Ils nous ont laissé la raison.
» Socrate, Aristippe et Platon,
» Voilà les aïeux et les maîtres
» Dont nous sommes les descendants,
» Les seuls législateurs comme les seuls ancêtres
» Du monde des êtres pensants.
» Vous le savez, ô vous, leur image fidèle,
» Ces sages rappelés par la saison nouvelle
» Aux bords fleuris de l'Ilissus,
» Venaient se délasser de l'espèce mortelle
» Sous les palmiers d'Académus.
» Là, ces esprits comblés des plus pures largesses
» De l'éternelle vérité,
» Échappés des ombres épaisses
» De la rampante humanité,
» Se communiquaient leurs richesses;
» Leurs rayons réunis redoublaient leur clarté.
» O temps! ô jour de gloire, ô jours de volupté!

» Dans un siècle d'une autre espèce,
» Où ce plaisir n'est plus connu,
» Quand le seul frivole est reçu,
» Quand le ton du bon sens est immolé sans cesse
» Au jargon de la gentillesse
» Et du bel-esprit prétendu,
» Qu'il est doux d'éviter la commune bassesse
» Et d'oser parler sans faiblesse,
» Et la langue de la vertu,
» Et la langue de la sagesse,
» A des cœurs élevés à la même noblesse!
» Qu'il est doux d'en être entendu
» Et de partager leur ivresse!
» Voilà mes désirs aujourd'hui.
» Qui pense avec grandeur, m'élève, m'intéresse,
» Son âme est mon flambeau, sa force est mon appui;
» C'est un Dieu qui d'un mot m'imprime son image,
» Il part, il vole aux cieux, écartant tout nuage;
» Je crois quitter la terre et voler avec lui:
» Je vous attends pour ce voyage. »

On trouve dans une collection de *fac simile*, qui parut en 1827 (1), des vers communiqués aux éditeurs par M. Renouard. Ils furent adressés par Gresset à Mme. de Sémonville, le 12 novembre 1741 : les éditions postérieures à 1827 ne s'en étant pas emparées, j'imiterai leur silence, laissant aux curieux le soin de les chercher (si leur désir est de connaître jusqu'au plus petit chiffon échappé à la plume de Gresset), dans le recueil où M. Renouard les a placés, au lieu de s'en servir pour son édition de 1811.

Malgré le refus de Gresset d'accéder au désir que Frédéric lui avait témoigné de l'attirer à Berlin, ce prince ne cessait cependant pas de lui donner des marques de son affection.

---

(1) *Isographie des Hommes célèbres*, 8e. livraison.

que le poète payait en vers, qui n'arrivaient pas toujours à leur destination, comme le prouve cette lettre autographe du Roi (1).

« *Au camp de la Neis, ce 23 septembre 1741.*

» J'ai reçu votre lettre et vos vers, dont je vous remercie; » j'ai mis sur le compte de votre imagination ce que vos vers » ont de trop flatteur pour moi; quoiqu'en faisant abstrac- » tion du fond de la chose, ils m'ont paru d'un acabit ad- » mirable, mais la vérité et la poésie marchent rarement » ensemble :

» Pour moi qui n'ai l'honneur d'être
» Immortel citoyen des cieux,
» J'assigne votre encens aux dieux,
» Car il m'étourdirait au lieu de me repaître.

» Cette Ode que je vous ai envoyée l'hiver passé, était si » fautive, que je l'ai réprouvée entièrement; elle a reçu de- » puis une forme plus régulière; je vous l'enverrai à mon » retour de la campagne, à condition que vous brûliez la » première (2) :

» Mes vers enfants d'un léger badinage,
» Ne sont, Gresset, que des ours mal léchés,
» Ils sont perdus, si par esprit volage,
» A Paris vous les affichez.

» Il ne faut point publier les faveurs des dames ni celles des » muses, si tant est qu'on en reçoive, la discrétion est le » seul moyen de conserver ses connaissances :

» Laissez dans l'oubli confondus
» Mon nom et mes vers inconnus.

---

(1) Elle est inédite.

(2) On a vu plus haut, page 166, que Gresset n'en fit rien, mais il aurait mieux fait de la brûler que de brûler *l'Ouvroir*.

» Heureux qui ne fait de sa vie
» Compassion ni jalousie!

» il n'en est pas de même de vos vers :

» Par vos immortelles chansons,
» Les matières les plus pesantes
» Deviennent légères, brillantes
» Comme ces coloris profonds,
» Que le soleil par ses rayons
» Rend égaux aux couleurs les plus resplandissantes.

» Ce n'est pas tout, la grande science du poète est de » marier si parfaitement les saillies de son imagination avec » les préceptes de son art, que cela fasse un ensemble d'une » vivacité sans écarts, et de règles pratiquées sans pédan- » terie :

» Chez vous la nature ingénue
» Se réunit aux lois des arts;
» L'une sans gêne est toujours nue,
» L'autre observant certains égards,
» Et n'évitant que les écarts,
» Pour règle sait plaire à la vue.
» Ainsi les pilotes prudents
» Dirigent les efforts d'Éole
» Sans l'aiguille de leur boussole,
» Et savent gouverner et profiter des vents.

» Vous me croyez peut-être désœuvré en recevant une si » longue lettre et tant de mauvais vers à la fois; il n'en est » pas pourtant tout-à-fait ainsi :

» Malheur à tous ces rois qui ne sont plus que rois,
» Absorbés dans leur greffe, imbus de leurs exploits,
» Qui tristement perchés sur le sommet du trône,
» Ou dévorent la messe, ou s'endorment au prône,
» Et qui de l'étiquette ont conçu la fureur,

» Esclaves enchaînés aux bords de leur grandeur.
» Il faut savoir descendre et monter au théâtre,
» Varier le ton grave avec le ton folâtre,
» Loin de représenter dans sa niche enchâssé
» Un saint par les bigots sur un autel placé,
» Solitaire ennuyeux et sombre personnage,
» Nourri du vain encens d'un éternel hommage.

» Vous me ferez plaisir de m'envoyer ces vers du mois de
» novembre, dont vous me parlez; je les crois égarés à la
» poste. Adieu; j'attends ces vers et votre réponse.

» *Signé :* Fédéric. »

Quels étaient ces vers *égarés à la poste*, comme le croyait Frédéric? c'est ce que les papiers de Gresset ne m'ont pas révélé, malgré toutes mes recherches, j'y ai seulement trouvé les lettres suivantes, qui bien certainement se rapportent à cette prétendue infidélité de la poste, dont Gresset ne tarda pas à soupçonner l'auteur.

Aussitôt après la réception de la lettre du Roi, Gresset s'empressa donc de lui écrire celle qui suit, sous la date du 25 octobre 1741.

« Sire,

« Je serais au désespoir que V. M. mît mes derniers vers
» sur le compte de l'imagination, comme elle me fait l'hon-
» neur de me le dire. Ils ont été, ainsi que les précédents,
» et seront toujours l'image de mon âme. Je ne fais qu'ex-
» primer les sentiments dont me pénètre le spectacle de gran-
» deur que V. M. donne à l'Europe en tout genre, et loin de
» me croire dans l'exagération, je regrette à chaque moment
» l'impuissance de l'art, où je suis de rendre tout ce que je
» sens :

» Non, ne soupçonnez pas que ma philosophie
» S'avilisse jamais par cet art détesté,

» Qu'aux vulgaires héros l'emphase sacrifie :
» Ils sont faits pour la flatterie;
» Vous l'êtes pour la vérité.

» Je joins ici, selon les ordres de V. M., la pièce que j'ai » eu l'honneur de lui adresser au mois de novembre der- » nier. Je ne puis comprendre comment un paquet bien ca- » cheté, remis en mains propres à M. Thiriot, et d'ailleurs » sous une adresse aussi sacrée, a pu s'égarer. J'ai pourtant » quelque sujet de soupçonner en quelles mains ces vers sont » tombés, mais c'est un mystère que je n'ose approfondir » aux yeux de V. M., sans avoir cherché de plus amples » éclaircissements.

» J'ai prié M. le baron Le Chambrier de se charger aujour- » d'hui de ma lettre, et je supplie V. M., que celles dont elle » voudra bien m'honorer à l'avenir lui soient envoyées, puis- » que l'autre voie ne me réussit pas. »

M. le baron Le Chambrier, ministre du roi de Prusse, à Paris, reçut en même temps la lettre suivante de Gresset.

« Monsieur,

» La bonté que Madame la maréchale de Chaulnes veut » bien avoir de me présenter à vous, me fait espérer que » vous pardonnerez mon importunité. Je vous ai déjà des » obligations, quoique je n'aie pas l'honneur d'être particu- » lièrement connu de vous, et j'ai des remercîments à vous » faire de ce que vous avez bien voulu vous charger de deux » de mes lettres pour S. M. le Roi de Prusse; une autre, » que j'ai envoyée par M. Thiriot, n'a pas été aussi heu- » reuse; S. M. dans une lettre qu'elle vient de me faire l'hon- » neur de m'écrire (du camp de Neis, 23 septembre), mar- » que qu'elle n'a pas reçu ce paquet. Quoi que j'aie d'ail- » leurs quelques raisons de me défier du sieur Thiriot, je » diffère à croire qu'un homme que S. M. honore de sa con- » fiance, ait osé soustraire ou décacheter des lettres sous

» une adresse aussi respectable ; c'est un genre d'infidélité
» qui entraînerait trop d'autres soupçons ; dans mon incer-
» titude, j'ai cru, Monsieur, que je devais m'adresser à vous.
» Si mes craintes sont fondées, je ne regretterais point de
» vous les avoir communiquées ; et en ce cas, il me paraît
» essentiel que vous n'ignoriez rien des procédés d'un pareil
» homme ; si mes craintes sont injustes, c'est un doute dont
» je reviendrai dans le moment, et dont il ne transpirera ja-
» mais rien, car je serais au désespoir d'avoir nui à un homme
» de probité. Être capable de soustraire une lettre, conduit
» assez à en ouvrir d'autres. Ainsi, comme cela aurait bien
» pu arriver au dernier paquet, pour tirer tous les éclair-
» cissements possibles avant que de me plaindre, je joins ici
» l'enveloppe dans laquelle la dernière lettre de S. M, vient
» de m'être envoyée. L'adresse me paraît d'une écriture un
» peu différente de celle de la main par qui S. M. a fait
» écrire l'adresse de la première lettre, dont elle m'a ho-
» noré ; d'ailleurs cette première lettre était cachetée des
» armes du Roi. Ces différences ont augmenté mes doutes ;
» quand on a perdu un paquet, qui naturellement ne se de-
» vait point perdre, tout devient suspect, et on doit tout
» examiner. Quelque chose qu'il en soit, je vous supplie,
» de n'en rien témoigner à l'homme intéressé pour le cas
» présent. S'il est réellement coupable de pareilles manœu-
» vres, vous aurez, Monsieur, assez d'occasions de le dé-
» masquer à lui-même, sans me compromettre avec lui pour
» ce qui m'arrive.

» Je me flatte, Monsieur, que vous aurez la bonté de me
» donner quelques lumières là-dessus, et que vous voudrez
» bien joindre cette autre lettre pour S. M., aux premières
» dépêches que vous ferez partir.

» Mon adresse est, à Amiens, où je retourne, rue Saint-
» Jacques. »

La réponse de M. Le Chambrier ne s'est pas trouvée dans

les papiers de Gresset; ainsi l'infidélité que notre poète impute à Thiriot, n'est pas complètement prouvée; mais, toutefois, il est difficile d'en rejeter la probabilité, quand on pense qu'étant à Paris l'agent littéraire du roi de Prusse, il se croyait peut-être autorisé, par la nature de ses fonctions, à soustraire une correspondance qui pouvait porter préjudice à l'attachement de Frédéric pour Voltaire, dont il soignait aussi à Paris les intérêts littéraires.

Les instances que Frédéric faisait à Gresset pour l'attirer près de lui, n'étaient alors ignorées de personne; elles devaient donc effrayer Thiriot, et lui paraître une affaire très-grave qu'il fallait empêcher de se terminer, et c'est ce qui lui donna sans doute l'idée de soustraire cette lettre (1), adressée au Roi vers la fin de novembre 1740, dont il se trouvait possesseur, et d'après laquelle on pouvait croire que Gresset finirait par céder enfin au désir du Roi. Il lui disait en effet dans cette lettre :

« Sire,

« Je suis trop sensible aux marques singulières de bonté » dont V. M. a bien voulu m'honorer, pour ne pas saisir » avec transport tous les moyens de lui en marquer ma re» connaissance. Si je n'étais pas lié ici (2) par un emploi, » qui, malgré sa médiocrité, fait toute ma ressource, je

---

(1) Voici, à l'égard de cette imputation, l'observation assez juste que m'adresse M. L. Du Bois.

« Pourquoi ne supposeriez-vous pas que la lettre remise à Thiriot fut égarée, » surtout en traversant des pays infestés par la guerre? Je ne saurais réellement » croire à la bassesse d'une telle suppression, qui ne pouvait manquer d'être » découverte, et qui d'ailleurs devait avoir pour résultat de rendre Gresset » plus méfiant et plus circonspect, et lui fournir une arme dangereuse : j'invo» que votre bienveillance habituelle, qui, je le pense, ne sera que de l'équité, » puisque le délit ne se présume pas. »

(2) La lettre est datée de Paris.

» partirais dans le moment. Je vais solliciter un congé de quel-
» que temps, pour aller remplir une obligation où le cœur,
» si j'ose le dire, n'a pas moins de part que le devoir ; et
» quand j'aurai obtenu ma liberté, je n'attendrai pour
» partir que l'agrément et les ordres de V. M. Daignez m'ex-
» cuser, Sire, si j'ose joindre à ma lettre une bagatelle assez
« médiocre, si on ne la juge que par le sujet (1). La crainte de
» retarder plus long-temps les témoignages de ma gratitude,
» me l'a fait écrire à la hâte, et m'enhardit aujourd'hui à
» la risquer telle qu'elle est. »

Indépendamment de ses démarches vis-à-vis M. Le Chambrier (2), pour arriver à la source de la soustraction de cette lettre et des vers qui l'accompagnaient, Gresset s'adressa en outre à M. l'abbé Ch . . . . . , afin de l'engager, dit une de ses notes, « à voir Thiriot, pour demander raison du paquet de novembre dernier, que le roi de Prusse n'a point reçu. »

Il écrivit en conséquence à M. l'abbé Ch . . . . . , le singulier billet que voici, d'après le manuscrit autographe :

« J'aurais à vous communiquer des secrets d'où dépendent
» mon bonheur et ma vie, mais je ne sais si mes lettres vont
« jusqu'à vous, et quand elles y parviendraient, vous me
» donnez lieu de soupçonner un changement que je ne puis
» comprendre, et vu lequel mes secrets ne seraient rien
» pour votre cœur. »

Les initiales Ch . . . . . , désignent, à n'en pas douter, M. l'abbé Chauvelin (3), qui, ainsi que son frère (4), avait

---

(1) C'est cette bagatelle, *égarée à la poste*, que je n'ai pas retrouvée. — Voyez ci-dessus, page 197.

(2) Voyez ci-après, en note, la lettre de Gresset à M. Le Chambrier.

(3) Henri-Philippe, conseiller au parlement de Paris, depuis 1738 ; né le 18 avril 1714, mort en 1770.

(4) Jacques-Bernard, intendant des finances et conseiller-d'état.

toujours témoigné la plus vive amitié à Gresset, comme le prouvent les deux pièces suivantes (1), dont je dois encore la communication à l'obligeance de M. Feuillet de Conches, possesseur des originaux autographes.

» Sur ces tablettes aisément,
» Par un pompeux et brillant étalage
» De leurs attributs, leur usage
» Un bel-esprit gloserait finement.
» Mais pour moi qui du verbiage
» N'ai pas, Dieu merci, le talent,
» Sur leur emploi tout simplement,
» Je vais vous donner mon suffrage;
» Pour les sentiments les plus chers
» Gardez le premier rang, c'est leur juste apanage;
» Quand l'amour aura donc rempli toute la page,
» Que l'amitié du moins partage le revers.

» *L'abbé* DE CHAUVELIN. »

Gresset écrivit à la suite de la même feuille :

» Jamais dans ces feuilles secrètes,
» Que commencent les vers du Phénix des amis,
» Des humains les graves sornettes,
» Les calculs de Plutus, le jargon de Thémis,
» Ni des fragments d'ennuyeuses gazettes,
» Remplissage commun des vulgaires tablettes,
» Ne se verront admis;
» L'amour, j'en crois l'augure, en aura le domaine,
» Il s'associera l'amitié;
» Sur ce pied, cher ami, vous le jugez sans peine,
» De ces archives de ma veine,
» Vous occuperez la moitié :
» Peut-être un jour, le tout vous viendra sans partage,

---

(1) Elles sont inédites.

» Car que sait-on ? l'amour est si volage !
» Jusqu'aux derniers feuillets il peut ne point aller ;
» Mais l'amitié verra renouveler
» Dix mille fois le revers de la page,
» Elle ne sait point s'envoler.
» Au reste, en cas de mort, forcée ou naturelle,
» D'un amour aujourd'hui bien vivant, bien fidèle,
» Mon cœur déclare ici l'amitié dans ce jour,
» La légataire universelle
» Et l'héritière de l'amour.

» G...... »

Il paraîtrait, d'après l'espèce de reproche contenu dans le billet rapporté plus haut, que l'amitié de M. l'abbé Chauvelin pour Gresset ne fut pas, comme l'avait cru notre poète, à l'épreuve du temps, ou plutôt des opinions religieuses professées par les deux amis; car l'histoire (1) ne nous a pas laissé ignorer que M. l'abbé Chauvelin était regardé dans le Parlement comme l'un des plus zélés Jansénistes. Ayant été enfermé au Mont-Saint-Michel à la suite d'une querelle de sa compagnie avec la cour, il se vengea des Jésuites auteurs présumés de sa disgrâce, à son retour dans le sein du Parlement; en effet, c'est lui qui leur porta les premiers coups, quand l'Europe presque tout entière formula contre eux les plus graves accusations.

L'attaque de M. l'abbé Chauvelin ayant eu un grand retentissement, la satire ne l'épargna pas lorsqu'intervint l'arrêt du 6 août 1762, qui supprima la Compagnie de Jésus; faisant donc allusion à la taille contrefaite du petit conseiller au Parlement, un plaisant répandit dans le public ce mordant distique :

» Que maudit soit ton sort, société perverse,
» Un boiteux t'a fondée, un bossu te renverse. »

---

(1) Voyez la *Biographie Universelle*, tome VIII, page 300.

Ami particulier de M. d'Argental, M. l'abbé Chauvelin se lia bientôt avec Voltaire, qui l'appelait *son troisième ange*, en mémoire du succès de *Sémiramis*, auquel il avait contribué (1).

Cette liaison occasionna sans doute également du refroidissement dans les relations habituelles des deux amis, et le billet en question semblerait justifier cette présomption, si, comme tout porte à le croire, les secrets que Gresset voulait communiquer à M. l'abbé Chauvelin, se rapportaient à l'accusation qu'il faisait peser sur Thiriot, en sa qualité de correspondant de Frédéric.

Voltaire se trouvait-il de moitié dans cette conspiration de Thiriot contre la correspondance de Gresset avec Frédéric ? on doit le croire, si le fait principal est admis ; et Gresset, dans tous les cas, a pu le penser ; aussi c'est probablement de cette époque que date leur respective animosité ; elle fut d'autant plus acrimonieuse de la part de Voltaire, que les premiers torts étaient de son côté, et qu'ordinairement l'âme de l'agresseur est la moins disposée au pardon des injures, surtout quand elles ont pour véhicule le *genus irritabile vatum* (2).

Toutefois, si Gresset, comme on l'a vu, rendait quelquefois le papier dépositaire de plusieurs traits satiriques contre Voltaire, ils ne sortaient jamais de son portefeuille, comme je l'ai déjà fait connaître ; aussi peut-on dire avec M. Gaillard (3) que, *dans aucun temps, il n'offensa personne ;* mais est-il raisonnable de croire, d'après l'assertion du même historien, que les satires dont il fut l'objet, lui étaient indifférentes, et *qu'il ne chercha jamais ni à les connaître ni à les ignorer.*

---

(1) Voyez l'édition de M. Beuchot, tome LV, 197.

(2) Horace, Satire II.

(3) *Mélanges Littéraires*, 1806, in-8°, tome III, page 136.

Pour appuyer cette allégation, M. Gaillard prétend (1) :

« Que se trouvant à Paris en 1774, seul temps, dit-il, où » j'ai connu personnellement cet illustre et aimable con- » frère, on parla, par hasard, devant lui du *Pauvre Diable;* » il y avait seize ans que cette satire était publique, et il ne » la connaissait pas. — *J'en ai beaucoup entendu parler à* » *Amiens*, dit-il, *on assure que je n'y suis pas bien traité;* » *je ne l'ai pas demandée; on ne me l'a pas offerte, et je* » *ne l'ai pas lue.* — Voulez-vous la lire ? — Volontiers. — » Le lendemain il la rendit sans un seul mot ni de louange » ni de blâme, et comme un papier indifférent, et celui qui » la lui avait prêtée n'a pas su ce qu'il en pensait.

» M. de Condorcet, ajoute M. Gaillard, a dit, comme l'ont » avancé tous les amis de Voltaire, que si ce grand homme » eut de nombreuses querelles, il n'a jamais été l'agresseur » dans aucune. *Quelle offense lui avait donc fait le doux* » *et sage Gresset, qui n'a jamais écrit contre personne*, » s'écrie M. Gaillard, » *Aucune !* peut-on lui répondre : mais c'est justement, comme je viens de le dire, parce que tous les torts étaient du côté de Voltaire, et qu'ils avaient pour cause la crainte de voir Gresset balancer sa faveur auprès de Frédéric, que l'auteur de *la Henriade* s'est laissé aller à des accès d'animosité, dont le motif était d'autant plus difficile à publier, qu'il aurait fallu divulguer la coupable soustraction de Thiriot, et s'en déclarer par conséquent le complice.

La dévotion a donc été, dans cette circonstance, le voile dont Voltaire s'est servi pour dérober à tous les yeux la véritable cause de la guerre qu'il fit bien injustement à l'auteur de *la Chartreuse*.

Si Gresset demeurait insensible aux attaques dirigées par

---

(1) *Mélanges Littéraires*, tome III, page 136.

la jalousie de métier, son âme chrétienne n'était pas cependant à l'abri de la louange, et suivant l'usage, celui qui prodiguait l'encens, ne manquait pas d'être un génie supérieur, malgré l'exiguité du théâtre sur lequel il se trouvait placé. Ainsi *le Mercure* du mois de janvier 1743 (1), nous a conservé une lettre adressée par Gresset, le 19 juin 1742, à M. Boule, professeur de rhétorique au collège de Villefranche, écrivain tout-à-fait inconnu, qui avait composé une ode en l'honneur de l'auteur de *la Chartreuse;* voici cette lettre (2) :

« *A Amiens, le* 19 *juin* 1742.

» Je suis, Monsieur, extrêmement sensible à la politesse » dont vous m'avez honoré. Plusieurs de vos poésies, que » j'ai déjà eu le plaisir de voir, m'ont appris combien je dois » être flatté de votre suffrage : la pièce que vous me faites » l'honneur de m'adresser, n'attend pas son succès du faible » appui que vous voulez bien lui supposer : vos ouvrages, » pour se présenter et être bien reçus, n'auront jamais be- » soin que d'eux-mêmes; l'esprit philosophique qui les ins- » pire et l'imagination qui les embellit, en assureront tou- » jours le sort. Je m'estimerai très-heureux, s'il peut s'offrir » quelque occasion de vous marquer les sentiments de ma » reconnaissance et ceux de mon estime. »

C'est probablement vers la même époque, de 1742 à 1744, qu'il faut placer les quatre lettres en vers et en prose adressées par Gresset à Mlle. Guichard (3) et à M. l'abbé Au-

---

(1) Page 71.

(2) On la chercherait vainement dans les éditions postérieures à 1743, M. Renouard lui-même n'en a pas fait son profit.

(3) Louis-Adélaïde-Éléonore, née en Normandie vers 1719, morte en 1751, auteur des *Mémoires de Cécile*. Voltaire mandait à M. d'Argental au sujet de sa mort : « Voilà donc cette pauvre petite fleur, si souvent battue par la grêle, » à la fin coupée pour jamais. » (Lettre du 27 avril 1751.)

nillon (1), insérées dans la *Revue rétrospective* (2), par M. Ravenel.

Les vers suivants portent également la date de 1744.

A M. le comte d'Hédouville, à Berlin.

« J'attends avec impatience
» Le jour où je vous entendrai
» Nous vanter, non l'éclat, la grandeur, la puissance,
» Mais le génie heureux, la vaste intelligence
» D'un Souverain adoré.
» Votre retour encor m'offre un autre avantage,
» Et je l'attends avec ardeur.
» Je verrai dans vos mains l'auguste et chère image
» De ce Monarque créateur,
» L'astre des arts, le dieu du sage,
» Et dont l'autel est dans mon cœur. »

« Le jour qu'on chantait dans Metz, dit Voltaire (3), un *Te* » *Deum* pour la prise de Château-Dauphin, le roi ressentit » des mouvements de fièvre; c'était le 8 d'Auguste 1744. La » maladie augmenta ; elle prit le caractère d'un fièvre qu'on » appelle *putride* ou *maligne*, et dès la nuit du 14, il était à » l'extrémité. Cet évènement porta la crainte et la désolation » de ville en ville.... Le danger du roi se répand dans Paris » au milieu de la nuit; on se lève ; tout le monde court en tumulte sans savoir où l'on va. Les églises s'ouvrent en pleine » nuit.... il y en eut plusieurs où le prêtre qui prononçait la » prière pour la santé du roi, interrompit le chant par ses » pleurs, et le peuple lui répondit par des sanglots et par des

(1) Il avait été ministre plénipotentiaire du roi près l'électeur de Cologne; sa liaison avec Mlle. Guichard était intime.

(2) N°. 3 de décembre 1833, page 410.

(3) *Précis du Siècle de Louis XV*, édition de M. Beuchot, t. XXXI, p. 111.

» cris. Le courrier qui apporta le 19, à Paris, la nouvelle de
» sa convalescence, fut embrassé et presque étouffé par le
» peuple : on baisait son cheval, on le menait en triomphe;
» toutes les rues retentissaient du cri de joie : *Le Roi est*
» *guéri !!* »

Les poètes ne furent pas les derniers, comme on peut le croire, à célébrer cet heureux évènement, et il donna lieu à un tel débordement de vers, qu'un judicieux critique (1) s'écria, alors, avec raison :

« Que de tristesse, que d'ennui
» Nous a causé le mal qui vient de te surprendre!
» Grand Roi, porte ta gloire aussi loin qu'Alexandre,
» Mais, pour notre bonheur, vis plus long-temps que lui. »

Voltaire, tout en se rendant comme les autres l'écho du Parnasse dans cette circonstance, ne put s'empêcher cependant de décocher contre ses émules ce trait satirique, emprunté à la pièce même destinée à célébrer les évènements de l'année 1744 (2).

« Dans nos emportements de douleur et de joie,
» Le cœur seul a parlé, l'amour seul se déploie.
» Paris n'a jamais vu de transport si divers,
» Tant de feux d'artifice et tant de mauvais vers. »

L'abbé de Bernis qui, à cette époque, demandait encore aux Muses des inspirations pour l'aider à franchir le seuil de l'Académie Française (3), ne laissa pas échapper une occasion

(1) Voyez *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux*, par l'abbé Desfontaines, tome IV, page 24.

(2) Édition de M. Beuchot, tome XII, page 107.

(3) Il y fut reçu cette même année 1744, le 29 décembre, à la place de l'abbé Gédoyn.

aussi favorable, afin de percer enfin la foule des aspirants au même honneur. Aussi, loin de partager le dédain de Voltaire à l'égard de ceux que la convalescence du roi venait d'entraîner parmi les sentiers du Parnasse (1), il disait, au contraire, dans l'avertissement de son Ode, ayant pour titre *les Poètes lyriques* (2) :

« Les Muses endormies depuis long-temps se sont réveil- » lées au bruit des conquêtes du roi. Sa convalescence a ra- » nimé de toutes parts le goût de la poésie lyrique, qui lan- » guissait depuis la mort du célèbre Rousseau (3).

» Le genre de l'ode est, de tous les genres de poésie, le » plus difficile dans notre langue. Sages et peu hardis, nous » rejetons les inversions et les métaphores ; nous voulons » que l'enthousiasme respecte l'autorité de la raison, et que » le prétendu désordre de l'ode ne soit en effet qu'un ordre » plus caché. Tout cela ne prouverait-il pas que nous avons » plus de justesse d'esprit que de chaleur d'imagination, et » que le génie ne domine pas en nous, puisque nous pou- » vons lui donner des lois ? J'ai tâché, dans l'essai de poésie » lyrique que je hasarde en tremblant, de conserver le goût » des anciens sans trop m'écarter de nos règles. J'ai cru ce- » pendant pouvoir m'affranchir, dans un pareil ouvrage, de » l'esclavage de la méthode, persuadé que l'ode, comme en- » fant de l'imagination, est un peu brouillée avec la logique. »

Il m'a paru d'autant plus convenable de donner ce passage de l'*Avertissement des Poètes lyriques*, qu'on le cherche envain dans les nombreuses éditions des œuvres du cardinal de Bernis, et qu'il y fait ensuite mention de l'un de ses ou-

---

(1) Voyez son épigramme contre M. Roy, ayant pour titre *la Muse de Saint-Michel*, édition de M. Beuchot, tome XIV, page 387.

(2) Paris, Coignard, 1744, in-8°. de IV et 15 pages.

(3) Arrivée le 17 mars 1741.

vrages, dont j'ai déjà parlé (1), comme ayant été attribué à Gresset. Voici ce passage :

« J'avertis le public que je donnerai, dans quelque temps, » une édition entière des ouvrages dont je suis véritablement » l'auteur, et que je ferai imprimer l'*Épître aux Dieux Pé-» nates*, non pas altérée comme elle l'est depuis huit ans, » par la malignité du premier éditeur, mais conforme en tout » au manuscrit que j'en ai conservé. On a défiguré, dans » cette pièce, le portrait d'un homme célèbre (2), dont je » fais profession ouverte d'admirer les talents supérieurs. »

Cet avertissement fut vivement critiqué par l'abbé Desfontaines (3), qui n'y trouvait pas de *justesse d'esprit :* il ajoutait, en parlant de Gresset, qui ne voulut pas rester muet dans cette circonstance (4) :

« L'Ode de M. Gresset, imprimée chez Bordelet (5), quoi-» qu'un peu froide, est écrite en général avec esprit, et rem-» plie de sentiments ; la forme des vers, que le poète a mal-» heureusement choisie, les rend languissants. . . . les vers » alexandrins, dans une Ode, ne sont propres que pour les » pensées morales, telles que celles de l'Ode de Rousseau sur » le prince de Conti ; aussi M. Gresset a-t-il mieux réussi » à la fin de son Ode que dans le reste, parce qu'il y est » moraliste et sententieux. »

Desfontaines cite ensuite sept strophes de l'Ode de Gresset, puis il ajoute :

« Quoique je mette ces vers au-dessus des autres de la

---

(1) Voyez page 131.

(2) Voltaire.

(3) *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux*, Avignon, 1744, in-12 ; tome IV, page 186.

(4) *Ibidem*, page 87.

(5) Paris, 1744, in-4° de 8 pages.

» pièce, je n'en suis pas néanmoins l'admirateur. Le style en
» est faible, lâche et prosaïque ; et on n'y aperçoit que quel-
» ques éteincelles. Mais l'auteur a fait ses preuves, et on sait
» de quoi il est capable : qui peut oublier le *Ver-Vert* et *la*
» *Chartreuse ?* »

Le Père Dairé a, suivant son usage, copié mot pour mot, dans sa *Vie de Gresset* (1), l'arrêt critique prononcé par Desfontaines sur l'*Ode* de Gresset, qui, malheureusement, ne le sortit pas du pair dans cette espèce de concours académique, dont notre Aristarque résuma fort bien la valeur dans une autre partie de ses feuilles (2), en disant :

« Jamais le cheval Pégase n'a été plus en haleine que de-
» puis le mois d'août ; une foule de poètes l'ont monté tour-
» à-tour ; mais, par malheur, la plupart ont été renversés
» par terre. Outre les Odes de Paris, j'en ai reçu une foule
» de province, où il n'y a dans la plupart ni génie, ni style
» et où l'on n'aperçoit pas la moindre éteincelle d'esprit ni
» de poésie. Faut-il s'en étonner, puisque Paris, le centre
» de l'esprit et du goût, a produit tant de choses médiocres
» ou mauvaises ? Il est bien fâcheux de voir ainsi la poésie
» presque absolument tombée parmi nous. La plupart de nos
» poètes, ceux même qui ont quelque nom, ont échoué : les
» plus sages sont ceux qui n'ont rien fait, comme certains
» beaux-esprits à qui on l'a reproché. »

L'année suivante on vit paraître, sous le voile de l'anonyme, une autre critique (3), de l'*Ode* de Gresset, sur la *convalescence du Roi*, beaucoup plus acerbe que celle de Des-

---

(1) Page 39.

(2) *Jugement*, ibidem, page 241.

(3) *Lettre au sujet de l'Ode de M. Gresset sur la Convalescence du Roi*, *à M. L.... S..., en sa maison de campagne en Picardie*. Amsterdam, chez P. Marteau, 1745, in-4°. de 7 pages.

fontaines : l'auteur, véritable pédagogue, ne s'est-il pas imaginé de mettre ses idées à la place de celles du poète, lui proposant sérieusement des corrections, qui devaient, disait-il, donner à son ouvrage une marche plus lyrique, attendu que : « son style n'est pas assez élevé pour l'ode ; et nous avouons, » ajoutait le rigide censeur, que *la compagnie du beau monde*, » dont il a fait ses délices, *a énervé la force de son génie*, » *flétri les grâces de son imagination, rétréci la sphère de* » *ses idées, et sophistisés les sentiments* de son cœur (1). »

Voilà, il faut en convenir, de singuliers reproches faits à l'auteur de *la Chartreuse*, et qui peuvent aller de pair, pour le ridicule, avec les corrections dont je viens de parler ; elles me semblent assez curieuses pour les rapporter ici.

Gresset a dit, dans sa seconde strophe, en parlant de la renommée :

« Tous mes vœux sont remplis, tu m'ouvres la barrière,
» Ta lumière immortelle a pénétré mes sens,
» Et des cieux avec toi je franchis la carrière
» Sur les ailes des vents. »

Si nous devons en croire le critique :
« on ne dit pas la *lumière pénètre les sens*, mais bien *éclaire* » *les sens*, et il croit que la strophe serait *plus passable*, en » mettant :

« . . . . tu m'ouvres *la carrière*,
» Tes rayons immortels ont *éclairé mes sens*,
» Et des cieux avec toi je franchis *la barrière*. »

Il me semble que, par ce changement, la strophe ne présente plus qu'une pensée plate et vulgaire, au lieu d'offrir une idée grande, belle et très-poétique de l'immortelle lu-

(1) Tout ce qui est ici en italique, l'est aussi dans la brochure.

mière, qui, dans une acception très-juste au moral comme au physique *pénètre véritablement les sens.* De plus, le poète peut très-bien s'élancer dans l'immense carrière des cieux; tandis qu'il ne peut en *franchir la barrière*, puisque l'étendue des cieux étant sans borne, ne peut avoir de *barrière.*

Il y a donc tout-à-la-fois, dans cette prétendue rectification, ignorance complète de l'emploi des termes de la langue poétique, absence du goût, et, tranchons le mot, de sens commun.

Notre critique propose ensuite de remplacer, au second vers de la quatrième strophe, *s'embellir* par *s'animer*, ce qui est substituer un non sens à une idée juste.

La septième strophe a surtout beaucoup tourmenté le génie rectificateur de l'anonyme, qui a eu le prodigieux talent de découvrir qu'une répétition de mots, jointe à deux rimes vicieuses, déparait cette strophe, il proposa donc de la refondre en entier, et voici le couplet *lyrique* qu'il a inventé à cet effet :

« Il agit par amour, son cœur est né sensible,
» Il a par ses vertus surpassé les héros;
» Qu'il vive, sous son règne et durable et paisible,
» Goûtez un doux repos. »

Je ne suis pas encore cette fois de son avis, et malgré les défauts qu'on peut reprocher aux quatre vers de Gresset, je les préfère de beaucoup aux lignes plus richement rimées du critique.

Enfin, marchant de platitudes en platitudes, l'anonyme a l'incroyable outrecuidance de mettre à la place de ce beau vers de la dix-septième strophe :

« Viens, suspends tes lauriers, fruit d'un temps plus serein. »

cette ligne de prose :

« Réserve tes lauriers pour un temps plus serein. »

Enfin, pour que rien ne manque à l'ineptie du critique, il veut que Gresset remplace les deux mots *plus cher* du dernier vers de cette strophe par celui de *notre*, oubliant, ce sévère réprobateur des répétitions, que le mot *nous* se trouve dans le vers précédent.

Si l'Ode de Gresset, dont il vient d'être si longuement question, n'offre pas cette perfection qu'on était en droit d'attendre du panégyriste de Frédéric, il est permis de penser que l'*Épître sur la Géométrie*, qu'il composa vers le même temps, valait beaucoup mieux; malheureusement il n'en reste plus que le canevas en prose. Elle était adressée à un ami, dont le nom même nous est inconnu, qui l'avait dissuadé de traiter un sujet aussi rebelle à la poésie, que celui de la science dont l'unique objet se rapporte à la mesure des surfaces et des solides.

Gresset, n'ayant obtenu qu'un demi-succès sur la scène tragique, voulut s'essayer dans le genre plus facile que La Chaussée venait de créer, et il choisit pour sujet, dit un anonyme (1) :

« Un de ces travers de l'humanité, qui tient plus au senti-
» ment qu'à l'esprit, et sur lequel la raison n'a point de prise;
» une de ces maladies de l'âme dont un caractère malheu-
» reux est le principe, et dont la plus funeste catastrophe
» est la conséquence.

» Sidney, jeune, riche, aimable, livré avec emportement,
» plus par oisiveté que par goût, à toutes les passions de son
» âge, mais dont l'esprit fait pour être occupé, n'a trouvé
» que du vide dans la dissipation, nous représente le carac-
» tère, la façon de penser, et les différentes situations d'un
» homme dans qui l'habitude, l'abus et la lassitude des plai-

(1) *Mercure de France* du mois de mai 1745.

» sirs et du bonheur ont usé le sentiment, qui n'en a plus
» d'autre que l'ennui de soi-même et le dégoût de la vie.

» On voit par-là, continue le même anonyme, que le lieu
» de la scène était donné dans un pays où ces sortes de
» caractères et de situations, ainsi que les catastrophes qui
» les terminent, sont plus communs qu'ailleurs. »

L'ennui de vivre : tel était le premier titre que Gresset avait donné à sa pièce, d'après le canevas qu'il en a laissé, et qui se trouve éparpillé sur une soixantaine de brouillons de toutes les dimensions. Ils indiquent que les rôles avaient été distribués de cette manière :

Sidney.	*Grandval.*
Rosalie	*Gaussin.*
Hamilton . . .	*Sarrasin.*
Dumont. . . .	*Armand.*
Henri	*Montmesnil.*
Mathurine. . .	*Dangeville.*

On voit également, par ces fragments, que l'intention première de Gresset, avait été de faire précéder sa pièce *d'un prologue contre le suicide,* en indiquant :

« Que c'est une folie, qui est du ressort de Thalie. »

Ensuite vient cette réflexion :

« Non, point de prologue, la mode en est passée. »

Indépendamment du prologue, le dessein de notre auteur, en livrant sa pièce à l'impression, avait été d'y coudre une préface, et comme il ne mit point ce projet à exécution, je crois devoir indiquer ici, d'après ses notes, quelques-unes des idées qu'il comptait développer dans cette préface.

« . . . . Je passe condamnation sur le choix du sujet, dit-
» il; cependant les ridicules et les défauts des hommes en
» général, sont la matière de la comédie. . . . on peut ins-
» truire sa nation en lui présentant des caractères étrangers,

» dès que, de ce fonds quoiqu'étranger, il peut naître une
» source de morale qui nous soit propre d'ailleurs. . .
» . . . Tout, dans ce sujet, ne touche pas uniquement la
» nation anglaise, tout ne nous est pas étranger. Il y a ici,
» comme en Angleterre, des gens usés par les plaisirs. . . .
» mais les Anglais font un pas de plus, et ils se tuent. . . »

Il paraît, d'après un nota ainsi conçu : « Mettre au net la pièce dédicatoire à M. Orry, » que Gresset avait eu l'intention de placer son drame sous la protection du contrôleur-général.

Cette pièce, représentée pour la première fois le 3 mai 1745, fut imprimée la même année (1), sans préface, sans prologue, sans dédicace, malgré tous les projets que Gresset avait formés à cet égard, et rien n'a pu me mettre sur la voie des motifs qui l'ont décidé à faire paraître sa pièce sans aucun de ces accessoires qui étaient généralement en usage vers le milieu du XVIIIe. siècle.

Le succès de *Sidney* ne fut pas contesté, et l'impression confirma le jugement du parterre; de plus, l'abbé Desfontaines, qui a donné dans ses feuilles (2), deux longs extraits de cette pièce, écrivait même alors :

« J'ai lu peu de pièces avec autant de satisfaction. Le style
» en est ingénieux, et on ne peut rien reprocher au plan ni
» à la conduite ; je ne crains pas même d'avouer que l'ou-
» vrage m'a semblé admirable, en sorte que je crois que quel-
» que succès qu'il ait eu au théâtre, il a été au-dessous de son
» mérite, et qu'on peut l'appeler le chef-d'œuvre du poète... »

D'Arnaud, partageant l'opinion de Desfontaines, au sujet de ce drame, adressa à Gresset les vers suivants (3) :

---

(1) La Haye (Paris), in-8°. de 46 pages.

(2) *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux*, 1745, tome IX, pages 138 et 186.

(3) *Mercure de France*, août 1745, page 189.

« En vain de ce pinceau conduit par le génie,
» Tu nous peins les dégoûts et les chagrins divers
» Dont l'humaine nature est sans cesse assaillie;
» Tu sais la faire aimer, Gresset, qui lit tes vers,
» Trouve qu'il est encor des plaisirs dans la vie. »

Différentes notes laissées par Gresset me portent à croire qu'à l'époque ou *Sidney* fut joué et imprimé, les éloges dont il vient d'être question, atténuèrent faiblement les traits de la critique, ou plutôt de la satire, qui découragèrent presque Gresset, d'après les assertions du Père Daire (1), qui semblent justifiées par les notes dont je viens de parler, et dont voici un échantillon :

« Réponse aux critiques; elle est due... mépris aux satires, » aux libelles, et à leurs auteurs; je ne réponds point à tout » cela, c'est à l'ouvrage seul à parler. S'il est mauvais, nulle » apologie ne peut le relever; s'il est bon, il se défend de » lui-même contre les petits efforts de l'envie, les parodies » de la malignité, et le jargon de la mauvaise plaisanterie... » l'homme sensé qui le lit (*Sidney*) est son défenseur... »

A la suite de cette phrase, Gresset ajoute :

« Lire la préface d'*Alzire*, et mes morceaux divers sur » Desf.... (sans doute Desfontaines). »

En effet, la question que Gresset voulait traiter, était absolument la même que celle qui a été développée par Voltaire dans le *Discours préliminaire* de sa tragédie d'*Alzire*, au sujet des libelles dont chaque jour Paris est inondé :

« Il est bien cruel, dit-il (2), bien honteux pour l'esprit » humain, que la littérature soit infectée de ces haines per» sonnelles, de ces cabales, de ces intrigues, qui devraient

(1) *Vie de Gresset*, page 42.

(2) *Œuvres de Voltaire*, édition de M. Beuchot, tome IV, page 186.

» être le partage des esclaves de la fortune. Que gagnent les » auteurs en se déchirant mutuellement? ils avilissent une » profession qu'il ne tient qu'à eux de rendre respectable. » Faut-il que l'art de penser, le plus beau partage des hommes, » devienne une source de ridicules, et que les gens d'esprit, » rendus souvent par leurs querelles le jouet des sots, soient » les bouffons d'un public dont ils devraient être les maî- » tres ?.... »

Ne pourrait-on pas, à propos de cette déclaration de principes, appliquer à Voltaire l'épigramme que j'ai trouvée dans un recueil de pièces manuscrites relatives aux évènements des dernières années du règne de Louis XIV?

» C'est en vain que l'abbé du coin
» Arrange avec tant de soin
» Ses paroles dans la chaire.
» L'Évangile en sa bouche a perdu son crédit;
» Après ce qu'on lui voit faire,
» Peut-on croire ce qu'il dit?

On regrette, en effet, que Voltaire puisse être battu avec ses propres armes, en voyant qu'il a entretenu le premier cette guerre de plume si honteuse pour la république des lettres, en poursuivant constamment de ses sarcasmes, dans un déluge de prose et de vers, les deux Rousseau, Gresset, Pompignan, et tant d'autres écrivains, dont M. Chaudon a pris soin de nous conserver les noms, en traçant l'histoire de ces tristes débats (1). Il n'appartenait donc qu'à l'auteur vierge de ces turpitudes littéraires, comme l'était Gresset, de donner tout-à-la-fois le précepte et l'exemple.

« Qu'on est malheureux, disait-il, dès qu'on fait quelque

---

(1) *Les Grands Hommes vengés*, etc., par M. des Sabons (Chaudon). Lyon, 1769, 2 vol. in-12.

» ouvrage, de ne pas savoir que tel petit barbouilleur a be-
» soin des cinq ou six louis que lui donne un libraire. Si
» on les lui envoyait, on ne serait point sacrifié à sa misère,
» et il encenserait ce qu'il s'efforce de dégrader.

» Je suis bien aise que ***** soit instruit une bonne fois
» pour toutes, que, comme je ne sais point faire d'imper-
» tinence, je ne sais point en souffrir, et je serais fâché qu'a-
» près cette réponse générale, il me mît dans la nécessité
» des réponses particulières qu'on fait aux écrivains de son
» espèce. »

Gresset ne nous a point révélé le nom du critique auquel il s'adresse ici plus particulièrement : d'après l'opinion de l'abbé Desfontaines, sur *Sidney*, que je viens de citer, il est clair que ce n'est pas lui, et d'ailleurs l'Aristarque de Voltaire devait nécessairement être bienveillant pour Gresset.

Je ne chercherai donc pas à lever le voile qui couvre, depuis près d'un siècle, le nom de cet obscur critique, que sans doute La Harpe connaissait, et dont peut-être il a reproduit l'opinion sur *Sidney*, en disant, dans son *Cours de Littérature* (1) :

« Le sujet est triste sans être intéressant... tout cela forme
» une intrigue très-petite et un roman très-commun. »

Toutefois La Harpe a racheté cette méprisante critique par l'éloge du style :

« Cette pièce, ajoute-t-il, si faible au théâtre, s'est gravée
» dans la mémoire des amateurs par la beauté soutenue du
» style qui, à la vérité, appartient plus souvent au drame
» sérieux qu'à la comédie. »

Ne peut-on pas, en effet, considérer *Sidney* comme un vé-

(1) Édition d'Agasse, in-8°, an VIII, tome XI, II°. partie, page 369.

ritable drame ? Cette opinion du moins semble avoir été celle de M. de Wailly, lorsqu'il écrivait à d'Alembert, en 1777 (1) :

« Je remarquerai, à l'occasion de *Sidney*, que c'est une » singularité que M. Gresset, avec le fond de gaîté qu'il avait » dans le caractère, ait pu choisir un sujet si mélancolique » que le suicide : je le lui ai dit à lui-même, et il me répondit » qu'il s'était laissé séduire par les beautés de détail qu'il lui » avait offert. »

Cette pièce fut reprise en 1770, le 22 octobre, et son succès n'a pas été un instant douteux ; aussi depuis elle est toujours restée au répertoire (2).

Il existe, de cette pièce, deux éditions particulières (3). On en connaît aussi deux traductions ; l'une allemande (4), l'autre russe, citée par Ersch (5), qui n'indique pas l'époque de sa publication.

Je terminerai ce détail sur *Sidney*, en remarquant que M. Renouard, dans son édition de 1811 (6), a dénaturé l'orthographe adoptée par Gresset pour le principal personnage de la pièce, en l'écrivant *Sidnei*, au lieu de *Sidney*.

D'après *le Mercure* de juin 1745 (7), il convient de placer à la date de cette même année, l'*Épître à M. d'Argenson, ministre de la guerre*, pour recommander à ce dispensateur des grâces militaires, un malheureux officier qui désirait ob-

---

(1) Lettre déjà citée.

(2) *Petite Bibliothèque des Théâtres*, 1787, tome Ier, page XVIII.

(3) Dijon, Dufay fils, 1777, in-8°.— Paris, Belin, 1787, in-12.

(4) Brandebourg, in-8°.

(5) *France Littéraire*, art. Gresset.

(6) Tome II, pages 83 à 138.

(7) Page 40.

tenir la place de lieutenant de roi du fort de Doullens ou du château de Ham.

Cette Épître a été insérée dans différents recueils, à la suite du rapport fait à la troisième classe de l'Institut (1) national, sur les manuscrits de Gresset, par M. de Fontanes (2). L'*Almanach des Muses* en fit aussi son profit (3), et M. Fayolle parla de cette Épître avec éloge dans sa *Notice sur Gresset*. On y trouve, en effet, le passage suivant :

« La pièce la plus soignée pour le style, et dans laquelle la » facilité me semble libérale sans être prodigue, est la *Requête* » *au Roi pour obtenir une Lieutenance-de-Roi;* elle fait le » pendant de la jolie *Épître à Tressan :* dans l'une et dans » l'autre le vers libre est aussi bien manié que le grand vers » dans *le Méchant*. »

M. Renouard a eu tort, dans son édition de 1811 (4), de conserver à cette *Épître*, le titre de *Requête au Roi*, que lui avait donné M. Fayolle, et le rédacteur de l'*Almanach des Muses* n'aurait pas dû, de son côté, lui assigner la date

---

(1) Tous les corps savants ayant été détruits à la Révolution de 1789, l'Institut fut créé en l'an III (1795), pour les remplacer, et l'Académie Française forma la troisième classe de ce corps, sous le nom, je crois, de Classe de Grammaire et de Littérature? et à une réorganisation opérée par décret du 3 pluviose au XI (23 janvier 1803), la Classe des Sciences Morales ayant été supprimée, l'Académie Française devint alors la deuxième classe de l'Institut, sous le nom de Classe de Langue et de Littérature françaises. Enfin, une ordonnance royale du 21 mars 1816, lui rendit son nom et le premier rang.

(*Note de M. de Crouy.*)

(2) Voyez *Annales de la République Française, depuis l'établissement de la constitution de l'an III*, tome VI, pages 65 et 454.

Revue Encyclopédique, tome II, page 89.

(3) 1797, page 5; mais tout le préambule en a été retranché, puisque la pièce n'y commence qu'à ce vers :

« C'est la très-mince lieutenance... »

(4) Tome II, page 299.

de 1760, puisque M. le comte d'Argenson, nommé ministre secrétaire-d'état de la guerre, le 1er. janvier 1743, a quitté ce portefeuille le 1er. février 1747.

J'ai collationné cette Épître sur un manuscrit de M. de Wailly, qui m'a offert beaucoup de variantes, d'après le texte adopté pour l'édition de 1811.

Il s'est rencontré dans les papiers de Gresset, qui ont été mis à ma disposition, différentes pièces auxquelles je n'ai pu assigner de date certaine, aussi c'est avec le point de doute que je place au nombre de ses compositions qui ont vu le jour en 1745, une Épître inédite, dont la facture semble se rapporter à l'époque où Gresset était dans toute la mâturité de son talent. Malheureusement le manuscrit autographe de cette Épître ne m'a pas révélé le nom de la comtesse à laquelle Gresset voulut bien prêter l'élégance de sa plume, pour correspondre avec je ne sais quel prince de Salm, qui sans doute vivait retiré à Sanois, dans la vallée de Montmorency.

*Épître pour Madame la comtesse ***, et adressée par elle à M. le prince de Salm.*

» J'avais dessein de vous chanter,
» Prince, je n'en fais pas mystère;
» Ce projet devait bien me plaire,
» Et je voulais l'exécuter;
» Mais dans cet effort téméraire,
» Tout aujourd'hui vient m'arrêter.
» Était-ce à moi de le tenter?
» Ma muse n'est qu'une bergère
» Dont l'hommage ne peut flatter.
» Son ton n'est pas un ton sublime,
» Sa grâce est la simplicité;
» Et la naïve vérité
» Est seulement ce qu'elle exprime.
» Encor vit-elle de régime

» Dans votre séjour enchanté;
» Et doit-elle, pour sa santé,
» Faire une trève avec la rime,
» Par avis de la faculté.
» Outre cette défense expresse,
» Qui n'est pas un petit objet,
» Faut-il encor que je confesse
» Ce qui ne peut être un secret,
» Que mon Pégase est une ânesse,
» Et mon hippocrène son lait.
» Or, dans cet état de faiblesse,
» Mon silence est votre intérêt.
» D'un tribut sans délicatesse
» Pourriez-vous être satisfait?
» Vous, prince, en qui la cour révère,
» Avec ce noble caractère
» De bienfaisance et de bonté,
» De cet esprit fait pour lui plaire,
» Les grâces et l'urbanité.
» Vous souffririez trop d'un hommage
» Tel que le mien sans agrémens,
» Et mon respect pour vous m'engage
» A vous refuser mon encens.
» Il est donc prudent de me taire.
» Eh ! que puis-je après tout mieux faire,
» Si je ne veux pas tout gâter?
» D'ailleurs qu'ai-je à me tourmenter?
» J'ai le droit d'être paresseuse;
» On ne peut me le disputer;
» Je saurai donc en profiter,
» Je viens ici pour être heureuse,
» Et je me borne à vous goûter.
» Oui, prince aimable, que tout autre
» S'occupe ici d'Apollon;
» Pour aller au sacré vallon
» Je me sens trop bien dans le vôtre.
» Depuis qu'aux lieux où je vous vois

» J'ai trouvé la beatitude,
» Du Parnasse oubliant les bois;
» Je néglige leur solitude
» Pour les bocages de Sanois.
» Ici tous les biens à la fois,
» Viennent charmer ma quiétude;
» Ici de cent plaisirs de choix,
» A chaque instant, sans lassitude,
» Je savoure la plénitude;
» Et loin d'essayer d'exprimer
» Un bonheur qu'on ne peut bien rendre;
» J'aime mieux n'en rien entreprendre
» Et le sentir que le rimer.
» Au sentiment je m'abandonne,
» Sans vouloir peindre sa douceur,
» Ce qu'alors à l'esprit on donne,
» Est autant de pris sur le cœur.
» Plaisirs de ces lieux délectables,
» Que vous attirez de jaloux!
» Plaisirs charmants, soyez durables,
» Et renaissez souvent pour nous.
» Ce désir est celui de tous,
» De la parente la plus chère
» Et de son respectable frère,
» A qui je dois un sort si doux.
» Mais, hélas! désir trop frivole!
» Fixe-t-on d'aimables instants?
» Le déplaisir marche à pas lents;
» Mais la félicité s'envole.
» Déjà le temps, et pour toujours,
» Sur une aile avare et cruelle,
» Emporte d'un rapide cours
» Ce qui nous restait d'heureux jours
» Dans une demeure si belle.
» Déjà nous touchons à l'instant
» Où la reconnaissance en larmes,
» Près de perdre un bien ravissant,

» D'un tel bienfait si plein de charmes,
» Ne s'acquitte qu'en soupirant.
» Ainsi nous allons, non sans peine,
» Cédant à la nécessité.
» D'un départ trop précipité,
» Regretter, aux bords de la Seine,
» Loin de votre société,
» Le bien que nous aurons quitté;
» Et dans une image touchante,
» Rappelant nos plaisirs perdus,
» Nous faire une peine présente
» D'un bonheur qui n'existe plus. »

D'après l'*Histoire d'Amiens*, de M. H. Dusével (1), ce serait en 1738 que Gresset aurait composé l'inscription latine destinée à perpétuer le souvenir de la construction d'un port sur la Somme, au bas du pont Saint-Michel. M. Dusével rapporte même cette inscription d'après une table de marbre noir, qui se voit encore, dit-il, dans la cour du Château-d'Eau.

Comme la première pensée de la construction du port remonte, je veux bien le croire, à 1738, cette date a dû nécessairement être placée à la suite de l'inscription. Mais il paraîtrait, d'après les manuscrits de Gresset, qu'elle n'a été composée qu'en 1745, et même Gresset l'aurait adressée à M. Chauvelin (Jacques-Bernard), alors intendant d'Amiens, et qui était son ami particulier, sous le nom du chanoine Dumesnil, en l'accompagnant de la lettre suivante, plaisamment lardée de mots picards :

« MONSEIGNEUR,

» J'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant
» serviteur; puisqu'il est advenu que messieurs mes confrè-
» res, pour larronner l'inscripteur général de Saint-Victor,

(1) 1832, in-8°, tome II, page 24.

» se eatiient pour déterrer des bouts de vers dont ils estai-
» ment cain vins de leur cru pouvoir fabriquer l'inscription
» pour le port, j'osons entreprendre la liberté de mettre
» aussi en avant mon contingint : possible est, sauf votre
» respect, Monseigneur, que je m'exprimerai peu proprement
» à votre Grandeur en langue francouèse, mais pour en cas
» de ce qui est du latin, je m'en vante, et j'opaine que ma
» petite drôlerie le disputera comme eune aute aux enfans
» qu'ont engendré, qu'engendrent et qu'engendreront les
» bruns, roux et blonds phébus de notre cloite, ayant au
» demeurant l'honneur d'être, à la fin de ma lettre, comme
» au commencement, Monseigneur,

« *Le chanoine* Dumesnil. »

L'inscription donnée par M. Dusével étant, à quelques variantes près, la même que celle jointe à la lettre du chanoine, je crois inutile de publier de nouveau les huit vers latins qui la composent.

CHAPITRE V.

1746 à 1750.

Gresset joignait à sa brillante imagination, une finesse d'esprit et une maturité de jugement qui lui furent d'un grand secours quand, décidé à peindre les vices de la société de son temps, il se mit à étudier ces cercles brillants au milieu desquels sa réputation l'entraîna dès que la Compagnie de Jésus, obéissant à un sentiment de crainte, l'eut enfin rendu à la vie du monde. C'est là qu'il trouva les modèles dont sa muse avait besoin pour donner la touche de la vérité aux différents caractères développés dans la comédie du *Méchant*, qui fut terminée en 1746 ; elle ne parut cependant que l'année suivante, au mois d'avril (1). Vingt-quatre représentations de suite assurèrent sont succès, qui ne se démentit point à la reprise, qui eut lieu au mois de décembre de la même année.

Comme l'apparition de ce chef-d'œuvre fit une grande sensation dans le monde littéraire, et qu'il ouvrit à son auteur les portes de l'Académie Française, la jalousie se mit aussitôt en campagne, et, pour atténuer le succès non-contesté du *Méchant*, elle ne trouva rien de mieux que de refuser à Gresset le mérite de l'invention.

« En répandant le bruit, dit M. de Wailly (2), qu'il avait

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord sur la date précise de la première représentation. Le chevalier de Mouhy, dans ses *Tablettes dramatiques*, la fixe au 15 avril, et la *Petite Bibliothèque des Théâtres*, au 27 avril : *Adhuc sub judice lis est.*

(2) Lettre à d'Alembert.

» recueilli la plupart des traits piquants dont sa pièce était
» abondamment semée, dans la société de Mme. de F. . . .
» (Forcalquier) (1), qu'il fréquentait alors de préférence,
» et qu'on nommait *la Société du Cabinet Vert*. Ses amis et
» sa sœur, ajoute M. de Wailly, qui connaissaient toutes ses
» liaisons, ne lui ont jamais entendu parler de cette société...»

Une assertion aussi positive, émanée du parent et de l'ami particulier de Gresset, répond suffisamment à la même insinuation reproduite, après la révolution d'un siècle presque tout entier, par M. J. T..., dans le feuilleton de *la Quotidienne* du 9 février 1835, à propos d'une reprise du *Méchant ;* et il nous donne pour du neuf cette vieille friperie du *Cabinet Vert*, qui traîne dans toutes les biographies de Gresset (2), en la mettant cette fois sur le compte de M. Suard, auquel Gresset aurait confié que, d'après les conseils de cette société, il avait transformé en comédie les quatre Épîtres satiriques qu'il avait composées sous le titre de *l'École du Monde*.

Comme, dans les papiers de Gresset relatifs au *Méchant*, je n'ai rien trouvé qui puisse justifier cette prétendue confidence faite à M. Suard, il faut prendre cette érudition de feuilleton pour ce qu'elle vaut, et comme un corollaire obligé d'une autre assertion de M. J. T..., que la pièce de Gresset est *froide, ennuyeuse, et sans la moindre invention*.

---

(1) Sa beauté était fort remarquable ; aussi un jour qu'elle assistait à une représentation du *Méchant*, des applaudissements éclatèrent dans le parterre quand on la vit dans sa loge. « Eh ! paix, messieurs, dit quelqu'un, convient-» il d'interrompre ainsi la comédie. » Un autre spectateur riposta tout haut, en appliquant à Mme. de Forcalquier ce vers cité par Gresset, dans sa pièce, acte II, scène VIIe.

« La faute en est aux dieux qui la firent si belle. »

(2) Voyez Campenon, *sur Gresset, Œuvres choisies*, 1823, in-8°, p. XVIII. — Auger, *Mélanges philosophiques littéraires*, 1828, in-8°, tome II, p. 235.

J'ai trouvé, dans un Recueil manuscrit du temps, les deux pièces suivantes, qui peuvent servir de réponse aux critiques du *Méchant*.

« 1°. Gresset, dans ta pièce admirable,
» L'esprit brille avec la raison;
» J'aime ton *Méchant* haïssable,
» Qui m'apprend à devenir bon. »

« 2°. Quand le théâtre au printemps fut ouvert,
» L'aimable chantre de *Ver-Vert*,
» A qui Vénus a prêté sa ceinture,
» Du méchant à la mode a donné la peinture.
» Que d'esprit, que de jolis traits!
» Quel enjouement! que de charmants portraits!
» Sans que l'intrigue m'intéresse,
» Dans les détails, sa plume enchanteresse,
» A l'admirer m'entraîne avec rapidité,
» Que de riches leçons pour la société,
» Jargon du jour, coquetterie,
» Médisance, tracasserie,
» Mauvais cœur, esprit frelaté,
» Tout vice est attaqué par la plaisanterie,
» Et vaincu par la vérité. »

Dans une lettre insérée au *Mercure* de juillet 1747 (1), un écrivain qui s'est caché sous le pseudonyme *D. L. F. de S. Yenne*, porta sur la pièce de Gresset un jugement bien différent de celui du critique de la *Quotidienne*, et qui fut alors ratifié par tous les gens de goût :

« Si le but de la véritable comédie, dit-il, est de corriger
» les mœurs et les vices de son temps, cette pièce est une des
» plus excellentes qui aient paru sur notre théâtre depuis
» Molière... Ce qui a réuni les suffrages en faveur de cette
» comédie, c'est principalement l'art admirable avec lequel

(1) Pages 123 à 134.

» l'auteur a approfondi et développé les caractères qu'il y
» expose, et qu'il l'a embellie de tout l'agrément de la bonne
» plaisanterie, et du charme de la plus aisée et de la plus
» aimable versification. C'est la peinture faite avec des traits
» fermes et vigoureux, variés par des nuances fines et en-
» jouées, des noirceurs du méchant qui se cache, tantôt sous
» le masque imposteur d'un esprit fort affranchi des pré-
» jugés bourgeois, tantôt sous celui de l'ingénuité, de la dé-
» cence et des mœurs. Que de beautés théâtrales et comiques
» dans la critique enjouée de ce ton à la mode, et de ce style
» de la bonne compagnie.... Les liaisons de l'auteur avec ce
» qu'il y a de mieux à la cour et à la ville, ont beaucoup in-
» flué, dans toute sa pièce, sur cet air de dignité et de dé-
» cence qui y est répandu. Il s'est couvert de gloire par les
» coups qu'il a osé porter, avec autant d'adresse et de vigueur,
» aux ridicules du temps.... enfin il est moraliste neuf et pro-
» fitable, sans être nulle part ni bas, ni fastidieux, *ni froid.* »

Ces éloges, que le Père Daire n'a pas manqué de repro-duire dans sa *Vie de Gresset* (1), sans en indiquer la source, furent nécessairement balancés par d'amères critiques, que provoquèrent surtout certains roués du temps, qui préten-daient se reconnaître dans le personnage de Cléon :

« On se déchaîna donc contre l'auteur et contre la pièce,
» nous disent les éditeurs de la *Petite Bibliothèque des Théâ-*
» *tres* (2). On écrivit, on composa des brochures bien lour-
» des (3), dont on ne se souvient plus; les coteries se liguè-

(1) Page 43.

(2) *Jugements et Anecdotes sur le Méchant*, 1787, in-18, page XIX.

(3) Et même des vers, car je trouve dans *la Bigarrure* du 16 septembre 1751, tome VI, page 148, ce passage d'une Satire qui parut à cette époque :

« Que du méchant le nœud est bien trouvé !
» Que d'intérêt; j'ai surtout approuvé
» Le procureur nécessaire à la pièce.
» Interdisant les sept Sages de Grèce .. »

» rent; l'envie frémit de rage; la médiocrité pâlit; les jour-
» naux se contredirent, et la pièce, dont les critiques trou-
» vaient la marche languissante, parce qu'elle était simple....
» resta, et les juges équitables y voient le sel de Plaute joint
» à l'urbanité de Térence. »

Les critiques les plus acharnés ne pouvaient alors s'empêcher de rendre justice à l'auteur; aussi Clément, de Genève (1), s'écrie, avec une espèce de dépit, au début de son examen du *Méchant* :

« Je ne me rappelle pas d'avoir jamais vu ni lu de pièce
» plus élégamment, plus continuement bien écrite, plus or-
» née de jolis portraits, d'épigrammes, de saillies, d'éclairs
» d'imagination, et de toute l'artillerie légère de l'esprit de
» détail, et quels vers! quelle aisance, quelle douceur, quelle
» précision, quelle tournure et quelle abondance d'heureux
» tours! Ovide ne paraît point plus riche et plus varié. »

Puis il ajoute :

« mais, en bonne foi, est-ce là une comédie ? »

Oui, lui répondra Sabatier de Castre :

« . . . et de l'aveu des connaisseurs de nos excellentes co-
» médies (2);

Oui, lui dira Rigollet de Juvigny :

» . . . Style, coloris, situation, teinte comique, tout dans
» cette pièce annonce un maître élevé dans les bonnes lettres
» et dans l'école de Thalie (3); »

---

(1) *Les Cinq Années Littéraires, ou Nouvelles Littéraires des années* 1748 1752, tome Ier, page 1.

(2) *Les Trois Siècles de la Littérature française*, Paris, 1774, in-12, tome II, page 280.

(3) *Les Bibliothèques françaises de Lacroix du Maine et de Ducerdier*, nouvelle édition, Paris, 1772, in-4°. — *Discours sur le progrès des Lettres*, tome Ier, page 84.

Oui, lui répèteront les rédacteurs des *Siècles Littéraires de la France*, car

« Les caractères sont dessinés d'une manière large et » aisée ; les scènes sont piquantes et variées, le dialogue est » vif et animé, la versification coulante ; le tableau de la » société présenté avec une vérité frappante, et la plus grande » partie des vers sont devenus proverbes (1). »

Oui, viendra lui répéter à son tour M. Campenon (2), puisque :

« Les différents genres de mérite que je viens de remar- » quer maintiendront toujours le nom de Gresset au premier » rang de nos écrivains comiques, *Molière seul* mis à part. »

Oui, enfin, et toujours oui, dirais-je avec La Harpe, qui, après avoir fait ressortir d'une manière supérieure toutes les beautés qui distinguent la pièce de Gresset, termine son brillant commentaire en s'écriant :

« Toutes ces conceptions pleines de sens et de moralité, » et la foule de vers excellents, devenus d'excellents pro- » verbes, ont racheté ce qui manque à cette comédie du côté » de l'intrigue et de l'intérêt, et l'ont mise au rang des pre- » mières du siècle. Elle fut très-sévèrement critiquée dans sa » nouveauté. Quelqu'un dit à ces censeurs si difficiles : » *Vous serez peut-être vingt ans sans avoir le pendant de* » *cette pièce*. Cet homme, ajoute La Harpe, a prophétisé » mieux qu'il ne croyait ; il y a aujourd'hui plus de cin- » quante ans (3) que l'on attend une comédie en cinq actes » qui puisse être comparée au *Méchant*. »

Nos critiques modernes hausseront sans doute les épaules de pitié en entendant de semblables assertions ; ils traiteront

(1) Paris, 1800, in-8°, tome III, page 335.

(2) *Sur Gresset*, L. C., page XIX.

(3) La Harpe écrivait au commencement du XIX°. siècle.

La Harpe de vieil imbécile, tous ses prédécesseurs, de radoteurs, Gresset de *ganache*, avec ses proverbes, et ceux qui, il y a cent ans, applaudissaient les vers du *Méchant*, de véritables *perruques*, dont l'esprit rétréci serait incapable de suivre aujourd'hui la marche progressive des lumières, et de comprendre par conséquent les chefs-d'œuvres des grands hommes du jour, laissant bien loin derrière eux tous les écrivains des siècles passés.

On a souvent comparé le succès du *Méchant* avec celui que *la Métromanie* avait obtenu en 1738; et, comme Voltaire, vers cette époque, porta sur la comédie de Piron, ce jugement dédaigneux :

« J'ai vu *la Piromanie;* cela n'est pas sans esprit ni sans
» beaux vers; mais ce n'est un ouvrage estimable en aucun
» sens (1). »

Il est à croire que les applaudissements donnés au *Méchant*, excitèrent également la jalousie de l'auteur de l'*Enfant prodigue;* toutefois la preuve de cette assertion se cherche vainement dans le recueil de ses lettres, dépôt ordinaire des jugements littéraires qu'il portait sur les écrits des auteurs contemporains; et je pense que ce silence sur le succès du *Méchant*, peut s'expliquer par la crainte qu'a eue Voltaire de déplaire à Mme. de Pompadour, qui avait admis cette comédie au nombre des pièces dont la représentation s'exécuta pour amuser le Roi, sur le théâtre dressé par la favorite, dans l'intérieur des appartements, à Versailles.

Ce fait nous a été révélé par l'article intitulé *Spectacle des Petits Cabinets*, inséré au premier volume des œuvres de Lanjon, et d'après lequel il paraît que *le Méchant* y reçut autant d'applaudissements qu'à la Comédie Française.

---

(1) Lettre à Thiriot, du 22 mars 1738. Voyez édition de M. Beuchot, tome LIII, page 78.

« M. le duc de Nivernais, dit le narrateur, excella dans le
» rôle de Valère; dans sa première scène, qui avait pour
» objet d'annoncer l'adresse habituelle du méchant, toujours
» occupé de séduire, le ton ingénu que M. de Nivernais prê-
» tait à Valère, la promptitude à céder sans réflexion à
» l'homme dont l'esprit lui paraissait bien supérieur au sien,
» l'orgueil de se rapprocher de lui, présenté avec une fran-
» chise faite pour rendre Valère intéressant, en offrant en lui
» plus de faiblesse que de penchant pour le vice. Voilà ce qui
» avait échappé à l'acteur qui le premier jouait ce rôle sur
» le Théâtre Français. L'effet que produisit cet ouvrage sur
» le petit théâtre, fut tel, que Mme. de Pompadour, occupée
» d'obliger Gresset, obtint du roi de faire venir à la seconde
» représentation Roseli, qui, surpris de voir tout le parti que
» tirait de ce rôle M. de Nivernais, en profita, et se modela
» si bien sur lui, qu'à Paris l'ouvrage dut, à cet heureux chan-
» gement, tout le succès qu'on a depuis cessé de lui disputer.

» J'étais, ajoute Lanjon, à côté de Roseli, le monologue
» de Valère y fit verser des larmes, et je fus témoin de la
» joie de Gresset de voir son idée si bien rendue, et de la
» surprise que causait à Roseli le caractère noble et atten-
» drissant que M. de Nivernais donnait à ce rôle. Ce fut cette
» pièce qui décida, peu de temps après, l'admission de Gresset
» à l'Académie Française. »

On peut supposer aussi que le silence de Voltaire, au sujet du *Méchant*, fut tout simplement occasionné par la grande lacune que présente l'année 1747 : en effet, la correspondance de Voltaire, pendant cette année, se compose seulement de onze lettres, dans lesquelles rien ne transpire sur ce qu'il pensait alors de l'œuvre de l'*ex-Jésuite* que, cette fois, son ironie ne pouvait pas qualifier de *nouveau rien* (1). Mais,

(1) Lettre à Thiriot, du 14 février 1737, édition de Beuchot, tome LII, page 408.

plus tard, le patriarche de Ferney, pour se dédommager de son silence, inséra, vers 1758 et 1760, dans la satire ayant pour titre *le Pauvre Diable*, cette mordante critique du *Méchant* et de son auteur :

« De vers, de prose et de honte étouffé,
» Je rencontrai Gresset dans un café ;
» Gresset, doué du double privilège
» D'être au collège un bel esprit mondain,
» Et dans le monde un homme de collège ;
» Gresset dévot, long-temps petit badin,
» Sanctifié par ses palinodies,
» Il prétendait, avec componction,
» Qu'il avait fait jadis des comédies,
» Dont à la Vierge il demandait pardon. (1)
» Gresset se trompe ; il n'est pas si coupable ;
» Un vers heureux et d'un tour agréable,
» Ne suffit pas ; il faut une action,
» De l'intérêt, du comique, une fable,
» Des mœurs du temps un portrait véritable,
» Pour consommer cette œuvre du démon. (2) »

Il ajoute ensuite (1771) une note à ces vers, dans laquelle l'ironie domine également, tout en reconnaissant cependant : « Qu'il y a dans *le Méchant* des scènes extrêmement bien » écrites. »

Mais si Voltaire, comme le fait dire M. Simien Despréaux, dans ses *Soirées de Ferney* (3), avait trouvé que *le Méchant* renfermait différents traits *dans lesquels ses ennemis prétendirent l'avoir reconnu*, il est à croire qu'alors, loin d'atténuer par un éloge, en 1771, le trait satirique du *Pauvre Dia-*

(1) Nous verrons plus tard la pièce à laquelle ces vers s'appliquent.

(2) Voyez *Œuvres de Voltaire*, édit. de M. Beuchot, t. XIV, p. 157 et 158.

(3) Paris, 1802, in-8°, page 71.

ble, décoché en 1760, l'irascible patriarche se serait appliqué, au contraire, à élargir la première blessure au lieu de la cicatriser.

En effet, j'ai vainement cherché dans *le Méchant* les traits dont parle M. Simien Despréaux, et parmi les vers si bien frappés de Gresset, aucun ne m'a paru pouvoir s'appliquer particulièrement à Voltaire (1).

Voulant affaiblir, par tous les moyens possibles, l'effet que *le Méchant* venait de produire au théâtre, les ennemis de Gresset imaginèrent enfin l'accusation de plagiat, et prétendirent que cette pièce était une simple imitation du *Médisant* (2), de Destouches, et qu'elle avait en outre beaucoup de rapports avec *le Flatteur* (3), de Jean-Baptiste Rousseau. Mais comme cette ressemblance, dont il serait facile de contester la réalité, ne fit aucun effet sur l'esprit des véritables connaisseurs, je me contenterai de dire, à cet égard, avec les éditeurs de la *Petite Bibliothèque des Théâtres :*

« Si les comédies se ressemblent pour le fonds, quelle » différence dans les détails, qu'ils sont supérieurs dans *le* » *Méchant !* que les portraits y sont variés, et les caractères

---

(1) Senac de Meilhan a également prétendu que Gresset, en traçant le caractère du *Méchant*, avait pris pour modèle le duc de Choiseul, qui, dans sa jeunesse, sous le nom de comte de Stainville, s'était fait une sorte de célébrité par son esprit, sa gaité, et par un ton léger et présomptueux, etc., etc. — Voyez *Portraits et Caractères*, 1813, in-8°, page 28.

(2) Représentée le 20 février 1715.

(3) Jouée d'abord en prose le 24 novembre 1696, remise en vers vingt ans après, par l'auteur. Ce changement ne fut pas favorable à l'ouvrage ; son comique fut affaibli : il attira à Rousseau cette épigramme de la part de Gacon :

« Cher Rousseau, ta perte est certaine,
» Tes pièces désormais vont toutes échouer,
» En jouant *le Flatteur*, tu t'attires la haine
» Du seul qui pouvait te louer. »

» contrastés avec finesse ! Cette pièce est la satire du temps, » et la satire la mieux écrite qui ait paru depuis Boileau (1). »

Lemercier, dans son *Cours analytique de Littérature générale* (2), est du même avis :

« Molière, Piron, ni J.-B. Rousseau, dit-il, ces maîtres en » bon style, n'eussent pu tracer une image de Paris plus nette » et plus vive d'expression, que la satire faite par le Cléon de » Gresset. »

Cette peinture si vraie de la société française, vers le milieu du XVIIIe. siècle, ne fut pas comprise, à ce qu'il paraît, par Frédéric, si nous devons croire ce que M. Geoffroy a inséré dans l'un de ses feuilletons, d'après l'autorité de d'Alembert (3) :

« Frédéric, dit-il, ayant appris le succès du *Méchant*, fit » représenter cette pièce sur le théâtre de la cour, mais quelle » fut sa surprise, lorsqu'il entendit un agréable jargon auquel » il ne comprenait presque rien ? Messieurs, dit le monarque aux beaux-esprits français qu'il avait auprès de lui, ex» pliquez-moi ce mystère ; j'entends parfaitement les pièces » de Molière, de Regnard, de Destouches, et le français » m'est presque aussi familier que ma propre langue, et j'au» rais besoin d'un commentaire pour entendre la comédie » de Gresset ? — Sire, lui répondit un de ces messieurs, » Paris vous offre un excellent commentaire ; allez-y passer » six mois, répandez-vous dans les sociétés du bon ton, et le » style du *Méchant* sera pour vous très-clair. »

M. Geoffroi, tout en se défiant avec raison de la vérité de cette anecdote (4), s'appuie cependant sur elle, afin d'avoir

(1) L. C., page XIX.

(2) Paris, 1817, in-8°, tome II, page 394.

(3) *Cours de Littérature dramatique*, tome III, page 235.

(4) Noël l'avait déjà insérée dans les notes de son *Eloge de Gresset*, p. 48.

le moyen d'arriver à la critique de la philosophie du XVIIIe siècle, texte obligé de tous ses feuilletons : il est curieux de suivre à cet égard la manière dont il enchaîne ses raisonnements.

« Cette société, dit-il, chef-d'œuvre de la politesse et du » goût, était un monstre inconnu qui ne pouvait exister que » dans le gouffre de Paris : des hommes et des femmes qui » se prennent et se quittent, qui s'embrassent et se déchi- » rent, qui se réunissent pour s'amuser, et qui se gênent et » s'ennuient; un tas de fous, de méchants et de sots ligués » pour établir de fausses bienséances, tandis qu'ils abolissent » les véritables devoirs; une conjuration d'étourdis, de li- » bertins, de femmes perdues, qui prétend donner des lois » à la société, lorsqu'elle en sape les fondements; qui crée » un jargon nouveau pour exprimer des maximes étranges; » qui condamne les autres au ridicule, lorsqu'elle mérite » elle-même le plus profond mépris.

» Est-il étonnant, s'écrie alors le critique, que le roi de » Prusse n'ayant pas une exacte connaissance de cet excès de » dépravation et d'extravagance, n'entendit pas parfaitement » tout le brillant verbiage de Cléon, qui peint fidèlement des » mœurs uniques, extraordinaires, fruit de la débauche com- » binée *avec la philosophie.* »

Revenu, par suite de cette transition, sur le terrain habituel de sa polémique, M. Geoffroi ne manqua pas d'y faire figurer le pauvre Gresset, et d'ajouter, avec son assurance ordinaire :

« Qu'à l'époque où il composa *le Méchant*, notre poète don- » nait dans toutes les niaiseries du jour... : *et qu'il était alors* » *un disciple, un adorateur de Voltaire.* »

Ces assertions, démenties par les faits, ainsi qu'on l'a vu plus haut, m'autorisent donc à placer la critique du *Journal de l'Empire*, sur la même ligne que celle de *la Quoti-*

dienne; et je dois penser que l'hercule du feuilleton était, comme tous ses imitateurs, dominé par la nécessité de livrer chaque jour à l'imprimeur une quantité plus ou moins considérable de mots, de lignes et de pages; obligés en conséquence d'écrire vite, ces littérateurs à la toise ne prennent jamais la peine de vérifier l'exactitude d'un fait; ils n'en ont pas le temps; que ce fait soit piquant, et qu'on puisse en déduire des conséquences favorables à la tendance habituelle du journal, cela leur suffit pour l'admettre sans examen. Ainsi, l'anecdote relative au *Méchant*, et dans laquelle figuraient les noms de Frédéric et de d'Alembert, était une bonne fortune pour M. Geoffroy, qui s'est bien gardé d'en atténuer l'effet par une critique raisonnée.

Peu disposé, comme on vient de le voir, à donner une entière confiance aux paroles du maître, je cherchai à m'éclairer sur la réalité du fait avancé par Geoffroy, quand j'ai trouvé, dans les papiers de Gresset, l'ébauche d'une lettre qu'il écrivit au roi de Prusse après le succès du *Méchant*, en lui faisant passer une nouvelle comédie, dont malheureusement il ne nous reste que le titre (1).

Gresset, dans cette lettre, disait au monarque :

« Les conseils dont Votre Majesté a bien voulu m'honorer » dans sa lettre sur ma comédie du *Méchant*, m'ont guidé et » dans le choix et dans l'exécution de ce nouvel ouvrage; » Je l'ai entièrement consacré à faire rire, si on sait rire » encore.... »

Il est donc naturel de penser, d'après ce fragment, que Frédéric avait parfaitement compris les vers de Gresset, puisque sa lettre renfermait des conseils dont l'auteur du *Méchant* s'empressa de profiter.

---

(1) *Les Bourgeois de Molière.*

Je ne puis mieux terminer ce résumé des différentes opinions auxquelles *le Méchant* a donné lieu, qu'en rapprochant ce que d'Alembert (1) a dit de cette pièce, de la déclamation acrimonieuse et mensongère du *Journal de l'Empire*.

« *Le Méchant*, nous dit le directeur de l'Académie Fran-
» çaise, forme avec *le Glorieux* et *la Métromanie*, les trois
» époques les plus distinguées de la comédie moderne : *le*
» *Glorieux*, par le contraste et le jeu des caractères et des
» situations; *la Métromanie*, par la verve qui en a imaginé les
» scènes et souvent dicté les vers ; *le Méchant*, par une finesse
» de détails, une grâce et une légèreté de pinceau qui, faite
» pour des spectateurs choisis, semble attacher cette comédie
» plus qu'aucune autre aux théâtres de la capitale, par une
» noblesse de ton, qui peut faire appeler cet ouvrage la pièce
» de la bonne compagnie; par une élégance de style et une
» pureté de goût dont la scène française n'offre peut-être pas
» un plus parfait modèle. »

Gresset, en faisant paraître sa comédie au grand jour de l'impression (2), avait eu, à ce qu'il paraît, l'idée d'y joindre un prologue : le canevas de ce prologue, qui, sans doute, ne fut pas exécuté, s'est retrouvé dans ses papiers, et je crois utile d'en détacher plusieurs morceaux, parce qu'ils me semblent imprégnés des parfums de cette bonté vertueuse, qui ne s'exhalent jamais que d'une âme noble et pure, comme l'était celle de notre poète.

---

(1) Réponse au discours de l'abbé Millot, reçu à l'Académie Française, le 19 janvier 1778, à la place de Gresset. — Voyez *Recueil des Harangues*, etc., Paris, 1787, in-12, tome VIII, page 179.

(2) Cette pièce parut chez S. Jorry, en 1747 et 1748, in-12, de 152 pages. Elle fut ensuite comprise dans les différentes éditions des œuvres de Gresset : on la réimprima séparément en 1787, Paris, Belin, in-12 ; et en 1826, Paris, Lemoine, in-32. — Noël, dans son *Éloge de Gresset*, Paris, 1786, in-8°, prétend, note 2, page 48, que *le Méchant* a été traduit en 1777, en Danois, et représenté à Copenhague.

« On peut joindre un prologue en vers, dans lequel on dira » que la comédie doit, non-seulement peindre les ridicules, » mais corriger les vices.

» La méchanceté, étant un vice du cœur, peut-elle être » corrigée ?

» On aurait pu exposer beaucoup d'autres noirceurs qu'on » voit faire tous les jours dans le monde; mais bien des gens » ne les auraient pas cru possibles.

» Si, rejetant plus d'un affreux modèle de noirceur et de » fausseté, qui, aux regards présenté, aurait pu paraître une » image trop peu réelle, quoique due à la vérité, l'auteur » n'a pas réussi à peindre fortement l'horreur de la méchan- » ceté (1), il se flatte du moins d'avoir tracé, dans des por- » traits fidèles les conseils de la bonté.

» On aura fait beaucoup pour les jeunes gens, si on leur » fait aimer la bonté. Leur en montrer la nécessité dans la » société, tant pour le bonheur particulier que pour l'intérêt » général des hommes.

» Les vices du cœur d'autrui sont des leçons de vertu, etc.

» Le sujet est difficile, on l'a bien senti, mais on en a » couru les risques dans la seule vue d'être utile et de com- » battre un vice affreux et si répandu : ce motif, outre la » raison de la difficulté du sujet, doit engager à l'indulgence. »

Indépendamment de ces notes relatives au prologue du

(1) Voici, à cet égard, quelle a été l'opinion de J.-J. Rousseau :

« Quand on joua pour la première fois la comédie du *Méchant*, je me sou- » viens qu'on ne trouvait pas que le rôle principal répondit au titre; Cléon ne » parut qu'un homme ordinaire; il était, disait-on, comme tout le monde : » Ce scélérat abominable, dont le caractère si bien exposé aurait dû faire fré- » mir sur eux-mêmes tous ceux qui ont le malheur de lui ressembler, parut un » caractère tout-à-fait manqué, et ses noirceurs passèrent pour des gentillesses, » parce que, tel qui se croyait un fort honnête homme, s'y reconnaissait trait » pour trait. »

(Voyez *Préface de Narcisse*, édition de M. Musset Pathay, tome X, p. 271.)

Méchant, Gresset nous a laissé une grande quantité de fragments et de vers détachés qui se rapportent à la composition de sa comédie. En citer quelques-uns sera, je le crois, faire partager au lecteur une partie de la joie que me cause l'exhumation de ces pensées profondes et de ces vers-proverbes(1), dont Gresset avait fait, à ce qu'il paraît, une ample provision, pour lès enchâsser ensuite au besoin dans son joyau du *Méchant* :

« Il n'est point d'amitié pour les cœurs corrompus. » (2)

» . . . .

« Dédaignant des succès aussi faux que les vôtres,
» Le véritable esprit sait en donner aux autres. »

» . . . .

« L'esprit est dangereux avec un mauvais cœur. »

» . . . .

« Avec un mauvais cœur l'esprit est peu de chose;
» Enfin, je hais l'esprit sans la bonté du cœur. »

» . . . .

« Ah! mon Dieu! que j'ai vu de ces hommes charmants
» Dont on vous annonçait l'esprit, les agréments;
» Qui faisaient les beaux jours de toute une famille,
» Qui dans le fonds n'étaient que de sots babillards,
» De grossiers turlupins et d'insolents bavards. »

» . . . .

« Oui, toujours un méchant est de mauvaise foi. »

---

(1) M. Moustalon n'a eu garde d'oublier Gresset dans son excellent recueil, ayant pour titre : *La Morale des Poëtes*, Paris, 1814, in-12; voyez pages 406 à 419. Cet extrait est précédé d'une *Notice sur Gresset.*

(2) M. L. du Bois assure qu'on trouve dans Voltaire le vers suivant, tout-à-fait semblable à celui de Gresset :

« Pour les cœurs corrompus l'amitié n'est pas faite. »

« On peut dire du président Hénault :
» Enfin il est bon homme avec beaucoup d'esprit.
» Voilà l'éloge le plus parfait. »

« Le bonheur d'autrui ne m'afflige jamais. »
» . . . .
« Et son esprit n'est fait que de celui des autres. »
» . . . .

« Il vaut souvent mieux, dans le monde, avoir à se repro-
» cher des crimes qu'un ridicule ; on se tait sur les premiers,
» on vous les passe ; mais le ridicule est le propos du jour et
» l'entretien universel. »

« . . . . l'amour-propre est crédule,
» Et personne, ici-bas, ne se croit ridicule. »
» . . . .
« Un vice disparaît, un ridicule reste. »
» . . . .
« Et l'esprit sans le cœur ne fait que des sottises. »
» . . . .
« Dans le monde. . . . qu'on est inconséquent !
» On applaudit aux traits d'un méchant qu'on abhorre ;
» Et loin de le blâmer, on l'encourage encore. »
» . . . .
« Il vaut mieux au hasard risquer une sottise ;
» Car la timidité ressemble à la bêtise. »
» . . . .
« Et le mépris des sots honore l'homme sage ;
» Il ne faut pas toujours qu'il vous parle pour nuire ;
» Son silence est souvent une méchanceté. »
» . . . .
« Et l'aigle d'un quartier est un dindon dans l'autre. » (1)

---

(1) Cette comparaison de l'aigle et du dindon, ne vaut-elle pas mieux que celle employée par Gresset, dans sa pièce, acte IV, scène VII :

« L'aigle d'une maison n'est qu'un sot dans une autre. »

. . . .

« Qui trahit en fripon, est toujours honnête homme. »

. . . .

« Jamais ce qu'il vous dit. n'est ce qu'il veut vous dire. »

. . . .

« Les louanges des méchants nuisent davantage à un hon-
» nête homme que leurs satires ; on est déshonoré par de
» tels hommes (1). »

Au milieu de tous les embarras que durent causer à Gresset la représentation et l'impression du *Méchant*, dans le courant de 1747, il trouva encore le temps, à cette grande époque de sa vie littéraire, de se livrer à d'autres travaux : c'est alors qu'il adressa une *Épître à Messieurs les ducs de Chevreuse et de Chaulnes* (2), employés à l'armée de Flandre, commandée par le roi en personne, que secondait le maréchal de Saxe, et qui gagna, le 2 juillet, la bataille de Laufeld, sur le duc de Cumberland. Le résultat de cette bataille fut la prise d'assaut de la ville de Berg-op-Zoom, le 15 septembre suivant, après soixante-cinq jours de tranchée ouverte.

Le comte de Lowendahl, commandant de l'armée assiégeante, reçut, pour récompense de ce beau fait d'armes, le bâton de maréchal de France.

Il résulte de notes manuscrites et inédites sur cette campagne, qui font partie de ma bibliothèque, que le duc de Chevreuse, alors âgé de 30 ans, et renommé par sa valeur, commandait sous M. de Lowendahl, un corps séparé de quatre bataillons et de douze escadrons de dragons, pour le siège du fort Rovers, situé au nord de Berg-op-Zoom, à six cents toises environ du corps de la place. Les ennemis finirent par

---

(1) M. L. Du Bois croit que cette pensée est de saint Augustin.

(2) C'est la xve. de l'édition de 1811, tome Ier, page 184.

abandonner ce fort après différentes attaques, qui en avaient ruiné tous les ouvrages.

Le duc de Chaulnes, âgé de 34 ans, commandait, sous les yeux du Roi, la compagnie des chevau-légers, forte de deux cents hommes.

Le détail des qualités pacifiques qui distinguaient les deux protecteurs de Gresset, forme la base de cette Épître, dans laquelle un critique sévère pourrait signaler plus d'une tache, et dont les vers n'ont pas cette harmonieuse abondance qui caractérise particulièrement la manière du peintre de *la Chartreuse*.

Millin est le premier qui, vers 1795, a donné l'Épître en question, dans le *Magasin encyclopédique* (1); mais d'une manière incomplète, puisqu'il y manque neuf vers (2). On les retrouve dans les éditions publiées au commencement du XIXe. siècle, qui à leur tour ne firent pas mention de ce vers :

« Sous ces antres fleuris et verts. »

qui est le huitième de la pièce, d'après un manuscrit autographe de quatre pages in-4°, qui m'a été communiqué par M. Gresset le jeune. Ce manuscrit m'a fait connaître, en outre, que les deux vers italiens de *Guidi*, qui terminent la pièce, dans les éditions, doivent la précéder et lui servir d'épigraphe.

Un poème en douze chants, dont aucun des biographes de Gresset n'a parlé, et qu'il composa en quelque sorte *currente calamo*, à la suite d'un défi, doit aussi se rapporter à l'année 1747. Malheureusement il n'existe que des matériaux in-

---

(1) Tome I, pages 417 à 421.

(2) Voyez-les, tome I, page 187 de l'édition de 1811, après ceux-ci.

« Et ramenez à l'Opéra
» Les présidentes de Zélande
» Et les baronnes de Breda. »

formes (1) de ce tour de force : il était précédé d'une préface, dans laquelle Gresset racontait ce qui avait donné lieu à sa promesse d'exécuter, en moins de quinze jours, un poème en douze chants, mêlés de prose et de vers, sous le titre de *la Curiade*, ou *la Sylphiade :*

« Je n'ai consacré, dit-il, que quelques jours à cette plai-
» santerie, pour vous amuser ; je suis si difficile sur les vers,
» que vous n'auriez peut-être pas eu mon poème en dix ans,
» au lieu que le voilà tout fait. Ce sera une critique des poè-
» mes épiques : tel croit avoir composé un poème épique,
» qui n'a fait qu'une gazette estimée et un recueil de vers. »

Tout me porte à croire que Voltaire est ici en jeu, et que cette dernière phrase s'applique exclusivement à *la Henriade.*

D'après les notes de Gresset, il changea plusieurs fois d'opinion au sujet de la dédicace de ce poème ; ainsi le feuillet n°. 17, porte :

« Dédicace à mes amis. C'est pour eux que j'écris ; la pos-
» térité saura que je vous aimais, et que j'étais aimé de vous. »

Tandis qu'on trouve au 8e. feuillet, cette phrase :

« Dédicace en quatre vers à un homme en place qui a su
» apprécier les choses au-dessus de son rang. »

Plus loin, au 26e. feuillet, Gresset, pensant à l'amie qui lui est chère :

« *Glicere mea*, dit-il, c'est à toi que je dédie cet ouvrage ;
» s'il te plaît, c'est pour moi l'immortalité ; un sourire de
» Glicère est une gloire, un bonheur ; si Glicère me cou-
» ronne, *sublime feriam sidera vertice* (2).

---

(1) Cinquante feuillets environ de différentes grandeurs.

(2) Horace, Livre Ier, Ode Ire.

Enfin, substituant au nom de Glicère celui d'Églé, il redit en vers, au 31e feuillet, ce que sa prose vient d'exprimer :

« Églé, je pars, je vole au feu de tes clartés ;
» Dans toi seule je vois toutes les déités.
» Ce n'est point le désir que la foule me vante,
» Qui m'ouvre les chemins; c'est pour toi que je chante ;
» Enfin, si je t'amuse en ce jour fortuné,
» J'atteins, je touche au but et je suis couronné. »

Toujours fidèle à sa maxime de garder le silence sur les faveurs que l'amour lui prodigua (1), il faut encore renoncer à l'espoir de connaître le nom de celle qui est l'objet de cette dédicace.

Au début du poème, Gresset invoque aussi la déesse qui, d'après la mythologie, présidait à la joie (2) :

« O toi! muse légère, . . .
» Divinité des temps où l'on riait encor,
» Rends-nous ces jours heureux, rends-nous ce siècle d'or ;
» Viens, c'est toi que j'appelle. . . . . »

Nous sommes, ajoute-t-il, dans un siècle où l'on ne rit plus,
« Où le plaisir lui même est soumis à la toise. Nos sublimes
» sots ne marchent plus qu'armés du compas géométrique. »

Le poète explique ensuite, de la manière suivante, le sujet de son épopée :

« Tandis que l'Europe est en feu, que le démon des ba-
» tailles donne le signal du carnage, que tout est plein de
» pandours, des moustaches, etc., je chante aussi des guerres,
» des combats, mais moins sanglants.... Ce n'est point dans

---

(1) Voyez ci-dessus, page 108.

(2) Euphrosine, l'une des trois Grâces.

» les palais des rois, ni sous les riches pavillons de Mars » que la scène se passe; un hameau est le théâtre des ex- » ploits, des siéges, des batailles. Je chante les faits de deux » seigneurs de village, non pour une Hélène, mais pour le » sort d'un curé; non pour bâtir une ville, pour fonder un » empire, mais pour inaugurer un honnête curé...

« Ce n'est point ces héros vains et toujours les mêmes,
» Sur qui des vieux rhéteurs je rabâche les thêmes.
» Plein d'un sujet plus neuf, je mène sans fierté
» Des héros de paroisse à l'immortalité.
» O vous, divinités, qui faites le génie,
» Essor, délire heureux, enfants de l'harmonie,
» Sublime et folle muse, heureuse liberté,
» Et toi surtout ici, piquante nouveauté,
» Descendez sur les airs, répandez la lumière;
» Sur des flots inconnus éclairez ma carrière,
» Et d'un char éclatant de toutes vos couleurs
» Dispensez l'ambroisie, et la foudre, et les fleurs.
» Que la brillante cour qui vole sur vos traces,
» Cette simple raison qui cause avec les grâces,
» Ces ris, ces libres jeux, avoués par le goût,
» Chassent le ton craintif, trisaïeul du dégoût.
» . . . .
» La mort avait couché dans sa froide poussière
» Le curé le plus rond qu'ait eu la terre entière;
» Et ce gosier fameux, ce podagre vanté,
» S'indignait de ne voir que les flots du Léthé.... »

Gresset a presque toujours fait usage de la prose pour tracer le canevas qui nous reste de son poème, et ce n'est que de loin en loin qu'on rencontre encore quelques vers; je citerai les suivants :

« Un beau prédicateur, capucin petit-maître,
» Enfin aussi joli qu'un capucin peut l'être. »

On a déjà vu (1) que Gresset n'aime pas les capucins. Voulant tracer le portrait d'un plaisant ridicule qui débitait souvent :

« Des fadeurs par état, de l'esprit par hasard... »

Gresset ajoute :

« Il était conseiller, avait fait ses études,
» Et nous faisait souvent des vers par habitudes.... »

Est-il question du jeu de dames ? le poète s'écrie :

« Jeu fameux que jadis, avec celui de l'oie,
» Le barbier de Nestor inventa devant Troie.... »

Enfin, usant fréquemment de l'hyperbole, notre critique prête sérieusement, à l'un de ses personnages cette plaisante assertion :

« . . . . arrêtez, cher curé,
» Nous ne sommes plus ronds; l'univers est carré,
» Et je ne vous crois pas capable de comprendre
» Les grandes vérités qu'on va vous faire entendre (2). »

Plusieurs épisodes étaient, à ce qu'il paraît, jetés à travers l'action principale du poème, et Gresset qui, à l'époque où il venait de l'écrire ne pouvait pas avoir oublié les tracasseries et les sarcasmes de Voltaire, dont il avait été l'objet,

---

(1) Voyez page 189.

(2) C'est sans doute à l'époque où Gresset s'occupa de cette plaisanterie, qu'il entreprit la traduction littérale, et même vers pour vers, du premier Chant d'*Hudibras*, ce poème célèbre de Samuel Butler, qui a pour objet de tourner en ridicule le fanatisme et l'extravagance des sectes religieuses et des factions politiques qui ensanglantèrent la Grande-Bretagne vers la fin du règne de Charles Ier, et qui conduisirent les Anglais au régicide. Gresset espérait sans doute trouver dans ce poème des matériaux pour le sien. Il ne reste de sa traduction, que les deux cent soixante-seize premiers vers du premier Chant.

ne manqua pas de saisir l'occasion qui se présentait de pouvoir lui décocher à son tour quelques traits satiriques. Ainsi, au moyen des Génies et des Sylphes introduits dans le poème, notre auteur donne, comme contre partie du *Temple du Goût* (1), celui du *bon-sens :*

« Dans lequel, dit-il, La Fontaine écrivait ses *fables*, Pi-
» brac ses *quatrins*, Marc Antonin des *maximes*, Caton des
» *sentences*. . . . Là il vit le sublime Homère, le majestueux
» Virgile, le noble et brillant Tasse, Arioste le fou charmant,
» Le Camoëns, et surtout l'admirable Milton, plus créateur
» qu'eux tous. . . . . J'attendais qu'il nommât Voltaire, mais
» le Sylphe me répondit qu'un recueil de beaux vers et une
» suite d'harmonie appartient à l'esprit et non pas au génie...»

Gresset ajoute ce qui suit comme complément de cette dernière proposition :

« *La Henriade* est un modèle pour les versificateurs, et
» une imitation heureuse des maîtres de l'épopée ; mais qu'on
» la décompose, et qu'on me cite un seul morceau d'inven-
» tion, de création et de génie ; pour peu qu'on ait vu les
» poètes épiques, on trouve à chaque pas qu'on fait dans *la*
» *Henriade*, les copies de ce qu'on a vu : ici, c'est l'enfer de
» N..., là, le temple de l'amour de N..., etc. »

Pour justifier ces assertions, le critique développe ainsi sa pensée :

« Comme je suis incapable de vouloir diminuer la gloire
» d'autrui, je n'aurais point ajouté cette note, si je n'avais
» été mille fois excédé des propos d'une foule de sots, tant
» gens d'esprit ignorants, que d'autres ignorants sans esprit,
» qui ont appris, je ne sais où, et qui répètent on ne sait
» pourquoi, que la France a le plus beau poème épique qui

(1) Voltaire le publia en 1733, mais il avait été composé en 1731. — Voyez l'édition de M. Beuchot, tome XII, page 317.

» ait jamais été. Il faut autant qu'on peut assigner à chaque
» ouvrage la place qu'il mérite, et ce ne sera jamais parmi
» les ouvrages de création et d'invention que *la Henriade*
» sera rangée aux yeux de ceux qui ont la véritable idée de
» ce qu'on doit nommer le génie. Je dis tout cela sans passion
» et sans intérêt aucun, uniquement parce que je le pense. »

On trouve dans les notes de Gresset, relatives à ce poème, beaucoup de pensées détachées, dont sans doute il avait fait usage. Je crois que les suivantes méritent d'être conservées :

Les hobereaux de village sont, dit-il,

« Monarques en province et bourgeois à cour... »

En effet :

« Le peuple en tout pays est le singe des grands. »

L'axiome :

« Cinq et quatre font neuf, ou Barême est un sot, »

lui a été suggéré par Boileau, ainsi que cette autre plaisanterie :

« Frère, fils, père, gendre, oncle de marguillier,
» Et marguillier lui-même. . . . .

Pour exprimer énergiquement une bien triste vérité dont la jeunesse fait rarement son profit, il s'écrie :

« Imprudent vous savez, par vous même peut-être.
» Qu'à force d'être heureux, l'amour cesse de l'être,
» Qu'il trompe, et que souvent les roses du plaisir
» Couvrent les fruits amers d'un tardif repentir... »

Et le poète, pour ne laisser aucun doute sur le sens de sa morale, suppose ensuite que Junon, dans sa colère, enferma le monstre (*lues venerea*) dans la boîte de Pandore, et que, grâce à ce stratagème peu charitable,

« Jupiter fut, dit-on, trois fois chez Esculape... »

Ce poème, à la composition duquel Gresset, comme nous l'avons vu, n'employa que peu de jours, et qu'il conservait probablement en portefeuille, eut, je le présume, le même sort que les deux nouveaux chants de *Ver-Vert*, dont la composition, d'après M. de Wailly (1), doit se rapporter à l'époque qui enrichit la scène française de la comédie du *Méchant*.

« De toutes les pertes, dit l'ami de Gresset, qu'occasionna » le sacrifice de son portefeuille, qu'une piété trop sévère » lui fit faire dans les derniers temps de sa vie, c'est à coup » sûr la plus grande : Ces deux chants, que beaucoup de » personnes se souviendront toute leur vie de lui avoir en- » tendu réciter, étaient un chef-d'œuvre d'esprit et de goût, » et un des ouvrages les plus étonnants de la langue. Il est » prodigieux, le parti qu'il avait su tirer pour peindre, du » coloris le plus propre à chaque objet, toutes les bagatelles » pieuses et profanes (2), toutes les recherches en sucreries » et en friandises dont il avait fait de ces deux livres l'arsenal » le plus complet. Il joignait à l'un des chants, comme épi- » sode, une représentation d'*Athalie*, à l'occasion de l'ins- » tallation d'une nouvelle mère dans le *fauteuil de la com- » munauté*, où, sans burlesque et sans caricature, il avait » déployé toute la gaîté qui était son âme.

« Ces deux chants, dit enfin M. de Wailly, était plus bril- » lants que les quatre que nous connaissons, dont la plus » grande partie est en récit : ceux-ci étaient tout en tableaux; » c'était un choix de miniatures exquises ; on ne pouvait

(1) Lettre à d'Alembert.

(2) Une note autographe de Gresset, que j'ai sous les yeux, porte : « Dans un » écrit qui n'a jamais été et ne sera jamais imprimé, j'avais peint dans tous » ses détails un laboratoire de chiffons, un peuple où chaque personnage, tout » entier au genre de petit travail qui lui était confié, mettait à le finir toute » l'attention et l'importance possibles. »

» concevoir, qu'en les entendant, la richesse merveilleuse
» qu'il avait su tirer d'un fonds aussi stérile; on y sentait
» d'ailleurs que, l'auteur moins gêné par des bienséances
» d'état, avait pu laisser à son pinceau plus de liberté, sans
» que la plus sévère décence eût à s'en plaindre. »

M. de Wailly termine cet éloge des deux nouveaux chants de *Ver-Vert*, qui ont été la proie des flammes, en nous apprenant que Gresset :

« Récita son *Ouvroir* à la reine et à toute la famille royale.
» dans le dernier voyage qu'il fit à Paris (1), et ce chef-
» d'œuvre fit, sur toutes ces personnes augustes, l'effet qu'il
» avait toujours fait à ceux qui l'entendaient. La reine eut
» la bonté de l'engager à le rendre public, et il eut la noble
» confiance de ne point rougir des motifs qui l'en empê-
» chaient. »

Ces motifs, M. de Wailly nous les a fait connaître dans le passage suivant de sa *Lettre à d'Alembert :*

« M. de la Mothe, dit-il, avait plus qu'un autre tout l'es-
» prit qu'il fallait pour sentir le prix de ce charmant badi-
» nage, mais il y crut la religion intéressée, et le sacrifice
» lui parut d'autant plus méritoire, que l'ouvrage était d'un
» plus grand prix. Il ne faisait point un crime à l'auteur de
» le réciter; il l'avait lui-même entendu souvent avec grand
» plaisir ; mais il lui conseilla de ne point le faire imprimer
» et de ne point le laisser après lui, et malheureusement
» Gresset déféra trop à son autorité. »

Ainsi, d'après cette décision épiscopale, tout en refusant de livrer à l'impression son innocent badinage, Gresset con-

(1) En 1774, quand Louis XVI monta sur le trône, comme nous le verrons plus tard, et que Gresset fut chargé de présenter au monarque les hommages de l'Académie Française, en sa qualité de directeur.

sentait cependant assez volontiers, comme nous venons de le voir, à le réciter dans des réunions particulières; aussi ai-je trouvé, dans ses manuscrits autographes, un avis de lecture de *l'Ouvroir*, adressé à M. de la Bouëière, fermier-général (1), et comme cette petite pièce de vers est inédite, je crois devoir la consigner ici :

« Chargé de mon héros, le conquérant des grilles.
» Oui, j'irai vous montrer ce qu'il vit dans son temps,
» La curiosité des nonettes gentilles,
» Et la marmotte des couvents.
» Mais, au galant et saint laboratoire,
» Ma muse qui des sœurs respecte les secrets,
» Ne veut que vous pour auditoire;
» Et c'est assez pour son succès.
» Un suffrage juste et sévère,
» Fait pour corriger mes erreurs,
» M'est plus cher que l'encens vulgaire
» D'un peuple sot d'adulateurs.

Cette pièce prouve que Gresset, quand il consentait à réciter son *Ouvroir*, avait toujours soin que le cercle de ses auditeurs fut le plus restreint possible; et même à Amiens, avant de céder au désir des dames qui le sollicitaient souvent de les initier au caquetage des nones de Nevers, il ne manquait jamais de dire, quand M. de Wailly se trouvait présent : *J'y consens volontiers, mais à condition que Wailly sortira*, et la tradition assure que le bon M. de Wailly, dont la mémoire était fort heureuse, ne manquait jamais de céder à l'injonction du poète, qui répétait toujours ses deux chants par cœur, et jamais, dit-on, de la même manière, afin de dérouter, autant que possible, les oreilles de ses auditeurs,

(2) Il est question de ce Crésus dans le *Journal historique* de Collé, tome I, pages 23 et 183 ; et Collé lui donne le surnom de *Gagni*.

par la crainte qu'il avait de voir la presse lui ravir ces deux nouveaux chants, comme elle était parvenue à lui enlever les quatre premiers. D'après ces faits on doit croire qu'il n'en fit pas l'objet d'une lecture publique à l'Académie d'Amiens, le 13 août 1753, comme *le Mercure* l'a avancé dans un article du mois de novembre de la même année (1), et comme l'ont ensuite répété, d'après ce journal littéraire, plusieurs biographes de Gresset. D'autres écrivains, et même M. Hippolyte de Laporte, dans *la Biographie universelle* (2), reportent cette lecture à l'année 1759. Mais il me sera facile de prouver qu'aucune de ces assertions n'est exacte; en effet, ayant lu avec la plus grande attention tous les procès-verbaux de l'Académie, je me suis convaincu que celui de la séance publique du 13 août 1753, se tait sur le fait avancé par *le Mercure*, et en 1759, il n'y a eu de lecture faite à l'Académie, par Gresset, que celle de son discours sur la comédie. En 1771, il fit, à la vérité, une lecture publique à la séance du 25 août; mais ce fut celle du *Gazetin*, qu'il avait lu précédemment dans une séance particulière, tenue le 5 du même mois, et M. le Secrétaire de l'Académie ajouta, à cette occasion, sur son procès-verbal: *Madame d'Aquincourt, intendante de la province, Madame de Pernant et Madame d'Hornoy, ont honoré l'assemblée de leur présence.*

L'énoncé de ce procès-verbal me porte donc naturellement à conclure que, si Gresset avait lu le *chant de l'Ouvroir* à l'Académie d'Amiens, en 1753 ou 1759, cette lecture très-remarquable se serait trouvée consignée dans les registres de l'Académie.

Enfin, puisque Gresset ne consentait à réciter son *Ouvroir* que hors la présence de M. de Wailly, il n'en aurait pas fait

(1) Page 139.

(2) Tome XVIII, page 484.

une lecture à l'Académie, et surtout une lecture publique, puisqu'il ne lui était pas alors possible d'empêcher son ami de se trouver à la séance.

Le rédacteur du *Mercure* a donc été induit en erreur au sujet de cette petite anecdote littéraire, et il a transformé en lecture publique le récit fait, probablement à huis-clos, chez le duc de Chaulnes, à la suite de la séance publique de l'Académie, qui eut lieu le 13 août 1753, pour son entrée dans Amiens, en qualité de gouverneur de la province de Picardie. Le procès-verbal qui en a été dressé, existe à la bibliothèque de cette ville, et il ne fait aucune mention de la lecture de *l'Ouvroir*.

D'après le conseil donné par M. l'Évêque d'Amiens à Gresset, de ne pas laisser après lui la copie des deux chants qu'il avait condamnés à l'oubli, il faut considérer comme une bonne fortune littéraire le hasard heureux qui nous en a conservé plusieurs fragments. Nous les devons à l'usage qu'avait Gresset de se servir du premier morceau de papier qui lui tombait sous la main, pour y déposer ses pensées en vers ou prose ; rarement même prenait-il soin de réunir les feuilles éparses qu'il griffonnait à la manière de la sibylle, comme il l'a dit une fois (1), et d'y mettre un numéro d'ordre.

Les fragments de *l'Ouvroir* retrouvés par MM. Gresset, sont au nombre de sept ; ils renferment une quantité de deux cent cinquante-huit vers, ou portions de vers. Ainsi, avec les quarante déjà publiés, d'après la tradition, par les différents éditeurs des œuvres de Gresset (2), cela fait une masse d'environ trois cents vers, dont une partie s'est, en outre, remontrée dans un manuscrit autographe de M. de Wailly; et d'après ce que j'ai déjà dit de son heureuse mémoire, on

(1) Voyez page 107.

(2) Voyez Renouard, *Vie de M. Gresset*, p xlv et xlvi ; p. lxvii et lxviii.

doit croire qu'il est un des deux vieillards octogénaires, dont M. Renouard a parlé dans son édition de 1811 (1), comme ayant retenu en entier les deux nouveaux chants de *Ver-Vert*. Toutefois, puisque M. de Wailly n'a laissé en mourant qu'une petite portion de ces deux chants, et celle encore comprise dans les fragments dont l'existence devait lui être connue, on est en droit de supposer que l'assertion de M. Renouard, au sujet des deux personnages octogénaires dépositaires de *l'Ouvroir*, par un effort de mémoire, ne mérite pas plus de croyance que celle qui se rapporte aux lectures publiques de cet ouvrage exécutées par Gresset (2); et en effet, à moins d'admettre une déférence entièrement aveugle pour la dernière volonté de son ami, il serait impossible de concilier une sem-

(1) *Vie de M. Gresset*, page xliij, où il dit : « On croit que M. l'abbé de » Richery, qui fut attaché à M. l'abbé de Crillon, avait dans la mémoire » beaucoup de vers de *l'Ouvroir*. »

(2) Il faut considérer également comme inexacte l'historiette que je viens de rencontrer dans l'ouvrage ayant pour titre : *Napoléon et Marie-Louise, Souvenirs historiques*, par M. le baron Méneval; Paris, 1843, in-8°, tome I, page 49.

« M. Quinette, dit le narrateur, Préfet du département (la Somme), don» nait des soirées (pendant le congrès d'Amiens), où se trouvait une nom» breuse et brillante réunion. Le maire, M. Debray, négociant distingué, fai» sait aussi, avec beaucoup de grâces, les honneurs de sa maison. Nous fûmes » un jour invités à entendre la lecture d'un chant inédit du poème de *Vert-* » *Vert (sic)*, intitulé *l'Ouvroir*. Ce chant, trouvé dans les papiers de l'auteur, » fut lu par un de ses parents (sans doute M. de Wailly), dont le débit nasillard » ne fit point valoir l'ouvrage. Il parut inférieur aux autres chants du poème » de Gresset, quoiqu'on y reconnut son abondance et sa facilité. Sans doute » ce chant avait été sacrifié par l'auteur, qui était le meilleur juge et le moins » suspect. Je crois qu'il a été depuis imprimé. »

Je ne ferai qu'une seule observation au sujet de ce récit, c'est qu'il n'existe de *l'Ouvroir* que les fragments dont je viens de parler, et que si M. de Wailly avait été possesseur du manuscrit indiqué par M. Méneval, il n'aurait pas écrit à d'Alembert, en 1777, que Gresset l'avait jeté au feu.

blable conduite avec le chagrin que témoigne M. de Wailly, dans sa lettre à d'Alembert sur la perte de *l'Ouvroir*, et surtout avec le reproche qu'il fait à Gresset d'avoir suivi trop rigoureusement le conseil de M. de la Mothe.

On a cru un moment à la possibilité de réparer entièrement la perte occasionnée par les scrupules religieux de Gresset, d'après le bruit qui s'était répandu jadis que notre poète avait envoyé à Frédéric (1) une copie des deux nouveaux chants de *Ver-Vert* (2), en sollicitant la permission de dédier au philosophe de Sans-Souci l'édition de ses œuvres, qu'il se proposait de donner.

Alors quand M. D*** soumit à l'examen de l'Institut National, en 1796, les manuscrits qu'il avait confisqués à son profit au détriment de la famille de Gresset, ce corps savant s'empressa d'écrire au prince Henri de Prusse, pour le prier de restituer à la France la suite de *Ver-Vert*. Ce prince répondit de la manière la plus obligeante, qu'il n'avait point le manuscrit désiré, mais qu'il offrait à l'Institut un ouvrage inédit de Diderot, intitulé *Jacques le Fataliste*. Sur l'acceptation de l'Institut, le frère de Frédéric s'empressa d'envoyer à Paris ce roman philosophique avec la lettre suivante :

---

(1) *Vie de Gresset*, par Renouard, 1811, in-8°, tome I, page L.

(2) Ce qui a pu faire croire que les deux nouveaux chants de *Ver-Vert* ont été envoyés à Frédéric, c'est cette phrase que j'ai trouvée sur le brouillon d'une de ses lettres au Roi : « Deux chants ajoutés à mon poème de *Ver-Vert* : » vous avez daigné vous y intéresser, et le lire avec bonté, cela m'a déterminé » à le revoir et à faire des efforts pour le rendre plus digne encore du premier » des suffrages. »

Mais il existe sur un autre feuillet la note suivante, qui détruit la présomption que semble autoriser celle qu'on vient de lire :

« Je vais en donner une édition en six chants; je serais trop heureux si je » pouvais être éclairé auparavant des lumières de V. M.; et si je ne craignais » encore l'aventure d'un paquet égaré, j'oserais envoyer à Votre Majesté, au- » jourd'hui, le chant du Laboratoire des Nonnes. »

« *Rheinsberg*, *ce lundi* 19 *août* 1796.

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée. L'Institut » National ne me doit aucune reconnaissance pour le désir » sincère que j'ai eu de lui prouver mon estime. L'empres- » sement que j'aurais eu de lui envoyer le manuscrit qu'il » désirait, s'il eût été en ma puissance, en est le garant; on » ne peut pas rendre plus de justice aux grandes vues qui » l'animent, pour mieux diriger les connaissances de l'hu- » manité. Je regrette la perte que fait la littérature de ne » pouvoir jouir des œuvres complètes de Gresset, cet auteur » ayant une réputation si justement méritée. J'ai fait remet- » tre au citoyen Caillard, ministre plénipotentiaire de la ré- » publique française, le manuscrit de *Jacques le Fataliste*. » J'espère que l'Institut National en sera bientôt en posses- » sion. Je suis, avec les sentiments qui vous sont dus, votre » affectionné Henri. »

La Décade philosophique, à laquelle nous devons la conservation de cette lettre (1), a donné ensuite, dans un autre numéro (2), la critique de *Jacques le Fataliste*, qui se termine ainsi :

« L'Institut National ne sachant pas sans doute ce que » c'était que *Jacques le Fataliste*... a fait jouir l'Europe de la » lecture de ce roman licencieux, qui ne vaut pas beaucoup » mieux que *les Bijoux indiscrets*. »

Il résulte donc de cette négociation de l'Institut avec le prince Henri, que la perte définitive des deux nouveaux chants de *Ver-Vert*, qui avaient pour titre *les Pensionnaires* et *l'Ouvroir*, ne peut plus être révoquée en doute; ainsi les fragments possédés par MM. Gresset nous deviennent plus précieux ; je crois en conséquence devoir placer ici les parties

---

(1) An IV, 4e. trimestre, page 109.

(2) An V, 10 brumaire, page 221.

qui offrent le plus d'ensemble, renvoyant pour le reste (1) à l'essai de reconstruction des deux chants perdus, que j'ai eu l'outrecuidance d'exécuter, et dans lequel se retrouvent tous les vers, portions de vers et variantes qui m'ont été révélés, tant par la tradition et les sept fragments autographes de Gresset, que par le manuscrit précité de M. de Wailly.

Voici donc ces fragments rangés dans l'ordre qui m'a paru le plus rationel. Ainsi je commencerai par la description de *l'Ouvroir :*

« . . . . il n'est point de grille
» Pour me cacher l'éclat dont ce lieu brille.
» Le ciel paraît, je suis parmi nos Sœurs !
» Loin, s'il en est, ces travaux séducteurs,
» Qui du désert de Rose ou d'Eulalie,
» Iront parer ou Laïs ou Julie :
» Voyons plutôt les ouvrages pieux
» Que d'autres mains présentent à mes yeux :
» A-t-on bien pu laisser dans les ténèbres
» Tant de travaux dignes d'être célèbres,
» Et que le zèle inspire dans ce lieu
» Pour soulager les serviteurs de Dieu ?
» Là, j'aperçois des manchons pour nos Pères,
» De jolis sacs pour de jolis bréviaires,
» Gants parfumés, portefeuilles charmans,
» Bourses, sinets, ceintures, reliquaires,
» Rosaires fins, gentilles jarretières,
» Le tout chargé de pompons, de rubans,
» Et liseré de petits agrémens
» Dont s'enjolive un uniforme austère,
» Et dans lesquels on voit encore se plaire
» Le cœur mondain des jolis Révérends.
» Ici d'un air fait aux petits mystères,
» Loin du passage et du souffle des Mères,

(1) Voyez ci après, tome II.

» La jeune sœur de sainte Léonor,
» Pour embellir les sacrés caractères
» Et tout l'esprit des lettres de nos Pères,
» Crible et tamise un tas de poudre d'or...
» . . . .
» Plus loin je vois la révérende Mère,
» D'un air profond, avec poids et grandeur,
» Tirer des plis *d'une perse légère*
» *Un pet en l'air pour un prédicateur.* (1)
» . . . .
» De ce côté la mère Pétronille,
» En lacs d'amour, sans doute du divin,
» Brode un bonnet de taffetas jonquille
» Pour rafraîchir le front d'un Capucin.
» . . . .
» Là, j'aperçois l'aigle de ces ouvrages
» Dans l'attitude, avec l'air égaré
» Et tout le feu d'un esprit inspiré,
» Voile écarté, la Mère Mélanie,
» Dans un recoin se livre à son génie.
» L'âme au-dessus de tout commerce humain,
» Les yeux au ciel et la plume à la main . . . .
» . . . . »

Le détail des travaux de l'office devait nécessairement entrer dans le poème de Gresset.

« Mais près des lieux où je fais ma revue,
» Quel autre ouvroir se présente à ma vue?
» Entrons. Pour qui ces vases parfumés,
» Ces alambics, ces fourneaux allumés;
» Pour quels gosiers bénis de la nature
» Distille-t-on l'ambre délicieux
» De ces liqueurs que tant d'adresse épure?
» Ma sœur Hébé, parlez, quels sont les dieux

(1) Les mots soulignés appartiennent à la copie de M. de Wailly.

» Pour qui se fait ce nectar précieux?
» Vous vous taisez, ô bienfaisantes Mères;
» Dites-le donc, vous, mes révérends Pères :
» Oui, rendez gloire à la manne des cieux!
» . . . .
» Ne troublons point l'ouvrage des abeilles;
» Quel art divin, quel somptueux amas
» De bonbons fins, d'oranges, de cédrats!
» Du suc des fleurs qui parent ces corbeilles,
» Cent fruits divers s'élèvent en châteaux.
» Ici deux Sœurs placent sur des cristaux,
» Dans le milieu d'un char de nonpareilles,
» Un Saint en sucre et que portent au ciel
» Des Séraphins vêtus de Caramel. . .
» . . . .
» Une autre Sœur, avec un soin extrême,
» Parfume à fond ce palais enchanté
» De la mollesse et de la volupté,
» Pour le dessert d'un sermon de carême...
» Quel changement! près de ces lieux divins,
» Où tout s'applique aux délices des Saints,
» Quel lieu secret voisin de cet office,
» Des feux du jour est à peine éclairé?
» Quel infernal et cruel sacrifice
» Par cette vieille est-il donc préparé?
» . . . . »

Gresset, comme nous l'avons vu plus haut (1), introduisit pour épisode, dans son *Ouvroir*, une représentation d'*Athalie*.

« Pour installer avec solennité
» Dans le fauteuil de la communauté,

Une vénérable Mère, ainsi :

» Tout s'empressait pour ces scènes divines.
» L'ouvroir était la salle des machines;

(1) Page 252.

« La sacristie offrait tous ses atours,
» Châpes, rideaux, ornements des grands jours;
» Le tout cousu de la main des novices.
» Deux paravents. . . . .
» Devaient former et théâtre et coulisses.
» Tant bien que mal la Mère Hilarion,
» Devait jouer de son psaltérion. . . . . »

Le partage des rôles étant dans le cas d'occasionner du trouble parmi les actrices, pour éviter toute discorde à cet égard :

« Le sort règla par ses décisions
» A qui devaient rester les cotillons.
» Dans le tragique il fallait quelques gardes;
» Certains minois de converses gaillardes
» Briguaient la pique, et l'on préféra ceux
» Que la moustache occuperait le mieux. »

L'habillement des personnages ne pouvait manquer de donner beaucoup d'occupation; aussi Gresset a soin de dépeindre :

« L'aube, l'éphod, la thiare pointue
» Que doit porter la Sœur saint Perpétue,
» Que sa carrure et l'air d'apostolat
» Avaient promue au grand pontificat. . .
» . . . . »

M. de Wailly, dans les notes (1) de son *Éloge de Gresset*, en vers de dix syllabes (2), nous apprend :

« Qu'une vieille religieuse prétendit absolument remplir le
» rôle de Joas : grande réclamation de la part du noviciat.
» La cause portée devant le Sanhédrin embéguiné, il fut dé-

(1) Page 16.

(2) Abbeville, 1786, in-8°. de 19 pages.

» cidé qu'on ne devait point contredire la révérende douai-
» rière, que son mécontentement troublerait la fête, et elle
» l'emporta :

Voici le portrait que Gresset fait de ce singulier Joas :

« Figurez-vous une masse pesante,
» Un dos convexe, une tête branlante,
» Deux yeux défunts, cachés dans leur tombeau;
» Assez de barbe, un cuir soi-disant peau;
» Pour achever l'image éblouissante,
» D'un front citron, une voix glapissante.
» . . . .

Il paraît qu'une petite pièce terminait la représentation tragique :

« Ce n'était tout, après la majesté
» De ce spectacle, après sa gravité,
» Il fallait bien une petite pièce
» Pour égayer par quelque gentillesse,
» Le discrétoire et sa maternité. . .
» . . . .

Enfin, dit le poète :

» . . . . une façon de bal
» Galamment saint doit achever la fête,
» Et deux vertus d'une grandeur honnête
» Devaient danser un tambourin moral,
» La palme en main, les étoiles en tête :
» Rien n'était mieux; d'autant qu'on savait bien
» Que le public n'en saurait jamais rien.
» Défense fut d'en parler même au Père :
» A moins pourtant que le berger Damon
» Un peu trop vif auprès de sa bergère,
» Ne fut contraint, en quittant la fougère,
» D'en dire un mot dans la direction. »

Pour compléter ce qui regarde ces fragments de l'*Ouvroir*, je dois faire observer que, si la première pensée de Gresset et son exécution datent de 1747, il est cependant à remarquer que la transcription des sept fragments possédés par MM. Gresset, doit avoir eu lieu pendant les dernières années de la vie de leur oncle, et remonter tout au plus à 1770, puisqu'on trouve pour première ligne, à chaque page des fragments, l'abrégé des mots *Deo, optimo maximo, adjuvante*, que Gresset, par suite de ses idées religieuses, plaçait alors de cette manière : *D. O. M. Adte.*, au-dessus de toutes les pensées qui s'échappaient de sa plume; et même cette espèce de monogramme se retrouve souvent plusieurs fois de suite sur chaque page.

Nommé à l'Académie Française le 21 mars 1748, Gresset y fut reçu le 4 avril suivant, et son discours qui renfermait un juste éloge des qualités morales de son prédécesseur, M. Danchet, obtint l'approbation générale. Clément de Genève en fit même l'éloge dans ses *Cinq Années littéraires* (1), et en cita textuellement le passage suivant, où, dit-il, l'on a le plus battu des mains :

« Pour nous élever au grand, dans quelque genre que ce » soit, ne partons point de l'humiliant préjugé que nous » sommes désormais réduits au seul partage d'imiter et au » faible mérite de ressembler. Les progrès de la raison, des » talents et du goût, loin de marquer les bornes de l'art aux » yeux des âmes supérieures, ne sont pour elles que de nou» veaux degrés d'où elles osent s'élancer..... »

Piron, qui avait été le concurrent de Gresset, fut piqué de voir l'auteur du *Méchant* lui fermer, dans cette circonstance, les portes de l'Académie; l'arme du ridicule, que le caustique personnage maniait si bien, servit à sa vengeance,

(1) Tome I, page 62.

qu'il ne manqua pas de faire peser sur tous les membres de l'aréopage littéraire, pour augmenter le sel de son épigramme, qu'on regarde comme l'une des meilleures sorties de sa plume. Quoique connue de tout le monde, elle doit cependant trouver ici sa place (1) :

« En France on fait, par un plaisant moyen,
» Taire un auteur quand d'écrits il assomme ;
» Dans un fauteuil d'académicien,
» Lui quarantième, on fait asseoir mon homme ;
» Lors il s'endort, et ne fait plus qu'un somme ;
» Plus n'en avez prose ni madrigal.
» Au bel-esprit ce fauteuil est en somme
» Ce qu'à l'amour est le lit conjugal (2).

« Cette épigramme, dit à tort M. Renouard, fut une espèce de prophétie. » En effet, si les ouvrages les plus mar-

---

(1) Voyez *Œuvres de Piron*, édition in-12 de 1776, tome IX, page 17.— Et Renouard, *Vie de Gresset*, page xxviii.

(2) Roy mêla, dans cette circonstance, sa musique satirique à celle de Piron ; on lui attribue en conséquence le quatrain suivant :

« Le Parnasse a tant de roquets,
» Recevez Gresset, je vous prie,
» Pour meubler la ménagerie,
» Après les chats les perroquets. »

Et l'on trouve dans la *Satire* rapportée par *la Bigarrure*, dont j'ai déjà parlé (voyez page 230), ce passage :

« . . . . la troupe académique
» Tiendra bientôt sa séance publique.
» J'y vois, j'entends l'ignatien Gresset
» Louer au long je ne sais quel Danchet.
» Tout le public baillait à bouche close,
» Maître Gresset et maître Gros de Boze
» Eurent ce jour le prix des ennuyeux. . . . »

Cette satire, assez mordante, est de Clément de Genève.

quants de Gresset sont d'une date antérieure au choix de l'Académie, sa plume, toutefois, ne resta pas inactive quand il prit le parti de quitter les cercles brillants de la capitale pour jouir paisiblement, au sein de sa famille et de ses amis, d'une gloire qu'il n'avait pas cherchée, et qui lui valut surtout, dans cette dernière circonstance, les éloges d'un grand roi.

Gresset devait, comme de raison, faire hommage au roi de Prusse d'un exemplaire de son discours de réception à l'Académie Française : il joignit à son envoi la lettre suivante :

« Sire,

» Toutes les occasions de me présenter au pied du trône » de Votre Majesté, me sont trop précieuses pour en perdre » aucune. Daignez, me permettre, Sire, de profiter de celle-» ci pour le renouvellement de mes très respectueux hom-» mages, et de présenter à Votre Majesté mon discours de » réception à l'Académie Française. J'en voudrai au direc-» teur (1) qui m'a reçu, de n'avoir pas fait valoir l'honneur » que j'ai d'être associé à l'illustre Académie qui est sous la » protection de Votre Majesté. Si j'avais été instruit d'avance » de son silence là-dessus à mon égard, et s'il m'avait com-» muniqué son discours avant de le prononcer, je n'aurais » pas manqué de rappeler dans le mien un titre qui me sera » toujours si honorable et si cher. »

Frédéric répondit au nouvel Académicien une lettre que je donne ici d'autant plus volontiers qu'elle est inédite :

« *A Berlin*, *le* 28 *décembre* 1748.

» J'ai bien reçu dans son temps, Monsieur, votre lettre du » 10 avril dernier, et le discours de votre réception à l'Aca-

(1) M. de Boze, voyez son discours dans le *Recueil des Harangues prononcées par MM. de l'Académie* ; Paris, 1764, in-12, tome VI, page 103.

» démie Française; je vous remercie de l'attention que vous
» avez eue de me l'envoyer, et je l'ai lu avec grand plaisir.
» Vous avez, ce me semble, tiré de votre sujet tout le parti
» dont il était susceptible, et cet ouvrage si difficile à faire,
» pour avoir été fait si souvent, a pris dans vos mains tous
» les agréments que les grâces de votre style et de votre
» esprit pouvaient lui prêter. L'Académie de Berlin doit être
» sensible à la remarque que vous faites sur le silence du di
» recteur qui vous a répondu. C'est une suite de votre zèle
» et de votre bonne volonté pour une compagnie qui s'est plu
» la première à couronner vos talents; mais je crois qu'elle
» ne partage pas l'espèce de dépit que vous montrez si obli-
» geamment pour elle: elle doit, se renfermant dans ses
» principes et mes intentions, être aussi indifférente sur les
» louanges qu'attentive à les mériter. Sur ce je prie Dieu
» qu'il vous ait, Monsieur, en sa sainte et digne garde.

» *Signé :* FÉDÉRIC. »

Gresset, au lieu de se plaindre au Roi du silence gardé par M. de Boze sur l'honneur qu'il avait d'appartenir à l'Académie de Berlin, depuis le 2 novembre 1747, aurait dû, dans sa lettre, imiter la sage réserve du directeur de l'Académie Française, et rappeler à sa mémoire que comme les discours qui y sont prononcés conservent toujours une certaine portée; que ceux surtout du directeur peuvent être en quelque sorte considérés comme des documents officiels, il y avait nécessité pour M. de Boze de s'interdire scrupuleusement toutes les allusions laudatives, même les plus détournées, qui pouvaient être susceptibles de mécontenter la cour de Versailles, qui, subissant les funestes conséquences de l'abandon de la Prusse, négociait alors la paix d'Aix-la-Chapelle, par laquelle Louis XV fut obligé de consentir à déshériter la France des avantages qui auraient dû lui revenir par suite de tous les brillants succès des campagnes précédentes. M. de Boze, d'après son caractère réservé, « et qui se guidait tou-

» jours dans ses actions, dit M. de Bougainville (1), par un » discernement éclairé des temps et des conjectures, » aurait donc été en contradiction avec ses principes, si, pour ajouter un fleuron de plus à la couronne de Gresset, il s'était avisé de louer l'Académie de Berlin d'avoir récompensé la première le chantre de *Ver-Vert*, et Louis XV se serait alors nécessairement trouvé offensé de l'hommage rendu à cette Académie, puisqu'il pouvait le considérer comme un éloge détourné du Roi, qui en était membre, et pour lequel il avait une antipathie d'autant plus grande, que tous les sarcasmes de Frédéric sur la cour de Versailles lui étaient connus.

Il doit exister une édition in-4°. du discours de Gresset (2), qui se trouve en outre au nombre des *Harangues prononcées par Messieurs de l'Académie Française* (3), et dans les différentes éditions de ses œuvres, qui passent pour complètes; car les éditeurs des *Œuvres choisies* n'ont pas jugé convenable de le donner.

C'est dans le courant de l'année 1748, que parut l'*Épître* adressée à M. de Tournehem (4), directeur et ordonnateur des bâtiments du Roi, *sur la Colonne de l'Hôtel de Soissons*,

---

(1) Voyez l'*Eloge de M. de Boze* dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions*, édition in-12, 1770, tome XII, page 471.

(2) Je ne l'ai pas encore rencontrée.

(3) Édition in-12, 1754, tome VI, page 90.

(4) Il avait été précédemment fermier-général, comme son neveu Lenormand d'Etioles, et Madame Poisson, mère de Madame de Pompadour fut sa maîtresse pendant quinze ans; comme c'est elle qui procura sa fille au Roi, on fit ainsi son épitaphe :

« Ci-gît qui sortant d'un fumier,
» Voulant faire fortune entière,
» Vendit son honneur au fermier
» Et sa fille au propriétaire. »

M. Lenormand de Tournehem mourut en novembre 1751.

dont la construction remonte à Catherine de Médicis, et qui lui servait, dit-on, d'observatoire.

Ayant été imprimée séparément et avec le consentement de l'auteur, à l'époque que je viens d'indiquer (1), le Père Daire a commis un anachronisme en plaçant cette Épître au nombre des pièces composées en 1738 (2), et la preuve manifeste de l'erreur du bon Célestin, c'est que M. Tournehem ne parvint à la direction des bâtiments du Roi, que vers 1745, par la faveur de sa nièce, Mme. de Pompadour.

Le Mercure de France (3) fit mention de cette Épître, et Fréron en cita trente-cinq vers dans ses feuilles (4), reprochant aux libraires qui venaient de donner une nouvelle édition des *Œuvres de Gresset* (5), de n'y avoir point inséré sa nouvelle Épître sur le mérite de laquelle il ne se prononça pas, se contentant de dire :

« L'imagination du poète était, qu'au lieu de la sphère » armillaire qui est au haut de la colonne, on y mît la statue » du Roi : c'est ainsi que le sénat et le peuple romain avaient » placé la statue de Trajan sur la colonne consacrée à cet » empereur; et c'est en partie sur le modèle de la colonne » trajane que celle de l'hôtel de Soissons a été élevée. Ce » dessein est trop poétique pour être exécuté; le Français » aime à voir de près ses rois, et leurs images, au défaut » de leur personne. »

---

(1) In-8°. de 10 pages. Une nouvelle édition parut en 1752, avec une gravure représentant la colonne de l'hôtel de Soissons, à la suite de la seconde édition de l'*Essai sur la Peinture*, *la Sculpture et l'Architecture*, de Bachaumont, in-12, de 142 pages.

(2) *Vie de Gresset*, page 33, et *Histoire Littéraire de la Ville d'Amiens*, page 329, où il dit que cette Epître est de 1759.

(3) Novembre 1748, page 140.

(4) *Lettres sur quelques Ecrits de ce temps*, tome IV, page 345.

(5) Londres, 1751, 2 vol. in-12, édition citée par Guérard.

Différents écrivains du temps ne furent pas aussi réservés que Fréron, et Gresset ayant rendu son idée, au sujet du placement de la statue du Roi, par ces vers :

« La colonne qu'Apollodore
» Jadis érigea pour Trajan,
» De celle qui nous reste encore
» Nous dicte l'usage et le plan;
» Rivale du culte héroïque
» Dont Rome honora les vertus,
» Que la *Colonne Lodoïque*
» Offre d'aussi justes tributs.

L'expression de *Colonne Lodoïque* excita surtout une grande rumeur sur le Parnasse, et elle donna lieu à deux épigrammes qui furent attribuées à Piron, et dont il n'était pas l'auteur, puisqu'on les cherche vainement dans ses œuvres, où je n'ai trouvé, sur l'*Épître* en question, que le passage suivant de son *Ode* (1) *pour inviter l'Académie à célébrer les louanges du Roi.*

« Et toi que Rousseau (2) nous assure
» Être un oiseau de Jupiter;
» Trop heureux auteur de *Ver-Vert*,
» Ose tout sur un tel augure !
» De *la Chartreuse*, à notre gré,
» Dans le vieux Louvre transféré,
» Que le lieu t'élève et t'inspire!
» Si *Ver-Vert* y vole avec toi,
» Que tout ce qu'il sait et sut dire,
» Se réduise à *Vive le Roi!*
» Mais songe à tenir la promesse

---

(1) Edition in-12, de Rigoley de Juvigny. Amsterdam, 1766, tome VII, page 222.

(2) Allusion aux lettres de J.-B Rousseau, sur *Ver-Vert*.

» Qu'à ta réception tu fis,
» En traitant tes premiers écrits
» D'essais d'une faible jeunesse,
» N'attends pas que d'habiles mains
» Exécutent sur tes dessins
» Une *Colonne Lodoïque.*
» Toi-même, sur le fondement
» D'un vaste poème héroïque,
» Pose un durable monument.
» En vain ta modestie oppose
» La difficulté du succès
» Comparant tes légers essais
» Au poids du fardeau qu'on t'impose... »

Plus loin, Piron dit encore à Gresset, en l'engageant à célébrer la gloire du Roi ;

« De ce Prince un portrait fidèle
» Veut sans doute un peintre savant ;
» Pour peindre plus qu'un conquérant,
» Il faut être plus qu'un Apelle.
» Tu peux en être un, j'en réponds ;
» Tout fleurit sur un heureux fonds,
» Louis ne peut faire un Icare ;
» D'un haut vol son nom t'est garant...

Enfin, il ajoute :

» De ta sphère douce et paisible,
» Va dans un plus haut tourbillon
» Emprunter le pinceau terrible
» Et le beau noir de Crébillon. »

Ces conseils qui, comme on le voit, n'ont rien d'hostile, détruisent donc l'assertion du *Journal historique* de Collé (1), que voici :

(1) Paris, 1807, in-8°, tome I, page 9, à la date d'octobre 1748.

« Gresset a fait ces jours derniers, à M. de Tournehem,
» une *Épître* en vers qui n'a pas été autrement goûtée. Il
» donne dans cette épître un singulier conseil à ce directeur
» des bâtiments du roi, c'est de conserver la colonne de l'hôtel
» de Soissons, qui servait d'observatoire à Catherine de Mé-
» dicis, *afin*, dit-il, *d'y mettre la statue du Roi.*

» Il ne faut pour trouver cela ridicule, qu'avoir vu cette
» colonne, qu'il veut d'ailleurs qu'en exécutant son projet,
» on nomme *Colonne Lodoïque.* Piron a fait, au sujet de cette
» idée creuse, un rondeau à la grecque, je veux dire qui
» n'a pas grand sel; il feint que ce rondeau a été composé
» et envoyé à Gresset par un académicien, son confrère :

« A rien de beau, pour nous, Gresset,
» Tu ne conclus dans ton placet;
» Quoi ! du Roi confier la gloire
» Au fût d'un vieil observatoire.
» Mieux valait garder le tacet !
» Toute colonne, comme on sait,
» Avec le temps, comme un lacet,
» Se rompt, et laisse une mémoire
» A rien. »

L'épigramme que *la Bigarrure* (1), prête, de son côté, à Piron, sur la même épître, vaut un peu mieux que le rondeau cité par Collé :

« La colonne de Médicis
» Est odieuse à notre histoire;
» Pour en effacer la mémoire
» On ne doit point être indécis.
» Il faut être un hétéroclite

---

(1) Feuille périodique qui s'imprimait à La Haye, chez Gosse, 1749, in-12, tome I, page 64.

» Pour vouloir y placer le Roi ;
» C'est du vainqueur de Fontenoi :
» Faire un saint Siméon-Stylite. »

La Bigarrure n'est pas plus exacte en parlant de Gresset, qu'au sujet de Piron. En effet, ce journal littéraire avance :

« Que M. Gresset, ci-devant Jésuite, est depuis quelques » années pensionné par le magistrat de Paris, pour em- » bellir et expliquer les monuments publics par des ins- » criptions. »

Il y a dans cette phrase autant d'erreurs que de mots : des recherches faites aux archives de la ville de Paris, ne laissent aucun doute à cet égard (1).

Enfin, pour en finir avec l'*Épître à M. de Tournehem*, il paraît, d'après des notes qui m'ont été communiquées par M. Beuchot, bibliothécaire de la chambre des députés, qu'il est fait mention de cette Épître dans un ouvrage que j'ai vainement cherché à me procurer, et qui a pour titre : *Le Petit Portefeuille.*

La paix d'Aix-la-Chapelle, qui fut signée le 18 octobre 1748, donna lieu à beaucoup de pièces de circonstances; et Gresset, à ce qu'il paraît, par deux fragments qui nous restent, s'exerça comme les autres sur ce sujet, mais il est à croire que sa comédie ne fut pas représentée, puisqu'on n'en trouve aucune trace dans les répertoires dramatiques du temps.

Cette parodie devait avoir pour titre : *les Parvenus* ou *les Nouvellistes*, qui se désespèrent de la conclusion de la paix, parce qu'elle va les sevrer de nouvelles, et réduire à rien le rôle qu'ils jouent dans le monde.

On peut croire que ce canevas bien rempli devait offrir des scènes assez piquantes. Le manuscrit a sans doute subi

(1) Voyez ci-dessus, page 72.

le sort des comédies inédites qui existaient dans le porte-feuille que Gresset condamna au feu.

L'année 1749 est aussi remarquable que la précédente dans la vie de Gresset. C'est à cette époque en effet qu'il fit, par l'intermédiaire de M. le duc de Chaulnes, gouverneur de Picardie, des démarches pour obtenir les lettres patentes qui devaient constituer en Académie la Société Littéraire d'Amiens, formée depuis 1702 (1).

Une lettre de Gresset dont l'original existe dans les archives de l'Académie d'Amiens, mettra les lecteurs au courant des démarches que fit notre poète pour obtenir cette faveur du Roi.

A Messieurs les Membres de la Société Littéraire.

« *Chaulnes*, ce 24 *octobre* 1749.

» MESSIEURS,

» Recevez tous mes remercîments de la lettre obligeante » que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : on ne peut

---

(1) Cette Société, dit dom Grénier, dans son *Histoire* manuscrite *de Picardie*, « était connue en 1702, sous le nom de *Cabinet de Lettres*. Elle était alors » en réputation, et la méritait bien à en juger seulement par le nom des mem» bres qui la composaient. M. de l'Etoile, chanoine régulier de Ste.-Géneviève, » abbé de Saint-Acheul, en était comme le directeur ; M. l'abbé Delfaut, cha» noine de la cathédrale d'Amiens, faisait les fonctions de secrétaire ; les au» tres membres étaient M. Creton de Wieneville, président au présidial » d'Amiens ; M. de Cardonnay, connu par son goût pour les médailles ; M. Da» miens Hébécourt, avocat au parlement ; MM. Cornet et Petit, avocats du » Roi au présidial ; M. d'Auviller, directeur des postes de la province.

» Cette Société ayant perdu ses principaux membres, tomba en langueur » jusqu'en 1746, que d'autres particuliers de la même ville, au nombre de » quinze, dont les noms sont consignés dans l'*Almanach de Picardie* de 1753, » page 97, conçurent le projet de former une Académie en règle. M. le duc de » Chaulnes, gouverneur de Picardie, et M. Chauvelin, intendant de la géné» ralité d'Amiens, secondèrent leur noble émulation, et Louis XV leur accorda, » au mois de juin 1750, des lettres-patentes portant création, dans la ville » d'Amiens, d'une *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.* »

» être plus sensible que je le suis à votre confiance ; je la mé» riterai toujours par mon zèle pour l'illustration de ma » patrie, et par mon estime pour la Société Littéraire. Je vou» drais avoir aujourd'hui de meilleures nouvelles à vous » donner, et pouvoir vous annoncer un succès prochain de » la négociation commencée ; mais ce serait vous flatter et » vous servir mal. Il vaut mieux vous rendre un compte » fidèle de l'état des choses, et je croirais vous être plus utile » en vous exposant tout franchement la vérité, quelque triste » qu'elle puisse être, qu'en vous envoyant à tout hasard des » promesses vagues et de fausses espérances, comme font » tous les gens qui sont plus occupés du petit mérite de se » faire croire du crédit, qu'ils ne sont touchés du plaisir réel » de servir efficacement ceux qui leur en croient.

» Dès le lendemain de mon arrivée ici, M. le duc de » Chaulnes eut la bonté d'écrire à M. le comte de Saint» Florentin dans les termes les plus capables d'accélérer la » grâce des lettres-patentes : selon ses arrangements, les ou» vrages lus à la séance publique, et la requête et les statuts » seraient partis à leur tour avec une nouvelle lettre de re» commandation : enfin je croyais cette affaire dans le meil» leur chemin du monde pour réussir promptement ; mais » la lettre que vous avez reçue de Fontainebleau, et que vous » avez envoyée ici, a dérangé tout. Cette lettre, Messieurs, » est une réponse à celle que vous avez adressée le 1er. sep» tembre à M. de St.-Florentin, j'ignorais entièrement qu'on » eût écrit. M. le duc de Chaulnes, m'en a paru fort mécon» tent. La Société ne devait, dans aucun cas, sans la parti» cipation du protecteur, écrire rien au ministre qui tendît » à se procurer une forme authentique et permanente. Une » pareille démarche n'était point faite pour être brusquée. » Si la Société, avant que d'agir et d'écrire, avait consulté » M. le duc de Chaulnes, ou lui avait entièrement remis ses » intérêts, connaissant les formes et la marche de la cour, » qu'il est essentiel de ne point ignorer quand on y sollicite

» quelque chose, il aurait mis à cette affaire toute la con-
» duite requise pour écarter les obstacles, tout le crédit né-
» cessaire pour assurer le succès, et toute l'ardeur dont il
» est rempli pour procurer à la Société le titre d'*Académie*
» et un état irrévocable. Mais malheureusement en se pres-
» sant trop, on a travaillé contre soi-même, et pour avoir
» voulu aller en avant sans les tentatives préliminaires et les
» gradations indispensables, on se trouve aujourd'hui très-
» reculé, et beaucoup plus loin d'obtenir qu'on ne l'était
» avant d'avoir demandé. En effet, Messieurs, vous devez bien
» juger que l'espèce de *néant* qu'on vient de mettre à cette
» lettre du 1er. septembre, règlera pour long-temps, peut-
» être, le ton des réponses qu'on pourra faire à de nouvelles
» sollicitations sur cet objet. Il n'est pas vraisemblable que
» le ministre rétracte actuellement ce qu'il vient de mander
» au nom du Roi, et par conséquent, voilà, selon toute ap-
» parence, les prix de 1750 nécessairement renvoyés à une
» autre année, ainsi que l'expédition des lettres-patentes. J'ai
» justifié ici l'aventure de cette lettre, qui devait porter
» malheur à la Société, et j'en ai rejeté la précipitation qui
» l'a fait écrire, sur l'obligation où l'on s'est cru (en
» conséquence des ordres du ministre), de lui rendre
» compte sur-le-champ des lectures faites le jour de Saint-
» Louis, ainsi, toute rancune finie, M. le duc de Chaulnes
» n'est actuellement fâché de votre lettre que parce qu'elle a
» mis un très-grand obstacle aux espérances qu'il avait de
» faire obtenir bientôt à la Société le titre qu'elle désire. Il
» faut voir avant de prendre de nouvelles mesures ce que
» répondra M. le comte de Saint-Florentin à la lettre partie
» d'ici le 22 de ce mois ; en attendant M. le duc de Chaulnes
» est d'avis qu'il ne faut point envoyer à la cour, dans le
» moment présent, les extraits, ni les statuts, ni la requête
» de l'hôtel-de-ville. D'ailleurs, pour répondre par des faits
» aux objections du ministère, et pour écarter toutes les dif-

» ficultés sur la nature des occupations de la Société qu'on
» croit purement consacrée à la littérature, je crois qu'il
» serait à propos de renforcer l'envoi des ouvrages qui sont
» ici : 1°. par l'extrait de quelqu'un des *Mémoires* de M. le
» chevalier de Rhodes, imprimés dans les journaux; 2°. par
» le Mémoire du R. P. Ferry, sur l'établissement des fon-
» taines; 3°. par quelques fragments ou quelque extrait de
» dissertation sur des points de l'histoire particulière de la
» ville d'Amiens, ou de l'histoire générale de la Picardie,
» s'il s'en est présenté dans les différentes lectures, ou s'il
» s'en rencontre dans vos portefeuilles. Au moyen de ce
» renfort, M. de Saint-Florentin verrait que la poésie, l'élo-
» quence, la philosophie, la critique, tous genres nécessaires
» à l'instruction de l'esprit humain, aux progrès du goût, à
» la culture de la raison et des mœurs, et à la perfection
» du commerce de la vie, ne bornent cependant point ex-
» clusivement les travaux de la Société Littéraire. Il verrait
» qu'indépendamment de ces objets utiles, elle marche encore
» au bien public par d'autres routes; qu'elle admet, dans
» les vues de son institution, toutes les découvertes avan-
» tageuses à l'humanité; en un mot, qu'elle ouvre la car-
» rière à tous les genres qui ont fait obtenir le nom d'*Aca-
» démie* à diverses sociétés.

» Je suis persuadé, Messieurs, qu'en réunissant aux pièces
» de la séance publique, les différents extraits que je viens
» de proposer; en ajoutant aux statuts (qui ne parlent que
» de l'histoire à faire de la ville et de la province), un article
» qui énoncerait la partie ultérieure que le ministre désire,
» et demandant en conséquence le titre d'*Académie des
» Sciences et Belles-Lettres*, on réparerait tout et on réta-
» blirait toutes les espérances. Quoiqu'on ne puisse anéantir
» ce qui est fait, et quoiqu'il soit fort difficile d'y remédier
» promptement, il n'est point dit pour cela qu'on doive re-
» noncer à espérer : il ne faut point s'effrayer des contra-

» dictions, quand on veut réussir; les établissements les » plus utiles en rencontrent toujours, mais quand l'objet est » bon, il triomphe des obstacles et du temps. Je vous de- » vais bien, Messieurs, ce petit mot d'espérance et de con- » solation après toutes les nouvelles peu satisfaisantes que » vous porte ma triste lettre. M. le duc de Chaulnes est extrê- » mement content des ouvrages qui ont été lus à la St.-Louis; » il me charge de vous en faire ses compliments. Il a adopté » le projet que j'ai proposé de donner deux prix la pre- » mière année qu'il sera permis d'en distribuer; il donnera » les sujets des ouvrages, et quant aux prix, je puis vous » garantir, en connaissance de cause, que personne jusqu'ici » n'aura fait les choses d'une façon aussi distinguée que M. le » duc de Chaulnes se propose de le faire.

» J'ai reçu une lettre de M. Vallier; il est très-sensible, » Messieurs, à la marque d'estime que la Société Littéraire » lui a donnée en le nommant à une place d'associé. Il doit » venir à Amiens dans le mois prochain, quand je lui aurai » marqué mon retour, et il compte alors remercier lui-même » la Société.

» J'ai consulté M. le duc de Chaulnes sur la députation » que vous vouliez lui envoyer. Elle ne sera nécessaire qu'au » cas qu'il reçoive une réponse plus satisfaisante qu'il ne la » prévoit, et qu'il puisse répondre aux députés quelque chose » de favorable et de positif. S'il se présente jusque-là quel- » que chose à négocier près de lui, disposez entièrement » de moi, Messieurs, et soyez bien persuadés que je saisirai » toujours, avec tout l'empressement d'un fidèle concitoyen, » toutes les occasions où je pourrai prouver mon amour » pour la patrie, mon zèle pour l'établissement de l'Acadé- » mie, et mon estime pour ses fondateurs.

» Je suis, avec les sentiments les plus parfaits, Messieurs, » votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» *Signé :* GRESSET. »

Comme la Société Littéraire se recrutait toujours en attendant sa nouvelle organisation, Gresset fut souvent chargé de procéder aux réceptions, surtout quand les liens de parenté et d'amitié l'unissaient aux récipiendaires. Ainsi, il nous reste le discours suivant qu'il prononça vers la fin de 1749, pour l'admission de MM. de Wailly, de Toulle et Galand, qui tous les trois partageaient son affection à différents titres.

« Messieurs,

» Dans des jours pareils à celui qui nous rassemble ici, on » n'a sans doute jamais parlé le langage du reproche ; vous » me forcez de l'employer, et de me plaindre de l'amitié » même. Cette amitié vous a séduits et aveuglés sur moi dans » les louanges dont vous venez de m'honorer, et dont vous » auriez dû ne point refuser le sacrifice à mes instances, si » vous ne vouliez point l'accorder aux droits de la vérité; » mais de toutes ces louanges si flatteuses, et parées de » toutes les couleurs les plus capables d'éblouir l'amour- » propre, je ne dois m'attribuer avec justice, et je ne me » réserve ici, avec une véritable sensibilité, que celle de bon » citoyen. Si d'ailleurs mes faibles talents méritent quelque » éloge, ce n'est point à moi, c'est à la ville chérie où j'ai » reçu le jour, et où je parle : c'est aux arts que j'ai cultivés » dès mes premières années, c'est aux principes de raison » et de goût que j'y ai reçus, c'est aux exemples vertueux » que j'y ai vus, enfin c'est à ma patrie que je dois tout, et » je suis trop flatté, si elle daigne s'intéresser à l'hommage » public que j'ai la satisfaction de lui en rendre aujourd'hui » pour la première fois de ma vie.

» Quel lieu plus favorable au juste tribut que je lui offre, » que ce temple même (1) ouvert à sa gloire par un prélat (2)

---

(1) Il paraît que les séances de la *Société Littéraire* se tenaient à l'Evêché.

(2) Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Mothe.

» digne des premiers âges du christianisme par ses vertus, » et digne de l'amour de notre âge par la douceur de ses » mœurs! Quel jour plus heureux pour développer aux yeux » de ma patrie tous les tendres sentiments de ma reconnais- » sance, par les talents que je lui dois, que ce jour consacré » aux talents mêmes, à les rassembler, à les enrichir, et à » inscrire de nouveaux noms dans leurs fastes?

» Les engagements que vous venez de prendre avec la » Société Littéraire, Messieurs, ne lui sont pas moins chers » qu'à vous-mêmes; elle est aussi touchée des sentiments de » votre reconnaissance que de la façon heureuse dont vous » les avez exprimés; mais elle ne règle point le jugement » qu'elle porte de vous sur la défiance que vous venez d'en » marquer; et cette modestie n'a d'autre effet à ses yeux que » de lui prouver encore mieux tout ce que vous valez. Je me » plaindrais ici, Messieurs (et ce serait uniquement pour » votre gloire et pour l'intérêt de la justice qui est due à » chacun de vous), je me plaindrais des bornes que le temps » me prescrit, je regretterais de n'avoir pu détailler tous les » avantages que vous apportez aujourd'hui à la Société Litté- » raire, et tous ceux que vous lui faites encore envisager dans » l'avenir, si l'unanimité des suffrages dans vos élections n'a- » vait été pour chacun de vous un éloge particulier, un de » ces témoignages de l'estime publique, où la vérité parle » toute seule et toujours mieux que tout l'art de l'éloquence » ne le pourrait faire.

» Quels traits plus naturels et plus énergiques, Monsieur (1), » que le simple récit de votre association! vous n'avez point » encore atteint l'âge prescrit par les statuts; la Société le » savait, mais elle savait aussi que les richesses de l'étude,

(1) M. de Wailly (Vincent), littérateur distingué, auteur d'une traduction inédite de l'*Enéide*, en vers. Il n'est mort qu'en 1812, d'après une note de M. Gresset l'aîné.

» les lumières du goût, l'esprit de réflexion, enfin un caractère formé et une âme décidée à la vertu, vous donnaient tous les droits de l'âge mûr. La loi de ne point admettre de sujets au-dessous de vingt-cinq ans, ne pouvait vous regarder ; c'est contre la frivolité, le défaut de culture, les écarts de l'esprit et les premières fougues des passions, que cette règle générale est établie ; vous étiez fait pour l'exception : remplissez toute notre attente, et si quelque expérience, si les liens du sang et de l'amitié me donnent droit de vous donner des conseils, n'étouffez point par une nuisible défiance de vos forces, les fruits précieux que votre printemps nous annonce. Vous commencez votre carrière sous les auspices les plus heureux. Nous sommes ramenés aux jours les plus favorables aux talents et au génie. La paix vient de renaître à la voix d'un monarque vainqueur et adoré, le père de la France, le bienfaiteur de l'Europe, l'admiration de l'univers et l'honneur de l'humanité. Aimable paix, présent heureux du plus grand des rois, c'est à toi que nous devons ici le plaisir d'entendre aujourd'hui, pour la première fois, les élèves de Mars et de la victoire dans le sanctuaire des Muses et des beaux-arts.

» Né avec l'amour et le goût de ces arts brillants, vous avez su, Monsieur (1), les cultiver dans tous les temps, dans tous les climats. Seize années de services, de périls, de campagnes laborieuses et de devoirs pénibles, toujours remplis avec distinction ; les fatigues de l'Italie, celles de la Flandre, les camps de Dettingen, où vous fûtes blessé en combattant pour la patrie ; enfin les travaux mêmes et les souffrances de la campagne de Bohême, tout cela ne vous a jamais empêché de trouver des loisirs pour l'étude des

(1) M. de Toulle (Isidore-Florimond-Marie), chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie au régiment de Grammont, beau-frère de Gresset, mort en 1792.

» beaux arts : je dis plus, vous les avez enrichis. L'intérêt » du bien public ne permet point que mon amitié garde » aujourd'hui vos secrets ; vous avez écrit cette mémorable » campagne de Bohème (1) ; ce siège fameux, cette brillante » campagne de Prague, dont vous avez partagé les peines et » les dangers ; vous avez recueilli tous ces prodiges de valeur » et de patience de notre armée, époque à jamais surpre- » nante et célèbre dans les fastes français, et qui ne le cèdera » point, dans les annales de l'univers, à la fameuse retraite » que l'histoire des Grecs nous a transmise : achevez, Mon- » sieur, un ouvrage aussi intéressant que fidèle, c'est un tribut » que vous devez à la Société avec qui vous venez de pren- » dre des engagements ; c'est un présent que vous devez à » la nation.

» Vous, Monsieur (2), que l'amour des belles-lettres, cet » amour si naturel aux esprits raisonnables et aux âmes sen- » sibles, a éclairé aussi dès vos premières années, vous sa- » vez également associer le charme de l'étude et les fruits » de la réflexion aux travaux de votre état, et à l'ardeur gé- » néreuse avec laquelle vous servez le prince et la patrie, » ardeur si bien prouvée aux brillantes journées de Raucoux » et de Laufeld. J'ai vu (car pourquoi le dissimulerais-je, » puisque que mon amitié est destinée aujourd'hui à trahir » tous les mystères du mérite et de la modestie), j'ai vu plu- » sieurs écrits qui vous sont échappés sans dessein et sans » prévoir qu'ils dussent être remarqués, mais qui, par la jus- » tesse et le goût dont ils sont remplis, et par une heureuse » facilité de bien écrire, annoncent combien vous pouvez

---

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des deux campagnes de 1741 et 1742.*

(2) Galaud de Longuerue (François), capitaine de cavalerie au régiment de Saluces, auteur d'un *Discours sur les devoirs des Académiciens.*

» être utile ici quand vous donnerez aux travaux littéraires
» les loisirs que le service militaire vous laissera.

» Un nom qui nous est bien cher, ainsi qu'à tous nos con-
» citoyens, a précédé le vôtre dans la liste de la Société;
» il y sera immortel. Il était juste d'y consacrer les soins et
» le zèle du parfait citoyen, de l'homme aimable (1) qui était
» à l'hôtel-de-ville quand le prix annuel y fut fondé....»

J'ajouterai encore ici le fragment d'un autre discours prononcé par Gresset à la Société Littéraire, en 1749.

« Dans une journée aussi glorieuse pour la Société Litté-
» raire, pourrais-je condamner au silence mon estime pour
» ses fondateurs? C'est à vous, Messieurs, qu'Amiens est
» redevable de ce brillant projet et de son heureuse exécu-
» tion : je ne puis trop admirer cette noble intrépidité qui
» vous a toujours fait marcher à votre but sans vous effrayer
» des contradictions, et sans vous laisser détourner par les
» obstacles que la malignité et la jalousie semaient sur votre
» route. Vous saviez que par une fatalité et par un opprobre
» attachés à la faible humanité, la voix de l'ingratitude est
» toujours la première qui parle des bienfaiteurs publics;
» vous en aviez déjà eu dans vos murs des exemples trop
» sensibles; vous aviez vu de nos jours l'ignorance et le mau-
» vais goût s'élever (je ne parle pas des esprits raisonna-
» bles et des honnêtes gens de cette ville, ils sont néces-
» sairement exceptés quand on peint la bassesse et les mi-
» sères de l'esprit humain), vous aviez vu, dis-je, l'igno-
» rance se déchaîner en ridicules discours, en clameurs im-
» puissantes, lorsqu'une main sage et heureuse, également
» guidée par le bien public et par le goût, nous procura de
» nouveaux établissements et des ouvrages immortels. Mais

(1) Il est probable que cet éloge s'applique à M. François Galand, élu conseiller de ville en 1738, puis maire, et en 1751, beau-père de Gresset.

» l'ignorance a été condamnée au silence, forcée à l'admira-
» tion; elle a disparu, et les monuments sont restés, et res-
» teront toujours à la gloire d'un magistrat illustre (1), que
» les connaissances illimitées, les lumières supérieures, l'ir-
» réprochable désintéressement et le zèle infatigable pour la
» province confiée à ses soins et à son administration, n'im-
» mortaliseront pas moins dans cette ville que les ouvrages
» utiles et honorables que nous devons à son génie.

» Si c'est le destin des établissements avantageux d'être
» censurés et contredits dans leur naissance, il leur ap-
» partient aussi de triompher de leurs adversaires et du
» temps, par la force du bien et l'évidence de l'utilité;
» tel est, Messieurs, le destin de la Société Littéraire : tout
» lui présage le succès prochain de ses espérances, tout lui
» montre, tant ici qu'auprès du trône, les appuis les plus
» puissants.

» Je suis chargé, Messieurs, de renouveler à la Société, de
» la part de son illustre protecteur (2), les assurances de son
» estime et de son zèle pour elle. Que ne doit-elle point at-
» tendre des témoignages favorables qui vont être rendus par
» cet arbitre éclairé de tous les talents et de tous les arts,
» par un protecteur à qui ses lumières et sa raison donnent
» encore plus de force pour persuader, et de crédit pour
» réussir, que l'autorité même de son rang et l'éclat de tous
» ses titres. Ame supérieure, incorruptible à la cour, génie
» heureux, qui réunit au même degré les qualités brillantes
» qui font le héros, les qualités solides qui font le sage, et
» toutes les vertus de la société qui font l'homme aimable.
» Honoré depuis long-temps de l'amitié de M. le duc de
» Chaulnes, dépositaire de ses sentiments, et témoin de ses

(1) M. de Chauvelin, intendant de Picardie.

(2) M. le duc Chaulnes.

» vues pour l'utilité publique et pour votre avantage, je puis » vous garantir, Messieurs, qu'il partage toute votre impa- » tience sur l'objet de vos désirs, et que si leur accomplisse- » ment dépend de ses soins et de son zèle, vous touchez au » moment du succès. . . . .

» Sous des auspices si heureux, éclairés du flambeau de » l'émulation. . . . . »

D'après ces deux discours, il paraît que c'est vers la fin de 1749 seulement que Gresset mit à exécution son projet de quitter Paris pour revenir sur les bords de la Somme; et en effet, la date du billet suivant prouve qu'il n'avait encore rien d'arrêté à cet égard au commencement de cette année.

Billet à Mademoiselle Silvia (1).

« *Janvier* 1749.

» Mademoiselle Silvia est priée de vouloir bien donner un » reçu de la présente comédie, et de le signer, tant pour jus- » tifier la commission du porteur de ce paquet, que pour » que l'auteur de la pièce se fasse connaître à elle, quand » il en sera temps, et qu'il ait toutes ses sûretés. Il prie » Mademoiselle Silvia de lui mander (réponse toujours ca- » chetée) quel jour il faut renvoyer chez elle son courrier » pour savoir le parti qui aura été pris sur cette comédie. » Il compte qu'elle ne sera vue d'abord que par Mlle. Silvia, » MM. Ricoboni (2) et Deshée (3). S'ils s'en chargent, il faut

---

(1) « Cette excellente actrice, dit le *Dictionnaire des Théâtres*, 1754. in-8°, » page 528, l'une des plus parfaites qui ait paru depuis long-temps sur aucun » théâtre, se nommait *Giovanna Benozzi*. Elle était née à Toulouse. Reçue » dans la troupe italienne en 1716, elle épousa depuis *Joseph Balletti*, dit » *Mario*, et elle eut un fils qui fut reçu au même théâtre en 1742.

(2) C'est sans doute *François*, qui débuta le 10 janvier 1726; et après avoir quitté le théâtre avec son père en 1729, y reparut en 1731, et y resta jusqu'en 1750, qu'il quitta enfin la scène.

(3) Ou plutôt *Deshayes*, qui débuta à Fontainebleau le 2 décembre 1734. Cet excellent acteur épousa l'aînée des filles de Thomassin.

» faire copier sur-le-champ, et qu'en vingt-quatre heures les
» rôles soient distribués. Le temps presse, et on pourrait la
» jouer dans huit jours d'ici, ou dix au plus, vu que les rôles
» une fois bien sus, les répétitions en seront plus aisées. On
» réitère les instances, pour qu'il n'y ait absolument dans la
» confidence de cette pièce que les acteurs qui y jouent, et
» aucun autre de l'assemblée : cela est essentiellement né-
» cessaire. S'il y a quelques objections, quelques change-
» ments, Mademoiselle Silvia aura la bonté de le mander,
» le présent porteur sera à ses ordres. Surtout secret pro-
» fond sur le titre de la pièce jusqu'au moment de l'affiche. »

Gresset s'occupait depuis long-temps (1) de la comédie dont il est fait mention dans ce billet. Elle avait pour titre *les Bourgeois*, ou *le Secret de la Comédie*. Composée d'abord en un acte, il finit par tirer de son sujet la valeur de trois actes. Indécis sur le choix du théâtre auquel il convenait davantage de la donner, Gresset, à ce qu'il paraît, finit par se décider pour le théâtre italien; et l'on voit, par le feuillet (2) sur

(1) Novembre 1747.

(2) Voici ce document assez curieux, par la comparaison qu'il offre des acteurs du temps entre eux :

PERSONNAGES :	COMÉDIE FRANÇAISE :	COMÉDIE ITALIENNE :
Bertrand père.	Poisson.	Lelio.
Bertrand fils.	Dangeville.	Thomassin.
Remi père.	Deschamps ou Bonneval ou Legrand.	Mario.
Remi fils.	Roselli ou Dubois.	Rochart ou Thérèse en homme.
Antoine, garçon de banque.	Deschamps,	Deshaies.
M. Robert.	Armand.	»

lequel sont indiqués les personnages de cette pièce, ceux des acteurs de la Comédie Française et de la Comédie Italienne auxquels les rôles devaient être distribués.

Comme il n'existe rien dans les annales dramatiques du temps, qui soit relatif à cette pièce, il est à croire que par suite de quelque tracasserie de coulisse, sa représentation n'a pu avoir lieu. Restée alors en portefeuille, elle aura partagé le sort des autres écrits condamnés au feu. Mais je suis porté à croire qu'on doit la trouver dans les papiers de Frédéric, puisque Gresset a mis sur l'une de ses notes, le *memento* suivant :

« *In* 3 actes. Corriger sur le manuscrit de Berlin. »

Il serait difficile, d'après les notes incomplètes qui nous restent, d'apprécier aujourd'hui ce que pouvait valoir cette comédie (1), et je ne sais sur quel fondement l'auteur de la *Vie de Gresset*, qui précède ses chefs-œuvre dramatiques (2), et M. Renouard après lui (3), ont avancé qu'elle avait été lue par l'auteur à deux de ses amis, qui pensèrent que jamais rien de plus gai et de plus plaisant n'avait été donné au théâtre.

	COMÉDIE	
PERSONNAGES :	FRANÇAISE :	ITALIENNE :
Mme. Bertrand.	Mlle. Lamotte.	Mlle. Silvia.
Marianne, sa fille.	Mlle. Gaussin.	Mlle. Coralline.
Javotte, id.	La petite N.	Camille.
Manon, servante.	Mlle. Gauthier ou Mlle. Dangeville.	Mlle. Ricoboni.
Les jurés.	Dubreuil ou Baron.	

(1) Gresset y avait mis pour épigraphe : *Reddere persona convenientia cuique.*

(2) Paris, Belin, 1787, in-18, page 11.

(3) *Vie de Gresset*, page XXXVIII.

Elle se terminait par un vaudeville dont le dernier couplet finissait par ces vers :

« Si notre ouvrage est approuvé,
» Nous croyons avoir retrouvé
» Le secret de la comédie. »

Gresset, malgré le refus qu'il avait fait de quitter sa patrie pour aller admirer de près le philosophe de Sans-Souci, ne négligeait aucune des occasions qui pouvaient lui donner le moyen de se rappeler au souvenir du grand Roi, comme viennent de le prouver les notes au sujet de la bouffonnerie de M. Bertrand. Mais, non-content de ces envois généraux, il adressait encore de temps en temps à ce prince des vers qui, malheureusement ne sont pas sortis du portefeuille de Frédéric, si nous devons en croire les observations de M. Formey (1), au sujet de la lettre suivante, qu'il reçut de Gresset, à la date du 25 février 1750 (2) :

« MONSIEUR,

» L'honneur que j'ai d'être de l'Académie Royale de Prusse, » autorise aujourd'hui ma confiance et excusera près de » vous cette importunité. On m'a mandé dans ma solitude, » où je suis depuis long-temps, que vous avez bien voulu » parler de moi dans un ouvrage intitulé : *Conseils pour former une Bibliothèque choisie* (3). Recevez, Monsieur, tous » mes remercîments de l'honneur que vous m'avez fait, et

(1) Voyez *Souvenirs d'un Citoyen*, Berlin, Lagarde, 1789, in-12, tome II, page 250.

(2) Aucun des éditeurs de Gresset n'a songé à exhumer cette lettre de l'ouvrage de Formey, où elle est ensevelie depuis cinquante ans.

(3) Voici le passage à l'article VII Poésie :
« Aimable Gresset, qui pourrait t'oublier ? ton *Ver-Vert* et tant d'autres » ravissantes poésies forment un des recueils les plus précieux pour un homme » de goût. » 1755, in-12, page 58.

» permettez-moi de vous demander où je dois m'adresser » pour avoir un exemplaire de ce livre, aussi bien que de » votre ingénieuse *Dissertation sur les Songes* (1).

» J'ai eu l'honneur d'envoyer, il y a quelques jours, une » Épître en vers à S. M. le Roi de Prusse, et j'ai supplié très- » humblement S. M. de permettre que cette pièce soit lue » dans une séance de son Académie Royale, au cas que ce » faible ouvrage, si fort au-dessous du sujet, soit honoré du » suffrage de S. M.

» *Quis dignum possit pollenti pectore carmen*
» *Condere pro rerum majestate.*

» Il ne m'est point donné de partager les travaux de votre » célèbre compagnie; je me range du moins à ses premières » vues, et je partage sa reconnaissance en chantant son au- » guste protecteur. Permettez-moi, Monsieur, de joindre ici » mes compliments et mes hommages pour M. de Maupertuis, » notre illustre président.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» *Signé:* GRESSET. »

M. Formey ajoute à la fin de cette lettre :

« Je ne trouve dans les registres de l'Académie aucune » mention de la lecture de cette Épître. »

L'Épître sur le sort de laquelle Gresset prit le parti de consulter le secrétaire perpétuel de l'Académie de Berlin, est sans doute celle dont j'ai retrouvé le canevas dans ses papiers, et dont voici le début :

« Quelle voix daigne m'appeler du néant? quoi, tandis que » vous partagez avec le Ciel le soin de régir les mortels et de » faire des heureux, vos yeux daignent au loin descendre

(1) Elle est insérée dans le premier volume des Mémoires de l'Académie de Berlin.

» vers une solitude ignorée et m'encourager. Ainsi l'astre » qui éclaire, qui pare, qui régit la nature, l'astre qui donne » les couleurs, qui illumine les palais, les temples, les cieux, » daigne aussi porter sa chaleur et les sources de la vie sous » les roches, sous les ondes, et jusqu'en ces demeures pro- » fondes dont on a fait l'empire des morts. . . . .

» Je suis cet or brut, j'irai m'enflammer, m'épurer à vos » rayons . . . je verrai le trône des arts et leur dieu . . . »

Passant ensuite à l'éloge du Roi, le poète ajoute :

« Pindare, en louant les vainqueurs des jeux de la Grèce, » était forcé à de vagues digressions par la stérilité du sujet... » ici le contraire, *copia rerum vati nocet et operi*.... mais :

» Ma voix parviendra-t-elle au palais de la gloire? qu'est- » ce que le faible hommage d'un obscur versificateur? n'im- » porte, je suis rassuré pour la bonté qui jusqu'ici a daigné » m'entendre; tout peut trouver sa place près d'un héros » universel; l'océan qui reçoit dans son sein le tribut des » fleuves superbes, ne dédaigne pas l'hommage des faibles » ruisseaux. . . . . (1).

La longueur de ce canevas ne me permet pas de le repro- duire ici en entier, malgré les curieux détails dont il est semé, et qui font parfaitement connaître le mode employé par le

---

(1) Gresset avait sans doute cette fois pris la précaution de faire remettre son Epître à M. Le Chambrier, et ne pourrait-on pas supposer que la lettre suivante, adressée à ce ministre, et qui est sans date, se rapportait à cet envoi :

« Monsieur, je me sers de la permission que S. M. a bien voulu me donner » d'avoir l'honneur de lui écrire, et de celle que vous m'avez accordée de vous » adresser mes lettres pour en assurer le sort. Il m'est trop glorieux de remplir » ce devoir envers S. M., et la circonstance est trop brillante pour y manquer » aujourd'hui. Je me flatte, Monsieur, qu'en faveur de ces raisons, vous excu- » serez mon importunité. Je ne dois point oublier de vous remercier de la bonté » avec laquelle vous avez bien voulu parler de moi à M. Chauvelin. »

poète pour assigner à ses différentes pensées la place qu'elles devaient occuper dans l'ensemble de sa composition.

L'Épître dont je viens de parler n'est pas la seule pièce de Gresset que les archives littéraires de Sans-Souci doivent conserver encore; car notre poète ne manquait jamais d'adresser à Frédéric des compliments presque toujours en vers, soit au renouvellement de l'année, soit au jour de sa naissance. J'en ai trouvé un échantillon dont il ne reste que ce peu de vers :

« Par une basse idolâtrie
» Aveuglément divinisés,
» Au temple de la flatterie
» Que d'autres soient préconisés.

» Pour vous, parmi un très-petit nombre, vous aurez un » autel érigé par l'équité, par la gloire,

» Au temple de la vérité. »

Une autre pièce dont il faut également déplorer la perte, c'est l'Ode (1) que Frédéric reçut au début de l'année 1750, et qui donna lieu à la lettre suivante du Roi :

« *A Postdam, le 4 avril* 1750.

« Monsieur, j'ai reçu votre lettre avec grand plaisir; votre » Ode, pour être arrivée tard, ne m'en a pas paru moins

(1) On y trouvait cette comparaison de Frédéric avec Henri IV, au sujet des arts florissant au milieu du bruit des armes :

« Apollon dis-moi par quels charmes
» Ces arts que le loisir a faits,
» Fleurissent au sein des alarmes
» Comme dans le sein de la paix ?
» Funeste appui de l'ignorance,
» Mars veut les bannir de la France;
» Mais vainement il le résout
» Au fort même de la tempête,
» Un Roi bienfaisant les arrête;
» Le vrai héros suffit à tout.... »

» bonne, et j'accepte bien volontiers l'augure que des vœux
» aussi heureusement exprimés semblent m'annoncer pour
» cette année. Cet ouvrage est peut-être un des plus parfaits
» qui aient été faits en ce genre; je n'y vois de défaut que d'y
» être trop loué; mais si je blâme le peu de ressemblance
» du portrait, je ne puis m'empêcher d'admirer la beauté du
» tableau; et pour ne rien dérober aux applaudissements qui
» vous sont dus, ce beau morceau, puisque vous le souhai-
» tez, sera lu dans l'Académie. Je ne me rappelle pas d'avoir
» fait aucune correction à l'Ode que je vous ai adressée,
» en tous cas je vous l'envoie telle qu'elle a été retrouvée
» dans mes archives poétiques : vous êtes le maître de la
» faire imprimer, et je consens également que vous publiiez
» mes lettres. Je doute très-fort cependant qu'elles puissent
» soutenir le grand jour et la comparaison de vos ouvrages;
» c'est mettre mon bavardage dans un voisinage trop dan-
» gereux, mais puisque cela peut vous flatter, je veux en
» courir le risque. On verra aisément que mon objet, en
» vous écrivant, est moins de quêter des louanges que de
» vous marquer mon admiration et mon estime.

» *Signé :* FÉDÉRIC. »

Le retour de Gresset sur le sol paternel, fut signalé, en 1750, par un évènement qui fait époque dans sa vie, je veux parler de l'installation de l'Académie d'Amiens, à laquelle Gresset procéda avec une grande solennité, le 1er. octobre, en vertu des lettres patentes du Roi, dont M. le duc de Chaulnes sollicitait depuis long-temps l'obtention, comme on l'a vu plus haut.

Gresset, par cet acte constitutif, était nommé *président perpétuel;* mais sa modestie ne lui permit pas d'accepter ce titre, et il consigna les raisons de son refus dans le discours qu'il prononça, en exerçant, pour la première et la dernière

fois (1), les fonctions que l'amitié du duc de Chaulnes avait obtenues pour lui de la bienveillance du Roi.

Voici le discours remarquable qu'il prononça dans cette première séance de l'Académie, et qui n'a été recueilli par aucun des éditeurs de ses œuvres :

« M. Gresset, dit le Secrétaire perpétuel de l'Académie (2), » a ouvert la séance; il a parlé, d'après la devise (3) de l'Aca- » démie, sur la liberté littéraire et philosophique, sur l'éten- » due que doit avoir cette liberté pour les progrès du génie » et des arts, et sur les bornes que la raison et la religion lui » prescrivent. Après avoir exposé tout ce qui peut exciter et » nourrir l'émulation, tout ce qui doit maintenir la décence » et les mœurs, après l'éloge du Roi, toujours prêt à encou- » rager et à confirmer par ses grâces tous les établissements » qui tendent au bien de ses sujets, et l'expression de la re- » connaissance publique pour tous les soins que M. le duc » de Chaulnes, protecteur de l'Académie, s'est donnés pour » cet établissement. M. Gresset a terminé son discours en » ces termes :

» Les temps s'écoulent, les races se succèdent, les hom- » mes disparaissent, les villes se renouvellent; d'autres ci- » toyens, nos neveux, nos enfants, porteront ici nos noms, » habiteront nos murs, possèderont nos biens. Préparons- » leur un bien nouveau, un dépôt de lumières, de vertus

(1) L'Académie, dans sa séance du 2 octobre, insista pour lui faire révoquer sa décision, et voulut lui donner une seconde fois la charge de président, mais il persista dans sa première résolution, d'après ce que rapporte le registre de l'Académie.

(2) On doit regretter que le secrétaire de l'Académie n'ait donné qu'une analyse de la première partie de ce discours.

(3) Le sceau de l'Académie représente le temple de l'Immortalité sur la cime d'une montagne escarpée, avec ces mots de Virgile : *Tentenda via est.*

» et de gloire ; un temple où, dans tous les temps, les pré-
» ceptes de la raison, des sentiments, des mœurs et de la
» religion soient unis à la voix du génie, de tous les talents
» et de tous les arts. Voilà les vrais biens, les biens inaltéra-
» bles et l'héritage le plus cher que nous puissions laisser à
» nos successeurs. Transmettons-leur, Messieurs, dans tout
» son lustre et dans tous ses avantages, ce bien nouveau
» qu'ils tiendront de vous, et que vous ne tenez que de vous-
» mêmes. Que les jeunes citoyens instruits par vos ouvrages
» et formés par vos exemples, apprennent à mériter de s'as-
» seoir un jour ici ! qu'enflammés dès ce moment d'une gé-
» néreuse émulation, ils se pénètrent de l'amour des arts et
» du bien public, en voyant vos fêtes, vos honneurs, vos
» récompenses et la joie unanime de la patrie.

» Dans cette satisfaction universelle, il me reste, Mes-
» sieurs, à remplir un désir qui m'est bien cher, le désir de
» vous prouver ma reconnaissance. Vous avez bien voulu
» vous reposer sur moi du soin de solliciter et hâter la per-
» fection de cet établissement, en rendant compte, à son illus-
» tre protecteur, de vos travaux et de vos vœux; si mon zèle
» et mes soins ont heureusement répondu à vos intentions,
» j'ai servi ma patrie : c'est un devoir que j'ai rempli, comme
» une obligation que je vous ai ; mais ce n'est point encore
» assez pour vous prouver combien je suis citoyen, et je ne
» puis être content que je n'aie consacré tout mon attache-
» ment pour mon pays et toute mon estime pour vous, plu-
» tôt par des faits qui demeurent que par des expressions qui
» s'envolent. Tant que j'ai cru pouvoir être de quelque utilité,
» quelque faible qu'elle fût, j'ai conservé, Messieurs, l'hon-
» neur de vous présider. Des ordres émanés du trône rati-
» fient, en ma faveur, cette flatteuse distinction, et le droit
» d'en jouir tout le temps de ma vie. Mais aujourd'hui, Mes-
» sieurs, quand cette utilité cesse, quand tous mes vœux sont
» satisfaits, mon ministère est rempli, et je ne vois dans tout

» ce que cette distinction a de plus séduisant pour moi, que
» le plaisir pur de vous en faire le sacrifice, et l'occasion de
» rendre un nouvel hommage à ma patrie. Ce serait une
» situation trop pénible pour moi, un sentiment trop im-
» portun que d'être toujours un obstacle aux fonctions par-
» ticulières et publiques des différents directeurs que le sort
» mettra désormais à la tête de l'Académie; l'émulation et les
» intérêts de la compagnie en souffriraient: ainsi, Messieurs,
» pénétré de la plus respectueuse et de la plus vive recon-
» naissance pour la grâce dont le Roi a daigné m'honorer ici,
» je crois pouvoir aujourd'hui remettre et sacrifier tous les
» droits de cette grâce même, sans manquer aux devoirs de
» ma gratitude envers notre Monarque auguste, et sans ris-
» quer de déplaire à sa Majesté, puisque le bien public de
» cette compagnie est l'unique motif de la démarche que je
» fais.

» Je ne me réserverai d'autre emploi dans vos assemblées,
» Messieurs, que celui de partager vos travaux et d'applaudir
» à vos succès. Trop satisfait et trop flatté si cet acte volon-
» taire de mon zèle pour vos intérêts et pour votre gloire me
» donne quelques droits sur votre estime et votre amitié. »

Différents travaux littéraires continuèrent à occuper Gresset au milieu des jouissances de famille qu'il était venu chercher dans sa ville natale; et si les charmes de la solitude, toujours favorable au cultes des Muses, furent momentanément balancés par les liens qu'une tendre sympathie lui fit contracter au milieu de sa carrière; toutefois ces liens, en l'attachant davantage aux rives de la Somme, comme le prouvent les vers adressés à M. Vallier (1), ne diminuèrent en rien la fraîcheur de son imagination.

---

(1) Ancien colonel d'infanterie, membre de l'Académie de Nancy, auteur de quelques poésies imprimées.

(Note de M. Louis Du Bois.)

Ces vers, donnés comme inédits dans l'*Almanachs des Muses* (1), existaient déjà dans l'édition des œuvres de Gresset qui porte la date de 1765 (2).

Comme la pièce suivante est inédite, et qu'elle paraît avoir du rapport avec les vers adressés à M. Vallier, je crois devoir la placer ici :

» Tandis que des beaux jours la fraîcheur renaissante,
» Sur la terre embellie assemble les plaisirs,
» De la saison dont la présence enchante
» L'absence seule excite mes désirs.
» La nature en beautés en vain se renouvelle,
» Je me sens peu touché de ses charmes pompeux;
» L'hiver me rend près d'un ami fidèle :
» Est-ce au printemps que je dois être heureux? »

(1) 1770, page 4.

(2) Tome I, page 326.

CHAPITRE VI.

1751 à 1760.

La gloire d'avoir obtenu de l'autorité royale les prérogatives académiques pour la Société Littéraire d'Amiens, appartient tout entière à Gresset, comme on l'a vu plus haut; aussi les muses de la Picardie s'empressèrent-elles de l'en remercier. Parmi ces productions éphémères, je citerai celle qui nous a été conservée par l'une des feuilles périodiques dont la Hollande avait alors, en quelque sorte, le monopole (1) : elle a pour titre :

« Vers à M. Gresset de l'Académie Française de Paris (*sic*),
» pour le remercier de l'établissement qu'il a procuré d'une
» nouvelle Académie de belles-lettres dans la ville d'Amiens. »

En voici quelques-uns :

« Apollon à ton zèle unissant son suffrage,
» Voit avec plaisir cet ouvrage
» Élevé par les mains d'un de ses favoris;
» Et ce dieu pour jamais s'engage
» De le rendre durable autant que tes écrits.
» On dit qu'en ce jour mémorable
» Où, dans Amiens, pour la première fois,
» . . . .
» Ce dieu du goût fonda les lois;

(1) Voyez *la Bigarrure*, La Haye 1751, Pierre Gosse, tome IX, page 151.

» Il voulut emprunter ta voix,
» Et proposa ta muse aimable
» Pour le modèle véritable
» Des élèves dont il fit choix.
» Vous qui des doctes Sœurs arborez la bannière,
» Néophites, dit-il, l'honneur de ces climats,
» Courez dans la noble carrière
» Où Gresset doit guider vos pas.
» Nourri depuis long-temps aux rives du Parnasse,
» Il en connaît tous les sentiers;
» Et c'est en marchant sur sa trace
» Que vous cueillerez des lauriers.

Si l'on doit en croire M. Renouard (1), c'est vers 1751 que Gresset termina deux pièces qui, dit-il, lui avaient été demandées pour le spectacle de la cour. Le titre de l'une, ajoute le biographe, était *l'Esprit à la mode*. M. Andrieux, dans l'avertissement (2) qui précède sa comédie de *la Jeune Créole*, nous fait connaître le rapport qui existait entre sa pièce et celle de Gresset :

« M. le comte François de Neufchâteau, dit-il, mon con» frère de l'Académie, m'a appris que Gresset avait eu l'idée » d'une pièce à peu près semblable à celle-ci. Il avait intitulé » la sienne : *l'Esprit à la mode*, ou *les Américains*. C'était » au milieu du XVIIIe. siècle, dans un temps où des créoles » fort riches venaient en France se faire remarquer par leur » luxe et leurs dépenses excessives. Il paraît que dans la » pièce de Gresset, c'était le père qui arrivait des colonies » sans être connu de son fils, lequel avait été envoyé à Paris

(1) *Vie de Gresset*, page XXII.

(2) Voyez ses œuvres, édition de Neveu, 1818, in-8°, tome III, page 9.

» encore enfant. M. de Neufchâteau ne sait pas si Gresset
» avait achevé cette comédie, mais il en a vu, m'a-t-il dit,
» des vers tout-à-fait dignes de l'auteur du *Méchant*. »

Ces vers auront sans doute été communiqués à François de Neufchâteau par M. D******, qui, comme on l'a vu plus haut, s'était approprié différents manuscrits de Gresset.

La seconde comédie indiquée par M. Renouard, était *l'Ecole de l'amour-propre* : commencée en 1751, il paraît que Gresset ne l'avait pas tout-à-fait terminée en 1759, d'après le passage suivant de sa lettre sur la comédie (1) :

« J'ai cru, pour l'utilité des mœurs, pouvoir sauver de
» cette proscription les principes et les images d'une pièce
» que je finissais, et je les donnerai sous une autre forme
» que celle du genre dramatique. Cette comédie avait pour
» objet la peinture et la critique d'un caractère plus à la
» mode que *le Méchant* même, et qui, sorti de ses bornes,
» devient tous les jours de plus en plus un ridicule et un
» vice national. »

La nouvelle forme que Gresset se proposait de donner à l'action de cette comédie, a-t-elle eu lieu ? rien n'a pu me mettre à même de résoudre cette question, puisqu'il ne reste qu'un très-petit nombre de fragments des cinq actes dans lesquels l'auteur avait développé la morale de sa pièce, qui portait pour second titre *les Parvenus*.

Voici quelques parcelles de ces fragments, dignes d'être sauvées de l'oubli :

« J'ai toujours méprisé les chemins de la brigue,
» Le subalterne esprit des aigles de l'intrigue ;
» Et de la vérité fidèle partisan,
» Je n'ai jamais connu le jargon courtisan ;

---

(1) Voyez édition de 1811, in-8°, tome II, page 393.

» Que le vil protégé, que le faquin parvienne,
» Je hais tout avantage où la bassesse mène. »

On voit que ces vers sont tracés au courant de la plume; ils peignent en peu de mots toute la vie si pure de leur auteur, qui développe sa pensée de cette manière :

« Je n'ai point le manège et les petits talens,
» Qui font presque partout le mérite du temps.
» Et n'ai jamais connu la basse complaisance
» Qui cajole l'orgueil et flatte l'importance.
» On parvient, je le sais, par ces honteux détours;
» Les hommes, toujours vains, se prenant tous les jours,
» Tant aux sentiments vrais qu'à ceux qu'on fait paraître,
» Flattez leur amour-propre, et vous êtes leur maître.
» La morgue, la hauteur, s'humanisent bientôt,
» Et la cajolerie est tout l'esprit qu'il faut.... »

Cette pièce renfermait aussi, comme *le Méchant*, bon nombre de vers sententieux, tels que ceux-ci :

« L'amour-propre n'a point de parents ni d'amis... »
» . . . .
« Méritez l'amitié, ce trésor de la vie,
» Vivre sans être aimé, c'est vivre sans plaisir,
» C'est consumer le temps, ce n'est pas en jouir... »
» . . . .
« On est à la patrie avant que d'être à soi. »
» . . . .
» On se guérit bien tard d'une erreur qui nous flatte... »
» . . . .
« Une glace trompeuse embellit les défauts. »
» . . . .
« Sur le bien général l'intérêt prend son texte;
» L'utilité publique est toujours le prétexte.... »

. . . .

« On est sage aisément sur ce qu'on n'aime pas. »

Que de princes auxquels on peut dire avec Gresset :

« Il lui faut des valets et non pas des amis. »

Il n'y a rien de plus vrai que ce portrait d'une coquette surannée, dont j'entrevois d'ici l'original :

« Elle croit bonnement qu'un air d'enfantillage
» Voile à tous les regards la date de son âge,
» Et qu'on ne lui croira jamais que vingt-cinq ans. »

Cette autre peinture ne manque pas de vérité :

« Une femme étourdie est vieille avant trente ans,
» Et le public lassé de la voir et d'en rire,
» Souvent ne lui fait pas la grâce d'en médire. »

Enfin je partage entièrement l'avis de Gresset au sujet de ces gens qui prenant à la lettre la maxime de Sosie :

« Messieurs, ami de tout le monde (1). »

se font, comme on dit vulgairement, *tout à tous*, et auxquels on peut répéter avec notre poète :

« Qui veut plaire à chacun déplaît à tout le monde... »

On est d'autant plus disposé, d'après ces citations, à regretter la perte de *l'École de l'amour-propre*, que cette pièce devait offrir une foule de tableaux piquants des ridicules produits par l'amour-propre, à en juger par les notes suivantes, qui porte la date de 1753.

. . . .

(1) Molière, *Amphitrion*, scène Ire.

« Doralise examine tous les différents rôles que les femmes » peuvent jouer pour devenir célèbres : intrigue, esprit, » beauté, pruderie, etc.; elle se trouve propre à tout, supé- » rieure à tout; à portée de choisir ce qui lui conviendra le » mieux de toutes les grâces, de tous les talents, de tous les » genres de mérite. . .

» Peindre Oronte, oisif, délicat, voluptueux, n'ayant d'é- » tude que sa santé, et sacrifiant tout à sa commodité : un » pareil caractère est difficile à tracer. . . . . »

Gresset avait encore composé deux autres comédies, dont l'indication se trouve dans la *Notice* qui précède ses *chefs-d'œuvre dramatiques* (1), et dans sa *Vie*, par M. Renouard (2), ainsi que dans les notes de son éloge, par M. Noël (3). L'une avait pour titre *le Monde comme il est*, et l'autre *le Parisien*.

Ne peut-on pas appliquer à ces deux pièces cet autre passage de la *Lettre sur la Comédie?* (4)

« Pour mes nouvelles comédies (dont deux ont été lues, » Monsieur, par vous seul) ne me les demandez plus; le sa- » crifice en est fait, et c'était sacrifier bien peu de choses. »

D'après la date de sa lettre sur la *Comédie*, comme nous le verrons plus tard, ce sacrifice fut consommé vers 1759.

Le mariage que Gresset contracta en 1751 avec mademoiselle Galand (5), eut un grande influence sur sa destinée litté-

---

(1) Page 11.

(2) Page XXXVII.

(3) Paris, 1786, in-8°, page 52, note EE.

(4) Voyez L. C., page 393.

(5) Voici l'acte de ce mariage d'après le registre de la paroisse de Saint-Martin de la ville d'Amiens :

« L'an mil sept cent cinquante et un, le vingt-deux février, sur les onze heures » du matin, après la publication faite d'un ban dans cette église et dans celle de » Saint-Nicolas-des-Champs de la ville de Paris, et de Saint-Jacques de cette

raire, puisqu'il l'enleva pour toujours aux cercles brillants de la capitale, qui l'auraient peut-être attiré quelquefois encore sur les pas de la duchesse de Chaulnes, à laquelle il consacrait ordinairement une partie de la belle saison, pendant le séjour qu'elle faisait habituellement tous les ans dans ses terres de Picardie.

Cette union, comme l'a fait observer avec raison l'un des biographes de Gresset (1), « étonna tous ceux qui avaient » lu ses écrits, où il vante tant sa liberté, et où il dit que » l'indépendance est sa maîtresse, et l'inconstance son étude.» Le P. Daire aurait pu même ajouter qu'il a consigné dans la plus célèbre de ses Épîtres (2), cet axiome, que son cœur déjà avait démenti plus d'une fois :

» ville, dispense obtenue des deux autres, de Monseigneur l'Évêque d'Amiens, » signé de Lestoc, vicaire-général, et de Monseigneur l'Archevêque de Paris, » signé de Coriolis, vicaire-général, comme il nous a paru; les fiançailles » célébrées ledit jour en présence de nous, soussigné, curé de cette paroisse, » ont été conjoints en légitime mariage sans opposition ni empêchement par » mondit Seigneur Évêque d'Amiens, dans la chapelle du palais épiscopal, » *Jean-Baptiste-Louis Gresset*, l'un des quarante de l'Académie Française, » de l'Académie Royale de Prusse, et honoraire de l'Académie des Belles-» Lettres, Sciences et Arts d'Amiens, fils majeur de Jean-Baptiste Gresset, » défunt, en son vivant conseiller du roi, commissaire aux enquêtes du baillage » et siège présidial d'Amiens, et de défunte dame Catherine Rohault, assisté » de M. Alexandre-Vincent Gresset, son frère, et de M. Florimond Marié de » Toulle, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine » dans le régiment de Grammont-cavalerie, ami; Et demoiselle *Marie-» Charlotte-Françoise Galand*, fille majeure de M. François Galand, con-» seiller et ancien maire de cette ville, et de défunte dame Marie-Charlotte » Filleux, assistée de M. son père, et de M. Jean-Baptiste et M. Martin » Galand, ses oncles paternels, et autres parents soussignés.

» Signé au registre, etc. »

(1) Le Père Daire, *Vie de Gresset*, page 51.

(2) *La Chartreuse*.

« Une indifférence suprême,
» Voilà mon principe et ma loi. »

Il paraîtrait, en outre, d'après l'assertion de M. de Wailly, qu'aux hyperboles du poète succédèrent des sentiments plus tendres qui amenèrent enfin les liens contractés en 1751, et que son apologiste justifia de cette manière (1) :

« M. Gresset, pendant les dix années qu'il passa à peu près » à Paris, faisait de fréquents voyages à Amiens, où l'attrait » de la patrie le sollicitait à se fixer. Fatigué de la contrainte » qu'impose toujours le grand monde auquel il appartenait, » il aspirait après la douce liberté de la vie de province, où » les gens honnêtes n'ayant guère à vivre qu'avec leurs » égaux, sont affranchis de l'esclavage plus fastidieux qu'ho- » norable qu'imposent les prétentions du rang et de la di- » gnité. Il céda enfin à son penchant, et fut achevé de se » déterminer par un goût vif qu'il avait formé depuis long- » temps dans sa patrie pour une personne aimable, d'une » famille distinguée dans le premier ordre de la bourgeoisie, » et qui avait dans l'esprit et dans le caractère tout ce qu'il » fallait pour fixer un homme de son mérite. Il a passé avec » elle vingt années de sa vie dans les plaisirs de la plus douce » confiance et de l'union la plus intime. »

Malgré toute la confiance que peuvent inspirer les assertions de M. de Wailly, il est difficile de se persuader qu'à l'âge de quarante et un ans passés, *un goût vif*, ou en d'autres termes, *l'amour*, ait été, dans cette circonstance, le motif déterminant de Gresset, surtout en pensant qu'à défaut de jeunesse et de beauté, Mlle. Galand n'apportait, pour répondre à un sentiment tendre, que les grâces de l'esprit. Ce n'était donc, des deux côtés, il faut en convenir, qu'un

---

(1) Lettre à d'Alembert.

mariage de raison, et je suis assez porté à croire que Gresset, en le contractant, avait eu principalement pour but de se soustraire entièrement à la tentation qui pouvait lui reprendre un jour de regagner Paris, et d'y négliger de nouveau, au sein des plaisirs d'une société mondaine, ces devoirs religieux que lui rappelait sans cesse son ami M. de la Mothe d'Orléans, évêque d'Amiens, qui, depuis le retour dans sa patrie de cette espèce d'enfant prodigue de l'institution de Jésus, exerçait un empire absolu sur son esprit et sur toutes les habitudes de sa vie.

En effet, Gresset marié n'était plus alors le Gresset de *Ver-Vert*, de *la Chartreuse* et du *Méchant*, traité en enfant gâté par la société la mieux choisie de Paris et de Versailles, dans laquelle sa femme, qui y était toujours restée étrangère, ne pouvait pas figurer, malgré tout l'esprit qu'elle possédait, sans abdiquer en quelque sorte le caractère honorable de son sexe, et s'y constituer *homme*, à l'exemple des Tencin, des Geoffrin, des Lespinasse, en devenant comme ces dames directrice d'un bureau d'esprit.

Gresset fut donc irrévocablement fixé, par son mariage, dans le cercle étroit d'une société bourgeoise; et cette position qui le privait du moyen de suivre ses études du grand monde, peut justifier, jusqu'à un certain point, l'expression du Père Daire (1), « que les Muses gémissaient de l'avoir perdu. » En effet, si comme on vient de le voir, *l'École de l'amour-propre* offrait encore des coups de crayons dignes de ceux dont abonde *le Méchant*, il faut les considérer plutôt comme des réminiscences de sa mémoire que comme une étude nouvelle des travers et des vices de la haute société, si, comme l'indiquent les dates portées sur les fragments relatifs à cette pièce, sa composition ne doit pas remonter à 1751.

---

(1) L. C., page 82.

L'auteur d'un éloge de Gresset (1), qui a paru dans *le Nécrologe des Hommes célèbres de France* (2), semble avoir partagé l'opinion que je viens d'émettre au sujet de l'influence que la vie de province exerça sur l'esprit de Gresset, quand il a dit :

« Il chercha bientôt la retraite dont ses mœurs simples, » faisaient un besoin à son âme, et chargé, et non pas enivré » de gloire, il retourna dans sa patrie, où l'union d'une » compagne douce et selon son cœur, lui préparait des jours » moins brillants mais plus heureux. Quelques vers, quel- » ques scènes de comédies échappèrent encore à sa plume ; » mais nous n'oserions dire que ces productions fussent di- » gnes des regrets de la littérature, qu'il a paru du moins » avoir long-temps oubliée... »

Les Muses de la Picardie s'empressèrent de célébrer les nœuds qui venaient d'enlever pour toujours le chantre de *Ver-Vert* aux séductions de Paris, et le Père Daire, bibliothécaire des Célestins, qui devait plus tard compiler une vie de Gresset, ne fut pas l'un des derniers à lui prodiguer l'encens du Parnasse. Mais notre poète dut sourire en voyant la plume d'un Célestin terminer ses hémistiches par ce vœu que l'âge des époux rendait presque ridicule :

« Soyez heureux, et que vos plus longs jours
» Soient à jamais filés par les amours (3). »

Le Père Daire qui reconnut sans doute dans la suite la faiblesse et l'inconvenance de ses vers, eut alors le bon esprit de ne pas les insérer à la suite de sa vie de Gresset, avec

(1) Quelques bibliographes le donnent à Palissot.

(2) Paris, Knapen, 1778, in-12, tome XIII, page 49.

(3) Manuscrit du Père Daire, n°. 6.

ceux des autres rimeurs qui s'évertuèrent sur le même sujet, et dont voici l'indication :

1°. Compliment en patois picard d'un auteur anonyme;

2°. Vers de M. du Rivet, que divers recueils du temps donnèrent avant le Père Daire (1). Fréron les fit précéder de cette réflexion :

« L'abbé Leblanc, dit-il, prétend dans une de ses *Lettres* » *aux Français,* que les hommes célèbres devraient garder le » célibat, et qu'une *Madame Newton* et une *Madame de Fon-* » *tenelle* sonneraient mal aux oreilles. Sa délicatesse, ajoute » le critique, sera donc bien blessée d'entendre dire *Ma-* » *dame Gresset.* »

L'abbé Leblanc était assez dans le vrai; aussi l'auteur des vers a dû, pour justifier la chaîne que Gresset venait de se forger, faire de sa compagne un portrait flatteur. Comme cette petite pièce ést peu connue, et que son coloris se rapproche de celui produit par le pinceau de notre Albane, j'ai cru devoir l'ajouter ici :

« Toi qui dans tes rimes charmantes,
» Où brillent du plaisir les images riantes,
» Nous as tant de fois répété
» Que les astres de ta naissance
» Furent la douce liberté
» Et la paisible indépendance,
» Sous le joug de l'hymen tu viens de t'asservir ;
» De tout engagement dédaigneuse ennemie,
» Ta première philosophie
» S'opposait à ces nœuds ; tu viens de la trahir.
» Mais le public te justifie;
» L'objet à qui t'unit un choix judicieux,
» Dans son esprit et dans ses yeux
» Nous offre ton apologie. »

---

(1) Fréron, *Lettres*, etc, tome IV, page 267. — Riveri, *Mélanges Littéraires*, page 195.

3°. Autres vers adressés à *l'Épouse du chantre de Ver-Vert*, par une de ses parentes, Mlle. Galand-Sénéchal, qui se terminaient par ce souhait dont elle ne vit point l'accomplissement :

« Puisses-tu lui donner un fils qui lui ressemble ! »

4°. La pièce qui précède donna enfin lieu à cette apostrophe faite par un anonyme aux membres de la nouvelle Académie d'Amiens, de choisir sans trop d'égard au préjugé vulgaire :

« Une femme pour secrétaire. »

Puisque la nouvelle Muse (Mlle. Galand-Sénéchal), en célébrant le mariage de Gresset, venait de justifier la demande qu'un zélé partisan du beau sexe avait présenté sérieusement à cette Académie, d'y recevoir les dames.

Tout occupé de son bonheur matrimonial, Gresset, à ce qu'il paraît, ne demanda aucune inspiration à sa muse pendant les années 1751 (1) et 1752. Vivant donc alors sur les produits du passé, il lut dans la séance publique de l'Académie d'Amiens, tenue le 23 août 1751 (2), l'*Ode adressée au Roi de Prusse sur son couronnement*, ainsi que celle composée par Frédéric à cette occasion, et que ce prince lui avait envoyée avec sa lettre du 4 avril 1750 (3).

Cependant le Père Daire, dans sa nomenclature des ouvrages de Gresset, place à la date de 1774 une lettre (4) qui

---

(1) A moins de rapporter à cette année une Epître à Frédéric dont l'*Almanach des Muses* de 1804 a donné quelques vers, sous la fausse date de 1741, — Voyez édition de 1811, tome I, page 155.

(2) *Registre de l'Académie*, page 29 ; et Daire, *Vie de Gresset*, page 52.

(3) Voyez ci-dessus, page 292.

(4) L. C., page 63. — Je viens de la retrouver dans l'*Année Littéraire* de 1774, tome VI, page 20. Elle paraît être effectivement de cette année ; mais

m'est inconnue, adressée, dit-il, à un ancien jésuite, au sujet d'une harangue latine de celui-ci, à l'occasion de la naissance du dernier duc de Bourgogne : si l'existence de cette lettre est réelle, elle appartient incontestablement à l'année 1751, et non pas à 1774, puisque le dernier duc de Bourgogne, fils du dauphin, et frère aîné des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, est né le 13 septembre 1751, et qu'il mourut le 22 février 1761.

L'année 1753 est presque aussi stérile que les précédentes, puisqu'elle n'a offert à mes investigations qu'un discours adressé à M. le duc de Chaulnes, lorsqu'il fit son entrée pu-

---

il n'y est nullement question de la naissance du dernier duc de Bourgogne, comme on va le voir :

Lettre de M. Gresset au R. P. D. D. L. C. D. J.

« J'ai reçu, mon R. P., le Discours que vous avez eu la bonté de m'envoyer. » Je l'ai lu avec un très-grand plaisir; il est pensé avec force et noblesse, » exprimé avec grâce et sentiment, et rempli de ces images brillantes qui font » l'éloquence comme la poésie. Vous avez trouvé l'art de faire entrer des » principes et des mœurs nécessaires et honorables au gouvernement des Etats » et à l'humanité dans un genre où d'autres ne mettent souvent que des fa- » deurs et des mots. Vous conservez la manière de *Cossart* et sa langue, au » nombre et à l'harmonie de votre style. Ce ne sera sûrement point votre » faute si le petit jargon d'antithèses si ridiculement à la mode aujourd'hui, » continue à prévaloir, et si on laisse toujours les pièces d'or de Cicéron pour » les oboles de Sénèque :

» *Si Pergama dextra*
» *Deffendi possent etiam hæc deffensa fuissent.*

» Je vous sais un gré infini du trait noble et respectable par lequel vous fi- » nissez, c'est à la honte de nos jours un mérite fort rare que d'employer la » religion dans la tribune littéraire; elle termine votre harangue avec beau- » coup de dignité, et confirme qu'on peut être chrétien sans être petit, quoi- » qu'en pensent et qu'en radotent les brillants beaux-esprits et les sublimes » philosophes de notre siècle.

» J'ai l'honneur, etc.

» Gresset.

» *A Paris*, 26 *août* 1774.

blique dans la capitale de la Picardie. Gresset, dans cette circonstance, lui présenta l'Académie en sa qualité de président-honoraire, dont il voulut bien encore une fois remplir les fonctions (1).

Obligé de présider l'Académie Française dont le sort l'avait rendu directeur, Gresset répondit, en 1754, à l'Ode que M. Boissy lut à l'Académie le 25 août, lorsqu'il y prit séance pour la première fois à la place de Destouches ; Ode dans laquelle se trouvait cette strophe sur le poète chargé de le recevoir :

« Ici, quand la mort vous l'enlève (2),
» Qui prend le soin de m'installer?
» C'est de Thalie un autre élève,
» Qui peut lui seul la consoler,
» Répare sa perte fatale,
» Ce n'est que dans la capitale
» Que doit briller le vrai talent.
» Gresset, ton devoir est de plaire;
» *Le Méchant* te demande un frère,
» Et Paris empressé l'attend. »

Fréron, en rendant compte de cette réception dans son *Année Littéraire*, (3), s'exprime ainsi sur la réponse de Gresset :

« Il eut été neuf, et sûrement très-agréable pour le public, » que M. Gresset eût aussi fait sa réponse en vers. Cette idée » ne lui sera pas venue sans doute, mais sa prose vaut bien » des vers, et peut-être mieux. »

---

(1) Ce discours ayant pour unique objet d'engager le duc de Chaulnes à continuer sa protection à l'Académie, M. Rigollot a été d'avis que je pouvais me dispenser de le publier.

(2) Destouches.

(3) 1754, tome VII, page 347.

Cette réponse, *pleine d'esprit*, comme l'a dit d'un autre côté le Père Daire (1), fut imprimée dans le temps, suivant l'usage (2) à la suite de la pièce de Boissy. Elle parut ensuite dans le *Recueil des Harangues de l'Académie* (3); mais malgré cette publicité, de tous les éditeurs de Gresset, M. Campenon a été le seul qui se soit avisé d'exhumer cette pièce académique pour en insérer l'extrait dans son édition (4), sous le titre assez bizarre de *Molière et de Destouches*.

Non-seulement M. Renouard ne l'inséra pas dans son édition de 1811, mais il n'en fit même pas mention dans sa *Vie de Gresset*.

L'Académie d'Amiens entendit la lecture de ce Discours le 23 décembre 1754. Il fut réimprimé séparément dans un *Choix* (5) *de Discours de réception de l'Académie Française*, qui parut à Paris en 1808.

On trouve sur l'exemplaire in-4°. de 1754, que je possède, une note manuscrite qui renferme cette étrange assertion :

« Ce Discours de M. Gresset est puisé mot à mot dans l'ar-
» ticle *Comédie* de l'*Encyclopédie*, par M. Marmontel. »

Et l'auteur de cette note ajoute ensuite : « Voyez le *Voyageur philosophe*, tome I, page 48, 1761 (6); ce qui me porte à croire que l'assertion en question appartient à cet ouvrage, que je ne connais pas.

Ayant lu avec une grande attention l'article de Marmontel, en le comparant avec le Discours de Gresset, je me suis

---

(1) L. C., page 52.

(2) Paris, Brunet, 1754, in-4°. de 16 pages.

(3) Paris, Reguard, 1764, in-12, tome VI, page 208.

(4) *Œuvres choisies de Gresset*, 1823, in-8°, page 429.

(5) Voyez tome I, page 276.

(6) Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, 2°. édition, n°. 19473, attribue cet ouvrage à M. de Villeneuve, ancien directeur des finances de la Toscane, d'après *la France Littéraire* de 1769.

convaincu qu'il n'y a aucune ressemblance entre l'ordonnance de ces deux compositions, et que si plusieurs idées communes aux deux auteurs pouvaient à la rigueur offrir quelque point de comparaison entre elles, Gresset alors conservait un immense avantage sur son compétiteur, tant pour le fond que pour la forme des pensées.

De plus, si le caractère bien connu de Gresset ne le garantissait pas suffisamment de tout soupçon de plagiat, on pourrait dire que le volume de l'*Encyclopédie*, dans lequel se trouve l'article de Marmontel, portant la date de 1753, n'a dû être livré aux souscripteurs qu'en 1754; et comme, d'après le catalogue de la bibliothèque de Gresset, dressé par lui, que j'ai été à même de consulter, l'*Encyclopédie* ne se trouvait pas au nombre de ses livres, il est à croire que l'article de Marmontel lui était encore inconnu quand il fut obligé de composer sa réponse aux vers de Boissy. Ne peut-on pas ajouter, comme une autre preuve de l'impossibilité du plagiat, que Gresset, devant parler au nom de l'Académie Française, avait nécessairement, suivant l'usage, soumis son Discours à la compagnie avant de le prononcer, et que l'Académie dans le sein de laquelle il devait y avoir des souscripteurs à l'*Encyclopédie*, n'aurait pas manqué de s'élever contre ce plagiat, si elle avait pu soupçonner un instant que Gresset s'en était rendu coupable.

Si Gresset ne passa pas à Paris la plus grande partie de l'année 1754, pour y remplir entièrement ses fonctions de directeur de l'Académie Française, il dut y revenir encore après la réception de M. Boissy, lorsqu'il fut question de procéder à celle de d'Alembert, nommé à la place de M. l'évêque de Vence.

Cette réception excita un vif intérêt parmi les gens de lettres, tant par la grande réputation du récipiendaire qui, déjà depuis 1741 faisait partie de l'Académie des Sciences, que par le rang qu'avait tenu dans l'Église le prélat auquel il succé-

dait, et l'éclat littéraire dont brillait le directeur de l'Académie.

Les principes religieux de Gresset devaient nécessairement se trouver dans cette circonstance en opposition avec les opinions du chef des encyclopédistes, et l'éloge de M. l'Évêque de Vence, tracé par des plumes si différentes, promettait aux curieux une séance plus intéressante que ne l'est ordinairement celle d'une réception académique.

Le Discours de d'Alembert fut vivement attaqué par l'*Année Littéraire* (1). Fréron en fit ressortir avec adresse les parties faibles, et il termina sa critique par cette phrase ironique :

« Presque tout le Discours du récipiendaire est écrit de
» ce style contraint, embarrassé ; il n'en est pas moins un
» grand géomètre et un homme de beaucoup d'esprit. »

Le Discours de Gresset, au contraire, fut vengé par le même critique de la froideur avec laquelle il fut accueilli par le public.

« Cette réponse, dit-il (2), est pleine d'idées nobles et clai-
» res, très-bien écrite, peut-être un peu trop oratoire, mais
» le sujet semble l'excuser. Il avait à parler de M. l'Évêque
» de Vence, c'est-à-dire, d'un grand prédicateur ; pour le
» louer dignement il a cru pouvoir prendre le ton de l'élo-
» quence : j'ai peu lu de Discours académiques aussi pleins
» de choses et d'images. »

Il parut plus tard une autre critique du Discours de d'Alembert, dont l'auteur m'est inconnu (3). Il se donne à la fin de sa lettre la qualité d'*Avocat au Parlement*.

Plus sévère encore que Fréron, notre avocat suit d'Alem-

---

(1) 1754, tome VII, page 349.

(2) L. C., page 357.

(3) *Lettre à un Ami, contenant quelques Observations sur le Discours de M. d'Alembert, pour sa réception à l'Académie Française*, in-12 de 16 pages.

bert pas à pas, et ne lui fait grâce de rien. Abordant ensuite la réponse de Gresset, dont il blâme plusieurs expressions qui me paraissent au contraire des beautés, notre critique ne peut cependant s'empêcher de convenir que :

« Les fleurs, les idées, l'élévation et le génie brillent dans » cet ouvrage. Puis il ajoute : Je crains que votre piété ne » s'alarme d'un portrait de nos premiers pasteurs, d'autant » plus téméraire qu'il est injuste. »

Le critique fait allusion ici à ce fameux passage du Discours de Gresset, relatif aux prélats de cour, qui causa dans le temps beaucoup de rumeur à Versailles, et au sujet duquel Louis XV témoigna une sorte de mécontentement; toutefois notre avocat n'est pas exact quand il dit :

« L'auteur l'a beaucoup adouci à l'impression en mettant » sur le compte de Despréaux ce que lui-même dit des évê- » ques, et en prêtant au poète satirique un crayon dont il n'a » jamais fait usage. Le bel-esprit n'est pas toujours circons- » pect; l'envie de faire de jolies phrases respecte difficile- » ment la décence et la vérité. »

En effet Gresset n'avait peint que trop fidèlement la conduite des prélats de cour, et si dans cette occasion il ne fut pas assez circonspect, ce n'est pas *l'envie de faire de jolies phrases* qui guida sa plume, mais le respect qu'il avait pour la vérité.

Je ne sais d'après quelle autorité le critique a pu avancer que Gresset avait adouci cette partie de son discours relative aux prélats de cour, et l'avait mise sur le compte de Despréaux, quand il est positif, d'après l'édition que j'ai sous les yeux (1), qu'il y supprima tout-à-fait le passage incriminé que l'édition in-quarto, dont j'ai parlé plus haut, imprimée sans doute immédiatement après la séance et avant les rumeurs

(1) *Recueil des Harangues prononcées par Messieurs de l'Académie Française*, Paris, Regnard, in-12, tome VI, page 235.

de la cour, avait exactement reproduit tel qu'il fut prononcé.

Voici en effet ce passage d'après le manuscrit autographe de Gresset (1), qui m'a été communiqué par M. Gresset l'aîné, l'un de ses neveux, et sur lequel l'auteur fit sa lecture :

« Dans le cours de plus de vingt années d'épiscopat, « M. l'Évêque de Vence ne sortit jamais de son diocèse que » quand il fut appelé par son devoir à l'assemblée du clergé. »

L'édition in-12 du Recueil des Harangues s'arrête ici, tandis que le manuscrit et l'édition in-4°. portent ensuite :

« Bien différent de ces pontifes agréables et profanes » crayonnés autrefois par Despréaux, et qui regardant leur » devoir comme un ennui, l'oisiveté comme un droit, leur » résidence naturelle comme un exil, venaient promener » leur scandaleuse inutilité parmi les vices, le luxe et la mol- » lesse de la capitale, ou venaient ramper à la cour, et y » *traîner de l'ambition sans talent, de l'intrigue sans affai-* » *res et de l'importance sans crédit.* »

Les expressions que je souligne sont celles sur lesquelles porte le blâme du critique, et qui me semblent au contraire des beautés dignes des plus grands éloges.

Je ne sais par quelle incurie ce discours, très-remarquable sous tous les rapports, n'a jamais été recueilli par les divers éditeurs des *œuvres* soit-disant complètes de Gresset : M. Campenon est encore le seul qui ait réparé cette omission dans sa collection des *œuvres choisies* (2), mais en lui donnant ce titre extraordinaire : *De l'Éloquence de la Chaire vers le milieu du* XVIIIe. *siècle.*

Les encyclopédistes, dont l'œuvre se poursuivait avec persévérance (3), devaient nécessairement voir avec orgueil

---

(1) De 8 pages in-4°.

(2) L. C., page 437.

(3) Le IVe. volume parut en 1754.

l'éclatant triomphe que leur généralissime venait d'obtenir : aussi toutes les célébrités du parti s'empressèrent-elles de lui former une escorte nombreuse le jour de sa réception, et de porter ensuite au loin le récit de la séance pendant laquelle un tonnerre d'applaudissements accueillit chacune des phrases de d'Alembert, tandis que la réponse du directeur de l'Académie n'avait été reçue qu'avec une impatiente froideur.

Malheureusement pour l'idole encyclopédique, la presse, en s'emparant des deux discours, a fini par faire perdre au prestige du débit toute sa magie, et par ramener au Discours, *qui ennuya beaucoup* (1), l'opinion consciencieuse des lecteurs.

Grimm, malgré sa partialité pour d'Alembert, ne put s'empêcher de rendre justice à la vérité, et d'écrire en Allemagne au prince souverain dont il était le correspondant (2) :

« Le Discours de M. d'Alembert avait été interrompu plu-
» sieurs fois par des applaudissements très-vifs : celui de
» M. Gresset fut écouté impatiemment. . . . .

« Voilà l'impression que firent les deux Discours à l'Aca-
» démie ; ils ont été imprimés depuis, et la décision du pu-
» blic paraît avoir changé : il me semble qu'on trouve le
» Discours de M. Gresset beaucoup meilleur qu'il n'avait paru
» d'abord, et qu'on lui accorde même en général d'être
» mieux écrit que celui de M. d'Alembert. Comme l'amitié
» éclairée et raisonnable ne doit point influer sur les juge-
» ments qu'il fait porter des ouvrages, qui, du moment qu'ils
» paraissent ne sont plus aux auteurs, mais au public, et que
» d'ailleurs le mérite de M. d'Alembert n'en serait pas moins
» le même quand il aurait fait un mauvais discours académi-

---

(1) Expression de Grimm.

(2) *Correspondance Littéraire*, etc., Ire. partie, 1813, in-8°, tome I, p. 273.

» que. Nous allons le juger suivant les lois que l'amour de la » vérité et de la justice nous prescrit, et nous verrons qui » aura raison du public auditeur ou du public lecteur. Il » faut convenir d'abord que tous nos succès littéraires ne » sont bien couronnés que par ce dernier ; il ne se trompe » presque jamais ; il n'est pas sujet aux surprises comme » l'autre ; et s'il a des préventions, elles sont trop passagères » pour nuire au vrai mérite ; il en revient à la vérité très- » promptement et pour toujours. . . Je trouve qu'en général » le public a raison de dire que le Discours de M. d'Alembert » n'est pas bien écrit, ni avec assez de soin ; mais ce qui me » choque bien davantage, c'est qu'il n'est pas fait. Je vou- » drais y découvrir un plan, une idée de dessin qui règne » du commencement jusqu'à la fin, et sans laquelle rien ne » se tient. . . . . »

On voit par ce jugement, à la rédaction duquel peut être Diderot lui-même ne fut pas étranger, puisque Grimm et le créateur de l'*Encyclopédie* succédèrent, en 1755, aux fonctions que l'abbé Raynal remplissait comme correspondant littéraire auprès de l'impératrice de Russie, de la Reine de Suède, du roi de Pologne et de différents princes d'Allemagne (1) ; on voit, dis-je, par ce jugement, que l'opinion des amis de d'Alembert sur son Discours, se rapporte entièrement à celle de Fréron citée plus haut ; mais pour adoucir les teintes de leur tableau critique, et lui ménager des ombres, ils se gardèrent bien de rendre, comme Fréron, une entière justice à Gresset, et sachant bien que la péroraison est toujours la partie du discours dont la mémoire s'empare de préférence et garde plus volontiers le souvenir, ces Messieurs eurent soin de terminer leur article par cette phrase dont les expressions méprisantes sont loin d'être rachetées par le maigre éloge qui la termine (2) :

---

(1) Voyez *Correspondance Littéraire*, L. C., préface page ij.

(2) *Correspondance Littéraire*, L. C., page 278.

« Le Discours de M. Gresset, généralement parlant, est
» trop long, et par intervalles un peu plat et maussade, aux
» fréquentes antithèses près; mais il est bien écrit, et vous
» serez surtout content du début et du portrait de M. l'Évê-
» que de Vence. »

Aux erreurs littéraires que le Discours de Gresset occasionna, comme nous venons de le voir, il faut joindre celles qui eurent lieu sous le rapport de la bibliographie. En effet, le Père Daire (1), par suite d'une confusion de dates, fait de la critique des prélats de cour un discours séparé de celui prononcé à la réception de d'Alembert, en transposant cette réception du 19 décembre 1754 au 25 août de la même année, et rejetant ensuite à l'année 1755 l'éloge de M. l'Évêque de Vence. Le bon Père a sans doute été entraîné dans cette double erreur par les millésimes de 1754 et 1755 portés sur les différentes éditions du Discours de d'Alembert, à la suite duquel se trouvait celui de Gresset.

M. Renouard, autre biographe de Gresset, n'a pas été, dans un autre genre, plus exact que le Père Daire, quand il nous a dit (2) :

« Dans la retraite paisible où son amour pour son pays
» natal l'avait ramené, il méditait en silence beaucoup d'au-
» tres ouvrages, lorsqu'un nouveau désagrément qu'il eut à
» essuyer pour une phrase d'un discours académique, re-
» froidit tout à-coup son émulation, glaça son génie et le
» livra dès-lors aux religieuses insinuations de l'Évêque
» d'Amiens. . . . »

Revenant plus loin sur cette idée, M. Renouard ajoute :

« Lorsqu'il alla à Versailles présenter son Discours, le Roi lui
» tourna le dos, le regardant comme un esprit fort : Gresset

---

(1) *Vie de Gresset*, page 53.

(2) *Vie de Gresset*, page XXIII.

» consterné de cette disgrâce, oublia tous ses projets litté-
» raires, et désespéré de l'idée que Versailles le regardait
» comme un homme dangereux, il se jeta dans les bras de
» l'Évêque d'Amiens, et ne consulta que lui sur les moyens
» de se sauver du danger de passer pour un philosophe... »

Je ne sais pas si Louis XV se conduisit envers le directeur de l'Académie Française comme l'avance M. Renouard, et puisque les mémoires du temps se taisent à cet égard, il voudra bien me permettre de ne pas donner une entière confiance à son assertion : mais ce qui est certain, c'est que nous verrons plus tard que le génie de Gresset fût loin d'être *glacé* par l'espèce de défaveur qu'il encourut à l'occasion de sa réponse à M. d'Alembert; de plus, si l'amitié de M. La Mothe d'Orléans lui apporta quelques consolations dans cette circonstance, elles n'influèrent en rien sur les idées religieuses qui depuis long-temps dominaient son esprit; les exhortations de M. l'Évêque d'Amiens l'engagèrent, il est vrai, vers la fin de sa vie, comme nous l'a rapporté M. de Wailly, à faire le sacrifice des richesses que renfermait son portefeuille, mais ce sacrifice fut totalement étranger au Discours dont je viens de tracer l'histoire, et qu'on réimprima en 1808, dans une collection dont j'ai déjà fait mention (1).

La perte du portefeuille de Gresset fut sans doute la cause des lacunes qui existent dans sa vie littéraire depuis son union avec Mlle. Galand : ainsi on pourrait croire que sa plume fut inactive en 1755 et 1756, si sa lettre suivante, adressée à Mme. Hérault ne prouvait pas le contraire :

« Un pauvre parrain (2), dont l'humeur
» Est d'un enjouement assez mince,

(1) *Choix de Discours de réception de l'Académie Française*; Paris, in-8°, tome I, page 276.

(2) Surnom que Gresset se donne à cause du poème dont il s'occupait.

» Vû la toux dont il est porteur
» Au fond d'une triste province,

» osera-t-il, Madame, risquer aujourd'hui de reprendre ses » crayons dont vous me redemandez l'usage, et dont le prix » le plus flatteur pour moi est d'avoir pu vous plaire et vous » amuser quelquefois. Je sors d'une espèce de fièvre lente » que j'ai eue pendant plus d'un mois, avec un rhume dont » je ne suis pas encore sorti, et qui a été cause du silence » que j'ai gardé tout le temps avec M. de Bougainville (1), » qui me donnait auparavant de vos nouvelles. Mais lui qui » est une forte santé, un de ces tempéraments de bronze (2), » lui qui sait toutes mes inquiétudes, lui qui m'avait fait » des promesses si solennelles de ne me point laisser ignorer » les progrès de votre convalescence, comment depuis près » d'un mois ne m'a-t-il pas donné le moindre signe de vie? » comment un *secrétaire perpétuel* n'écrit-il jamais?

» Comme on croit aisément ce qu'on désire de tout son » cœur, j'espère maintenant que le retour de la belle saison, » la vie de campagne et l'usage du lait vous auront tout-à-fait » remise. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que personne au » monde ne désire plus sincèrement que moi votre parfait » rétablissement, et qu'au milieu de ma fièvre et de mes » maux, j'étais très-inquiet de votre situation, et que je » maudissais très-cordialement mon ami de son mortel si- » lence. Vous conviendrez, Madame, qu'il devait bien répon- » dre du moins une pauvre ligne à ma dernière lettre, qui

(1) Jean-Pierre, de l'Académie Française, ami particulier de Mme. Hérault, né en 1722, mort en 1763.

(2) Ironie : Bougainville a été cacochyme toute sa vie : « Toujours voisin » de la mort, dit *la Biographie Universelle*, ne respirant que par intervalles. » On peut dire que dans le petit nombre d'années qui lui a été accordé, il » n'en a pas vécu la moitié. »

» renfermait deux historiettes assez bonnes, surtout celle de » ce pauvre Monsieur qui se plaignant toujours, malgré son » air de santé, et forcé enfin par la question d'une vertueuse » dame d'expliquer la nature de son mal, répondit tendre- » ment, les larmes aux yeux : *Hélas ! ma chère dame, je » n'irais pas autrement mal, sinon que je ne puis retenir » mes pauvres urines, sous votre respect.*

« Je ferais sûrement assez mal ma cour à Monseigneur le » Contrôleur-Général (1) en lui envoyant son panégyrique, il » hait les louanges qu'il mérite autant qu'elles sont aimées de » ceux qui n'en méritent pas ; mais je ne puis, Madame, me » refuser la satisfaction de vous rendre compte d'un éloge » très-neuf et très-pur que j'ai entendu dernièrement, et qui » était bien l'expression des sentiments publics pour le mini- » stre adoré qui en est l'objet, ainsi que l'applaudissement » le moins équivoque des succès de son ministère : la gloire » du véritable homme d'état, c'est le cri du peuple content :

« Car ce n'est point l'encens frivole
» Des humbles écrivains du temps,
» Ni le persifflage des grands,
» Dont la foule rampe et cajole,
» Qui peuvent décider les rangs :
» A deux traits seuls on doit connaître
» Un ministère glorieux :
» A la confiance du maître,
» Aux suffrages d'un peuple heureux. »

» J'étais, Madame, à la campagne, dans le Santerre ; en » me promenant je m'arrêtai à causer avec un bon gros » paysan laboureur à qui je n'avais jamais parlé, et dont j'ai

(1) N. Moreau de Séchelles, nommé contrôleur-général le 28 mai 1754, ministre d'état en 1755 ; donna sa démission au mois d'avril en 1756. Né en 1690, il mourut en 1760. — Madame Hérault, à laquelle cette lettre est adressée était sa fille.

» fait sur-le-champ un ami solide, ne lui ayant trouvé d'au-
» tre défaut dans le caractère que de dire toujours *ma foi*,
» et cela souvent de deux mots en deux mots : je le félicitais
» sur l'apparence actuelle de la plus belle récolte et d'une
» très-bonne année.

» Oh ! *ma foi*, me dit-il, à la fin toutes les années vont,
» *ma foi*, être bonnes.

» Comment, lui dis-je, en êtes-vous sûr ?

» C'est, *ma foi*, reprit-il, que j'espérons que j'allons tre-
» tous être soulagés; j'avons là-bas, *ma foi*, Dieu merci,
» Monseigneur de Séchelles; il est, *ma foi*, bien connu et
» bien aimé de notre bon Roi, et *ma foi*, tout ira bien, puis-
» qu'il y est : je savons cela de bon endroit, *ma foi*, j'ons
» notre beau-frère à Gournay, à six lieues d'ici, qui est au
» fait, il a, *ma foi*, vu bien des fois les Messieurs de la cour
» à Séchelles, et comme quoi le maître du château est aimé
» de la cour et du monde : notre beau-frère, *ma foi*, nous
» a dit que M. de Séchelles avait commencé son arrivée par
» songer à nous autres pauvres laboureurs, et qu'il avait
» fait une belle et bonne ordonnance pour le blé. Il a, *ma*
» *foi*, bien raison, il n'est rien tel que d'en vendre, et de
» soulager ceux qui en font. »

« Je me donnai bien de garde, Madame, de l'interrompre
» dans sa bonne harangue :

« Son style était assez étrange ;
» Mais malgré la rusticité,
» La justesse de la louange
» Frappa mon esprit enchanté ;
» On parle toujours comme un ange
» Quand le cœur dit la vérité.
» La naïve et brusque éloquence
» De cet orateur très-exempt
» De tout soupçon de complaisance ;
» Sa bonne humeur, son air content,

» Au sein même de l'indigence,
» Du travail, de l'accablement,
» Et surtout sa juste espérance
» Sur le meilleur sort qui l'attend.
» Tout cela, dans le même instant,
» Me retraça l'image heureuse
» De ce temps de félicité,
» D'abondance et d'humanité,
» Que dans son âme généreuse
» Henri-Quatre avait projeté.
» *Je veux* (disait ce roi sensible),
» *Que tous soient contents; qu'en un mot :*
» *Au paysan il soit loisible,*
» *D'avoir sa poule dans son pot,*
» *Tous les dimanches*...Ce vrai père
» Si tendre pour tous ses sujets,
» Ce roi de mémoire si chère,
» Si sacrée à tout vrai Français,
» N'eut point le temps de satisfaire
» Son bon cœur, ses nobles projets.
» Avec lui pour plus de vingt lustres,
» Tombèrent ces jours glorieux,
» Ces desseins à jamais illustres
» De rendre tout l'empire heureux.
» Tout occupé du diadème,
» Du sort des cours et des combats,
» Richelieu, dans ses embarras,
» Manqua cette gloire suprême,
» Et ne put, ou ne voulut pas
» Réaliser ce grand système
» Du bonheur de tous les états.
» Colbert aurait eu l'avantage
» D'ajouter ce mérite au sien,
» Si le cœur droit et citoyen,
» Les lumières et le courage,
» L'esprit d'ordre, l'amour du bien
» Avaient suffi pour cet ouvrage;
» Il le voulut et ne put rien.

» Des temps de troubles et de tempêtes,
» Difficiles à réparer ;
» Des jours d'onércuses conquêtes
» Plus à plaindre qu'à célébrer ;
» Tout borna ce vaste génie
» Dans les desseins qu'il méditait
» Pour le bonheur de la patrie.
» D'après Henri-Quatre, il comptait
» Porter la vie et la lumière
» Dans le sein même du malheur,
» Et jusque sous l'humble chaumière,
» Faire connaître le bonheur.
» Enfin il n'est plus de barrière
» A cet illustre évènement ;
» Séchelle en ouvre la carrière
» Sous l'auspice le plus brillant,
» Au roi triomphant et sensible
» Qui ne vainquit à Fontenoi
» Que pour le glorieux emploi
» De rendre l'Europe paisible.
» Dans les plaisirs et le repos,
» La France de fleurs couronnée,
» De tous les arts environnée,
» Ses pavillons couvrant les flots ;
» Le commerce au sein de l'aisance
» Ennobli, connu, protégé,
» Le malheureux encouragé
» Par l'aurore de l'abondance,
» Le génie et la bienfaisance
» Chargés du soin de nos destins.
» Que de signes chers et certains
» De cette époque désirée !
» La faveur du Ciel déclarée
» Parle dans les dons du printemps.
» Tout consacre en traits éclatans
» L'accomplissement du présage,
» Le cœur sensible de Henri
» Respire, reçoit notre hommage

» Dans son auguste et chère image ;
» Et le successeur de Sully,
» Plus grand, plus heureux, plus chéri
» Que les ministres de l'autre âge,
» Va d'une main hardie et sage
» Consommer cet heureux ouvrage
» Digne du monarque et de lui. »

Mme. Hérault et M. de Bougainville répondirent à cette lettre celles qui suivent :

« *A Paris*, *ce* 16 *juin* (1755).

» J'avais donné à mon asthmatique (1), Monsieur, la com-
» mission de vous remercier de la jolie lettre que j'avais
» reçue de vous, je ne me croyais pas digne d'y répondre ; il
» me semblait qu'il fallait au moins pour cela un talent aca-
» démique, et tous les sentiments qu'expriment si pompeu-
» sement vos confrères quand ils viennent d'être élus. Je
» vous aurais parlé de reconnaissance, d'insuffisance, d'hu-
» milité, que sais-je, peut-être du cardinal de Richelieu :
» mais tout cela aurait été dit si gauchement, que tout pro-
» vincial que vous êtes, vous vous en seriez moqué, et puis
» voyez où en aurait été mon éloquence ; c'est donc par mé-
» nagement pour vous et pour moi que j'ai donné procura-
» tion à votre camarade de vous témoigner ma reconnais-
» sance. Je lui laisse aussi le soin de vous parler de ma santé ;
» ma main est si tremblante que je ne puis écrire de suite.
» Je lirai à mon père les propos flatteurs du laboureur
» picard, et *ma foi* il en sera content. »

A la suite de cette lettre, qui ne porte point de signature, M. de Bougainville écrivit :

---

(1) M. de Bougainville. Voyez page 321, à la note.

« *Ce mardi* 17.

» *Ma foi*, oui, les propos du laboureur picard m'ont paru
» ne pas déplaire à Monseigneur de Séchelles. Cela nous an-
» nonce, Monsieur et très-aimable confrère, que votre char-
» mante Épître lui a été lue dans un moment favorable. Il
» faut qu'il vous aime autant que vous le méritez pour qu'il
» ait entendu avec tant de plaisir des éloges quoique vrais
» et des vers quoique bons, car en général il n'aime ni les
» vers ni les éloges, et je vous avais, en conséquence de
» cette aversion que nous lui connaissons, mandé dans ma
» dernière lettre que Mme. Hérault ne savait pas trop si elle
» risquerait de lui présenter les vôtres, en personne, quoi-
» qu'elle fût bien déterminée à en tirer parti pour vous au-
» près de Monsieur son père ; mais l'amitié l'éclaire sur les
» moments favorables et donne la hardiesse de les saisir :
» c'est ce qu'elle a fait hier soir. M. de Séchelles, en arri-
» vant de Versailles pour passer la semaine à Paris, est venu
» descendre chez elle, par inquiétude pour son état, dont je
» vous parlerai en détail dans un instant. Nous étions seuls,
» il était dix heures du soir : Madame Hérault a fait tom-
» ber la conversation sur vous, sur vos qualités person-
» nelles, sur votre amitié pour elle, sur votre maladie,
» sur la ressource dont vous lui auriez été dans sa situa-
» tion, si vous aviez été dans le cas d'être ici et à portée
» de la voir; sur les regrets que nous avions eus si sou-
» vent de ne pas vous tenir à Beaumont, sur les liens et
» les raisons qui vous attachaient à Amiens, loin de vos
» amis, et qui privaient de vous le public et la société;
» sur le désir qu'elle avait de contribuer à rompre ces liens;
» que sais-je enfin, elle a tout dit et tout bien dit : l'amitié
» est éloquente dans sa bouche, parce qu'elle est sincère,
» et peut-on, quand on vous a lu, quand on vous connaît,
» ne pas vous aimer ? M. de Séchelles a répondu à tous ces
» articles d'une façon satisfaisante; il a fait des questions

» sur vous, vous a comblé d'éloges, s'est rappelé en détail » le poème du *Parrain*, et à fini par dire, *il a eu grand* » *tort de se mettre dans le cas de ne pouvoir demeurer à* » *Paris* (1). Il ne tient qu'à vous, Monsieur, ai-je dit, qu'il » n'ait pas toujours ce sort là; M. Gresset, en qualité de » poète, connaît un peu l'avenir, et son Apollon lui avait as- » suré qu'un jour vous seriez ministre (2). Là-dessus Madame » sa fille, qui a fait valoir la réponse, l'a prié d'entendre la » lecture que je lui ferais de la lettre qu'elle avait reçue de » vous : il a dit qu'il l'entendrait avec plaisir. Je l'ai lue de » mon mieux; elle a réussi comme elle le devait. M. de Sé- » chelles a dit : *Ainsi soit-il; puisse-t-il prédire aussi vrai* » *qu'il dit bien.* Mme. Hérault a fait tout le commentaire que » son amitié pour vous lui inspirait, et elle en espère beau- » coup.

» Voilà, mon cher confrère, l'histoire exacte de la con- » versation. Voici maintenant le détail de ce qui regarde sa » santé, vous devez en juger mal à sa seule écriture. Le lait » qu'elle avait repris lui a manqué essentiellement dimanche; » elle a eu un dérangement d'estomac qui l'a forcée de le » quitter, ou du moins de le suspendre jusqu'à ce qu'elle » ait été purgée. Depuis deux jours elle vit comme elle peut » avec du. . . . . (3) à l'eau et d'autres bagatelles aussi lé- » gères, qu'elle trouve encore lourdes; elle dort mal, cepen- » dant elle n'a point de fièvre. Sa poitrine l'inquiète toujours, » mais sans paraître plus affectée. Elle désire ardemment de » se retrouver à la campagne, dont l'air et le calme lui sont » plus que jamais nécessaires. Nous espérons y retourner la » semaine prochaine et y passer du temps de suite, à moins » que de nouveaux accidents ne nous forcent à revenir. Vous

---

(1) Cette phrase justifie l'opinion que j'ai émise ci-dessus, page 306.

(2) J'ai déjà dit que M. de Séchelles fut nommé ministre-d'état en 1755.

(3) Mot illisible.

» me demandez aussi des nouvelles de M. Hérault (1), et de » celles de mon frère (2), auquel vous avez la bonté de vous » intéresser; nous n'en avons point de positives. Leurs dernières lettres sont du 6 de ce mois; elles nous annoncent » leur départ de Londres pour le 13 ou le 14. Nous les » croyons embarqués de dimanche pour la Hollande; et » comme la traversée est longue, nous les imaginons débarqués aujourd'hui à Helvost-Sluis, dans le nord-Hollande; » de là ils iront à Rotterdam, puis à La Haye, où nous leur » adressons nos lettres vendredi : je ne manquerai pas de » faire votre commission auprès de M. Hérault, et je ne laisserai pas ignorer à mon frère le souvenir dont vous l'honorez. Adieu, mon cher confrère, je vous souhaite de tout » mon cœur une santé parfaite, et je vous assure qu'on ne » peut vous être plus tendrement attaché que je ne le suis. » Je n'ai que ce titre pour mériter l'amitié que vous me faites » espérer, et dont je vous demande la continuation. Je vous » promets des nouvelles de Mme. Hérault, et je n'oublierai » jamais que je suis votre agent auprès d'elle. Je ne vous » dis rien de ma santé, elle est toujours la même (3).

» J'enverrai chercher le discours de M. de Châteaubrun (4), » et vous l'aurez incessamment contresigné. J'étais à la campagne quand il a paru, et depuis mon retour je n'ai point » encore été à l'Académie; voilà pourquoi je vous ai manqué de parole. Je vous répète que nous n'avons point reçu

---

(1) René, né à Rouen en 1691, mort en 1740 lieutenant de police, avait épousé en secondes noces Mlle. Moreau de Séchelles, dont il eut un fils, colonel du régiment de Rouergue, tué à la bataille de Minden, et qui fut père du fameux Hérault de Séchelles.

(2) Louis-Antoine, né à Paris en 1729, mort en 1811, célèbre marin qui, en 1755, était à Londres secrétaire d'ambassade.

(3) Il était asthmatique depuis sa jeunesse.

(4) Reçu à l'Académie Française le 5 mai 1755.

» votre lettre aux deux histoires. Il y a dans les postes un
» dérangement singulier. Hier on nous a dit à propos de
» postes, que Mlle. de Mauregard, la cadette, épousait M. le
» comte de Choiseul (1). »

On vient de voir que M. de Séchelles désirant faire quelque chose d'utile pour la fortune de Gresset, regrettait qu'il *se soit mis dans le cas* (sans doute par son mariage) *de ne pouvoir demeurer à Paris.* En effet la résidence de la capitale offrait au contrôleur-général beaucoup plus de facilité que la province, pour procurer à l'ami de sa fille l'une de ces sinécures administratives qui, laissant aux titulaires le loisir de cultiver les Muses, n'exigeaient pour tout travail bureaucratique qu'une signature au bas de la quittance d'appointements.

D'après la manière dont l'administration du royaume était organisée, l'autorité ministérielle se trouvait souvent bornée en province par des privilèges qui ne laissaient pas aux agents de l'autorité royale le pouvoir de les enfreindre. Les pays d'États, administrant eux-mêmes leurs finances, se trouvaient surtout dans cette position; d'un autre côté les pays d'élections envahis par les traitants des fermes, offraient peu d'emplois lucratifs à la disposition des protégés de la cour et des ministres.

Gresset, possesseur d'une très-modeste fortune, cherchait donc, pour l'augmenter, à y joindre le produit d'une de ces commissions qui procuraient un bénéfice, dans la régie des fermiers généraux, sans être tenu d'y remplir aucune espèce de fonctions.

Les minutes de différentes lettres trouvées dans les papiers de Gresset peuvent donner à penser que l'influence de Mme. Hérault ne fut pas sans effet sur l'esprit de son père,

(1) César-Gabriel, depuis duc de Praslin, ministre de la marine, cousin du duc de Choiseul, né à Paris en 1712, mort en 1785.

puisqu'il résulte d'une demande adressée au contrôleur-général en 1759 (1), et dont je joins également ici un extrait, que Gresset avait joui de certaines concessions sur la ferme des deniers de la Bretagne, et bien certainement une faveur de ce genre ne pouvait émaner que de M. de Séchelles. Voici au surplus les lettres dont je viens de parler, et d'après l'autorité desquelles ma conjecture semble ne pas s'éloigner de la vérité.

Lettre à Madame Hérault.

« Je suis enchanté que ma première lettre ait eu votre » suffrage et celui de M. le contrôleur-général : cela m'en» courage à vous en adresser encore une nouvelle. Souvenez» vous de moi dans votre empire. Les gens à requêtes et qui » veulent réussir, tâchent de faire écrire qu'ils ont bien de » l'esprit, beaucoup de talents et plus de mérite qu'il n'en » faut. Pour moi, Madame, je vous demande une grâce toute » claire, c'est de bien persuader M. le contrôleur-général » que je ne suis qu'un pauvre imbécile qui a reçu du Ciel » un anti-talent pour son avancement ; que je n'ai pas le » sens commun pour ma fortune, et que je suis d'une maus» saderie, d'une maladresse et d'une gaucherie supérieure ; » que je n'ai ni l'esprit de demander un ou deux ...... (2) » dans les prochaines sous-fermes, ni de dire que j'ai un » frère qui vaut mieux que moi pour le travail et les affaires, » et qui pourrait travailler.

» Après tout je ne dois pas regretter de ne pas savoir re» présenter tout cela au ministre dans un long détail, ce » serait une requête ; et trop de requêtes, trop d'impor» tuns, trop d'ennuyeux environnent et accablent M. *** » dans la circonstance présente, aussi j'aurai du moins le

(1) Ce contrôleur-général était M. Bertin, qui portait un intérêt particulier à Gresset.

(2) Mot illisible.

» mérite de ne pas le fatiguer ; d'ailleurs, un mot de Madame
» H****** vaut mieux que toutes les requêtes. »

Cependant la requête fut présentée à M. de Séchelles, sans doute d'après le conseil de Mme. Hérault qui, très-probablement, en fit elle-même la remise à son père :

« Monseigneur,

» Le parrain de ce bon M. Carrier (1), toujours triste et
» toujours gai, tout Picard et tout rouillé qu'il est, ose venir
» vous présenter sa très-humble requête : il s'estimerait très-
» heureux si elle pouvait échapper à l'éternelle monotonie
» de toutes celles dont on vous fatigue, et réveiller sans en-
» nui le souvenir des bontés dont vous honorez le pauvre
» parrain. Il a l'honneur de vous représenter, Monseigneur,
» qu'il est bien fâché de n'être point aussi digne, ni aussi
» utile, ni aussi nécessaire que cette multitude de suppliants,
» d'aspirants et de protégés, qui tous ont cent fois plus de
» talents qu'ils en disent, plus d'esprit qu'ils ne peuvent
» croire, et plus de mérite qu'il n'en faut.

» Comme il est indécent de se vanter soi-même, il a sup-
» plié Mme. Hérault de vouloir bien lui rendre témoignage
» auprès de vous, Monseigneur, et d'attester combien il est
» imbécile, surtout pour son avancement et gauche pour sa
» fortune ; mais il a un frère qui, par son intelligence et son
» application au travail, justifierait votre protection, si vous
» daignez le placer dans le prochain renouvellement des fer-
» mes, cette grâce les établirait tous deux à Paris, et tandis
» que son frère travaillerait dans la compagnie où vous au-
» riez eu la bonté de l'employer, le parrain suppliant, Mon-
» seigneur, rendu aux lettres et aux arts, tâcherait de son

(1) Premier nom donné par Gresset au principal personnage de son *Parrain magnifique*.

» côté de s'élever à quelque ouvrage utile dans la carrière » qu'il a suivie.

» Dans cette confiance, Monseigneur, le pauvre parrain » ose se flatter qu'au renouvellement des fermes vous dai- » gnerez honorer son frère et lui de vos regards et de vos » bontés. »

D'après cette requête, la concession sur la ferme des deniers de Bretagne fut sans doute accordée à Gresset, puisque la demande adressée plus tard à M. Bertin porte :

« Jean-Baptiste-Louis Gresset, l'un des quarante de l'Aca- » démie Française, supplie très-humblement Monseigneur » le contrôleur-général de vouloir bien réaliser les disposi- » tions favorables dont il l'a flatté pour l'indemniser d'une » perte de près de vingt mille francs qu'il a soufferte dans la » ferme des deniers de Bretagne. »

Le fragment d'une autre lettre écrite à Mme. Hérault vers 1755, nous fait connaître que la duchesse de Chaulnes plaida également les intérêts de Gresset auprès de M. de Séchelles. Ne peut on pas alors supposer, avec assez de vraisemblance, que le crédit dont le duc de Chaulnes jouissait en Bretagne par une espèce d'héritage de famille, ne fut pas étranger à la faveur qu'obtint Gresset, et qui, d'après sa supplique à M. Bertin, semble ne lui avoir pas procuré les avantages qu'il espérait en retirer pour sa fortune ?

Ce détail sur la partie matérielle de la vie du chantre de *Ver-Vert*, nous ramène à la triste vérité de ce vieux axiôme latin :

« *Primùm vivere, deindè philosophari*, »

dont l'exigence met en quelque sorte de niveau le génie d'un Corneille avec l'esprit de l'écrivain le plus vulgaire.

C'est encore probablement à l'année 1755 qu'il faut rapporter la lettre suivante adressée par Gresset au Roi de Prusse :

« Sire,

» Votre Majesté daignera-t elle me permettre de me pré-
» senter au pied de son trône auguste, et voudra-t-elle bien
» reconnaître encore des caractères qu'elle a honorés quel-
» quefois de ses regards ? Un voyage, Sire, que je viens de
» faire à Paris, où je n'avais point été depuis trois ans, m'a
» appris que j'avais aux yeux de Votre Majesté un tort que
» j'ignorais absolument et qui ne pouvait jamais être vo-
» lontaire.

» M. Darget m'a causé la plus grande surprise et une égale
» douleur, en m'apprenant qu'il n'avait point reçu à Berlin,
» vers la fin de 1751, ma réponse à la lettre qu'il m'avait
» écrite alors en m'envoyant l'Ode que Votre Majesté a dai-
» gné me faire l'honneur de m'adresser avec les corrections
» qu'elle avait jugé à propos d'y faire.

» Sire, j'avais reçu avec transport cet ouvrage fait pour
» mon admiration, indépendamment de tout intérêt per-
« sonnel, et sur-le-champ j'avais écrit à M. Darget pour le
» prier de présenter à Votre Majesté, avec mes hommages
» les plus respectueux, tous les témoignages de ma recon-
» naissance, et quelques vers où je tâchais d'en peindre les
» sentiments.

» J'ignore, Sire, comment cette lettre a pu s'égarer ; c'est
» un tort du hasard et un malheur de ma destinée, que je
» supplie très-humblement Votre Majesté de ne point m'im-
» puter. Cette Ode brillante fera le plus bel ornement, et la
» gloire de l'édition de mes ouvrages, quand ma mauvaise
» santé et d'autres circonstances contraires me permettront
» de la publier. »

C'est dans les premiers jours de février 1757 que Gresset présenta au Roi son Épître sur l'attentat du 5 janvier précédent, avec une requête pour supplier très-humblement Sa Majesté de changer le nom d'une ville de France.

Cette ville, comme il est facile de le deviner, était *Amiens*, dont le nom, au moyen de l'addition d'un D, offrait alors celui de l'assassin du Roi.

Gresset ne consultant dans cette circonstance que son zèle monarchique, désirait donc que la vieille cité des *Ambiani* fût transformée en *Louisville*. Mais ses concitoyens, qu'il n'avait pas consultés à l'égard de ce changement de nom, au lieu d'adopter l'idée du poëte lui témoignèrent hautement que cette proposition n'était nullement de leur goût, craignant sans doute que cette innovation ne soit dans la suite préjudiciable à leur commerce.

Le Père Daire dit à ce sujet (1) :

« Le corps de ville, qui n'avait point été prévenu, se garda » bien de se prêter à une idée aussi singulière; il eut fallu, » ajoute-t-il, par la même raison, rayer saint Damiens du » calendrier. »

Gresset, pour se dédommager de cet échec, et se concilier l'assentiment de tous les amis de la monarchie, livra son Épître à l'impression (2), en la faisant précéder d'un avertissement dans lequel il dit : « qu'un obstacle qui ne pouvait » pas être prévu a empêché le succès de sa requête, anéanti » le projet le plus honorable et privé cette ville du titre » immortel et chéri dont le Roi voulait bien la décorer, en » daignant lui accorder son auguste nom. »

Cette Épître, composée de cent quatre-vingt-dix vers alexandrins, n'est pas adressée à Mme. de Pompadour, comme l'ont avancé le Père Daire (3) et M. Dusével (4). Rien même

---

(1) *Vie de M. Gresset*, page 54.

(2) *Sur l'attentat commis sur la personne sacrée du Roi, le 5 janvier* 1757, *avec une Requête au Roi pour supplier très-humblement S. M. de changer le nom d'une ville de France*, par M. Gresset de l'Académie Française; Paris, Seb. Jorry, 1757, in-4o. de 12 pages.

(3) L. C., page 54.

(4) *Histoire d'Amiens*, tome II, page 83.

n'indique dans l'ouvrage que telle ait été l'intention de l'auteur, puisque, non-seulement le nom de la marquise ne s'y montre pas, mais qu'on y trouve au contraire le passage suivant sur la Reine et la Famille Royale :

« Quel spectacle accablant et quels cris funéraires !
» O Reine ! ô digne fils du plus tendre des pères !
» O Dauphine adorée ! ô vous le sang des Rois,
» Famille auguste et chère ! à cette horrible voix
» Qui vient vous annoncer le plus affreux des crimes,
» Que d'effroi, de tendresse, et de pleurs unanimes !... »

Le souvenir de Mme. de Pompadour, réuni dans le même ouvrage aux vers que je viens de citer, aurait donc été un véritable outrage fait à la Majesté royale, et Gresset avait trop le sentiment des convenances pour se permettre un semblable rapprochement.

Cette fausse énonciation des deux historiens de la ville d'Amiens est une preuve qu'ils n'ont jamais eu sous les yeux l'Épître de Gresset; toutefois notre poète, à une autre époque dont il m'a été impossible de retrouver la date, a brûlé, comme tous les auteurs du temps, un grain d'encens sur l'autel de la déesse des petits appartements de Versailles, d'après les vers suivants que j'ai trouvés dans ses papiers :

« On ne trace que sur le sable
» La parole vague et peu stable
» De tous les seigneurs de la cour;
» Mais sur le bronze inaltérable
» Les Muses ont tracé le nom de Pompadour
» Et sa parole invariable. »

Je dois faire remarquer que les mille et un éditeurs des œuvres de Gresset qui se sont succédés depuis 1757, ont toujours laissé sa singulière requête dans un oubli complet. Il

s'y trouve cependant quelques vers dignes d'être conservés, tels que les suivants :

« Quel siècle ! quels objets ! nos yeux osent à peine
» S'ouvrir sur le torrent du temps qui nous entraîne ;
» Quels jours infortunés ! en moins de deux hivers
» La désolation parcourt tout l'univers ;
» Aucun ciel n'est serein ; nulle terre n'est sûre ;
» Des foudres souterains consternent la nature ;
» Les limites des mers sont un frein impuissant ;
» L'abîme soulevé s'entrouve en mugissant ;
» Un instant frappe un peuple, un gouffre le dévore,
» Dans le sein des volcans la flamme gronde encore ;
» Des champs où fut Lisbonne aux sables de Lima,
» Des cendres du Vésuve aux glaces du Volga,
» Une voix formidable, annonçant la vengeance
» Rappèle à l'univers sa fragile existence ;
» Le vrai sage frémit sur ce globe ébranlé.... »

On trouve dans l'*Année Littéraire* de 1757 (1), l'extrait d'une Ode sur l'attentat du 5 janvier, « qui fut imprimée, dit Fréron, sans nom d'auteur ni de libraire ; » elle renferme également, mais sous le rapport moral seulement, l'apostrophe suivante au XVIIIe. siècle :

« Le voilà donc, dit-elle (2), en sa douleur profonde,
» Ce siècle si brillant, si doux et si vanté,
» Où dissipant l'erreur des prestiges du monde
» Règne la vérité.
» Ah ! c'est le siècle obscur du crime et du parjure.
» A la fougue des sens il immole les lois ;
» Il profane les mœurs, fait rougir la nature,
» Verse le sang des rois.

(1) Tome II, page 285.

(2) La France.

» De son impiété que pourrait-on attendre?
» Il méconnaît, grand Dieu, vos décrets absolus;
» Il ose vous braver : que craint-on d'entreprendre
» Lorsqu'on ne vous craint plus? »

Hélas! notre triste révolution a malheureusement prouvé la vérité de toutes ces assertions, puisque nous avons vu, dans les jours néfastes de 1793, Dieu chassé de ses temples, une prostituée transformée en déesse de la Raison, le code de la terreur remplacer l'Évangile, les assasinats juridiques de Louis XVI, de la Reine et de cet ange qui portait le nom d'Élisabeth, se joindre au crime de Damiens, et enfin la France entière décimée par les monstres qui composaient la majorité de la Convention.

On pourrait s'étonner qu'en parlant de cette Ode, Fréron n'eût rien dit de l'Épître de Gresset, s'il n'y avait pas lieu de croire que son silence a été l'effet d'une charitable discrétion, sans laquelle le critique aurait été obligé de faire sentir au lecteur qu'on ne retrouve pas dans ce morceau le génie du peintre de *la Chartreuse.*

Grimm n'a pas eu le même ménagement, comme le prouve ce passage de sa correspondance (1) :

« L'attentat du monstre Damiens a donné lieu à une re-
» quête de la ville d'Amiens, en Picardie, pour supplier le
» Roi de permettre qu'elle changeât de nom : elle voulait
» substituer à son nom celui de *Louisville*. Ce changement n'a
» pu avoir lieu, je ne sais par quelle raison; mais je sais
» que quand Amiens aurait encore plus de rapport avec le
» nom du malheureux Damiens, ce changement de nom
» n'aurait pas fait un certain effet dans le public . . . . .
» M. Gresset, de l'Académie Française, dont vous connais-
» sez les talents et les ouvrages, a fait à cette occasion des

(1) Voyez Ire Partie, tome II, page 218.

» vers sur l'attentat commis sur la personne sacrée du Roi, » qui ont accompagné la requête. M. Gresset fait sa rési- » dence ordinaire à Amiens, il a cru cette occasion propre » à signaler son zèle. Ces vers ont été jugés d'une voix una- » nime plats et mauvais; heureusement pour sa réputation, » l'auteur a fait tant de choses agréables, qu'une platitude ne » saurait tirer à conséquence avec lui. »

D'après les détails dans lesquels je suis entré au sujet de la requête de Gresset, on voit que l'énonciation de Grimm, par rapport à la ville d'Amiens, est complètement fausse; et les expressions méprisantes dont il se sert pour qualifier les vers de notre poète ne sont pas plus justes, car il y a loin de la faiblesse à la *platitude;* ainsi, peut-on considérer comme *plats*, dans la rigoureuse acception de ce mot, les vers que j'ai déjà cités, et ceux qui suivent méritent-ils davantage cette grossière qualification du critique ?

« La France consternée au sein de la victoire,
» Frémit, verse des pleurs dans les jours de sa gloire,
» Et partout dans ses champs de palmes couronnés
» Ne voit en ce moment que des infortunés;
» Tout pâlit, tout frissonne, et tous les cœurs gémissent;
» De clameurs et de vœux les temples retentissent.
» Tout redemande au Ciel d'une tremblante voix
» Et le père du peuple, et le plus cher des rois!
» O Ciel! entends nos cris! . . . . »

Si je passe à l'objet principal de la requête de Gresset, il me semble que la critique littéraire n'a rien à y blâmer, et que la ville seule d'Amiens pouvait se plaindre de cette exclamation du poète, qui voulait la déshériter de ses vieux souvenirs historiques :

« Englouti pour jamais dans une nuit profonde,
» Que ce nom soit rayé des archives du monde!

» Commandez, nommez-nous ! tout un peuple éploré
» Attend ce changement de votre ordre sacré,
» Et si j'ose implorer du sceau de votre empire,
» Un titre illustre et cher que mon zèle m'inspire,
» Par lui de notre ville assurez le renom ;
» Louis va la créer, *Louisville* est son nom. »

Usant du privilège qu'il s'est arrogé de falsifier l'histoire jusque dans les faits les plus insignifiants, le fabricateur des *Souvenirs de la marquise de Créquy* raconte de la manière suivante le changement de nom sollicité par Gresset (1) :

« On apprit, quelque temps après la mort de Damiens, » que le corps municipal et les bourgeois d'Amiens sollici» taient du Roi la faveur de changer le nom de leur ville en » celui qu'il plairait à S. M. de vouloir adopter, et néanmoins » ils prenaient la liberté de lui proposer celui de *Louisville*. » C'était M. Gresset, leur concitoyen, qui leur avait mis la » chose en tête, et M. Nicolaï, leur intendant, ne man» qua pas d'en faire sa cour en écrivant lettres sur lettres » à Messieurs du grand conseil : il se trouva que l'Évêque » d'Amiens, cent vingt-huitième successeur de saint Firmin, » n'y voulut pas consentir. Il écrivit au Roi que le nom de sa » ville épiscopale était au nombre de ses propriétés ecclésias» tiques qu'il avait juré de maintenir, de transmettre à ses » successeurs, et de protéger envers et contre tous. Si le » premier jugement de son officialité diocésaine était porté » devant l'officialité métropolitaine de Reims, il était cer» tains que les bourgeois majeurs d'Amiens et leur intendant » y perdaient leur procès, ou l'autorité royale et l'auguste » nom de Sa Majesté pourraient se trouver compromis ; enfin » tout donnait à penser que l'officialité primatiale de Lyon

(1) Paris, Fournier jeune, 1834, in-8°, tome III, page 182.

» ne voudrait pas consacrer cette belle imagination de l'au » teur de *Ver-Vert*, adoptée par un intendant flagorneur.

» Le Nicolaï vint à Paris pour tenir tête à son Évêque, » et ne doutait pas que ses démarches ne fussent très-agréa- » bles à la cour : on le fit appeler au grand conseil, et voilà » que le Roi lui dit de prime à bord devant tout le monde :

« On a pendu en Limousin, l'année dernière, un malfai- » teur appelé *Bourbon*, et l'intendant de Limoges ne s'en est » pas plus soucié que moi. Comment voudriez-vous que le » prélat de cette vieille cathédrale, ce successeur des trois » saints Firmin, le docteur, le confesseur et le martyr, ne fut » plus *Episcopus et vice comes Ambianensis?* ce serait une » flatterie dont l'adoption me donnerait mauvaise grâce. » Retournez donc dans votre intendance, et n'en parlons » plus. Je vous recommanderai, Monsieur, de n'en pas rester » en moins bons termes avec Monsieur (1) d'Amiens, dont je » ne saurais désaprouver la résistance. Il a toujours rendu » pleine justice à vos lumières, à votre zèle pour le bien de » mon service, et je désire que vous viviez ensemble ainsi » que par le passé, c'est-à-dire, en bons amis. »

Tout est faux dans ce récit :

1°. Le corps municipal et les habitants d'Amiens furent opposés, et non pas favorables à la demande de Gresset, ainsi que je l'ai dit plus haut, et l'Académie elle-même, à laquelle le poète communiqua son ouvrage imprimé, le 13 juin 1757, se contenta de décider qu'*il lui serait écrit pour l'en remercier*.

2°. C'était M. Maynon d'Invant (2), conseiller du roi et maître des requêtes, et non pas M. de Nicolaï, qui occupait l'intendance de Picardie en 1757.

---

(1) Le Roi, en parlant d'un Évêque, se servait seulement du mot *mons*.

(2) Journal historique de Louis XV, IIe. partie, page 95.

3°. Amiens, au lieu d'avoir eu cent vingt-huit évêques depuis saint Firmin, n'en compte que soixante-dix-neuf seulement jusqu'à M. Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Mothe, qui était pourvu de ce siège à l'époque qui nous occupe (1). Ami intime de Gresset, ce prélat, en apprenant le projet du poète, lui fit sans doute des observations sur les difficultés canoniques que soulèverait nécessairement le changement de nom projeté; c'est là, j'en suis persuadé, *l'obstacle qui ne pouvait être prévu, et qui a empêché le succès de la requête* (2), obstacles dont le fabricateur des mensonges de Mme. de Créquy a tiré parti pour la construction de sa fable, car le voyage de l'intendant, la séance du grand conseil, et le discours prêté à Louis XV n'ont existé que dans l'écritoire de l'auteur anonyme, qui laisse toujours courir sa plume sans s'inquiéter si ses assertions peuvent être contredites par la chronologie, les recherches historiques et le bon sens.

L'Épître que Gresset adressa à M. de Boullongne (3), lors de sa nomination au contrôle général des finances, fut insérée en entier par Fréron dans son *Année Littéraire* (4), à la suite de cet éloge du ministre :

« Le choix de Sa Majesté, dit-il, est généralement ap-
» plaudi ; tous les ordres de l'état en témoignent une satis-
» faction unanime ; tous les arts, tous les talents s'en féli-
» citent, c'est pour eux une époque heureuse qui sera pré-
» cieusement conservée dans leurs fastes. »

---

(1) Voyez *Histoire de la Ville d'Amiens*, par M. Dusével, 1832, in-8°, tome II, page 523.

(2) Préface de l'Epître de Gresset, page 1.

(3) Jean-Nicolas; entré au ministère le 25 août 1757, il en sortit le 4 mars 1759.

(4) 1757, tome VI, page 283.

Il paraîtrait, d'après ce qu'avance le Père Daire, dans sa *Vie de Gresset* (1), que cette Épître fut imprimée séparément en 1757. Cependant je n'en ai rencontré jusqu'à ce jour aucun exemplaire, et comme elle ne se trouve pas dans les éditions des œuvres de Gresset antérieures à celles de la fin du XVIIIe. siècle, on peut croire que cette édition séparée n'a jamais existé, et que l'insertion dans les feuilles de Fréron a été la seule publication faite jusqu'à l'an 1777, qu'elle reparut dans l'*Almanach Littéraire* (2).

C'est sans doute à ce silence de la presse qu'on doit attribuer les différents manuscrits distribués par Gresset à ses intimes, et dont deux exemplaires surchargés de variantes m'ont été communiqués par les neveux de l'auteur.

Pendant une partie de l'année suivante, la composition de quelques parodies occupa les loisirs de Gresset, et d'après le genre épigrammatique de son esprit, on doit croire que le sel de la critique devait y être répandu avec profusion; malheureusement des quarante-trois morceaux de papier plus ou moins grands qui restent seuls comme un témoignage de cette débauche littéraire, c'est à peine si j'ai pu extraire quelques lignes susceptibles de donner une idée de la manière dont Gresset avait manié le burin de Collé. Arlequin transformé en Cannibale, en ogre, en requin, était l'un des principaux personnages de ces parodies, dont deux avaient pour objet la critique de *Palmyre,* ballet de Bernari, et de *Zoramis, roi de Crète, ou le Ministre vertueux,* tragédie de Dorat, qui ne fut pas représentée (3).

Les vers suivants appartenaient sans doute à la parodie d'*Arlequin Cannibale :*

---

(1) L. C., page 53.

(2) Page 71.

(3) Voyez Catalogue de la Bibliothèque de Lyon, section du Théâtre, par Delandine, page 587.

« D'un ennemi vaincu j'ai gardé le gigot...
» . . . .
» Frissonne si tu veux, ce n'était que ton père. . .
» . . . .
» Et vous criez toujours avant qu'on vous écorche. .
» . . . .
» Un héros est-il fait pour être un aloyau. . . . .
» . . . .
» Je vous en avertis, je suis indigérable. . . . . .
» . . . .
» Quoi ! l'on a point ici l'honneur d'être enterré. . . »

Les Sauvages à Paris et *les Sauvages Petits-Maîtres* n'étaient peut-être que la même parodie sous un titre différent : les vers suivants devaient en faire partie :

« Et la beauté, madame, est la langue du monde
» . . . .
» Un sauvage amoureux est galant comme un autre
» . . . .
» Que je sois votre époux, ne fut-ce qu'en passant ;
» Beaucoup de gens voudraient ne l'être qu'un moment... »

On a vu plus haut, par la lettre de M. de Bougainville (1), qu'à l'époque où elle fut écrite, Gresset s'occupait du *Parrain magnifique*, au sujet duquel je dois entrer ici dans quelques détails.

Ce poème était encore enseveli dans les cartons de la famille de Gresset, quand M. Renouard, libraire à Paris, le fit imprimer en 1810 (2). Dans l'avertissement qui accompagne les dix chants dont se compose son édition, M. Renouard s'est contenté de dire qu'il devait à *l'amitié la communica-*

---

(1) Page 327.

(2) Un vol. in-8°. de 120 pages, précédé d'un avertissement de 6 pages, d'un fragment de préface attribué à Gresset, et d'un envoi en vers de l'auteur à

tion du charmant poème du Parrain magnifique, sans indiquer l'*ami* qui lui avait fait *cette communication*.

L'année suivante, M. Renouard fut moins réservé, et dans la *Vie de Gresset*, qu'il mit en tête de son édition de 1811, il déclara (1) que cet ami qui lui avait fait *l'envoi et le présent des dix chants manuscrits du Parrain*, était M. le chevalier Croft (2), qui résidait alors à Amiens, accompagné d'une dame anglaise et de M. Charles Nodier, occupés tous les trois de différentes compositions littéraires.

A cette époque (1810) un manuscrit du *Parrain*, qui n'était pas de la main de Gresset, fut communiqué à M. Croft, et ce savant s'empressa de s'adjoindre plusieurs copistes (3), qui se partagèrent les feuilles du manuscrit, de manière qu'en une nuit il fut transcrit, et expédié de suite à M. Renouard ; ainsi ce *don de l'amitié* était tout simplement le produit d'une infidélité. Le passage suivant de la lettre que m'écrivit sur ce sujet M. Gresset l'aîné, le 15 février 1835, ne laisse aucun doute à cet égard :

« Je n'ai pas encore eu l'occasion de vous dire que quand » M. Renouard eut fait imprimer *malgré nous le Parrain* » *magnifique*, mon frère lui écrivit une lettre des plus sé-

---

M. de Bougainville, sous la date de 1758. L'ouvrage est orné de deux gravures de Simonet, d'après Moreau.

Une note que j'ai trouvée dans les papiers de Gresset, indique que son intention était de faire exécuter, par Watelet, dix gravures pour *le Parrain*.

(1) Page XXXIX.

(2) C'est d'après cette assertion que M. Quérard, dans sa *France Littéraire*, tome II, page 341, art. Croft (Herbert), lui attribua la découverte du *Parrain magnifique*. M. Croft est auteur d'un ouvrage curieux, et qu'il publia en français, ayant pour titre : *Horace éclairci par la ponctuation*; — Paris, 1810, in-8°.

(3) Je tiens le fait de l'un d'eux, M. Natalis Delamorlière, qui fut longtemps secrétaire-perpétuel de l'Académie d'Amiens, et qui est décédé en 1845 l'un des percepteurs de la ville d'Amiens.

» vères, pour lui reprocher d'avoir agi contre notre intention si formellement exprimée de ne pas publier ce poème, » qui ne pouvait, selon nous, que nuire à la réputation de » l'auteur. Je n'ai jamais lu cette lettre; mon frère m'a dit » seulement qu'il était bien sûr que M. Renouard ne la montrerait jamais à personne. »

La copie du *Parrain* transmise à M. Renouard, était nécessairement incorrecte; je me suis convaincu de cette vérité en comparant le texte de l'édition de 1810, avec celui des différents manuscrits autographes de Gresset qui ont été mis à ma disposition, et dont voici le détail :

1°. Cent vingt-sept feuilles de différentes grandeurs, sur lesquelles Gresset a déposé les prèmières ébauches de son poème, et qui appartiennent à M. Gresset l'aîné ;

2°. Une première mise au net de quarante-deux feuilles petit in-4°, appartenant, ainsi que le suivant, à M. Eugène de Belloy, neveu de l'auteur par sa mère, fille de Mme. de Toulle, cette sœur que Gresset a tant aimée ;

3°. Une seconde copie composée de dix cahiers, formant en tout quarante-huit feuilles in-4°. ;

Indépendamment de ces manuscrits autographes, j'ai encore eu communication de ceux qui suivent :

1°. Une copie faite par M. de Wailly, composée de cinquante-quatre feuilles in-4°. ;

2°. Une copie faite par M. Boitel de Belloy, composée de trente-quatre feuilles petit in-4°. ;

3°. Une autre copie faite également par M. Boitel de Belloy, mais ne comprenant que les cinq premiers chants, et formant vingt-six feuilles in-4°. ;

4°. Je connais encore deux autres copies du *Parrain;* l'une appartient à M. Janvier, ancien notaire à Amiens, et il y a tout lieu de croire que c'est celle qui fut transcrite par le chevalier Croft; l'autre est entre les mains de M. de Carrière, ancien sous-préfet d'Abbeville.

La collation de ces différents manuscrits m'a procuré une foule de variantes et de corrections qui m'ont démontré la vérité d'une assertion à laquelle j'avais d'abord refusé de croire, que pour rendre ce poème moins indigne de son auteur et rectifier autant que possible les fautes nombreuses du manuscrit infidèle communiqué à M. Croft, ce savant, d'après les instances de M. Renouard, ne se contenta pas d'opérer sur Gresset, comme sur Horace, et de changer seulement les points et les virgules ; mais qu'à l'aide de son spirituel collaborateur, il ne s'était fait aucun scrupule de prêter à Gresset une foule de mots, de pensées et de vers dont bien certainement ce poète n'aurait pas eu l'idée de se servir, s'il avait présidé lui-même à l'impression de son ouvrage.

Les spéculateurs en librairie mirent à profit le *don de l'amitié* fait à M. Renouard, et une seconde édition du *Parrain* fut donné en 1824, par M. Bouland (1). M. Renouard la reproduisit de nouveau en 1828. Le *Journal de la Librairie*, en annonçant cette réapparition (2) du *Parrain*, ajoute que le millésime de 1810 n'indique pas la date de l'impression, mais celle de la première édition de ce poème, et que d'après le décret du 1er. germinal an XIII, M. Renouard est *propriétaire du Parrain magnifique ;* assertion qui doit paraître assez étrange d'après les détails dans lesquels je viens d'entrer, puisqu'elle semblerait autoriser ou plutôt légitimer le mode qui a été employé pour dépouiller la famille de Gresset de son droit de propriété, malgré les réclamations énergiques d'un membre de la famille.

Une pareille législation ne saurait être admise, et le silence de la famille ne suffit pas, je pense, pour la consacrer ; elle le fut cependant en 1829, où l'on vit paraître une nouvelle

---

(1) Paris, Firmin Didot, in-32.

(2) Année 1828, n°. 4635.

édition de ce poème (1), *avec l'autorisation de M. Renouard.*

Le poème de Gresset avait été l'objet, avant 1810, de différentes analyses (2) ; mais on ignorait alors sa véritable étendue, et que ce mince sujet s'était insensiblement agrandi sous la plume du poète, qui d'abord n'en voulut faire que l'objet d'un conte de trente à quarante vers, puis d'une comédie ; mais il *fut arrêté*, dit-il, dans ce projet, *par le brigandage de la scène.* Alors cédant aux instances de Mme. la duchesse de Chevreuse, il finit, au lieu d'un conte ou d'une comédie, par lui présenter quatre chants, formant ensemble environ sept cents vers (3).

Malheureusement il ne nous reste plus que des brouillons informes et sans date de la correspondance de Gresset avec Mme. de Chevreuse, au sujet du *Parrain ;* je suis parvenu cependant à en déchiffrer quelques passages qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de cette longue composition dont Gresset s'est occupé, comme nous le verrons, pendant une grande partie de sa vie.

Dans une lettre écrite à Chaulnes, il lui mandait d'abord :

« Tremblez, Madame la duchesse, vous allez être bien
» punie de m'avoir conté ici l'histoire du *Parrain*, et d'avoir
» voulu que je la misse en vers ; tremblez, si vous ne con-
» naissez pas l'abus où nous entraîne la folie d'écrire en vers.
» Je vous en adresserai un exemplaire terrible. . . . l'aven-
» ture m'a paru si plaisante que, sans le vouloir, la carrière

---

(1) Paris, Furne, 1 vol. in-8°.

(2) Voyez la *Vie de Gresset* donnée par les éditeurs de la *Petite Bibliothèque des Théâtres*, et qui précède ses chefs-d'œuvres, 1787, in-12, page 13. — Voyez aussi la Notice de M. Fayolle sur Gresset, insérée dans le *Journal des Arts*, n°. 300, du 30 fructidor, an II.

(3) L'une des feuilles autographes appartenant à M. Gresset l'aîné, indique cette division.

» s'est étendue sous mes pas. . . . . Enfin, c'est un poème » comme un autre. . . . vous aurez tout, et jusqu'aux répé» titions qu'en relisant je viens de reconnaître, et que je ne » corrigerai pas. . . . »

Plus loin il ajoutait :

« Je ne sais si la paternité m'aveugle, mais *le Parrain*, » avec tous ses défauts, me paraît délicieux. . . . Je suis bien » fâché de ne pouvoir aller cette année vous le lire à Dom» pierre. »

On trouve sur une autre feuille le passage suivant :

« Vous avez commandé un *Parrain*, Madame la duchesse, » le voici dans tous ses agréments, mais je ne connais rien » au monde de si difficile que la relation d'une fête qui ne » s'est pas donnée, si ce n'est l'éloge d'un héros qui n'est » pas mort. Enfin je m'en suis tiré comme j'ai pu, dans un » siècle aussi commode que le nôtre, où les réputations sont » si aisées, où les prétentions sont des titres, où l'on voit » tant de petits prodiges d'invention dans les arts, où l'on » marche sur les aigles dans tous les genres, où l'on prétend » refaire tout ce qui a été fait. »

Que dirait donc aujourd'hui notre poète, s'il était témoin du dévergondage de nos romantiques, de *Racine enfoncé*, de Boileau traité de *perruque*, du fatras journalier de la presse, des lignes plus ou moins longues qui sont vendues à prix d'or pour des vers, et de l'extase des niais à l'aspect de toutes ces belles choses; niais tout-à-fait semblables à cet Allemand qui me disait un jour, à propos de *la Delphine*, de Mme. de Staël : *Cet ouvrage est sublime, je ne le comprends pas !*

« J'ai voulu, continue Gresset, fournir aussi ma petite » création. Le succès incroyable avec lequel on donne de nos » jours tant d'ouvrages sans raison, tant de pièces sans ca» ractères, tant de vers sans poésie, et tant d'histoires sans » style, m'a persuadé qu'on pouvait immortaliser un héros

» qui ne le mérite pas, faire un poème sans matière, et qu'on
» rirait au moins du projet, si on ne trouvait pas le mot pour
» rire dans l'exécution. »

Cependant, au milieu de la satisfaction que Gresset éprouvait d'avoir pu tirer un long poème de l'historiette que lui avait contée Madame la duchesse de Chevreuse, sa conscience timorée ne le laissait pas tranquille, d'après les aveux que renferme cette autre lettre :

« Sans y penser, vous m'avez fait faire une insigne méchan-
» ceté, à moi qui ai prêché les méchants, et qui de ma vie
» n'ai fait de vers contre personne; mais enfin vous l'avez
» voulu, et je me livre au crime en criminel. Il faut donc que
» je vous fasse ma confession : le cœur me saigne, quand j'y
» pense, du rôle injuste que joue ce pauvre M. Carrier, que
» je ne connais point, qui n'avait que faire là, et qu'il ne
» m'a point été possible, malgré toutes mes résolutions, de
» ne pas rendre ridicule, tandis qu'il est sans doute un fort
» galant homme, bien différent du plat personnage que j'ai
» été obligé de donner pour écuyer à mon héros. »

Il paraît, d'après les renseignements donnés à Gresset par l'intendant de Soissons, auquel il avait fait parvenir une série de questions sur l'action qui servait de base à son poème, que le représentant de l'abbé de Saint-Médard s'appelait effectivement *Carrier;* aussi c'est sans doute par suite des scrupules dont il vient de parler à Mme. de Chevreuse, qu'en 1769 il changea ce nom, et le remplaça par celui de *Pommier*.

Voici, d'après une note autographe de Gresset, quelques-unes des questions qu'il fit proposer à M. Méliand, intendant de Soissons, par l'entremise de M. Thiroux, quand il voulut répondre aux ordres de Mme. de Chevreuse :

« 1°. De l'enfant de qui l'abbé de Pomponne a été parrain?
» 2°. En quelle année il a été parrain? Si ce n'est cette
» année-ci, combien il y a de temps?

» 3°. Avec qui il a tenu l'enfant, et le nom de la marraine ?

» 4°. S'il y a quelque anecdote sur Vic-sur-Aisne, et sur » celui qui a bâti cette maison de campagne, et sur ceux qui » l'ont possédée. »

On voit, par la seconde de ces questions, que l'abbé de Pomponne vivait encore quand Gresset a commencé son poème.

Indépendamment de la correspondance dont je viens de donner l'extrait, il résulte, de différents matériaux relatifs au *Parrain*, que le projet de Gresset, en publiant son poème, avait été d'y joindre une *lettre préliminaire*, qui devait également être adressée à Mme. de Chevreuse, et qu'il se proposait même de faire insérer d'abord dans *le Mercure*. C'est sans doute pour cette lettre que les morceaux suivants ont été composés :

« Ne pouvant point en faire une comédie, je me suis borné » à en faire un poème épique, pour lequel je n'ai pas cru » devoir employer l'uniformité du vers alexandrin ; cela au- » rait été trop monotone dans une plaisanterie de *dix chants*. » J'ai cru que le style nécessaire ici demandait l'aisance et » la liberté, et j'y ai employé trois mesures différentes de » vers dont je me sers selon le ton du moment. »

Gresset indique ensuite quel est le véritable but de son poème :

« Des gens, dit-il, soutenaient qu'il ne pouvait y avoir » d'ouvrages de plaisanterie et de bonne gaîté sans les trois » grands ressorts à la mode, *la méchanceté*, *l'ordure* et *l'ir- » religion*. Il n'y a pas un mot dans tout le poème qui tienne » le moins du monde à un de ces trois genres si aisés, si dé- » sirés et si bas.

» Nous avons besoin de nous remettre au ton de gaîté qui » caractérisait si bien la nation, et qui semble étouffé de- » puis quelque temps par cet esprit philosophique et sec, qui » ne vaut sûrement pas le bon rire de nos aïeux. J'ai donc

» cru et dû croire que la gaîté, pour être honnête et déli-
» cate, n'en est que meilleure; aussi

» Loin du faux bel-esprit, loin de la foule obscure
» Des illustres de la brochure,
» Loin des rimailleurs candidats
» Et des capucins du *Mercure*,
» Sans pompe, sans galimatias,
» Et sous les yeux de la nature,
» Je chante ou je ne chante pas;
» Je conte, et voilà tout, je conte l'aventure
» D'un héros qui n'a vu ni siège ni combats,
» Et qui n'obtint jamais dans ses divers états
» De couronne que la tonsure. »

» Sa vanité, ajoute Gresset, marchant toujours avec sa ladrerie, il voulût absolument avoir l'honneur de donner une fête à une princesse du sang (1). Cela fut de sa part fort mendié, fort brigué, obtenu enfin. Jour pris, il faisait ses préparatifs, et à chaque instant il retranchait quelque chose du grand dessin du premier plan.

» Pour ne rien oublier, tandis que j'y suis, continue notre poète, je vous prie de vous souvenir que quand il y allait du monde (2), on y jouait des comédies d'une façon assez neuve, et de l'invention de Monseigneur. Il y avait un grand lutrin au milieu du salon, et le livre dessus, chacun y allait à son tour dire son couplet processionnellement. Ainsi dans les monologues, l'acteur ou l'actrice avaient assez l'air d'un moine ou d'une nonne récitant une leçon au milieu du chœur. . . .

» Enfin, dit-il, en terminant, si mon poème n'a point d'au-

(1) La duchesse du Maine.

(2) A Vic-sur-Aisne, chez M. de Pomponne, où Gresset a placé la scène de son poème.

» tre mérite, il aura du moins celui de l'exacte vérité. Je » ne chante point un héros mort trois cents ans avant son » apothéose ; ce héros est contemporain, et nulle fable n'est » mêlée à l'exactitude de l'histoire. . . »

La plupart des notes relatives à cette espèce de préface du *Parrain*, portent la date de 1769, et comme Gresset y parle, ainsi qu'on vient de le voir, de dix chants, on peut croire que vers cette époque il avait donné à son poème la longueur que nous lui voyons aujourd'hui, et que les corrections qu'il y fit dans la suite, comme l'indiquent différentes feuilles datées des années 1764, 1765, 1768, 1769, 1770, 1774 et 1775, n'ont point eu pour objet d'en réduire les proportions; l'une de ces feuilles laisse entrevoir au contraire la pensée de l'augmenter encore de deux chants, et c'est sans doute sous l'inspiration de cette idée qu'il écrivait à Mme. de Chevreuse :

« Quand le sujet me plaît, je ne sais pas finir ; malgré mes » projets et mes soins, je vous en demande bien pardon, il » m'a été impossible de faire à moins. . . . »

Or, ce moins était probablement les dix chants dont il donne la division sur la même feuille.

Gresset n'ayant laissé, comme on a vu, que des lambeaux, sans dates, de sa correspondance avec Mme. de Chevreuse, il serait assez difficile, au moyen de ces matériaux incomplets, d'indiquer l'époque précise qui vit naître la première pensée de son poème, puisqu'on n'y trouve aucune date antérieure à 1764. Mais le premier manuscrit autographe, dont j'ai parlé plus haut (1), fait cesser à cet égard toute incertitude, puisque l'auteur y déclare, dans une note, qu'il a commencé son poème en 1749, et que sa première idée avait été de lui donner pour titre *la Pomponide*, avec cette épigraphe tirée de Virgile :

« *Silvæ sint consule dignæ.* »

---

(1) Voyez page 346.

Il paraît qu'en 1753 ou 1754, *le Parrain* était déjà complet, d'après le canevas d'une lettre adressée de Chaulnes, vers cette époque, par notre poète, à Mme. Hérault, dans lequel on trouve le passage suivant relatif à l'un des principaux personnages de l'ouvrage :

« Il revient à M. Carrier que Mme. Hérault a bien voulu
« s'intéresser à ses malheurs et lui faire des amis chez les
» Flamands. . . .

» Tout secret que doit être l'ouvrage, et tout sauvage
» qu'est l'auteur, *le Parrain* sera toujours à vos ordres, et
» vous recommencera le baptême, toutes les fois que vous
» le voudrez : il a été très-flatté du suffrage de M. de Sé-
» chelles :

» De ce génie heureux,
» Et sublime et facile,
» Que la prospérité de la France, et nos vœux
» Ramèneront bientôt de Lille. »

Les vœux de Gresset ne tardèrent pas à être exaucés, puisque M. Moreau de Séchelles, père de Mme. Hérault, et intendant de Lille, fut nommé, comme je l'ai déjà dit, contrôleur-général le 28 mai 1754, et ministre d'état en 1755 (1).

M. Renouard était donc bien loin de la vérité, quand il a dit dans l'avertissement de la première édition du *Parrain*, en 1810, que la composition de ce poème datait de 1760 (2), et il s'en est rapproché davantage l'année suivante, en reculant cette date de dix ans (3).

Gresset, dans son manuscrit le plus complet du *Parrain*, n'ayant laissé aucune trace du projet de *préface* ou de *lettre préliminaire*, dont je viens de parler, on doit présumer que,

---

(1) Voyez ci-dessus, pages 322 et 328.

(2) Voyez page v.

(3) *Vie de Gresset*, page XL.

s'il ne donna pas de suite à cette idée première, c'est qu'il en fut détourné par différentes pensées qui avec le temps germèrent successivement dans son esprit par rapport à la dédicace de ce poème, pour lequel il conserva jusqu'à la fin de sa vie la prédilection qu'il lui avait portée d'abord, comme on l'a vu plus haut.

C'est donc sans doute par suite de son amour pour cet enfant de sa muse, et du changement opéré dans ses idées au sujet de la dédicace qu'il comptait d'abord en faire à Mme. la duchesse de Chevreuse, que la pensée lui vint de l'adresser au philosophe de Sans-Souci, et d'en faire hommage à ce prince, comme le prouve l'ébauche d'une lettre dans laquelle il lui disait :

« Sire,

« Je n'aurais point osé offrir à vos regards cette bagatelle » de pure plaisanterie (quoiqu'elle se donne les airs d'être » un poème en plusieurs chants), si Votre Majesté ne m'a- » vait fait l'honneur de me mander autrefois qu'elle aimait ce » genre : je serai très-heureux, si ce nouvel ouvrage mérite » de l'amuser et de la délasser quelques instants de ses tra- » vaux immortels :

» D'autres sans moi, bien ou mal-à-propos,
» Par de grands vers aussi tristes que beaux,
» Et des phrases de dédicace,
» Sauront ennuyer le héros
» De son panégyrique en face.
» Au goût de Frédéric tout langage apprêté
» Est bien sûrement insipide ;
» Ses droits à l'immortalité
» N'ont pas besoin de l'encens répété
» Des singes d'Horace et d'Ovide. »

Gresset a-t-il donné suite à cette pensée, et son poème, accompagné de la lettre dont je viens de citer un fragment,

a-t-il en conséquence fait le voyage de Postdam ? c'est ce que je ne saurais garantir : je conserve le même doute au sujet de sa pensée de mettre en tête du poème, en le livrant à l'impression, une Épître dédicatoire à Louis XV, d'après les premiers mots de cette Épître placée sur l'une des feuilles relatives au *Parrain*, et que voici :

« Quand *Ver-Vert* parut, Votre Majesté daigna, dans un » voyage de la Muette, le lire tout haut à ceux qui avaient » l'honneur d'être avec elle..... »

Mais ce dont il n'est pas permis de douter, c'est que l'auteur du *Parrain* présenta son poème à la Reine en 1774, quand Louis XVI monta sur le trône, et que Gresset, favorisé par le sort, eut l'honneur de haranguer le Monarque à la tête de l'Académie Française, dont il était alors le directeur.

La lettre suivante, qui très-probablement accompagnait le manuscrit du poète, devait donc, lors de son impression, en former définitivement l'*Épître dédicatoire, sans toutefois lui donner ce titre pesant*, dit Gresset dans une note placée au-dessus de ces trois lettres :

« A. L. R****

» Votre Majesté a daigné désirer de connaître *le Parrain* » *magnifique*, et a bien voulu m'ordonner de lui en pré- » senter le portrait. Du moment de cet ordre auguste et cher, » quelques feuilles légères, pour qui je ne prévoyais aucune » existence publique, sont devenues des mémoires en forme, » et presque un ouvrage moins lourd peut-être que beau- » coup d'autres, mais à-peu-près de même taille que de plus » pesants volumes. Si cette bagatelle est assez heureuse, » Madame, pour amuser quelques instants Votre Majesté au » milieu des soins dont elle seconde la bienfaisance du plus » grand et du plus cher des Monarques, je croirais que mes » riens sont un ouvrage très-utile ; à ce motif si intéressant

» pour tout bon français, se joint un autre objet d'utilité » patriotique. Nous ne manquons point assurément dans cette » foule d'érudits du temps qui court, de grands dissertateurs, » de gens à projets, de raisonneurs authentiques, de législa- » teurs de toute doctrine, et d'esprits consultants dans tous » les genres; mais il est devenu bien rare que, dans cette » fureur universelle d'écrire et d'imprimer, il naisse encore » quelque ouvrage marqué au coin de cette antique gaîté » nationale, fréquent présent du Français, don brillant et » non moins essentiel à la sérénité des esprits, à la douceur » des caractères, qu'au calme de la société et de l'ordre » public. J'ai osé tenter de réveiller ce genre trop assoupi; » étant encouragé, Madame, par les grâces et l'indulgence » avec lesquelles Votre Majesté a daigné recevoir un autre » ouvrage du même ton (1), que j'ai eu l'honneur de réciter » en sa présence.

» Les plaisants ne manquent point à notre siècle, mais la » bonne plaisanterie n'est pas moins rare. Je n'ai certaine- » ment point la prétention d'en offrir un modèle dans ce » faible essai; tout ce que je puis dire, c'est que j'ai fait « de mon héros à-peu-près tout ce que l'on pouvait faire » d'un *Parrain;* son succès ne sera pas douteux s'il est ho- » noré des suffrages du goût et des grâces. . . . »

Les scrupules religieux qui croissaient toujours avec l'âge dans l'âme de Gresset, furent sans doute l'obstacle devant lequel notre poète recula quand il fallut livrer son manuscrit à l'impression, car aveuglé sur le mérite de ce poème jusqu'au point de le mettre en parallèle avec *Ver-Vert,* on ne peut attribuer l'oubli qu'il en fit dans son portefeuille, pendant le reste de sa vie, à aucune pensée décourageante

---

(1) *L'Ouvroir.*

sur la valeur de son ouvrage, et par conséquent à un retour vers ce sage précepte de Boileau :

« Soyez-vous à vous-même un sévère critique. »

Enfin, si malgré les scrupules dont je viens de parler, il ne le condamna pas au feu comme le reste de ses ouvrages inédits, c'est sans doute parce que plusieurs copies de ce poème existaient dans d'autres mains que les siennes, ce qui rendait nécessairement le sacrifice du manuscrit autographe complètement inutile.

D'après tout ce que je viens de rapporter, les vers adressés par Gresset à M. de Bougainville en 1755, au sujet du *Parrain*, et que M. Renouard a placés en tête de son édition, ne peuvent donc pas être considérés comme une dédicace de ce poème, dont l'entière publication, ainsi que nous l'avons vu, fut tout simplement une spéculation de librairie basée sur le nom de Gresset ; car, si M. le chevalier Croft avait eu pour mobile le véritable intérêt du poète, quand il remit à M. Renouard le manuscrit informe dont une action déloyale l'avait rendu possesseur, il aurait alors imposé pour condition à l'éditeur de faire un choix dans les dix chants du *Parrain*, et de ne livrer à l'impression que les passages qui ne pouvaient porter aucun préjudice à la gloire du chantre de *Ver-Vert* et de *la Chartreuse*.

Pour compléter les détails que je viens de donner sur *le Parrain magnifique*, il convient d'ajouter que M. de Carrière, ancien sous-préfet d'Abbeville, possesseur comme je l'ai déjà dit d'un manuscrit du *Parrain*, qui n'est pas de la main de Gresset, et qui forme soixante-quatorze pages in-folio, y a joint sept fragments de ce poème, qui lui ont été donnés par M. Gresset l'aîné, et qu'il l'a accompagné d'une Notice de six pages in-folio, dans laquelle il avance que l'auteur a commencé son ouvrage vers 1759, mais qu'il ne s'en occupa

sérieusement qu'en 1775. On a vu plus haut que les fragments de Gresset détruisent cette hypothèse.

Il faut ajouter encore que j'ai fait paraître dans *la Revue Ébroïcienne* (1) un assez long fragment inédit du *Parrain*, destiné à terminer le v[e]. chant dont je crois devoir donner ici le passage suivant :

« O gloire! où te met-on? constamment idolâtre
» De tes ballons et de ton similor,
» La vanité te suit d'un pas opiniâtre,
» Et loin des grandeurs même, elle te cherche encor
» Sur des tréteaux bourgeois, à défaut de théâtre!
» Le superbe Pommier (2), dans ses apprêts chéris,
» Ne nous paraîtrait pas plus vivement épris
» De son ambassade adorée,
» Quand il devrait avoir Berlin, Londres et Paris
» Pour témoin de sa belle entrée.
» Ainsi, loin des rayons qui colorent les cieux,
» Dans les champs où la nuit étend son voile sombre,
» Le faible ver luisant, tristement lumineux,
» S'agite sur la mousse, et brille de son mieux
» A travers la poussière et l'ombre.
» Au fond pourtant des grâces du parrain,
» A-t-il beaucoup plus tort de croire à son destin
» Que ceux qui blâmeront l'ivresse qui l'occupe?
» Des vœux et des projets quelle est souvent la fin?
» Parlez, vous qui trouvez son espoir ridicule :
» Quelque bonheur mortel va-t-il bien au-delà
» Des songes fortunés d'une attente crédule?
» Trop souvent le plaisir reste bien en deçà
» Des fantômes de l'espérance... »

Au moyen des différents documents que je possède, et des

(1) 1834, tome II, page 274.

(2) Nom de l'un des personnages du poëme.

variantes résultant d'une collation de tous les manuscrits du *Parrain*, qu'il m'a été permis de consulter, on pourrait donner à ce poème un ensemble moins défectueux, et purger le texte des interpolations étrangères à la muse de Gresset ; mais il faudrait, pour se livrer à ce travail difficile,

« Des yeux de lynx afin d'apercevoir
» Le vers trop faible, et qui manquant de nombre,
» Doit, par l'effet d'un rigoureux devoir,
» Être à jamais abandonné dans l'ombre,
» Pour faire place à l'hémistiche heureux
» Qui si souvent se trouvait sous la plume
» De notre auteur du parrain généreux,
» Dont un corsaire a ravi le volume. »

Gresset, tout en s'occupant à polir les vers du *Parrain*, qui était devenu son enfant de prédilection depuis qu'il avait renoncé à la carrière du théâtre, crut devoir exposer dans une lettre qu'il publia en 1759, les motifs de ce divorce avec Melpomène et Thalie.

Cette lettre sur la Comédie fit beaucoup de bruit à l'époque de son apparition (1) ; elle attira à son auteur l'animadversion de tous les philosophes ; Voltaire se distingua particulièrement, dans ce déchaînement universel, par sa *mordante hyperbole* et l'inconvenance de ses expressions. Ainsi, en écrivant à M. d'Argental, le 29 juin 1759 (2), il disait :

« Et ce polisson de Gresset, qu'en dirons-nous, quel plat » fanatique, et que les vers de Piron sont jolis ! »

Ces prétendus vers de Piron, dit M. Beuchot dans une

(1) Amiens, veuve Godard, 1759, in-12 de 16 pages. Cette lettre fut réimprimée dans les journaux littéraires du temps, tel que *le Mercure* et le *Journal de Trévoux*, et il s'en fit une nouvelle édition in-12 en 1760.

(2) Voyez édition de M. Beuchot, tome LVIII, page 130.

note au sujet de cette lettre (1), sont ceux de l'épigramme que Voltaire aiguisa lui-même, et que voici :

« Certain cafard, jadis Jésuite,
» Plat écrivain, depuis deux jours
» Osa gloser sur ma conduite,
» Sur mes vers et sur mes amours :
» En bon chrétien je lui fais grâce,
» Chaque pédant peut critiquer mes vers,
» Mais sur l'amour jamais un fils d'Ignace
» Ne glosera que de travers. »

De pareilles injures étaient d'autant plus indignes du chantre de *la Henriade*, qu'il n'y avait pas un seul mot dans la lettre de Gresset qui pouvait s'appliquer personnellement à Voltaire ; de plus, rien ne l'autorisait, pour critiquer la rétractation de notre auteur, à lui faire une application directe du reproche vulgaire qui poursuit depuis son institution l'ordre de saint Ignace, puisque Gresset avait subi depuis plusieurs années le joug de l'hymen, et que sa lettre ne renfermait même aucune pensée susceptible d'être rapportée directement à l'amour. Enfin cette indécente épigramme n'avait rien de *joli*, et elle fit plus de tort à Voltaire qu'à Gresset, qui, du reste, eut le bon esprit de réduire à sa juste valeur une semblable attaque, et de ne pas relever le gant qui lui fut jeté de différents côtés à la fois.

Au milieu du déchaînement des philosophes contre Gresset, une petite pièce de quarante-huit vers plus mauvais les uns que les autres, parut sous le titre (2) d'*Apologie de Gresset, au sujet de sa Lettre sur la Comédie.* Elle fit une espèce de sensation, parce qu'on la prit d'abord pour une mauvaise

---

(1) Voyez édition de M. Beuchot, tome LVIII, page 130. L. C.

(2) Genève, 1759, in-12 de 12 pages.

plaisanterie, comme pouvait le faire croire ce début poétique :

» Notre religion n'a jamais applaudie
» Les œuvres de théâtre, aucune comédie ;
» L'Église les défend par son autorité,
» Ce sont des aliments de sale volupté.
» Ces spectacles vraiment sont de vaines chimères,
» Que l'Église condamne ainsi que les Saints Pères... »

Fréron, je ne sais dans quel but, donna cette pièce en entier dans son *Année Littéraire* (1), et assura

« Qu'elle avait été écrite de bonne foi ; que l'auteur est un » picard fort estimé, qui fait de bonnes actions et de mau» vais vers. »

Du reste Fréron n'a fait que répéter ce qui avait déjà été dit dans une espèce de préface, sous le titre de *Réponse écrite d'Amiens*, et qu'on doit attribuer à l'éditeur des vers.

Grimm a dit également un mot de la *Lettre de Gresset sur la Comédie* dans sa correspondance littéraire (2), et la fin de son article porte :

« M. Gresset avait plusieurs pièces de théâtre dans son » portefeuille, il nous promet de les publier sous une autre » forme. Il nous parle d'un caractère beaucoup *plus dan-* » *gereux* que celui du *Méchant*, et qu'il a traité. Vraisem» blablement c'est *le Philosophe* ; car, aux yeux des dévots, » comme M. de Voltaire vient de l'observer un philosophe, » c'est-à-dire, un incrédule, est un homme de sac et de » corde. »

Rien dans la lettre de M. Gresset ne pouvait autoriser le correspondant littéraire à établir une supposition de ce

---

(1) 1759, tome V, page 213.

(2) Ire. Partie, juillet 1759, tome II, page 425.

genre; aussi lui a-t-il fallu dénaturer le texte de Gresset pour arriver à sa conclusion : en effet, ce texte porte (1) :

« Cette comédie avait pour objet la peinture et la criti-
» que d'un caractère *plus à la mode que le Méchant* même,
» et qui, sorti de ses bornes, devient tous les jours de plus
» en plus un ridicule et un vice national. »

Nous avons vu plus haut que ce caractère est celui de *l'amour-propre*.

Le Père Daire a donné une assez bonne analyse de la *Lettre sur la Comédie*, dans sa *Vie de Gresset* (2), et il la termine par cette pieuse réflexion :

« La philosophie moderne a regardé cette rétractation,
» effet d'un scrupule bien rigoureux, comme une faiblesse;
» mais que les jugements des créatures paraissent méprisa-
» bles à des yeux qui se fixent vers le ciel. »

Notre biographe aurait dû ajouter que cette lettre est parfaitement écrite, et que la beauté des images le dispute à l'élévation du style. Le passage surtout relatif à la comète de 1759, est extrêmement remarquable.

La *Lettre sur la comédie* devait nécessairement rappeler à la mémoire des défenseurs du théâtre, celle si célèbre adressée en 1758 par J.-J. Rousseau à d'Alembert, au sujet de son article *Genève* de l'*Encyclopédie* (3); aussi l'un des antagonistes de Rousseau, comédien de profession, et que M. Barbier a baptisé du nom de *Laval* dans son *Dictionnaire des Ouvrages anonymes* (4), fit paraître, en 1760, une nouvelle brochure pour répondre à la lettre de Gresset (5).

---

(1) Édition de 1811, tome II, page 394.

(2) Page 56.

(3) Voyez édition de Musset-Pathay, 1824, in-8°, tome II, page 9.

(4) IIe. édition, 1823, in-8°, tome II, n°. 9578.

(5) Lettre de l'*Arlequin de Berlin à M. Fréron sur la retraite de M. Gresset*. Berlin et Amsterdam, Schneider, 1760, in-8°. de 54 pages, et signé du pseudonyme *Dancourt*.

Cette réfutation est écrite avec mesure; mais c'est une dissertation froide qui, comme l'a dit fort bien Fréron (1) :

« Respire le galant homme, le bon Français, l'excellent » citoyen, et un esprit judicieux; mais qui n'a pas la dia- » lectique, l'éloquence et l'éclat des paradoxes de M. Rous- » seau. »

J'ajouterai de plus que le comédien de Berlin est bien loin également de la hauteur de pensée et de style sévère de Gresset qui, sous ces deux rapports, peut, dans cette lettre de quelques pages, soutenir la comparaison avec le philosophe de Genève.

En réfléchissant à la publicité que Gresset a cru devoir donner, au moyen de l'impression, à sa résolution de ne plus allier désormais *les lois sacrées de l'Évangile avec les maximes de la morale profane :* attendu que *le sanctuaire et le théâtre sont des objets absolument inalliables*, ne pourrait-on pas trouver dans cette action, sous le rapport moral, une espèce d'ostentation orgueilleuse qui semble dire à tous les écrivains engagés dans la même carrière : *Imitez-moi !*

Une résolution silencieuse eût été plus en harmonie, ce me semble, avec le caractère réservé de l'auteur du *Méchant*, et plus digne de l'humble pensée d'un chrétien.

FIN DU TOME PREMIER.

(1) *Année Littéraire* de 1760, tome VIII, page 140.

TABLE DES CHAPITRES

DU PREMIER VOLUME.

AMIENS. — Imprimerie de CARON-VITET, place du Grand-Marché.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

GRESSET.

AMIENS. — TYPOGRAPHIE DE CARON-VITET.

FAC-SIMILE

De l'écriture de Gresset.

Ep^re morale

tout nous rappelle à dieu, tout marque notre sortie;
chaque jour n'est il pas l'image de la mort
le jour fuit, la nuit vient et tout est fini —
tout s'efface à nos yeux —
on se couche, ce lit image du tombeau —
on ne se relevera peut estre point &
je sçais que ces propos ne sont pas du bon ton
du bon air, mais c'est le langage de la
religion, ainsi c'est celui de la raison,

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur Gresset

Lith. Dr Lebel et F. Bégat, Amiens

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

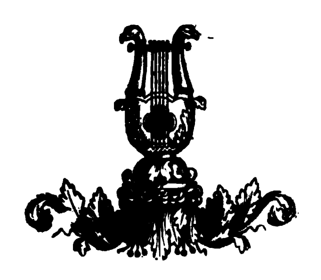
DE

GRESSET,

PAR L.-N.-J.-J. DE CAYROL,

ANCIEN MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

TOME SECOND.



A AMIENS,

CHEZ CARON-VITET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE;

A PARIS,

CHEZ DUMOULIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.

1844.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES OUVRAGES

DE

GRESSET.

CHAPITRE PREMIER.

1761 à 1770.

Il y a long-temps qu'on a dit, pour la première fois, que la vie d'un homme de lettres est tout entière dans ses ouvrages, et que c'est là qu'il faut chercher le développement de son caractère, les différentes nuances de son esprit, et les causes de ses actions.

De tous les écrivains auxquels on doit faire l'application de ce principe, Gresset est peut-être celui dont les ouvrages offrent le plus de facilité pour arriver à un résultat qui ne soit pas en opposition avec les différents actes de sa vie que la tradition a pris soin de nous conserver. Ainsi tous les biographes de Gresset s'accordent à dire :

« Que quoique la nature lui eût donné le goût de la satire, » il ménagea ceux qui méritaient le moins d'égards; il n'en » laissa jamais le moindre vestige : inaccessible à la licence » aveugle qui ose attaquer les puissances, les lois et la reli-

» gion, ses écrits portaient toujours l'empreinte de son » cœur (1). »

M. Baron, dans son éloge de Gresset lu dans la séance publique de l'Académie, le 25 août 1778, lui rend la même justice :

« Gresset, dit-il, avait naturellement le goût critique et » même épigrammatique; il s'était exercé dans ce genre où » la haine du vice et des sots sert d'excuse au génie; mais » il a eu le mérite de ne point écrire ses épigrammes, et l'on » se souvient seulement que sa critique était ordinairement » d'une expression fine sans être recherchée. Il savait la » mettre à la portée de tout le monde; aussi le plus bel usage » qu'il faisait de son esprit, était de le donner aux autres... »

Écoutons à son tour M. Renouard, d'après ce qu'il avance(2):

« L'Évêque d'Amiens avait voué à Gresset l'amitié la plus » sincère. Une grande conformité de caractères et de goûts » les avait attachés l'un à l'autre : ils étaient tous deux fort » gais; ils aimaient les contes plaisants, les épigrammes, et » ils avaient beaucoup de talent pour en faire. On assure que » Gresset avait composé une foule de contes qui étaient autant de petits poèmes variés à l'infini, et une quantité innombrable d'épigrammes, à quelques-unes desquelles le » marquis de Chauvelin avait contribué... »

Enfin les détails dans lesquels M. de Wailly est entré au sujet du caractère de son ami, complètent ces différentes assertions :

« M. Gresset, écrivait-il à d'Alembert (3), depuis sa retraite à Amiens, mena la vie la plus simple, la plus unie » et la moins fertile en évènements; se communiquant peu,

(1) Daire, *Vie de Gresset*, page 53.

(2) *Vie de Gresset*, page XXXIII.

(3) Lettre déjà citée.

» ne vivant guère que pour sa famille et un petit nombre
» d'amis, avec lesquels il était sans gêne, et précisément ce
» qu'il voulait être. Il ferma impitoyablement sa porte aux
» importunités de tous ceux qu'une curiosité indiscrète y
» conduisait en foule, et il assura ainsi sa liberté. Il était du
» commerce le plus doux et le plus facile, ne montrant ja-
» mais aucun empressement de briller, et ménageant tou-
» jours la médiocrité des autres avec tant d'art, qu'on le quit-
» tait avec une meilleure opinion de soi que de lui-même. Il
» conserva toute sa vie la même facilité et les mêmes goûts
» dans l'esprit ; il était délicieux quand il voulait se livrer ;
» mais il suffisait d'une personne qui ne lui convînt pas dans
» une société pour le rendre morne et silencieux. Les pré-
» tentions de tout genre lui étaient surtout en horreur ; c'est
» que personne n'en avait moins que lui. La plaisanterie, à
» laquelle il avait l'art de tout ramener, n'avait jamais dans
» sa bouche aucune teinte d'amertume ; il était aisé de sen-
» tir cependant que personne n'eût mieux aiguisé que lui la
» pointe d'une épigramme ; et je lui ai entendu dire qu'il en
» avait fait un très-grand nombre, dont il avait eu la pru-
» dence de ne garder et de ne retenir aucune. Il eut été le
» plus terrible fléau des sots, et surtout des sots confiants,
» la seule espèce, en effet, qui n'a droit à aucune indulgence,
» s'il se fût livré à l'humeur qu'ils lui causaient. Il avait sur-
» tout l'art de conter dans le degré le plus éminent. Comme
» tout ce qui portait l'empreinte de la gaîté était fait pour
» lui plaire, il avait la mémoire meublée d'une multitude
» incroyable de contes plus plaisants les uns que les autres.
» Contant avec rapidité, conservant toujours toute la pré-
» cision du bon mot, ne donnant jamais à chaque détail
» que le degré d'ornement qu'il lui fallait pour faire tout son
» effet, et ne rendant jamais deux fois la même histoire sans
» varier la manière et les circonstances. »

La mémoire de Gresset était, comme on le voit, le véri-

table dépôt de ces productions éphémères, qu'il confiait rarement au papier; aussi n'ai-je retrouvé dans ses manuscrits que des analyses d'historiettes, dont plusieurs sans doute ont été rimées par le triumvirat dont a parlé M. Renouard. Je me contenterai d'en citer quelques-unes :

— « Un curé se plaignait de l'un de ses paroissiens, qu'il » accusait d'être sorcier : *Je l'ai vu*, disait-il, *changé en* » *âne.* — *Bon*, répondit le paroissien en riant, *M. le Curé* » *craint tout : il aura été effrayé de son ombre.* »

— « Le duc d'Ormond, à Avignon, grand état, grande » perruque, grande représentation, mourant dans son fau- » teuil, dit à un étranger qui lui rendait visite. — *Monsieur,* » *je vous demande bien pardon si vous me trouvez comme* » *cela, et si je meurs devant vous.* — *Ha! Monseigneur, faites* » *comme si je n'étais pas là, ne vous gênez pas.* »

— « Le maréchal de Tourville, fort distrait, disait à une » dame en chaise à porteurs : *Comment, toute seule, Ma-* » *dame?* »

— « Une femme ayant entendu dire au médecin : *Votre* » *mari est en syncope.* — *Hélas! Monsieur*, répondit-elle, » *dans l'état où il est, une cope de plus ou de moins n'y fait* » *pas grand chose.* »

— « Un cocher de bonne maison jouait aux dés l'avoine de » ses chevaux : *A vous, à moi*, etc.; et quand les chevaux » jouaient de malheur, ils ne soupaient pas. »

— « A un enterrement, la marche du convoi étant com- » mencée, un laquais entra dans la salle où les parents se » trouvaient réunis, et leur dit : *Voilà Monsieur qui sort.* »

— « Un voleur arrête un homme, et lui demande la bourse; » l'autre répond : *Vous me gagnez de vitesse, j'allais vous* » *la demander.* »

Mes recherches n'ont pas manqué de confirmer l'assertion de M. de Wailly, au sujet des épigrammes dont la muse de

Gresset paraît avoir été si prodigue, puisqu'à l'exception du portrait de Voltaire que j'ai cité (1), et de l'Épître intitulée *l'Abbaye*, qui est une véritable satire contre l'ordre de saint François, il ne reste dans ses papiers aucun débris de tout ce qu'il a pu composer en ce genre. Ainsi l'on peut dire, avec vérité, qu'en attaquant de front, dans quelques-uns de ses ouvrages, les vices et les ridicules de la société de son temps, il n'est cependant jamais sorti du cercle de la bienséance; et qu'ainsi ses portraits plus ou moins ressemblants, n'avaient pas ce caractère de la satire personnelle dont la malignité publique s'empresse toujours à faire son profit, en prêtant souvent même à l'auteur des assertions auxquelles il a été loin de penser.

Mais en se conservant pur de toute satire inconvenante, au milieu des passions qui divisèrent la république des lettres dans le cours du XVIII[e]. siècle, Gresset toutefois ressentit assez vivement, à différentes reprises, les piqûres des frelons du Parnasse, comme le prouve ce fragment de réponse qu'il a eu un moment la pensée de publier :

« Je ne sais point de meilleure réponse aux critiques justes, » aux objections fondées, que de faire mieux, de réformer » ce qui a été raisonnablement relevé; quant aux petits sati- » riques, aux petits ennemis cachés qui vous font des com- » pliments en face, et qui vont de là griffonner dans leur » taudis une feuille pour vivre, une mauvaise brochure, un » libelle contre vous : donnez un bon ouvrage, si vous pou- » vez, c'est là toute la meilleure vengeance. Pour leur ré- » pondre, il faudrait parler leur langue et dire des injures, » de vieilles ironies, des tours grossiers; mais ils seraient » toujours les plus forts dans cette langue qui vous est étran- » gère. . . . . »

(1) Voyez tome I, page 76.

Incapable de se commettre dans de pareilles luttes, et de quitter la culture toute pacifique des Muses, pour se jeter au travers des combattants de ce genre, Gresset aurait vu ses jours s'écouler sans orages au sein d'une famille dont il était l'idole, et du petit nombre d'amis qui l'entouraient de leurs soins, si les scrupules exagérés d'une conscience timorée n'étaient pas venus, vers le milieu de sa carrière, porter dans son âme une terreur secrète qu'il pouvait difficilement maîtriser, surtout quand le moindre choc ramenait à sa pensée ces fantômes religieux créés par une imagination beaucoup trop sensible : ainsi, dit l'un de ses biographes (1) :

« Il eut le chagrin de perdre, par la mort la plus soudaine, un de ses amis les plus chers ; et peu de temps après, » un jeune homme qu'il connaissait, et que son excessive » dissipation avait rendu un objet de scandale à tous les yeux, » ayant pris tout-à-coup, au milieu d'un bal, la résolution de » se jeter à la Trappe ; Gresset interprêta ces deux évènements » consécutifs comme un avis répété qui lui était donné par » la Providence de fuir plus que jamais le monde. »

C'est alors qu'il se séquestra presque entièrement dans sa maison de campagne appelée *le Pinceau*, située sur les bords de la Somme, entre les côteaux du Blamont et ceux qui dominent le village pittoresque de Camon.

Il se mit à corriger les vers que sa plume facile avait tracés jadis; ainsi on vit paraître dans *le Mercure* (2) son *Épître à M. le comte de Rochemore*, dont la composition remontait à 1737 ou 1738. Du *Mercure* elle passa dans l'*Almanach Littéraire* (3) de 1777. Les éditeurs ne la comprirent que plus tard dans ses œuvres, et elle éprouva, par suite de

(1) Campenon, *sur Gresset*, page XXVIII.

(2) Décembre 1761, page 57.

(3) Page 77.

ces différentes filiations, des changements tellement considérables que je crois devoir consigner ici son premier jet, qui se trouve dans le manuscrit autographe existant encore entre les mains de ses neveux.

Épitre à M. le comte de Rochemore, sur certaines brochures qui ne méritent pas d'être demandées.

« *Vous qu'aux rivages du Permesse* (1)
» *Portent au gré de vos désirs*,
» *Et les aigles et les zéphirs*,
» *Peintre charmant de la sagesse*,
» *De la nature et du plaisir* (2) ;
» *Vous qui* dérobez à notre âge
» *Ces tableaux que la volupté*,
» *Le génie et la vérité*
» Ont marqués, par la main d'un sage,
» Du sceau de l'immortalité ;
» Dites-moi, divin solitaire,
» Dites, par quelle cruauté
» Rappelez-vous à la lumière
» Un phosphore, une ombre légère,
» Qu'ont tracés *de* faibles crayons,
» Et dont la lueur passagère
» S'efface au feu de vos rayons ?
» *Pourquoi de la nuit du silence*
» *Évoquez-vous un vain fatras*
» *De lyriques galimathias*
» *Que balbutia mon enfance*

---

(1) Les vers soulignés diffèrent de ceux de l'édition de 1811, tome Ier, page 177.

(2) Une variante porte :

« De la déesse d'Épicure
» Voluptueux et sage amant,
» Peintre charmant de la nature,
» Du plaisir et du sentiment,
» Vous qui, etc.

» *Et qu'afficha mon imprudence* (1)?
» *Laissez dans l'ombre de l'oubli*
» *Les vains songes de mon aurore,*
» *Et si votre muse aujourd'hui*
» *Me rappèle à l'art que j'adore,*
» *Souffrez qu'en des essais nouveaux,*
» *Cachés encore à la lumière,*
» *Guidé par vous dans la carrière,*
» *Je m'éclaire sur mes travaux.*
» *Que dis-je? quelle folle ivresse*
» *Vous offre ici de faibles sons?*
» *C'est à moi de jouir sans cesse*
» *De vos immortelles chansons.*
» Prenez cette lyre éclatante,
» *Cette lyre aux tendres accents,*
» *Qui dans mon âme qu'elle enchante*
» *Fait passer tous vos sentiments;*
» A l'amitié qui vous appèle,
» Pourquoi vous ravir si souvent,
» Et lui cacher *cruellement*
» Des trésors qui sont faits pour elle?
» Sauvage enfant de Philomèle,
» Vous êtes cet oiseau charmant,
» Qui sous la verdure nouvelle,
» *Dans le fonds d'un bois renaissant,*
» *Pendant la nuit qu'il rend plus belle,*

---

(1) Une variante porte :

« Que mon imprudence afficha,
» Et que sur la vaine apparence
» De quelques essais qu'honora
» Le goût du neuf, ou l'indulgence,
» Sans choix souvent accumula,
» L'imprimeur qui me barbouilla,
» Et qui rarement m'appela
» Dans sa sublime confidence.
» Laissez dans l'ombre, etc.

» Content du Ciel pour confident,
» De la tendresse de son chant,
» Semble fuir la race mortelle;
» Et s'envole dès qu'on l'entend.

» *Ce 7 mars, du manoir ignoré de l'antique Rose-Blanche.* »

M. Delaplace, dans son recueil qui a pour titre *Pièces intéressantes et peu connues* (1), a inséré quelques vers qui font vivement regretter la mort prématurée du *peintre charmant de la Sagesse* (2), qui ne put résister au chagrin que lui causa la perte de Mlle. Jouvenet, actrice de l'opéra, qu'il aimait éperdûment.

La correction de l'Épître à M. de Rochemore n'aurait-elle pas inspiré, vers la même époque (1761), à Gresset, le fragment suivant qui semble avoir, dans sa contexture, quelque rapport avec la pièce qu'on vient de lire ?

« . . . . Non, ne brisez point cette lyre
» Qui rend avec tant d'agrément
» Ces sons heureux, ce sentiment
» Que la seule nature inspire.
» Opposez l'art charmant des vers
» A la sèche philosophie,
» Qui va persiflant l'univers
» Qu'elle éblouit et qu'elle ennuie.
» Pour cet ermite enseveli,
» Que vous désirez connaître,
» Laissez les restes de son être
» Dans le silence et dans l'oubli.

---

(1) Paris, Prault, 1790, in-12, tome VIII, page 103.

(2) Si l'on doit en croire *la Biographie universelle*, tome XXXVIII, p. 329, le marquis de Rochemore (Jean-Baptiste-Louis-Timoléon), né, dit elle, en 1695, serait mort en 1740, âgé par conséquent de quarante-cinq ans. Ainsi la date que je viens d'assigner au premier jet de l'Epître de Gresset serait assez exacte.

» Quand vous auriez besoin de maître
» Dans l'art embelli par vos sons,
» Je n'aurais pas l'honneur de l'être,
» Et je prendrais de vos leçons .... »

L'année suivante on vit paraître simultanément à Paris et à Amiens *la Lettre à M. le duc de Choiseul* (1), sur le mémoire historique de la négociation entre la France et l'Angleterre, qui se termina par le traité conclu à Paris le 10 février 1763. Le Père Lelong en fit mention dans la *Bibliothèque historique de la France*, comme pièce relative à la politique du temps (2).

Mélangée de prose et de vers libres, cette lettre se distingue plutôt par les sentiments français qui s'y trouvent exprimés que par la verve poëtique : l'auteur qui, sur la pièce imprimée, avait, à ce qu'il paraît, gardé l'anonyme, la fit présenter cependant sous son nom à l'Académie d'Amiens, le 11 janvier 1762.

Fréron en inséra des fragments dans l'*Année Littéraire* de cette époque (3), et, pour toute critique, il se contenta de terminer ses citations par cette épigramme :

« Il faut avouer que *le Ver-Vert, la Chartreuse* et *le Méchant*, sont des ouvrages charmants.... »

Il paraît qu'à l'occasion des évènements qui amenèrent la paix de 1763, Gresset adressa également au même ministre trois épîtres au nombre desquelles se trouvait sans doute celle dont M. Renouard a parlé dans sa *Vie de Gresset* (4).

---

(1) Paris, Duchesne, in-4°. et in-12.

(2) Voyez N°. 31,178.

(3) 1761, tome II, page 247. *Le Mercure* de cette année, en profita également. (Janvier, page 140.)

(4) Page XXXVIII.

Les lambeaux autographes de ces différentes pièces que j'ai retrouvés ne présentent rien de complet, et c'est à peine si j'ai pu en rassembler quelques vers qui seraient sans intérêt pour le lecteur, aujourd'hui surtout que la pénible impression produite sur les esprits par les résultats funestes de la paix de 1763, s'est complètement effacée de notre mémoire pour faire place aux évènements bien autrement graves qui signalèrent la fin du XVIIIe. siècle, et dont les conséquences pèseront encore long-temps de tout leur poids sur les destinées de la France.

Cette paix nous avait été trop défavorable pour donner lieu à des fêtes, aussi les mémoires du temps n'en font-ils aucune mention, et cependant il existe dans les papiers de Gresset un projet de comédie qui se rapportait nécessairement à cette circonstance, puisqu'elle devait avoir pour titre *le Deuil des Nouvellistes*. Rien n'a pu me faire connaître si cette idée avait été mise à exécution.

D'après trois feuillets qui existent dans les papiers de Gresset, sous la date de 1762, il avait eu vers cette époque le projet de donner des *lettres* en prose *sur la plaisanterie*; mais toutefois cette publication semblait devoir être subordonnée à l'accueil que recevrait *le Parrain magnifique*, qu'il se proposait alors de livrer à l'impression, comme le prouvent les réflexions suivantes :

« Si le poème est bien reçu, donner l'*Essai en Lettres* » *sur la Plaisanterie*, un mois après la publication du poème, » en disant : J'ai attendu que l'indulgence publique pour ce » poème, et l'honneur de quelque succès autorisassent ma » confiance à publier quelques idées sur ce genre; les unes » sur les caractères et l'emploi de la véritable plaisanterie, » les autres sur l'usage et l'abus du ridicule : quelqu'un à qui » je tiens autant par tous les sentiments d'une estime distin- » guée et d'un tendre attachement, que par les hommages » dus à son rang, m'avait écrit sur cet objet. La lettre exi-

» geait une réponse qui m'effrayait par la longueur dont elle » me paraissait devoir être; ainsi, au lieu d'une grosse pièce, » je pris le parti d'en donner la monnaie, et de faire plu- » sieurs réponses à une seule lettre, comme pourra voir ci- » dessus quiconque aura la patience et l'ennui de la lire, » je dis l'ennui pour ceux dont la passion n'est pas de ré- » fléchir ; il me paraît honnête de les prévenir, avant qu'ils » s'engagent plus loin, que malgré le titre de plaisanterie, » il se trouve beaucoup de réflexions très-sérieuses. Or, peu » de gens les aiment, et on les aime moins que jamais, grâce » à l'heureux esprit philosophique qui est, disent ces mes- » sieurs, le caractère et le cachet de notre siècle. . . »

Le peu qui reste de cet *Essai sur la Plaisanterie*, prouve qu'effectivement ce sujet était traité fort sérieusement, et que Gresset n'avait pas épargné la philosophie du XVIIIe. siècle, ainsi que l'indique l'échantillon suivant :

« La fureur de messieurs du jour est de définir. Ils toisent » tout; ils répondent à ce que vous ne demandez pas; ils » vous apprennent tout ce que vous savez; ils nient tout ce » qu'ils ignorent, et leurs petites idées sont infinies. . .

» Les prétendus philosophes, par leur ton léger sur les » objets les plus respectables, tendent à tout renverser : dé- » pravation, absurdité, délire, leurs livres, leurs propos, » leurs assemblées. . . . ce sont les petites maisons ouvertes... » après les avoir entendus, on est tenté de regarder, quand » on est près d'eux, si l'on a encore sa boîte et sa montre...»

On trouve à la suite de ces morceaux l'épigramme suivante sur les écrits du temps :

« Dans ma retraite solitaire,
» Je ne lis des écrits nouveaux
» Que ce qui peut instruire..., plaire...,
» Intéresser:... A ce propos
» Vous direz que je ne lis guère. »

Il convient de rapporter également à 1762, *un plan des Preuves de la Religion*, rédigé d'après les idées de M. de la Mothe, évêque d'Amiens, sur la dernière page duquel Gresset a tracé ces beaux vers, que Racine n'aurait pas désavoués :

« . . . . L'Éternel a parlé.
» Moïse instruit la terre au milieu des miracles ;
» L'avenir se dévoile à la voix des oracles;
» Les prophètes sacrés percent la nuit des temps ;
» Tous les siècles futurs à leurs yeux sont présents.
» Des vaincus, des vainqueurs, les dieux s'anéantissent ;
» Les empires divers naissent, brillent, finissent. . .
» . . . .
» Il brille enfin ce jour de paix et de clémence,
» Où la bonté d'un Dieu désarme sa vengeance,
» Son Fils prédit au monde y descend pour souffrir.
» Jésus-Christ daigne naître, enseigner et mourir ;
» Des crimes des humains volontaire victime,
» Il dévoile les cieux, il referme l'abîme,
» Et de ses jours éteints rallumant le flambeau (1),
» Vainqueur, brillant de gloire, il sort de son tombeau.
» . . . .
» O raison ! sous quels traits le vrai doit-il paraître ?
» En est-il à tes yeux, peut-il jamais en être,
» Si tu ne reconnais ces titres rassemblés,
» Ces faits que de leur sang les témoins ont scellés ?
» Non, ce n'est qu'en bravant la raison elle-même,
» Que l'incrédulité dogmatise et blasphème.
» Dix-huit siècles d'un culte immuable en sa loi,
» Prouvent que ta clarté nous conduit à la foi.
» Logique de l'erreur, vains plans, doutes impies,
» Systèmes orgueilleux des prétendus génies,
» Vous croulez. . . . . »

---

(1) Racine a dit :

Et de David éteint rallume le flambeau.
(*Athalie*, acte I, scène II.)

C'est aussi en 1762, qu'un jeune poète fit paraître, sous le voile de l'anonyme (1), une Épître adressée à Gresset, pour l'engager à reprendre la plume. Grimm, dans sa correspondance, en indiqua l'auteur de cette manière (2) :

« L'Épître à M. Gresset, où on lui reproche sa paresse, » est de M. Sélis jeune, professeur d'Amiens. Cela n'est » pas précisément détestable; mais cela ne vaut pas non » plus qu'on s'en occupe. »

Les autres critiques du temps ne partagèrent pas cette opinion; car *le Mercure* de juillet 1762 ayant reproduit l'Épître de M. Sélis, le rédacteur des *Annales Typographiques* (3), s'empressa de dire :

« Le jeune poète a su parfaitement imiter le style aisé et » agréable de l'auteur de *Ver-Vert*; et il ajoute, on n'aurait » pas de critiques à faire de cette Épître, où règne de la » légèreté et de la finesse, si l'auteur n'y eût pas laissé des » longueurs, des négligences et quelques traits satiriques. »

Une Ode qualifiée d'*Anacréontique*, et faisant partie des *Amusements poétiques* de M. de ***, parut, je crois, en 1763. L'auteur, que je n'ai pu découvrir, était, à ce qu'il me semble, dans l'intimité de Gresset, car son nom termine la dernière des douze strophes dont cette pièce est composée.

Les diverses éditions des œuvres de Gresset donnent la date de janvier 1763, à l'*Épître* adressée à M. le président d'Arconville sur le mariage de son fils, M. Thiroux de Crosne, avec Mlle. de la Michodière. Cependant elle a paru pour la première fois dans *le Mercure* du mois de juillet 1764 (4). Le *Journal encyclopédique* la reproduisit au mois d'octobre

---

(1) Paris, Fournier, in-8°.

(2) Première Partie, tome III, page 214.

(3) Voyez tome II, page 365, de l'année 1763.

(4) Tome I, page 20.

1765 (1), et l'édition des œuvres de Gresset, publiée la même année, en fit son profit sous le simple titre d'*Épître sur un mariage.*

Ayant collationné cette longue épître sur deux manuscrits autographes de l'auteur, il est résulté de ce travail un grand nombre de variantes qui peuvent servir à rectifier le texte donné par l'édition de 1811 (2).

« Gresset, dans cette Épître, dit le Père Daire (3), fronde » les brochures éphémères, les rimailleurs et la multiplicité » des almanachs. »

Notre biographe aurait dû ajouter avec le rédacteur de l'*Almanach des Muses* (4), qui venait de paraître, que cette Épître nous offre encore des restes agréables de cette facilité prodigieuse que l'on remarque dans les anciens ouvrages de Gresset.

« C'est toujours la même manière, ajoute-t-il, mais elle » est plus négligée, et l'abondance se trouve plutôt dans » les mots que dans les choses. »

Ces réflexions sont fort justes, comme nous le verrons encore. Cette abondance verbeuse que Gresset qualifie lui-même dans cette Épître,

» De phrases sans nécessité,
» Et de rimes sans poésie,

se manifesta de plus en plus, à son préjudice, jusqu'à l'époque de sa mort.

---

(1) Tome I, page 115.

(2) Tome I, page 143.

(3) *Vie de Gresset*, page 59.

(4) Sautereau de Marsy fonda ce recueil poétique en 1765, et le rédigea avec la coopération de Mathon de la Cour, jusqu'en 1789 : Vigée leur succéda ; et sa mort, arrivée en 1800, fit passer cette entreprise en différentes mains, qui la conduisirent jusqu'en 1833.

Les *vers sur une grossesse*, que le Père Daire (1) annonce avoir été composés par Gresset en 1765, se cherchent en vain dans les débris de son portefeuille. On y reconnaît seulement qu'il avait entrepris d'écrire à cette époque un essai en prose *sur le luxe de la province;* et l'on doit croire que c'était une composition académique, d'après ce préambule:

« On veut que je lise : malgré ma répugnance pour les » phrases (jolies ou non), je cède à des désirs qui m'honorent, mais bien persuadé qu'on ne doit rien lire qui ne » puisse être de quelque utilité pour le temps et les lieux » où l'on lit. Je vais exposer quelques réflexions de ma solitude, avec tout le courage que demande la vérité, et » avec toute la franchise d'un habitant des campagnes qui, » ne disant que ce qu'il croit devoir dire, n'a jamais su, ou » a oublié qu'il est des choses qu'il faut taire. . . »

Il paraît que cet essai a subi le sort des autres ouvrages inédits de Gresset, puisqu'il n'en reste plus que d'informes lambeaux, dans lesquels il est impossible de reconnaître l'enchaînement des idées de l'auteur.

Gresset, intimement lié avec MM. de Chauvelin (2), adressa au marquis, ambassadeur à la cour de Turin, vers le mois d'octobre 1765, une lettre et des vers à l'occasion de la mort de S. A. R. l'infant duc de Parme.

Voici la lettre, d'après le manuscrit autographe de l'auteur:

---

(1) L. C., page 80.

(2) *Jacques-Bernard*, intendant des finances, et *François-Claude*, ambassadeur à Turin, célèbres tous deux par leur esprit; le dernier l'est encore par sa mort, qui précéda de peu de jours celle de Louis XV. Étant au jeu du Roi, vers le commencement de 1774, un coup de sang le fit tomber sous la table; on le releva, il n'existait plus. Louis XV, qui l'aimait beaucoup, fut vivement frappé de cette fin si prompte qui lui présageait en quelque sorte la sienne.

« *Octobre* 1765.

» L'éloquence du cœur, mon illustre et cher ami, a dicté » vos regrets sur la mort de S. A. R. l'infant don Philippe (1). » Ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur ce mal- » heur, m'a pénétré de l'impression profonde qu'il vous a » fait; votre douleur m'a inspiré, et je n'ai pu me refuser » à écrire quelques vers sur cet affreux évènement. Si vous » les jugez dignes de l'honneur d'être présentés à S. A. R. » Madame la princesse de Savoie, et à S. A. R. l'infant duc de » Parme, ces vers sont à vos ordres. Ils auraient mieux valu » pour le fond des choses, si j'avais pu graver tout entière » l'empreinte de vos tendres sentiments. Ils auraient été plus » au ton du jour et de la couleur du temps, si le sauvage qui » les a faits n'avait toujours vécu loin de la cour et du monde, » depuis sept bonnes années, vivant uniquement en prose, et » ne se souvenant de ce qu'on appèle la rime que parmi les au- » tres erreurs de sa jeunesse : enfin tels que sont ces vers, » les voici ; ce sont des fruits du désert, nés entre les ronces » et les épines ! votre génie les protègera et les embellira de » ses roses. »

Le début des vers qui accompagnaient cette lettre, est le seul fragment qu'on puisse faire passer sous les yeux du lecteur, attendu l'impossibilité de coordonner entre eux d'une manière convenable les lambeaux d'hémistiches qui existent sur les différents morceaux de papier dont Gresset a fait usage pour y déposer ses pensées à mesure qu'elles s'offraient à son esprit :

« O songe de la vie ! ô néant des grandeurs !
» Parme se couronnait de myrtes et de fleurs ;

---

(1) Né le 15 mars 1720, de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Élisabeth Farnèse. Il avait épousé, en 1738, Louise-Élisabeth de France, fille de Louis XV. Il mourut de la petite vérole le 17 juillet 1765.

» Le même instant la voit sous des voiles funèbres ;
» Ses guirlandes, ses chars, ses palais enchanteurs
» Sont couverts de cyprès, de ténèbres
» Et la voix du plaisir expire dans les pleurs !... »

Le Chapitre de la cathédrale de Noyon ayant invité Gresset à faire une épitaphe pour la tombe où M. de Bourzac était descendu au mois de janvier 1766, l'ermite du Pinceau répondit à cette demande par les pièces suivantes :

D. O. M.
HIC JACET
IN SPEM
BEATÆ RESURRECTIONNIS
ILLUSTRISSIMUS
S. R. ECCLESIÆ PRINCEPS.
D. D.
JOANNES FRANCISCUS DE LA CROPTE DE BOURZAC,
EPIS. COMES NOVIOM,
PAR FRANCIÆ,
REGI A CONSILIIS.
OBIIT
DIE 26 JANNUARII
ANNO
REPARATÆ SALUTIS
M. D. CC. LXVI.
ANNOS NATUS SEPTUAGINTA.

Presulis et civis meruit qui nomina, laudem
Frustra omnem tumulo jussit abesse suo ;
Marmora ne quicquam sileant, cum famâ silere
Religio quæ negant ; nec cinis iste silet :
Hoc sacro virtutem ex pulvere, regis amorem
Atque Dei cultum vox rediviva docet.

†

REQUIESCAT IN PACE.

Le manuscrit de Gresset porte ensuite la note que voici :

« Cette inscription pourra être gravée sur le monument
» que prépare le Chapitre de Noyon, si elle est jugée la moins
» faible de celles qui pourront être présentées. Ce qui suit
» est gravé dans le souvenir et dans les regrets publics :

» Digne du sang de Fénélon,
» Bourzac en fut l'heureuse image ;
» Il sut également offrir à notre hommage
» L'inviolable amour de la Religion,
» Les grâces, la douceur qui parent la raison,
» Le prélat vertueux, l'homme aimable et le sage. »

D'après la lettre suivante qui s'est retrouvée dans les papiers de Gresset, notre poète, à ce qu'il paraît, avait remis ces vers à son ami l'Évêque d'Amiens, pour en faire hommage à la famille de M. de Bourzac :

« Je viens, mon cher Monsieur, de faire passer à Mme. la
» comtesse de Bourzac ce que vous m'adressez pour elle :
» rien de plus honorable à la mémoire du digne et cher
» prélat. J'ajouterais des louanges à mon approbation ; mais
» vous les méritez trop pour qu'elles vous plaisent. Mme. de
» Bourzac lira avec grande satisfaction ce qu'elle entendra,
» et n'en aura pas moins de ce que lui expliqueront ceux à
» qui elle fera lire ce qu'elle n'entendra pas. Je vous prie,
» mon cher Monsieur, de dire au respectable et digne minis-
» tre (1), que je suis pénétré de ses bontés. Je suis trop
» vieux pour lui offrir un second frère évêque ; mais s'il me le
» permettait, je prendrais celui d'oncle, d'autant mieux qu'ils
» aiment autant et plus que les frères. J'y ajoute un sincère
» respect. Mes visites finiront dimanche prochain. J'aurai
» alors l'honneur et la joie de vous renouveler ces sentiments

(1) Ce ministre doit être M. le duc de Choiseul.

» avec lesquels j'ai celui d'être, mon cher Monsieur, votre
» très-humble et très-obéissant serviteur.

» L. F. G., *Évêque d'Amiens.*— 20 juin, 68 :/: »

Le Chapitre ayant adopté l'épitaphe composée par Gresset, elle fut gravée sur une table de marbre et placée au-dessus de la tombe de M. de Bourzac. Mais non contents de décimer les vivants, les fauteurs de la Révolution comblèrent la mesure de leurs crimes par la violation des tombeaux, et celui de M. de Bourzac subit nécessairement le sort commun ; je cherchai donc inutilement, dans la cathédrale de Noyon, l'inscription que je viens de rapporter, et m'étant adressé à M. le docteur Richard, qui s'occupe d'une histoire dans laquelle M. de Bourzac devra figurer, pour savoir s'il a eu connaissance du mausolée élevé à cet évêque, le savant archéologue voulut bien me répondre, sous la date du 30 novembre 1833, qu'après avoir fait déplacer un monceau de débris, de colonnes et de dalles sépulcrales en marbre et en pierre, qui ont été brisées, il y a un demi-siècle, par le vandalisme révolutionnaire, et qui existent encore sur l'emplacement d'un ancien cloître attenant à la cathédrale, il a été assez heureux pour retrouver la plus grande partie de l'inscription de la tombe de M. de Bourzac, qui se trouvait conforme à celle portée sur le manuscrit de Gresset, d'après lequel il en a fait exécuter l'entière restauration.

Peu de mois après avoir déploré avec le marquis de Chauvelin la mort de l'infant de Parme, Gresset eut à son tour la douleur de perdre son ami le plus intime, Jacques-Bernard Chauvelin, intendant des finances. Dans cette triste circonstance, pour soulager son cœur, nous a dit M. de Wailly (1), il réclama à l'Académie d'Amiens le droit de pro-

(1) Lettre à d'Alembert.

noncer son oraison funèbre, dans la séance qui eut lieu le 30 mars 1767, quinze jours après le décès de M. Chauvelin.

L'Académie tout entière prit part à la douleur de l'orateur ; car les sanglots étouffaient à chaque instant sa voix, et ils s'unissaient à ceux de ses collègues, qui savaient très-bien que l'Académie devait son existence autant à l'ancien intendant d'Amiens qu'à son ami.

Le manuscrit de cet éloge ne s'est malheureusement pas retrouvé, et nous devons d'autant plus en regretter la perte, qu'on cherche en vain l'article de cet administrateur distingué de la Picardie dans les différents dictionnaires biographiques qu'enfantèrent les XVIIIe. et XIXe. siècles. Ce silence injuste de l'histoire (1) me fait donc un devoir de placer ici plusieurs fragments de ce discours, qui se sont rencontrés parmi les papiers échappés à l'incendie du portefeuille de Gresset.

« MESSIEURS,

» Combien peu de gens ont vécu vraiment dignes d'être
» loués après leur mort, combien peu dont la vie est l'é-
» loge ! . . .

» Je ne dirai rien que nous n'ayons vu, j'en atteste ici
» tous ceux qui m'entendent, que leur voix s'élève et fasse
» taire la mienne au premier trait qui offrirait la plus légère
» nuance de flatterie. Mais je crains bien plutôt de peindre
» l'illustre mort que nous pleurons beaucoup plus faiblement
» qu'il n'est gravé dans le souvenir public. Je n'aspire qu'à
» l'honneur de rassembler rapidement les principaux traits
» de son caractère ; c'est un devoir bien triste et bien cher que
» m'imposent la vénération et la reconnaissance ; mais ce ne
» sera point par un discours oratoire savamment et pesam-
» ment divisé que je vous le peindrai. Le temps ne me l'a pas

(1) Voyez *Biographie universelle*, tome VIII, page 309, à la fin de l'article consacré au marquis de Chauvelin.

» permis ; ce ne sera pas non plus par des dates et par les » emplois distingués dont il a été chargé, mais par son caractère, comme je l'ai vu ; par ses actions vertueuses, dont nous » avons été les témoins ; par son style simple et sublime, que » vous connaissez ; par ses pensées intimes, que j'ai été à » portée de connaître plus particulièrement ; enfin par quelques-uns de ses projets formés avec une sagesse admirable.

» Puisque nous l'avons perdu, qu'il nous reste du moins » la trop faible consolation de nous entretenir de lui, de » jeter un regard sur cette âme droite, honnête, ferme, sen» sible et bienfaisante. Ainsi on regarde le portrait de ce » qu'on a perdu, on lui parle.... ce coup-d'œil sur son » âme nous offrira la leçon et l'exemple de tous les talents et » de toutes les vertus....

» Je ne dissimulerai point les reproches qu'on a pu faire » à son caractère (car pour les actions il a toujours été irré» prochable), les défauts mêmes des hommes supérieurs » peuvent servir à leur éloge, ou parce que ce sont de fausses » imputations de la malignité, ou parce qu'ils les ont contre» balancés par leurs efforts pour les réprimer, ou enfin parce » que ces défauts même tiennent à des vertus.

» Messire Jacques Bernard Chauvelin, chevalier, conseiller » d'état ordinaire, intendant des finances, membre hono» raire de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de » Picardie, mort à Paris le 14 mars 1767, dans la soixante» sixième année de son âge, entra dans le monde avec tous » les avantages et tout l'éclat que pouvaient lui procurer » une famille dès long-temps distinguée dans l'état par ses » talents héréditaires, par les services, et par les dignités qui » en sont la récompense (1).

(1) En 1486, Jean Chauvelin, l'un de ses ancêtres, était chancelier de Bretagne avant que le duché fut réuni à la couronne en 1532.

(*Note de Gresset.*)

» M. Chauvelin aurait pu se passer de tous ces avantages, » bien différent de ces gens qui n'ont que leurs ancêtres pour » tout bien, et trop souvent pour leur confusion. Son nom » aurait pu commencer à lui-même, et faire époque pour » les siens.

» Il était né pour tous les talents, pour tous les emplois » les plus distingués, pour toutes les dignités les plus émi- » nentes, par la supériorité, la pénétration, l'étendue et la » justesse de l'esprit; mais dire qu'il n'avait que de l'esprit, » ce ne serait le peindre qu'à moitié; il avait reçu cet » heureux don de la nature, ce don si rare, si supérieur à » l'esprit, et que l'esprit contrefait sans ressemblance ainsi » que sans succès, ce don du génie, ce rayon céleste qui » donne la vie à tout, qui dévoile à nos regards la vérité des » choses et le secret des hommes, cette vue d'aigle qui pé- » nètre les causes, voit les effets, en mesure les résultats, ce » génie qui, par la promptitude des combinaisons et la fé- » condité des ressources, maîtrise les évènements; enfin ce » génie heureux qui rétablit les affaires et vole avec rapidité » dans les routes où l'esprit se traîne avec pesanteur, et finit » par ne point arriver au but.

» M. Chauvelin avait été reçu conseiller au Parlement le » 1er. août 1725, maître des requêtes le 12 mars 1728, » nommé à l'intendance d'Amiens en 1731, pourvu d'une » charge d'intendant des finances en 1751, et fait conseiller » d'état ordinaire en 1756.

» L'argent donne les emplois, les charges, les rangs; » mais le brevet ne peut donner les talents, et on voit sou- » vent la personne au-dessous du rang. M. Chauvelin fut tou- » jours supérieur à toutes ses places; il avait non-seulement » un esprit facile, qui prend toutes les formes, et qui n'est » cependant étranger dans aucune carrière; mais de plus il » avait, comme je viens de le dire, le génie, et le génie » sait maîtriser les choses, les évènements et les hommes.

» La justesse des idées et la précision du style formaient
» sa langue. Né éloquent, ce n'était point de cette éloquence
» qui n'a que des phrases, il ne disait à chacun, tant en ré-
» pondant à des discours publics qu'à des requêtes particu-
» lières, que ce qu'il fallait dire, et il parlait sur le champ
» comme on aurait le mieux écrit avec le temps d'y penser.

» Sa maxime invariable était que la meilleure politique est
» la vérité, par la raison qu'elle va toujours au terme désiré
» sans s'écarter, tandis que ceux nommés vulgairement les
» politiques, en marchant dans des routes tortueuses et dé-
» tournées, ne peuvent obtenir le même résultat.

» Dirigé dans tout par les vrais principes de l'administra-
» tion, animé par les vues les plus patriotiques, et des objets
» les plus élevés descendant sans peine au niveau de tous les
» détails nécessaires, il fut l'âme de toute cette contrée où
» il a dignement soutenu une gloire héréditaire, et le nom
» de Chauvelin si cher dans nos murs depuis près d'un siècle,
» par les travaux et les bienfaits des magistrats à qui l'admi-
» nistration de cette province a été confiée (1) et qui a vu
» sous la sienne

» L'agriculture soutenue et soulagée,

» Le commerce honoré,

» Les manufactures maintenues dans leur activité;

» La fabrique de cette ville non-seulement protégée, mais
» encore augmentée dans son étendue par des prix proposés
» au génie actif et industrieux de nos compatriotes, et sur-
» tout pour ceux dont l'industrie était en concurrence avec
» celle de l'étranger;

» Toutes les professions utiles encouragées;

---

(1) Louis Chauvelin avait été pourvu de l'intendance de Picardie en 1684; et Bernard Chauvelin, père de Jacques-Bernard, le précéda dans cette place en 1718.

» Tels furent les objets heureux de sa vigilance, de ses » travaux et de ses succès.

» Aussi la reconnaissance a partout ici gravé son nom et » sa mémoire dans nos cœurs.

» Mais le lien des bienfaits n'était pas nécessaire pour at- » tacher à M. de Chauvelin ceux qui étaient à portée de le » bien connaître, la noblesse et la franchise de ses senti- » ments lui assuraient tous les cœurs droits et sensibles; les » qualités de l'âme, les vertus réelles qui impriment le res- » pect plus honorable que la seule célébrité, accompagnent » rarement dans le même homme les talents distingués, et » l'on est souvent forcé de mépriser le cœur de l'homme dont » on admire les qualités brillantes. Les esprits supérieurs ou » qui se prétendent tels, entraînés par la vanité, séduits par » l'attrait de l'indépendance et par la manie des idées sin- » gulières, regardent trop souvent les principes reçus comme » des préjugés, les maximes antiques comme des conventions » arbitraires; enfin toutes les vertus simples et sans éclat, » comme des qualités subalternes uniquement faites pour les » esprits bornés. Cette morale du bon air et de l'élégance » moderne n'était point celle de M. Chauvelin. C'était le » sort de son génie d'être toujours au-dessus de ses travaux » et de ses emplois ; c'était le sort de sa raison et de » son cœur, d'être toujours au niveau de l'ordre et des » règles établies, et d'arrêter aux bornes prescrites l'essor » de ses idées et la marche de ses actions. A l'estime qu'ins- » piraient ses talents, se joignait un respect sensible, une » vénération tendre pour cette âme vertueuse et vraie, sim- » ple et sublime, qui unissait la candeur des mœurs antiques » à tous les agréments de l'esprit de son siècle, sans en avoir » les erreurs et les défauts. Naturel et sincère, sans airs et » sans importance, ne faisant sentir son rang que par l'exac- » titude à en remplir les devoirs avec fermeté, il se montra » toujours plus jaloux de ses obligations que de ses droits.

» Malgré de nombreuses facilités d'augmenter ses biens, le
» vil intérêt ne souilla jamais ses mains généreuses. Cette
» façon noble de penser et d'être parut dans tout son éclat
» en 1743, lorsque M. Chauvelin fut nommé intendant de
» l'armée du Rhin. Incapable de surprise et de séduction au
» milieu de tant d'occasions de fortune, n'ayant pour objet,
» pour règle, pour récompense, que le service du Roi;
» sacrifiant toujours à la sévérité de son désintéressement,
» tout ce que l'abus nomme des droits, sacrifiant du sien
» même aux bienséances de sa place; noble et magnifique,
» sans faste dans l'état qu'il tint à l'armée, béni du soldat,
» chéri des officiers, il en rapporta l'estime universelle : c'é-
» tait la seule fortune à son usage.

» Dans tous les temps la droiture de son cœur le mit au-
» dessus de toutes les petitesses, et n'ayant pas besoin de la
» vanité, il n'eut jamais ni la morgue ridicule de l'impor-
» tance, ni la suffisance des gens médiocres; on le trouvait
» toujours le même : on était sûr qu'il ne suivait en tout que
» la vérité, et qu'il ne voulait que le bien.

» Avec sa réputation, une façon de penser indépendante
» des opinions du monde, et de la franchise pour toute po-
» litique dans le commerce du monde, M. Chauvelin était
» nécessairement un de ces caractères marqués que la mé-
» diocrité craint, que la prévention juge, que la vérité venge,
» et pour lesquels on n'a jamais de demi-sentiments : on les
» aime avec passion, quand on les connaît bien; on les hait
» avec force quand on ne les voit que par les yeux du pré-
» jugé.

» M. Chauvelin n'eut jamais un ennemi parmi tous ceux
» qui l'ont bien connu; il ne méritait que des admirateurs et
» des amis. Je conviens cependant que son caractère ne
» l'annonçait pas avantageusement, ni d'une façon sédui-
» sante, à l'amour-propre de ceux qui s'estiment infiniment,
» qui exigent qu'on les remarque, et qui n'aperçoivent le

» mérite d'autrui que sur le degré de considération qu'on a
» pour leur mérite. Il ne séduisait pas d'avantage pour lui
» les gens bornés et trop sensibles, qui entendent souvent
» ce qu'on ne leur dit pas; les formalistes qui remarquent
» tout, et qui jugeant sur les apparences, se prononçaient
» nécessairement contre lui.

» Négligeant toutes les puérilités du cérémonial, toutes les
» phrases du style, et toutes ces minuties d'usage, qu'il nom-
» mait *le sublime des sots*, il n'avait, en se présentant, ni
» ces démonstrations qui ne signifient rien, ni cet air d'in-
» térêt pour tout le monde, ni cette coquetterie de propos
» qui prévient, qui éblouit, et qui n'est souvent que le mas-
» que de la fausseté. En se rappelant son génie et son lan-
» gage, on juge bien qu'il avait aussi des torts nécessaires
» avec cette foule d'esprits qui veulent sans cesse occuper
» d'eux et briller de leur mieux : ils ne pardonnent point le
» mérite, il faut bien que leur infériorité se venge en ver-
» sant la haine sur ceux à qui ils ne peuvent ôter l'estime, et
» en prêtant un crime contre la société aux gens qui ne sont
» faits que pour l'embellir.

» Ses idées toujours rendues d'une façon intéressante, lui
» établissait naturellement dans la conversation une sorte
» d'empire sans qu'il en eût la prétention. Aimable et uni
» avec les gens sages et sociables, il ne faisait jamais sentir
» sa supériorité qu'aux discoureurs confiants, et aux gens
» qui se font singuliers pour être quelque chose ; l'envie lui
» prêtait donc en vain le goût de dominer : le reproche de
» suffisance ne pouvait atteindre jusqu'à lui.

» J'avouerai aussi, car je dis tout, que dans le commerce
» du monde on l'accusait de méchanceté ; mais si M. Chau-
» velin s'était permis ce défaut dans sa jeunesse, dont je n'ai
» pas été le témoin, je puis du moins consigner dans cet
» écrit un témoignage contraire de trente années; mais il
» est vrai que la tournure naturelle de son esprit lui faisait
» tout voir en plaisanterie ; mais cette plaisanterie toujours

» sans aigreur, sans personnalités, partait du plus heureux » don de la nature, d'un fond de gaîté naturelle, inépuisa- » ble, qui était une source toujours nouvelle d'agréments » dans son commerce. Ce n'était point toutefois dans M. Chau- » velin cette gaîté de parade et de commande de tant de gens » qui se prétendent gais, qu'on donne pour tels, et qui ne » sont que rieurs par accès, ou tristement facétieux par mé- » tier et pour être quelque chose. Sa gaîté était celle de » l'âme; et cette gaîté franche n'était pas difficile, car, après » plusieurs heures de travail, il sortait de son cabinet avec » la sérénité sur le front, et il se prêtait de suite aux amu- » sements de la société.

» Possédant toutes les connaissances agréables, nulle lan- » gue des arts ne lui était étrangère. Profond littérateur, on » lui doit de fort belles éditions qui virent le jour pendant » que la librairie fit partie de ses attributions : aussi avait-il » un juste mépris pour cette littérature qui n'a pour but que » les titres des livres, et qui vit de brochures sans connaître » l'antiquité, et qui attend toujours des livres nouveaux sans » avoir lu une page des anciens.

» Tous ses discours respiraient ce respect profond, cet » amour tendre dont il était pénétré pour le plus grand et le » plus cher des rois (1) ; tous annonçaient la vérité, la rai- » son, la passion de faire le bien, et de vivifier et de rendre » content tout ce qui était soumis à ses ordres. Sa carrière » a été trop courte.... Il faut se résigner, c'était une âme pré- » parée pour le ciel, et il est mort plein de jours, nous lais- » sant des regrets sincères et des exemples !... »

De tous les biographes de Gresset, le Père Daire seul a dit un mot de ce discours, qui fit une profonde sensation sur

---

(1) Je crois faire remarquer que Gresset a mis ici en note, sur son manuscrit : *Ici se découvrir;* ce qui supposerait qu'il a dû prononcer son discours étant couvert.

l'assemblée, puisque les larmes des auditeurs se confondirent plusieurs fois avec celles que l'auteur répandait à tout moment, comme je l'ai déjà dit. C'est dans un de ces moments d'attendrissement qu'il s'écria :

« Vous pardonnerez ces larmes qui m'interrompent à cha-
» que instant, puisque vous partagez ma douleur : il m'ho-
» norait d'une tendre amitié; des liens si précieux et si chers
» ne se rompent point sans efforts; et si ma sensibilité me
» laisse à peine la force de prononcer l'hommage que nous
» devons à sa mémoire, vos sentiments, Messieurs, supplée-
» ront à la faiblesse et à l'insuffisance de ce funèbre tribut. »

Enfin Gresset termina sa harangue par la communication d'une proposition que M. Chauvelin avait eu l'intention d'adresser directement à l'Académie. Notre poète fut d'autant plus empressé de faire connaître cette clause du testament littéraire de son ami, que très-probablement il lui en avait suggéré la première idée.

« Indigné contre ces écrivains funestes qui osent sourde-
» ment attenter aux bases de la religion et de l'autorité hu-
» maine dans des libelles ténébreux, et voulant opposer une
» barrière à leur singulière moralité, il aurait désiré, dès qu'il
» paraît quelques ouvrages dans ces genres si dangereux, que
» l'Académie eût proposé pour prix la réfutation directe de
» ces auteurs, et que le prix fut décerné à l'ouvrage qui éta-
» blirait, contre le libelle et l'auteur, le plus fortement l'au-
» torité invincible des faits, l'énergie de la raison et l'em-
» pire terrible du ridicule : cette digue, sans doute, arrêterait
» le torrent des misères philosophiques dont nous sommes
» inondés.

» Voilà, Messieurs, quel a été le vœu respectable de votre
» immortel fondateur (1); c'est au milieu de vous, c'est en

(1) M. Chauvelin a été le fondateur de l'Académie, de concert avec son illustre protecteur, le duc de Chaulnes. (*Note de Gresset.*)

» son nom, et, vous le dirai-je, c'est du bord de sa tombe
» que je vous expose ses vues et ses désirs ; en les adoptant
» vous aurez un moyen de plus de perpétuer son esprit dans
» ce corps respectable qu'il a formé. . . . »

Malgré cette demande si pressante de Gresset, l'Académie ne donna aucune suite à la proposition de M. Chauvelin, et pouvait-elle agir autrement en présence de cette multitude d'ouvrages philosophiques qui parurent dans le courant du XVIIIe. siècle, et dont la réfutation, pour être complète, aurait exigé des volumes entiers, au lieu de se réduire à l'étroite proportion d'une dissertation académique.

Le voyage que Christian VII, roi de Danemark, fit à Paris vers la fin de 1768, eut un grand retentissement dans le monde littéraire. Tous les écrivains rivalisèrent alors de zèle pour célébrer les qualités de ce prince et féliciter ses peuples de l'acquisition qu'ils venaient de faire. La prose et les vers furent donc prodigués outre mesure dans cette circonstance, et Gresset se laissa entraîner comme les autres à brûler quelques grains d'encens sur l'autel de l'idole du jour. S'il faut en croire le Père Daire (1), l'Épître que le chantre de *Ver-Vert* adressa au prince lui valut de sa part une médaille d'or qui portait pour devise : *Merenti.*

Cette Épître est des derniers jours de 1768, et non pas de 1765, comme l'a dit à tort notre brave célestin (2) ; aussi *l'Almanach des Muses* de 1769, joignit les vers de Gresset à six autres pièces du même genre, et l'éditeur Sautereau de Marsy en critiqua avec raison quelques expressions peu naturelles.

Le manuscrit autographe sur lequel j'ai collationné cette

---

(1) *Histoire Littéraire d'Amiens*, page 131.

(2) *Vie de M. Gresset*, page 59.

Épître, offre quelque différence avec la version de *l'Almanach des Muses*, qui a été adopté par M. Renouard (1).

Dans le nombre des pièces enfantées par ce voyage, on distingua dans le temps, outre l'Épître de Gresset, des vers de Saurin, que la *Correspondance Littéraire* de Grimm nous a conservés (2), et ceux de Chamfort (3), qui se terminent ainsi :

« Un roi qu'on aime et qu'on révère,
» A des sujets en tous climats ;
» Il a beau parcourir la terre,
» Il est toujours dans ses états. »

L'épigramme suivante du même auteur eut aussi beaucoup de succès ; il fait dire au roi (4) :

« Frivole Paris, tu m'assommes
» De soupers, de bals, d'opéras !
» Je suis venu pour voir des hommes ;
» Rangez-vous, monsieur de Duras. »

Il faut se souvenir, pour en sentir le sel, que le duc de Duras avait été chargé par le roi d'accompagner dans Paris le monarque danois, qui voyageait incognito.

Enfin Bachaumont (5) nous a fait également connaître la pièce suivante, dont la critique fine et piquante ne doit pas être oubliée :

---

(1) Voyez tome I, page 151.

(2) Première Partie, tome VI, page 211.

(3) Voyez *ses œuvres*, 1825, in-8°, tome V, page 222.

(4) *Mémoires Secrets*, 1784, in-12, tome IV, page 169. Cette version me paraît préférable à celle des *œuvres*, tome V, page 241, qui porte au premier vers : *Triste Paris*, etc., et au dernier *Messieurs*.

(5) *Ibidem*, page 195.

« Dévoré par l'ennui, cette fièvre des rois,
» Ce jeune prince des Danois,
» De climats en climats va cherchant un remède
» Au triste mal qui le possède.
» Partout les plaisirs enchanteurs
» Unissent leurs efforts pour charmer ce monarque.
» Il les trouve partout aussi vains que trompeurs,
» Et sur le front royal l'ennui mortel se marque.
» Enfin las de trouver tant de fleurs sous ses pas,
» Dans les bras du sommeil l'infortuné se plonge.
» L'auguste vérité lui dit ces mots en songe :
» — Ami! chez les Français, mille vers séducteurs
» Font payer cher leur existence.
» Tu répands ton argent, et ramasses des cœurs :
» C'est bien fait; mais le Nord gémit de ton absence.
» Un père vertueux quitte-t-il ses enfants?
» Tu cherches le bonheur : va, connais mieux ton être;
» La vertu le promet à des travaux constants :
» Les rois ne sont heureux, ne sont dignes de l'être,
» Que quand leurs peuples sont contents. —
» A ces mots Christian ennuyé de p'us belle,
» S'éveille en appelant tout son monde à grands cris :
» Partons, dit-il, partons, mon trône me rappelle;
» Autant vaut m'ennuyer à la cour qu'à Paris. »

Les registres de l'Académie d'Amiens (1) constatent que Gresset lût à la séance publique du 25 août 1769, une *Épître à un de ses amis :* malgré cette vague indication, et quoiqu'il n'en existe aucune trace dans les papiers de notre poète, on ne peut pas douter que c'est la pièce composée seulement sur les deux rimes *té* et *age*, que Vigée inséra dans *l'Almnach des Muses* de 1801 (2), sous le titre de *Lettre*

(1) Page 118.

(2) Page 125.

d'un Français établi en Hollande à un de ses amis qui l'avait exhorté à revenir à la cour de France.

Trompé sans doute par de fausses indications, Vigée attribua ces vers à Saint-Aulaire.

Renouard, quelques années après, les admit à la suite de la première édition du *Parrain magnifique* (1); mais il en modifia le titre de cette manière : *Lettre d'un homme retiré du monde à un de ses amis*, et la termina par deux vers de plus que dans l'*Almanach des Muses.*

Toutes les qualités de la muse de Gresset se retrouvent dans cette pièce, et elle peut soutenir, sans désavantage, la comparaison avec les meilleures poésies de sa jeunesse.

L'abbé Delille qui venait, en 1769, d'étonner la république des lettres par la publication de sa traduction en vers des *Géorgiques* de Virgile, s'empressa d'en adresser un exemplaire au traducteur des *Bucoliques*, qui répondit au présent de l'élève du *Cygne de Mantoue*, par la lettre suivante :

« On ne peut être plus sensible que je le suis, Monsieur, » aux marques de souvenir que vous avez bien voulu me » donner ; recevez-en tous mes remercîments, ainsi que du » présent que vous me faites, en m'envoyant votre charmante » traduction des immortelles *Géorgiques*. Vous avez rendu » votre modèle dans toute son énergie et toutes ses grâces : » traduire ainsi, c'est créer.

» Si vous revenez quelquefois dans mes déserts, je me » ferai une très-grand plaisir de vous y renouveler tous les » témoignages de ma reconnaissance et de mon enchan- » tement. »

Gresset ne fut pas le seul habitant d'Amiens auquel l'abbé Delille fit présent de sa traduction, comme le prouve la lettre

(1) Paris, 1810, in-8°, page 118.

qu'il adressa vers la même époque à M. Janvier, greffier de la ville [1], et qui doit trouver ici sa place :

« Je suis bien sensible, mon cher Picard, à votre atten-
» tion et à vos éloges. Votre lettre est charmante, indépen-
» damment des louanges que vous me donnez. Comment
» parle-t-on de mon ouvrage à Amiens? votre suffrage est
» d'un heureux augure pour moi, et sans flatterie, c'est un
» des plus flatteurs. Quoique mon ouvrage ait eu à Paris un
» succès que je n'osais espérer, mon amour-propre a encore
» besoin de l'approbation d'une ville à laquelle je tiens en-
» core par la plus vive reconnaissance et le plus doux
» souvenir.

» A propos de souvenir, j'ai oublié dans la distribution de
» mon ouvrage, trois personnes que j'aime cependant de tout
» mon cœur : MM. Marcellet, Morgan l'avocat, et Janvier.
» Je vous prie de vous adresser à M. Sélis, qui prendra des
» exemplaires chez Godard pour vous les remettre. Je vous
» prie de plus, d'aller de ma part chez M. Baron l'avocat,
» de le remercier de ma part, de lui témoigner combien je
» suis flatté de ce qu'il a bien voulu dire de mon ouvrage
» dans les Affiches. Son éloge me touche d'autant plus, qu'en
» flattant trop mon esprit, il a rendu justice aux sentiments
» de mon cœur. Adieu, mon cher Picard, aimez-moi tou-
» jours un peu pour moi ; je ne vous oublierai de ma vie. »

L'année suivante (1770), sur la proposition, sans doute de Gresset, l'Académie d'Amiens s'empressa de recevoir l'abbé Delille en qualité d'académicien honoraire, dans sa séance du 2 avril.

Vers la fin de 1769, les relations entre Frédéric et Gresset donnèrent lieu à deux lettres du Roi, qui font vivement re-

(1) Elle m'a été communiquée par M. Dusével, auteur de l'*Histoire d'Amiens*.

gretter la perte de celles de Gresset. Elles étaient relatives à la malheureuse affaire de Laurent et Toirons,

« Venus d'Amiens, dit M. Thiébault (1), pour établir une » fabrique de Manchester à Berlin : ils furent placés près de » Monbijou. Quand leur fabrique fut montée et que l'on con- » nut tous leurs procédés, M. de Hagen (2) les persécuta, les » ruina, et les fit mettre en prison. Il les accusa de contre- » bande, et la vérité est qu'ils avaient fait venir leur fortune » en Manchester fabriqué chez eux, à Amiens, ainsi qu'ils » l'avaient stipulé à l'époque de leur engagement. Mais M. de » Hagen voulait les perdre, et il en vint à bout. »

Les lettres de Frédéric semblent démentir cette assertion du vieux professeur, puisque les tribunaux de Berlin furent les juges du procès, comme on va le voir.

« *Postdam, ce* 10 *septembre* 1769.

» Ma surprise a été bien agréable en recevant votre char- » mante lettre, à laquelle je ne m'attendais guère. Je vois » avec plaisir que vous n'avez pas oublié un de vos anciens » admirateurs, et délaissé le Parnasse (3), comme on me » l'avait dit si souvent. Vous auriez eu le plus grand tort du » monde d'abandonner un art que vous avez tant embelli; » et certes, je ne sais pas comment vous auriez pu vous jus- » tifier devant les Grâces, vos fidèles amies, qui vous ont si » tendrement assuré que vous n'auriez jamais de successeur. » Elles vous invitent aujourd'hui à quitter votre silence et » votre chaumière pour soutenir l'honneur de la littérature » française qui va s'éclipser. N'oubliez jamais que vous n'avez » besoin que de parler le langage de votre génie pour opérer

---

(1) *Mes Souvenirs de vingt ans*, Paris, 1805, in-8°, tome IV, page 88.

(2) Ministre des finances de Frédéric.

(3) Il paraît par cette phrase que la lettre de Gresset était en vers.

» ce que les Grâces exigent de vous, pour fixer les regards, » et intéresser le goût des sages.

» Quant à l'affaire de Laurent et Toirons, dont vous me » parlez, je suis entré dans leurs plans avec toute l'envie » possible de les aider et de les mettre à même de ne point » regretter leur patrie; si tout est allé contre mon attente » et les secours considérables que je leur ai donnés à diffé- » rentes reprises, ils doivent s'en prendre à eux-mêmes et à » leurs arrangements. La justice examine leur cause : elle les » traitera avec cette équité dont je ne souffrirai jamais qu'elle » se départe. Mais en décidant moi-même sur une affaire » qu'elle a pris à soi, je manquerais à ma façon de penser; » et l'équité, cette loi que tout m'impose, m'empêche seule » de faire pour vous, dans cette affaire, tout ce que je dé- » sirerais; c'est vous dire combien j'aimerais à vous prouver, » dans tout autre cas que ce qui est du ressort de ces lois et » de la justice, le cas infini que je fais de vous et de vos re- » commandations. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait en sa » sainte et digne garde.

» *Signé :* FÉDÉRIC. »

« *Berlin, ce 27 septembre 1769.*

» Ce sera toujours avec un plaisir nouveau que je recevrai » et que je lirai vos ouvrages. Souvenez-vous de votre pro- » messe, et que j'aie bientôt ce poème dont vous me parlez (1). » Les lettres m'auront obligation de ce que je vous ai engagé » à courir de nouveau une carrière où vous avez eu tant de » succès. Je vous l'ai dit, et je vous le répète, les affaires » des Toirons sont entre les mains de la justice; je ne puis » les évoquer à moi sans manquer à ce que j'ai établi. Sur » ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde.

» *Signé :* FÉDÉRIC. »

---

(1) Lequel? peut-être *le Gazetin* ou *le Parrain.*

Quelques mois plus tard, voulant faire entrer l'un de ses amis dans le sein de l'Académie d'Amiens, Gresset, pour aplanir les difficultés qui pouvaient s'opposer à cette admission, crut devoir recourir au crédit du protecteur que la compagnie s'était empressée de choisir, avec l'agrément du Roi, à la place de M. le duc de Chaulnes, dont la perte récente avait été aussi sensible au cœur de Gresset que celle de M. Chauvelin.

Le nouveau protecteur était le comte de Périgord (1), successeur du duc de Chaulnes dans le gouvernement de Picardie : Gresset lui écrivit en conséquence, sous la date du 9 décembre 1769, une lettre (2) dont je crois devoir transcrire ici plusieurs passages.

« MONSEIGNEUR,

» . . . .

» . . . .

» . . . .

» J'ai eu l'honneur, il y a quelques jours, d'informer Mme. la » comtesse de P****** (3) de l'illustration que l'Académie » d'Amiens venait de se procurer dans le choix de son nou- » veau protecteur; aujourd'hui, Monseigneur, ...

» . . . .

» . . . .

» . . . . il vaque . . . .

» une place . . . . par la mort de l'un des Aca- » démiciens ordinaires (4). Au terme de la fondation de cette » compagnie, elle doit être pour les sciences, les belles-

---

(1) Gabriel-Marie de Talleyrand, prince de Chalais.

(2) M. Martin, avocat à Paris, a eu l'extrême obligeance de me transmettre une copie de cette lettre dont il possède l'original autographe.

(3) De Périgord, probablement.

(4) M. Couvreur, avocat en parlement, membre résident depuis la formation de l'Académie en 1750.

» lettres et les arts. La partie des belles-lettres est plus que
» suffisamment remplie actuellement ; celles des sciences et
» arts est presque vide . . . . plusieurs deman-
» deurs s'annoncent pour la place vacante, mais sans autre
» titre qu'un peu de littérature, qu'il faut bien leur croire,
» puisqu'ils le disent ; mais nous n'avons déjà que trop de
» littérateurs. . . . .

» Dans cette position, Monseigneur. . . . . je viens
» vous demander une grâce qui assurerait dans cette occa-
» sion. . . . . , l'émulation publique dans les
» arts vraiment nécessaires à l'humanité : L'Académie, qui
» compte parmi ses membres actuels trois médecins (1), n'a
» qu'un seul chirurgien (2), âgé de quatre-vingts ans, apo-
» plectique et mourant ; les gens vraiment attachés au bien
» public, parmi ceux qui donnent leurs voix, désireraient
» que M. Bourgeois, chirurgien de cette ville, homme su-
» périeur dans son art, et distingué d'ailleurs par ses senti-
» ments de religion et d'honneur, obtînt la place.

» . . . . Si vous daignez. Monseigneur, avoir

---

(1) 1°. M. Desmery, reçu en 1750, mort en 1783, auteur de quarante-deux Discours ou Mémoires ayant pour objet la botanique, les autres branches de l'histoire naturelle et l'art de guérir. On lui doit aussi des Recherches historiques sur Fernel, médecin de Henri II, et sur le physicien Rohault, tous les deux enfants d'Amiens ;

2°. M. Gauchin, doyen du collège de médecine, reçu en 1766, mort en 1775, auteur de différentes observations sur la médecine ;

3°. M. Marteau, reçu en 1759, mort en 1771, auteur de quinze Mémoires ou Discours sur la Médecine et les Eaux Minérales de différentes localités, ainsi que d'une Épître en vers sur l'étude de la nature.

(2) M. Collignon, membre de l'Académie de Chirurgie de Paris, reçu en 1751, mort en 1771, auteur de quinze Rapports, Mémoires ou Dissertations sur différentes maladies des organes les plus essentiels à la vie, dans le nombre desquels se trouve une Dissertation littéraire sur les avantages de traiter en français tout ce qui peut se rapporter aux sciences et aux arts.

» égard à ma prière et vous intéresser en sa faveur, le choix
» sera fait (1) . . . , ...
» . . . .
» . . . . C'est le droit de régale et votre premier
» bénéfice que j'ai l'honneur de vous demander pour lui.
» . . . .
» . . . .

» Je suis avec tous les sentiments d'un profond respect,

» Monseigneur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» *Signé :* GRESSET. »

J'ai trouvé dans les papiers de Gresset divers fragments d'une Épître ayant pour titre *le Prieuré*, et qui porte la date du 15 janvier 1770. Elle est adressée à M. D. . . J . . ., initiales dont il m'a été impossible de soulever le voile.

Cette Épître était, à ce qu'il paraît, fort longue, et relative à des souhaits de bonne année adressés par écrit à un personnage important :

. . . . élève heureux
De Colbert, des arts et d'Horace....

au nom des habitants du prieuré des Cygnes, par le tabellion, le greffier et autres notabilités de l'*endroit*.

Il serait difficile de faire un tout régulier de ce qui reste, attendu que les lacunes sont nombreuses et les ratures plus nombreuses encore.

J'ai été plus heureux au sujet d'une autre *Épître* adressée vers la même époque, par notre poète, *à son médecin, M. Robécourt*, qui venait de rétablir l'équilibre dans sa santé, et de prescrire un régime que le récalcitrant ma-

(1) Il fut reçu le 8 janvier 1770, et mourut en 1785.

lade ne se souciait pas de tenir ; aussi disait-il à son Hippocrate :

« Si vous comptiez sur votre empire,
» Sur le régime et ma raison,
» En décachetant ce chiffon,
» Que pourrez-vous penser et dire ?
» Dans mon champêtre pavillon,
» Quand vous m'êtes venu prescrire
» Les bains, les eaux, l'inaction,
» Et pendant un mois m'interdire
» Tout genre d'application,
» Alors vous m'avez vu souscrire
» Aux ordres qu'il vous plut d'écrire,
» Avec la résignation
» Que l'art d'Hippocrate m'inspire
» Quand vous en dictez la leçon.
» Jusque-là tout était fort bon !
» Dans ma docilité profonde,
» Fidèle aux bains jusqu'aujourd'hui,
» Je me livrais à leur ennui
» De la meilleure foi du monde ;
» Et comme tant d'honnêtes gens,
» Bien reposés, bien végétants,
» A qui l'aurore est inconnue,
» Et qui désœuvrés et contents,
» De tout livre fuyant la vue,
» Et de penser toujours exempts,
» Bornent leur être et leurs talents
» A tuer le temps qui les tue ;
» Je partageais leur nullité
» D'une façon très-soutenue,
» Prenant pourtant la liberté
» D'oser, sans trop de retenue,
» Bâiller de leur félicité ;
» A cela près, tout le régime
» Marchait sans contradiction,
» Et jusqu'ici l'ordre sublime

» Subsistait sans infraction ;
» Mais par je ne sais quel délire,
» (Car vous y donnerez ce nom,
» J'aime autant moi-même le dire)
» Ou bien par la tentation
» D'être libre et de contredire,
» Moi qui n'ai pas encore, dit-on,
» La liberté même de lire,
» Voilà que sans discrétion
» Je me donne les airs d'écrire ;
» Et bien loin qu'à vos yeux surpris
» Je cache des torts infinis,
» Dont votre prudence soupire,
» C'est à vous-même que j'écris.
» C'est vous au reste que j'imite,
» Si je romps la foi des traités ;
» Vous savez vous en tenir quitte
» Sans beaucoup de formalités.
» En partant de mon ermitage,
» Vous m'avez fait un beau serment
» De revenir incessamment
» Sur ce solitaire rivage ;
» Depuis quinze jours cependant
» Vous oubliez, selon l'usage,
» Un trop fâcheux engagement,
» Les champs, l'ermite et le voyage.
» Je sais très-bien que votre temps
» Est moins à vous qu'à la patrie,
» Un peuple enchaîne vos instants,
» Votre secourable génie,
» Suivant par des travaux constants
» La nature qu'il étudie,
» Dévoile les secrets agents
» Qui troublent la paix, l'harmonie
» De nos ressorts et de nos sens ;
» Et votre lumière chérie
» Chassant les nuages nombreux
» Dont notre course est obscurcie

» Vient ranimer de nouveaux feux
» Ce faible flambeau de la vie :
» C'est le salutaire secours
» De votre sagesse éclairée
» Qui vient raffermir des jours
» Dont l'illustre et précieux cours
» Est le bien de cette contrée (1).
» Vous êtes sans cesse emporté
» Par le zèle et la bienfaisance,
» Par les cris de l'humanité;
» Et la publique confiance
» Enchaînant votre liberté,
» Sans relâche et sans complaisance,
» On vous assiège, on vous poursuit;
» La nuit même par son silence
» Ne peut vous dérober au bruit ;
» Le jour à peine recommence,
» Nouvel assaut, nouveau fracas,
» On dispute vos premiers pas,
» Vous avez à voir vingt personnes;
» Je conviens de vos embarras,
» Toutes vos excuses sont bonnes,
» Mais l'amitié n'en connaît pas.
» Et quand votre rigueur extrême
» M'interdit par ordre suprême,
» Et mes figues et mes melons,
» Venez donc les manger vous-même. »

Il existe dans les papiers de Gresset, sous la date de 1770, quelques fragments d'une Épître qui nécessairement était adressée à une femme. Les passages que je crois devoir transcrire ici, et qui rappèlent l'auteur du *Méchant*, me font vivement regretter de ne pouvoir donner cette Épître dans son entier :

(1) Le rétablissement de M. d'Agay, intendant de Picardie.

« . . . . . Pour décider au bien la faible humanité,
» Il faut employer tout jusqu'à sa vanité...
» . . . .
» Ne rougissez-vous pas de cet esprit frivole
» Qui n'a qu'un temps bien court pour séduire; il s'envole
» Cet âge où tout s'excuse à la voix du plaisir,
» Où, jusqu'au ridicule on fait tout réussir.
» Le succès disparaît avec la flatterie,
» Et l'on n'a plus d'esprit quand on n'est plus jolie.
» Quand on n'a mérité que l'hommage trompeur
» Des yeux et du jargon, sans l'hommage du cœur.
» Sentez l'illusion du vain métier de plaire,
» D'attacher son bonheur à la foule légère
» Qui toujours, et surtout en jugeant la beauté,
» N'a de durable encens que pour la nouveauté.
» Et ne dépendez plus d'un monde méprisable,
» Dont on se croit l'idole et dont on est la fable...
» . . . .
» . . . . La voix publique est rarement suspecte,
» Chacun sait respecter celle qui se respecte...»

CHAPITRE II.

1771 à 1777.

Les auteurs sont assez généralement de fort mauvais juges dans dans leur propre cause ; ainsi Milton préférait, dit-on, *le Paradis reconquis* aux chants bibliques du *Paradis perdu;* le Dante croyait le coloris de son tableau de *l'Enfer* inférieur à celui qui a *le Paradis* pour objet ; et Torquato mettait *la Jérusalem conquise* bien au-dessus de celle que la postérité, malgré le clinquant signalé avec assez de justice par Boileau, s'est obstinée à placer presque sur la même ligne que les épopées du chantre d'Ilion.

Ainsi Gresset, par suite de cet amour paternel mal entendu, a excepté de l'auto-da-fé littéraire dont j'ai déjà parlé, les deux poèmes du *Parrain magnifique* et du *Gazetin* (1). Il avait pour ce dernier une prédilection particulière, puisqu'il en fit une lecture publique dans la séance de l'Académie d'Amiens du 5 août 1771 (2). Le secrétaire de l'Académie, en rendant compte de cette séance, a dit dans son procès-verbal :

« Mme. d'Acquincourt, intendante de la province, Mme. de » Pernant, ainsi que Mme. d'Hornoy, ont honoré l'assemblée » de leur présence. »

(1) Ce mot, dit M. Renouard (*Vie de Gresset,* page XLVII), qui signifie proprement une petite gazette ou bulletin de nouvelles, est employé par Gresset pour désigner un homme maniaque de ces sortes d'écrits, et en faisant sa lecture continuelle.

(2) Registres de l'Académie d'Amiens, page 125.

Cette lecture d'apparat nous donne la mesure de l'opinion que Gresset avait de la bonté de son poème, dont la composition est de beaucoup antérieure à 1771, mais que j'ai dû placer à cette époque, puisqu'elle a été celle de son apparition légale dans le monde littéraire, comme on vient de le voir; car il est à croire que Gresset ne s'est pas contenté de faire cette seule lecture, et que le salon de Chaulnes, ainsi que les voûtes du palais épiscopal d'Amiens, retentirent plus d'une fois du nom de M. Vaillant (1), et de la manie qui le portait à n'avoir d'autre lecture que celle des gazettes, manie dont l'Angleterre et la France ont depuis cinquante ans inoculé le poison à tout le corps social de l'Europe : aussi maintenant mille et mille gazettes de tous les formats et de toutes les nuances politiques et littéraires inondent les cabinets de lecture, les cafés, les cabarets, les promenades, les clubs, les spectacles, à chaque heure du jour et de la nuit. Maintenant le propriétaire reçoit chaque matin sa gazette, à la ville comme à la campagne; maintenant le négociant en gros et le débitant, la dame du comptoir et le garçon de boutique lisent la gazette en attendant les chalands; maintenant le commis est dans l'obligation de consulter la gazette avant de tailler sa plume, pour savoir ce qu'il devra penser, et quelle sera la couleur de son opinion dans le travail de la journée; maintenant enfin, chacun en s'abordant, commence par se demander : *Avez-vous lu le journal; qu'y a-t-il de nouveau?*

La Gazetomanie, comme l'aurait dit Gresset (2), est donc la maladie endémique de la France, surtout depuis que la puissance de la vapeur ayant été appliquée à l'action mécanique

---

(1) Nom du héros du poème qui était, dit la tradition, un médecin d'Amiens, que Gresset a peint d'après nature : il s'appelait. Gossin (Campenon, voyez page XXVI.)

(2) Il inventait volontiers des mots semblables à celui que je viens de tracer; aussi on trouve au VIe. vers du *Gazetin*, celui de *Gloriomanie*.

de la presse périodique, la dimension des journaux n'a plus eu de limites ; aussi les *Tardieu* de nos jours, au lieu de recourir à l'ampleur d'une thèse pour racommoder leurs jupes, et de montrer aux passants l'*argumentabor* du satirique français (1), pourraient faire servir au même usage les longues et lourdes périodes du *Temps ;* les arguments à la mode de Bazile dont le flexible rédacteur *des Débats* enrichit ses colonnes ; les mensonges que la mauvaise foi dicte au *Constitutionnel ;* les raisonnements que, suivant l'esprit de parti et avec plus ou moins de conviction, la royaliste *Quotidienne,* l'éternelle *Gazette*, et le républicain *National* formulent chaque matin au prix de 60 ou 80 francs par an à leurs fidèles abonnés.

Si Gresset avait eu le malheur d'assister, nouveau Fontenelle, aux derniers jours du siècle dont il critiqua si souvent les travers et les vices, quel effroi se serait emparé de son âme en jetant les yeux sur ces pages sanglantes produites par la presse périodique sous l'inspiration des cannibales de 1793 !

Si d'un autre côté, réalisant aujourd'hui la fiction d'Épiménide, l'auteur du *Gazetin* se réveillait tout-à-coup au milieu de nous, un sourire d'étonnement viendrait certainement animer sa figure, en voyant une copie du héros de son poème dans chacun de ses concitoyens, et en entendant les promeneurs des *Rads-Buissons* (2) déraisonner à perte de vue sur le remboursement des rentes et les chemins de fer; puis, passer avec la plus stoïque indifférence d'une discussion sur les lois d'intimidation, les routes stratégiques de la Vendée et les forts détachés, aux récits des fusillades de

(1) Boileau, Satire X, vers 113.

(2) Promenade d'Amiens, où se réunissaient les nouvellistes du temps de Gresset. Cette promenade a été remplacée par la rue des Rabuissons, aujourd'hui rue Royale.

Lyon et des suicides soigneusement enregistrés chaque jour par le rédacteur responsable.

Quelle morale retirons-nous de cette excursion à travers le passé et de sa comparaison avec le présent, à propos des gazettes de l'ancien régime et des feuilletons du XIXe. siècle ; que tous les temps se ressemblent, et que les peintures du *Gazetin* de Gresset peuvent d'autant mieux ressembler à ce qui se passe maintenant, que les modes du règne de Louis XV sont celles qui ont aujourd'hui le plus de vogue. On me saura donc gré de reproduire ici quelques-uns des tableaux du poème dont M. Renouard n'a pu donner, dans son édition du *Parrain magnifique*, qu'un fragment de cinquante-huit vers (1).

« Regrettant fort (2), dit-il, que toutes ses sollicitations » pour obtenir la communication du manuscrit autographe » de ce poème aient été inutiles : demandes, prières, offres » de payer tout aussi chèrement qu'il le faudrait, rien n'a » servi, et les possesseurs sont restés inflexibles : ils ne veu- » lent ni donner ni vendre, ni échanger contre un présent » en livres ; ils ne veulent pas non plus faire imprimer eux- » mêmes. »

Dans les papiers mis à ma disposition, ceux qui se rapportent à ce poème, m'ont prouvé que sa composition ne peut être antérieure à 1745, puisqu'un passage d'une ébauche d'une espèce de préface qui devait l'accompagner, semble se rapporter au retour des Académiciens chargés d'aller mesurer les degrés du méridien en Laponie et au Pérou : il est, en effet, difficile d'interpréter autrement cette phrase :

« Si tous vos lecteurs.... arrivaient tout fraîchement des » terres australes ou de la nouvelle Zemble.... »

Ce qui reste de cette préface me fait d'autant plus regretter

(1) Page 118.

(2) *Vie de M. Gresset*, page XLIII.

la perte des parties qui manquent, que Gresset y désignait trois écrivains de son époque, dont les noms peut-être se seraient retrouvés à la suite de ces mots placés sur l'une des pages :

« Il fallait prouver que, malgré la décadence des prin-
» cipes et la dépravation des mœurs..., on pouvait prendre
» la liberté de rire et de s'amuser encore sans tenir le moins
» du monde aux idées et au style d'un méchant détesté, d'un
» extravagant impie, et d'un obscène bouffon... »

En traçant ces deux dernières qualifications, Gresset avait nécessairement en vue Voltaire et Piron.

Il paraît du reste que Gresset changea plus tard d'avis au sujet de cette préface, puisqu'il la remplaça par une Épître adressée à Monsieur, frère du Roi (1), dont le commencement devait être en quelque sorte la préface du poème, tandis que la fin était destinée à en former l'épilogue, d'après cette note de l'auteur placée à la fin du IVe. chant, et qui porte :

« Si ce faible ouvrage est honoré de l'auguste suffrage
» auquel j'ose aspirer, cette seconde moitié de l'Épître que
» j'ai osé prendre la liberté d'adresser à *Monsieur*, doit être
» placée à la fin du IVe. chant du *Gazetin*. »

Voulant donner ici un extrait de ce poème, je suivrai, au sujet de l'Épître, la division indiquée par Gresset.

M. Renouard a reproduit, dans sa *Vie de Gresset* (2), l'analyse de ce poème donné primitivement par M. Fayolle dans le *Journal des Arts, des Sciences et de la Littérature* (3).

---

(1) Depuis Louis XVIII.

(2) Page XLVII.

(3) No. 300, du 30 fructidor an XI, faisant partie du premier trimestre de la cinquième année, page 421. En comparant cette analyse avec mon extrait, on verra qu'elle n'est pas exacte.

J'ai dit plus haut que M. Renouard a également publié un fragment de ce poème à la suite du *Parrain magnifique;* j'ajouterai qu'il l'a daté du 20 avril 1770 (1) :

« Brillants inspecteurs de la terre, »

est le premier des cinquante-huit vers dont se compose ce fragment, qui nécessairement ne doit pas figurer ici.

A Monsieur, frère du Roi.

ÉPÎTRE.

« . . . .
» Dans les abus de l'art d'écrire,
» Comment retrouver aisément
» Le ton naturel, l'agrément
» De ces vers heureux où respire
» L'esprit sans art, sans fausseté;
» Ces vers que la franchise inspire,
» Que consacre la vérité,
» Et que l'on aime à lire
» Quoiqu'en puisse penser et dire
» Le raisonneur sec et monté
» Sur la phrase et la vanité ?
» Si l'heureux goût et le génie
» De cette facile harmonie
» Revenaient nous charmer encor...
» . . . .
» Mais qui nous rendra les pinceaux,
» Le goût, le génie et la grâce,
» Les couleurs qu'employait Horace,
» Et qu'en hérita Despréaux?
» Qui s'élancera sur la trace
» De ces guides toujours nouveaux,

(1) Les différents manuscrits de Gresset portent indistinctement les dates des 20, 24 et 30 avril 1770.

» Saura du moins fuir la disgrâce
» De lasser son brillant héros
» Des parfums d'une dédicace,
» Et de tout l'ambre et les pavots
» Des panégyriques en face !
» Oh ! combien d'avis aux lecteurs
» Et de préfaces mensongères
» Nous prônent de frêles grandeurs
» Et des renoms imaginaires !
» Combien de lauriers éphémères,
» De sots petits vers cajoleurs,
» D'épîtres lourdement légères
» Et de solennelles fadeurs . . .
» . . . .
» Je ne suivrai point leur usage,
» Prince adoré, sage, charmant,
» Dans ce profond et pur hommage
» Du devoir et du sentiment,
» La voix de ma reconnaissance
» M'acquitterait bien gauchement
» Des dons de votre bienfaisance,
» Si j'allais ennuyeusement
» Vous louer en votre présence ;
» Daignez honorer d'un regard
» Une fleur de ma solitude. . . .
» . . . .
» Tout borné qu'on est dans nos champs
» Sur l'usage, sur l'étiquette,
» Et quoiqu'au fond de ma retraite
» J'ignore la couleur du temps,
» Il m'est pourtant aisé de croire
» Qu'au milieu de tout l'agrément
» De ses grandeurs et de sa gloire
» Un grand prince qui sait unir,
» Aux fruits utiles de la vie,
» Les fleurs qui peuvent l'embellir,
» Le goût, les grâces, le génie,

» Entend plus favorablement
» La voix qui l'amuse un moment,
» Que toute la haute éloquence
» D'un authentique compliment. . .
» . . . .
» Puisse votre brillant appui,
» Grand prince, embellir cet ouvrage;
» Où ce rien agreste et sauvage
» Que j'ose risquer aujourd'hui,
» Mais aura-t-il cet avantage?
» . . . .
» Il peint de faux goûts; de faux airs,
» Dont la mode baisse et se passe,
» Des ridicules, des travers,
» Dont la raison reprend la place,
» Et tous les phosphores divers
» Qu'une auguste lumière efface; . . .
» Tout conspire à suivre la trace
» De nos modèles les plus chers . . .
» . . . .
» Oui, l'intrigue et la fausseté,
» Le goût raisonneur qui se livre
» A la frondeuse absurdité. . .
» N'ont pas beaucoup de temps à vivre.
» Ainsi ce que j'en ai tracé
» Pourrait au plus se reconnaître
» Comme un portrait presque effacé,
» Et dans un an d'ici, peut-être,
» N'aurait l'air que du temps passé,
» S'il tardait encore à paraître. »

LE GAZETIN. (1)

PREMIER CHANT.

« Que l'opinion du vulgaire
» Conserve un lustre imaginaire
» Aux noms des prétendus héros,
» Qui des bords de notre hémisphère
» S'élançant sous des cieux nouveaux,
» N'ont découvert d'autres rivages
» Que pour en faire le malheur;
» Peu fait à la sombre couleur
» Qui seule peindrait leurs ravages,
» Mon crayon préfère aux images
» De tant de funestes travaux,
» De grandeur fausse et de vrais maux,
» La découverte neuve et chère
» D'un mortel qui dans son objet
» Bien supérieur au projet
» De porter à travers les ondes
» L'effroi, le deuil et le regret,
» Vient de découvrir un secret
» A jamais utile aux deux mondes,
» Sans sortir de son cabinet.
» Impétueuse et triste gloire
» Qui dans nos divers tourbillons
» Prônant sur des tons de victoire
» Tant d'êtres neufs, de nouveaux noms,
» Enregistre sur les brouillons
» D'un autre temple de mémoire
» Les demi-réputations
» Des grands, des arts et de la foire,
» Je n'invoque point tes bienfaits,

(1) L'un des manuscrits de Gresset porte : *la Gazette, Lettre écrite aux nouvellistes.*

» Tes trompettes, ni tes pamphlets.
» Réservant ta faveur plénière,
» Ta respectable bonne foi,
» Pour cette foule aventurière
» Qui partout se traîne après toi,
» Poursuis ta route coutumière,
» Et ne détache point pour moi
» Un seul rayon de ta lumière. . . .

En effet, le héros que le poète va chanter n'a rien de commun avec ceux qui fatiguent ordinairement les cent voix de la renommée.

» C'est un homme sans importance
» Que la dédaigneuse élégance
» N'aurait point souffert sur ses pas,
» Et qui de la seule nature
» Reçut la couleur simple et pure
» Qui pourrait sauver de l'oubli
» Son caractère et sa figure. . . .

Son nom rappèle celui de ces feuilles qui se traînent partout, alors ajoute le narrateur :

» . . . . Mon récit ne s'adresse
» Qu'aux nouvellistes de Paris. . . .

Il les apostrophe ensuite, comme on peut le voir dans le fragment publié par M. Renouard, et il leur annonce que son héros pourra

» Marcher à la tête du corps;
» Marcher ! qu'ai-je dit ? ô disgrâce !
» O projets ! ô vœux superflus !
» Neuf mois sur douze, assis, reclus,
» Le candidat que je vous trace,
» Le colonel ne marche plus;
» Vous saurez les maux qu'il endure,

» L'effort d'imagination
» Qu'il fit pour en aider la cure,
» Et quelle affreuse occasion
» Rendit sa situation
» Encor plus critique et plus dure. . .

Mais la tâche qu'il a entreprise et les détails dans lesquels il lui faudra nécessairement entrer, viennent effrayer le poète, j'en tremble, dit-il ;

» Ma lettre ne finira pas ;
» Par bonheur, messieurs, on assure
» Que dans toute relation
» De quelque funeste aventure,
» La plus longue description,
» Les détails de toute nature,
» Sont votre grande passion ;
» Ce goût merveilleux me rassure,
» Et j'aurai grande attention
» D'éviter ces mauvais modèles,
» Dont vous vous plaignez tous les jours,
» Ces gazetiers secs, peu fidèles,
» Qui font les articles trop courts...

Pour se conformer à ce précepte, Gresset fait une longue énumération de tous les lecteurs auxquels le récit de sa gazette en quatre chants ne conviendra pas, tandis qu'elle pourra être du goût de ces braves gens qui, dans leur indulgence ;

» *Y chercheront* quelque étincelle
» De ce ton gai, plein de candeur,
» Cet art de conter enchanteur
» D'Hamilton et du bon Chapelle. . .

Justifiant ensuite sa prolixité par celle qui inonde la république des lettres,

» D'essais, de prospectus, d'épreuves, etc.

L'auteur poursuit de ses sarcasmes tous les écrivains qui, suivant lui, blessent la morale et perdent le goût.

Je terminerai cette analyse du premier chant, en rapportant la note suivante qu'on trouve sur l'un des manuscrits du *Gazetin*.

« On voudra bien me pardonner de répéter ici et de restituer à cette historiette un fragment que j'en avais détaché
» pour en faire usage dans une petite lettre imprimée en
» 1774, avec mon dernier discours prononcé à l'Académie
» française » (1).

Ce fragment, composé de soixante-douze vers, commence par celui que je viens de citer; toutefois quatorze vers étrangers au *Gazetin* le précèdent dans la lettre de 1774, qui se termine également par vingt-huit autres vers qu'on chercherait aussi en vain dans ce poème : enfin il résulte de la note de Gresset, que le manuscrit autographe où elle se trouve est postérieur à 1774.

SECOND CHANT.

Le printemps, qui venait de succéder à l'hiver, n'avait pas encore réchauffé entièrement l'atmosphère; aussi l'aurore tardive regrettait, en quelque sorte, de nous apporter

» L'or et l'azur de l'Orient.

Cependant

» Un ciel radieux et riant
» N'éclairait pas moins la pensée
» D'un nouvelliste impatient.
» C'était le jour de la Gazette,
» Ces jours-là sont toujours charmants,
» De quelque côté que les vents

---

(1) Celui pour la réception de M. Suard.

» Tournent les coqs et la girouette.
» Sur les huit heures du matin,
» Monsieur Vaillant, votre confrère...
» Allait avec un front serein
» Se lever à son ordinaire

Ou plutôt

» Le vieux Lafleur et Marguerite
» Allaient lever monsieur Vaillant. . .

Mais ce vieillard goutteux et depuis long-temps grabataire, avait besoin du secours de trois personnes pour descendre de son lit. Or, sa fille n'était pas là,

» On était forcé de l'attendre;

Car

» Il ne laisse rien entreprendre
» Que sous les yeux et qu'à la voix
» De cette fille chère et tendre,
» Attentive, au cœur d'autrefois,
» Elle, absente, il faut tout suspendre.
» Que l'on ne fasse point de bruit,
» Disait-il, plein d'inquiétude,
» Elle aura mal passé la nuit;
» Mon accès d'hier fut très-rude.
» Je conçois bien sa lassitude;
» Allez tous deux, on reviendra
» Lorsque Pauline descendra.
» Mais, Lafleur, tandis que j'y pense,
» Je crois que par ton imprudence
» *Amsterdam* est sous mon chevet,
» Cela peut chiffonner un fait;
» Mets-la, pour plus d'assurance,
» Dans ma chaise de poste..., oui, là;
» Elle est bien; allez : on s'en va.
» Mais quoi direz-vous, quelle fable?
» La chaise de poste? comment?

» Elle est là? dans l'appartement?
» Comme un fauteuil, comme une table?

Le poète, avant d'expliquer cette espèce d'énigme et d'apprendre au lecteur quel est

» Ce nouveau goût d'ameublement...,

Entre d'abord dans de nouveaux détails sur la santé et les habitudes de son héros qui, dit-il,

» Lassé de l'usage ordinaire
» De cent remèdes sans effets,
» Et qui depuis long-temps n'admet
» Qu'un seul régime salutaire,
» Grand feu, la Gazette et du lait...

La gazette surtout est un spécifique merveilleux, puisque

» Sa lente et profonde lecture,
» Par des calmants toujours certains,
» Suspend les douleurs qu'il endure...

Mais, hélas! la goutte en s'emparant de ses mains l'empêche

» De ne pouvoir absolument
» Tenir, déployer par lui-même
» Ces feuilles charmantes qu'il aime...

Heureusement alors sa fille

» Lit pour lui quand il ne peut lire.
» Solitaire dans son printemps,
» Pauline insensible à vingt ans
» Au tourbillon, à l'imposture...
» Pauline n'a pour ornements
» Que la plus modeste parure,
» L'esprit aimable, le bon sens
» Et les roses de la nature.

» Telle en un vallon désert
» Une jeune fleur ignorée
» S'embellit sans être admirée :
» Nul souffle ennemi ne la perd. . .

Les bonnes qualités de Pauline ne l'empêchaient pas de s'ennuyer souvent en lisant la gazette à son père, et malgré toutes les leçons qu'il a eu soin de lui donner, ses erreurs géographiques sont encore nombreuses; toutefois, M. Vaillant

» Commence à la trouver plus forte
» A Turin, à Londre, à Berlin,
» A Parme, à Florence, à La Porte;
» Elle va même assez son train
» Sur le Danube, sur le Rhin. . .

Mais sa lecture n'est pas toujours correcte,

» Un autre emploi la dédommage
» Des mots dont à son grand regret
» Elle n'aura jamais l'usage,
» Et l'offre avec plus davantage
» Au malade qu'elle distrait. . . .

En effet, Pauline a la voix juste et agréable : son père aime à l'entendre,

» Du moins ses sons harmonieux,
» Toujours au ton de la nature,
» Mêlent quelques instants heureux
» Aux lentes heures qu'il endure. . .

Le talent sans prétention de la jeune enfant paraît au poète bien supérieur à toutes les cadences de l'Italie et même, *horresco referens*, il porte le fanatisme du genre français jusqu'à s'écrier :

» O musique de fantaisie,
» Qui laissant le bon pour le beau,

» Savante et tristement jolie,
» Crois remplacer par l'oripeau
» De la miaulante harmonie,
» L'or de Lulli, l'or de Rameau,
» Et leurs grâces, leur énergie,
» Par un débordement nouveau
» De tous les chats de l'Italie. . .
» Quand je chante le sentiment,
» Ton chef-d'œuvre le plus brillant
» Ne nous rendrait pas la nuance
» Du bon cœur de monsieur Vaillant...

Après cette amère critique et le tableau qu'il fait des coquettes étalant leurs grâces dans les promenades publiques, le moraliste ajoute :

» Peut-être aimez-vous mieux l'image
» Assez gauloise, un peu sauvage,
» D'une jeune et simple beauté,
» Dans toute l'ingénuité
» Et la décence de l'autre âge,
» Et qui loin des vernis trompeurs
» Des grâces d'art et d'étiquette
» N'a rien des humaines erreurs
» Que de lire mal la gazette,
« Qu'elle respecte fort d'ailleurs. . .

De ce nouvel éloge de Pauline, le poète revient immédiatement à la chaise-de-poste que M. Vaillant avait fait placer dans sa chambre pour lui servir d'abri contre le froid et le vent. Cette innovation donne alors à notre aristarque l'occasion de blâmer la plupart des inventions modernes :

» Chacun croyant qu'il fait, qu'il pense
» Ce qu'on n'a jamais fait ni dit,
» Veut bien de son petit écrit
» Illuminer notre ignorance.

» Chacun sait plus que son métier :
» Le colonel instruit l'artiste;
» Le bourgeois, l'abbé, le sophiste
» Écrivent pour le financier;
» L'homme de la cour, le légiste
» Montre la culture au fermier. . .
» Et l'entreprenant marguillier
» Veut être frère économiste.
» Quel cercle rapide d'objets
» Parcourt la lanterne magique
» De nos crieurs d'heureux projets!
» Quel tourbillon périodique
» D'expériences, de pamphlets,
» De machines et de secrets
» Brillants du fard systématique. . . . »

Gresset ne fait pas même grâce à l'invention du paratonnerre, et il ajoute en note :

« Richelmann, professeur à Pétersbourg, un des premiers » essayeurs du grand œuvre de civiliser la foudre, fut tué par » le tonnerre au milieu de ses expériences. »

Puis, ne croyant pas être si bon prophète, et voulant sans doute pousser l'hyperbole à sa dernière limite, une autre note du critique porte textuellement :

« On vient de trouver l'art de marcher sur les eaux, de » faire son ménage dans les mers; peut-être incessamment » trouvera-t-on l'art de voyager par les airs, et quelque voi- » ture volante en une heure nous portera au bout de l'uni- » vers : adieu la poste! »

Les ballons, les chemins de fer et la vapeur ont en effet réalisé ce que Gresset considérait comme impossible.

Dans cette revue critique des perfectionnements que les arts et les sciences ont éprouvés dans le courant du XVIIIe. siècle, Gresset n'avait garde de passer sous silence l'art d'écrire qui, dans tous les temps, a eu ses charlatants, qu'on n'a jamais

pu considérer comme les inventeurs de ce qui a été dit avant eux; aussi sont-ils qualifiés par Gresset :

« Gens à phrases, compilateurs,
» Dont les fonds sont tous faits d'avance,
» Par extrait distillant l'essence
» De nos véritables auteurs ;
» Imprimant avec confiance
» Les écrits d'autrui pour les leurs,
» Dans leur stérilité féconde,
» De la meilleure foi du monde,
» Se donnent pour grands prosateurs. . .

Quant à ceux qui cherchent à s'égarer dans les sentiers du Parnasse, Gresset se contente de leur dire :

» Mais vous qui de la poésie
» Avez la trompeuse fureur,
» Songez donc que sans le génie,
» Sans la nouveauté, la fraîcheur
» Du sujet et de l'harmonie,
» On ne cueille point cette fleur ;
» Si dans cette terre étrangère
» La rose en bouton le matin
» Ne s'ouvre pas sous votre main,
» Laissez là le bouquet à faire;
» Et de grâce, pour votre bien,
» Soyez neuf ou ne soyez rien. »

TROISIÈME CHANT.

Le poète commence ce chant par s'excuser auprès des nouvellistes de s'avancer si lentement vers l'alcove où repose M. Vaillant; cette marche, leur dit-il, doit être de votre goût:

« Et vous conviendrez que mon zèle,
» S'il n'embellit point la nouvelle,
» Du moins ne vous l'abrège pas.

Aussi pour retarder autant que possible la conclusion de sa gazette en quatre chants, Gresset revient encore vers

» . . . . . . Cette épidémie
» D'écrire sur tous sujets,
» D'appliquer à tout l'alchimie
» D'une raisonneuse manie,
» Et d'imprimer plus que jamais. . .
» . . . .
» Ces sophistiques rapsodies,
» Ces calembourgs sententieux,
» L'histoire mise en rêveries,
» Et la morale en contes bleus. . . .

On ne peut excuser

» Ces vieux pompons, ces fleurs flétries,

qu'en considération de l'activité que ce débordement d'idées donne à nos fabriques de papier, dont les produits s'écoulent par ce moyen vers les colonies, où l'invention de M. Vaillant finira un jour par arriver à son tour, quand on en connaîtra toute l'utilité.

Revenant donc par cette transition à son premier point de départ, le poète nous apprend que M. Vaillant ayant cru voir dans l'action du vent l'une des causes de sa goutte, chercha pendant quinze ans,

» Depuis son attaque première,

tous les moyens possibles pour se garantir

» Du vent du nord et compagnie :

mais ayant reconnu malheureusement par son expérience que

» La chambre la mieux calfeutrée
» De cent peaux d'agneaux chamarrée,
» Double porte, double châssis,
» Un feu d'éternelle durée ;
» Rideaux épais, larges tapis,
» Ample portière rembourrée,
» Couvre-pieds de toute façon,
» Oreillers à discrétion ;
» L'enceinte solide et profonde
» Des plus hauts fauteuils des vieux temps ;
» Postés, rapprochés à la ronde,
» Tout le chapitre des écrans
» Et tous les paravents du monde. . . .

n'avaient pu empêcher le vent

» De s'introduire dans sa chambre...

Il imagina enfin qu'en ôtant à sa chaise-de-poste

» Les brancards, les ressorts, les roues,
» Avec le panneau du devant. . . . .

ce nouveau meuble pourrait remplacer tous les autres.

» Notez que du panneau susdit,
» Monsieur Vaillant ne proscrivit
» Que la partie inférieure,
» Pour laisser aux pieds leur trajet
» Et l'usage du tabouret ;
» La glace du milieu demeure
» Au moyen d'un cadre bien fait
» Ouvrant, fermant comme un volet
» Dont l'issue est extérieure ;

» Quant aux deux glaces de côté
» Et leurs stores, rien n'est ôté;
» Diagonalement tournée
» Vers le feu, sans jamais changer,
» Par quatre écrous dans le plancher,
» L'heureuse chaise est cramponnée,
» Ainsi pas le moindre danger
» De verser dans la cheminée. . . .

C'est là que

» Scellé presque hermétiquement,
» Il attend, reçoit et commente
» Tout neuf ou vieux évènement.
» Là, pour promener ses idées,
» Les cartes bien numérotées
» Qui tapissent l'appartement,
» Lui sont tour-à-tour apportées. . . .

L'auteur le suit alors dans toutes ses courses géographiques, et il finit par conclure :

» . . . . . . Que rien n'est plus commode
» Contre l'air, l'humeur et le bruit,
» Ni plus digne d'être à la mode

que l'invention de M. Vaillant, et il démontre longuement tous les avantages qui peuvent en résulter, ce qui le ramène sur le terrain de la critique des mœurs et des usages de son siècle; puis s'adressant aux nouvellistes, il leur dit :

» Vous avez autre chose à faire
» Que d'observer ce tourbillon,
» Tout ce goût de l'illusion
» Et du plaisir imaginaire
» Vaut-il un solide ordinaire
» D'Utrecht, de Berne, d'Avignon
» Garni de votre commentaire?
» Voilà l'étude nécessaire

» Qui meuble autrement la raison
» Que tous les hochets de la sphère,
» Les grelots de l'impression,
» Les clarinettes, le pompon
» D'une renommée éphémère,
» Et ce similor, ce chiffon
» De gloriole littéraire.

Revenant à notre goutteux après cette nouvelle excursion critique le narrateur ajoute :

» Allons au fait sans nous distraire ;
» Quelle que soit la peine amère
» Dont cet objet va vous toucher,
» Je ne puis plus vous le cacher ;
» C'est une affaire de famille ;
» Vous en avez vu le local ;
» Et vous ne connaissez pas mal
» La maison, le père, la fille,
» Les gens et Médor... mais je crois
» Qu'ici pour la première fois
» J'offre ce dernier personnage.
» Pardonnez, je ne sais comment
» J'ai manqué jusqu'à ce moment
» De vous en crayonner l'image :
» C'est le chien de monsieur Vaillant.

Quand Médor s'éveille, son maître a coutume de l'appeler auprès de lui, mais justement

» Aujourd'hui son maître l'oublie,
» Charmé que sa fille chérie
» Repose encore en ce moment ;
» Lui-même emporté doucement
» Dans le vague des rêveries,
» Après avoir, chemin faisant,
» Fait un tour dans les colonies, »

il s'assoupit tranquille sur sa chère gazette d'Amsterdam, qui avait été placée dans la chaise-de-poste.

QUATRIÈME CHANT.

« Plaisirs purs, bonheur sans nuage,
» N'êtes-vous pour l'humanité
» Qu'un nom, une trompeuse image,
» Un songe sans réalité ?
» Il n'est donc point de destinées
» Indépendantes des revers !
» Le ciel des îles fortunées
» S'obscurcit comme les déserts
» De ces régions condamnées
» A la longueur des noirs hivers.

Passant de ces réflexions morales aux détails des avantages que présente la sublime invention de M. Vaillant, pour mettre sa goutte à l'abri des influences athmosphériques, le poète termine cette description en s'écriant :

» Tandis que sur des tons de fête
» Nous chantons ses prospérités,
» Et quand, sur la foi des traités,
» Dort encore cette chère tête,
» L'orage arrive à ses côtés,
» Et sa chambre est à la tempête.

En effet Médor

» Toujours brillant, toujours joyeux,
» Médor, frais, leste et point goutteux. . .
» . . . .
» Établi par l'impunité
» Dans l'habituel exercice
» D'une funeste liberté,
» Sa fougueuse indocilité
» Ne connaît aucune police,

Voyant que personne ne s'occupe de lui à son réveil, puisque M. Vaillant et Pauline dorment encore, impatienté du silence qui règne autour de lui :

» Demande justice, en grondant,
» Du déjeûner qui se retarde.

Et comme personne ne lui répond,

» Alors... l'étourdi s'avise
» De sauter agréablement
» Dans la chaise qu'il dévalise.
» C'en est fait, Amsterdam est prise,
» Les enveloppes sont aux vents,
» Médor s'élance avec sa prise,
» Et voilà l'univers aux champs.
» Il lui fait faire la pirouette,
» Foulant tout d'un air triomphant;
» Il se bat contre la gazette,
» Et fait du monde un jeu d'enfant.

Le bruit que fait Médor réveille enfin M. Vaillant;

» Il ne peut au premier instant
» Trop démêler ce qu'il entend;

Mais le chiffonnement du papier lui fait pressentir la triste vérité; il appèle tout le monde à son secours :

» Ses cris redoublent sans succès
» L'épouvante aigrit son accès.
» Jugez de l'effet par les causes;
» Au prix des maux dont il gémit,
» Prométhée était dans son lit,
» Ixion était sur des roses. . . .

Ses gens, en attendant le réveil de Pauline, sont sortis pour causer dans le voisinage. Le vieillard désolé veut en vain faire lâcher prise à son chien; Médor est sourd à ses lamentations :

» Il déchire, il ronge à son aise
» Un empire comme une fraise....

Pauline enfin se réveille et descend :

» Ouvrant la porte, elle pâlit
» En voyant ces lambeaux funèbres;
» Médor se cache sous le lit :
» Le crime cherche les ténèbres.

Le dialogue suivant s'établit alors entre le père et la fille :

» . . . . . . Vois quels papiers
» Ce malheureux-là me déchire !
» Reste-t-il des morceaux entiers?
» Sont-ils imprimés? ah! sans doute,
» Tu vois tout ce que je redoute?
» Ne vous agitez pas ainsi ;
» Ce n'est rien. — Donne donc ici.
» Mais, mon père. — Point de défaite,
» Montre ce qui reste, voyons?
» Tu ne viens pas, l'affaire est faite ;
» Je vois, à toutes ces façons,
» Qu'il travaillait sur la gazette.
» — Les morceaux en sont toujours bons,
» Cher père, nous les rejoindrons ;
» Ne vous troublez pas davantage.
» — Parle ; à quoi monte le dommage ?
» J'ai bien peur que ce bourreau-là
» Ne m'ai rongé mon Amérique.
» — Non ; rassurez-vous, mon papa,
» Médor n'a mangé que l'Afrique.
» Pauline avait un peu menti
» Pour dorer la pilule amère;
» Outre Alger, Tunis et le Caire,
» Le housard avait fourragé
» Dans presque tout notre hémisphère. . .
» . . . .
» Tandis que perdant patience,
» Pauline ajuste, ou fait semblant
» De rallier la discordance

» De l'un et de l'autre continent,
» Lafleur arrive heureusement
» Avec la gazette de France.

Comme il la préférait à toutes les autres feuilles, le malheur que venait d'éprouver celle d'Amsterdam ne fut plus aussi sensible à M. Vaillant, qui avait pour sa patrie l'attachement le plus vif; aussi, ajoute le poète :

» Vous jugez bien toute l'humeur,
» Le chagrin que donne à son cœur
» Notre moderne fantaisie,
» La vaporeuse anglomanie,
» Ce goût tristement enchanteur,
» Qui par nos mains nous parodie.

Pauline riait quelquefois de l'exaspération de son père, qui l'apostrophait alors avec aigreur :

» Quoi, ce goût m'afflige, et tu ris
» Avec un air d'indifférence
» Quand je t'apprends l'extravagance
» Qui, sous des dehors travestis,
» Fait prendre, au milieu de Paris,
» Pour des Wighs ou pour des Toris,
» Des sujets même de la France. . . .
» . . . .
» Au reste, dans leur ineptie,
» Ne pense pas que mon humeur
» Tienne à cette superficie :
» De toute bouffonne copie,
» Le ridicule est au porteur.
» Mais, ma fille, mais ma douleur,
» C'est le tort fait à ma patrie;
» Quoi! les Français imitateurs! . . .
» Une nation établie
» Sur treize siècles de grandeurs,
» Par un alliage amphibie,

» Risquerait de changer ses mœurs !
» Et la plus belle monarchie
» Que couronnent toutes les fleurs
» Du goût, des arts et du génie,
» Prenant des modèles ailleurs,
» De la mode et de l'industrie,
» Perdrait les droits supérieurs
» Sur l'Europe qui la copie ! . . .
» Cesse d'applaudir, je t'en prie,
» A ce spectacle révoltant. . . .

Le poète s'adressant ensuite aux nouvellistes confrères de M. Vaillant, ne manque pas d'applaudir à la verve de son héros, en leur disant :

» Vous lui passerez cette erreur
» D'une gauloise bonhommie,
» Cette héréditaire candeur
» Qui nous attache à la patrie. . . .

Enfin il y a tout lieu d'espérer, ajoute notre apologiste, que M. Vaillant finira par aller passer en revue tous ses confrères

» Sous les ormes du Luxembourg ;

que là il leur fera une démonstration en règle de l'excellence de sa découverte, qui devra lui procurer l'immortalité :

» Quand enfin, car il faut finir,
» Quand brisant la chaîne légère
» De la gazette et du plaisir,
» Ce mal qui ne pardonne guère,
» L'affreuse goutte héréditaire,
» Dangereuse même à guérir,
» Et dont chez lui l'empreinte amère
» Ne fait que croître et qu'enlaidir,
» Remontée à la jugulaire,
» Aura, dans son jour funéraire,

» Du son lent d'un profond soupir,
» Frappé sa minute dernière.

Alors, dit le poète en terminant,

» Tous les empires d'âge en âge,
» Passant dans sa chaise à leur tour,
» Béniront jusqu'au dernier jour
» Le fondateurs de cet ouvrage.

Et pour dernier conseil, s'adressant aux nouvellistes, il ajoute :

» Vous, messieurs, de votre côté,
» Dans vos crises d'infirmité,
» Si la peur de l'air vous domine,
» Puissiez-vous, pour votre santé,
» Vous munir d'une *Vaillantine*.
» C'est le nom qui, donné partout,
» A ce meuble d'un nouveau goût,
» Doit en constater l'origine.
» Je prends date ici de ce nom,
» Fondé de procuration
» De l'inventeur de la machine,
» Et pour lui sauver le destin
» De ce Génois vainqueur de l'onde,
» Qui découvrit un nouveau monde
» Dont il ne fut pas le parrain. »

C'est à la suite de ce chant que doit être placée, comme Gresset a pris soin de l'indiquer (1), la seconde partie de son Épître à Monsieur, frère du Roi; elle commence de cette manière :

« Malgré votre auguste indulgence,
» Je n'aurais point la confiance

---

(1) Voyez ci-dessus, page 48.

» Grand prince, d'offrir à vos yeux
» Cette foule de vers immense (1),
» Si c'était de ces vers pompeux
» D'une monotone cadence,
» Marchant gravement deux à deux,
» Et souvent dans leur consonnance,
» Solidairement ennuyeux;
» Ou du genre non moins heureux
» De ces strophes à tout étage,
» Si favorables aux vapeurs,
» Et dont se forme le nuage
» De tant de rimes sans couleurs. . .
» . . . .
» J'ai cru, prince aimable, immortel,
» Que le ton simple et naturel
» D'une historiette légère,
» Au froid bel-esprit actuel
» Assurément bien étrangère,
» Pourrait, durant quelques moments,
» Vous intéresser et vous plaire
» Dans vos nobles délassements. . . .
» . . . .
» Rendu par vos soins protecteurs
» Aux destins de sa source illustre,
» Un ordre heureux par vos faveurs,
» Est régénéré dans son lustre.
» Sur les traces du grand Henri,
» Et sur le sublime modèle
» Du monarque auguste et chéri
» Qui l'imite et nous le rappèle,
» Du sceau d'une grandeur nouvelle
» Vous marquez cet ordre vanté
» Que la noble hospitalité,

(1) Les quatre chants sont en effet composés de dix-sept cent quatre-vingt-quinze vers; mon extrait n'en présente que quatre cent soixante et un.

» La religion immortelle,
» La généreuse humanité,
» Depuis huit siècles ont guidé
» Dans toutes les routes du zèle,
» Et qui, sous un ciel infidèle,
» Signalant sa fidélité,
» Aux champs sanglants de la victoire,
» Défendit toujours avec gloire
» La croix sainte et la vérité.
» Déjà sur la trace première
» De ses plus nobles attributs,
» Il renouvèle sa carrière,
» Et marche aux antiques vertus
» A votre brillante lumière. . . . »

L'ordre militaire dont il est ici question, est celui de Saint-Lazare et de Notre-Dame-de-Mont-Carmel, dont Monsieur, frère du Roi, était le grand-maître.

Institué vers l'année 1060, pour recevoir, secourir et protéger les pèlerins qui venaient visiter les saints Lieux, l'ordre de Saint-Lazare fut réuni le 31 octobre 1608 à celui de Notre-Dame-de-Mont-Carmel, institué par Henri IV, en 1607 (1).

Ce sont ces différents faits que Gresset rappèle dans son Épître, qui doit nécessairement avoir été composée vers les premiers jours de 1777, époque à laquelle notre poète fut pourvu d'une charge d'historiographe des deux ordres, et l'on peut croire que c'est cette nomination qui l'engagea à remplacer, par une Épître à Monsieur, la préface dont j'ai parlé plus haut, et qu'il devait ajouter au *Gazetin*.

Il est facile de se convaincre, en lisant ce poème, combien le père Daire se trouvait loin de la vérité quand il assurait :

---

(1) Voyez Saint-Allais, *Dictionnaire Encyclopédique de la noblesse de France*, Paris, 1816, in-8°, tome II, page 245.

« Qu'on y retrouve tous les agréments ingénieux de *Ver-*
» *Vert* et toute l'énergie philosophique de *la Chartreuse.* »(1)

M. de Wailly a été plus vrai en écrivant tout simplement à d'Alembert que Gresset

« Y avait enchâssé, dans un cadre assez léger, la critique
» des goûts et des travers du moment qu'il aimait à fronder. »

Les manuscrits de Gresset m'ont fourni beaucoup de corrections, d'additions et surtout de retranchements qui se rapportent à la composition du *Gazetin;* car, parmi ces matériaux, il y en a sans doute un certain nombre dont l'auteur aurait fait usage si des circonstances particulières ne lui avaient pas imposé l'obligation de les supprimer. Ainsi, par exemple, après l'affreux malheur qui termina la fête donnée par la ville de Paris, pour le mariage du Dauphin, Gresset ne pouvait plus laisser subsister dans son poème, quand l'idée lui vint de le dédier au frère de Louis XVI, le morceau suivant, composé nécessairement avant la catastrophe du 30 mai 1770 ;

« D'un air plus gai qu'à l'ordinaire,
» Pauline, depuis quelque temps,
» Lit les gazettes à son père.
» Elle aime à voir dans ces instants
» Les préparatifs éclatants
» De l'union auguste et chère
» Qui, parant de myrthe et de fleurs
» Les premiers trônes de la terre,
» Assure les jours enchanteurs
» D'une paix durable et prospère.
» Dans ces récits intéressants
Du voyage brillant des grâces
» Et de la fête du printemps,

(1) *Vie de M. Gresset*, page 59.

» Son tendre hommage suit les traces
» Des bords du Danube à nos champs . . .
» . . . .
» Quel enchantement, quel beau jour,
» Mon père, que je porte envie
» Aux heureux qui verront la cour
» D'un nouvel éclat embellie!
» — Plains le sort qui m'enchaîne ici
» Dans cette époque d'allégresse;
» Tu peux juger, par ma tendresse,
» Combien j'aurais été ravi
» De te faire voir cette fête,
» Et de pouvoir jouir aussi
» Du jour fortuné qui s'apprête.
» Si nous avions suivi nos vœux,
» Ce n'est point l'appareil pompeux
» Des parures, de l'opulence,
» Qui m'eût charmé dans ces beaux lieux,
» Un bien pour moi plus précieux
» Que toute la magnificence,
» Eût fixé mon cœur et mes yeux;
» La splendeur, la galanterie,
» Les plaisirs, les arts, le talent,
» Les guirlandes de la féerie,
» Tout ce spectacle éblouissant
» Ne m'eût point distrait un moment
» De ma plus grande jouissance;
» Voir mon maître heureux, triomphant,
» Tout embellir par sa présence,
» Et portant avec complaisance
» Un regard céleste et content
» Sur le couple auguste et charmant,
» Et sur le bonheur de la France.
» Voilà ce qui m'eût pénétré
» D'un plaisir tendre et sans partage;
» Si de ce spectacle adoré
» Je n'ai point l'heureux avantage,
» Ici du moins je m'en ferai

» L'attendrissante et vive image;
» Oui, ce sentiment enchanteur,
» Dans mes maux, dans mon esclavage,
» Est une fête pour mon cœur,
» Et jusque sous ce ciel sans nuage,
» Un rayon de public bonheur
» Colorera mon ermitage. . . . . »

Gresset, comme je l'ai dit plus haut, n'avait pas d'abord pensé, en écrivant *le Gazetin*, à le dédier au frère puiné du Roi; son début était donc alors tout différent de celui qu'il adopta dans la suite. Les variantes qui existent à cet égard dans ses papiers, nous montrent, non-seulement avec quelle prodigieuse facilité il savait varier l'emploi de la même idée, mais encore que l'épithète de *paresseux* lui était injustement appliquée, quand nous voyons sa muse se conformer, dans toutes les occasions, à ce sage précepte du grand-maître, trop peu suivi maintenant par nos coryphées littéraires :

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage. » (1).

Gresset paraît donc avoir changé trois fois, de cette manière, l'*initium* de son poème, pour me servir d'une expression qui lui était familière :

« Génie heureux, paré de fleurs,
» Qu'Hamilton, narrant à son aise,
» Versait sans craindre *les penseurs*,
» Sans système, sans fausse thèse,
» Et loin de toutes les lueurs
» Du vain bel-esprit qui nous pèse. . .
» . . . .
» Modèle des traits enchanteurs
» De l'esprit aimable et des fleurs

(1) *Art Poétique*, chant Ier.

» Qu'un cœur franc, toujours à son aise,
» Garde en dépit de nos raisonneurs
» A faux système, à triste thèse,
» Bien loin de toutes les lueurs,
» Du froid bel-esprit qui nous pèse.
» . . . .
» Homme aimable au sein des grandeurs ;
» O vous ! l'un des restaurateurs
» De l'antique gaîté française,
» Et de l'or de vos vieilles mœurs,
» Qu'un moderne clinquant empèse,
» Je vous dois bien assurément
» Et la confidence et l'hommage
» D'un fait qui ne veut de langage,
» De passeport et d'ornement
» Que la loyauté du vieil âge. »

Il aurait été curieux de connaître celui auquel ce vers s'adressent pour en apprécier davantage l'à-propos ; mais le poète n'a pas soulevé le voile qui couvre son nom : (1)

On pourrait reconnaître plus facilement celui dont il a voulu parler, en lisant dans un autre fragment du *Gazetin*, qui a pour titre *le siècle inventeur :*

« Que ta jeune typographie
» Couvre d'ornements enchanteurs
» Et de vignettes et de fleurs
» La stérilité du génie. . . . . »

En effet ces vers conviennent parfaitement aux enluminures des volumes que la stérilité de Dorat entassait alors sur les étalages des libraires.

La révision du *Gazetin*, qui charmait les loisirs de Gresset

---

(1) Le fragment d'une lettre de Gresset, que je donnerai plus loin, me porterait à croire qu'il s'adresse ici à M. Bertin.

en 1770, dut se trouver interrompue pendant les années 1771 et 1772, car c'est vers cette époque, suivant M. Renouard (1),

« Qu'il fut occupé d'un travail littéraire, pénible et sans » gloire, mais qui exigeait beaucoup de sagacité et de goût, » et plus de modestie et de discrétion encore. M. le président » de Rosset avait achevé son poème de *l'Agriculture*, lui » préparait des gravures magnifiques, et désirait qu'il pût » être exécuté à l'Imprimerie Royale, avec l'élégance et le » luxe des plus beaux livres. M. Bertin, alors ministre, et » que sa bienveillance pour l'auteur ne pouvait empêcher de » voir combien le poème était faible, voulut qu'au moins il » reçut, avant l'impression, toutes les corrections et les chan» gements qui pourraient en faire un ouvrage moins mé» diocre. Il proposa d'envoyer le manuscrit à l'examen d'un » de ses amis vivant en province, littérateur, sans préten» tion, plein de goût et surtout extrêmement discret; la propo» sition fut acceptée, et Gresset reçut le poème, qu'il renvoya » ensuite chant par chant avec ses critiques, observations » et changements, écrits sur des cahiers séparés. Comme les » corrections étaient nombreuses, et les réflexions souvent » un peu vives, M. Bertin, pour ménager la susceptibilité de » l'auteur, faisait faire de ces notes une copie extrêmement » adoucie; on la transmettait au président qui, à son tour, » renvoyait un gros cahier contenant la justification de la » plupart des endroits critiqués, et ses répliques à l'Aristarque » de province. Il fait beau voir comment cet honnête M. de » Rosset se démène pour le salut de ses chers enfants, com» ment il combat pour la défense de ses hémistiches, et pres» que toujours il a les plus belles raisons du monde pour ne » pas adopter les corrections de *l'ami*, qui au reste lui fut » toujours inconnu. Le tout revenait à M. Bertin, qui exa-

(1) *Vie de Gresset*, page LII.

» minait les pièces du procès, jugeait les critiques et contre-
» critiques, et souvent introduisait des vers de sa façon, qui
» ne sont pas toujours les plus mauvais du poème.

» Toute cette controverse littéraire, conservée dans le ca-
» binet du ministre, est maintenant en ma possession; elle
» fut, après sa mort, vendue en vente publique, et c'est ainsi
» que je l'ai acquise avec quelques autres fragments aussi de
» la main de Gresset.

» Comme ce travail fut assez considérable, et qu'il occupa
» Gresset près de deux années entières, j'ai cru devoir en
» faire mention seulement, sans rien citer de ces volumineux
» manuscrits; tandis que si le poème de M. de Rosset occu-
» pait un haut rang dans la littérature, s'il s'agissait d'un de
» nos chefs-d'œuvre, il serait aussi curieux qu'instructif de
» voir comment, avant l'impression, il aurait été critiqué,
» retourné, corrigé par un de nos maîtres, d'autant plus à
» son aise dans ses critiques qu'un rigoureux *incognito* l'iso-
» lait complètement de l'auteur. »

Je ne saurais adopter entièrement les raisons qui ont dé-
cidé M. Renouard à laisser dans les cartons de l'oubli le tra-
vail de Gresset sur le poème didactique du président Rosset (1).
On doit surtout regretter la suppression de ses lettres à
M. Bertin, qui devaient être curieuses d'après différents frag-
ments dont les copies se sont retrouvées dans ses papiers (2);
ils font connaître tout l'ennui que notre critique éprou-
vait en épluchant les rimes somnifères du chantre de *l'Agri-
culture*.

---

(1) Pierre Fulcran Rosset, conseiller à la cour des aides de Montpellier. Suivant Ersch (*France Littéraire*, tome III, page 181.), il est mort en 1788, dans un âge avancé. *La Biographie universelle* n'en parle pas.

(2) Les dates manquent.

« MONSEIGNEUR, (1)

» Si vous voulez bien examiner le présent chargement de » remarques, et si votre temps vous permet de voir en dé» tail, avec quelque attention, le travail immense qu'elles » m'ont coûté, et que j'ai cru devoir y mettre pour remplir » vos intentions et vous plaire, assurément vous y trouverez » ma première et très-légitime excuse à ma lenteur à trans» crire ces cahiers : pour seconde justification, je pourrais » dire ma santé, mais il est inutile de vous ennuyer de mes » maux et de mes peines. Vous n'avez point d'idée, Monsei» gneur, de tout le noir qui environne votre ermite dans son » désert ; mais ce noir se suspend quand j'imagine jouir du » charme de vous voir, de l'honneur de vous écouter et du » plaisir si désiré de vous entendre.

» Au ton de ces notes, vous reconnaîtrez que j'ai presque » refait en totalité tout ce chant : ce sera, sans doute, comme » on dit noblement, *de la bouillie pour les chats;* mais du » moins vous y reconnaîtrez pour qui cette peine, et mon » but me justifiera à vos yeux, comme il m'excuse dans mes » sentiments. Daignez, Monseigneur, me tranquilliser par » une petite ligne, sur la réception de ce paquet... »

« MONSEIGNEUR,

» Je comptais bien avoir l'honneur de vous adresser, dès » le mois de janvier, les deux volumes d'observations que » voici : vous les auriez reçus dès-lors, si mon premier ma» nuscrit avait été assez honnête et assez déchiffrable pour » se présenter ; mais il n'y avait pas moyen. J'ai été déses» péré d'un retardement occasionné par des maux de tête » qui ne me permettent aucune application, surtout du » genre de celle qu'il fallait pour bien copier et mettre au

(1) Henri-Léonard-Jean-Baptiste Bertin, contrôleur-général des finances, né en 1719, mort en 1792.

» net une besogne de chicane, de vitesse et de travail assu-
» jetti aux idées d'autrui. Tous mes regrets sur ces délais très-
» involontaires, ont dû, Monseigneur, vous être exposés :
» M. de Bacquencourt m'avait promis de vous en parler...

» Je souhaite de tout mon cœur que ces remarques pro-
» duisént le bien auquel vous vous intéressez; mais je ne
» puis vous rendre combien elles m'ont fait de mal. . . . »

« Monseigneur,

» J'ai été bien trompé dans toutes mes attentes :

» 1°. Je comptais avoir l'honneur de vous adresser, il y a
» plus d'un mois, toutes mes observations sur ce dernier
» chant, et je ne suis actuellement qu'à copier et extraire
» l'essentiel de ce cahos de feuilles, dont voici une partie;

» 2°. J'espérais que mon travail immense sur le chant pré-
» cédent vous aurait entièrement satisfait, et aurait pu mé-
» riter de vous plaire et de vous amuser. Cependant le peu
» de mots dont vous m'avez honoré en le recevant, m'a fait
» craindre que tout mon ouvrage ne vous avait pas fait
» grand effet.

» 3°. Je me flattais (les sentiments de bonté dont vous m'avez
» honoré depuis plus de trente-six années, autorisent ma
» confiance à mettre mon âme à vos pieds,) que vous dai-
» gneriez vous rappeler efficacement le nom de votre triste
» ermite (1), et je me crois obligé de tout vous dire. Indépen-
» damment du mal-être qui a mis souvent des lacunes dans
» le travail des notes, une distraction dont je n'ai pu me
» défendre les a retardées aussi (un médecin, que je n'ai
» dans le fond que pour savoir la gazette), me rabâchait
» sans cesse qu'il ne me fallait point de travail, d'application
» triste, et certes rien n'est si mélancoliquement appliquant

---

(1) Une note de Gresset semble indiquer qu'il sollicitait alors la survivance de la place d'historiographe des ordres, qui lui fut accordée plus tard.

» que la tâche d'annotateur, et que la contrainte de baisser et
» d'appesantir sa pauvre tête sur les idées d'autrui, surtout
» pour les refondre et les refaire à chaque instant; ainsi,
» Monseigneur, je vous avoue que la victime que vous avez
» dévouée à ce sacrifice, s'est échappée quelquefois sur la
» route.

» Une plaisanterie, dont je ne comptais d'abord que m'a-
» muser et me débrunir quelques moments, est devenue suc-
» cessivement un poème, vraiment poème en quatre chants (1).
» Vous me le pardonnerez, puisque vous voulez bien prendre
» quelque intérêt à ma santé, et que cette distraction était
» un remède à moi ordonné, mais sûrement vous me le par-
» donnerez encore bien plus volontiers en apprenant que
» vos désirs et vos conseils mêmes m'ont engagé à cet ou-
» vrage; vous m'avez fait l'honneur de me mander, il y a
» cinq ou six mois, combien vous désiriez que l'on pût un
» peu tomber sur cette maussade anglomanie, si sottement
» remise en vogue; sur le refroidissement de l'esprit fran-
» çais, et sur les tentures noires que la bâtarde philosophie
» de nos jours étend sur la gaîté nationale. J'ai imaginé qu'un
» ouvrage sérieux là-dessus ne se ferait point lire, et que le
» ridicule était la meilleure arme à employer contre ces
» différents genres de combattants (2). Une historiette de
» quatre mots m'a fourni le cadre, et la gaîté un peu revenue
» au-dessus de l'eau, ou du déluge de *notes savantes*, a
» rempli ce cadre de quatre chants. M. de Bacquencourt,
» à qui j'ai fait la confidence et la lecture de ce poème, vous
» en aura peut-être parlé....

» Je vais hâter ce qui me reste à transcrire de mes longs

---

(1) *Le Gazetin*.

(2) C'est cette phrase qui peut faire croire que Gresset avait pensé, vers 1770 ou 1771, époque à laquelle il remania son *Gazetin*, à le dédier à M. Bertin.

» brouillons sur le sixième chant, et j'offre mes services
» pour continuer l'opération, si les autres chants dont vous
» m'avez annoncé les titres et le projet sont exécutés. Mon
» zèle éprouvé par le travail déjà rempli, sera le même pour
» le reste dès que vous l'ordonnerez. »

Gresset avait en outre mandé à M. Bertin, dans une autre lettre dont je n'ai retrouvé que ce fragment :

« . . . . Voilà depuis quelques pages une nouvelle
» forme de remarques, *prononcé brusque*, *point de motifs*,
» *point d'éclaircissements*. La révision entière du poème
» serait finie depuis long-temps, si on n'avait eu à suivre que
» cette méthode, que l'on a jugée très-insuffisante. L'ermite
» n'a point cherché de la besogne bientôt faite, il a désiré
» de l'ouvrage bien fait, autant que ce genre absolument
» nouveau pour lui le lui permettait, et pour y parvenir, il
» s'est malheureusement fourré dans la tête qu'il fallait se
» consacrer à éplucher cinq ou six mille vers, comme s'il
» n'en avait eu que vingt à passer en revue. Au surplus cette
» forme nouvelle de notes courtes et d'un mot ne sera peut-
» être guères plus du goût de l'auteur que l'autre façon plus
» détaillée. Le laconisme n'est point galant, ainsi il faudra
» bien se résigner à ne jamais plaire : au surplus, sans s'en-
» gager à rien pour ce qui reste à examiner, les notes se-
» ront, selon la mesure du besoin, ou sèchement courtes,
» ou honnêtement moyennes, ou horriblement longues, et
» toutes très-ennuyeuses, parce que la vérité n'est point amu-
» sante, et que la vérité les dicte. . . . »

Voici quelques échantillons des critiques de Gresset ; elles donneront une idée du travail dont il avait accepté le fardeau, afin de conserver la bienveillance de M. Bertin. Malheureusement pour le bon goût, ce ministre eut la faiblesse de laisser l'imprimerie du Louvre à la disposition de la prose rimée du président, sans y ajouter, comme correctif, le commentaire consciencieux de Gresset :

« Chant II. — Vers 65 et 66.

» *Avant que des Romains, dans les climats gaulois*
» *Le Volce Arecomique eut reconnu les lois.*

» *Le Volce Arecomique!* ce nom n'est pas heureux en vers,
» et ressemble un peu à ces noms durs que proscrit Des-
» préaux; de plus, il y a une petite erreur d'histoire et de
» topographie; on ne fait qu'un ici du *Volce* et de l'*Are-*
» *comique*, c'était le nom très-différent de deux cantons de
» l'Aquitaine : César ne les confond pas dans ses commen-
» taires.

» Vers 67, 68 et 69.

» *La vigne ornait déjà les rivages du Rhône;*
» *Du sein de ses étangs l'humide Maguelone*
» *Admirait les côteaux de pampre revêtus.*

» Il fallait que quelque motif particulier (car la rime seule
» n'en était pas un suffisant) ait décidé que, parmi tant
» d'autres noms à choisir, on préfèrerait d'amener ici cette
» *humide Maguelone;* on sait bien qu'il existait une ville de
» ce nom; Ptolemée, Strabon et l'itinéraire d'Antonin en
» parlent; tout cela est vrai; mais assurément en mémoire
» de *la belle Maguelone*, dont il ne faut pas se souvenir dans
» la poésie noble, on ne ferait pas mal de supprimer ce nom.
» Si on y tient trop passionnément pour en rien rabattre, il
» faut au moins être un peu traitable sur *l'humidité;* retran-
» cher cette épithète d'*humide*, qui ferait une espèce de
» pléonasme avec *ses étangs*, et lire l'*antique Maguelone*,
» sans quoi on s'exposerait à se voir appliquer la réponse
» d'Arlequin qui venait de se baigner, à qui on demandait
» comment il avait trouvé le bain ? *Un peu humide.*

» L'épithète d'*antique* n'irait pas à l'étang du nom de *Ma-*
» *guelone;* on ne le propose que par ce qu'il paraît que l'au-
» teur a voulu parler de cette ancienne ville, son intention
» n'ayant pu être de donner une nymphe à ces étangs. Au

» reste, en fournissant l'épithète, on n'en persiste pas moins » contre le nom, et l'on ne répond de rien pour le ridicule » que l'on y pourra donner, à moins que nos plaisants de » profession ne s'accordent à porter uniquement leur atten- » tion sur *civitas Magelonensium*, au lieu de fixer leur éru- » dition sur *Pierre de Provence* et *la belle Maguelone*.

» Voilà encore assurément une bien longue dissertation; » ce n'est point du tout pour son plaisir que l'on se pose » ainsi dans les jachères de M. l'abbé Lebœuf et autres des » sociétés dissertantes. Si le commentaire donne ici beau- » coup d'affaires au texte, et cause bien de la peine à l'au- » teur, c'est une petite revanche : *Hanc veniam petimusque* » *damusque vicissim.*

» Si l'on se résigne à un changement, le voici :

» Elle (la vigne) couvrait déjà les rivages du Rhône,
» Déjà le peuple actif des champs de la Garonne,
» Les habitants des bords du Gave et de l'Adour,
» Là voyaient augmenter les fruits de leur séjour.

» Les rivières ici nommées désignent avec plus d'étendue » l'Aquitaine, que l'auteur a voulu indiquer. »

« Vers 107.

» *Sur le dos escarpé des plus hautes collines. . .*

» On dit bien le dos d'un couteau, d'un livre, d'une chaise; » mais le *dos d'une colline ?* »

« Vers 119 et 120, 121 et 122.

» *L'art corrigeant ainsi la nature marâtre,*
» *De fleurs, d'arbres, de fruits, forme un amphithéâtre.*

» *La nature marâtre;* il faut dire le moins d'injure que l'on » peut à la nature... les habitants du séjour délicieux sont

» payés pour bien parler d'elle, et *marâtre* est fort déplacé...
» je mettrais donc :

» L'art, dans ce beau séjour, corrigeant la nature,
» Forme un amphithéâtre embelli de verdure,
» Élevé par degrés sur ces sommets fleuris
» Où naissent suspendus les ceps et les épis.

» Ces deux derniers vers diffèrent peu de ceux-ci :

» *Élevé par degrés sur la cime des monts,*
» *Où naissent suspendus les ceps et les moissons.*

» Au dernier vers les *ceps*, cela finit mal; mais pour qu'une
» image heureuse ait tout l'effet qu'elle est en droit de pro-
» duire, il est absolument essentiel de la bien terminer; cela
» dépend souvent d'un mot peu sonore qui affaiblit et dé-
» pare tout; les *ceps* sont dans ce cas. »

« Vers 217, 210, 219, 220, 221 et 222.

» *A peine le printemps fait sentir ses douceurs;*

» *Sentir ses douceurs;* on craint que cette expression ne
» soit pas trop douce, et l'on préférerait :

» A peine le printemps fait éclore des fleurs.
» *La vigne ouvre les yeux, elle verse des pleurs.*

» C'est un bien grand malheur d'avoir affaire à un obser-
» vateur qui ne vit qu'en prose (ces gens-là n'y entendent
» rien), il s'avise de ne point aimer cette expression *la*
» *vigne ouvre les yeux :* il sait bien que l'on dit au physique
» *l'œil de la vigne, les yeux de la vigne;* il sait très-bien
» aussi que l'auteur répondra : *c'est une expression hardie;*
» *je m'y tiens.* Quant à l'homme aux remarques, son avis
» est que les hardiesses poétiques ne font beauté que quand
» le ton simple les présente, et *surtout, surtout !* quand la
» justesse n'a rien à y reprendre; or, les yeux ouverts pour

» verser des pleurs font un personnage d'un arbuste, et nous
» avons solennellement renié toute fable. *Elle verse des pleurs*
» serait conservé, mais en renonçant aux yeux pour cette
» fois, et l'image physique serait totalement et plus naturel-
» lement rendue en disant :

» La vigne se ranime, elle verse des pleurs.
» *Recueillez avec soin ces précieuses larmes,*
» *A des yeux altérés elles rendent des charmes;*
» *Leur eau d'un teint hâlé fait renaître la fleur;*
» *Sa boisson de la pierre appaise la douleur.*

» Toujours des querelles bonnes ou mauvaises, et cela par
» malheur souvent sur des vers favoris, et qui tiennent le plus
» tendrement aux entrailles paternelles, comme sans doute
» le second de ces vers. Il est vrai que l'eau de vigne est
» souveraine pour les maladies d'yeux, c'est ce qu'il fallait
» dire, et ce que l'on n'a point dit en parlant *de charmes :*
» il ne doit pas être ici question des beaux yeux qui n'ont
» point ordinairement la réputation d'être chassieux, il ne
» s'agit que d'yeux malades et d'annoncer un remède. Quant
» au troisième vers, il ne se rencontre là que parce qu'il veut
» s'y rencontrer et n'en est pas plus vrai ; mais il peut de-
» meurer sans conséquence ; s'il s'y trouve bien, il restera
» pourtant très-sûr que l'eau de vigne ne fait chose au monde
» au hâle du teint, et que vingt pintes n'emportent pas plus
» une seule tache de rousseur que toutes *les eaux souve-*
» *raines* dont les journaux sont inondés. Ensuite, que ce soit
» un remède pour la pierre, c'est à l'eau de bouleau, au savon
» et à Mlle. Stéphens à le disputer. Au risque d'un change-
» ment inutile (1), le voici à compte :

» Recueillez ce trésor, cette eau féconde et chère
» Offre à des yeux souffrants un secours salutaire,

---

(1) D'après l'édition de 1777, in-12, le changement proposé par Gresset fut aussi *inutile* que tous les autres.

» Au teint flétri du hâle elle rend la fraîcheur;
» Des douleurs de la goutte elle adoucit l'horreur. »

« Vers 557, 58, 59, 60, 61 et 562.

» *Eschile l'éleva, Sophocle orna ses traits*
» *Et fit à l'univers adorer ses attraits.*
» *Cet art du sentiment, attendrissant, sublime,*
» *Couronne les vertus et fait pâlir le crime.*
» *Né de ces jeux grossiers, en Grèce s'anoblit,*
» *Dégénéra dans Rome, et Paris le polit.*

« Avec la permission du texte tout cet endroit est bien » faiblement rendu, et le genre dont il s'agit n'est point ca- » ractérisé ni peint de ses couleurs.

» *Art du sentiment.* Art et sentiment ne vont guère en- » semble; le sentiment n'a point d'art.

» Au risque de jeter six vers ou lignes dont on ne voudra » point, voici ce que l'observateur emploierait là, s'il avait » à exprimer ce que l'on y veut dire :

» Ces traits qu'après Sophocle et l'auteur de Cinna,
» Leur émule immortel, Crébillon dessina,
» Cet art attendrissant, et terrible, et sublime!
» Qui pare la vertu, qui fait pâlir le crime!
» Né, s'élevant, accru parmi les jeux grossiers,
» Leur dut son origine et bientôt ses lauriers.

» Au demeurant, on peut faire ce que l'on voudra, le con- » seiller n'est pas plus attaché qu'il ne faut à son opinion; il » n'est réellement attaché qu'au devoir qu'il s'est imposé de » dire bien franchement les choses comme il les voit. . . . »

Les volumineuses observations sur le second chant de *l'Agriculture*, dont je ne donne en quelque sorte ici qu'un simple *spécimen*, se terminent par des réflexions générales dont il me semble utile d'extraire ce qui suit :

« . . . . Il faut avouer que c'était une passion

» bien malheureuse pour le porteur de procuration que cette
» manie de l'exactitude pour la justesse de chaque idée et
» la propriété de chaque expression, et qui pis est ce prin-
» cipe d'où part l'homme aux remarques, à qui il faut, outre
» cette justesse et cette propriété, il faut que tout soit pré-
» senté en images. . . . . .

» . . . . C'est l'unique vue du bien de la chose qui
» le rend si difficile; et puis c'est le mot d'un homme de
» beaucoup d'esprit, *ami de tout ouvrage imprimé, parce
» qu'il n'y a plus de remède; ennemi intraitable de tout
» manuscrit, parce qu'il est encore temps.*

» . . . . . . Au temps honnête que l'on met à ces petites
» et longues observations, il y aurait assurément bien du
» malheur si on les accusait d'être des jugements précipités.
» Cette longueur de la marche, cette lenteur des vers à dé-
» filer ne doit pas surprendre, si l'on fait bien attention à
» tout ce qui retarde les fonctions du petit inspecteur dans
» sa revue. . . . . .

» . . . . S'il n'y avait ici que des remarques à faire
» sur chaque objet, il pourrait répondre de la célérité de
» l'expédition, ainsi que de la vérité du zèle qu'il a voué au
» bien de cet ouvrage : il serait sûr que telle mesure de tra-
» vail ne prendrait que telle mesure de temps; mais mal-
» heureusement il s'est engagé à ne rien changer, à ne rien
» supprimer sans remplacer sur-le-champ, et l'occasion de
» ces changements n'est pas rare : oh! c'est bien la mort
» lente que des remplacements dans l'ouvrage d'autrui, et
» surtout des remplacements en vers, où le terrain est donné
» sans faire grâce d'un pouce, où il faut suivre son sillon
» humblement, toujours marcher le pas d'autrui, et vouloir
» inutilement prendre l'essor au milieu des entraves dont
» on est garroté. Quand un vers est à refondre, au lieu d'un,
» cette maudite rime en donne deux à faire. . . . . »

Enfin Gresset, dans la lettre qui accompagnait cet envoi, disait à M. Bertin :

« Monseigneur,

» Pour justifier toute paresse, si l'idée vous restait encore » un peu, je vous supplie de jeter un coup-d'œil sur le pré» sent cahier : vous serez assurément étonné du travail pro» digieux et de la chicane immense qu'environ cent trente » vers que voici, m'ont indispensablement demandée. Puisse » l'ennui ne pas vous gagner dans cette lecture ! et puisse » l'auteur convenir de la nécessité des changements pour » lesquels j'opine, et être un peu content des remplace» ments !

» Depuis que je suis à tracer de pénibles sillons, j'aurais » fait de mon crû ce poème (1) sur les mœurs, dont l'intérêt » et l'ancien ton si vertueux, si respectable et si dégénéré » vous tient si fort au cœur.

» Le forçat va rentrer dans sa galère et se remettre à son » triste banc. . . . . . »

C'est sans doute à ce fastidieux examen critique des hémistiches du président Rosset qu'il faut rapporter l'assertion du Père Daire (2), que le Roi, pour témoigner à Gresset sa satisfaction de la manière dont il s'était acquitté d'un *travail particulier* qui lui avait été imposé en 1773 (3), avait bien voulu gratifier le censeur d'une pension de 800 livres.

L'année 1774 a fait époque dans la vie de Gresset, puisqu'il fut désigné par le sort pour porter au pied du trône l'hommage de l'Académie Française, quand l'infortuné duc de Berry, devenu dauphin à la mort de son père (20 dé-

---

(1) Sans doute *le Gazetin*.

(2) *Vie de M. Gresset*, page 89.

(3) En 1771 et 72, d'après M. Renouard. (Voyez ci-dessus, page 78.)

cembre 1765), prit, à vingt ans, les rènes du gouvernement (1).

Je plains mon successeur, avait dit Louis XV quelques jours avant sa mort; et cette prévision du Roi ne tarda pas à frapper tous les esprits, quand on vit le jeune monarque, au lieu de saisir d'une main ferme le timon du vaisseau de l'État, l'abandonner au contraire à l'homme le plus frivole et le plus superficiel du siècle (2); ce pilote imprévoyant, ne tarda pas à s'égarer parmi les écueils d'une mer orageuse, en détruisant l'ouvrage du chancelier Maupeou.

Le parlement fut à peine rentré dans le palais de Saint-Louis, qu'il devint plus brouillon que jamais, et l'exil, au lieu de lui faire craindre une nouvelle dissolution, ne fit que donner plus de force à sa factieuse opposition. Aussi le grand Frédéric, en apprenant ce premier acte de l'autorité royale, jugea de suite, avec son regard d'aigle, les conséquences qui devaient en être la suite. *Louis XVI est déjà las de régner !* dit-il; et en effet, depuis cette première faute du vieux ministre, l'autorité royale passa successivement par tous les degrés du marasme. Sous le spécieux prétexte d'une misérable économie, M. de Saint-Germain décima d'abord la maison militaire du Roi, et indisposa le reste des troupes par des innovations dans la discipline, incompatibles avec

---

(1) Le nom de *duc de Berry* semble avoir porté malheur à tous les princes qui l'eurent successivement. En effet, le premier, Jean, frère de Charles V et troisième fils du Roi Jean, mourut sans postérité et presque ignoré, après avoir joué un bien triste rôle sous le règne Charles VI, au milieu des Bourguignons et des Armagnacs. Le deuxième, Charles, fils de Charles VII, fut empoisonné par la dame de Montsoreau, sa maîtresse, et l'on accusa Louis XI, son frère, d'avoir été l'instigateur de ce crime. Le troisième, Charles, petit-fils de Louis XIV, mourut à 28 ans, en 1701, et l'on accusa sa femme de l'avoir empoisonné. Le quatrième fut Louis XVI, et le cinquième, le fils de Charles X. (*Note de M. de Crouy.*)

(2) M. le comte de Maurepas.

le caractère français. M. Necker arriva sur ces entrefaites, et cet agioteur vaniteux, polichinelle politique du salon de son pédant entourage, se flatta de manier sans effort la massue d'Hercule, et de contenir, dans de justes bornes, les flots orageux du peuple après en avoir soulevé la masse; mais entraîné avec toute la monarchie dans la tempête, la retraite de Coppet put seule le dérober à la fureur du nouveau Saturne, qui devait dévorer impitoyablement tous ses enfants.

Le directeur de l'Académie Française était loin de s'attendre à tous les malheurs que l'avenir réservait au successeur d'Henri IV, quand il lui adressa le discours suivant :

« SIRE,

» L'éloquence la plus noble ne serait pas aujourd'hui » moins insuffisante que ma faible voix pour offrir à Votre » Majesté le premier hommage de son Académie Française » et nos plus profonds respects. La seule idée qui me ras- » sure, c'est qu'en ce moment, Sire, toutes les voix de vos » sujets sont égales; il n'est qu'une même éloquence, ce cri » unanime de tous les cœurs, ces tendres acclamations uni- » verselles, ce signe le plus sûr de l'amour des peuples, le » plus éloquent éloge des Souverains.

» Si nous ne craignions, Sire, de renouveler la douleur de » Votre Majesté, l'Académie Française acquitterait au pied du » trône le tribut de reconnaissance que nous devons à la mé- » moire d'un Monarque plein de bonté, ami de la paix, ami des » beaux-arts, et qui honora toujours l'Académie de ses regards » et de ses grâces. Mais le cœur sensible de Votre Majesté » nous commande le silence. Quelle est intéressante cette » sensibilité si précieuse qui annonce le père du peuple, et » combien vivement elle nous retrace l'âme sublime, l'âme » céleste qui vous l'a transmise ! L'auguste auteur de vos » jours, Sire, ce prince adoré qui, par toutes les vertus, » régna sur tous les cœurs, ce génie immortel respire tout

» entier dans l'âme de Votre Majesté (1), dans votre amour
» pour la religion, pour la vérité, pour la félicité publique.
» Les brillantes destinées dont ce grand prince fut privé
» vont être remplies par le règne fortuné de Votre Majesté
» sur la plus noble des monarchies, sur cette nation géné-
» reuse, franche, sensible, si distinguée par son amour pour
» ses maîtres, pour laquelle cet amour est un besoin, une
» gloire, un bonheur, nation si digne par ses sentiments
» de l'amour de son Roi. »

Quelles tristes réflexions ces éloges donnés à la nation ne font-ils pas naître aujourd'hui, quand remontant vers le passé, nous rappelons à notre mémoire que *cette nation généreuse* laissa Louis XVI, l'homme le plus vertueux de son royaume, monter sur l'échaffaud, et qu'elle a proscrit son malheureux frère, pour le récompenser d'avoir donné le royaume d'Alger à la France !

Les vœux adressés à la Reine par le directeur de l'Académie, rappèlent également de douloureux souvenirs, à ceux surtout qui, comme contemporains, ont été à même de juger qu'il n'y avait aucune exagération dans les paroles de Gresset, quand il lui disait :

« Madame,

» Il ne restait plus à la nation qu'un sentiment dont elle
» peut offrir l'hommage à Votre Majesté, celui du plus
» profond respect qui nous amène au pied du trône : le
» tribut des autres sentiments vous avait été offert d'une
» voix unanime, dès que votre présence auguste et chérie a
» paré nos climats.

» Tous les titres faits pour commander, réussir et
» plaire, titres héréditaires dans votre auguste maison ; la

(1) Son sublime testament a prouvé que Gresset n'a rien dit de trop, et que son discours n'était pas un éloge banal.

» bienfaisance, la sensibilité pour l'infortune, l'esprit ai-
» mable et la vertu embellie de toutes les grâces qui la font
» adorer, avaient commencé votre empire sur tous les cœurs
» français.

» Dans ces enchantements universels, au milieu de ces
» acclamations attendrissantes qui précèdent, accompagnent
» et suivent vos traces, daignez, Madame, en recevant avec
» bonté le premier hommage de l'Académie Française, dai-
» gnez lui permettre d'espérer que Votre Majesté voudra
» bien honorer quelquefois ses travaux d'un regard.

» Les lettres, les beaux-arts et le génie sont les organes
» et les dépositaires de la gloire des empires; quelle époque
» plus brillante pourrait les animer et les inspirer que le
» règne fortuné qui commence! (1) en écrivant, Madame,
» pour le plus puissant et le plus aimable des Rois, en écri-
» vant pour Votre Majesté, l'histoire, l'éloquence et la poésie
» n'auront que des succès à célébrer, des vertus à peindre,
» et la vérité à exprimer. ».

Ces deux discours ont été d'abord imprimés séparément (2), et on les retrouve dans le *Recueil des Harangues de l'Académie* (3); de plus, Gresset les ayant communiqués à l'Académie d'Amiens dans sa séance du 15 juin 1774, l'Académie décida qu'ils seraient trancrits sur ses registres (4), et c'est d'après cette version que je viens de les reproduire. Enfin les *Affiches de Picardie* (5) ne manquèrent pas de les donner à leurs lecteurs.

---

(1) *Fortuné!* le Temple et puis l'échafaud!

(2) 1774, in-8°. de 8 pages.

(3) Paris, Demonville, 1787, in-12, tome VII, page 313.

(4) Page 138.

(5) Voyez 2 juillet 1774.

D'après ces différentes publications, il est donc étonnant que les éditions des œuvres de Gresset, qui parurent depuis 1774, n'en aient point fait leur profit. Toutefois on s'explique très-bien cette omission sous la République, le Consulat et l'Empire ; car alors la soupçonneuse police de la liberté, telle que nous l'avons eue aux différentes époques de nos variations politiques, n'aurait peut-être pas toléré une pareille publication. Mais depuis 1814 les entrepreneurs d'éditions complètes ou choisies devaient réparer cet oubli, et on ne comprend pas trop pourquoi ils ne l'ont pas fait.

Dans la foule de ces éditeurs, M. Campenon surtout est le plus coupable, car, puisqu'il donnait la réponse faite par Gresset au discours de M. Suard, dont la réception suivit de si près la démarche officielle de l'Académie à Versailles, notre biographe, en sa qualité de membre de *l'immortelle* (1) compagnie, se trouvait obligé de faire connaître les discours prononcés à une époque qui avait été si honorable pour l'ancien directeur de l'Académie; en effet, peu de temps après l'apparition de Gresset à Versailles, le Roi lui fit adresser des lettres de noblesse avec le cordon de Saint-Michel, cet insigne du vieil ordre de la monarchie, qui suivit son sort, et disparut avec elle pendant la tourmente révolutionnaire.

Le préambule des lettres de noblesse de l'auteur du *Méchant* est un document historique qui doit nécessairement trouver ici sa place, malgré le soin qu'a eu la presse de le publier déjà deux fois (2). L'Académie d'Amiens de son côté l'a sauvé de l'oubli, en arrêtant, le 26 août 1774, qu'il serait fait re-

---

(1) La devise de l'Académie Française était avant la Révolution, *à l'Immortalité*.

(2) Voyez *le Conservateur*, par de Landine, 1787, in-12, tome I, page 281. — Et *Vie de Gresset*, qui accompagnent les *chefs-d'œuvre dramatiques*, page 17.

» bienfaisance, la sensibilité pour l'infort
» mable et la vertu embellie de toutes l
» adorer, avaient commencé votre em
» français.

» Dans ces enchantements uni
» acclamations attendrissantes
» et suivent vos traces, daign
» bonté le premier homm
» gnez lui permettre d'
» bien honorer quelqu

» Les lettres, les
» et les dépositair … es,
» plus brillante … est
» règne fortun … rité
» pour le pl … et la décence, tou-
» vant po … s écrits, n'y ont jamais reçu la
» n'aur … Sa réputation a depuis long-temps en-
» et l … démie Française à le recevoir au nombre de ses
» membres, et nous l'avons vu, avec satisfaction, nous offrir,
» en qualité de directeur, les hommages de cette Académie,
» la première fois que nous avons bien voulu l'admettre à
» nous les présenter à l'occasion de notre avènement à la
» couronne. Nous savons d'ailleurs qu'il est issu d'une fa-
» mille honnête de notre ville d'Amiens, que son aïeul et son
» père y ont rempli différentes charges municipales, et qu'ils
» y ont toujours, ainsi que le sieur Gresset lui-même, vécu
» de cette manière honorable qui, en rapprochant de la no-
» blesse, est en quelque sorte un degré pour y monter. A ces
» causes, nous avons de notre grâce spéciale, pleine puis-
» sance et autorité royale, anobli, et par ces présentes
» signées de notre main, anoblissons ledit sieur J.-B.-L.

(1) Page 144.

t, et du titre et qualité de noble et d'écuyer, *l'avons* *t décorons*, etc., etc., etc. »

délivrance des parchemins constatant les privi- la noblesse, occasionnait toujours des frais es, et qu'il fallait surtout acquitter au tré- oit de marc d'or, Gresset, par suite de fit des démarches pour obtenir la re- Agay, intendant de Picardie, le servit nstance, comme le prouve le billet

lié, Monsieur, dans une conver- vec Mme. la comtesse de N...(2). e vous demanderais un placet ur obtenir, par sa protection, la c d'or, et que je le ferais transcrire pour le mettre à Mme. la comtesse de N..., qui le présentera à » la Reine. . . . . »

Voici le placet que Gresset remit à M. d'Agay, pour être présenté à la Reine :

« MADAME,

» La protection auguste dont Votre Majesté daigne hono- » rer Jean-Baptiste-Louis Gresset, lui inspire la très-respec- » tueuse confiance de se présenter aujourd'hui, suppliant » très-humble, au pied du trône.

» La grâce que Votre Majesté a bien voulu lui accorder, » en lui procurant des lettres de noblesse, lui fait espérer, » Madame, que cette même grâce recevra son entier accom- » plissement pour les formes qui lui manquent encore; le » suppliant, vu son peu de fortune, n'étant point en état de,

(1) Ce billet n'est pas daté.

(2) Sans doute *Narbonne*.

» satisfaire tant aux frais du sceau de ses lettres de noblesse
» qu'aux divers enregistrements requis, et principalement au
» droit du marc d'or, prend la liberté, Madame, de sup-
» plier très-humblement Votre Majesté d'honorer cette affaire
» d'un regard favorable, de vouloir bien achever l'ouvrage
» de sa protection, et de lui procurer l'exemption du marc
» d'or et de tous frais.

» Le Monarque le plus chéri et le plus digne de l'être,
» toujours occupé du bonheur de son empire et du soula-
» gement de ses sujets, a décidé, par une ordonnance ren-
» due il n'y a pas long-temps, que plusieurs corps seraient
» désormais exempts des droits du marc d'or. La bienfai-
» sance auguste du Roi daignera peut-être accorder la même
» faveur au suppliant; il ose effectivement l'espérer de sa très-
» humble prière, si Votre Majesté daigne prendre quelque in-
» térêt à son sort et à ses espérances; il ne cessera d'adresser
» au Seigneur ses vœux les plus sensibles pour l'accomplis-
» sement de tous les désirs de Votre Majesté, pour la pros-
» périté toujours nouvelle de son règne adoré. Il donne ac-
» tuellement tout son temps et tous ses soins à embellir de
» son mieux l'ouvrage que Votre Majesté a bien voulu lui
» permettre de faire paraître sous ses augustes auspices. Cet
» écrit ne peut manquer de réussir, s'il est assez heureux
» pour plaire à Votre Majesté, et s'il peut l'amuser quelques
» moments. »

Non-seulement l'ouvrage que Gresset devait publier sous le patronage de la Reine n'est pas sorti de son portefeuille, mais aucun de ses papiers n'a pu même m'en révéler le titre.

La réception de M. Suard à l'Académie Française eut également lieu lors de la direction trimestrielle de Gresset, le 4 août 1774, et sa réponse au discours du récipiendaire fit, dans le temps, beaucoup de bruit; elle lui attira l'animadversion de tout le parti philosophique, comme nous le verrons tout-à-l'heure; car Suard marchait alors sous l'éten-

dard de Voltaire, et Louis XV, en refusant de donner son consentement à une première élection qui s'était faite concurremment avec celle de l'abbé Delille, avait attiré l'attention publique sur le traducteur de *Richardson*, dont les titres au fauteuil académique paraissaient alors plus que légers; aussi son historien (1) a usé de toutes les circonlocutions possibles pour trouver dans Suard le littérateur qui avait des droits incontestables au choix de l'Académie, parce qu'elle devait peser plutôt la *qualité* que la *quantité* de ses ouvrages.

Garat poussant donc l'hyperbole à son dernier degré d'exagération, se demande si Molière n'en serait pas moins Molière pour n'avoir produit qu'un seul de ses chefs-d'œuvre, et si l'Éternel cesserait d'être l'Éternel parce que les mondes échappés de ses mains se trouveraient réduits à un petit nombre.

Ce passage de la lourde composition de Garat est trop curieux pour ne pas le citer textuellement :

« Je reviens, dit-il, à cette comparaison qui s'est jetée à » travers mes idées, et que j'ai été tenté d'écarter (ce qui » eut été fort sage) : si au lieu de tant de milliards de mondes » solaires et planétaires, l'Éternel n'avait laissé échapper que » la moitié de sa main ou de sa parole, n'aurait-il pas été la » même puissance, le même Créateur ?

» *Spectatum admissi risum teneatis amici!...* » (2)

pourrait-on dire à l'auteur d'un pareil rapprochement, surtout en voyant quelques lignes plus bas que le Jupiter de la littérature, au lieu de subjuger son auditoire par de mâles

(1) *Mémoires historiques sur la Vie de M. Suard, sur ses Ecrits et sur le* XVIIIe. *siècle*, par D.-J. Garat, Paris, 1820, in-8°, t. I, p. 328 et suivantes.

(2) Horace, *Art Poétique*.

accents débita sa harangue d'une voix faible et avec tant de timidité, qu'il ne *fut pas précisément beaucoup applaudi*. Aussi Garat demeure persuadé que la presse, en offrant aux yeux des lecteurs ce que les oreilles des auditeurs n'avaient pu saisir, ne manquera pas de faire oublier à Mme. Suard et à ses amis le froid glacial (1) qui avaient accueilli les phrases du récipiendaire, et qui, malgré la presse, seraient aussitôt tombées dans le domaine de l'oubli, si la réponse de Gresset, écrite dans un sens opposé à la manière de penser des protecteurs de Suard, ne s'était pas trouvée par cela même de nature à réveiller de leur léthargie tous ceux que le discours du récipiendaire avait endormis; aussi, M. Garat, en rendant compte, dans ses *Mémoires historiques*, de l'opinion des journaux littéraires du temps sur les deux discours, gour-

---

(1) Si la presse dédommagea Mme. Suard du froid glacial de la séance, les gazettes à la main ne durent pas produire le même effet, d'après l'échantillon suivant :

« Auprès d'Arnaud le gazetier Suard
» Prenait hier place à l'Académie.
» Certain Anglais, s'y trouvant par hasard,
» Dit à quelqu'un ! — Monsieur, je vous prie,
» Qu'à, s'il vous plaît donné ce bel-esprit?
» — Pendant quatre ans ! il a, Monsieur, écrit
» Notre Gazette. — Ah ! peste ! — Ce n'est tout,
» Il a traduit, avec beaucoup de goût,
» Le *Robertson*. — Ah ! diable ! — En outre...
» Tenez, voyez, voilà sa femme — Ah ! f.....! »

Cette excellente épigramme était écrite de cette manière dans un manuscrit du temps, où je l'ai trouvée. Je crois que pour éviter la rencontre des quatre vers masculins de suite, il faut couper les quatre derniers vers, ainsi que l'a fait Colnet dans sa *Collection des Satiriques du* XVIIIe. *siècle* :

« . . . . Il a, Monsieur, écrit
» Notre Gazette. — Ah ! peste ! — Et puis en outre
» Il a traduit avec beaucoup de goût
» Le *Robertson*. — Ah ! diable ! — Et ce n'est tout,
» Tenez, voyez, etc.

mande-t-il vivement La Harpe, au sujet de son article du *Mercure*, le blamant

« De s'être arrêté beaucoup plus sur le discours de Gresset, » qu'il voulait critiquer, que sur celui de M. Suard, qu'il » devait louer. »

Et en effet, La Harpe, excellent critique quand il n'est pas dominé par l'esprit de parti, homme de goût et profond littérateur, a dû être fort embarrassé pour rabaisser à la petite taille de Suard la haute portée et les vues élevées qui forment la base du discours de Gresset, surtout quand avec cet accent de la conviction qu'il possédait si bien, et cet esprit prophétique dont il est impossible de ne pas admirer la profondeur, puisque les faits viennent encore chaque jour justifier les prévisions de l'orateur, quand, disons-nous, il l'entendit prononcer ces paroles remarquables :

« Si les mœurs commandent, si le langage obéit, quelle » époque rendit jamais plus nécessaire la vigilance des con- » servateurs de la langue française? que deviendraient sa » clarté, sa force, sa noblesse, son harmonie? quel ridicule » et honteux travestissement subirait la langue du bon sens, » du sentiment et de l'honneur, si malheureusement il pou- » vait arriver une époque où toutes les idées fussent arbi- » traires, où presque partout la vérité, l'inaltérable vérité » restât délaissée comme une triste étrangère qui ne sait » point la langue du jour et que personne ne remarque.

» A quel excès de délire, de bassesse et d'ignominie serait » prostituée la langue française, s'il pouvait arriver un temps » où le ton frivole et l'air agréable autorisant tout, faisant » tout passer, la raison de tous les temps fût traitée de pe- » titesse, le bon esprit de simplicité, l'antique honneur de » sottise bourgeoise; un temps où les ridicules mêmes fus- » sent devenus des grâces, les vices des usages, les scan- » dales de bons airs, l'impertinence un style, le bel-esprit » de l'intrigue un titre de génie, les perfidies des gentil-

» lesses, les noirceurs des plaisanteries; un temps enfin où
» l'on eût la douleur de rencontrer presque partout la mé-
» chanceté toujours basse, toujours active, la vile délation,
» l'affreuse calomnie, toutes les atrocités, toutes les horreurs,
» tous les poisons de l'envie et de la haine, circulant dans le
» monde sous les vernis de l'agrément environnés de guir-
» landes et cachés sous des roses? S'il pouvait arriver, ce
» temps malheureux, alors sans doute, comme il n'y aurait
» plus ni vrai ni faux, ni bien ni mal que selon la fantaisie,
» selon le ton des sociétés, et que rien ne parlant plus des
» principes, tout serait devenu arbitraire dans l'exposé des
» faits et dans les jugements des choses, le même jour don-
» nerait au même objet l'empreinte de l'estime ou l'affiche
» du ridicule : le seul cachet de la vérité serait sans usage.
» Ce renversement, cette transposition de tous les titres,
» cette incertitude des réputations, cette confusion de toutes
» les idées passant nécessairement dans la manière de les
» rendre, les expressions les plus claires ne signifieraient
» plus rien de décidé pour l'homme impartial qui ne saurait
» plus que croire de ce qu'il entend, ni se démêler des gazes
» plus ou moins transparentes de la fausseté....

» Alors donc la langue de la raison et de la décence cor-
» rompue, avilie, profanée, et n'ayant plus à rendre que
» des idées fausses ou basses, serait condamnée à parer tout
» au plus de quelques ineptes gentillesses cette trivialité de
» langage qui gagnerait le peuple de tous les rangs; les moin-
» dres défauts de la langue seraient d'être devenue faible,
» incertaine, entortillée, énigmatique, maniérée. . . .

» Alors enfin si cette honteuse époque pouvait arriver, si
» l'on y touchait. . . . si même . . . . au reste, dans toutes les
» suppositions, cette bassesse de mœurs, ce comble de la
» déraison, cette absurde métamorphose des idées, ce vil
» travestissement du langage n'étendraient point leur ex-
» travagance et leur opprobre sur le corps de la nation, le

» seul mal serait qu'au milieu d'une nation vertueuse, fran-
» che, généreuse, aimable, et dans laquelle tous les carac-
» tères français se perpétuent sans altération, il existe et
» circule une foule d'êtres manqués, gens sans principes,
» sans caractère, et indignes du nom de leur patrie, peuple
» mélangé de bas intrigants, d'âmes viles et noires, d'in-
» sectes dorés, de chenilles, et d'espèces, n'ayant que l'in-
» térêt pour esprit, la fausseté pour langage et la soif de
» l'or pour existence. . . . . »

Gresset fut insensible aux rumeurs que ce discours souleva parmi la tourbe littéraire, et sous le prétexte de donner une édition plus correcte de sa réponse que celle qui venait de paraître (1), il la fit réimprimer immédiatement sous ses yeux, à Amiens (2), avec une *Lettre adressée à M****, sous la date du 10 septembre 1774, dans laquelle il lui rend compte des raisons qui l'ont décidé à saisir l'occasion de cette séance académique, pour réclamer contre le ridicule néologisme qui commençait à s'introduire dans la langue, et le commentaire est accompagné de réflexions sur les sourires ironiques qui accueillirent plusieurs passages de son discours; enfin des vers extraits en grande partie du *Gazetin* (3), et qui avaient alors le mérite de l'à-propos, complètent la justification de l'auteur. Mais ces vers rappèlent tristement aujourd'hui à notre mémoire, des espérances qui ont été bien cruellement démenties.

Si ce discours excita le sourire des gens frivoles qui l'entendirent, si les philosophes du temps qualifièrent d'exagérations la peinture du *paysan de la Somme*, Gresset fut vengé

---

(1) Paris, Demonville, in-4°. de 36 pages, avec le discours de M. Suard.

(2) In-8°. de 60 pages, dit le Père Daire; lisez in-8°. de 61 pages, imprimé chez la veuve Godard.

(3) Voyez ci-dessus, page 55.

de ces misérables critiques par l'approbation des honnêtes gens et des véritables littérateurs.

« Ce discours de M. Gresset, dit Fréron (1), après en avoir
» donné les passages les plus remarquables, est judicieux,
» solide, agréable ; c'est l'ouvrage d'un véritable homme de
» lettres, d'un auteur plein de raison, de grâce et de goût,
» d'un académicien du bon temps : N'êtes-vous pas surpris,
» Monsieur, qu'il ait eu le courage de le prononcer dans
» l'Académie Française ? car sa réponse est précisément la
» contre-partie de tout le discours de M. Suard en l'honneur
» de la philosophie ; aussi la plupart des académiciens ont-
» ils été très-offensés de la hardiesse de leur directeur. »

Le Père Daire a répété avec raison cet éloge, mot pour mot, dans sa *Vie de M. Gresset* (2) ; mais il aurait dû nommer l'ouvrage qui le lui avait fourni.

Fréron, après avoir également cité une partie de la *Lettre à M.****, publiée à propos de la nouvelle édition du discours, ajoute :

« Vous voyez, Monsieur, que la réponse de M. Gresset et
» la lettre qui la précède ne sont pas à la louange des philo-
» sophes du jour, et je ne puis qu'applaudir aux sentiments
» vrais, honnêtes et vertueux qu'il fait éclater dans ces deux
» écrits ; il est certain, du moins je le crois, et ce n'est pas
» sans fondement que l'interversion des mœurs, des idées
» et du langage vient de cette épidémie philosophique qui
» a gagné presque toutes les conditions. »

Ces prévisions du grand critique ne se sont que trop justifiées par l'explosion du volcan de la révolution dans les dernières années du XVIIIe. siècle, et chaque jour, depuis cette époque, le mal a été en empirant ; livrée à tout le dévergon-

(1) *Année Littéraire*, 1774, tome VIII, page 316.

(2) Page 62.

dage du romantisme, la langue française n'est plus maintenant celle de Pascal, de Racine, de Fénélon et de Boileau ; rétrogradant platement vers le siècle des Jodelle et des Dubartas, nos *Jeunes-France*, pour me servir de la ridicule qualité qu'ils se donnent, dans l'impuissance où ils sont de faire du neuf, n'ont rien trouvé de mieux que de remettre à la mode les vieilles fripperies de la langue, en assaisonnant leurs phrases des plus ridicules locutions ; et, comme tout doit être à l'unisson, dans cette littérature barbare qu'ils ont adoptée, la coupe si naturelle et si harmonieuse des vers français, a été remplacée par de monstrueux enjambements qui donnent à leurs lignes plus ou moins longues, et qu'ils osent appeler des vers, le cachet de la prose, mais de la prose défigurée par une suite de syllabes rimées qui blessent tout-à-la-fois les yeux et les oreilles.

Si de ces étranges combinaisons du mécanisme de l'instrument destiné à la manifestation de la pensée vous arrivez à la pensée elle-même, les progrès de la barbarie vous paraissent encore plus rapides, puisque le dévergondage des idées n'a plus de terme, que les *Indiana*, les *Lélia*, etc., etc., ces mille et une peintures de la société la plus corrompue et de la plus infâme morale, reproduites sous tous les formats, inoculent chaque jour, dans les différentes classes de la société, le virus des âmes gangrenées des Georges Sand et autres barbouilleurs de papier de la même école, qui se font prôner chaque jour en caractères de toutes les grandeurs dans les journaux quotidiens, et les revues hebdomadaires ou mensuelles, ces échos vendus à tous ceux qui ont un écu pour payer quelques lignes d'éloge.

Les justes craintes de Gresset se trouvent donc aujourd'hui complètement justifiées, et si quelque chose m'a étonné, c'est d'avoir vu des écrivains raisonnables qui ont été et sont encore témoins de tous ces excès, faire chorus avec les anciens détracteurs du directeur de l'Académie, et critiquer

son excellente réponse au discours de M. Suard; ainsi, par exemple, Dussault, dans ses *Annales Littéraires* (1), Auger, dans ses *Mélanges philosophiques* (2), et l'auteur anonyme d'une *Notice sur Gresset*, placée à la tête d'une édition de *Ver-Vert*, imprimée en 1832 (3), ont dépassé à cet égard toutes les bornes de la critique, Dussault, surtout, a poussé la mauvaise foi et la déraison jusqu'à prétendre que Gresset

« N'écrivait pas en prose comme il écrivait en vers, et
» qu'il n'était plus le même quand il passait du style poétique
» au style oratoire. »

Et, pour preuve de cette étrange assertion, il détache de la réponse à Suard, des lambeaux qui, pris séparément, et véritables *membra disjecti poetæ*, dénaturent tout-à-fait les idées de l'orateur.

Felez n'est pas plus juste à l'égard de la prose de Gresset, quand il dit dans ses *Mélanges* (4) :

« La prose de Gresset manque de légèreté, de grâce et
» de naturel. »

Auger, plus poli, mais non moins incisif que Dussault, ne pouvait pas être de bonne foi en traçant ces paroles :

« On se souvient qu'en 1774 il vint débiter devant l'Aca-
» démie une longue et chagrine diatribe contre les vices du
» langage à la mode. On peut croire que pour en mieux
» dégoûter le public, il avait imaginé d'en donner une imi-
» tation exagérée. Ce fut en jargon véritable qu'il fit la satire
» du jargon, et si, dans l'imprimé les caractères italiques
» ne distinguèrent pas les expressions ridicules citées par

---

(1) Paris, 1824, in-8°, tome V, pages 41 et 42.

(2) Paris, 1828, in-8°, tome II, page 246.

(3) Paris, in-8°, page 14.

(4) Paris, 1828, tome III, page 208.

» lui, elles se confondaient tout naturellement avec celles » qu'il emploie pour son propre compte. »

Le biographe anonyme, qui peut-être n'a pas même lu le discours de Gresset, tranche à son tour la question, et prétend :

« Qu'il resta au-dessous de la tâche qu'il s'était imposée, » et que l'orateur provincial se méprenait sur tout, et n'était » plus instruit de rien. »

Il me semble que tous ces littérateurs de *feuilletons* auraient dû consulter les avocats de l'autre parti avant de prononcer leur sentence d'une manière si absolue, et peser dans une juste balance surtout l'opinion de Fréron (1), qui a été, ce me semble, le critique le plus parfait de notre vieille littérature; or, nous avons vu qu'il a vengé d'avance Gresset de toutes les ridicules imputations de nos journalistes modernes qui, du reste, n'ont fait que répéter en d'autres termes les arguments usés dont La Harpe s'était servi jadis

---

(1) Mon ami, M. Louis Du Bois, m'a vivement reproché cet éloge de Fréron, en me disant : « Fréron, le partial et injuste Fréron, est bien éloigné, je crois, » d'être le critique le plus parfait de notre vieille littérature; il n'a ni les lu» mières, ni la modération, ni la dialectique, ni le goût sur des Basnage, des » Le Clerc, des Bayle et des La Harpe, ni même de Ginguénée etc.; relisez » seulement ce qu'il a eu l'impertinence absurde de dire du plus élégant, du » plus spirituel et du plus parfait de nos contes, *Ce qui plaît aux Dames*. » Fréron était d'ailleurs extrêmement peu instruit. Relisez dans la *Biographie* » l'article de M. Villenave. »

Je viens de relire l'article de M. Villenave, et n'en déplaise à M. Du Bois, tout ce que le biographe dit de Fréron me donne gain de cause et dément les assertions de M. Du Bois ; je n'en citerai pour preuve que ce peu de mots : « Fréron était né avec beaucoup d'esprit; il l'avait cultivé par de » bonnes études. Son style était pur et correct; l'ironie lui était familière, » et il connaissait toutes les ruses du genre polémique. »

De plus, tout le monde sait que, malgré sa haine contre Fréron, Voltaire a dit de lui : *C'est le seul homme qui ait du goût, je suis fâché d'en convenir.*

dans *le Mercure* et dans son *Cours de Littérature* (1), pour soutenir les écrits de ceux dont il se sépara plus tard quand, éclairé par les torches de la Révolution, il finit, sans doute, par reconnaître qu'en 1774 la vérité, la raison, le bon sens et les vues profondes se trouvaient alors du côté de Gresset, et qu'en conséquence sa tête était plus saine que celle des encyclopédistes qui, au rapport de Bachaumont (2), traitèrent de radotage (3) les excellentes choses dont son discours était rempli ; aussi La Harpe a-t-il eu tort de laisser subsister, dans son *Cours de Littérature*, sa critique du discours de Gresset, d'autant plus injuste que les vérités qui en forment la base, invinciblement démontrées d'après l'état actuel de la société française, ne peuvent plus aujourd'hui être niées par personne ; aussi malgré le risque de répéter quelques-unes des pensées de Gresset, que j'ai citées plus haut (4), je crois devoir consigner ici les principales idées qu'il jeta rapidement sur le papier, et qui servirent ensuite de base à son discours, dont le manuscrit autographe de dix-huit pages in-4°. existe encore dans sa famille.

Le lecteur jugera sans doute comme moi que ces notes sont aujourd'hui *toutes palpitantes d'actualité*, comme le diraient nos littérateurs romantiques.

« De l'altération des mœurs à leur décadence le chemin » est toujours rapide, et le torrent qui entraîne le peuple est » l'introduction du luxe dans les campagnes.

» La suite inévitable du luxe est l'amour de l'argent, amour » devenu le centre de tout, le but universel, le mobile et » l'unique ressort des actions de tous les hommes, substitué

---

(1) Paris, Agasse, in-8°, tome VII, page 272.

(2) *Mémoires Secrets*, tome VII, page 198.

(3) Voyez Grimm, *Correspondance Littéraire*, IIe. partie, tome III, p. 159.

(4) Page 93.

» de nos jours à l'amour de l'honneur, qui était ce premier
» agent; on a mis à la place de l'honneur l'amour de l'ar-
» gent; ainsi avilissement des âmes, etc.

» Cause principale, affaiblissement des sentiments de la
» religion; ce frein si essentiel captiverait l'esprit, les pas-
» sions, anéantirait les vices; la religion est faite pour élever
» l'âme, pour la retenir dans les bornes de la raison et de
» l'honneur : il n'y a que les esprits égarés et les cœurs per-
» vers qui puissent soutenir que la religion rapetisse les idées
» et rétrécit le génie.

» Amour de la patrie affaibli, et celui de la véritable gloire
» éteint.

» Plus de respect pour les parents; et les femmes, qui ne
» se respectent plus elles-mêmes, ne sont plus respectées.

» La grande arme est le ridicule; veut-on perdre quel-
» qu'un, c'est un moyen sûr.

» Les mauvais livres sont des poisons publics; ils flattent
» les passions et propagent les vices.

» La corruption de la langue influe sur le caractère na-
» tional. »

Gresset fut dédommagés des injustes critiques que lui occasionna sa réponse à Suard, par l'approbation de tous les gens sensés, et dans le nombre de ceux qui rompirent des lances en sa faveur, on distingua *l'Épître à M. Gresset, de l'Académie Française* (1), qui lui fut adressée par un anonyme, dont il m'a été impossible de soulever le voile, malgré toutes mes recherches.

Cette longue Épître, en vers de huit pieds, est en quelque sorte une paraphrase du discours de Gresset; on y remarque surtout un passage qui résume en peu de mots les misérables passions littéraires mises en jeu dans cette circonstance. L'auteur rend une justice complète au caractère pacifique de

(1) Saint-Quentin, 1775, in-12 de 29 pages.

notre orateur, qui entendra sans s'émouvoir le *sinistre ramage* de ses ennemis, et dédaignera de s'en venger. Puis il ajoute :

« Telle en ton tranquille ermitage,
» Ton oreille entend sans danger,
» Sans émotion, sans outrage,
» Les coqs, les oisons ramager :
» De tes censeurs ils sont l'image,
» Peux-tu ne pas les ménager ? »

Gresset les ménagea en effet, puisque, rentré dans son ermitage, toute sa vengeance se borna à l'envoi de la seconde édition de son discours aux différents protecteurs qu'il avait à la cour, comme le prouve une lettre publiée dernièrement (1), et que je crois convenable de placer ici :

« Vous ne voyez sûrement que des gens heureux et des vi-
» sages gais, parce qu'ils ont le charme de vous voir et de
» vous entendre. Voudriez-vous bien aujourd'hui souffrir
» pour un instant qu'un ermite rembruni et fort triste se pré-
» sente à vous? Le sujet de ma tristesse est fort juste. J'ai
» eu l'honneur, Monseigneur, de vous écrire deux fois sans
» obtenir aucune réponse. A ma première lettre étaient joints
» trois exemplaires de mon dernier discours à l'Académie
» Française. L'un de ces exemplaires vous était offert avec
» mes vœux pour qu'il fût digne de votre goût et de votre
» suffrage. Long-temps inquiet sur le sort de cette première
» lettre, j'avais écrit à mon ami Watelet, pour vous deman-
» der, Monseigneur, si ce paquet vous était parvenu. Sa ré-
» ponse, datée du Mans, me faisait espérer qu'il me rendrait
» ce service quand il serait de retour à Paris; je lui récrivis
» à quelque temps de là, et je n'en ai rien reçu. »

---

(1) *Choix de Morceaux*, *Fac-Similé d'Auteurs contemporains*, publiés par M. E. Cassin, Paris, 1833, in-8°, page 220.

M. Renouard, qui n'a pas cru devoir admettre dans son édition de 1811 les deux réponses aux discours de Messieurs d'Alembert et Boissy, y a inséré celle dont M. Suard a été l'objet (1), ainsi que la lettre à M. *** (2).

Ce caprice de l'éditeur pourrait se comprendre, si son intention avait été de faire, comme M. Campenon, un simple choix parmi les œuvres de Gresset; mais M. Renouard ayant annoncé la prétention de donner la collection, aussi complète que possible, de tout ce qui était sorti de la plume du chantre de *Ver-Vert*, on s'explique alors difficilement l'omission des deux discours prononcés à l'Académie Française en 1754, et surtout de celui qui avait pour objet la réception de d'Alembert et l'éloge de M. l'évêque de Vence, dont le retentissement, comme on l'a vu, fut très-grand tant à Versailles que dans le monde littéraire.

Gresset ayant eu le malheur de perdre, le 10 juin 1774, M. d'Orléans de la Mothe, évêque d'Amiens, saisit avec empressement l'occasion qui se présentait de déplorer sa mort, en traçant l'éloge du prédécesseur de M. Suard (1), dont les vertus pouvaient être comparées à celles de M. de la Mothe :

« L'ornement, le saint, l'ange de son siècle, et dont le
» nom chéri de toute la France, comme de toute l'Europe,
» dont le nom seul rappèle le modèle le plus parfait que
» l'humanité ait peut-être jamais offert de toutes les vertus
» de l'homme céleste, et de toutes les grâces de l'homme
» aimable (2). »

Personne n'était plus capable que Gresset de développer cette pensée, et de tracer un éloge complet du vénérable pré-

(1) Tome II, page 408.

(2) *Ibidem*, page 398.

(3) M. de la Ville, évêque de Tricomie.

(4) *Discours prononcés par Gresset*, Amiens, 1774, in-8°, page 22.

lat qui l'avait honoré de la plus vive amitié; aussi le clergé d'Avignon (1), persuadé de cette vérité, fit demander à Gresset le panégyrique de M. de la Mothe, par l'organe de M. l'abbé de Cr*** (2), auquel il répondit :

« Vous n'êtes point du tout difficile à vivre ni à contenter » dans vos désirs; vous ne demandez que l'impossible, pas » davantage. Comment, vous prétendez qu'on veut avoir de » moi à Avignon le portrait de notre saint et aimable évêque?

» Si je le désirais fait comme il est digne de l'être, je m'a- » dresserais à vous-même; vous savez peindre, je sais tout » au plus crayonner.

» Si le désir de vous lire ne m'entraînait pas, je vous ré- » pèterais que l'expression la plus heureuse ne saurait attein- » dre ici à cette vérité qui donne la vie; et que, quand il » faut peindre une âme céleste, toutes les couleurs sont bien » faibles et bien petites : mais avant tout autre réponse, je » vous prierai de voir que le portrait même si désiré, si pré- » cieux, est déjà à Avignon; vous trouverez dans ses lettres » le caractère, l'âme, les grâces, la gaîté inaltérable, ce style » enchanteur, cette langue qui n'était qu'à lui, et combien il » en a écrites, monuments chers qui sont sûrement bien » conservés.

» Mais, puisque vous le voulez, je vous prouverai du moins » mon zèle, et je vous transmettrai quelques traits qui se- » ront de simples matériaux pour l'ouvrage que j'implore » de vous. . . . . »

Gresset, à ce qu'il paraît, ne conserva pas une copie de ces *simples matériaux*, puisqu'on ne retrouve à cet égard, dans ses papiers que des notes incomplètes, semblables aux suivantes :

---

(1) *Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Mothe* était né à Carpentras le 13 janvier 1683.

(2) Probablement Crillon.

« C'est à des voix sacrées à parler des vertus du pontife,
» de son zèle pour la religion, de ses leçons, de ses exem-
» ples; je ne voudrais vous peindre que l'homme aimable,
» si ce portrait n'était au-dessus de mes crayons et même
» de tous les pinceaux : son caractère enchanteur ressem-
» blait à ces physionomies dont on reconnaît bien quelques
» traits; mais dont il n'est pas possible de rendre l'en-
» semble. . . . .

» L'homme du ciel pour les vertus, était l'homme de la
» terre pour les agréments.

» Après l'éloge du bien, on doit mettre en ligne de compte
» le mal que l'on ne fait pas, et l'on doit en savoir gré : que
» de gens dont les ridicules prêtaient à la plaisanterie, ont
» eu, sans le savoir, des obligations infinies aux sacrifices
» que M. l'Évêque d'Amiens a toujours constamment faits à
» l'esprit de charité; personne, sans exagération aucune,
» ne saisissait plus rapidement et mieux tous les genres de
» ridicules . . . . quand l'occasion se présentait, on voyait
» qu'il se faisait violence pour n'humilier et ne mortifier
» personne. . . . le rire s'arrêtait, la gaîté se concentrait,
» le silence se commandait au milieu des plus belles occa-
» sions de plaisanteries, et quand il voyait ces originaux à
» révérences, à phrases plates et à esprit bête qui encom-
» braient ses audiences. . . . .

» M. le maréchal de Br.... voulant faire partager à M. de
» la Mothe une opinion que contredisait Mme. de Forcalquier,
» il dit : — Quand il sera question du point d'honneur,
» M. le Maréchal, j'en passerai par la décision du tribunal;
» mais en fait de parure et de grâces, vous permettrez que
» je m'en tienne au jugement des dames. . . . .

» — Pourquoi avez-vous été si tard nommé évêque, lui
» demandait un jour M. le D......, qui lui était si tendre-
» ment attaché. — Monsieur, lui répondit le prélat, quand

» le Roi a quelque chose de peu nécessaire à décider, Sa » Majesté l'ordonne le plus tard qu'elle peut. . . .

» — Quelqu'un de la cour m'ayant écrit de demander pour » lui, à M. l'Évêque d'Amiens sa bénédiction, la réponse » dont il me chargea, fut : — Mandez à M. de la. . . . que je » lui en donne une de la main, et mille du cœur. — C'était là » son cachet, une manière uniquement à lui de dire les » choses, et toujours avec noblesse et simplicité. . . . . »

Gresset nous apprend, par sa lettre à M. *** (1), qu'en revenant dans son ermitage, il fut atteint d'une maladie dangereuse qui le retint au lit près de trois semaines ; cette maladie était peut-être la première attaque de celle à laquelle il succomba en 1777.

Si nous devons en croire le Père Daire (2), dont les assertions, comme j'ai déjà eu lieu de le faire remarquer, ne sont pas toujours exactes, il faudrait rapporter à l'année 1775 le joli couplet adressé à Mme. Th..... (Thiroux), pour l'engager à ne pas veiller la nuit.

Ce couplet, reproduit par le Père Daire, parut en 1778 dans l'*Almanach des Muses* (3) et dans les *Affiches de Picardie* (4).

Je crois que ce couplet est de beaucoup antérieur à l'époque assignée par le Père Daire, et qu'il doit avoir précédé ou suivi l'*Épître à M. le président d'Arconville*, qui, comme on l'a vu, est de 1763 (5).

D'après la maladie dont Gresset fut atteint dans le courant de 1774, il convient peut-être de placer vers cette époque

---

(1) Page 6 de l'édition de 1774.

(2) *Vie de M. Gresset*, page 67.

(3) Page 258.

(4) Page 15.

(5) Voyez ci-dessus, page 14.

l'*Épître à M****, dont le manuscrit autographe m'a été communiqué par M. Natalis Delamorlière, membre de l'Académie d'Amiens :

« Puisqu'il faut que je vous réponde
» Pour être encor de vos amis,
» Des royaumes de l'autre monde
» Ce billet vous sera remis.
» Ce n'est pourtant pas que la parque
» M'ait déjà fait passer la barque
» Du vieux nocher de Phlégeton,
» Ni qu'ayant secoué l'argile,
» Et, citoyenne d'Achéron,
» Mon âme ait pris son domicile
» Sur le rivage de Pluton.
» Non, grâce au Ciel! quoiqu'on l'ignore,
» Je compte ici-bas des instants,
» Et mes jours se lèvent encore
» Dans la région des vivants.
» Mais quels jours! parlons sans mystère :
» Au fond du réduit solitaire
» Où je me suis fait un abri
» Contre l'insupportable ennui
» Des esprits faux et du vulgaire,
» Tranquille, incessamment nourri
» De la vérité qui m'éclaire,
» J'ouvre à ce flambeau salutaire
» Un œil trop long-temps obscurci
» Par la ténébreuse chimère :
» Aux traits divins de sa lumière
» Dont je me sens comme investi,
» Je lis la profonde misère
» Dont mon cœur était ébloui,
» Et dans cet exil volontaire,
» Trop heureux d'être enseveli,
» Ma béatitude est entière.
» Défendu par l'obscurité
» Où se perd doucement ma vie,

» Je vois mes jours en sûreté
» Contre l'imposture et l'envie :
» Là, ma gloire n'est pas ternie
» Par ces lèvres d'ignominie,
» Dont toujours l'organe empesté,
» Ne soufflant que la calomnie,
» Épouvante la vérité,
» Et ne plaît qu'à la troupe impie
» Qu'assèmble la malignité.
» Je ris de la simplicité
» D'un esprit insensé qui s'aime,
» Qui, n'ayant jamais rien goûté
» Qu'erreurs et que frivolité,
» Sait, dans sa petitesse extrême,
» Se faire de la vanité
» Une espèce de déité
» Aussi futile que lui-même.
» Là, j'abhorre l'avidité
» D'une âme honteuse et vénale,
» Dont la soif et l'ardeur brutale
» Sont l'insatiabilité.
» Là, jamais la cupidité
» Ne vient, de sa voix importune,
» Altérer ma tranquillité.
» Ami de la frugalité,
» L'heureuse médiocrité
» Borne mon cœur et ma fortune.
» Parmi le calme et la gaîté
» De mon humble et chère demeure,
» Je vois, sans en être agité,
» Les passions dont à toute heure
» L'homme trop faible est tourmenté.
» Loin de toute société,
» Défendu par l'obscurité
» Je foule aux pieds l'affreux système
» De notre pauvre humanité
» Qui, se dégradant elle-même,
» Méconnaît la félicité

» Jusqu'à placer le bien suprême
» Dans les bras de la volupté,
» Et par une basse fierté
» Prétend, dans sa folie extrême,
» Ériger en divinité
» Un fantôme de vanité,
» Principe des erreurs qu'elle aime.
» Là, détestant la cruauté
» De tant de cœurs qui se déchirent,
» Déplorant la fragilité
» De tous les faux dieux qu'ils désirent,
» Dans mes livres, mes seuls trésors,
» Je trouve la paix qu'ils poursuivent,
» Et je la trouve sans efforts.
» Là, par dégoût pour ceux qui vivent,
» Je n'habite qu'avec les morts.
» Dans une retraite profonde,
» Avouez qu'exister ainsi,
» Si ce n'est être en l'autre monde,
» Ce n'est pas être en celui-ci. »

L'Académie Ébroïcienne m'ayant prié d'enrichir son bulletin de quelques-unes des pièces inédites de Gresset, je lui ai fait passer cette Épître, qui a été insérée dans le bulletin de l'année 1848 (1).

M. d'Agay, intendant de la province de Picardie, prononça, dans la séance publique de l'Académie d'Amiens du 25 août 1774, un discours fort remarquable sur l'utilité des sciences et des arts : son importance fut cause que l'Académie en ordonna l'impression (2), et la réimpression après l'épuisement de la première édition : Gresset se chargea alors de rédiger une note pour faire part au public de la seconde résolution

(1) N°. 1, première partie, page 69.

(2) Paris, Lacombe, 1774, in-4°. de 24 pages.

de l'Académie, et sans doute son intention avait été de la faire insérer dans les journaux littéraires du temps, que j'ai vainement consultés à cet égard : il m'a donc paru convenable de placer ici la partie de cette note qui se rapporte au canal de Picardie :

« . . . . . . Une réputation durable n'appartient qu'aux » ouvrages qui parlent au bon sens universel, à la raison » publique de tous les temps, au bonheur de l'humanité.

» C'est à cette empreinte ineffaçable qu'est marqué l'ou- » vrage intéressant dont l'Académie demande la réimpression. » La première édition étant épuisée, on y joindra un plan » gravé du nouveau canal de Picardie, quoique la description » de ce canal ait été déjà si bien présentée par le magistrat » illustre, l'homme d'état, l'homme de lettres auteur de ce » discours, qu'elle aurait pu tenir lieu de cette gravure.

» D'ailleurs il s'était répandu sur l'entière exécution du » canal de ces bruits vagues, ténébreux et ridicules, dont » l'envie, la malveillance et la petitesse sèment toujours la » carrière des grandes entreprises.

» L'immortel fondateur du canal de Languedoc rencontra » également des voix ennemies sur son chemin, et ne leur » répondit que par le mépris, le courage et le succès.

» Une note ci-jointe de M. de Lionne, neveu de M. Laurent, » et héritier de ses talents supérieurs, les dispensera de » pousser leurs gazettes plus loin, en leur annonçant que les » travaux du canal, dont ils avaient prophétisé la disconti- » nuation, vont être suivis avec la plus grande célérité.

» Une semblable réponse est assurément tout ce que l'on » doit ici aux raisonneurs et aux envieux, mais pour leur » consolation et leur repos. . . . »

Gresset, d'après la considération personnelle dont il jouissait et le rang que son mérite lui assurait dans sa province, était assez ordinairement l'avocat de ceux qui avaient besoin de solliciter les agents du pouvoir royal, ou les membres des

cours souveraines; car on savait que ses demandes restaient rarement sans effet; je dois donc croire qu'il obtint la justice que le curé et les habitants du village de Camon réclamèrent par son intermédiaire, d'après la lettre suivante :

« MONSIEUR,

» L'honneur que j'ai de vous être associé dans une com-
» pagnie illustre où votre nom brille depuis près de deux
» siècles, et que votre génie honore personnellement aujour-
» d'hui, me donne la confiance de vous demander une grâce,
» et m'autorise à l'espérer. Permettez-moi de vous présenter
» ici, et de recommander à votre justice et à vos bontés la
» requête d'un curé qui est dans la peine, et qui est digne de
» toute votre protection, ainsi que la communauté de Camon.
» J'ai une maison de campagne dans cette paroisse, et j'y vois
» avec douleur le trouble et la consternation; il s'y est com-
» mis spécialement un acte affreux de violence dont j'ai été
» également scandalisé et affligé. Le syndic, le député et les
» autres principaux du lieu ont été enlevés de leurs lits,
» traînés en chemise par les chemins, et jetés ensuite en pri-
» son avec toute l'ignominie et la cruauté qu'on pourrait
» exercer sur des malfaiteurs. Ce spectacle, Monsieur, est
» digne de toute votre animadversion et de l'appui que vous
» donnez sans doute aux. . . . . . »

Cette lettre ne porte point de date et n'est pas terminée, ce qui empêche de connaître la nature de l'affaire qui l'a provoquée; de plus le manuscrit autographe que j'ai eu sous les yeux, se tait sur le nom de celui dont Gresset réclamait la protection pour les habitants de Camon; on ne peut donc faire que de vagues conjectures au sujet des points en question; toutefois j'ai pensé que la fraude du monopole concédé aux fermiers-généraux avait pu motiver les rigueurs dont Gresset se plaint, attendu que Camon n'est pas éloigné des frontières de l'Artois et du Santerre, et que sa situation, sur la rive droite de la Somme, à la porte d'Amiens, devait

être favorable aux contrebandiers du sel et du tabac, que sans doute les habitants de ce village ne manquaient pas de favoriser.

Dans cette hypothèse, Gresset a dû s'adresser à un personnage qui fut assez haut placé dans les conseils du Roi pour pouvoir s'interposer entre les plaignants et la cour des aides, qui nécessairement allait être appelée à juger les causes qui avaient provoqué les rigueurs alléguées par Gresset. Alors, comme on ne peut pas douter, d'après la première phrase de la lettre, que celui auquel Gresset l'a écrite, était son collègue à l'Académie Française, qu'il avait une réputation personnelle de littérateur, qu'un autre personnage de sa famille l'avait précédé parmi les Quarante, je crois que M. le marquis de Paulmy, qui réunissait toutes ces conditions à celle de ministre d'état, est le personnage anonyme qui a dû recevoir la lettre de Gresset.

Dominé par l'idée de poursuivre dans toutes les directions le mauvais goût qui, des cercles de la capitale, étendait ses ravages jusque vers les points les plus éloignés du foyer d'infection, Gresset, dans les années qui s'écoulèrent depuis son retour de Paris jusqu'à l'époque de sa mort, jeta sur le papier différents canevas pour lesquels il usa indistinctement de la prose et des vers, et qui, par leurs titres seuls, faisaient connaître l'esprit qui les avait dictés. Ainsi il écrivait, vers la fin de 1774, sur le verso d'un billet d'enterrement :

« Aujourd'hui que tout est en dictionnaire, je veux donner le dictionnaire de la conversation pour chacun des mois de l'année : les propos de janvier seront nécessairement différents de ceux qui se tiendront en février, et ceux des autres mois n'auront de même aucune espèce de rapport entr'eux. De plus, dans les dialogues figureront alternativement les morts et les vivants, de manière à faire connaître toutes les classes de notre société corrompue. . . »

Puis, sous un autre titre, celui de *Panaches provinciaux*,

notre poète peint en vers libres la ridicule imitation des travers de la mode qui enlaidit la beauté champêtre au lieu d'ajouter à ses grâces.

Répondant à cette juste critique, le défenseur de la mode s'écrie :

« On fronde en vain la mode et sa douce magie;
» En dépit de tout argument,
» Ainsi que de toute élégie,
» Ses roses sont le charme et le nœud du moment,
» Quelque goût, quelque objet qu'adopte son génie
» Ridicule ou bizarre, et neuve ou rajeunie,
» Tout prête à son empire un semblable soutien;
» Elle n'a jamais tort quand on est jeune et bien ;
» Elle ne donne un ridicule
» Qu'à la sotte, à l'espèce nulle,
» Qui, sans grâces et sans maintien,
» Usurpant, déparant le goût neuf qui circule,
» Veut être quelque chose et ne ressemble à rien. »

Mais le critique ne se tient pas pour battu par ce raisonnement banal, et donnant à l'un de ses tableaux le nom même de cette reine de la moderne Athènes, il en poursuit tous les ridicules dans sa *Satire des Modes*, ceux surtout qui portent la simple bourgeoise à singer les grandes dames en changeant de parure ; alors, dit-il, on voit

« La martre, les pékins, la leste polonoise,
» Le panache et les stras et la fausse turquoise
» Remplacer follement, à l'ombre d'un bureau (1),
» La laine, le linon, la coiffe, le manteau,
» La serge héréditaire et l'humble siamoise. »

Gresset, pour faire cesser la fureur des modes dans les classes moyennes, et réprimer entièrement

---

(1) Espèce d'étoffe.

« Les tons impertinents que prend la bourgeoisie,
» Sa fureur de parure et d'ostentation; »

pour ramener enfin les femmes à la simplicité, demandait l'adoption de plusieurs lois somptuaires à l'exemple de celles qui sont en usage dans les états héréditaires de l'Autriche.

Sans aller chercher si loin ces exemples, notre réformateur aurait pu en appeler tout simplement aux anciennes ordonnances de nos rois, qui n'étaient pas alors abrogées, comme le prouve l'anecdote suivante, insérée dans les *Mélanges manuscrits* de Pierre Taisant (1), et à laquelle le grand nom de Henri IV donne un intérêt tout particulier.

« Le luxe est, ce me semble, au dernier période où il peut » aller; tout est dans une si grande confusion, qu'aux Tui» leries, où les laquais ne suivent pas leurs maîtresses, on » ne distingue pas la femme d'un procureur de celle d'un » duc; il y a quarante ou cinquante procureuses à Paris qui » ont des habits de velours galonnés d'or; si la reine et Ma» dame la dauphine vivaient encore (2), qu'auraient-elles de » plus? Louis-le-Grand, à qui l'Europe ne résiste pas, n'a » point le pouvoir de faire exécuter les défenses qu'il a tant » de fois réitérées de porter de l'or et de l'argent sur les » habits, et il y a lieu de douter que Sa Majesté en vienne » jamais à bout, à moins qu'elle ne renouvèle un édit qui fut » fait sous le règne d'Henri IV. Ce grand prince voyant que » ses édits pour la défense de l'or et de l'argent sur les ha» bits n'avaient de force que pendant cinq ou six mois, et » qu'après ce temps-là ses défenses étaient oubliées, fit enfin

---

(1) Jurisconsulte célèbre, né à Dijon en 1644, et mort en 1715. J'ai fait depuis peu l'acquisition de ses *Mélanges*, en soixante-dix-huit volumes in-12, qui ont appartenu à l'abbaye de Citeaux. Voyez, tome II, page 445.

(2) La Reine étant morte en 1683 et la Dauphine en 1690, le manuscrit de Taisant est nécessairement postérieur à cette dernière année.

» celui-ci, qui fut observé avec toute l'exactitude possible :
» *Nous défendons très-expressément à tous nos sujets, de*
» *quelque qualité ou condition qu'ils puissent être, dans tous*
» *les lieux et terres de notre obéissance, de porter de l'or*
» *ni de l'argent sur leurs habits, de quelque manière et sous*
» *quelque prétexte que ce soit, excepté pourtant aux femmes*
» *de joie et aux filous, en qui nous ne prenons pas assez*
» *d'intérêt pour leur faire l'honneur de donner notre atten-*
» *tion à leur conduite.*

» Quoiqu'il y eut un mois de terme du jour de la publi-
» cation de cet édit, pour donner le temps de faire d'autres
» habits, le lendemain personne n'en osa porter, tant on eut
» peur de passer pour des *privilégiés*, et pendant la vie de
» ce monarque, cet édit fut inviolablement exécuté. Peut-
» être que dans le temps où nous vivons, bien des gens ai-
» meraient mieux qu'on doutât de leur vertu que de leurs
» richesses. »

Le luxe, en s'introduisant dans les classes moyennes sur les pas de la mode, devait effectivement offrir des inconvenances de plus d'un genre à l'époque où Gresset essayait d'arrêter son envahissement par ses observations et tout le poids d'une sévère morale, attendu qu'à cette époque la société avait une organisation tout-à-fait différente de celle qui subsiste aujourd'hui par suite de nos commotions politiques.

En effet, malgré le retentissement des idées philosophiques et l'espèce d'égalité qu'elles avaient introduite entre les trois ordres qui constituaient alors le corps de l'état, il existait cependant des nuances de position qui ne permettaient pas de confondre entre eux les différents membres dont ils étaient composés; et si le tiers-état, à raison de sa masse, semblait devoir l'emporter sur les deux autres ordres, toutefois le clergé, par la prépondérance des doctrines religieuses, et la noblesse, au moyen de ses privilèges, contrebalançaient effi-

cacement la puissance du nombre de leur rival; aussi celui qu'un accroissement de richesses plaçait inopinément hors de pair dans le tiers-état, s'empressait-il d'acquérir, par le moyen de l'or, ce qui s'appelait une *savonnette à vilain*, afin de primer à son tour ceux dont il avait long-temps partagé le sort.

Le mérite était donc rarement pour quelque chose dans cette espèce de transformation sociale, qu'on pouvait presque comparer à celle de ces insectes vulgaires qui deviennent de brillants papillons, puisque l'or était le seul agent de la métamorphose. L'insolence du parvenu se trouvait, dans ce cas, d'autant plus grande, que l'étage dont il était parti, portait un numéro qui l'éloignait davantage de l'entresol, et par conséquent son luxe se déployait avec une intensité égale aux privations qu'il avait éprouvées jusques-là.

Ainsi, tonner contre le luxe était à cette époque un devoir presque obligé du moraliste ; et son envahissement des classes moyennes rentrait nécessairement dans les attributions du pouvoir modérateur de la royauté qui devait tendre toujours à établir une égale pondération entre tous les éléments de l'ordre social dont la conservation lui était confiée.

Mais aujourd'hui que la Révolution a fait table rase ; aujourd'hui qu'il n'y a plus dans l'état d'ordre séparé ; aujourd'hui que le clergé réduit aux richesses spirituelles de l'autre monde, ne peut plus les échanger contre celles toutes matérielles de la terre ; aujourd'hui que la noblesse ne possède que des titres sans valeur sociale ; aujourd'hui que l'habitant de la commune ne peut plus en réclamer les priviléges ; aujourd'hui surtout que la division de la propriété met tous les membres de la famille sur le pied d'une égalité parfaite de fortune, et qu'enfin la valeur morale de l'individu peut contrebalancer avec avantage l'action de la richesse, le luxe n'offre plus le même inconvénient qu'autrefois, puisqu'il n'opère qu'un déclassement insensible parmi les masses.

D'un autre côté, la Révolution a tout-à-fait changé les éléments du luxe ; ainsi aujourdhui que le drap de Lyon ne distingue plus le maître du serviteur, et qu'une même étoffe leur est commune ; aujourd'hui que le frac a remplacé l'habit français, et que le pantalon anglais est devenu le rival préféré du vêtement dont la pruderie britannique défend aux femmes de prononcer le nom ; aujourd'hui que la marchande de modes porte le dimanche le chapeau, les collerettes et les volants qu'elle a confectionnés dans le courant de la semaine ; aujourd'hui enfin que ceux qui montaient derrière le carrosse en ont envahi l'intérieur, le luxe de la toilette a été remplacé par cette simplicité tout-à-fait bourgeoise dont Gresset déplorait la perte ; mais malheureusement une simplicité de mœurs n'a pas suivi celle des vêtements, et la Révolution, au lieu de diminuer la puissance de l'or en disséminant ce brillant métal dans un plus grand nombre de mains, n'a fait au contraire qu'inoculer davantage son virus dans les veines de chaque membre du corps social, et cela avec d'autant plus de facilité que la corruption est la base essentiellement fondamentale du gouvernement représentatif qui a un tarif pour toutes les consciences, depuis celles dont les boules forment la monnaie d'échange, jusqu'à celles de ces barbouilleurs de papier qui puisent leurs inspirations sur le trépied de la sibylle du cul-de-sac de Jérusalem, afin de pouvoir disséminer ensuite impunément leurs oracles mensongers dans toutes les échoppes des cabinets de lecture.

Le luxe a donc maintenant une action toute différente de celle qu'il exerçait jadis sur les habitudes de la population, depuis qu'il marche sous l'égide de la corruption, et que, secondé par la division de la propriété, il a pu s'introduire aussi facilement dans la chaumière du paysan breton, qu'au milieu de la ferme modèle des riches cultivateurs de la Beauce et de la Normandie.

Il est toutefois résulté de cet état de choses, que dans la

réalité les masses jouissent à cette heure d'un bien-être domestique qu'elles ne connaissaient pas autrefois, et qu'en conséquence Gresset aurait été obligé de modifier ses idées somptuaires, si, favorisé par la nature à l'égal de Fontenelle, ses jours s'étaient prolongés jusqu'au XIXe. siècle avec toute la plénitude de cette raison qui n'abandonna jamais l'auteur *des Mondes*, même à son dernier moment.

En 1776, Gresset fit imprimer, à Amiens, chez la veuve Godard (1), une Épître qu'il avait adressée à M. de Monregard, intendant-général des postes, en l'accompagnant d'un pâté de quatre canards. Cette pièce était précédée de la note suivante, que M. Renouard, à l'exemple de ses prédécesseurs, ne crut pas devoir admettre dans son édition de 1811 (2) :

« Cette Épître a été écrite, il y a quelques années, dans le » temps d'une épidémie pareille à celle qui est actuellement » répandue, et à laquelle on avait également donné le nom » de *grippe :* la ressemblance des deux époques a décidé la » publication de cette bagatelle. »

Les *Affiches de Picardie* s'en emparèrent aussitôt (3), et d'après des notes qui m'ont été communiquées par M. Du Bois, il paraîtrait que l'auteur en avait déjà fait lecture à l'Académie d'Amiens en 1769, ce qui coïnciderait avec la note de l'édition d'Amiens ; toutefois le procès-verbal de l'Académie porte simplement que Gresset fit, à la séance du 25 août 1769, la lecture d'une *Épître en vers à un de ses amis*, mais cette indication vague peut tout aussi bien se rapporter à une autre

(1) In-8°. de 22 pages. M. Louis Du Bois m'a fait observer avec raison que *Mouregard* était le nom de la famille de celui que, d'après une erreur, Gresset a nommé *Monregard*.

(2) Tome I, page 203.

(3) Février 1776, page 26.

épître qu'à celle qui accompagna plus tard les quatre canards, et dont Gresset fit lui-même la distribution, d'après une liste que j'ai retrouvée sur un feuillet séparé qui était chargé de corrections pour cette *bagatelle*, dont les exemplaires, au lieu de *canards*, étaient toujours accompagnés de lettres dont je crois devoir donner ici quelques échantillons :

Lettre à Monseigneur l'Archevêque de Paris (1).

« MONSEIGNEUR,

» Daignerez-vous perdre quelques instants à parcourir le » faible ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui; le seul titre qu'il a pour paraître à vos yeux, est » d'offrir, vers la fin, un portrait de l'immuable vérité : il ne » m'était pas permis de prononcer le nom de religion dans » le ton de ce petit écrit, mais je me flatte que nos pitoyables philosophes nouveaux-nés auront assez d'intelligence » pour aider à la lettre et m'entendre. Je serais bien enchanté, Monseigneur, si cette bagatelle est honorée de » votre suffrage, dont je connais tout le prix. Dans le voyage » que je fis à Paris, il y a dix-sept mois, je me présentai » plusieurs fois avec M. l'abbé Aunillon (2), pour vous rendre » mes très-humbles hommages; mais vous n'étiez point visible, Monseigneur, c'était précisément le temps de cette » maladie cruelle que vous avez supportée avec tant de courage, et dont vous avez été si heureusement délivré pour » la gloire et le bonheur de l'Église et de l'État. La privation » de votre présence a été un des plus pénibles regrets que » j'ai remportés de Paris, où je n'avais point été depuis dix » ans. Je partis pour avoir l'honneur de haranguer Leurs » Majestés, à la tête de l'Académie Française, sur leur avè-

(1) Christophe de Beaumont, né en 1713, archevêque de Paris en 1746, mort en 1781.

(2) Voyez, tome I, page 207.

» nement au trône, et ensuite l'objet le plus cher de mon
» voyage était de pouvoir vous faire ma cour. Je m'entretenais souvent ici de cet avantage avant mon départ avec un
» de vos plus tendres admirateurs, ce prélat si saint, si aimable, l'ange de cette province que je ne devais plus y
» retrouver à mon retour et que j'invoque tous les jours en
» le pleurant.

» Je suis avec un très-profond respect, etc. »

La lettre suivante prouve que la Reine entendit à Compiègne la lecture de *l'Ouvroir*.

Lettre à Madame la princesse de Lamballe.

« Madame,

» L'air de bonté, l'indulgence et les grâces dont Votre
» Altesse Sérénissime a honoré la lecture du petit *Ouvroir*
» *de Ver-Vert*, à Compiègne, semble autoriser ma confiance
» à lui présenter aujourd'hui le faible ouvrage que j'ai l'honneur de joindre ici : s'il est digne de votre goût et de votre
» suffrage, oserai-je espérer, Madame, que V. A. S. voudra
» bien me procurer la grâce et l'honneur que les exemplaires
» ci-joints soient mis sous les augustes regards de la Reine.
» Si cette babiole est assez heureuse pour amuser un instant
» Sa Majesté, c'est à la protection de Votre Altesse Sérénissime que je serai redevable d'un avantage si cher, et ma
» reconnaissance sera éternelle.

» Je suis, avec un très-profond respect, etc. »

Les lettres adressées à Monsieur, à Monsieur le comte d'Artois, à Madame Élisabeth, ressemblent à la précédente, et dans toutes il est question du récit de *l'Ouvroir*.

« Le jour que j'ai eu l'honneur de le réciter à Compiègne,
» dit-il au comte d'Artois, sera le jour le plus honorable de
» ma vie, et demeurera bien sensiblement gravé dans mes
» souvenirs. »

Il paraît que Madame Élisabeth prit un tel plaisir au ca-

quetage des nonnes de Nevers, qu'elle voulut entendre *l'Ouvroir* une seconde fois.

La lettre suivante mérite aussi d'être citée :

Lettre à Madame . . . . (1).

« MADAME,

» En mettant à vos pieds le faible ouvrage que j'ai l'honneur de vous offrir aujourd'hui, ainsi qu'à Madame Adél.... et à Madame Soph... je n'ose me flatter, Madame, qu'un quatrième exemplaire, que je prends la liberté de joindre ici, puisse aller par vos ordres jusqu'à Madame Louise, à moins que l'image de l'immuable vérité que j'ai tracée vers la fin de ce petit écrit, ne soit un titre pour attirer sur lui ses sublimes regards. Je serai bien enchanté, Madame, si cette bagatelle peut vous amuser un instant, ainsi que Mesdames, et mériter d'être honorée de vos augustes suffrages, dont je connais tout le prix, et ce sera un des plus heureux et des plus honorables jours de ma vie, si je puis apprendre, par vos ordres, que cette petite Épître a pu vous plaire, ainsi qu'à Mesdames.

» Daignerez-vous permettre, Madame, qu'après vous avoir offert l'hommage de cette babiole, je prenne la liberté d'exposer à vos yeux une peine qui m'agite depuis long-temps. J'ai eu l'honneur, il y a environ quinze mois, d'adresser à Madame Adél.... un tableau flamand fort ancien sur albâtre, représentant une princesse sainte sous l'habit de Carmélite. Quoique ce fût un morceau bien rare dans son espèce, aujourd'hui où l'art de peindre sur albâtre et sur marbre n'est plus en usage, c'était pourtant de ma part une

(1) Il est clair qu'il est question dans cette lettre de Mesdames *Adélaïde*, *Sophie* et *Louise*, filles de Louis XV, et par conséquent que celle à laquelle la lettre s'adresse, et qui n'y est pas nommée, est Madame *Victoire*.

» bien faible offrande, et que la seule singularité de ce mor-
» ceau antique m'avait enhardi à offrir à Madame Louise.

» Le triste provincial qui se prosterne en vous suppliant
» très-humblement, Madame, de vouloir bien lui pardonner
» tout l'ennui qu'il vous cause aujourd'hui, serait heureux
» dans sa solitude, s'il était instruit par vos ordres du sort
» de ce tableau.

» Je suis, etc. »

Il serait curieux de savoir quel a été le sort de ce portrait sur albâtre, offert par Gresset à Madame Louise, et dans quel cabinet les désastres de la Révolution l'auront fait passer.

Le nom de M. Turgot est accompagné de cette note :

« Vos rigueurs ne m'empêcheront point de désirer votre
» suffrage pour cette bagatelle. »

Elle prouve que Gresset n'avait pas eu à se louer du contrôleur-général, qui justement quitta le ministère en 1776, peu de temps sans doute après la réception de l'Épître de Gresset.

A la suite des autres ministres du temps, on remarque les noms de l'abbé de Lille, Sainte-Palaye, Foncemagne, Bréquigny. Il mandait à ce dernier :

« Je prie M. de Bréquigny de ne pas remettre les exem-
» plaires à leur adresse dans une séance de l'Académie, vu
» que je n'en envoie pas à tout le monde. »

L'exemplaire destiné à d'Alembert était accompagné d'une lettre dont malheureusement il ne reste que les deux phrases suivantes :

« Je vous dois, mon illustre et cher confrère, l'hommage
» de cette bagatelle ; je le dois au sentiment de l'estime et
» de l'attachement vrai que vous m'avez inspirés. . . .

» Votre génie ainsi que votre cœur ne sont faits que pour
» l'immortelle vérité dont j'ai aussi crayonné l'image ; je serai

» bien content si le tout, tel qu'il est, obtient votre suffrage, » dont je connais tout le prix. »

Enfin j'ai remarqué à la tête de cette curieuse liste, le nom du vieil ami de Gresset, l'abbé Marquet.

C'est à propos de cette Épître que Gresset reçut de Mme. de Gisors (1), la lettre suivante :

« *Ce 29 février 1776.* »

» Ma mère (2) est malade, Monsieur, depuis le 17 décem» bre ; elle a eu constamment la fièvre ; plusieurs fois, à » différentes reprises un point de côté ; enfin elle a craché » le sang il y a huit jours ; mais depuis hier elle est mieux, » et aujourd'hui elle n'a point de fièvre. Je profite de ce » moment, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous répon» dre ; c'est bien tard assurément, mais ce n'est pas ma » faute, et je n'aurai bien sûrement jamais à me reprocher » de vous manquer volontairement. J'ai remis à mon père » la pièce de vers que vous avez bien voulu m'envoyer à moi» même et m'adresser pour lui. Il m'a chargée de vous en faire » mille remercîments. Vous savez combien tout ce qui vient » de vous a des droits sur moi ; mais permettez-moi de vous » représenter que notre frivolité est à présent un de nos » moindres défauts, et plût à Dieu qu'on n'eût à Paris que » celui d'aimer les modes et les pompons ! Un poète sage, » vertueux et d'autant de talents que vous en avez, Monsieur, » devrait peindre nos vices et réussirait sûrement à nous en » rendre honteux, s'il ne parvenait à nous en inspirer l'hor» reur. En vous montrant mes vœux, Monsieur, sur l'usage

(1) Julie-Hélène-Rosalie Mazarin Mancini, fille aînée du duc de Nivernois, avait épousé, en 1753, Louis-Marie de Fouquet, comte de Gisors, fils du maréchal de Belle-Isle, qui mourut à vingt-sept ans, le 26 juin 1758, de la blessure qu'il avait reçue à la bataille de Crévelt. — Après sa mort Mme. de Gisors se réfugia dans le sein de la religion.

(2) Hélène-Angélique-Françoise Philippeaux de Pont-Chatrain.

» de vos talents, ne trouverez-vous pas que la confiance que
» vous m'avez fait la grâce de me témoigner, m'a rendue bien
» téméraire ? elle m'a du moins beaucoup flattée. Je vous
» renouvelle mes excuses d'avoir tant tardé à vous remercier
» et à vous renouveler l'assurance de tous les sentiments
» avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-
» humble et très-obéissante servante,

» NEVERS DE GISORS. »

Cette lettre, qui s'est trouvée parmi les manuscrits de Gresset qui ont été mis à ma disposition par sa famille, ramène tout naturellement à ma pensée les détails dans lesquels je suis déjà entré au sujet des autres papiers qui ont disparu entre les mains de M. D****** (1), et dont la perte est d'autant plus à déplorer, que la masse confiée à sa bonne foi par MM. de Longuerue, contenait toute la correspondance de notre poète pendant la moitié au moins du XVIII°. siècle.

Cette correspondance nous aurait nécessairement fait connaître d'une manière toute particulière les différents écrivains de cette époque mémorable de notre histoire littéraire, avec lesquels Gresset était toujours resté en relation du fond de la retraite où il avait songé de bonne heure, s'est écrié M. Baron (2), *à retirer son âme de la presse*, suivant le conseil de Montaigne.

Si j'avais pu consulter ces lettres autographes, une foule de notes incomplètes, qui me sont passées sous les yeux, se seraient alors transformées en documents certains, en explications claires et précises; enfin le voile qui couvre les noms indiqués par des initiales, aurait été plus facilement soulevé, les personnages inconnus seraient venus me révéler

(1) Voyez l'*Avant-Propos*, tome I.

(2) Éloge de Gresset, prononcé dans la séance publique de l'Académie d'Amiens, le 25 août 1772.

leurs titres à l'amitié de Gresset ; ainsi, par exemple, M. Dupleix ne pouvait pas manquer de m'apprendre qui il était, quelle espèce de place le gouvernement lui avait confiée, et les affaires qui obligèrent Gresset à invoquer son intervention d'une manière assez plaisante, par la lettre, sans date, dont je crois devoir citer ici quelques passages :

« Il est bien malheureux que l'on ait appris à écrire à ces » tristes provinciaux ; leurs ennuyeuses pages viennent sans » cesse tomber brutalement tout au beau milieu des plaisirs, » des enchantements et de l'ivresse de Paris ; ce sont de leur » part des lettres incroyables, de sollicitantes requêtes sans » nombre, de petites affaires éternelles. Il est bien vrai que » leurs lettres, si par hasard ellès amusent quelquefois sans » intéresser, sont lues, mais on parcourt leurs requêtes » sans en réaliser l'objet ; on entend les affaires qui les tou- » chent, sans y prendre la plus petite part ; on leur fait des » réponses charmantes, mais qui n'entrent ni dans leurs em- » barras, ni dans leurs vœux, ni dans leurs espérances...

» Avec l'air de désirer leur confiance qu'ils ne doivent » pas donner aux grands tout entière et tout aussitôt, on éloi- » gne soigneusement toute ouverture, toute confidence sur » l'objet de ces peines, et en s'amusant d'eux tant bien que » mal, on flatte, on charme leur longue et pauvre oreille » de toute l'harmonie des mots et des paroles.....

» Pour moi qui, dans ces *provincialismes* ténèbres, ai re- » couvré une lueur de réflexion et de malheureuse expé- » rience, et qui suis comme ces quarts de quinze-vingts pour » qui il y a encore petit jour à midi ; je ne viens aujourd'hui » présenter à M. Dupleix qu'une requête qui l'intéresse. Je » voudrais être assez heureux pour lui faire connaître, par » tout ce que je ferais pour lui, la réalité des sentiments » qu'il m'a inspirés. »

Malgré les recherches que j'ai fait faire en Normandie, il ne m'a pas été possible de savoir à quelle époque les magis-

trats de Rouen prièrent Gresset de composer l'inscription destinée à la bourse de cette ville; et si, comme je le présume, ils donnèrent la préférence au distique latin sur les vers français. On doit croire que la Révolution n'aura pas manqué d'en faire disparaître jusqu'aux dernières traces, ce qui explique tout naturellement l'oubli de la génération actuelle pour cet échantillon du style lapidaire de Gresset.

Voici, au surplus, les deux pièces telles que je les ai trouvées dans les papiers du poète :

« Dans ce temple éclairé par l'astre de la paix,
» Le commerce et l'honneur appèlent le génie :
» Ils offrent l'opulence et de plus chers succès
» A la noble et libre industrie.
» Méritez la fortune en réglant vos projets,
» Et méritez la gloire en servant la patrie. »

Le distique latin vaut mieux :

« *Religione loci, regali et sidere tuta*
» *Hic orbis gemini copia jungat opes.* »

Gresset a donné comme variantes de l'avant-dernier mot, *fundat* et *spargat*.

Une remarque que je n'ai pas encore faite, et qui m'est suggérée par un quatrain appartenant très-probablement aux dernières années de la vie de Gresset, c'est que les amis de sa jeunesse lui sont restés fidèles jusqu'à la fin de sa carrière. Ainsi, pendant son séjour à Tours, en 1734, ayant été intimement lié avec M. P.... et sa famille, il y a tout lieu de croire que celui à la mémoire duquel s'adressent les vers suivants n'est autre que l'ami de 1734 :

Vers à la mémoire de M. Pommier.

« D'une tremblante main j'ai tracé cet hommage,
» Trop faible monument des plus tendres douleurs;

» Et mes larmes baignent les fleurs
» Dont je couronne son image. »

Je suis en outre persuadé que la jolie lettre anonyme suivante est du même ami dont, sans doute, Gresset eut à déplorer la perte peu de temps après l'avoir reçue.

« *Tours, le 8 novembre 1775.*

» Papa charmant de l'oiseau de nos sœurs,
» A vous joie et liesse, à vous honneur et gloire,
» Encens, niche, couronne au temple de mémoire...
» Que vous faut-il? un trône? il est dans tous les cœurs.

» Est-il de Dieu possible, Monsieur le virtuose, que vous » ne viendrez pas, quelque beau matin, renouveler con- » naissance avec notre bonne et féale ville? serons-nous tou- » jours réduits à vous aimer à crédit? Oh! si la modestie » n'était pas chez vous le sceau du vrai mérite, quel bonheur » pour nous de pouvoir vous tenter par l'espoir de retrouver » encore ici grand nombre de vos anciens zélateurs! vos » écrits immortels les ont multipliés au centuple, et dans le » découragement où votre oubli nous jète, il ne nous reste, » hélas! que le plaisir de vous lire souvent, de vous appren- » dre par cœur, et de vous chérir toujours bien tendrement.

» *Amare liceat, si potiri non licet.* (1).

» Venez donc embellir les bords riants de la Loire; que » l'amitié vous prête ses aîles et vous transporte bientôt dans » le jardin de la France, dont tout habitant se fera gloire de » décorer votre front d'une couronne civique,

» Et d'être votre tributaire
» En fleurs, en fruits, en albergiers.

---

(1) Mart.

» Pour mon écot, moi... pauvre hère,
» Je vous promets, foi de confrère... (en Apollon)
» Une ample moisson de lauriers.

» J'ai eu l'idée un moment de vous en envoyer quelques » branches à compte; mais j'ai préféré de joindre une cou- » ple d'abricotiers de Nancy au cadeau que vous fait notre » ami commun l'abbé Tavernier. Puissiez-vous en croquer » les fruits avec autant de plaisir que j'ai à vous les offrir.

» Pour l'honneur de ma muse étique et cacochyme,
» Et qui ne fit jamais de vers *dorés*, *
» Monsieur le bel-esprit, souffrez
» Que je garde ici l'anonyme.

» * *P.-S.* Je hasarde le mot souligné d'après l'ingénieux » M. Tanevot (1), qui jouit, comme bien vous le savez, dans » la république des lettres, d'une considération aussi brillante » que bien méritée. Puisqu'il me reste encore de la marge, » vous ne serez peut-être pas fâché que je vous transcrive » ici le joli gentil petit rien dans lequel cet auteur adapte » cette épithète au mot *style;* et pour vous rendre ce mor- » ceau plus intéressant, qu'il me soit permis de vous articuler » ici qu'ayant écrit une lettre prosaï-poétique à un de mes » amis de Versailles, pour le féliciter sur les progrès rapides » et distingués de son fils, en fait de composition musicale, » cet ami fit passer la lettre à M. Tanevot, qui lui répondit » ainsi, *sonica*, comme l'exprime mon héros le bonhomme » Horace : *non stylum vertendo.*

» Ami très-cher, vous sais bon gré
» D'avoir décoré mon pupitre

---

(1) Alexandre, premier commis des finances et censeur royal, né en 1692, mort en 1773.

» De la noble et gentille épître
» Qu'un ami saintement titré,
» Trop bien a su de son chapitre (1)
» Vous tracer en style *doré* :
» Onc n'en vis telle, et l'élégance,
» Les sentiments, les tours divers,
» Ou de sa prose ou de ses vers,
» Montrent le goût et la science
» De cet ami, dont les transports
» Célèbrent les premiers efforts,
» Applaudissent à l'harmonie
» D'un jeune amant de Polymnie.
» Ce jeune amant, c'est votre fils ;
» Mais si les dieux toujours prospères
» Vous font le plus heureux des pères,
» N'êtes, ainsi qu'ils l'ont permis,
» Pas moins heureux dans vos amis :
» Or, voudrais que la Providence
» Me fît échoir pareille chance,
» Et qu'enfin cet homme de bien,
» (Car on ne doit point s'y méprendre,)
» Ainsi qu'il est votre ami tendre,
» Voulût être encore le mien.

» Il n'est pas que vous n'ayez fait très-souvent la dégustation de nos fameux cardons de Tours, et vous savez que ce légume est du nanan pour Messieurs les Parisiens. Eh bien ! M. le Picard, si le cœur vous en dit, faites le moindre petit signe à l'abbé Tavernier et compagnie, on vous en *députera* (2) quelques ballots pendant le cours de l'hiver prochain, à bon compte. Recevez toujours le petit paquet de graines que j'ai l'honneur de vous adresser ; elle est sûre et du meilleur crû. Je serai enchanté de vous avoir

(1) M. Pommier était, à ce qu'il paraît, chanoine.

(2) Mot souligné dans l'original.

» deviné le cas, toutefois, où vous auriez eu le dessein d'en
» cultiver l'année prochaine dans votre potager. J'ai lu quel-
» que part

» Que l'ami véritable est celui qui prévient.

» Toute réflexion faite, je charge mon premier jardi-
» nier de joindre deux pieds de cardons à la pacotille d'al-
» bergiers que l'ami Tavernier m'a prié de vous adresser.
» Recevez-les, je vous prie, non comme le denier de la veuve,
» mais comme un petit échantillon d'une très-grande pièce...
» la manufacture est établie chez moi, elle est riche et très-
» riche; ne craignez pas de l'épuiser.

» L'abbé grand, gros, gris, selon l'intitulation badine et
» familière que je lui donne quelquefois, est actuellement
» chez le marquis de Verneuil, avec le prince et la princesse
» de Rohan. Comme il est un peu négligent et *oublieux* (1)
» de son métier, *j'espère* (2) qu'il pensera à vous annoncer
» vos arbres quand vous les aurez reçus... *Nota* qu'il y en
» a six pour Mme. Jourdain. Respects sans nombre à votre
» chère et aimable moitié, je vous supplie : son choix fait
» son éloge. »

Il paraît que n'ayant pas encore de plan bien arrêté sur la forme qu'il comptait donner à sa critique des modes, Gresset, vers les derniers jours de sa vie, détacha des nombreux matériaux destinés à ses *Panaches provinciaux* (3), un morceau ayant pour titre *le vieux Miroir de* 1577, dont très-probablement il voulut former une satire particulière destinée à fronder les énormes échafaudages qui s'adaptèrent aux coiffures des femmes vers la fin du règne de Louis XV, et dont

(1) Mot souligné dans l'original.

(2) *Idem.*

(3) Voyez ci-dessus, page 120.

les caricatures se voyaient encore long-temps après sur les étalages des marchands d'estampes; l'une d'elles, dont le souvenir me poursuit toujours, représentait une grande dame entourée d'énormes paniers, et portant sur sa tête un vaisseau à trois mâts chargé de tous ses agrès.

Voici le début de cette satire :

« Ce miroir, le témoin et le peintre des âges,
» Avec honneur encor subsistant aujourd'hui,
» A vu l'esprit, le goût des divers personnages,
» Les révolutions des têtes, des usages;
» Trois siècles ont déjà défilé devant lui :
» Il a vu le heaume ainsi que la rondache,
» La fraise, le pourpoint, la veste, les manteaux
» Des chevaliers galants, des preux et des héros;
» Les cheveux courts et droits, la barbe et la moustache,
» L'écharpe noire ou blanche et l'élégant panache,
» L'habit noble et décent des modestes beautés,
» Plus touchantes sans rouge et sans airs affectés,
» Que ne l'est par des soins de toutes les espèces
» La génération des petites-maîtresses.
» Si ce contemporain du bon sens d'autrefois,
» Si ce miroir exact à rendre chaque image,
» Pouvait être sensible, emprunter une voix,
» Qu'il serait étonné, sincère et discourtois.
» En servant à tracer des têtes de notre âge
» Les ornements pyramidaux,
» Les toupets au troisième étage,
» Les énormes petits chapeaux,
» La sublime et folle coiffure,
» Image des prétentions
» Des élégantes sans mesure,
» Rehaussant leurs cheveux et baissant leur figure
» Sous un entablement d'aigrettes, de pompons,
» De plumes, de carats, de jais et de chiffons,
» Prodige enfin d'architecture,
» Où l'on verra bientôt, pour dernière parure,

» Des grelots et des lampions.
» Ah ! si, réalisant dans son muet langage
» La fable du miroir des *chevaliers danois* (1),
» A leurs propres regards, il offrait une fois
» Ces dames, ces messieurs, sans prisme, sans nuage,
» S'enlaidissant par goût, s'applatissant par choix,
» Sous l'énorme beauté d'un ridicule usage,
» Bientôt l'enchantement des sublimes chignons,
» Des superbes toupets la pénible structure
» Tombant avec leurs tours, leurs décorations,
» Cette branche d'architecture
» Serait rendue aux petites-maisons... »

Il paraît que, dans un de ces moments de découragement qui se rencontrent souvent dans la vie des poètes, Gresset se laissa aller à des imprécations contre la muse qui l'inspirait si bien. Si cette pièce n'était pas perdue, et si celle qu'il écrivit dans un sens opposé se trouvait plus complète, il serait curieux de comparer entre elles ces différentes compositions poétiques, et peut-être trouverions-nous alors que le *mens divinior* appartiendraient aux rimes du contempteur de la poésie, et que les accents du poète repentant n'auraient pas la même verve : il ne reste plus de cette dernière pièce que les vers suivants auxquels il serait difficile d'assigner une date certaine :

« Oui, je viens dans le sein de la philosophie
» Abjurer les projets de ma misanthropie,
» Déserteur d'un talent que je dois adorer,
» J'ai connu mes erreurs, je sais les réparer.
» De ce triste délire anéantis les crimes,
» Efface, cher ami, ces indécentes rimes,
» Où, le dernier printemps, j'invoquais ton secours

---

(1) Mots soulignés par Gresset, pour indiquer sans doute que cette citation est empruntée à *la Jérusalem délivrée*.

» Contre un art qu'avec toi j'adorerai toujours.
» O noble poésie ! ô lumière céleste !
» Quel était de mes yeux l'égarement funeste ?
» De tes propres bienfaits j'avais osé m'armer
» Pour déserter ton culte et pour te blasphémer... »

La pièce suivante, que M. Renouard n'a pas recueillie dans son édition de 1811, fut publiée pour la première fois dans la *Décade philosophique* (1), comme appartenant à Gresset, et l'*Almanach des Muses* (2) s'empressa de la reproduire l'année suivante. Je la connaissais donc depuis long-temps quand M. Louis Du Bois me la signala par sa lettre du 22 novembre 1833.

Cette pièce date nécessairement de la jeunesse de Gresset, et on remarquera qu'elle a beaucoup de rapport avec une chanson de la même époque que j'ai déjà citée (3).

La *Décade* ne donnant aucun renseignement sur l'origine de ces vers, on est autorisé à penser qu'ils lui ont été communiqués par M. D****** :

A Mademoiselle V......

« En vain vous vous cachez avec un art extrême,
» L'amour vous a nommée en me lançant ses feux ;
» A travers le masque envieux
» Rien ne me voile ce que j'aime.
» C'est vous, jeune V......, oui, c'est la beauté même ;
» J'en crois mon cœur plus que mes yeux.
» Oui, si trompé par l'enfant de Cythère,
» Par moi-même et par vos appas,
» Je parle à de beaux yeux que je ne connais pas,
» Belle dont le discours, l'adresse et le mystère

---

(1) N°. 18 du 30 ventôse, an V (20 mars 1797).

(2) An VI (1798), page 190.

(3) Tome I, page 114.

» Enivrent mes sens enchantés,
» Pourquoi m'enflammez-vous, si vous ne voulez être
» Que semblable aux divinités
» Qu'on encense sans les connaître? »

Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de me procurer une autre pièce attribuée à Gresset, d'après le n°. 1469 du *Catalogue des livres* de M. le président Crosat de Tugny (1), où elle figure sous le titre de *Satire des Femmes*, par l'auteur de *Vert-Vert* (*sic*), in-12; et j'ajouterai que non-seulement ce catalogue est le seul document bibliographique qui en fait mention, mais même qu'on ignore l'existence de cette satire à la bibliothèque du Roi, et que tous les papiers de Gresset se taisent à cet égard. Or, d'après le vieil axiôme de droit, *testis unus, testis nullus*, je suis disposé à penser que l'ouvrage en question n'est pas de Gresset, et qu'il faut le ranger parmi ces opuscules auxquels son nom servait alors de passeport; charlatanerie que Messieurs les libraires étrangers employèrent souvent pour écouler les productions d'un auteur médiocre.

Ainsi dans une compilation dont j'ai déjà parlé (2), et qui parut à Soleure, en 1740, sous le titre d'*Œuvres diverses de M. Gresset, historiographe de la ville de Paris*, on trouve, comme étant de Gresset, deux ouvrages intitulés *le Chien Pêcheur* et *la Musique*.

Notre poète fut sans doute peu flatté du présent; aussi se plaignit-il vivement, dans sa lettre à M. La Bruère (3), de ces enfants dont on lui imposait de force la paternité; mais sa réclamation n'arrêta pas la libéralité de Messieurs les libraires à son égard, et à leur exemple M. Michel de Cubières, entre les mains duquel le bouquin de Soleure était tombé par

(1) Paris, 1781, in-8°, avec les prix.
(2) Voyez tome I, page 72.
(3) Voyez, *ibidem*, *Avant-Propos*.

hasard, imagina de confier encore à la presse les deux pièces dont je viens de parler (1), en affirmant qu'elles appartenaient bien réellement à Gresset; or, chacun sait, et vingt catalogues en font foi, que le poème de *la Musique*, la plus importante de ces deux pièces, fut imprimé par Prault en 1734 (2), sous ce titre : *Les Dons des Enfants de Latone, la Musique et la Chasse du Cerf*, poèmes de Joseph de Rieux, sieur de Serré (3).

Le Chien Pêcheur, ou *le Barbet des Cordéliers d'Étampes*, est, d'après les recherches de M. Barbier (4), d'un nommé *Hémard d'Anjouau*, et il ajoute que sa publication a eu lieu vers 1730.

S'il faut en croire son premier biographe (5), Gresset fut emporté par un abcès qui lui creva dans la poitrine. Bachaumont (6) nous apprend, d'un autre côté, qu'il a été trouvé mort subitement dans son lit; sa femme, qui ne le quittait jamais, avait passé, pour la première fois de sa vie, un jour sans lui à la campagne, où son habitude était de rester ordinairement tout l'été : ramené en ville par son état souffrant, sans doute pour être plus près des secours de la médecine, Gresset habitait donc, au moment de sa mort, la maison provenant du chef de sa femme, située dans la rue St.-Méry,

---

(1) *Epître à Gresset au sujet de la reprise du Méchant, etc.*, suivie de deux ouvrages de ce poète célèbre, qui ne sont dans aucune édition de ses œuvres, etc., par l'ex-révérend Père Ignace de Castelvadra, petit-neveu du R. P. Brumoi. Paris, Moronval, 1812, in-8°. de 93 pages.

(2) M. Barbier, n°. 5235 de son *Dictionnaire des Anonymes*, seconde édition, en cite une édition in-4°. de 1717.

(3) Toutes les biographies se taisent au sujet de cet auteur de celui du *Chien Pêcheur*.

(4) Voyez, *ibidem*, n°. 5235.

(5) *Vie de M. Gresset*, par le Père Daire, page 70.

(6) *Mémoires secrets*, tome X, page 158.

à laquelle depuis on donna son nom, et il est décédé par conséquent sur la paroisse Saint-Jacques, comme le prouve son extrait mortuaire que je crois devoir donner ici textuellement :

« Extrait du double registre aux actes de décès de la pa-
» roisse Saint-Jacques d'Amiens, pour l'an 1777.

» Juin mil sept cent soixante-dix-sept, Jean-Baptiste-Louis
» Gresset, âgé de soixante-huit ans, écuyer, nommé par le
» Roi chevalier de son ordre, historiographe de l'ordre royal
» et militaire de Saint-Lazare, l'un des Quarante de l'Aca-
» démie Française et honoraire de celles de Berlin et
» d'Amiens, est mort le seize ; son corps a été inhumé le
» dix-sept au cimetière de Saint-Denis de cette ville, par
» moi vicaire soussigné, en présence d'honorable homme
» Alexandre-Vincent Gresset de Bussy, ancien échevin, son
» frère, et de monsieur Marie-Jean-Baptiste Morgan, écuyer,
» ancien capitaine au régiment d'Orléans, chevalier de l'or-
» dre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant de police,
» et maire de cette ville, assistant du corps de ville, qui
» ont signé.

» Ainsi signé : GRESSET DE BUSSY, MORGAN et GUIGNARD. »

Le corps de ville et l'Académie assistèrent aux obsèques de Gresset, qui eurent lieu, comme on vient de le voir, au cimetière de Saint-Denis, sans doute par suite du désir qu'il avait exprimé souvent d'y prendre sa dernière demeure (1).

Toutefois, s'il faut en croire les gazettes à la main, du temps, il faudrait assigner une autre cause à la manière dont se fit son inhumation ; car comme la cure de Saint-Jacques était à la nomination du chapitre de la cathédrale, non-seulement Gresset pouvait être enterré dans cette basilique, mais

---

(1) Probablement parce que ce local était celui que la société de Jésus avait occupé long-temps, et où s'écoulèrent les premières années de sa jeunesse.

même en sa qualité d'Académicien, c'était là que le service funèbre aurait dû être célébré : on assure donc que rien de tout cela ne fut exécuté, par suite de l'animosité d'un membre influent du chapitre qui, sans égard pour la considération personnelle dont Gresset jouissait, et malgré sa longue et intime liaison avec M. de la Mothe, ne voulut jamais pardonner au chantre de *Ver-Vert* les tendres sentiments qu'il avait fait naître dans l'âme d'une sœur auprès de laquelle toutes ses exhortations restèrent sans effet, et qui témoigna la plus vive douleur en apprenant la perte de celui qui l'avait rendue sensible.

CHAPITRE II.

1778 à 1787.

Malgré la retraite profonde dans laquelle Gresset avait passé les vingt-cinq dernières années de sa vie, le monde littéraire fut vivement ému en apprenant que l'auteur de *la Chartreuse* venait de succomber avant l'âge; aussi les Muses en deuil se hâtèrent alors d'apporter sur sa tombe le tribut de leurs divers sentiments.

Les *Affiches de Picardie* (1) et les *Mémoires Secrets* de Bachaumont (2) donnèrent les premiers ce distique latin :

« *Hunc lepidique sales lugent veneresque pudicæ;*
» *Sed prohibent mores ingeniumque mori.* »

Mercier, de Compiègne, l'inséra long-temps après dans son *Furet littéraire* (3), avec l'indication positive qu'il en était l'auteur, mais sans dire, toutefois, de quelle manière il l'avait livré au public en 1777.

On doit donc croire que cette publication se fit sous le voile de l'anonyme, puisque le fameux avocat d'Arras (4) prit ces deux vers pour servir d'épigraphe au discours qu'il adressa à l'Académie d'Amiens en 1785, quand il se mit sur

(1) Juin, page 104, année 1777.

(2) Tome X, page 159.

(3) Paris, an VIII (1800), page 113.

(4) Robespierre aîné.

les rangs pour obtenir la médaille d'or de douze cents francs destinée, comme on le verra plus tard, au prix de prose dont le sujet était *l'Éloge de Gresset.*

M. Maugendre de Belair, qui avait déjà adressé à Gresset (1) des vers sur sa croix de Saint-Michel, imita ainsi en français le distique latin (2) :

« Les jeux, les ris, les grâces en alarmes
» Pleurent Gresset sur leur autel,
» Il n'est point mort; pourquoi verser des larmes?
» Ses mœurs et ses écrits le rendent immortel. »

Il paraît que M. Simon, bibliothécaire du tribunat, avait également composé en 1777, une épitaphe latine, qui ne fut publiée que long-temps après par M. Fayolle, et dont voici le premier vers :

« *Hùc veneres unâ, lusus, charitesque quiescunt....* »

Les *Affiches de Picardie* recueillirent encore, à l'occasion de la mort de Gresset, une Ode de Mme. Renard (3), et des vers de M. Vérardy, maître ès-arts (4), qui renferment cette jolie pensée :

« Quoique du Pinde il eût atteint la cîme,
» L'envie à son aspect se laissait désarmer;
» Son mérite attirait et le cœur et l'estime;
» Le connaître, c'était l'aimer. »

Tous les biographes de Gresset sont à cet égard du même avis; écoutons d'abord celui qui, vivant pour ainsi dire dans

---

(1) *Affiches de Picardie*, 1777, mai, page 84.

(2) *Ibidem*, juin, page 104.

(3) *Ibidem*, juillet, page 109.

(4) *Ibidem*, août, page 131.

son intimité, fut plus à même que personne d'esquisser le portrait de l'ermite du Pinceau (1) :

« Il joignait à sa gaîté, chose extraordinaire! un fonds de » sensibilité incroyable : jamais on ne conta devant lui un » trait intéressant que ses yeux ne se mouillassent de lar» mes. . . . (2).

» M. Gresset fut recherché avec un empressement sans » exemple par tout ce qu'il y avait à Paris de gens considé» rables pour l'opulence et pour l'état, qui, dans tous les » avantages d'une grande fortune, n'ayant point d'objet plus » important que celui de leur plaisir et de leur amusement, » en trouvaient une source inépuisable dans la société d'un » homme qui était fait pour être le dieu de la bonne com» pagnie. »

Un autre de ses compatriotes nous a dit, de son côté (3) :

« Il savait unir la gaîté à un caractère presque mélanco» lique. . . . *Sa critique était ordinairement d'une expression* » *fine sans être recherchée; il savait la mettre à la portée de* » *tout le monde; aussi le plus bel usage qu'il faisait de son* » *esprit était de le donner aux autres* (4), qui le portaient » chez ceux qui n'avaient pas le bonheur de vivre avec lui... » Les billets qu'il écrivait le matin à ses amis, s'il était possi» ble d'en faire la collection, seraient seuls la preuve de l'es» prit le plus délicat et le plus aimable. . . . Il contait très» agréablement, et, aux agréments de la narration, se joi» gnait toujours le mérite de l'à-propos, et celui d'être tou-

(1) Lettre de M. de Wailly à d'Alembert.

(2) Voyez en outre ci-dessus, page 2.

(3) *Eloge de Gresset*, par M. Baron, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Amiens, lu dans la séance publique du 25 août 1778.

(4) Ce que je souligne a été déjà cité page 2 ; mais j'ai cru devoir le reproduire ici pour compléter le tableau.

» jours au niveau de ceux qui l'écoutaient. . . . Il savait n'être
» qu'un homme ordinaire, et c'est même ce qu'il aimait le
» mieux être ; aussi tout ce qui avait l'air de prétention lui
» déplaisait, et il le faisait connaître, moins cependant par
» ses paroles que par son silence, et par un air peut-être un
» peu trop significatif, qu'on eût même pu prendre pour de
» l'humeur... sa première vertu était la charité, parce qu'elle
» tient à la fois à l'humanité et à la religion. . . . »

On me saura gré de joindre, à ces deux esquisses, le portrait que traça un autre de ses biographes, M. Giroult (1), et qui, par le charme tout particulier dont il est empreint, se trouve dans une harmonie complète avec l'âme expansive de l'auteur de *la Chartreuse :*

« Confiné dans sa ville natale, il y avait contracté les plus
» doux nœuds; là, retiré du tourbillon, heureux de son atta-
» chement, libre de soins importuns, rassasié de cette vaine
» fumée dont on aime tant à se repaître, de cette ombre qui
» passe, et qu'il avait su si bien apprécier, cher à ses com-
» patriotes, honoré de l'estime publique, il jouissait de lui-
» même et du fruit de ses travaux dans la paix de l'âme et
» dans la sécurité de la conscience. Que lui fallait-il de plus
» pour le bonheur ? Il était doux, humain, bienfaisant; c'est
» lui qui a enrichi la langue du mot *bienfaisance*, et c'était
» le mot de son cœur. . . . Il était juste, même envers ses
» détracteurs ; il ignorait l'envie, et il abhorrait le fiel de la
» satire. . . . . Il n'avait jamais été agité de ces passions vio-
» lentes qui font souvent le malheur de notre existence, et
» qui nous jettent loin de nous ; jamais ces passions n'ont
» obscurci ses idées, ni troublé son jugement; son imagina-
» tion était toujours libre, toujours calme et riante ; quand
» sa mauvaise santé n'altérait pas la sérénité de son âme, il

(1) *Eloge de Gresset*, Paris, 1786, in-8°.

» répandait toutes sortes d'agréments dans la société.... Il » avait une manière de lire ses ouvrages qui leur donnait un » charme inexprimable..... »

M. Gaillard (1) fait observer avec raison, au sujet de ce passage, que M. Giroult a eu tort de considérer Gresset comme l'inventeur du mot *bienfaisance*, attendu qu'il paraît être la propriété de l'abbé de Saint-Pierre, d'après cette phrase que citent les *Mémoires de Trévoux* (2).

« J'ai cherché un terme qui nous rappelât précisément » l'idée de faire du bien aux autres, je n'en ai pas trouvé de » plus propre pour me faire entendre que le terme de *bien-* » *faisance*. S'en servira qui voudra; mais enfin il me fait » entendre et il n'est pas équivoque. »

L'abbé Desfontaines n'a pas hésité à signaler ce mot dans son *Dictionnaire néologique* (3), comme ayant été employé par le même auteur dans son *Mémoire pour diminuer le nombre des Procès*, page 37.

Voltaire a suivi la même tradition, d'après ces vers qui terminent le septième de ses *Discours sur l'Homme*, qui a pour titre : *Sur la vraie Vertu* :

« Certain législateur (4) dont la plume féconde
» Fit tant de vains projets pour le bien de ce monde,
» Et qui depuis trente ans écrit pour des ingrats,
» Vient de créer un mot qui manque à Vaugelas :
» Ce mot est *bienfaisance* : il me plaît, il rassemble,
» Si le cœur en est cru, bien des vertus ensemble.

---

(1) *Mélanges littéraires*, tome III, page 146.

(2) Juillet 1726, tome II, pages 55 et 58.

(3) Seconde édition, 1727, in-12, page 17.

(4) L'abbé de Saint-Pierre (Charles-Irénée-Castel), né en 1658, décédé en 1743.

» Petits grammairiens, grands précepteurs des sots,
» Qui pesez la parole et mesurez les mots,
» Pareille expression vous semble hasardée,
» Mais l'univers entier doit en chérir l'idée (1). »

D'après une note de M. Beuchot, qui termine ce discours, il paraît que Palissot (2) prétend contester toutes les assertions des auteurs que je viens de citer, en assurant que le mot *bienfaisance* appartient à Balzac. Il me semble, pour ne laisser aucun doute à cet égard, qu'il aurait fallu citer textuellement le passage de l'ouvrage de Balzac où ce mot a été employé; et comme j'ai vainement feuilleté différents ouvrages de cet auteur sans y rencontrer le mot *bienfaisance*, je puis d'autant moins adopter l'opinion de Palissot, qu'on le cherche également en vain dans la première édition du Dictionnaire de l'Académie Française (3), dans Richelet (4), dans Danet (5), dans Trévoux (6), dans l'*Encyclopédie* (7), et qu'il faut arriver au supplément de ce dernier ouvrage (8), pour l'y renconter, et c'est de là probablement qu'il aura passé dans les éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, publiées en 1778 et 1786.

Noël et Carpentier n'ont pas oublié ce mot dans leur *Philologie française* (9); ils adoptent l'opinion de Palissot, au

---

(1) *Œuvres de Voltaire*, édition de M. Beuchot, tome XII, page 100.

(2) *Mémoires*, 1803, tome II, page 43.

(3) Paris, Coignard, 1694, in-folio.

(4) 1708, in-folio.

(5) 1713, in-quarto.

(6) 1721, in-folio.

(7) 1751, in-folio.

(8) 1776, in-folio. L'article est signé D. F., et tiré d'un ouvrage étranger à l'*Encyclopédie*.

(9) Paris, Lenormand, 1831, in-8°, tome I, page 120.

sujet de Balzac, mais sans en administrer la preuve, et ils terminent leur article par les réflexions suivantes :

« J'ai entendu, dit M. Thomas, un grammairien célèbre, » l'abbé d'Olivet, dire, il y a quelques années, que le mot de » *bienfaisance* n'était pas français; mais la nation eut moins » de rigueur; elle fut contente de pouvoir exprimer dans un » seul mot, un devoir, une vertu et un plaisir. Ce mot pros- » crit par l'abbé d'Olivet, fut dans tous les écrits comme dans » toutes les bouches. »

Le cousin Jacques (1) n'a pas tout-à-fait partagé cette opinion de M. Noël; on lit en effet dans son *Dictionnaire néologique des Hommes et des Choses* (2) au sujet du mot *bienfaisance*.

« Autrefois c'était une vertu; la Révolution n'en a plus » fait qu'un mot. Ceci est exact; les richesses, passant dans » des mains endurcies par l'habitude du crime, ont été » perdues pour l'indigent. Un enrichi sur quatre mille, voilà » celui qui nous retrace encore un peu de *bienfaisance*; » mais consolons-nous, jamais on n'en a tant parlé. »

Hélas! on en parle plus que jamais aujourd'hui que les traditions de la Révolution reprennent faveur, et.... mais cette digression sur un mot attribué à Gresset est déjà trop longue, et je reviens à mon sujet.

M. Doigny, en s'adressant aux mânes de Gresset, a laissé échapper de sa plume facile quelques vers heureux (3) :

« Que de tes jours l'aurore fut brillante!
» Pour les mortels la gloire toujours lente,
» De ses rayons entoura ton berceau. »

---

(1) Beffroy de Reigny.

(2) Paris, Moutardier, an VIII, in-8°, tome II, page 89.

(3) *Almanach des Muses*, 1778, page 27.

Déplorant la fuite des arts, poursuivis par la barbarie, il s'écriait ensuite :

« Dans nos remparts une horde farouche
» De novateurs hardis et criminels,
» Sans frein, sans loi, le blasphème à la bouche,
» Des dieux du Pinde assiègent les autels ;
» Du mauvais goût le prodige s'achève,
» Des hurlements et des convulsions,
» Des échafauds, des poignards, des poisons,
» Tous les hauts-faits consignés à la Grève...
» . . . .
» Vont remplacer les savantes peintures
» Qui sans effort sortaient de tes pinceaux. . . . »

Je pourrais encore ici comparer le présent au passé et prouver que nous sommes bien plus loin du sens commun qu'en 1778 ; mais il me faudrait alors revenir de nouveau sur les tristes productions des novateurs modernes, et même, pour appuyer mes assertions, je me trouverais dans l'obligation de citer leurs phrases barbares, et je ressemblerais ainsi à ces peuples nomades, venus du Nord, qui corrompirent, avec leurs idiômes grossiers, la langue de César, de Virgile et d'Horace.

Indépendamment des vers que je viens de citer, on trouve encore dans les recueils du temps, sous le titre d'épitaphes, plusieurs distiques qu'il convient de rapporter également :

« *Hìc gemuere novem castum cum frâtre sorores*
» *Gressetium Pindo quod rapuêre Dii !* (1) »

Laplace n'était-il pas d'une concision qui approche de la sècheresse, en disant :

---

(1) *Affiches de Picardie*, 1777, août, page 131.

« Gresset n'est plus, et les Muses en deuil
» Avec Horace entourent son cercueil (1). »

Enfin il parut encore, à l'époque de la mort de Gresset, une *Lettre au public* (2), sur la perte de MM. Crébillon, Gresset et Parfait, par l'auteur des *Anecdotes de l'Empereur*, et M. Barbier, n°. 9445 de son *Dictionnaire des Ouvrages anonymes*, nous apprend que cette lettre est de M. *Chevalier*, dit *Du Coudray*.

N'ayant pu me procurer encore cet ouvrage, je ne dois en faire mention ici que pour ordre.

Les prétendants à la succession académique de Gresset ne se firent pas attendre ; ils justifièrent ainsi par leur empressement un ancien distique, dont le laconisme a d'autant plus de mérite qu'il résume en peu de mots toute l'histoire de l'Académie Française depuis sa fondation : on l'attribue à Fontenelle :

---

(1) *Chefs-d'Œuvre dramatiques de Gresset*, page 24.

(2) D'après *la France littéraire*, imprimée chez Duchesne en 1778, tome III, page 68, et l'ouvrage de Ersch, qui porte le même titre, tome I, page 334. — *Du Coudray* (Alexandre-Jacques-Louis), naquit à Paris en 1744 ; et comme l'ouvrage du bibliographe allemand, qui parut en 1797, ne donne pas la date de la mort de *Du Coudray*, on doit croire qu'il vivait encore à cette époque. *La Biographie universelle* n'a rien dit, même dans son supplément, sur ce laborieux littérateur, et, chose plus extraordinaire, M. Barbier, dans son *Examen critique et Complément des Dictionnaires historiques*, passe également le nom de *Du Coudray* sous silence, après l'avoir cependant cité dix-neuf fois dans son *Dictionnaire des Anonymes*, sous le nom de *Chevalier*. Autre oubli du savant compilateur, qui ne s'est pas souvenu que ce mot, placé en avant du nom, n'était qu'une simple qualification honorifique en usage avant la Révolution : ainsi on disait *chevalier Du Coudray, chevalier de Boufflers*, et personne, je pense, ne s'avisait alors d'aller chercher le nom du rival de Parny dans un dictionnaire historique au mot *chevalier*.

« Parvenus à quarante, on se moque de nous;
» Réduits à trente-neuf, on est à nos genoux (1).
»

Le fauteuil sur lequel s'étaient assis successivement Gombauld (2), lors de la formation de 1629, Paul Tallemant (3) en 1666, Danchet (4) en 1712, fut vivement disputé à la mort du chantre de *Ver-Vert*. L'abbé Millot (5) l'ayant enfin emporté sur tous ses concurrents, on remarqua que le récipiendaire avait également appartenu à la Compagnie de Jésus. Il s'était distingué comme historien abréviateur. Décédé en 1785, l'abbé Millot fut remplacé à son tour par l'abbé Morellet (6), qui reprit ensuite sa place à l'Académie Française, transformée en seconde classe de l'Institut national, quand la fièvre révolutionnaire fut apaisée.

Morellet mourut en 1819, laissant le fauteuil de Gresset à l'historien de la Régence : Lemontey (7) l'occupa jusqu'en 1827, qu'il passa au baron Fourier (8); mais ce savant secrétaire de l'Académie des Sciences en fut peu de temps possesseur, puisqu'il le céda en 1830 au philosophe Cousin, traducteur du divin Platon, qui ne me semble pas encore disposé à subir l'éloge de l'héritier futur du fauteuil de Gresset.

---

(1) M. Louis Du Bois assure avoir lu ces vers de la manière suivante :

« Sommes-nous trente-neuf, on est à nos genoux;
» Mais sommes-nous quarante, on se moque de nous. »

(2) Mort en 1666.

(3) Né en 1642, mort en 1712.

(4) Né en 1671, mort en 1748.

(5) (Claude-François-Xavier), né en 1726.

(6) (André), né à Lyon en 1727.

(7) (Pierre-Édouard), né à Lyon en 1762.

(8) (Jean-Baptiste-Joseph), ancien oratorien, né à Auxerre en 1768.

Par l'un de ces singuliers effets du hasard, d'Alembert, qui avait été reçu par Gresset, fut à son tour chargé de recevoir son successeur, et obligé par conséquent de faire fumer l'encens sur la tombe du défunt.

On avait remarqué dans le discours de l'abbé Millot cette phrase caractéristique sur les Jésuites :

« Une société assujétie aux bienséances les plus rigides, » où la pensée même était soumise à des lois que la reli- » gion n'impose point, où les lettres étaient un moyen su- » bordonné et non une fin principale, où *Ver-Vert* n'avait » pu se produire impunément, pouvait-elle retenir dans ses » liens l'homme le plus fait pour l'indépendance et pour les » muses. . . . »

Chacun était donc empressé de savoir comment d'Alembert se tirerait de ce pas difficile, et il y est parvenu avec assez d'adresse, en disant :

« L'Académicien que nous avons perdu, est un des écri- » vains distingués qu'a formés pour la littérature cette So- » ciété (dirai-je célèbre ou fameuse?) dont la fortune fut long- » temps si brillante, dont la chute a été si rapide, et dont » l'agonie a paru si longue à ses ennemis. M. Gresset, qu'elle » démêla bientôt dans la foule de ses élèves, ne tarda pas à » devenir un de ses membres, entraîné vers elle par le prin- » cipe honnête et louable, qui autrefois fit entrer dans son » sein les Petau, les Sirmond, les Bourdaloue, tous ces » hommes enfin dont elle a tiré sa véritable gloire, et la seule » qui reste à ses mânes. L'amour de la retraite et de l'étude » fut l'attrait qu'elle offrit au jeune prosélyte, inaccessible à » toute autre séduction, mais cédant comme malgré lui à » cette vocation modeste. Uniquement lié avec ceux de ses » confrères qui, comme lui, sans ambition et sans intrigues, » partageaient avec lui le goût paisible de la solitude et du » travail, il ne vit, dans la compagnie à laquelle il s'était » attaché, que ce qu'elle offrait à une âme pure d'intéressant

» et d'estimable ; aussi conserva-t-il toujours pour elle, même
» après l'avoir quittée, même lorsqu'il la vit périr et dispa-
» raître, cet attachement inviolable qu'elle a su inspirer à
» tous ceux qui lui ont appartenu ; attachement auquel on
» les reconnaît comme à un air de famille, et qui, aux yeux
» du philosophe, peut faire en même temps l'éloge et la cen-
» sure d'un corps dont le désastre a laissé les mêmes regrets
» aux plus vertueux et aux plus ambitieux de ses membres. »

D'Alembert, comme on l'a vu, s'était adressé à M. de Wailly, cousin et ami de Gresset, pour avoir quelques détails sur sa vie privée ; ayant déjà cité plusieurs passages de la lettre qui les renferme, je ne m'arrêterai pas plus long-temps sur le discours de d'Alembert, et je me contenterai seulement de faire observer qu'il a depuis servi de base à tous les éloges auxquels donna lieu le concours ouvert par l'Académie d'Amiens, qui, dans sa séance publique du 25 août 1781, proposa pour sujet de prix littéraire de l'année 1782, l'éloge de Gresset, et, par sa délibération du 5 août de la même année, décida qu'aucun des ouvrages présentés n'avait même paru digne d'une mention honorable.

Comme à cette époque les registres de l'Académie n'étaient plus tenus avec beaucoup de régularité, ils ne font mention que de deux discours, dont un seul, enregistré sous le n°. 1, et portant cette épigraphe :

« *Pietas mea et musa cordi est. . . .* »

s'est retrouvé dans ses archives.

Le même sujet fut donc proposé pour l'année suivante : mais l'Académie ayant encore décidé, le 11 août 1783, qu'aucun des treize discours présentés cette année n'avait été digne de la couronne, elle arrêta qu'un prix triple en valeur serait affecté au concours de 1784.

Enfin l'Académie jugea de nouveau, le 26 juillet 1785, que parmi les quatorze discours déposés au secrétariat, un seul,

le quatorzième, pouvait mériter une simple mention honorable, et, désespérant d'être plus heureuse en 1786, elle décida que le sujet serait retiré.

M. Gaillard blâma cette décision dans ses *Mélanges littéraires* (1) ; « il se serait enfin trouvé, dit-il, un homme digne d'aimer et de célébrer M. Gresset. »

Les douze cents francs, montant du prix, restant donc sans emploi, l'avis qui prévalut, dans le sein de l'Académie, fut de consacrer cette somme à l'érection d'un buste en marbre de Gresset.

Cette décision eut un grand retentissement dans le monde littéraire ; tous les écrivains condamnés par l'arrêt de l'Académie du 26 juillet 1785, ne furent pas les derniers à s'inscrire en faux contre une semblable jurisprudence, et même ils adressèrent à cet égard une plainte au gouverneur de la Picardie, qui était protecteur de l'Académie.

Voici, d'après les archives de l'Académie, le dossier complet de cet étrange procès :

« A Monseigneur de Périgord (comte), gouverneur de » Picardie et protecteur de l'Académie d'Amiens.

» En 1781, l'Académie d'Amiens proposa, pour sujet du » prix de l'année suivante, l'éloge de Gresset. Trois ans de » suite le prix fut remis : cette année, un des seize (2) dis» cours qui ont concouru a réuni tous les suffrages ; on est » convenu qu'il était le meilleur ; mais on a prétendu que ce » n'était pas un monument digne de Gresset ; en consé» quence un des académiciens a opiné qu'il fallait appliquer » les 1200 francs aux besoins de l'Académie. Son avis a été » suivi par la pluralité. Chacun des académiciens avoue que, » si le prix eût été simple, l'ouvrage l'eût mérité ; mais on

(1) Tome III, page 128.

(2) Les registres de l'Académie n'en indiquent que quatorze.

» trouve trop forte la somme de 1200 francs annoncée par
» le programme de l'année dernière, comme si cette somme
» n'était pas représentative du prix simple.

» Les concurrents supplient Monseigneur de vouloir bien
» prendre cette affaire en considération, et représenter à
» l'Académie qu'elle ne peut ni ne doit détourner à son profit
» la fondation faite par la ville, et qu'en ouvrant un con-
» cours, elle a pris avec le public un engagement sacré qu'elle
» doit remplir. »

Il paraît que cette lettre était anonyme (1), puisque la copie, envoyée à l'Académie avec la lettre suivante, ne porte l'indication d'aucune signature.

« *A Paris, le* 18 *août* 1785.

» Je me proposais, Monsieur (2), d'adresser au secrétaire
» perpétuel de l'Académie le Mémoire ci-joint, lorsque j'ai
» appris qu'il n'était pas à Amiens. J'ai en conséquence re-
» cours à vous pour être instruit de la vérité de l'exposé qui
» y est fait concernant les ouvrages qui ont concouru pour
» le prix proposé en 1781 et depuis jusqu'à ce moment,
» l'Académie n'en ayant jugé aucun, les années précédentes,
» digne d'être couronné.

» Vous me ferez plaisir, en me renvoyant le Mémoire,
» de me marquer ce qu'il faut que je pense de ces plaintes,
» si elles sont effectivement fondées; elles ne laissent pas que
» de faire de la sensation, les prétendants invoquant avec
» force les règlements de l'Académie au sujet de l'emploi des
» fonds.

(1) Rien ne prouve, comme quelques personnes l'ont avancé, qu'elle a été rédigée par Robespierre.

(2) La lettre porte pour suscription : A M. *Leleu*, qui cette année remplissait les fonctions de directeur.

» Je suis bien véritablement, Monsieur, votre très-hum-
» ble, etc.

» *Signé :* le comte DE PÉRIGORD. »

La lettre suivante est relative aux mêmes plaintes ; elle était probablement adressée au secrétaire-perpétuel de l'Académie.

« *A Paris, ce 1er. octobre* 1785.

» MONSIEUR,

» J'ai lu dans *le Mercure* l'extrait de la séance dernière
» de l'Académie d'Amiens ; il n'y est fait mention aucunement
» du prix pour l'éloge de Gresset. Ce silence a lieu d'étonner,
» car, Monsieur, l'Académie a donné ce prix, ou elle l'a re-
» mis pour la cinquième fois ; on n'en dit pas un mot : on
» en est d'autant plus surpris, que l'article que je cite, an-
» nonce que l'Académie d'Amiens propose pour le prix d'élo-
» quence de l'année 1786, l'éloge de M. de la Mothe, ancien
» évêque de votre ville. Je vous demande, Monsieur, au nom
» de plusieurs gens de lettres, une explication satisfaisante de
» cette énigme, et, à cet effet, de vouloir bien m'envoyer
» copie de la délibération du 25 août 1785 (1), arrêtée par
» l'Académie d'Amiens.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» *Signé :* Le marquis DE SAINT-JUST,

» Rue des Petits-Champs, hôtel Lussan. »

Le procès-verbal de la séance publique du 25 août 1785, fut une suite de la délibération du 26 juillet précédent. Cette pièce porte :

« M. le secrétaire ajouta que, pendant quatre années de
» suite, l'Académie avait remis le prix dont le sujet était
» l'éloge de Gresset ; que quelques discours ont des beautés
» remarquables ; qu'elle avait surtout distingué le discours
» n°. 14, avec l'épigraphe *quidquid calcaverit, hic rosa fiet,*

(1) Lisez : 16 juillet.

» comme supérieur à tous les autres ouvrages envoyés au
» concours ; mais que malgré les morceaux très-bien pensés,
» très-bien écrits qu'elle y avait lus avec satisfaction, l'éloge
» ne lui avait pas paru mériter la couronne (1). »

Pour compléter l'histoire de ce débat littéraire, je crois devoir donner ici une esquisse de chacun des discours qui l'occasionnèrent, en suivant, pour leur classement, le numéro d'ordre mentionné sur les registres de l'Académie en 1785.

N°. 1er, manuscrit de vingt-six pages in-4°, ayant pour épigraphe ce vers d'Horace (2) :

« *Iste quidem veteres inter ponetur honestè.* »

Cet éloge, attribué au malheureux Bailly par tous les bibliographes, a été imprimé à Genève en 1785 (3) ; mais cette édition offre quelques légères différences avec le manuscrit qui existe dans les archives de l'Académie, et ces différences prouvent que la copie remise à l'imprimeur ne portait pas les corrections qui ont été faites sur l'exemplaire destiné à l'Académie.

Ce discours est remarquable par le charme du style, la finesse des pensées et la rectitude des idées. Gresset y est peint de main de maître, et il me semble que l'auteur, ayant laissé tous ses concurrents bien loin derrière lui, devait obtenir la couronne. Un seul passage me suffira pour justifier l'opinion que je viens d'émettre :

« On demandera peut-être comment Gresset, célèbre dans
» le lieu où les talents sont le mieux appréciés, désiré des
» grands et des meilleures sociétés, vivant dans une riante

(1) Voyez registre de l'Académie, page 206.

(2) Liv. II. Ep. 1. vers 43.

(3) Trente-deux pages in-8°.

» oisiveté, faisant le matin des vers charmants échappés à la
» paresse, le soir des soupers agréables, a pu renoncer à
» ces plaisirs, et a dédaigné la capitale où le génie a son
» empire et où les talents ont leur rang comme les dignités.
» Sans doute son esprit devait s'y plaire, mais son carac-
» tère n'y était pas à sa place. Le caractère se façonne et se
» plie aux premières règles qui lui sont imposées. C'est dans
» le printemps de nos jours que nos habitudes se forment.
» Gresset, soumis d'abord à la règle de son ordre, ne con-
» serva que la liberté de son esprit; les grâces habitèrent sa
» cellule et inspirèrent ses talents; mais il fut grave dans ses
» mœurs, sévère dans ses principes. Il eut les manières et
» les opinions d'un solitaire; et par un contraste singulier,
» le poète aimable, qui avait été badin et enjoué dans le
» cloître, parut un homme austère dans le monde, où il
» avait été appelé par ses succès. Ce n'est pas le premier
» exemple de cette différence entre un homme et ses ou-
» vrages. On en est toujours surpris, parce qu'on oublie que
» les ouvrages sont les productions d'un talent qui nous
» transforme, qui nous élève, ou nous rend aimables, mais
» qui n'agit que par moments, au lieu que l'homme social est
» le résultat de ses habitudes, et est sans cesse commandé
» par elles. Gresset fut étranger à Paris par ses mœurs,
» comme il l'avait été à la vie monastique par ses goûts.
» Accueilli dans le monde par ses talents, sa vertu put s'y
» croire exilée, sa paresse y trouva peut-être l'oisiveté trop
» fatiguante. Gresset sentit qu'il avait besoin de lui-même, et
» que, perdu dans le tourbillon, il fallait qu'il en sortît pour se
» retrouver; Gresset sentit encore que, dans ce monde où il
» vivait, celui qui n'appartient à personne appartient à tous;
» il quitta donc l'oisiveté de Paris, pour aller se reposer dans
» la culture des lettres, et il se soumit au joug de l'hymen
» pour vivre et demeurer libre.

» Glorifiez-vous, Messieurs, de lui avoir donné la nais-

» sance et surtout de l'avoir rendu heureux. Ce parti, qui » demandait tant de sacrifices, fait seul l'éloge du caractère » de Gresset ; il n'y a que la vertu qui se plaise dans la re- » traite ; il n'y a que la modération qui fuie le séjour des » grandeurs ; et le génie simple et modeste, satisfait de lui- » même et de quelques suffrages choisis, peut seul quitter » le théâtre du monde, où les bons juges sont plus com- » muns, et les succès plus marqués et plus brillants.... »

N°. 2, manuscrit de douze pages in-4°, avec cette épigraphe tirée d'Horace (1) :

« *Multis ille bonis flebilis occidit.* »

Cet éloge est en vers de dix syllabes, et comme le manuscrit se termine par ces mots :

« *Nulli flebilior quàm mihi*, »

avec les initiales *D. W*, je dois partager l'avis des bibliographes qui l'attribuent à M. de Wailly. L'auteur, en le faisant imprimer (2) a voulu, sans doute, donner au public la preuve positive que, pour ce qui le concernait, le jugement de l'Académie avait été juste ; en effet, le versificateur ne s'élève jamais au-dessus de la médiocrité, et son ouvrage fait plus d'honneur à son cœur qu'à sa plume ; les passages suivants sont ceux qui m'ont paru les moins faibles :

« Loin des dangers de ce siècle pervers
» Tu nous chantas les vertus, le naufrage
» Du saint oiseau, citoyen de Nevers ;
» De ton printemps ce fut la fleur nouvelle ;
» Fraîches couleurs, heureuse fiction,
» Charmants détails, image naturelle

---

(1) Liv. I, Ode XXIV. 9.

(2) Abbeville, Devérité, 1786, in-8°. de dix-neuf pages.

» Des jeux naïfs de la dévotion.
» Ah ! quels regrets que ta main trop sévère,
» Suivant la loi d'un prétendu devoir,
» Ait supprimé dans ta sainte colère
» Le joli chant où tu peignais l'Ouvroir ?
» A tes amis tu n'en fis point mystère :
» Pourquoi frustrer en ce point notre espoir ?
» . . . .
» . . . . La mort pour lui fut un sommeil tranquille ;
» Sa faux terrible à peine le toucha,
» Et sa belle âme, en quittant cette argile,
» Au sein de Dieu pour toujours s'abîma.
» Allons, amis, courons sans plus attendre
» Renouveler l'hommage de nos cœurs,
» Et sur la tombe, où repose sa cendre,
» Gravons ces mots, en y jetant des fleurs :
» Ci-gît Gresset, poète inimitable ;
» Quoiqu'il vécût au temps des esprits-forts,
» Il aima Dieu sans cesser d'être aimable,
» Et s'endormit exempt de tous remords. »

N°. 3, manuscrit de quarante-sept pages in-4°, qui porte pour épigraphe :

« J'écris pour me désennuyer (1). »

Le style emphatique de l'auteur anonyme est fort curieux, et je suis persuadé qu'il a plus d'une fois fait sourire ses juges : la peinture suivante est surtout un chef-d'œuvre de mauvais goût :

« Je ne dirai donc pas que Gresset fut semblable à l'aigle

---

(1) Cette citation de Gresset n'est pas exacte ; voici le passage des *Ombres* :

« J'abandonne l'exactitude
» Aux gens qui riment par métier ;
» D'autres font des vers par étude,
» J'en fais pour me désennuyer. »

» qui, ministre des vengeances de Jupiter dont il porte la
» foudre, se joue au milieu des tempêtes et des orages, et
» qui, non moins rapide que la flèche échappée d'un arc
» détendu par un bras ferme et robuste, dirige son vol dans
» les régions les plus élevées de l'éther, où son œil, que la
» lumière la plus brillante n'éblouit pas, fixe le soleil dans
» tout son éclat; mais après l'examen des jolis chefs-d'œuvre
» de notre poète, nous pourrons, Messieurs, le comparer
» aux colombes de Vénus, nourries de fleurs et de rosée,
» accoutumées à becqueter l'ambroisie sur les lèvres ou dans
» les mains des Grâces, et qui ne quittant jamais les bos-
» quets printaniers d'Amathonte que pour être attelées au
» char de la mère de Cupidon, caressées par les Ris, les
» Jeux, les Amours, font l'amusement, et souvent tous les
» plaisirs de la suite de la déesse. »

A propos de la modération de Gresset envers ceux qui se firent ses ennemis, l'auteur, par un excès de zèle assez semblable à celui de l'ours du bon-homme (1), arrive à cette singulière conclusion que l'auteur de *la Chartreuse*

« Méritait qu'on imprimât aussi contre lui un libelle por-
» tant pour titre : *Réponse au silence de M. Gresset.* »

N°. 4, manuscrit de quarante-huit pages in-4°, ayant pour épigraphe ces quatre vers de Chaulieu (2) :

« Heureux qui, méprisant l'opinion commune,
» Que notre vanité peut seule autoriser,
» Croit, comme moi, que c'est avoir fait sa fortune
» Que d'avoir, comme moi, bien su la mépriser. »

Cet éloge, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître, se distingue par une foule de réflexions morales qui naissent na-

(1) La Fontaine, L. VIII, fable x°.

(2) *La Retraite*, voyez édition de 1777, tome I, page 26.

turellement du sujet, et dont plusieurs méritent d'être citées :

« L'homme perd courage dans l'adversité, et a souvent la
» bassesse de ramper aux pieds de ceux même qu'il méprise.

» Des protégés si bas, des protecteurs si bêtes,

» a dit avec tant d'énergie le poète dont je fais ici l'éloge.
» C'est sous cet aspect que la plupart des philosophes ont
» envisagé l'homme : voilà pourquoi on les voit le haïr ou le
» plaindre sur son existence, comme si la vie n'était pas un
» bienfait pour lequel nous devons toujours de la reconnais-
» sance à l'Être-Suprême. . . . .

» Le vrai sage est-il jamais malheureux ?

» Le poète vraiment philosophe ne doit son bonheur qu'aux
» plus sages réflexions, c'est en se représentant les inquié-
» tudes, les chagrins, les tourments de l'homme répandu
» dans les plus brillantes sociétés, qu'il se trouve heureux
» d'avoir eu le courage de s'en éloigner. Suivons-le ; il nous
» fera parcourir dans sa *Chartreuse* les différents états où
» l'homme s'empresse de se placer par ambition ou par in-
» térêt. Nous verrons, avec ce poète qui fait penser, les hom-
» mes toujours malheureux dans le sein même des richesses
» qui ont fait leur illusion. Il nous fera remarquer que ceux
» qui sont esclaves de leurs passions courent après un fan-
» tôme qu'ils prennent pour le bonheur. . . . .

» Fuyons cette philosophie arbitraire qui nous fait voir
» dans tous les hommes des objets d'horreur et de mépris !
» Gresset ne la connut jamais ; croire à la vertu, c'est la
» pensée la plus consolante dont on puisse s'occuper.

» Le poète qui nous fait si bien connaître les mœurs de
» notre siècle, était trop vertueux pour ne pas croire à la
» vertu des autres. . . . . . »

N°. 5, manuscrit de trente et une pages in-4°, portant pour épigraphe cette réflexion de Gresset (1) :

« C'est aux ouvrages à parler de leur auteur. »

Ce discours avait été déjà présenté à l'Académie en 1783 ; retouché par l'auteur (M. de Longchamps) (2), il offre plusieurs passages qui ne sont pas sans mérite ; j'aime assez le portrait suivant de Gresset :

« Il avait une manière toujours brillante et facile, une
» harmonie toujours soutenue, toujours variée, sans mono-
» tonie, sans détonation ; du sentiment partout. Ce caractère
» rend Gresset original, comme la naïveté rend La Fontaine
» inimitable. La langue poétique lui était si familière, qu'elle
» semblait être sa langue naturelle : il dit ce qu'il veut en
» vers avec autant d'aisance que les meilleurs écrivains l'ex-
» priment en prose ; il conserve cette facilité jusque dans le
» raisonnement, jusque dans le développement des périodes
» les plus nombreuses, auxquelles son art ôte cet air d'ap-
» prêt et de fatigue que ces sortes de figures annoncent pres-
» que toujours dans les orateurs les plus distingués. »

Quoique présentée d'une manière beaucoup trop absolue, l'assertion suivante, relative au *Méchant*, semble avoir cependant une certaine apparence de vérité ; et comme on cherche en vain dans les autres panégyristes de Gresset la confirmation du fait avancé par M. de Longchamps, je crois

---

(1) Discours de réception à l'Académie Française.

(2) Il y a eu plusieurs auteurs de ce nom ; celui que l'on connaît le plus est *Pierre*, de l'Académie de la Rochelle, traducteur, avec son frère, des *Elégies de Properce et de Tibulle*, qui mourut à Paris en 1812. *L'Eloge de Gresset*, n°. 5, appartient sans doute à l'un des deux frères plutôt qu'au secrétaire de Voltaire, qui portait le même nom ; on pourrait enfin l'attribuer à l'autre homonyme, qui s'est amusé à habiller en vers *la Cénie* de Mme. de Graffigny.

devoir rapporter ici le passage de son discours où il se trouve consigné :

« Le prodigieux succès du *Méchant* fut peut-être une des » raisons qui détermina notre auteur à renoncer à la carrière » du théâtre. Son but était de corriger le vice inhérent au » caractère qu'il a peint avec tant de vérité, et il ne fit que » le multiplier à tel point, qu'il eut par-là sur son siècle la » plus grande influence, mais la plus contraire à ses vues. » On ne parla bientôt plus que le langage de Cléon ; son rôle » devint celui de tous les élégants du siècle ; ses vers, ses » maximes constituèrent l'esprit des sociétés ; ainsi la cor» ruption fit servir à son triomphe un hommage rendu aux » bonnes mœurs. . . . . . »

N°. 6, manuscrit de trente-six pages in-4°, portant pour épigraphe ces quatre vers qui appartiennent à Gresset (1) :

« Pour t'égarer, le dieu du docte empire
» T'ouvre des bois nouveaux à tes regards,
» Et fait pour toi briller de toutes parts
» Le brodequin, le cothurne, la lyre.... »

Ce que cet éloge déclamatoire offre de plus remarquable, c'est qu'il est écrit depuis le commencement jusqu'à la fin sans présenter un seul alinéa : l'auteur ne s'est pas nommé.

N°. 7, manuscrit de vingt-trois pages in-4°, avec cette épigraphe tirée également de Gresset (2) :

« Quelques ombres, quelques défauts
» Ne déparent point une belle. »

Si l'auteur, qui est aussi resté dans l'ombre, n'avait pas empreint son ouvrage d'un certain parfum de pédanterie pré-

---

(1) *Epître à ma muse*, édition de 1811, tome I, page 89.

(2) *Vers sur la tragédie d'Alzire*, édition de 1811, tome II, page 282.

tentieuse, on pourrait le citer avec éloge, attendu que les matières sont sagement distribuées, qu'il est semé d'aperçus assez fins et de réflexions fort judicieuses : on me saura gré de citer ici les réflexions suivantes sur Louis XIV :

« Louis XIV, cet astre étonnant qu'admira le monde en-
» tier, et dont l'influence créa les arts et les génies, appro-
» chait de son couchant lorsque Gresset naquit ; ainsi, par
» une destinée qui n'a pas d'exemple, la nature semblait
» donner à Louis des droits sur les grands hommes de deux
» siècles, en faisant naître et mourir les premiers dans les
» moments les plus éclatants de son règne, et les autres tan-
» dis qu'il vivait encore et qu'il donnait au monde le spec-
» tacle touchant de sa vieillesse, de ses malheurs et de son
» courage..... »

Le jugement de l'auteur sur le caractère particulier de la poésie de Gresset, est assez bien exprimé :

« L'un disait que la longueur des phrases les rendait dif-
» fuses et traînantes ; un autre trouvait que la fécondité d'ex-
» pression dégénérait quelquefois en un luxe de mots qui
» annonçait de la stérilité dans l'esprit ; mais tous auraient
» dû savoir et auraient dû dire que l'harmonie, l'enchaîne-
» ment des vers, que l'aisance, la molle négligence qui em-
» bellissent sa diction, bien mieux que la cadence la plus
» exacte, font disparaître ces taches qui tiennent à la ma-
» nière de l'auteur, et qui paraissent une suite nécessaire
» des beautés faciles et de l'heureux abandon qui caractéri-
» sent un poète dont la paresse est la divinité, et qui, bien
» loin de se faire un travail d'écrire, s'en fait une volupté !.. »

Notre panégyriste a très-bien jugé l'un des chefs-d'œuvre de Gresset :

« *Le Méchant* ouvrit et ferma en même temps une carrière
» nouvelle ; ce n'est ni le pinceau de Molière, ni la gaîté plai-
» sante de Regnard, ni l'originalité piquante de Dufresny ;

» mais la finesse des détails, la grâce, la légèreté du pin-
» ceau, la fraîcheur du coloris, l'élégante pureté du style, la
» liaison des scènes, la vivacité du dialogue, la vérité des
» caractères, leur suite et leur parfaite consonnance semblent
» attacher cette comédie plus qu'aucune autre au théâtre de
» la capitale..... »

N°. 8, manuscrit de trente pages in-4°, ayant pour épigraphe cette phrase de Gresset (1) :

« Heureux d'avoir uni à ses talents tous les titres de l'hon-
» nête homme et du sage. »

J'ai trouvé dans les archives de l'Académie, au sujet de cet éloge, la lettre suivante adressée par M. Leleu, fils de l'Académicien de ce nom, à M. Gossard, secrétaire perpétuel, sous la date du 16 juillet 1785 :

« Il y a, dans le nombre des discours adressés à l'Acadé-
» mie, un n°. 8 dont la lecture vous amusera infiniment;
» on y trouve l'éloge de M. Jourdain fils aîné, qui, par amour
» pour ses chers frères et ses chères sœurs, a soutenu le poids
» d'un commerce très-étendu; de Mlle. Thérèse Jourdain, de-
» puis Mme. Boullet, à qui Gresset enseignait à chanter décem-
» ment; de M. Mangendre, etc.... mais, ce qu'il y a de plus
» singulier dans cet ouvrage, c'est que les Saints Pères, les
» Proverbes, la Genèse y sont cités à tout bout de champ,
» et notamment à l'occasion de la comédie du *Méchant*. Il se-
» rait difficile de porter la déraison plus loin que ne l'a fait
» l'auteur de cet éloge, qui est d'un certain chanoine *Sutaine*
» qui habite Paris. »

M. Leleu a grande raison, le discours de M. Sutaine est en effet fort ridicule ; les citations suivantes en sont la preuve :

---

(1) *Discours de Réception à l'Académie Française*, voyez édition de 1811, tome II, page 310.

« Gresset s'inquiéta-t-il de ses adversaires obscurs qui, » serpents cachés dans la vase du sentiment, font entendre » de loin leurs sifflements perfides ?....

» Est-il maison plus respectable que celle où les époux ne » s'occupent qu'à serrer plus étroitement chaque jour les » *roses* du mariage avec les lis de l'amitié !....

» Ici coule un fleuve (la Somme) assez noble pour ne » s'unir qu'à l'Océan..... »

N°. 9, manuscrit de quarante-trois pages in-4°, portant pour épigraphe ce distique latin que j'ai déjà cité, et qui semble appartenir à M. Mercier, de Compiègne :

« *Hunc lepidique sales lugent veneresque pudicæ;*
» *Sed mores prohibent, ingeniumque mori.* »

Cet éloge, qui a été imprimé en 1786, sans nom d'auteur (1), est attribué par tous les bibliographes au trop fameux Robespierre (2); et il serait très-probablement resté pour toujours enseveli dans l'oubli, sans la malheureuse célébrité de celui qui en est l'auteur; ainsi on a bien raison de dire que *les livres ont aussi leur destinée;* isolez en effet Robespierre de l'époque révolutionnaire où il exerça sa terrible dictature, et l'avocat d'Arras ne sera plus qu'un homme ordinaire (3), dont le nom n'aurait jamais dépassé les limites du ressort du conseil souverain de sa province : mais, grâce

---

(1) Paris, Royez, in-8°. de quarante-huit pages.

(2) Voyez Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, n°. 4942.

(3) M. Louis Du Bois m'a mandé, au sujet de ce jugement :
« Tout horrible qu'il est et doit être à nos yeux, Robespierre était connu, même » avant la Révolution. *Le Mercure* avait cité avec éloge ses *Mémoires judiciaires sur le Paratonnerre d'Arras* et le *Discours* qui lui valut un accessit » sur la question du préjugé qui notait d'infamie les parents d'un supplicié : » Il écrivait bien, avec élégance : il fut ambitieux, lâche, atroce et perfide; » voilà tout, et c'est bien assez. »

au sanglant *triangle d'acier* (1), un écrit de Robespierre est aujourd'hui une véritable rareté littéraire qu'il est impossible de passer sous silence, surtout quand on a la faculté de comparer l'ouvrage imprimé avec le *manuscrit autographe* de l'auteur.

Il résulte de cette comparaison, que j'ai faite avec beaucoup de soin, qu'il y a dans le discours imprimé une foule de passages fort différents de la leçon du manuscrit; j'ai porté ces variantes à l'encre rouge et noire :

1°. Sur un exemplaire appartenant à M. Beuchot, bibliothécaire de la chambre des députés;

2°. Sur un second exemplaire qui existe à la bibliothèque du Louvre;

3°. Sur un troisième exemplaire qui m'appartient.

Enfin j'ai également souligné à l'encre rouge les passages du manuscrit qui diffèrent de ceux de l'imprimé, après avoir transcrit ces derniers en marge de ce manuscrit conservé dans les archives de l'Académie d'Amiens, où chacun pourra le consulter.

Cet éloge est presque toujours déclamatoire et ampoulé; toutefois il m'a paru curieux de rapprocher le panégyriste de Gresset du sanguinaire dictateur de 1793, et de voir le membre du comité de salut public parler religion et morale, fronder la philosophie du XVIIIe. siècle, et prédire les maux qu'elle devait occasionner parmi la génération qui allait s'élever; écoutons-le parler :

« Je ne prétends point décider *ici* (2) entre les philosophes » qui ont combattu les spectacles et ceux qui les ont loués; » je ne veux point examiner si Gresset eut raison lorsqu'il » composa d'excellents ouvrages dramatiques, ou lorsqu'il se

(1) Expression du poète Barthélemy dans sa *Nemésis*.

(2) *Ici* n'est pas dans l'imprimé.

» repentit de les avoir faits. L'ami des lettres peut regretter » les productions dont il aurait pu enrichir encore la litté- » rature ; le citoyen qui gémit de voir la scène trop souvent » occupée par des pièces qui la change en une école publi- » que de mauvaises mœurs, peut voir avec peine qu'elle ait » été sitôt privée d'un génie qui, dans tous ses ouvrages, au- » rait laissé l'empreinte d'un cœur honnête et pur. Mais qui » osera faire une crime à l'homme de bien des sacrifices qu'il » croit devoir à la délicatesse de sa conscience, et lui mar- » quer les bornes qu'il doit donner à son amour pour la » vertu ? Que les principes de Gresset aient été trop sévères » ou non, peu m'importe ; ils étaient les siens, il eut le cou- » rage de les suivre : il crut voir d'un côté la gloire, et de » l'autre son devoir, et comme il était beaucoup moins phi- » losophe que ses *détracteurs* (1), la gloire fut immolée au » devoir. Esprits fiers et sublimes (2), le sentiment qui pro- » duisit un tel sacrifice vous paraît donc digne de *vos* mé- » pris (3) et de vos censures ? eh bien ! je me dévoue moi- » même à vos épigrammes, je déclare que ce qu'il y a de » grand et d'héroïque rachète amplement, à mes yeux, le » tort de n'avoir pas eu une aussi haute idée que vous des » études dont vous êtes épris. Je le préfère à tous les » ouvrages qui ont illustré Gresset, à tous ceux qui auraient » pu l'illustrer encore, et la gloire d'être le premier des poètes » comiques, ne balance point, à mes yeux, le mérite de sa- » voir dédaigner ce titre.....

» L'éloge de beaucoup d'écrivains finit avec la liste de leurs » ouvrages ; ceux de Gresset sont la moindre partie du sien.

---

(1) L'imprimé porte *ennemis*.

(2) L'imprimé porte ici cette phrase de plus : *qui foulez aux pieds ce que vous appelez les préjugés avec tant de hauteur*.

(3) L'imprimé porte *votre*.

» Pourquoi cette réflexion ne peut-elle pas s'appliquer à tous
» ceux qui ont brillé par de grands talents ? le génie et la
» vertu ne sont-ils pas destinés à s'unir par une alliance im-
» mortelle ? l'un et l'autre n'ont-ils pas une source commune
» dans l'élévation, dans la fierté, dans la sensibilité de l'âme?

» Par quelle fatalité avons-nous donc vu si souvent le génie
» déclarer la guerre à la vertu ? Écrivains plus célèbres en-
» core par vos écarts que par vos talents, vous étiez nés pour
» adoucir les maux de vos semblables, pour jeter quelques
» fleurs sur le passage de la vie humaine, et vous êtes venus
» en empoisonner le cours ; vous vous êtes fait un jeu cruel
» de déchaîner sur nous toutes ces passions terribles qui font
» nos misères et nos crimes; que nous avons payé cher vos
» chefs-d'œuvre tant vantés ! ils nous ont coûté nos mœurs,
» notre repos, notre bonheur et celui de toute notre posté-
» rité, à laquelle ils transmettront d'âge en âge la licence et
» la corruption du nôtre.

» Mais au milieu de ces funestes désordres, c'était, *ce me*
» *semble* (1), un (2) spectacle *assez intéressant* (3) de voir l'un
» des plus beaux génies dont ce siècle s'honore, venger la re-
» ligion et la vertu par son courage à suivre leurs augustes
» lois, et les défendre, pour ainsi dire, par l'ascendant de
» son exemple contre les attaques de tant de plumes auda-
» cieuses. Heureux poète, vous pouviez goûter *sans remords*
» les doux fruits de votre gloire ; vous pouviez vous dire à
» vous-même : Jamais la basse flatterie ni l'odieuse satire ne
» profanèrent ma plume; mon nom, n'alarme point la pudeur
» et ne fait point frémir l'innocence ; le père ne veille point
» pour écarter mes ouvrages des mains de ses enfants ; on

---

(1) L'imprimé ne porte pas ces trois mots.

(2) Le mot *grand* est dans l'imprimé.

(3) Ces deux mots ne sont pas dans l'imprimé.

» ne voit *pas* (1) l'époux craindre qu'ils ne porte un funeste » poison dans le cœur de sa jeune épouse; dans tous les âges » ils rendront un honorable témoignage du caractère de leur » auteur, et formant le goût des citoyens sans corrompre » leurs mœurs, ils leur présenteront souvent, sous l'attrait » d'un plaisir honnête, les utiles leçons de la sagesse et de » la vérité.

» Mais, plus encore que vos ouvrages, votre vie rendra » votre nom respectable et cher à la postérité; l'image de » votre âme, gravée dans le cœur de vos compatriotes (2), » fera encore aimer la vertu chez les générations futures; » lorsqu'animés d'un sentiment patriotique, ils citeront les » productions de votre génie comme des monuments glo- » rieux à leur pays, ils ajouteront : Son cœur était encore » au-dessus de ses talents; il fut quelque chose de plus qu'un » écrivain célèbre, il fut juste, modeste, sensible, bienfai- » sant, ami sincère, tendre époux, excellent citoyen.

» De tous (3) ces sublimes philosophes qui censurèrent si » amèrement la conduite de Gresset, quel est celui dont la » postérité pourra faire un semblable éloge? voilà une gloire » qu'ils n'ont pas même songé à lui disputer. Bornant toute » leur ambition au mérite de bien écrire, ils ont fait de vains » efforts pour rabaisser ses talents, ils ont osé entreprendre » de l'avilir par ses vertus mêmes, et c'est par elles qu'il s'est » élevé au-dessus de tous ses rivaux. Quelques-uns sont par- » venus à la célébrité, lui seul a su mériter l'estime et l'*ad-* » *miration des hommes* (4), tandis que leur absurde jalousie

---

(1) L'imprimé porte *point*.

(2) L'imprimé porte en outre ici : *qui se montrent aujourd'hui si jaloux d'honorer votre mémoire*.

(3) L'imprimé porte *parmi*.

(4) Il y a dans l'imprimé *la vénération publique*.

» s'exhalait en *vaines clameurs* (1); tranquille, inaccessible à » leurs faibles traits, il ne fut pas même tenté de les écraser » par la supériorité de *son génie* (2); et comment leur malignité aurait-elle pu troubler son repos? (3) touchait-elle » aux véritables fondements de sa gloire et de son bonheur?..

» Mais comment s'occuper des vertus de Gresset sans parler » de ce respectable prélat dont il fut le disciple et l'ami? La » Mothe et Gresset, que vos noms soient toujours unis comme » vos âmes le furent autrefois, qu'ils volent ensemble à la » postérité *la plus reculée* (4), pour l'honneur et pour l'instruction de l'humanité! que Gresset soit à jamais le modèle des gens de lettres, et La Mothe l'exemple des prélats. » La Mothe (5), *on ne vous vit point, dans les délices de la » capitale et dans le fasté des cours, montrer un successeur » des Apôtres voué à l'ambition et à la mollesse; vous n'avez » point dédaigné de vivre près du troupeau confié à vos soins; » loin de lui vous auriez cru languir dans un triste exil. Eh! » qu'auriez-vous cherché dans le séjour du luxe et des grandeurs? Trouver, dans une autorité sacrée et dans un immense revenu, mille moyens de contribuer au bonheur*

(1) *Clamaurs impuissantes*, suivant l'imprimé.

(2) *Ses talents*, sur l'imprimé.

(3) Après le mot *repos*, l'imprimé porte : *lui était-elle quelque chose de sa vertu?*

(4) Ces trois mots ne sont pas dans l'imprimé.

(5) A la place de tout ce que je souligne, l'imprimé porte :

« *Grâce à vos vertus, nous avons cru voir un de ces saints évêques qui » jadis illustrèrent le berceau du christianisme, revivre au milieu de nous » pour consoler la religion et affermir la piété chancelante; dévoué tout entier » au bonheur du troupeau qui vous était confié, vous mettiez votre félicité à » vivre auprès de lui, et votre gloire à faire son bonheur. L'éclat et les ri» chesses attachées à votre dignité ne furent, entre vos mains, que les instru» ments de votre bienfaisance et de votre charité.* »

» *d'une vaste contrée; être au milieu des peuples comme un*
» *Ange tutélaire qui soulage la misère, encourage la vertu,*
» *fait régner l'ordre et la paix avec les mœurs et la religion*
» *dont il étend l'empire par le seul respect qu'inspire sa*
» *personne; cette destinée vous paraissait assez belle, et*
» *votre grande âme ne soupçonnait pas même qu'il pût en*
» *exister une autre plus digne de ses vœux.*

» Illustre Prélat, recevez l'hommage de toutes les âmes » honnêtes et sensibles; la vertu chez vous n'eut rien de la » rudesse que lui prête quelquefois une humeur dure et » sauvage. Sévère envers vous-même, vous fûtes indulgent » pour les autres. Votre zèle était pur, votre cœur était » doux, votre esprit aimable et éclairé : votre vie fut le mo- » dèle des peuples soumis à votre autorité, et votre mort » fut honorée de leurs larmes. Qu'il était difficile de les con- » soler de votre perte! vous *avez su du moins laisser* (1) un » puissant motif *d'adoucir* (2) leurs regrets, dans le zèle et » dans la piété d'un prélat dès long-temps associé par vous- » même à vos nobles travaux. C'était la destinée de l'Église » d'Amiens d'être gouvernée successivement par des évêques » faits pour donner à un siècle corrompu le spectacle des » vertus qui ont *illustré le berceau du Christianisme* (3).

» . . . . Ce fut sans doute pour le public une scène assez » nouvelle de voir le directeur de l'Académie Française » chargé de répondre à un discours de réception qui con- » tenait le plus magnifique éloge de ce siècle, ne pas ap- » puyer le sentiment de l'orateur, ne pas enchérir sur son » enthousiasme, mais trouver que ce siècle n'est pas le meil- » leur des siècles possibles, croire en dépit de toutes les lu-

(1) L'imprimé porte : *leur laissâtes du moins.*

(2) *Pour adoucir,* suivant l'imprimé.

(3) Il y a dans l'imprimé : *qui brillèrent dans des temps plus heureux.*

» mières dont il se vante, que le plus fortuné de tous les âges
» n'est pas celui où un débordement de désolantes doctrines
» a renversé toutes les digues des passions irritées par les
» énormes besoins du luxe, et s'élever, au nom de la raison
» et de la vérité, contre la corruption du goût et la dépravation des mœurs, auxquelles il trouvait une origine commune. »

Il serait curieux de rapprocher ces différents passages de l'éloge de Gresset des principaux morceaux du fameux *discours de Robespierre sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales*, prononcé au nom du comité de salut public dans la Convention Nationale, le 18 floréal, l'an II de la République (1). Mais comme ce parallèle m'entraînerait trop loin, je me bornerai à citer ici, en opposition avec l'éloge de l'évêque d'Amiens, l'apostrophe du terrible dictateur, qui a pour objet les ministres de la religion :

« . . . . Prêtres ambitieux, n'attendez pas que nous travaillions à rétablir votre empire ; une telle entreprise serait même au-dessus de notre puissance. Vous vous êtes tués vous-mêmes ; et on ne revient pas plus à la vie morale qu'à l'existence physique.

» Et d'ailleurs, qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu ? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine. Combien le Dieu de la nature est différent du Dieu des prêtres . . . . »

N°. 10, manuscrit de vingt-trois pages in-4°, ayant pour épigraphe :

« *Hunc prohibent mores ingéniumque mori.* »

Ce discours est une seconde édition du n°. 13 du concours

---

(1) Voyez *le Conservateur décadaire*, Paris, Ruault, an II, tome I, p. 81.

de 1788; malgré ses corrections, l'auteur, qui est resté inconnu, ne l'avait pas encore entièrement purgé de certaines pensées alambiquées, qui forment le caractère particulier de son style; aussi on y trouve toujours :

« La médiocrité tourmentée, pour ainsi dire, par le mal-
» aise de l'impuissance qui veut embrasser tous les genres...
» et la franchise qui pourrait être appelée la véracité du
» sentiment. . . . . »

N°. 11, manuscrit de douze pages in-folio, qui porte pour épigraphe ce vers d'Horace (1) :

« *Dignum laude virum musa vetat mori.* »

Auteur également anonyme, dont le style est *supérieurement* ridicule quand il parle

« Des hommes qui se sont *supérieurement* distingués dans
» la république des lettres ;

Quand il trouve.

« Que *la Chartreuse* est une Épître *supérieure*. . . et que
» les rôles du *Méchant*, ayant un sel réjouissant, sont *supé-*
» *rieurement* soutenus. . . . . »

N°. 12, manuscrit de dix-neuf pages in-folio, avec cette épigraphe tirée de Gresset (2) :

« Sans la vertu que vaut un grand génie ? »

M. Giroust, avocat au parlement, auteur de ce discours, en a appelé au public du jugement de l'Académie, au moyen de l'impression (3).

Le manuscrit présenté à l'Académie est surchargé d'un

---

(1) Liv. IV, Ode VII.

(2) *Ver-Vert*, Chant III.

(3) Paris, Baillet, 1786, in-8°. de quarante-deux pages.

très-grand nombre de ratures (1), et il en aurait demandé encore bien davantage pour être digne du prix, comme on aura pu s'en convaincre par la citation que j'ai faite plus haut (2).

M. Gaillard a consacré un article à cet éloge dans ses *Mélanges littéraires* (3) : donnant gain de cause à la décision de l'Académie, *elle n'y a vu*, dit-il, *qu'un sermon, et s'il faut tout dire, un sermon plus rempli de zèle que de charité*, sans doute d'après la sortie violente qui s'y trouve contre Voltaire.

N°. 13, manuscrit de dix-neuf pages in-4°, portant pour épigraphe :

> « Il badina sans s'écarter du beau et sans jamais ef-
> » frayer la sagesse. »

Cet éloge, dont l'auteur m'est inconnu, est le même que le n°. 9 de 1783, et le n°. 4 de 1784, mais considérablement diminué, et par conséquent amélioré ; ainsi le très-ennuyeux sermon, divisé en deux points, de la première édition, est cette fois débarrassé des longues phrases dont chaque page se trouvait surchargée ; il offre même certains passages qui se lisent avec plaisir ; ainsi, à propos de ce vers de Gresset (4),

> « Tous les bonbons ne sont que chicotins, »

l'auteur amène assez naturellement la comparaison de Gresset avec La Fontaine :

« Tous les deux, dit-il, ont connu le secret de donner de
» l'importance aux sujets les plus légers, de nous transporter

(1) Une lettre de l'auteur, qui accompagnait le manuscrit, annonçait que le temps lui avait manqué pour en faire faire une autre copie.

(2) Voyez page 141.

(3) Tome III, page 149.

(4) *Ver-Vert*, Chant IV.

» d'un mot, d'une pensée, dans le plus grand ordre de cho-
» ses; chacune de leurs expressions porte avec elle une
» grâce et un sentiment; leurs défauts mêmes ont des charmes qui ne sont qu'à eux : mais c'est surtout dans l'art de
» raconter que Gresset s'approche de La Fontaine, et laisse
» bien loin derrière lui tous nos conteurs modernes. C'est
» là qu'on le voit ennoblir les idées les plus indifférentes par
» l'attribut et les contrastes, la réflexion et l'ingénuité, se
» jouer des caractères, des circonstances et des obstacles, et
» mener au but sans vide et sans langueur; c'est là que, sous
» l'air de la bonhomie, il cache une finesse toute particulière,
» et la souplesse de son esprit dans la manière dont il subjugue la langue, dont il la féconde comme malgré elle...
» le dirai-je? la vertu en soupirant jette un voile sur l'auteur
» de *Joconde*, mais elle nous montre Gresset à découvert, et
» sourit aux palmes qui le décorent...... »

Le passage suivant sur la Société de Jésus me semble d'une bonne facture :

« Gresset avait une âme incapable de trahir la vérité et
» toujours au-dessus de l'offense... témoin sa conduite envers
» cette Société célèbre, dont la fortune rapide embrassa les
» deux mondes, que l'envie même s'étonna de voir tomber,
» et dont les débris ont encore quelque chose d'imposant.
» L'arbre qui lui avait donné des fleurs, des fruits et un ombrage, a bien dû l'intéresser dans sa chute, et personne ne
» désavouera le sentiment qui lui dicta ce beau vers :

» Respecte le malheur, si tu ne le plains pas. » (1)

N°. 14. Le manuscrit qui portait ce numéro, et qui avait pour épigraphe

« *Quidquid calcaverit hic, rosa fiet*, » (2)

---

(1) *Edouard III*, acte III, scène VI.

(2) *Perse*, Satire II.

n'existe plus dans les archives de l'Académie, ainsi je n'ai pu comparer l'original avec le discours que l'auteur a fait ensuite imprimer (1), et qui porte cette note :

« Extrait du supplément aux *Affiches de Picardie*, n°. 36.
» Séance de l'Académie d'Amiens.

» M. Gossart, secrétaire de l'Académie, ajouta que pendant quatre années de suite l'Académie avait remis le prix dont le sujet était l'éloge de Gresset; que quelques discours ont bien des beautés remarquables; qu'elle avait surtout distingué le discours n°. 14, avec l'épigraphe

» *Quidquid calcaverit hic, rosa fiet*,

» comme supérieur à tous les autres ouvrages envoyés au concours, et contenant des morceaux très-bien pensés et très-bien écrits, etc. »

En faisant paraître son discours, M. l'abbé Noël l'a accompagné de notes assez curieuses, mais qu'il ne faut pas toujours prendre au pied de la lettre; et, malgré la décision de l'Académie, je persiste toujours à croire que celui du célèbre Bailly est préférable; qu'il offre des aperçus plus fins et donne plus à penser au lecteur. Le panégyriste, en ne se traînant pas sur d'inutiles détails, a compris la différence qui doit exister entre un éloge académique et le travail du biographe; enfin, il y a dans le discours de Bailly une verve de premier jet dont les phrases de M. Noël devaient se trouver dépourvues, puisque l'édition de 1785 n'était que le remaniement du travail présenté en 1784, et que l'Académie, dit M. Noël dans sa préface, avait alors mentionné d'une manière honorable.

---

(1) *Eloge de Gresset*, par M. l'abbé Noël; Paris, Cailleau, 1786, in-8°. de cinquante-quatre pages. Cet éloge fut ensuite placé au commencement d'une édition des *Œuvres de Gresset*, qui parut à Rouen, chez J. Rueille, en 1788, 2 vol. in-12.

Il est possible que cette opinion ait été émise dans le sein de l'Académie d'Amiens; mais cependant il n'en reste aucune trace sur ses registres ; on y trouve seulement à la date du 2 août 1784 :

« L'Académie a jugé qu'aucun des éloges de Gresset ne » méritait le prix, pourquoi elle proposera pour l'an pro- » chain le même sujet, avec un prix de 1200 livres. »

Il faut ajouter à ces différents éloges de Gresset qui subirent le jugement de l'Académie, ceux que la presse se chargea directement de nous faire connaître.

Le premier qui parut, en 1784 (1), avec cette épigraphe tirée de Gresset (2) :

« Quelques ombres, quelques défauts
» Ne déparent point une belle. »

est généralement attribué, par tous les bibliographes à M. Diannyère (3). Le style de cet éloge manque de grâces, et les jugements de l'auteur, sur les différents ouvrages de Gresset, laissent beaucoup à désirer; de plus je ne sais sur quel fondement M. Diannyère (4) s'est avisé d'attribuer à Gresset la misérable comédie qui a pour titre : *La Critique de Ver-Vert*, et de faire le plus grand éloge d'une pareille rapsodie.

Tous ces défauts n'auraient pas permis, je pense, à l'Académie de lui décerner la couronne en 1784, si l'ouvrage lui avait été présenté, comme l'auteur se proposait de le faire, ainsi que l'indique l'avertissement qui précède son discours.

---

(1) Paris, Cailleau, in-8°. 32 pages.

(2) Vers sur la tragédie d'*Alzire*.

(3) Voyez Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, n°. 4944.

(4) (Antoine), né à Moulins en 1762, est mort en 1802. Il quitta la médecine pour s'occuper de la littérature et d'économie politique.

Le second éloge de Gresset, dont la presse a révélé l'existence, date de 1785 (1); il porte pour épigraphe les vers suivants, signés M. S. J.

» Dans ce beau siècle du génie,
» Pour titre à tout livre immortel,
» On devrait mettre en un cartel :
» Ouvrage d'une compagnie,
» Rédigé par monsieur un tel. »

Malgré le faux titre de cet ouvrage qui porte : *Par une Société de gens de lettres*, tous les bibliographes s'accordent à regarder M. Mérard de Saint-Just (2) comme le seul coupable de cette composition, qu'il fit imprimer à ses frais, et au nombre seulement de deux cents exemplaires.

Le style de l'ouvrage est analogue au désordre des idées de l'auteur qui, pour faire arriver son lecteur jusqu'à Gresset, le promène auparavant chez les Goths et les Vandales, et fait ensuite passer sous ses yeux Turenne, Catinat, Socrate, Newton et Hippocrate.

Cette composition, à propos de Gresset, est donc, dans toute la force du terme, le *rudis indigestaque moles* du chaos d'Ovide ; et l'on peut dire, sans calomnie aucune, que l'auteur n'était pas dans son bon sens quand il a disposé le canevas de cet éloge.

Le prix de douze cents livres étant donc resté à la disposition de l'Académie, par l'effet de son jugement, elle décida le 13 novembre 1786, que cette somme servirait à l'érection d'un monument destiné à perpétuer la mémoire de Gresset; mais, comme elle ne pouvait couvrir tout au plus qu'une

---

(1) Londres, et se trouve à Paris chez les marchands de nouveautés, in-18 de soixante-dix pages.

(2) Barbier, *Dictionnaire des Anonymes*, n°. 4948. (Simon-Pierre), naquit Paris en 1749, et y mourut presque ignoré en 1812.

partie de la dépense, la ville d'Amiens fut invitée à fournir le reste des fonds; je crois devoir consigner ici la correspondance administrative à laquelle cette affaire donna lieu :

Lettre de M. l'Intendant de Picardie à M. Gossart, secrétaire-perpétuel de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts, à Amiens.

« *Le* 28 *novembre* 1786.

» Je ne puis mieux répondre, Monsieur, à la lettre que » vous venez de m'écrire au nom de Messieurs de l'Académie d'Amiens, au sujet du monument à élever dans la » grande salle de l'hôtel-de-ville, à la gloire de Gresset, qu'en » vous envoyant copie de la lettre que j'écris aujourd'hui à » Messieurs les officiers municipaux, pour les déterminer à » concourir à l'exécution de votre projet. La gloire de l'Aca- » démie et mon ancien et vif attachement pour Gresset, me » sont trop précieux pour ne pas saisir avec zèle et empres- » sement l'occasion que vous m'offrez d'en donner un témoi- » gnage qui en soit pour le présent et pour l'avenir un gage » éclatant.

» Je suis, avec les sentiments de la plus sincère estime et » très-parfaitement, etc.

» *Signé :* D'AGAY. »

Lettre du même à Messieurs les Officiers-Municipaux d'Amiens.

« *Le* 28 *novembre* 1786.

» En vous proposant, Messieurs, de concourir à l'exécu- » tion d'un projet juste, honnête et honorable pour un des » plus illustres citoyens qui ait vécu dans l'enceinte de vos » murs, je suis bien certain de vous y voir applaudir avec le » zèle le plus empressé, et je ne le suis pas moins des senti- » ments de gratitude que vous ferez naître dans les cœurs de » la généralité des bons citoyens qui vous ont confié l'admi- » nistration des affaires communes de la ville.

» Vous savez, Messieurs, que l'Académie d'Amiens a pro-
» posé quatre années de suite l'éloge de Gresset pour sujet
» d'un de ses prix ; qu'aucun des concurrents n'a rempli les
» intentions de la Compagnie, et qu'elle a arrêté d'employer
» la valeur des quatre médailles qui formaient l'objet du prix,
» à ériger à la gloire de Gresset, son ancien président, un
» buste en marbre, qui sera placé dans la grande salle de
» votre hôtel-de-ville ; mais, pour ce buste, la somme de
» douze cents francs, prix des médailles, est insuffisante ; les
» artistes demandent, l'un trois mille francs, l'autre deux
» mille quatre cents francs, indépendamment de la dépense
» du piedestal. Dans cette circonstance, l'Académie désire que
» vous veniez à son secours, en vous chargeant de la dépense
» que le monument occasionnera, outre les douze cents francs
» qu'elle a en caisse. Si, comme j'en suis persuadé, vous vous
» déterminez à entrer dans ses vues, je vous prie de prendre
» une délibération en conséquence, et de désigner un d'entre
» vous pour agir de concert avec un membre de l'Académie
» pour le marché à faire avec un bon artiste, et pour les
» détails relatifs à son exécution. Aussitôt que vous m'aurez
» remis votre délibération en double, je l'approuverai ; je
» vous remettrai un des doubles, et j'enverrai l'autre à Mes-
» sieurs de l'Académie.

» Je suis, etc.

» *Signé :* D'AGAY. »

Lettre du même à Messieurs de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, à Amiens.

« *Le* 20 *décembre* 1786.

» J'ai l'honneur, Messieurs, de vous envoyer, ainsi que je
» vous l'ai promis, copie de la délibération prise par les of-
» ficiers-municipaux d'Amiens, pour arrêter de faire con-
» tribuer l'hôtel-de-ville à la dépense du buste de Gresset
» qui doit être placé dans la grande salle de votre hôtel com-
» mun. Je serai bien aise que le député que vous avez nommé

» pour suivre les détails relatifs à ce buste, se concerte avec
» moi avant de rien conclure.

» J'ai l'honneur, etc.

» *Signé :* D'AGAY. »

« Extrait des registres aux délibérations des officiers-mu-
» nicipaux de la ville d'Amiens.

» Du jeudi 14 décembre 1786, sur les quatre heures de
» relevée,

» En l'assemblée des officiers-municipaux convoqués par
» billets du secrétaire, tenue en la chambre du conseil de
» l'hôtel-de-ville, où étaient :

» M. Le Caron de Chocqueuse, maire ;

» M. Galand de Longuerue, chevalier de Saint-Louis, lieu-
» tenant de maire ;

» M. Maillard, président de l'élection ;

» MM. Varlet, avocat, Bellancourt et Lefèvre-Dubourg ;

» M. Louis-François Janvier, secrétaire-greffier :

» M. le Maire a dit qu'aucun citoyen n'avait plus honoré
» la ville d'Amiens, sa patrie, que Gresset ; que lors de sa
» mort, arrivée le 16 juin 1777, le corps municipal avait
» assisté à son service funèbre, en vertu de délibération du
» lendemain 17 ; qu'il avait été alors question d'élever un
» monument à sa gloire ; que l'Académie avait proposé son
» éloge, mais que, n'ayant pas été satisfaite des ouvrages
» envoyés au concours, elle avait conçu le dessein de lui faire
» élever un buste et d'y employer la valeur de quatre mé-
» dailles d'or qui devaient être le prix de l'éloge ;

» Que la Compagnie ferait un acte d'administration agréa-
» ble à toute la cité et digne de l'applaudissement de la na-
» tion entière, en contribuant à la dépense de ce monument ;

» Que M. le comte d'Agay, intendant de la province, était
» disposé à approuver tout ce que la ville ferait dans cette
» occasion.

» Sur quoi la matière mise en délibération :

» Vu la délibération du 17 juin 1777; la lettre de M. l'In-
» tendant du 28 novembre 1786;

» Ouï le Procureur-du-Roi,

» Il a été unanimement arrêté, qu'en considération de l'hon-
» neur que le nom et les ouvrages de Gresset font à la ville
» d'Amiens et à la nation, le corps de ville contribuera à la
» dépense du buste qui doit être élevé;

» Que le buste devra être placé dans la grande salle de
» l'hôtel-de-ville; pourquoi M. Varlet, échevin, que la Com-
» pagnie nomme commissaire à cet effet, a été autorisé à
» passer, conjointement avec le commissaire de l'Académie,
» tous les articles nécessaires avec l'artiste qui sera choisi de
» concert entre eux.

» Et sera la présente délibération envoyée à Monsieur l'In-
» tendant, avec prière de l'approuver.

» Délivré par le secrétaire-greffier de la ville d'Amiens
» soussigné, le 16 décembre 1786.

» *Signé :* JANVIER.

» Vu et approuvé par nous, Intendant de Picardie, la pré-
» sente délibération.

» *Signé :* D'AGAY. »

On trouve, à la suite de ces pièces officielles, huit lettres de M. Beruer, sculpteur du Roi, chargé de faire le buste de Gresset, d'après un tableau de Nattier, pour le prix de 2,400 francs (1).

La seule de ces lettres qui soit intéressante pour l'histoire de Gresset, est celle du 16 février 1787, adressée, comme toutes les autres, à M. Gossart, secrétaire-perpétuel de l'Académie; la voici :

(1) Le traité est du 12 février 1787.

« MONSIEUR,

» J'ai eu l'honneur de voir M. l'Intendant, qui m'a remis
» le portrait de Gresset; il m'a dit avoir été fort lié avec ce
» poète, et que le portrait peint lui avait toujours ressem-
» blé : d'après cela, je lui ai dit que je m'en tiendrais au
» tableau, quoique fort jeune, parce que la distance du temps
» où il a été peint à celui où il est mort était trop considé-
» rable pour risquer de *le vieillir sur de simple diction, et*
» *que ce serait vouloir décomposer entièrement la ressem-*
» *blance* (1).

» Alors M. d'Agay m'a *observé* qu'à l'âge où Nattier (2) fit
» son portrait, Gresset n'était pas encore décoré de l'ordre
» de Saint-Michel, et même qu'il n'avait jamais porté le
» cordon, n'ayant jamais consenti à sa réception, et qu'il
» n'avait été fait historiographe de l'ordre de Saint-Lazare
» que deux ans avant sa mort; ainsi qu'il craindrait qu'en
» décorant le buste de ces ordres, cela ne fît un anachro-
» nisme. »

L'Académie, d'après ces observations, décida, le 26 février 1787, que le buste ne serait décoré d'aucun ordre, et elle arrêta que M. Boistel de Belloy fils, qui avait épousé Mlle. de Toulle, nièce de Gresset, exercerait l'emploi de directeur pour l'inauguration du buste.

Cette inauguration eut lieu dans la séance publique que tint l'Académie le 25 août 1787, et M. Boistel de Belloy, à la suite du discours qu'il prononça (3), fit la lecture de trois chants du *Parrain magnifique*.

---

(1) Le style de Beruer ne vaut pas mieux que son orthographe.

(2) En 1741, lisez en 1744. Il a été gravé par C. Bourgeois en 1787, et dédié à M. l'abbé de Crillon.

(3) L'orateur reproduisit depuis ce discours dans une circonstance analogue, comme on le verra plus tard.

Je ne puis mieux terminer cette partie de l'histoire de Gresset, qu'en rapportant les vers de M. Pigault de l'Espinois (1), membre honoraire de l'Académie, insérés dans une lettre qu'il adressa, sous la date du 19 juillet 1787, à M. d'Eu de Perthes, directeur-général des fermes à Amiens.

Faisant allusion aux éloges qui n'avaient pas été jugés dignes du prix et à la valeur des médailles employées à la confection du buste de Gresset, M. Pigault s'exprime ainsi :

« Par l'appât du métal, le dieu de l'intérêt
» Anime en vain l'esprit à célébrer Gresset ;
» Beruer peut aspirer à cet honneur suprême ;
» Par l'art de la sculpture il retrace à nos yeux
» De l'homme qui n'est plus le regard lumineux ;
» Mais pour chanter son âme il faut être lui-même. »

L'Académie, pour s'acquitter entièrement envers Beruer, le nomma Académicien honoraire dans sa séance du 25 août 1787; mais comme le paiement des 2,400 francs ne suivit pas immédiatement la remise du buste, notre sculpteur écrivit à cet égard, le 12 décembre 1787, à M. Gossard, pour lui témoigner sa surprise du *cilence* (*sic*) que l'Académie gardait sur ce sujet.

L'Académie, pour compléter sa reconnaissance envers son illustre fondateur, fit faire des démarches auprès de l'administration du collège de Louis-le-Grand, où Gresset avait composé une partie de ses ouvrages, à l'effet d'y obtenir des bourses pour ses deux neveux, et le 14 avril 1788, M. le président Rolland instruisit la Compagnie dont il faisait partie, et qui l'avait chargé de suivre cette affaire, qu'elle ne pouvait pas manquer de réussir.

---

(1) Ancien maire de Calais, reçu membre honoraire de l'Académie d'Amiens le 11 novembre 1780, auteur de différents Mémoires adressés à l'Académie, parmi lesquels on distingue des *réflexions sur la philosophie et les philosophes*.

CHAPITRE IV.

1788 à 1830.

Deux années s'étaient à peine écoulées depuis l'inauguration du buste de Gresset dans la grande salle de l'hôtel-de-ville d'Amiens, que déjà grondait de toutes parts en France l'orage politique qui devait renverser de son piedestal la statue d'Henri IV et faire reléguer le marbre du chantre de *Ver-Vert* dans un obscur grenier, où fort heureusement il fut oublié pendant ces jours néfastes, dont les habitants d'Amiens n'éprouvèrent cependant pas autant l'influence que ceux des villes de l'Artois livrées à la froide férocité du proconsul d'Arras.

André Dumont qui, dans la répartition des exécutions révolutionnaires, avait eu en partage celles du département de la Somme, s'y conduisit avec une espèce de modération; il remplissait à la vérité les nombreuses prisons qui, à cette époque de liberté, couvraient le sol entier de la France; mais au moins il ne les vidait pas; y rester oublié était alors un véritable bonheur, et on devait même savoir gré au délégué de la régicide Convention d'une réclusion prononcée contre vous, parce qu'elle vous mettait à l'abri des persécutions populaires et des vexations que les comités révolutionnaires exerçaient envers tous les citoyens, sans distinction d'âge, de sexe et de profession. Alors, en effet, le prolétaire n'était pas plus certain à la fin de la journée de reposer sur son grabat que le riche sur l'édredon, et pour ne citer qu'un exemple entre mille qui se pressent dans ma mémoire, je

me contenterai de tirer de l'oubli un arrêté pris par André Dumont pendant l'un des paroxismes de sa fièvre révolutionnaire, et qui est peut-être, par sa rédaction, l'une des pièces les plus curieuses des archives de 1793 :

« La République ou la mort.

» André Dumont représentant du peuple dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et de l'Oise, profondément indigné de l'attentat horrible commis cette nuit près le temple de la Vérité, où on scia et enleva l'arbre de la Raison ; ARRÊTE :

» 1°. Que toutes les autorités contituées s'assembleront sur-le-champ, et feront faire les plus promptes perquisitions pour découvrir les auteurs de ce crime affreux, et faire tomber sur eux le glaive de la loi.

» 2°. Que les coupables seront punis de mort sur le lieu même où le crime a été consommé ;

» Et attendu qu'il est indispensable de sévir avec la plus grande rigueur pour arrêter les progrès de cette infernale conspiration fomentée par les prêtres et les fanatiques,

» ARRÊTE :

» ART. 1er.

» Tout homme ci-devant connu sous le nom de prêtre, bedeau, suisse, chantre, et autre de cette espèce, trouvé dans les rues après six heures du soir et avant sept heures du matin, sera arrêté et conduit en prison.

» ART. 2e.

» Tout citoyen trouvé dans les rues après dix heures du soir, sera incarcéré.

» ART. 3e.

» Tout homme qui, par ses actions ou ses propos, tenterait à faire improuver les mesures révolutionnaires, sera arrêté et livré à une commission qui sera établie pour juger les conspirateurs. Tous les bons citoyens sont invités

» à exécuter eux-mêmes la première disposition de cet ar-
» ticle.

» **ART. 4°.**

» L'adjudant-général est en outre chargé de prendre toutes » les mesures militaires qu'il croira convenables pour le » maintien de la tranquillité et l'arrestation des coupables.

» Le présent arrêté sera imprimé dans le jour, lu, publié » et affiché dans les rues et carrefours.

» Le 8e. jour de la 2e. décade du 3e. mois frimaire de l'an » second de la République française, une, indivisible et im- » périssable.

» *Signé :* DUMONT. »

Quand Bonaparte vint enfin mettre un terme aux saturnales de la Révolution, et que la paix d'Amiens fut signée, le 26 mars 1802, les Anglais, sevrés de la France depuis la Révolution, reprirent aussitôt leur antique usage d'échanger les brouillards de la Tamise contre le soleil des bords de la Seine : on les vit alors commencer par Amiens leurs caravanes européennes, et l'un d'eux, en visitant l'hôtel-de-ville, s'informa, dit-on, du sort qu'avait éprouvé le buste de Gresset ; à sa demande on le descendit enfin du grenier où il avait été relégué, pour lui donner une place d'honneur dans la grande salle de l'hôtel-de-ville, et ensuite il fut transféré dans la bibliothèque que la ville venait de faire construire.

Cette anecdote, vraie ou supposée, s'étant répandue dans le monde littéraire, appela sur Gresset l'attention des forbans de la librairie ; différentes éditions des œuvres de notre poète sortirent donc simultanément des presses de Paris, comme je l'ai déjà remarqué (1).

La scène comique s'empara également du chantre de *Ver-Vert,* et le 30 germinal an XI (10 avril 1803), on repré-

(1) Voyez tome I, pages XIII et XXIV.

senta, sur le théâtre du Vaudeville, une comédie en deux actes, ayant pour titre : *Gresset* (1). Comme cette pièce paraît n'avoir pas été imprimée (2), il serait difficile d'en connaître aujourd'hui lesujet.

Plus tard, quand M. Renouard spécula à son tour sur les œuvres de Gresset, il ne manqua pas d'augmenter sa compilation d'une *Vie de Gresset* (3), dans laquelle on remarqua le paragraphe suivant :

« . . . . On devait croire que les cendres de Gresset se» raient honorées d'une espèce de culte, qu'un respect reli» gieux consacrerait l'endroit où elles sont déposées, et » qu'enfin Gresset serait, poétiquement parlant, le dieu de » la ville d'Amiens. Arrivant dans cette ville, que demande » l'étranger instruit, ami des lettres et des arts? Sont-ce des » peintures précieuses, des sculptures, des édifices somp» tueux? *Tout cela se trouverait dans Amiens comme dans les » villes de la belle Italie, de la patrie des arts, que l'étranger » y chercherait, d'abord et avant tout, le tombeau de Gresset, » de l'homme célèbre qui seul a suffi à l'illustration de toute » cette contrée* (4). Un petit espace fermé d'une grille, orné » d'un gazon bien entretenu, ombragé de quelques arbres » funéraires, c'est au milieu de ces objets mélancoliques qu'il » espère trouver la tombe de l'aimable poète : d'avance il » voit ce modeste monument du respect et des tendres re» grets d'une ville laborieuse et manufacturière. Où le con» duit-on, cet étranger empressé? dans une espèce de cha» pelle devenue une étable, où deux vaches ruminent et se

---

(1) Voyez l'*Almanach des Muses* de 1804, page 297.

(2) Note de M. Taschereau.

(3) Voyez tome I, page XII.

(4) Je souligne cette phrase de M. Renouard, parce qu'elle me semble mal construite.

» reposent sur la tombe du chantre de *Ver-Vert*. Au mur,
» derrière la crèche ou mangeoire, est attachée l'épitaphe
» ou inscription funéraire, qui semble n'être restée là que
» pour constater qu'une étable est la sépulture de Gresset et
» de sa famille.

» Je n'ai jamais été à Amiens; mais tel est le récit qui
» vient de m'être fait par une personne digne de foi, et qui
» arrive à l'instant de cette ville. Si la bonne volonté des
» administrateurs en chef et les instances de quelques hon-
» nêtes citoyens n'ont pu réussir à faire rétablir pour Gresset
» un monument simple et modeste comme sa personne et
» ses ouvrages, au moins n'y a-t-il aucune raison pour laisser
» subsister une irrévérence aussi étrange qu'intolérable. J'ose
» croire que la mention que j'en fais ici, et que j'en fais dans
» cette seule intention, contribuera à faire chasser les va-
» ches et supprimer l'étable, et que les Amiénois ne vou-
» dront pas que des étrangers s'intéressent plus à Gresset
» qu'eux-mêmes. »

Pour détruire l'effet que cette espèce de dénonciation avait pu produire sur le public, l'Académie s'empressa de faire connaître, dans le rapport analytique de ses travaux pour l'année 1811, que le fait indiqué par le biographe avait déjà été dénoncé à l'Académie le 15 novembre 1809, qu'alors une commission avait été nommée pour s'entendre avec les autorités civiles et ecclésiastiques, à l'effet d'obtenir du gouvernement l'autorisation nécessaire pour la fouille du caveau, l'exhumation du corps de Gresset et son transport dans l'église cathédrale.

M. le préfet se chargea donc d'être auprès du ministre de l'intérieur l'interprète des vœux de l'Académie, dont la réalisation fut alors retardée par des circonstances dont il est inutile de rendre compte, porte le rapport de la commission, et qui obligèrent de renvoyer au 16 août 1811, époque de la séance publique de l'Académie, la cérémonie

de la translation, qu'on avait d'abord fixée au 16 juin, jour anniversaire de la mort de Gresset.

Dans l'intervalle, les commissaires de l'Académie se concertèrent avec ceux de l'administration et de l'évêché pour régler le cérémonial, et les dispositions suivantes furent arrêtées d'un commun accord :

« 1°. La translation des cendres de Gresset aura lieu le 16 » août 1811.

» 2°. A six heures du matin, la cloche du beffroi et le bour- » don de la cathédrale annonceront la cérémonie.

» 3°. A neuf heures, la compagnie des canonniers, un dé- » tachement de dragons et la compagnie départementale se » rendront à l'ancien cimetière de Saint-Denis.

» 4°. A neuf heures et demie, les membres des autorités, » ceux de l'Académie et de la famille, ainsi que les personnes » invitées, se rendront au même lieu.

» 5°. A dix heures précises, le clergé viendra chercher le » corps de Gresset.

» 6°. A la même heure, on sonnera la cloche du beffroi et » le bourdon de la cathédrale.

» 7°. Avant qu'on enlève les restes de Gresset, le direc- » teur de l'Académie adressera la parole à l'officiant qui ré- » pondra au nom du Chapitre.

» 8°. Le cortège sera formé ainsi qu'il suit : la croix et les » acolytes, le clergé, le corps de Gresset, porté par quatre » sergents de ville; les quatre coins du drap seront tenus par » quatre Académiciens.

» Les membres de l'Académie, ayant le directeur, le chan- » celier et le secrétaire-perpétuel à leur tête, et les membres » de la famille, entoureront le corps de Gresset.

» Ensuite viendront le chapitre, l'officiant, les membres » des autorités administratives et militaires, ainsi que les » personnes invitées.

» 9°. Les troupes formeront une haie de chaque côté du » cortège.

» 10°. Les restes de Gresset seront placées sur un catafalque » élevé dans le chœur de la cathédrale.

» 11°. Les membres de l'Académie et les parents de Gresset » seront placés autour du catafalque.

» 12°. Il sera chanté une messe solennelle, dont la musi» que sera exécutée par messieurs les Amateurs de cette » ville, invités à cet effet par l'Académie.

» 13°. Après la messe, les restes de Gresset seront portés » au lieu qui leur est destiné; le cortège se reformera dans » le même ordre qu'en venant à l'église.

» 14°. A quatre heures, les membres de l'Académie se réu» niront à l'hôtel-de-ville pour la séance publique. »

Le 16 août, tout s'exécuta conformément à ce programme, et M. le directeur de l'Académie, d'après les dispositions prescrites par l'article 7, fit éclater, dans une chaleureuse allocution, la reconnaissance de l'Académie envers le gouvernement éclairé et protecteur des arts, qui s'était empressé de rendre des honneurs publics au plus aimable poète qu'ait produit la France.

Passant ensuite à des considérations morales résultant de la participation des ministres de la religion à la pompe de cette solennité, l'orateur s'écria : « Grâces vous soient ren» dues, cette brillante journée apprendra au peuple que » l'alliance des talents avec les vertus a seule droit à ses » hommages et à ses respects. »

Puis, appelant l'attention de ses auditeurs sur la fragilité de la gloire et des honneurs décernés aux écrivains qui firent les délices de la France, le directeur de l'Académie s'écria : « Hélas! toutes ces jouissances flatteuses pour l'homme du » monde sont venues s'anéantir dans le tombeau, dernière » demeure de notre dépouille mortelle. Mais, quoi! ajouta-

» t-il, l'âme de Gresset ne vit-elle pas encore? Oui, elle » vit pour l'immortalité; ses vertus et ses bienfaits en sont » les irrécusables garants. »

Si le nouvel historien de la ville d'Amiens avait consulté, comme moi, les archives de l'Académie, il n'aurait pas dit (1), qu'elle ne fut informée, *à ce qu'il parait*, que par les plaintes de M. Renouard, de la métamorphose en *étable* du local qui renfermait les cendres de Gresset, et il se serait convaincu que cette Compagnie, strictement tenue de suivre les formes administratives, fut réduite à l'impossibilité de marcher plus vite et de réparer immédiatement l'outrage qu'éprouva la dépouille mortelle de son illustre fondateur.

« En attendant, ajoute le même historien (2), le monument » que l'Académie destinait à Gresset, on plaça sur sa tombe » la modeste pierre (de marbre noir) qui indiquait originaire- » ment le lieu de sa sépulture dans le cimetière Saint-Denis, » et sur laquelle était gravée l'épitaphe suivante :



D. O. M.

ICI REPOSE LE CORPS DE
MESSIRE JEAN-BAPTISTE-LOUIS GRESSET,
CHEVALIER DE L'ORDRE DU ROI, HISTORIOGRAPHE
DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LAZARE,
L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
HONORAIRE DE CELLES DE BERLIN ET D'AMIENS,
DÉCÉDÉ LE 16 JUIN 1777,
AGÉ DE 69 ANS (3).

PRIEZ DIEU POUR LE REPOS DE SON AME.

---

(1) Tome II, page 378, note 1re.

(2) *Histoire de la Ville d'Amiens*, L. C.

(3) Entre cette ligne et la suivante se trouvent gravées les armes de Gresset,

» Le modèle du monument fut posé momentanément à
» l'endroit qu'occupe cette pierre ; on avait peint sur la py-
» ramide une étoile d'or, avec cette simple inscription :

SIT NOMEN PRO MONUMENTO.

» Des Prussiens, irrités à la vue de cette étoile, qu'ils pri-
» rent pour un emblême de Napoléon, mutilèrent, dit-on,
» le modèle qui ne tarda point à disparaître, et que rem-
» placera, sans doute, un mausolée plus durable et plus
» digne de l'écrivain célèbre à la gloire duquel il doit être
» consacré (1). »

---

qui sont de gueules au chevron de sable, les croix de même, avec deux livres pour support. On doit en outre remarquer que son extrait mortuaire porte soixante-huit ans. (Voyez ci-dessus, page 144.)

(1) On s'est contenté d'une simple pierre placée sur le pilier en face de l'autel de saint Sébastien, qui porte cette inscription :

†
D. O. M.
JUCUNDÆ CONCTIS MEMORIÆ
INCLYTI MUSARUM ALUMNI
JOHANNIS BAPTISTÆ LUDOVICI GRESSET,
AMBIANI,
CUJUS OSSA DIU ALIUNDÈ ARUERUNT,
VERECUNDÈ VERÒ SUBLATA,
EXEQUIIS ITERUM RITÈ SOLUTIS AC SPLENDIDÈ,
UNIVERSIS CONVENIENTIBUS,
16 AUGUSTI 1811,
HÌC RECONDITA,
IN SPEM RESURRECTIONIS JACENT
ET IN PACE.
OBIIT 16 JUNII 1777,
ÆTATIS 68.

Et plus bas on a gravé ces mots du Psalmiste :

DECLINATE A ME, MALIGNI.

Psalm. 118. *vers.* 115.

Dans la séance publique de l'Académie, qui suivit la cérémonie du 16 août 1811, M. Boistel de Belloy prononça l'éloge de Gresset, qu'il tenait en réserve depuis long-temps, et dont voici le début :

« Messieurs,

» L'Académie, animée par le double motif du respect et » de la reconnaissance, avait essayé, il y a vingt ans, d'élever » un monument littéraire à la gloire de Gresset; elle avait » proposé son éloge pour le sujet de l'un de ses prix. Plu- » sieurs concurrents se présentèrent dans la carrière; mais » aucun ne remplit l'espérance et le vœu de l'Académie : il » est bien difficile en effet de peindre, avec des traits qui » lui soient propres, le poète des grâces, d'analyser l'âme » et le génie d'un écrivain qui eut un genre et un esprit » qui ne furent qu'à lui, de proportionner le ton à toutes » les formes qu'un talent aussi varié a su adopter. »

L'orateur, pour instruire sans doute les nouveaux Académiciens de ce qui avait eu lieu au sujet du buste de Gresset, s'étendit alors sur les circonstances dont il a été question plus haut; passant ensuite de l'éloge du sculpteur à celui du poète, il essaya, sans plus de succès que ses devanciers, de peindre, par la parole, celui que le ciseau de Beruer avait en quelque sorte rendu à la vie, et l'on remarqua qu'en traçant l'éloge des principaux ouvrages de Gresset, M. de Belloy s'arrêta surtout avec complaisance sur l'Épître adressée à cette sœur chérie :

« L'honneur de son sexe par son esprit et son mérite, » l'admiration et le charme du nôtre par ses grâces et sa » beauté; femme rare, digne de partager les lauriers d'un » frère dont elle eût pu être la rivale. . . . . »

L'année suivante (1812), l'Académie proposa pour sujet du prix de poésie *la Translation des Cendres de Gresset*, avec cette condition que la pièce devait être au plus de cent cinquante vers.

Le prix fut adjugé à M. Natalis Delamorlière (1), que l'Académie reçut ensuite au nombre de ses membres.

M. Saint-Albin Berville obtint une mention honorable : j'ai remarqué dans sa composition les vers suivants, qui me semblent exprimer de deux manières différentes la même pensée :

« Nobles amants des filles de mémoire,
» Non, le trépas respecte votre gloire;
» De votre esprit le céleste flambeau
» Ne s'éteint pas dans la nuit du tombeau. . . .
» . . . .
» Le vrai talent se survit à lui-même;
» Le temps pour lui semble s'être arrêté;
» Son existence est l'immortalité. »

L'Ode de M. Le Tournel était nécessairement inférieure à la pièce de M. Berville; on y trouvait cependant quelques belles pensées, celle-ci surtout :

« Cette chaire où La Mothe écrasait l'homme injuste
» Du fardeau de la vérité. »

La troisième pièce, dont l'auteur a gardé l'anonyme, est une espèce de dithyrambe qui, malgré l'incohérence des idées, les défauts de style et la négligence de la rime, semble cependant empreinte d'une certaine verve poétique qui me fait regretter de n'en pouvoir pas nommer l'auteur.

Ces hommages poétiques offerts au chantre de *Ver-Vert*, ne sont pas les seuls que vit éclore l'année 1812; le chevalier de Cubières (2), à l'occasion d'une reprise du *Méchant*,

---

(1) L'auteur n'ayant pas tenu la promesse qu'il m'avait faite de me communiquer ses vers, je ne puis en rien citer.

(2) Michel de Cubières, connu dans la république des lettres sous les noms de *Dorat-Cubières* et de *Cubières-Palmezeau*, naquit en 1752, et mourut en 1820.

qui eut lieu en novembre 1811, publia au mois d'avril suivant, sous le pseudonyme *Castel Vadra*, une *Épître à Gresset*, accompagnée de deux poèmes attribués faussement, comme je l'ai prouvé plus haut (1), à l'auteur de *la Chartreuse*.

Cette Épître, précédée d'une assez longue préface et suivie de notes explicatives de différentes allusions, est une véritable satire contre les journalistes en général, et surtout les rédacteurs du *Journal de Paris*, dans lequel un M. E...., avait fait une assez mauvaise critique du *Méchant*, que la Comédie Française venait de jouer.

Au milieu de plusieurs passages de mauvais goût, d'expressions triviales et de rimes faibles, on trouve dans cet ouvrage bon nombre de vers assez bien frappés : le portrait suivant de Dorat est d'autant plus piquant, que Cubières l'avait pris pour modèle. Il dit à Gresset :

« Rarement sa manière est semblable à la tienne,
» Il n'a pas comme toi la grâce athénienne.
» Son style brillanté manque de naturel ;
» C'est une enluminure, un fragile pastel,
» Qui tombe et disparaît au souffle du zéphire ;
» Faire de jolis vers n'est point tout l'art d'écrire. »

Ce passage rappelle à ma mémoire que Dorat, en envoyant à Gresset un petit poème intitulé *la Volière* (2), lui a également adressé une épître qui se terminait par ce conseil :

« Écris toujours des vers charmants
» Pour les hommes de tous les âges,
» Et pour les nonnes de vingt ans,
» Qui liront toujours tes ouvrages. »

(1) Voyez page 143.

(2) Voyez *Mes nouveaux Torts, ou nouveaux Mélanges de Poésies pour servir de suite aux Fantaisies*, Paris, Delalain, 1775, in-8o.

Dans un autre de ses nombreux volumes (1), Dorat a placé des réflexions sur la poésie érotique, où j'ai trouvé le passage suivant, qui semble être le commentaire des quatre vers que je viens de citer :

« Malheureusement l'aimable et paresseux auteur de *la* » *Chartreuse*, en renonçant à peindre, a jusqu'ici gardé son » secret et ses pinceaux. La molle facilité, la mélancolie » douce, ces grâces que leur négligence ne rend que plus » intéressantes, se sont avec lui réfugiées dans sa retraite, et » il ne nous a laissé que de froids imitateurs, à qui un re- » mords de conscience siérait beaucoup mieux qu'à lui... »

Enfin Dorat nous a laissé une esquisse morale de Gresset (2), qui doit également trouver ici sa place :

« M. Gresset a un caractère moins marqué que celui de » Voltaire, et parcourt un cercle moins étendu. Ses poésies, » si on en excepte *le Méchant*, respirent la paresse, le goût » de la solitude et des plaisirs tranquilles. On y voit percer » de temps en temps la haine des hommes; mais c'est une » haine sans âpreté, elle s'éteint bientôt dans cette apathie » douce, aussi éloignée du tourment de haïr que de la fati- » gue d'aimer. La littérature aujourd'hui est une espèce » d'arène où l'on s'entredéchire pour le brin de laurier qu'on » dispute : après les premiers efforts, le dégoût ne tarde pas » à germer dans un cœur honnête, si des passions fortes ne le » soutiennent, ne l'embrâsent, ne le déterminent. Elles seules » donnent l'action au talent, renouvellent les idées, mettent » l'âme aux prises avec l'imagination, dévorent l'intervalle » qui sépare les travaux et les succès : ce sont des semences » de feu qui courent de veine en veine, fournissent au génie

---

(1) *Œuvres mêlées en vers et en prose*, Paris, 1767, in-8°.

(2) *Mes Fantaisies*, avec cette épigraphe : *Ludibria ventis*. Paris, Jorry, 1768, in-8°, page XXXVIII.

» l'aliment qu'il demande, et ne lui permettent de repos que » pour la pousser à de nouveaux élans. Cette impulsion victorieuse a manqué, je crois, au charmant auteur de *Ver-* » *Vert;* car je ne puis me convaincre qu'il ait sérieusement » regardé comme un scandale public l'heureuse faculté d'orner la raison, d'égayer la morale, d'intimider les méchants et d'immortaliser un perroquet. »

Les vers de Dorat et de Cubières étaient oubliés depuis long-temps, quand les échos du Pinde furent un moment frappés par le nom de Gresset, Vigée ayant fait paraître, dans l'*Almanach des Muses*, une *Épître à Gresset*, sous la date du 1er. janvier 1820.

Cette pièce, en vers de huit pieds, est assez dans le genre de Gresset, *qu'il nomme à tort son maître*, dit la *Biographie universelle* (1). On y remarque le passage suivant, peinture très-fidèle de l'époque, et qui conserve encore aujourd'hui tout l'à-propos de la vérité.

« Dans le grand art, dans la science
» De raisonner, de gouverner,
» Nous avons fait un pas immense,
» Et tu pourrais t'en étonner.
» Je le dis avec assurance :
» Les Richelieu, les Mazarin,
» En guidant le char de la France,
» Sont restés à moitié chemin;
» La politique, sous leur main,
» Était encore dans l'enfance.
» Comme depuis elle a grandi!
» Mon cher Gresset, en conscience,
» Ton œil en serait ébaubi.
» Tous les matins on voit éclore
» Un diplomate à son aurore,

---

(1) Tome XLVIII, page 486.

» Un publiciste de quinze ans,
» Personnages très-importans
» Dont notre grand siècle s'honore,
» Tant ils sont sûrs de leurs talens !
» Que dirai-je de la morale ?
» N'était-ce pas un vrai scandale
» Que punir une infraction
» Aux mœurs, à la religion ?
» Nous avons plus de tolérance
» Et nous approuvons qu'en tout lieu
» On parle avec irrévérence
» Et du pape et même de Dieu.
» Aussi, parcourant nos chroniques,
» Ne comptons-nous comme authentiques
» Par chaque jour, que trente vols,
» Trois assassinats, douze viols,
» Cinq duels et dix suicides, . . .
» . . . .
» Notre état en littérature
» Est au moins presque aussi brillant.
» Aux cris d'un parterre bruyant,
» Force pièces contre nature
» Tombent . . . .
» Nous avons seize mille auteurs,
» Prosateurs, versificateurs,
» Et de livres entrepreneurs,
» Maniant la plume, la lyre,
» Écrivant d'un commun délire
» De la prose à crever de rire,
» Et des vers presque aussi mauvais
» Que ceux qu'en ce moment je fais.
» Nous avons romans et pamphlets,
» En absurdités bien complets;
» Journaux semi-périodiques,
» Quotidiens, patriotiques,
» Libéraux, ministériels,
» Et voire même monarchiques,
» Tous également véridiques. . . .

» Nous avons, pour me résumer,
» Ce qu'on ne peut trop estimer,
» Trois opinions bien contraires
» Qui mettront l'ordre en nos affaires.
» Ce sont surtout les doctrinaires,
» Qui, faisant la nique aux *ultrà*,
» Sans peine arrangeront cela,
» Et nous chanterons : *Ça, ira*... »

La réponse de *Gresset à Vigée*, datée des Champs-Élisées, janvier 1820, parut dans l'*Amanach des Muses* de 1822 (1). C'est encore un produit du crû de Gresset, dont le terroir, au lieu de nous donner, comme par le passé,

« D'un vin d'Aï la mousse pétillante, (2)

ne nous offre plus

» Qu'un Auvernat fumeux, qui, mêlé de lignage,
» *Se vend chez Lefuel* (3) pour vin de l'Hermitage. »

Voici, toutefois, un passage qui se rapproche assez de la manière de Gresset, et dont on peut très-bien faire l'application au temps présent :

« Je laisse à ta facilité (4)
» Le vaste champ de la satire ;
» Présente à la postérité
» Les sottises, le bavardage,
» L'ironie et le persifflage
» De la jeunesse d'à-présent. . . .
» . . . .

---

(1) Page 233 ; elle est signée *M. Travers*.

(2) Voltaire.

(3) Libraire chez lequel se vendait l'*Almanach des Muses* de 1822.

(4) Gresset est censé parler à *son écolier* Vigée.

» Et tous ces lecteurs de bluettes,
» Et de romans et de pamphlets,
» Ces caillettes, ces farfadets,
» Petits auteurs de grands projets;
» Ces politiques girouettes,
» Ces nouvellistes de vingt ans,
» Tout-à-coup devenus savants
» Par la lecture des gazettes. »

Depuis cette réponse à Vigée, les enfants des Muses laissèrent aux spéculateurs en librairie le soin de s'occuper exclusivement de Gresset; tous les formats furent employés pour la reproduction de ses œuvres.

Ayant déjà traité dans mon Avant-Propos cette partie bibliographique de l'histoire de Gresset, je me contenterai de rappeler ici, qu'à l'occasion de ces différentes éditions, plusieurs critiques se sont occupés de Gresset; ainsi :

1°. La Harpe, dans sa *Correspondance littéraire*, qui parut en 1801 (1), rapporte sur Gresset deux anecdotes dont l'exactitude ne me paraît pas démontrée; celle de l'énigme sur le mot *chapeau*, est si pauvre, qu'en vérité j'aurais honte de la reproduire, ce serait lui donner une importance qu'elle ne mérite pas. Quant à celle où figure le traducteur des *Géorgiques*, et qui porte :

« L'autre anecdote prouve le despotisme qu'il exerçait sur » l'Académie d'Amiens. L'abbé Delille, alors fort jeune, et » professeur au collége de cette ville, avait désiré d'être de » l'Académie, et avait été élu en l'absence de Gresset. Celui-» ci, piqué qu'on eût fait quelque chose sans lui, vint à » l'Académie, trouva le moyen de faire casser l'élection sous » quelque prétexte d'un défaut de forme, et de faire rece-» voir son chirurgien. »

(1) In-8°, tome II, page 126.

Je suis d'autant plus autorisé à considérer cette anecdote comme une calomnie, qu'il n'existe rien dans les archives de l'Académie qui puisse donner à penser que Gresset exerçât une influence despotique sur le choix des candidats, et que le nom de M. l'abbé Delille ne se rencontre pas dans les procès-verbaux d'élection, avant le 2 avril 1770, époque de sa réception; enfin la lettre que Gresset lui écrivit au sujet de la traduction des *Géorgiques*, et que j'ai rapportée plus haut (1), suffirait seule, à défaut d'autres preuves, pour démentir les assertions mensongères de La Harpe.

2°. Dussault, dans deux articles de ses *Annales littéraires* (2), s'est établi le censeur de Gresset, et il tance surtout vertement les éditeurs qui ont augmenté ses *Œuvres* de pièces *inédites* :

« Que le ciel nous préserve, dit-il, des pièces inédites. C'est
» un grand abus dans la littérature que cette fureur des
» éditions; cet abus est né de l'esprit mercantile : on fabri-
» que des livres pour les vendre, et la vente et les fruits qu'on
» peut en recueillir sont les seuls objets qu'on envisage... »

Il me semble que M. Dussault fait ici le procès à son éditeur, qui a ramassé ses feuilletons quotidiens pour les réunir en corps d'ouvrage.

Dussault blâme ensuite avec raison la publication de *l'Abbaye*,

« . . . . ouvrage tout nouveau,
» Qu'après toi mit au jour monsieur de Neuchâteau, »

nous a dit le chevalier de Cubières (3), et dont cet éditeur aurait, sans doute, retranché les passages réprouvés par

---

(1) Voyez tome II, page 33.

(2) Paris, 1824, tome V, pages 39 et 135.

(3) *Epître à Gresset*, L. C.

le bon goût, si à l'époque de la publication de cette satire, un vieux levain de la Révolution n'avait pas dominé toutes les actions et toutes les idées du compilateur.

3°. Garat a fait paraître en 1820 deux gros volumes in-8°. sur la *Vie de Suard :* on y trouve (1) cette singulière assertion, au sujet de Sterne comparé à Gresset :

« Avec quelle légèreté et quelle grâce pleine de gaîté et
» de décence, dans le voyage de l'abbesse des *Andouillers* (*sic*),
» il livre au rire universel, mieux encore que le poème de
» *Ver-Vert,* ces petitesses des cloîtres qui défigurent et ra-
» baissent toutes les notions et toutes les impressions de la
» vertu ! Comme il surpasse Gresset dans l'usage bien plus
» difficile des B et des F voltigeant, non sur le bec d'un per-
» roquet, mais sur les lèvres pieuses d'une sainte abbesse et
» d'une jeune novice. »

Sterne, sans contredit, est un auteur fort original, et son récit du voyage de l'abbesse des *Andouillettes* (2) est du meilleur comique ; mais il faut avoir sur le nez les lunettes de M. Garat, pour y trouver la *légèreté,* la *grâce* et la *décence* mieux exprimées que dans le poème de *Ver-Vert,* surtout quand l'abbesse dit tout crûment : *Bou...*, et que la novice achève le mot en lui ripostant par *fou...,* que l'abbesse achève à son tour.

Cette comparaison de Gresset avec Sterne cloche donc tout-à-fait, surtout quand on pense, comme l'a dit Bailly, au sujet de *Ver-Vert*,

« Que Gresset puise dans le cœur humain ; il y trouve ce
» ressort qui fait tout mouvoir, et la source de tout intérêt :
» cette source est la sensibilité ; ce ressort est l'amour lui-

(1) Tome II, page 140.

(2) Suivant l'édition de 1818, in-8°, tome II, page 306, et non pas des *Andouillers*, comme le portent les *Mémoires historiques*. L. C.

Je suis d'autant plus autorisé à consi... qui se
comme une calomnie, qu'il n'existe r... les re-
l'Académie qui puisse donner à p... re de la
une influence despotique sur le ... bannies?
le nom de M. l'abbé Delill... objet scan-
les procès-verbaux d'électio... ignent sans
de sa réception; enfin la ... ier sans en
sujet de la traduction d... poète, chaste
plus haut (1), suffirait ... ais. L'amour
démentir les asserti... dieu est invi-
... me est répandu

2°. Dussault, ... observé que la contrainte
raires (2), s'es... liberté, en lui laissant tous ses
tout vertem... règne encore souverainement sur ces
de pièces ...eurs; purifié par la piété, s'ignorant lui-même

« Que ... dans le silence de la retraite, d'autant plus spirituel qu'il
» un ... est plus éloigné de son véritable objet, il exerce son em-
» ér... pire par de douces erreurs, il ne se propose que d'inno-
» centes chimères. Un oiseau devient donc un objet d'amour,
» et un oiseau qui parle est un amant sensible qui nous ré-
» pond. Je le vois à la fin du jour errant dans les dortoirs,
» choisissant une cellule et faisant une heureuse. Je l'aper-
» çois le matin reposant sur la boîte aux *Agnus*. L'objet
» chéri frappe la nonne à son réveil; il est témoin de la
» toilette, il en est peut-être l'objet. On ne croit pas se
» parer pour lui; on sait encore moins qu'il est l'image d'un
» objet qu'on désire et qu'on ignore. Mais le lecteur, plus
» instruit que cette innocence intéressante, entend ce qu'on
» ne lui dit pas, et voit les causes dans les effets.

» Le poème de *Ver-Vert*, si riche en beautés de style,
» toujours simple et vrai dans ses beautés, toujours élégant
» dans sa simplicité, n'est donc, dans son sujet léger et ba-
» din, qu'un transparent à travers lequel nous nous retrou-
» vons nous-mêmes, nous et les passions qui nous sont tou-
» jours chères. »

ger, dans ses *Mélanges philosophiques et littéraires*, nt en 1828, prétend (1)

lent de Gresset consistait principalement à re- fidélité les impressions qu'il avait reçues des stances où il a été placé, et que l'imagina- avait été refusée; du moins, ajoute-t-il, légré qui fait sortir un poète hors de la ni les génies inventeurs. . . . »

resset ne possédait que *l'imagina-* donc notre poète au caméléon, ouleur des objets dont il est environné, use le mérite de l'originalité; il prétend même ver cette étrange assertion, en démontrant que *Ver-Vert* ce poème essentiellement original, n'est que le produit d'une servile imitation.

Ce que je vois de plus clair dans cette sèche analyse du génie de Gresset, c'est que mon camarade Anger (2), avec toute son érudition académique, n'a pas eu l'esprit de comprendre, comme Bailly vient de nous le démontrer, toute la portée du poème de *Ver-Vert*, et qu'égaré à la poursuite de la fausse idée qu'il voulait inculquer à son lecteur, il n'a vu que les accessoires du sujet et les couleurs de la palette, sans apercevoir la véritable pensée du peintre et l'originalité de sa savante composition qui, comme chacun sait, le fit sortir de la foule, pour le placer immédiatement au premier rang de nos poètes originaux (3).

Ce qui achève de prouver combien est fausse l'assertion

---

(1) Tome II, page 233.

(2) Nous avons été du même cours au collége Mazarin.

(3) Linguet, qui a consacré quelques pages à Gresset dans ses *Annales*, nou s apprend, en effet, que « jamais rien n'a égalé le succès de *Ver-Vert* quand » il parut. Les personnes qui en ont été témoins, et qui vivent encore, » attestent que c'était un enthousiasme sans exemple. »

d'Auger, surtout par rapport à *Ver-Vert*, c'est qu'intervertissant les dates des différentes compositions de Gresset, il place la traduction des *Bucoliques* à une époque postérieure à celle de l'épopée du perroquet ; il en fait même le résultat de la vue des champs arrosés par le Loir, qui borde les murs de sa prison, quand les églogues ont précédé de quatre ans au moins la composition de *Ver-Vert*, et que c'est pendant son séjour à Rouen qu'il s'est exercé sur Virgile :

« Et voilà justement comme on écrit l'histoire.... »

Nous avons vu plus haut (1) ce qu'il faut penser de cette autre assertion bien antérieure au paradoxe d'Auger, et dont il s'est emparé pour fortifier sa démonstration, que *le Méchant* appartient pour le fond du sujet au *cabinet vert* de l'hôtel de Forcalquier, et que Gresset n'a mis à ce tableau que des couleurs d'emprunt.

Laissant donc de côté cette attaque banale contre *le Méchant*, j'arrive à une autre assertion d'Auger, que les gens de lettres perdent tout leur esprit, quand Paris n'est plus le soleil dont ils reflètent les rayons, et que loin de ce foyer de lumière,

« L'esprit alors se rétrécit avec la sphère qu'on habite ;
» ainsi, dit-il, Gresset, retiré dans sa ville natale, ne voit plus
» dans l'univers que des travers provinciaux ; il ne sait plus
» décrire autre chose, et son talent, n'ayant plus pour objet
» ces vices ou ces ridicules qu'embellissent la grâce et l'é-
» clat des manières, contracte quelque chose des formes
» inélégantes et des couleurs un peu grossières de ses mo-
» dèles. »

Cette assertion, qui ne manque pas d'une certaine apparence de vérité, et sur laquelle j'ai déjà attiré l'attention

(1) Tome I, page 228.

du lecteur, en parlant du mariage de Gresset (1); cette assertion, dis-je, présentée d'une manière aussi absolue, perd une partie de sa force; en effet, admettre qu'un écrivain a continuellement besoin du séjour de Paris pour conserver le brillant de son esprit et les grâces de son style, c'est placer hors de lui ce *mens divinior*, première cause de ses inspirations, c'est jeter indispensablement les muses au milieu des miasmes délétères d'une grande ville, au lieu de leur faire respirer l'air pur des montagnes et des bois : je le demanderai à M. Auger : Les anciens ont-ils placé le Pinde et le Parnasse au milieu d'une ville? et le Permesse a-t-il jamais coulé sous les voûtes d'un cloaque semblable à celui qui jadis infectait la rue Montmartre?

Interrogez Gresset sur le lieu où il a reçu les plus douces inspirations de sa muse, et il vous répondra que c'est sous les abris séculaires des chênes du parc de Chaulnes; c'est là, qu'à l'exemple de notre grand critique, il pouvait dire comme lui (2) :

« Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la Ville,
» Et contre eux la campagne est mon unique asile...
» Ici, dans un vallon, bornant tous mes désirs,
» J'achète à peu de frais de solides plaisirs :
» Tantôt un livre en main, errant dans les prairies,
» J'occupe ma raison d'utiles rêveries;
» Tantôt, cherchant la fin d'un vers que je construi,
» Je trouve au fond d'un bois le mot qui m'avait fui... »

Les enfants d'Apollon peuvent donc s'affranchir jusqu'à un certain point de la triste nécessité d'habiter Paris, ce que ne sont pas libres de faire ces savants obligés de vivre, par la nature de leurs recherches, au milieu de la poussière des

---

(1) Voyez tome I, page 306.

(2) Boileau, Épître VI.

bibliothèques publiques; ces écrivains qui n'ont d'autre talent que celui de faire des livres avec des livres; ces politiques, comme nous en avons tant aujourd'hui, qui règlent l'état du haut de leurs greniers; et enfin ces fabricateurs de *Revues*, de *Feuilletons* et de *Magasins*, chargés d'alimenter chaque jour la presse périodique, en substituant le mensonge à la vérité, le roman à l'histoire, les paradoxes subversifs de l'ordre social aux principes et aux maximes qui peuvent en assurer la conservation.

Auger s'est placé sur un meilleur terrain dans la définition qu'il donne des différents artifices du style de Gresset, prenant *la Chartreuse* pour exemple :

« On ne saurait trop admirer, dit-il, la facilité avec laquelle le poète déroule ces longues séries de circonstances; » l'inépuisable abondance d'expressions à l'aide de laquelle » il différencie la peinture de mille objets analogues prêts » à se confondre; cet heureux choix de figures, d'épithètes » et d'oppositions, qui, comme autant de coups de pinceau, » donnent des traits, de la couleur et de la physionomie aux » ridicules les plus abstraits, et principalement cet art d'enchaîner tant d'images distinctes, de les opposer, de les » graduer selon l'effet qu'elles doivent produire; en même » temps, de balancer les parties de la période poétique, » de les disposer de manière qu'elles s'entrelacent sans confusion et se développent sans effort; de soutenir toute la » période elle-même, en variant les effets de l'harmonie; enfin, de satisfaire à la fois l'esprit et l'oreille par une » savante distribution des accessoires de l'idée, des membres de la phrase et des sons du langage. . . . » (1).

Et il ajoute plus loin :

« On a beaucoup parlé de sa manière; mais personne,

(1) L. C. tome II, page 243.

» que je sache, n'a encore tenté de la définir. Il ne serait » cependant pas impossible de décrire quelques-uns des procédés particuliers dont elle se compose. Un des artifices » qui s'y font le plus remarquer, est, selon moi, l'alliance » des termes abstraits et de ceux qui expriment des objet » physiques, comme dans ces quatre vers :

« L'ignorance en petit manteau,
» La bigoterie en lunettes,
» La minauderie en cornettes,
» Et la réforme en grand chapeau. » (1)

» Ailleurs il parle des *ennuis en maroquin* et de *l'ennui par* » *souscription*. Il fait un emploi fort piquant de l'adjectif et » de l'adverbe ; ses épithètes particulièrement qualifient tou- » jours les choses d'une manière très-ingénieuse ; il se plaît » à donner aux objets tout matériels des qualifications méta- » physiques, empruntées du caractère et de la façon d'être » des personnes à l'usage de qui sont ces objets. Ainsi il ap- » pelle la rue Saint-Jacques une *rue pédantesque*; et dans la » même épître il redouble cette espèce de métonymie qui » transporte sur la chose l'idée qui ne convient qu'à la per- » sonne, en disant *le bruit des bancs opiniâtres*, à propos » des écoles de théologie. On pourrait encore analyser quel- » ques autres secrets habituels de sa diction ; mais ce se- » rait un soin moins profitable peut-être que fastidieux, à » cause des longues explications qu'il nécessiterait. Tous les » lecteurs attentifs de Gresset ont, depuis long-temps, senti » et remarqué dans ses ouvrages des acceptions, des alliances » et même des créations de mots qui lui sont propres, et » dont le retour plus ou moins fréquent lui donne cette phy- » sionomie originale et vraiment individuelle qui le distingue » de la troupe assez uniforme de nos poètes légers et fugitifs.

---

(1) *La Chartreuse.*

» C'est là ce qu'on est convenu d'appeler la manière de
» Gresset; cette manière n'est pas exempte d'une sorte d'af-
» fectation et de néologisme, sinon de mots, du moins de
» phrase; et, ce qui est plus extraordinaire encore, elle em-
» prunte quelque chose du vocabulaire et du ton de ce per-
» sifflage tant décrié par le poète lui-même.... »

5°. M. de Barante, dans son *Tableau de la Littérature française au* XVIII°. *siècle*, dont la quatrième édition a paru en 1824 (1), juge Gresset en deux mots :

« Il n'offre, dit-il, dans ses poésies, que des *idées com-*
» *munes;* mais sa position dans le monde faisait que ces idées
» étaient pour lui neuves et piquantes. Aussi ses vers, loin
» de paraître communs, ont-ils le charme du naturel et de
» la grâce. »

Je ne sais vraiment pas ce que M. de Barante entend par des *idées communes;* il aurait dû en donner la définition, afin qu'on pût savoir ce qu'il a voulu dire; car on pourrait croire que sa phrase n'est qu'une simple traduction de ce vers célèbre d'Horace (2) :

« *Difficile est propriè communia dicere,* »

qui a donné lieu à un combat d'érudition entre le marquis de Sévigné et M. Dacier (3). Si toutefois sa pensée n'est pas celle d'Horace, et qu'il ait entendu, par *idées communes*, les idées ordinaires aux personnages vulgaires, et qui sont triviales, je ferai observer à M. de Barante qu'il n'y a pas d'idées plus vulgaires que celles dont Racine a fait usage dans ces vers :

---

(1) Paris, Ladvocat, in-8°, page 137.

(2) *Art poétique*, v. 128.

(3) Lettres de Mme. de Sévigné, édition de Blaise, in-8°, 1818, tome X, page 473 et suivantes.

« Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur... (1).
» Aux petits des oiseaux il donne la pâture... (2).
» Que des chiens dévorants se disputaient entr'eux... » (3).

et personne, ce me semble, ne s'est cependant jamais avisé de considérer ces vers de Racine comme exprimant des idées indignes, par leur simplicité, de la muse tragique, celle qui, plus que ses sœurs, repousse les *idées communes*.

6°. M. Leuillette, dans son excellent *Tableau de la Littérature en Europe* (4), s'est borné à quelques réflexions morales sur *le Méchant*, qui portent plutôt sur les mœurs du temps que sur la manière dont Gresset les a exposées aux yeux des spectateurs. Il est fâcheux que le cadre de son ouvrage ne lui ait pas permis de donner plus de développement à l'article de notre poète; car Leuillette est un critique si consciencieux, que bien certainement je n'aurais pas manqué de souscrire au jugement qu'il aurait porté sur l'ensemble des ouvrages de Gresset.

7°. Le célèbre professeur de rhétorique du collége Mazarin, Geoffroi, ce roi du *feuilleton*, s'est également contenté, dans ses critiques journalières, de consacrer un article (5) au *Méchant* de Gresset, comme on l'a déjà vu (6); mais plus incisif que Leuillette, tout en soumettant à sa férule les Cléons du temps, il donne en passant de bons coups de martinet sur les doigts du peintre qui en a buriné les traits; et, comme le nom de Voltaire devait toujours, dans chacun de ses articles, reparaître sous sa plume, il ne trouve rien de mieux

(1) *Phèdre*.

(2) *Athalie*.

(3) *Ibid*.

(4) Paris, 1809, in-8°, page 298.

(5) Le 18 thermidor an XI.

(6) Voyez tome I, page 237.

que de faire de Gresset, en 1748, *un disciple et un adorateur* de Voltaire, parce qu'il avait broché, long-temps auparavant, quelques vers sur Alzire : Geoffroi s'appuyant sur cet anachronisme, s'écrie ensuite : (1)

« Gresset, s'il eût consulté sa raison et son cœur, *n'eût* ja-
» mais exposé sur la scène ce tableau de corruption plus
» dangereux qu'utile, et que le public *n'eût* point supporté,
» s'il *n'eût* été profondément corrompu lui-même... »

Enfin Geoffroi trouve le moyen de rencontrer dans *le Méchant* presque tout le code de la philosophie du XVIIIe. siècle, et il ajoute, après une courte citation de cette pièce :

« C'est assurément bien là le langage des amis de la liberté;
» c'est l'élixir de la sagesse moderne; c'est la fine fleur de la
» philosophie du XVIIIe. siècle : avec de telles maximes on
» brouille les gouvernements aussi bien que les familles : les
» philosophes ont exactement fait, dans la France, ce que
» Cléon veut faire dans la maison de Géronte; mais ils ont
» mieux réussi que lui; ils ont semé l'aigreur, la division,
» la haine, la calomnie. Ils ont dit aux petits : Les grands vous
» oppriment, et vous valez mieux qu'eux; ils ont dit aux
» grands : Moquez-vous de cet Évangile qui vous prescrit de
» donner aux pauvres votre superflu, de reconnaître vos
» frères dans tous les infortunés. . . . le mariage est un joug
» ignoble, l'amitié une chimère; le plaisir un devoir, l'inté-
» rêt personnel une règle, l'argent une vertu : voilà toute
» la morale de cette courte vie, qui va se perdre dans un
» néant éternel. »

Il y a beaucoup de vérité dans cette peinture des effets de la Révolution, mais rendre Gresset complice de toutes les tristes conséquences qui en ont été le résultat, c'est mécon-

---

(1) *Cours de Littérature dramatique*, 2e. édition, Paris, 1825, in-8°, tome III, page 238.

naître entièrement l'esprit, l'âme et le cœur du chantre de *Ver-Vert.*

8°. Lemercier, dans son *Cours analytique de Littérature générale*, publié en 1817 (1), n'a pas vu, comme on peut le croire, *le Méchant* avec les mêmes yeux que Geoffroi; et la satire de Paris par Cléon, au lieu d'exciter sa bile, n'obtient au contraire que des éloges : il la cite comme une image exacte et de la plus vive expression, faisant observer en outre qu'elle réunit tout-à-la-fois

« La pureté, la précision, le choix des mots, les liaisons » fines et les transitions adroites qu'on retrouve dans tous » les bons écrivains..... enfin, dit-il, le goût naturel, » aisé, pur qui façonna ces vers, orna le drame entier de » plusieurs morceaux également bien faits; leur charme a » fixé l'estime qui les compte parmi les modèles. »

9°. M. Gaillard, comme nous l'avons déjà vu (2), a donné un article fort long sur Gresset, dans ses *Mélanges académiques, poétiques, littéraires*, etc. (3), il passe en revue ses principaux ouvrages, et il venge Gresset avec beaucoup de mesure de toutes les imputations calomnieuses auxquelles il a été souvent exposé dans le cours de sa carrière littéraire; il n'oublie pas surtout de relever cette assertion,

« Qu'il s'était fait dévot pour être gouverneur des enfants » de France : pourquoi cette imputation injurieuse d'hypo- » crisie, dit-il, était-elle juste? »

M. de Wailly s'est chargé de répondre à cette accusation, et nous en a démontré victorieusement toute l'absurdité : (4)

---

(1) Paris, Nepveu, in-8°, tome II, page 394.

(2) Voyez tome I, page 160.

(3) Paris, Agasse, 1806, in-8°, tome III, pages 128 à 154.

(4) Lettre à d'Alembert.

« M. Gresset, rendu à lui-même, dit-il, oublia bientôt dans » cette vie paisible les chaînes brillantes qu'il avait su rompre, et pour lesquelles nous pouvons assurer qu'il ne lui » échappa jamais un regret. On a voulu croire, lorsque la » religion, dont il n'avait jamais perdu de vue les principes, » devint le sentiment dominant de son âme; lorsqu'il se crut » obligé de renoncer au théâtre avec un éclat qu'on lui avait » conseillé de ne point mettre à cette résolution; on a voulu » croire, dis-je, qu'il avait des vues d'intérêt; c'était le moment où l'on allait choisir les personnes à qui on devait » confier l'éducation de M. le duc de Bourgogne (1), et on » crut qu'il avait le désir d'être appelé à cet auguste emploi. » Nous pouvons assurer que ces vues d'ambition ne le tentèrent jamais. Avait-il besoin d'ailleurs d'afficher cette réforme austère, lui dont la muse avait toujours été sans » reproche, pour parvenir à une place à laquelle ses talents » pouvaient lui donner, plus qu'à personne, le droit de prétendre ? »

M. Gaillard réfute encore l'opinion avancée par l'abbé Delille, dans sa lettre à Mlle. la princesse Czartorinska, qui lui avait demandé une inscription pour la colonne placée dans ses jardins, et qui était consacrée à Virgile, Gesner et Gresset (2). L'auteur de *l'Homme des Champs* répondit à ce sujet

« Que Gresset ne lui paraissait pas fait pour être placé à » côté des poètes champêtres; il a traduit les *Églogues* de » Virgile, mais il paraît n'en avoir pas rendu la noble simplicité : il a peint avec finesse les ridicules de la ville, mais » il sentait peu les charmes de la campagne. »

---

(1) (Louis-Joseph-Xavier), né le 13 décembre 1751, mort le 22 février 1761.

(2) Voyez *le Mercure* du 7 mai 1785, et *l'Homme des Champs*, Strasbourg, 1800, in-12, page 158.

Sans s'attacher à la traduction des *Églogues*, ne suffirait-il pas du *Siècle pastoral* et de son *Ode à Virgile*, intitulée *Euterpe*, pour placer Gresset au nombre des poètes bucoliques ; ajoutez à ces preuves écrites, les habitudes de presque toute sa vie passée à la campagne, soit à Chaulnes, soit au Pinceau, pour prouver, comme le dit M. Gaillard,

« Qu'en parlant des plaisirs de la campagne, tout chez lui » part du cœur, et que c'est un amant qui parle de sa maî- » tresse ; il fallait, ajoute-t-il, que M. Delille, quand il écri- » vit ce mot qui lui est échappé, n'eût l'esprit frappé que de » la pièce du *Méchant*, et qu'oubliant tout le reste, il ima- » ginât qu'un si excellent peintre des travers, des ridicules, » des tracasseries de la capitale, devait en avoir fait son » unique étude, et être devenu incapable de goûter les plai- » sirs de la campagne. »

10°. La Harpe, dans son *Cours de Littérature* (1), a jugé avec une grande supériorité de talent, mais souvent avec trop de sévérité, la muse de Gresset; toutefois, l'élève de Voltaire n'a pas hésité à se déclarer contre son maître, et à lui reprocher d'avoir déshonoré son jugement en imprimant que *Ver-Vert*, *la Chartreuse*, etc., étaient des ouvrages tombés : pour prouver le contraire, La Harpe s'étend fort au long sur *la Chartreuse*, que J.-B. Rousseau préférait à *Ver-Vert*, *comme étant d'un ordre de poésie et de talent au-dessus des aventures du perroquet*; enfin il termine sa revue par cet arrêt que la postérité n'infirmera pas :

« J'ai cru devoir m'arrêter un peu sur les ouvrages de » Gresset, et avec d'autant plus de raison que la secte phi- » losophique dont je viens de parler a mis la réputation de » cet écrivain au rang de celles qu'elle voulait rabaisser ; » mais ce n'est pas une de ces réputations qui dépendent du

---

(1) Paris, Agasse, an VII, in-8°, tome VIII, page 266.

» caprice et ne résistent pas au temps.... il a eu le cachet » de l'originalité dans tout ce qui restera de lui. C'était un » véritable talent, un talent né; et, n'en déplaise à Voltaire, » dont les boutades ne sont pas une autorité, *le Méchant*, » *Ver-Vert* et *la Chartreuse* vivront autant que la langue » française. »

11°. M. Villeterque (1), l'un des principaux rédacteurs du *Journal des Arts*, a fait, dans cette feuille (2), la critique fort judicieuse des vices de son temps, à propos du *Méchant* de Gresset : j'insère ici cette critique comme une pièce justificative destinée à prouver cette vérité, que nous ne devons pas juger les mœurs du siècle passé par celles de nos jours; elle absout en conséquence Gresset des misérables critiques de ces littérateurs à la toise, dont j'ai relevé plus haut (3) l'incroyable outrecuidance.

« *Le Méchant* de Gresset ne serait pas celui d'aujourd'hui; » on ne persiffle plus ; on se fait excellent homme; on parle » toujours de bonté, d'humanité; on crie beaucoup contre » les méchants, et cela réussit ; la méchanceté n'a plus même » besoin de ce léger effort de bénignité : tout se perfectionne. » On écrase le soir celui qu'on embrassait le matin ; cela est » reçu : il s'agit de réussir, et le succès justifie le crime. Les » coupables sont des dupes. Voilà les principes à la mode » dans les romans du jour et dans quelques-uns de ces cer- » cles bruyants où l'on se rassemble sans se réunir, où l'on » dîne vingt fois à côté de gens qu'on ne connaît pas, et qu'on » ne voit qu'à dîner; où l'on ignore les plaisirs de cette » intimité qui donne, à ceux qui se conviennent, le besoin » de se voir et de s'entendre; où l'on se parle sans rien

(1) (Alexandre-Louis), né en 1759, mort en 1811.

(2) N°. 114 du 30 pluviose an IX.

(3) Voyez tome I, page 228.

» dire, parce que c'est toujours du vide du cœur que naît
» celui de l'esprit. Combien ne voit-on pas aujourd'hui de
» ces bizarres rassemblements, où l'usage du monde, les
» agréments de l'esprit, le ton de la bonne compagnie, les
» grâces du langage, l'aménité, les égards, tout ce qui plaît,
» est réduit à rien, pour la plus grande commodité de cha-
» cun ou l'avantage de tous. Le persiflage aimable serait là
» un flacon d'eau de rose répandu dans la mangeoire d'un
» âne. Le persiflage méchant serait obligé de céder la place
» à la sottise parvenue et à l'audace enrichie. *Le Méchant*
» de Gresset est le modèle de ce genre de comédie qui a
» pour objet de peindre les mœurs; le méchant d'aujour-
» d'hui exigerait le même talent, mais d'autres couleurs; il
» ne faudrait pas même en chercher les principaux traits
» dans les mœurs de cette espèce de nouveau monde dont
» je viens de parler; ce serait donner une aussi fausse idée
» des mœurs françaises, que si l'on voulait juger, par une
» large tache, les couleurs d'une belle étoffe. »

12°. M. Renouard a prétendu, dans sa *Vie de Gresset* (1), que J.-J. Rousseau, à son retour d'Angleterre, passa par Amiens, et qu'il y visita Gresset, avec lequel on le fit dîner; le biographe ajoute ensuite :

« Gresset et J.-J. Rousseau ne s'étaient jamais vus, et se
» quittèrent fort contents l'un de l'autre. — Je suis persuadé,
» dit Rousseau en sortant, qu'avant de m'avoir vu, vous
» aviez de moi une opinion bien différente; mais vous faites
» si bien parler les perroquets, qu'il n'est pas étonnant que
» vous sachiez apprivoiser les ours. — Ce mot, aussi obli-
» geant que spirituel, a été, dans plusieurs notices sur
» Gresset, travesti en une maussade dureté que bien gratui-
» tement on prête à J.-J.. On y prétend que dans sa visite

(1) Page LXIX.

» à Gresset, celui-ci avait en pure perte tâché d'être aimable; » que le Génevois n'avait pas ouvert la bouche, et qu'en sortant il dit à Gresset.—Vous avez fait parler un perroquet; » mais vous n'avez pu faire parler un ours... Je serais porté » à croire qu'il en est de même de beaucoup de boutades » désobligeantes que l'on prête à J.-J. Rousseau, et dans lesquelles il faudrait croire à peu près l'opposé de ce qu'on » raconte. »

Malgré tout le désir que j'aurais de contribuer pour ma petite part à accréditer la charitable interprétation de M. Rénouard, afin de présenter le caractère de J.-J. Rousseau sous un jour plus favorable, en le lavant du reproche de sauvagerie, la vérité m'oblige à déclarer que le récit de M. Renouard est inexact, attendu que Rousseau ne fit aucune visite à Gresset, et qu'ils se rencontrèrent dans une maison tierce, où Gresset tint le propos qui lui attira ensuite le coup de boutoir du morose philosophe, que M. Blanchard de la Musse a mis en vers avec assez de bonheur (1).

« Le chantre de *Ver-Vert* disait : C'est bien dommage
» Que ce Rousseau soit un sauvage,
» Bon, tout au plus, à vivre dans les bois;
» Un misantrope, un *ours*.... L'illustre Génevois,
» A quelque temps de là vit ce poète aimable,
» Ne lui parla que par monosyllabe; (2)
» Puis de cet entretien interrompant le cours,
» Adieu, monsieur, lui dit l'auteur d'*Émile;*
» Convenez, quoique tout vous paraisse facile,
» Qu'on fait plutôt parler un *perroquet* qu'un *ours*. »

13°. De tous les critiques que fit naître l'apparition du

---

(1) *Décade philosophique*, an XII, n°. 13.

(2) M. Louis Du Bois m'a fait observer avec raison qu'*aimable* ne rime pas avec *monosyllabe*.

Méchant sur la scène française, l'un des plus incisifs fut Clément, de Genève (1), qui cependant, comme nous l'avons déjà vu (2), ne put s'empêcher de rendre justice au style si éminemment classique de Gresset; mais dominé, toutefois, par la causticité de son esprit, et ressentant peut-être déjà (1754) les premières atteintes de l'aliénation mentale qui finit par le conduire au tombeau, il se laissa aller, contre les différentes productions de Gresset, à des sarcasmes que l'un des journaux littéraires du temps (3) ne manqua pas de recueillir, et que je dois reproduire ici, non-seulement pour faire preuve d'impartialité, mais encore pour mettre à nu ce que ces chicanes littéraires avaient de misérable et de contraire au véritable esprit de critique, tel qu'on le trouvait répandu, à la même époque, dans les feuilles de Fréron.

« Il court ici en manuscrit une épître à un chevalier, où, » quoique puissent dire les auteurs nommés et les femmes » piquées, il y a quelquefois de l'esprit, du sel et des traits » bien frappés;

» Et suis marri que le poivre assaisonne

» un peu fort la description des nouveaux hôtels de Ram- » bouillet : il s'agit de peindre ces petits théâtres du demi- » talent, du goût frivole et de la fatuité; ces tribunaux subal- » ternes de la littérature, où préside ordinairement une » beauté surannée :

» Chez elle on dîne, et chez elle on décide
» Entre *Ver-Vert*, et *Phèdre*, ou *l'Énéide;*
» Un vieux pédant, du beau monde proscrit,
» Était patron de ce bureau d'esprit :

(1) (Pierre), né en 1707, mort fou en 1767.

(2) Tome I, page 231.

(3) *Nouvelles littéraires*, La Haye, 1754, in-12, tome I, page 107.

» A la sybille il s'écriait : Ma Flore,
» Assurément, qui vous voit, vous adore.
» Puis on parla des opéras nouveaux,
» Si bien écrits, si naturels, si beaux.
» En vérité, dit-elle, c'est dommage
» Que Marivaux n'ait complété l'ouvrage
» De ce divin *paysan parvenu.*
» Mais à propos, Madame, avez vous vu
» *Catilina* fait à perte d'haleine
» En vingt-cinq ans, en six actes à peine?
» Que du *Méchant* le nœud est bien trouvé ! (1)
» Que d'intérêt ! J'ai surtout approuvé
» Le procureur nécessaire à la pièce,
» Interdisant les sept sages de Grèce.
» Savez-vous bien qu'on aura cet hiver
» Un nouveau chant du sublime *Ver-Vert?*
» Chacun parlait sans écouter personne :
» Un cliquetis de cigales résonne
» Moins aigrement que le babil outré
» Des assesseurs de ce bureau lettré.
» Enfin, lassé d'aventures pareilles,
» Je laissai là Paris et ses merveilles;
» De mon château le chemin je repris,
» Bien loin des sots qui font les beaux-esprits. »

Cette satire avait paru tout entière, quelques années auparavant, dans une autre feuille littéraire (2), imprimée en Hollande, dont mon ami M. Beuchot m'a donné communication, et j'y ai trouvé cet autre passage sur l'Académie Française et sur Gresset :

« . . . . la troupe académique (3)
» Tiendra bientôt sa séance publique.

---

(1) J'ai déjà cité ces vers, tome I, page 230.

(2) *La Bigarrure*, La Haye, P. Gosse, 1751, in-12, tome XI, page 145.

(3) Voyez tome I, page 284.

» J'y vais, j'entends l'ignacien Gresset
» Louer au long je ne sais quel Danchet ;
» Tout le public bâillait à bouche close :
» Maître Gresset et maître Gros de Boze,
» Eurent ce jour le prix des ennuyeux ;
» Paulmy plus bref, en cela seul fit mieux. »

Les réflexions du journaliste, au sujet d'une critique aussi mordante, sont fort justes, et, comme elles se rapportent aux idées que j'ai émises plus haut, elles doivent nécessairement trouver ici leur place :

« Voilà ce qu'on peut appeler une satire des plus com-
» plètes des personnes qui font actuellement le plus d'hon-
» neur à trois de nos Académies, et contre lesquelles il paraît
» que l'auteur de cette pièce est terriblement piqué. Que ce
» soit avec justice, c'est ce qu'il ne persuadera jamais, n'é-
» tant pas possible que tant de personnes à-la-fois l'aient
» offensé, à moins que ce ne soit par le refus qu'elles au-
» raient pu faire de le recevoir dans leur Compagnie, dont
» sa vanité lui aura pu faire croire qu'il était plus que digne.
» C'est ainsi que l'on voit assez souvent des esprits orgueil-
» leux se venger méchamment du juste mépris que leurs
» mauvaises qualités inspirent à des personnes de mérite. »

14°. Le lendemain de la première représentation du *Méchant*, M. Bailly (1), sous le nom d'une muse bourgeoise du parterre, envoya les vers suivants (2) à Gresset, à l'occasion de quelques mauvaises critiques que l'on faisait de cette pièce :

---

(1) (Jacques), garde des tableaux du Roi, né en 1701, mort en 1768, père du malheureux Jean-Sylvain Bailly.

(2) Ils ne sont pas dans ses œuvres, 1768, 2 vol. in-8°; mais Laplace les a insérés dans ses *pièces intéressantes*, tome VI, page 187, et on les trouve dans *le Mercure* d'avril 1747, page 135, et dans la *Petite Bibliothèque des Théâtres*, 1787, tome I, page xx.

» Un membre de café, philosophe pédant,
» Qui de l'esprit se croit et le juge et l'arbitre,
» En sots propos s'égayait sur le titre
» De votre pièce du *Méchant*.
» Quelqu'un dit au mauvais plaisant :
» Pour un auteur c'est bon augure,
» Lorsque dans un livre nouveau,
» L'envie, au désespoir de ne voir que du beau,
» De rage mord la couverture. »

Les critiques, comme on l'a déjà vu, ne se contentèrent pas alors de mordre *la couverture du Méchant*, quand il fut imprimé; car indépendamment des pièces que j'ai déjà fait connaître, deux lettres parurent successivement sous le voile de l'anonyme; l'une adressée *à Madame la Comtesse ***, sur la comédie du Méchant* (1), fut attribuée par tous les bibliographes à M. Rémond de Sainte-Albine (2) : n'ayant pu me la procurer, je la cite seulement ici *pour mémoire*. L'autre, dont l'auteur m'est inconnu, a pour titre : *Nouvelle Lettre écrite de Rome sur la comédie du Méchant* (3). Cet auteur décompose avec beaucoup de talent et de mesure la pièce de Gresset; il en signale toutes les parties faibles; sa critique trouve surtout que Cléon n'étant pas entraîné par les deux grands mobiles de nos passions, l'intérêt et l'amour, offre, à la vérité, un degré de plus de méchanceté; mais que par ce moyen l'auteur rend son principal personnage plus odieux, sans en retirer aucun avantage :

« En effet, dit-il, que M. Gresset gagne-t-il à prendre ce » parti ? Premièrement l'objet de la comédie est l'imitation

(1) 1747, in-12.

(2) (Pierre), né en 1699, mort en 1778.

(3) 1748, in-12 de vingt-deux pages. Elle a été réimprimée dans *le Mercure* d'août 1749, page 3 et suivantes.

» des défauts communs; et, en nous peignant un homme » qui fait le mal précisément pour le mal, l'auteur nous offre » un être si singulier, qu'à peine il existe à la fois cinq ou six » de ses semblables chez toute une nation. Secondement, » nous exigeons, dans les ouvrages dramatiques, une vrai- » semblance beaucoup plus rigoureuse que dans les romans. » Ce qui peut nous paraître vrai dans une fiction, ce qui » l'est même dans l'histoire, quelquefois ne nous le paraît » pas au théâtre, parce que nous n'y trouvons vraisemblable » que ce que nous voyons arriver le plus ordinairement : » nous sommes accoutumés à ne voir les hommes les plus » pervers se déterminer au crime que parce qu'ils ont, ou » s'imaginent avoir, quelque intérêt à le commettre. Dans les » règles de la vérité théâtrale, Cléon devait ressembler aux » méchants que nous connaissons. »

L'auteur a eu soin, comme on peut le croire, de tempérer sa critique par différents éloges que je ne dois pas passer sous silence :

« Soit dans le portrait que Cléon fait de Paris, soit dans » les discours par lesquels Ariste combat les faux principes » du méchant, ou la folle prévention de Valère pour cet es- » prit dangereux, l'auteur soutient dignement la réputation » qu'il s'est si justement acquise par le *Ver-Vert* et par *la* » *Chartreuse*. Autant que personne, je sens le prix de plu- » sieurs traits heureux par lesquels il nous prouve la supé- » riorité de son talent et l'excellence de son cœur. . .

» Si M. Gresset ne savait que coudre ensemble des conver- » sations ingénieuses, et mettre en vers élégants ses réflexions » morales, je lui conseillerais de ne pas se croire né pour le » genre comique; mais il possède dans un degré éminent le » don de faire parler les vicieux et les ridicules, de manière » que leurs caractères se peignent dans leurs discours, et » c'est par-là que je le juge digne de marcher sur les traces » de l'admirable Molière. »

15°. La *Revue européenne* (1) renferme une *dissertation* de M. Eugène de la Gournerie *sur le genre comique en Italie*, où se trouve une espèce de comparaison entre Gresset, Pope, Le Tassoni et Boileau :

« *Le Lutrin* et *Ver-Vert*, dit l'auteur, occupent comme le » point intermédiaire entre le poème du Tassoni et celui de » Pope. . . . .

» *Ver-Vert* n'a aucun rapport avec l'ouvrage de Pope ni » avec celui de Tassoni ; il en diffère même essentiellement » en ce que le comique chez lui ne vient que de la satire, » satire peut-être injuste, mais tout au moins badine et mor- » dante, et dont la critique de mœurs fait tout le fond. Il n'y » a dans Gresset ni le mysticisme des allusions de Pope, ni » le chaos d'évènements qui se pressent sous la plume de » Tassoni. C'est la raillerie la plus franche et en même temps » la plus délicate, sans affectation, sans grotesque, sans rien » de ce qui idéalise le plaisir ou le fait dégénérer en orgie ; » et c'est par le mélange heureux de ces qualités peut-être, » que, déguisé à l'anglaise, ou à l'italienne, *Ver-Vert* a par- » tout excité la même sympathie. Le style est pourtant un » des principaux mérites de ce poème, et le style ne se tra- » duit pas. On ne peut rendre ni avec la prose ni avec l'oc- » tave, cette légèreté du vers qui joue avec l'harmonie et la » cadence, court, vole, s'arrête avec une variété insaisissa- » ble et une moqueuse bonhomie. On ne reproduit pas cette » modulation de la rime tantôt négligée, capricieuse, s'en- » chevêtrant comme au hasard, et ajoutant par ses retours » imprévus, à la finesse d'une causerie badine, tantôt sévère, » revenant à temps égaux, et imprimant par ses chutes plus » graves une nouvelle solennité au discours. . . . .

» Je n'ai rien dit jusqu'à présent du *Lutrin*, parce qu'il

(1) Tome VI, page 209.

» me semble que ce poème, tout parfait qu'il soit, ne porte » pas aussi exclusivement que *Ver-Vert* le cachet original du » pays auquel il appartient......

» En vain y chercherait-on cette légèreté moqueuse, cet » abandon plein de charmes qui inspirait Gresset. Il y a » quelque chose d'artificiel dans la gaîté de Boileau; on voit » que c'est un homme grave qui veut rire, tandis que Gresset » rit sans y penser......

» Quant à *Ver-Vert*, c'est moins un poème qu'un conte, et » il ne saurait dès-lors avoir l'importance de *la Secchia* et » du *Lutrin;* mais la satire y est si facile, si légère, la gaîté » si vive et si candide, le style d'une finesse de goût et d'une » souplesse si continues, qu'il peut, sans désavantage, riva- » liser avec de gros et très-gros poèmes. C'est la France avec » son goût exquis, sa causerie moqueuse et spirituelle.... » roulant avec une inconcevable variété sur des riens. C'est » aussi Gresset excellent homme, mais d'une flexibilité de » caractère qui le faisait effleurer tout et voltiger avec l'in- » constance d'un papillon; d'abord jésuite, puis homme du » grand monde, philosophe, habitué des cabinets verts, et » en définitive bon provincial, parfait bourgeois d'Amiens, » bien avec le maire et fort bien avec le Chapitre. »

Les assertions qui terminent cet article, et dont la réfutation serait facile à faire, si le caractère bien connu de Gresset ne suffisait pas pour réduire à leur juste valeur des inductions de ce genre; ces assertions, dis-je, paraissent avoir servi de texte au cranologue qui vient de nous donner ses conjectures sur la conformation de la tête de Gresset: (1)

« Gresset. — Fig. 6. — Gaîté, saillie, poésie, ruse, fierté. » Il est facile de voir ici combien la science phrénologique

(1) Voyez *Dictionnaire pittoresque d'Histoire naturelle*, sous la direction de M. Guérin, article *phrénologie*, page 426.

» s'est montrée complaisante en étudiant Gresset dans quel-
» ques-uns de ses ouvrages, plutôt que dans sa vie entière.
» Sa versatilité de caractère, son égoïsme, son esprit ran-
» cunier n'ont laissé, comme on le voit, aucune empreinte
» sur le crâne (1), que Gall nous a donné comme un exemple
» concluant. Et cependant qui ne sait que Gresset, d'abord
» Jésuite, écrit le poème de *Ver-Vert*, qu'il donne des
» pièces au théâtre, puis l'abandonne, et bientôt après le
» dénigre avec acharnement; pourvu d'une charge lucrative,
» il chante les douceurs de la retraite et de la médiocrité,
» témoins ces vers si connus : (2)

» Heureux qui dans la paix secrète
» D'une libre et sûre retraite,
» Vit ignoré, content de peu,
» Et qui ne se voit point sans cesse
» Jouet de l'aveugle déesse,
» Ou dupe de l'aveugle dieu. . . .

» Cependant au fond de cette province où l'obscurité lui
» paraît un si grand bien, il brigue les honneurs littéraires,
» et dans son discours à Suard, épanche tout le fiel que de-
» puis long-temps il y amassait. »

Comme très-probablement l'auteur de ce savant commentaire cranologique n'a pas été le contemporain de notre poète, et que par conséquent il n'a pu le suivre dans les détails de sa vie privée, je cherche en vain à m'expliquer le motif qui peut l'avoir porté, en contradiction avec tous les biographes de Gresset, à noircir sa mémoire par d'aussi grossières calomnies, par le seul besoin de donner un démenti aux assertions de Gall.

(1) M. Rigollot possède un plâtre du crâne de Gresset.

(2) *La Chartreuse*.

16°. Le feuilleton du 9 novembre 1836 du *Journal général de France*, renferme un article ayant pour titre : *le Belvédère du collège Louis-le-Grand*, *Souvenir de* 1814. Cet article commence ainsi :

« Il y a une tradition toujours vivante, toujours jeune » malgré son ancienneté; il y a une espèce d'article de foi que » se transmettent religieusement les générations d'écoliers » qui passent par le collége Louis-le-Grand; c'est que Gresset, » l'auteur du *Méchant* et de *Ver-Vert*, a composé sa *Chartreuse* dans le belvédère qui s'élève au-dessus du bâtiment » toujours appelé neuf, bien que sa construction date de la fin » de la Régence.—J'ignore si le scepticisme, l'incrédulité ou » le paradoxe ont aujourd'hui ébranlé ce dogme littéraire, » s'ils ont affaibli cette croyance classique qui entourait de » poétiques souvenirs la cellule aérienne du grand bâtiment » de la seconde cour; car tant d'autres dogmes, tant d'autres » croyances ont essuyé de graves atteintes, que je ne serais » pas étonné d'apprendre que la population actuelle du col- » lège Louis-le-Grand lève à peine les yeux vers l'olympe » littéraire, sanctifié, pour ainsi dire, par une tradition, ou » si l'on veut, par un préjugé séculaire; mais il y a vingt- » cinq ans, on n'admettait ni le doute ni la controverse sur » cette tradition; malheur au sceptique, à l'esprit fort qui » eût essayé de s'inscrire en faux contre l'objet du respect » général, et de prouver que *la Chartreuse* célébrée par » Gresset n'était pas précisément le belvédère du bâtiment » neuf; malheur au critique morose, à l'esprit chagrin qui » eût tenté de dénicher ce saint, le patron littéraire du » collège, de son paradis authentique! un anathème formulé » par l'indignation de cinq cents voix aurait fait bonne et » prompte justice de l'audace de l'iconoclaste qui eût pré- » tendu déshériter le collège de sa brillante auréole. . . .

» C'est qu'alors, il faut le dire aussi, nous étions encore » en proie à la superstition classique; nous avions la bon-

» homie de croire sur parole de vieux professeurs tout imbus de préjugés, et qui, non-contents de jurer par les grands écrivains d'Athènes et de Rome, poussaient le fanatisme jusqu'à trouver pour nous des modèles et des leçons dans les prosateurs et les poètes du siècle de Louis XIV; ils nous inoculaient, avec une désolante persévérance, le poison de leur admiration pour Bossuet, Fénelon, Corneille, Racine, Rousseau, Boileau et quelques autres que depuis on a bien su mettre à leur place. Nous autres élèves des lycées de l'empire, nous avions foi en M. de La Harpe et son *Cours de Littérature;* nous étions encore à cette poétique ridicule, et comme c'était alors chose à peu près convenue que Gresset, l'auteur de *Ver-Vert*, de *la Chartreuse*, du *Méchant* et de quelques autres menues poésies de ce genre blafard et suranné, était un poète plein d'esprit, de grâce et de verve; comme Gresset enfin passait pour un de ces écrivains dont s'honorait le plus le XVIII[e]. siècle, on excusera l'erreur de notre religion littéraire, on concevra et l'on pardonnera sans doute l'entêtement de notre admiration contemplative pour l'historique belvédère du bâtiment neuf..... »

Quatre écoliers de Louis-le-Grand, au nombre desquels se trouvait le rédacteur de l'article, M. Saint-Maurice, forment le projet d'escalader ce manoir de Gresset, qui était soigneusement fermé, et ce projet leur devint facile à l'époque où les revers de Napoléon amenèrent les alliés aux portes de Paris, dans la campagne de 1814 : entendant le canon gronder, nos écoliers se fortifient d'autant plus dans leur projet, qu'ils espèrent, du haut de cette espèce d'observatoire, découvrir le point vers lequel a lieu l'attaque des ennemis.

L'expédition ayant eu un plein succès, nos jeunes gens, après avoir donné toute leur attention au drame qui se déroulait devant eux, firent la revue du manoir de Gresset, où il ne se trouvait qu'une petite table et trois chaises à moitié

brisées, quelques livres de classe et un tas de vieux papiers pourrissant dans un coin; enfin ils quittèrent leur observatoire après avoir remarqué sur la muraille des vers qui faisaient allusion au séjour de Gresset, et dont quelques-uns étaient tirés de *la Chartreuse*. On y trouvait également les noms de plusieurs écoliers qui jadis avaient visité ce manoir; tels que Robespierre, Camille Desmoulins, etc., ainsi que ceux de Théodore Barnave, avec la date de 1804, et de Victor Buffon, avec celle de 1806.

17°. Le nom de Gresset figure encore dans un article signé *André Delrieu*, qui a paru de nos jours (1835), dans les journaux ayant pour titre : *l'Artiste* et *le Cabinet de Lecture*. Il résulterait de cet article, si les assertions de l'auteur étaient fondées, que l'origine de *Ver-Vert* remonte au règne de Louis XIV, puisque le perroquet des Visitandines de Nevers aurait reçu sa béate éducation dans la maison de Saint-Cyr, et que la duchesse de Bourgogne, sur le bruit des talents de l'oiseau des filles de Mme. de Maintenon, se serait empressée de l'envoyer chercher par un page pour s'en amuser à Trianon.

Comme aucun des nombreux mémoires du temps ne rapporte ce fait, que le duc de Saint-Simon surtout n'en dit rien, il faut reléguer, ce me semble, le récit de M. Delrieu parmi les mille et une assertions de ce genre qui pullulent dans les mémoires apocryphes dont nous sommes journellement inondés, et faire justice de ces misérables histoires de pacotille à l'usage du peuple des cabinets de lecture, auprès duquel le fait le plus absurde est celui qu'il prise le plus, surtout quand on met de grands noms dans la boue; ainsi en voyant M. Delrieu faire jouer un rôle inconvenant à la duchesse de Bourgogne et la compromettre avec un page; en l'entendant terminer son récit par cette assertion, que *Gresset apprit chez les Jésuites, qui savaient tout, cette aventure de Trianon*, nos lecteurs à deux sols le

volume se seront persuadés que M. Delrieu venait de les initier aux secrets de la cour de Louis XIV, et que toutes ses assertions mensongères étaient autant de paroles d'Évangile.

18°. *Ver-Vert* a encore servi de thême à différents auteurs, qui semblent s'être entendus pour dénaturer le nom donné par Gresset à son *conquérant des grilles*, en ajoutant à la première syllabe un *t* de trop.

Nous avons donc vu successivement paraître dans ces derniers temps :

1°. *Vert-Vert (sic)*, comédie-vaudeville en trois actes, par MM. A. de Leuven et Deforges (1).

La fable de cette comédie, dont le jeu de Mlle. Déjazet, chargée du rôle de *Ver-Vert*, a décidé le succès, est la même que celle du poème.

Le passage suivant de la première scène indiquera suffisamment la valeur littéraire de l'ouvrage et la marche suivie par les auteurs pour adapter à leur principal personnage les aventures du perroquet.

La scène se passe au premier acte dans un couvent situé sur la Loire, près de Nevers; au deuxième, dans cette ville, à l'auberge du *Soleil d'Or*, et au troisième, dans le couvent.

Le chevalier de Méranges, officier de dragons, dont le régiment est en garnison à Nevers, a été marié, suivant l'usage du temps, à une jeune fille qui devait attendre dans un couvent l'époque déterminée par les lois pour être nubile.

Notre amoureux escalade donc les murs du jardin du couvent pour avancer de quelques jours le moment de sa réunion avec sa femme; surpris par Jobin, le jardinier, il cherche, bien entendu, à le mettre dans ses intérêts au moyen d'un présent : Jobin, tout en acceptant l'argent, fait cependant le difficile :

---

(1) Paris, Barba, 1832, in-8°. de quatre-vingt-seize pages, avec le poème de Gresset.

« Mais, dragon, vous n'êtes pas raisonnable... songez donc
» qu'aucun homme ne pénètre dans cet asile de l'innocence
» et de la vertu.... quand je dis aucun, c'est une façon de
» parler... nous sommes trois individus mâles qui jouissons
» de ce privilège... moi, d'abord... et puis M. Léger.

LE CHEVALIER.

» M. Léger ?

JOBIN.

» Oui, le maître de danse... un petit vieux, qui vend des
» grâces à ces demoiselles, à un écu le cachet.

LE CHEVALIER.

» Et le troisième.

JOBIN.

» Oh ! le troisième... çà ne peut pas encore compter pour
» un homme... c'est *Vert-Vert*.

LE CHEVALIER.

» *Vert-Vert*... qu'est-ce que c'est que ça ?

JOBIN.

» Vous ne connaissez pas *Vert-Vert*... il ne connaît pas
» *Vert-Vert !... Vert-Vert*, voyez-vous, dragon, c'était un
» perroquet comme on n'en a jamais vu... je peux vous en
» parler savamment, car nous étions très-liés ensemble, il
» me mordait toujours les doigts...

Air : *On dit que je suis sans malice.*

» Il savait des phrases mystiques,
» Des *orémus* et des cantiques;
» C'était à qui l'écouterait...
» Le vanterait... le flatterait....
» Pour lui ces Dam' s'étaient chargées
» De biscotins et de dragées.

LE CHEVALIER.

» Tant d'amour pour un perroquet.

JOBIN.

» Dam ! tout autre oiseau leur manquait.

» Ah! sans les biscotins et les dragées, il vivrait encore.

LE CHEVALIER.

» Il est donc mort?...

JOBIN.

» D'indigestion, comme un chanoine. (*Montrant le mau-* » *solée dans la coulisse.*) Vous pouvez voir d'ici son tom- » beau, et je crois que toutes nos pensionnaires l'auraient » suivi sans l'autre *Vert-Vert.*

LE CHEVALIER.

» Un autre perroquet?

JOBIN.

» Du tout... un petit garçon bien gentil... le neveu de Ma- » dame la Supérieure... Sa mère l'envoyait au couvent pour » le faire élever comme une fille..., parce que son mari, une » mauvaise tête, venait d'être tué en duel... et qu'elle ne » voulait pas que son fils héritât du caractère de son papa...

LE CHEVALIER.

» J'entends... un nouvel Achille chez Lycomède.

JOBIN.

» Je ne connais pas Lycomède, dragon... c'était pas la » peine de m'interrompre... ma fine, les intentions de la » maman ont été bien remplies... je crois que le petit bon- » homme, à seize ans, ne sait pas encore s'il est fille ou » garçon.

LE CHEVALIER.

» Mais qu'à de commun cet enfant avec le perroquet?

JOBIN.

» Pardieu, c'est bien simple... comme il arriva au couvent » quelques jours après la mort de l'oiseau, nos jeunes filles, » pour tromper leur douleur, lui donnèrent le nom du dé- » funt. »

2°. *Vert-Vert* (*sic*), journal qui se distribue le soir dans les spectacles; babillard comme notre perroquet, il partage

avec *l'Entr'Acte ;* autre feuille du même genre, le privilège de faire quelquefois trouver moins long le temps qui s'écoule pendant le vide de la scène.

3°. *Vert-Vert* (*sic*) *à Pringy* (par M. Breuilly (1)), suivi d'une autre pièce de vers ayant pour titre : *Vert-Vert* (*sic*) *ressuscité* (par M. le comte de Pringy (2)).

D'après les renseignements qui m'ont été fournis par M. Demanne fils, éditeur des Notes de son père, il paraît que ce petit ouvrage n'a pas été mis dans le commerce.

Au moment où je terminais ce chapitre, j'ai reçu la 46ᵉ. livraison de *l'Iconographie française* (3), publiée par Delpech, qui renferme, avec le portrait lithographié de Gresset, d'après Belliard, le *fac-simile* d'une lettre (4) de notre poète, du 24 mars 1777, adressée à M. ***, au sujet du paiement de sa pension de l'année 1775. Tout me porte à croire que cette lettre a été adressée à M. de Savalette, qui était à cette époque garde du trésor royal, et que c'est par son intermédiaire que Gresset aura touché les arrérages de sa pension.

---

(1) Paris, juillet 1833, in-8°.

(2) Voyez *Nouveau Recueil d'Ouvrages anonymes et pseudonymes*, par M. Demanne; Paris, 1834, in-8°, n°. 2003.

(3) Paris, chez Mag.

(4) Cette lettre est tirée de la collection de M. Fossé d'Arcosse.

CHAPITRE V.

1831 à 1838.

C'EST en 1730 que furent imprimés, comme nous l'avons vu (1), les premiers essais de la muse de Gresset, et c'est juste à cent ans d'intervalle, en arrivant sur les bords de la Somme, que l'idée me vint de faire des recherches sur la vie et sur les ouvrages inédits de l'auteur du *Méchant*. Mes démarches eurent un plein succès, et je fus assez heureux pour obtenir la communication de tous les manuscrits possédés par les différents membres de sa famille. Dans le nombre de ceux appartenant à MM. Gresset, se sont trouvés, ainsi que je l'ai dit plus haut (2), différents fragments du chant tant regretté de *l'Ouvroir*, présentant un total de deux cent cinquante-huit vers ou portions de vers (3).

Une copie de ces fragments s'est également trouvée dans les papiers de M. de Wailly, possédés aujourd'hui par M. de

(1) Voyez tome I, page 29.

(2) *Ibidem*, pages 252 et suivantes.

(3) En voici le détail :

Fragment n°.	1.	—	140	258
	2.	—	12	
	3.	—	30	
	4.	—	8	
	5.	—	4	
	6.	—	14	
	7.	—	50	

Belloy, et cette copie (1) était riche en outre de cinquante-six autres vers du même chant. Cette masse de trois cent quatorze vers, ajoutée aux trente-six déjà conservés par la tradition (2), forme un total de trois cent cinquante vers ou portions de vers, qui m'ont donné l'idée de reconstruire tout l'édifice de *l'Ouvroir*, en prenant pour base l'espèce de plan de ce chant qui se trouve à la suite de l'Éloge en vers de Gresset, dont j'ai parlé plus haut (3), et qui est l'œuvre de M. de Wailly.

Malheureusement ce plan n'a de rapport qu'au chant de *l'Ouvroir*, M. de Wailly ne nous ayant rien laissé concernant celui qui fut appelé par Gresset *les Pensionnaires*, et dont la tradition nous a seulement conservé les onze vers suivants dans l'ordre que leur ont assigné les divers éditeurs des œuvres de Gresset :

« Les petits noms sont nés dans les couvents...
» Un jour du monde efface un an de cloître...
» Le cœur s'éveille avec l'impatience...
» Le désir nait de l'inexpérience...
» On ne sait rien, on cherche à deviner...
» Car, comme on sait, qui dit religieuse,
» Dit femme prude et surtout curieuse...
» O jours heureux du cœur et du bon sens,
» Où chaque mère élevant ses enfants,
» Ne laissait pas remplir à l'aventure
» Ce saint devoir qu'inspire la nature... »

Total des sept fragments d'autre part. .	258
(1) Copie de M. de Wailly.	56
(2) Tradition.	36
Total.	350

(3) Voyez, tome II, page 163.

Il faut joindre à ces onze vers, les six que j'ai retrouvés dans les fragments indiqués ci-dessus, et que voici :

« L'oiseau charmant était matin et soir
» Tout l'ornement, le charme de *l'Ouvroir*.
» Ce dernier mot sera pour le vulgaire,
» Assurément, d'une langue étrangère;
» Mais si chacun promet d'être discret,
» De notre *Ouvroir* j'essaierai le portrait... »

De ces dix-sept vers je n'ai pu en faire entrer que quinze dans mon chant des *Pensionnaires;* car il ne m'a pas été possible, malgré toutes mes combinaisons, d'y employer les deux premiers, et je me suis trouvé dans la nécessité de les réserver pour le chant de *l'Ouvroir,* où heureusement j'ai pu les enchâsser avec tous les autres vers appartenant exclusivement à ce chant, et provenant, comme je viens de le dire, soit de la tradition, soit des sept fragments de MM. Gresset, soit enfin du manuscrit de M. de Wailly. J'ai eu soin d'indiquer dans mes notes celle de ces différentes sources qui s'applique à chacun de ces vers, d'y porter les variantes nombreuses produites par la comparaison des matériaux entr'eux, et enfin d'y déduire les raisons qui m'ont déterminé à adopter telle leçon plutôt que telle autre, et à changer quelquefois l'expression de Gresset, pour éviter presque toujours une répétition du même mot à quelques vers seulement de distance.

Au moyen de ces notes, le texte pur de Gresset se trouve toujours conservé, alors même qu'il m'arrive de le modifier. Ainsi je me suis trouvé à-peu-près dans la même position que le savant Bernardi (1), quand il s'est imaginé de rétablir,

(1) (Joseph-Elzéar-Dominique), né en 1751, mort en 1824. On lit dans la *Biographie des Hommes vivants*, article *Bernardi* : « Dans le rapport fait

avec des phrases prises dans les différents ouvrages de Cicéron, le *Traité de la République* (1) de l'orateur romain, qui était perdu, et dont il ne restait, épars dans plusieurs auteurs, que des morceaux tronqués, qui ne donnaient aucune idée de l'ensemble de l'ouvrage.

Tous les savants applaudirent à l'entreprise de Bernardi, et le comblèrent d'éloges pour la manière heureuse avec laquelle il avait exécuté ce grand travail; mais, hélas! les découvertes faites par le cardinal Mai, sur les manuscrits palimpsestes du Vatican, ayant exhumé la plus grande partie de ce fameux traité de Cicéron, on n'a pas été peu surpris de voir qu'il n'avait aucune espèce de rapport avec la compilation de M. Bernardi, qui n'est plus aujourd'hui qu'un *centon cicéronien,* sans valeur depuis qu'il a perdu le prestige de la grande qualification *de republicâ* qui en constituait tout le mérite, et qui donnait à son œuvre d'érudition un air de ressemblance avec la pensée première de l'ami d'Atticus.

Hélas! il en serait de même de mes pauvres hémistiches, si, par un bonheur que je ne puis plus croire possible aujourd'hui, d'après mes recherches, les véritables *chants des Pensionnaires* et de *l'Ouvroir* venaient jamais à se retrouver.

Pour justifier, autant qu'il est possible, mon entreprise littéraire, et prouver que je ne suis pas tout-à-fait étranger au sujet que j'ai eu l'outrecuidance de traiter, je dois entrer dans quelques détails qui me sont personnels et qui se rattachent à cette vie de couvent, peinte avec tant de grâce par Gresset.

Vers l'âge de dix à onze ans ma santé fut tellement dérangée, que, d'après l'avis de la faculté, le séjour de la campa-

---

» par la classe de littérature ancienne de l'Institut sur les prix décennaux, le » jury a mentionné honorablement son ouvrage *de la République de Cicéron.*

(1) Paris, Delance, 1807, 2 vol. in-12.

gne pouvait seul la rétablir; mon père, qui habitait Paris, prit donc le parti de m'envoyer sur les bords de l'Oise, près la petite ville de Pont-Sainte-Maxence. La chaumière dans laquelle je fus placé était située au village de Montcelle, et vis-à-vis la porte du couvent des femmes de ce nom, de l'ordre des Cordeliers. Ce couvent recevait des pensionnaires, et ma mère, morte depuis long-temps, y avait été élevée. Sa mémoire n'en était pas encore bannie, et l'une de ses anciennes maîtresses, qui s'appelait la mère *Nouvelet*, me prit en grande affection. Comme j'étais très-fluet et très-cacochyme, j'entrais tous les jours dans le couvent par le tour, et je n'en sortais que le soir pour coucher dans la masure que j'habitais.

Le bon air, l'exercice et les soins de la vieille religieuse me rendirent enfin la santé, et je revins à Paris tout-à-fait guéri dans le courant de 1786.

Cette vie de couvent s'est gravée profondément dans ma mémoire, et des différentes époques de ma jeunesse, c'est celle qui y a laissé les traces les plus durables. Toutes les habitudes des religieuses me sont encore présentes, et mon cerveau conserve même très-fidèlement, non-seulement les traits de la vieille mère *Nouvelet*, qui m'a tant gâté, mais même ceux d'une jeune et charmante religieuse que j'ai vue passer comme une fleur, et qui, en moins d'une année de noviciat, s'est rapidement éteinte par l'effet d'une passion malheureuse qui, disait-on, l'avait obligée de se jeter dans le cloître du Montcelle.

Je n'ai donc eu besoin que d'un retour vers mes jeunes années, pour me souvenir de cet intérieur d'un cloître féminin, aux mystères duquel j'ai été en quelque sorte initié.

De plus, ayant habité Nevers pendant douze ans, je connais, d'une manière toute particulière, l'intérieur du couvent de la Visitation, qui est encore dans le même état qu'à l'époque où Gresset, d'après la tradition du pays, professait, je

ne sais quelle classe, au collége de cette ville, tenu par les Jésuites, avant de passer à celui de Moulins; et cependant les différents biographes de Gresset se taisent sur son séjour à Nevers, et ne s'accordent qu'à l'égard du professorat de Moulins.

Ce monastère de la Visitation, qui est fort beau, et dont l'église a surtout un portail très-remarquable par sa riche architecture, est aujourd'hui la propriété des Sœurs Hospitalières de Nevers, auxquelles la mère de Bonaparte a fait dans le temps beaucoup de bien. Cet ordre, dont la maison principale est celle de Nevers, a un grand nombre de succursales dans le midi de la France : il est fort riche, et renferme dans son sein des femmes très-distinguées qui se chargent spécialement de l'éducation des jeunes filles et du service des pauvres.

Sous la Restauration, à l'époque où quelques maisons religieuses se rétablirent, plusieurs dames de la Visitation qui vivaient encore, et qui avaient à leur tête une supérieure du nom de *Damas*, famille considérable du Nivernais, firent des démarches pour rentrer dans la possession de leur couvent; mais les Sœurs Hospitalières, qui en avaient fait l'acquisition, ne voulurent jamais le quitter; elles connaissent fort bien toute la valeur que Gresset a donnée à ce monasnastère; car les étrangers et les Anglais surtout qui passent à Nevers ne manquent jamais de faire une station au couvent de *Ver-Vert;* on m'a même cité plusieurs *touristes* d'Albion qui sérieusement se sont arrêtés à la Visitation, pour y prendre des renseignements sur les souvenirs que le saint oiseau pouvait y avoir laissés.

Comme il ne reste, d'après ce que j'ai dit plus haut, que quinze vers de Gresset provenant du *chant des Pensionnaires*, et que l'analyse de M. de Wailly, dont il a été question, se rapporte seulement au chant de *l'Ouvroir*, je dois prévenir que tous les détails du premier chant sont entière-

ment de mon invention, et que je n'ai été guidé dans la composition de ma fable que par ces vers du deuxième chant de *Ver-Vert* :

« Il faut enfin se résoudre aux adieux
» Et commencer une absence cruelle ;
» Jà, chaque sœur gémit en tourterelle,
» Et plaint d'avance un veuvage ennuyeux. »

et par ceux-ci du troisième chant, qui semblent renfermer toute la pensée du *chant des Pensionnaires* :

« Pendant ces jours, durant ces tristes scènes,
» Que faisiez-vous dans vos cloîtres déserts,
» Chastes Iris du couvent de Nevers?...
» Sans doute alors l'accès du monastère
» Était d'ennuis tristement obsédé ;
» La grille était dans un deuil solitaire,
» Et le silence était presque gardé. »

Il m'a donc paru que le deuxième chant se terminant par ces mots :

« Un bon vent souffle, on part, on est parti. »

et le chant suivant se trouvant consacré au récit du voyage de l'oiseau, il m'a semblé que celui qui était destiné à devenir le troisième, devait se rapporter à l'effet moral que le départ du perroquet avait produit sur l'esprit des recluses de Nevers, et que la description des travaux du couvent ne pouvait venir qu'après l'exposition des chagrins dont ce départ avait été la cause.

Il n'est pas besoin de faire observer que, malgré les jalons plantés en quelque sorte par Gresset lui-même, ma fable et

mes idées n'ont sans doute aucun rapport, comme je viens de le démontrer par l'exemple de Bernardi, avec celles que l'auteur de *Ver-Vert* avait revêtues du charme de sa poésie; mais je n'ai pas plus la prétention de ressusciter ses idées que de rendre les couleurs de sa palette; il a emporté ces deux secrets dans le tombeau, et avec la manie prétendue poétique qui domine aujourd'hui, on peut croire que de long-temps le Parnasse français ne verra renaître un émule digne de lui.

Je ne saurais donc trop le répéter, il ne faut voir dans mon entreprise qu'une œuvre de patience, un simple placage semblable à ces moulures en plâtre destinées à réunir entre eux quelques fragments de marbres antiques échappés aux laves du Vésuve, et récemment exhumés des champs d'Herculanum ou de Pompéï.

Il me faut aborder maintenant une objection qu'on ne manquera pas de me faire au sujet de ces deux chants, c'est qu'ils forment des hors-d'œuvre dans l'ensemble du poème, et, qu'en l'allongeant, ils détruisent cette admirable simplicité et ce tout complet que présentent les quatre chants de *Ver-Vert*.

Cette objection, Gresset a dû se la faire, quand il a conçu le plan de ses deux nouveaux chants; mais il est à croire qu'il avait imaginé d'heureuses transitions qui faisaient disparaître le défaut d'ensemble; on doit croire aussi, d'après son habitude de ne réciter qu'un seul des deux chants (celui de *l'Ouvroir*), quand il voulait bien accorder cette faveur à ceux qui la sollicitaient, on doit croire, dis-je, que l'auditeur, entraîné par le charme de son débit et le coloris de ses tableaux, ne cherchait pas alors à s'expliquer comment le chant qu'il entendait, se soudait avec le précédent, qui nécessairement était celui des *Pensionnaires*, d'après les six vers qui le terminaient et qui formaient une liaison toute naturelle avec celui de *l'Ouvroir*.

Le lecteur doit donc se mettre à la place de l'auditeur de Gresset, et me pardonner cette addition au *Ver-Vert*, comme il l'aurait pardonnée à l'auteur, si les originaux complets de ces deux chants s'étaient enfin retrouvés.

Restauration des Additions ayant pour titre LES PENSIONNAIRES *et* L'OUVROIR, *qui, d'après le projet de Gresset, devaient former les troisième et quatrième chants du poème de* VER-VERT.

LES PENSIONNAIRES. (1)

Vous dont le cœur a connu l'infortune,
Qui dans l'absence, image de la mort,
Voyez toujours une idée importune,
Plaignez, hélas! plaignez le triste sort
Que l'avenir prépare à nos novices,
Au réfectoire, à la classe, aux offices,
Dans tous les lieux où l'élu du couvent
De leur ennui triomphait si souvent.
Oui, c'en est fait, et les eaux de la Loire
Vont, en fuyant, dérober à Nevers,
Avec l'oiseau qui porte au loin sa gloire,
Cette gaîté dont s'inspiraient mes vers.
Ainsi le veut la fortune inconstante;
Vous sourit-elle, alors tout est plaisir,
Mais, du bonheur que le cours se démente,
On n'ose plus satisfaire un désir;

(1) Tous les vers en caractères italiques appartiennent à Gresset.

La joie effraie, et le cœur s'en tourmente,
La douleur seule a droit de le saisir.

A Nevers donc, vers les saintes demeures,
Où plus léger le temps coulait toujours
Quand notre oiseau babillait ses discours,
Un lourd martel va répéter les heures,
Et désormais plus lentes dans leur cours,
Loin d'adoucir le départ des amours,
Loin de fermer la profonde blessure
Qu'aigrit sans cesse un triste souvenir,
Leur monotone et pesante mesure,
Du monastère achève de bannir
Toute lueur de lointaine espérance,
Qu'on peut encore conserver l'assurance
De jours heureux gardés par l'avenir.

Tel est le fruit du funeste voyage
Qui doit porter vers la nantaise plage
Le déserteur dont l'incertain retour
De nos nonnains a glacé le courage;
Et cependant il circule un bruit sourd;
« Les vents, dit-on, retiennent sur la rive
» Pour plusieurs jours le fortuné bateau;
» *Ver-Vert* demande à rentrer au berceau,
» Et sœur Écoute assure qu'il arrive. »
Alors on court; on s'empresse au parloir,
Chaque recluse aspire à le revoir,
Et déjà même au travers de la grille
L'illusion, compagne du désir,
Croit découvrir l'émeraude qui brille;
C'est l'exilé qu'une main va saisir,
C'est du couvent la joie et le plaisir;
Espoir trompeur, importune chimère,

Fuyez, ma sœur, fuyez, sensible mère !
D'aucun baiser vous ne pouvez jouir;
Du tour, en vain, la course est circulaire,
L'écho se tait, la grille est solitaire,
Le songe, hélas ! vient de s'évanouir.

Quittant alors la foule stupéfaite,
Tendre novice en ce jour de douleur,
Tout tristement regagne sa retraite
Pour rêver seule à son ancien bonheur,
Et se livrer sans aucune contrainte
Aux longs regrets dont son âme est atteinte.
Triste sujet de l'éternel sermon
Du Révérend chargé de faire entendre
Que dans l'élan d'un sentiment trop tendre,
On ne doit voir que l'œuvre du démon,
Et qu'à ce piège il a toujours su prendre
La grave Abbesse, et la Mère et la Sœur,
La Postulante et la Pensionnaire;
Les gourmandant d'une voix de tonnerre :
« Oui, disait-il, ces caprices du cœur,
» D'une âme pure altèrent la candeur,
» Et leur danger n'est pas imaginaire,
» Puisqu'il ramène à la route ordinaire
» Que suit le monde en sa coupable erreur. »
Poursuivant donc, au milieu de la classe,
Les saints travaux de son apostolat
Avec l'ardeur qui jamais ne se lasse,
Notre bon moine, intrépide soldat,
Double aujourd'hui ses plaintes ordinaires
Et fait trembler tout le pensionnat.

Parmi l'essaim des jeunes prisonnières,
Jadis *Ver-Vert* se plaisait à venir,

Et dans les cœurs, tendre est le souvenir
De ces baisers, à bouche demi-close,
Qu'on lui donnait, comme innocente chose,
Sans s'avouer qu'en ce trouble charmant,
Sous le plumage on revoit un amant;
Or, c'était là, je dois ici l'écrire,
Ce que savait l'effrayant Capucin;
Sous l'étamine, au mouvement du sein,
Il devinait ce qu'on craignait de dire,
Prévoyant bien qu'en la jeune saison
Le désir naît de l'inexpérience, (1)
Et que privé des fruits de la raison,
Le cœur s'éveille avec l'impatience;
On ne sait rien, on cherche à deviner (2).
Mais quand l'esprit ne croit que badiner,
Le cœur déjà n'a plus son innocence,
Et telle arrive à moitié du chemin,
Qui ne se croit qu'au début du voyage :
Il m'en souvient, on va vite à cet âge,
Et la pensée est toute au lendemain.
Ainsi l'enfant tourne sa triste page,
Pour voir bientôt la fin du rudiment,
Et l'innocente à laquelle un moment
Livre d'amour présente sa lumière,
Dans son désir passe rapidement
Du premier mot à la feuille dernière.
Connaissant donc tous les replis du cœur,
Et dominé par une juste peur,

---

(1) Vers conservés par la tradition. Voyez l'édition de 1811, tome I, page XLV.

(2) *Ibidem.*

Le Directeur voit chose sérieuse
Dans les désirs dont *Ver-Vert* est l'objet;
Car, comme on sait, qui dit religieuse, (1)
Dit femme prude et surtout curieuse.
Or, abordant brusquement son sujet :
« Quelle est, dit-il, cette étrange conduite ?
» Ce vain jouet, que vous regrettez tant,
» Perdait votre âme, et traînait à sa suite,
» Autour de vous, partout, à chaque instant,
» L'oubli des lois de notre sainte Église,
» Celle surtout qu'elle ordonne qu'on lise
» En pleine classe, au jardin, au parloir;
» Au lieu d'entendre et le jour et le soir,
» Chaque novice imiter le ramage
» De cet oiseau qu'il ne faut plus revoir,
» Et dont je veux ici briser l'image. »

De la menace arrivant à l'effet,
Hilarion, qu'anime la colère,
Sans plus tarder, arrache le portrait
Qui, loin de lui, va mesurer la terre.
Heureusement que le divin tableau,
Du zèle ardent de cet iconoclaste,
Fut préservé par un épais rideau
Que de nos sœurs l'aiguille toujours chaste
Broda jadis, quand l'étonnant oiseau
Vint dans le cloître exercer son empire;
Sur cette toile il s'anime, il respire;
Rien d'oublié : ses traits, son air coquet,
Le vif émail de sa robe éclatante,
Dans ce portrait tout surprend, tout enchante,

---

(1) Vers conservés par la tradition. Voyez l'édition de 1811.

On croit ouïr cet égayant caquet,
Qui lui valut le nom de perroquet.
Le Capucin, après cette victoire,
Remonte en chaire et reprend son sermon;
De dom *Ver-Vert* il commente l'histoire,
Redit cent fois qu'il est fils du démon,
Et nasillant sa lugubre morale,
Il l'assaisonne avec un bâillement;
Ce narcotique agit si promptement,
Que l'action bientôt fut générale;
A ce signal, un bienfaisant sommeil
De ses pavots vient engourdir la classe,
Sans épargner le donneur de conseil,
Qui, dans sa chaire étendu, se prélasse,
Ferme les yeux presque subitement,
En marmotant un reste de prière,
Dont la vertu l'endort profondément.
Mais, par malheur, d'une étrange manière,
Vous saurez donc que le bon Capucin,
Des sons de l'orgue imitateur fidèle,
En longs éclats surpassait le modèle,
Quand le soufflet que renfermait son sein
Donnait à l'air une libre étendue;
Et grâce aux soins d'une étude assidue,
Il faisait même incessamment briller
En *la* majeur le jeu du nasiller.
Aux sons bruyants d'une telle harmonie,
Avec la cause on voit cesser l'effet,
Le sommeil fuit, la contrainte est bannie,
Et, bénissant le vigoureux soufflet,
A petit bruit on déserte l'école.
Le jeune essaim dans le jardin s'envole;
Là, du dormeur imitant tous les traits,

Élise, experte à grimer ses attraits,
Parmi les sœurs ose exciter la joie,
Et des chagrins dont le cœur est la proie,
Chassant enfin l'importun souvenir,
Chaque nonnain vole vers l'avenir.

Heureux effet de l'oubli du jeune âge,
Pour conjurer le poison de l'ennui,
Il n'est besoin que d'un enfantillage,
Ou d'imiter par un piquant langage
Le ridicule et les défauts d'autrui :
Rappelant donc la risible aventure
Qui de la classe a suspendu le cours,
On s'émancipe en maint et maint discours,
Et les croquis de la carricature,
A mille jeux présentent leur secours.

Mais, ô douleur ! il faut que cela cesse,
Le Révérend, sorti de son sommeil,
Appelle au chœur et novice et professe;
Déjà la cloche en a donné l'éveil;
Son tintement dit aux pensionnaires
Qu'on les attend au sacré tribunal,
Et qu'elles vont y passer les premières;
Or, des méfaits bien long est le journal;
La dernière heure en a grossi le nombre,
Des faux-fuyants on n'a plus même l'ombre,
Et chaque cas pour le moins est mortel.

Le cœur contrit, arrivant à l'autel,
Dévotement la troupe s'agenouille,
De pleurs bientôt l'œil attendri se mouille,
Et le bon Père, alors plus indulgent,
A ces enfants étrangers au parjure,
Veut bien remettre une légère injure,

Mais sur le reste il est fort exigeant.
Revenant donc à *Ver-Vert*, au veuvage
Que dans le cloître a laissé son voyage ;
Le moine insiste, et le cas est urgent,
Sur le danger d'y penser davantage
Et d'éprouver ces coupables langueurs,
Dont les effets, en corrompant les cœurs,
D'un autre mal indiquaient le ravage,
Depuis surtout le secret qu'il surprit
A l'ingénue et trop sensible Ermence,
Secret fatal à son crédule esprit,
Avant-coureur d'une entière démence,
Et qui planant sur la sainte maison,
Peût désormais en bannir la raison :
Mais, sur ce cas, pour qu'on veuille me croire ;
De l'orpheline il faut conter l'histoire.

Aux jours heureux du cœur et du bon sens,
Où chaque mère élevant ses enfants,
Ne laissait point remplir à l'aventure
Ce saint devoir qu'impose la nature, (1)
Suçant le lait sur le sein maternel,
Ermence à peine en a cessé l'usage,
Que le malheur devenant son partage,
Il lui ravit jusqu'au toit paternel ;
Qu'elle quitta pour le dur esclavage
D'un vieux tuteur que la publique voix,
Sans calomnie, accusait à la fois
De faits hideux qu'enfante l'avarice ;
Car nous savons que cet ignoble vice
Est celui-là dont nos docteurs font choix

---

(1) Vers conservés par la tradition, mais le premier commence par *O !*

Quand d'un seul trait ils ont besoin de peindre
Tous les défauts qui peuvent nous atteindre.
Au noir donjon que notre homme habitait,
La jeune Ermence avec elle apportait
Les seuls débris d'une mince fortune;
Son arrivée y fut donc importune,
Et dans le coin d'un méchant galetas,
Que fréquentaient les souris et les rats,
On relégua l'innocente orpheline.
Cet abandon, l'excès de son malheur,
Frappent d'abord sa raison enfantine,
Et les accents du terrible tuteur
Portent l'effroi dans son timide cœur.
Pas n'est besoin de vous faire comprendre
Que désormais, pour appaiser sa faim,
Elle n'a plus qu'un dur morceau de pain,
Heureuse encore s'il ne faut pas l'attendre.
On doit juger par ce maigre festin,
Du triste sort qui devait, avec l'âge,
Chez l'Harpagon être alors son partage;
Quand, rêvant seule à ce fâcheux destin,
Le jeune Arthur un jour vint la surprendre :
De son collége arrivé récemment,
Toujours près d'elle il aimait à se rendre;
Le voisinage en fit presque un amant.
Ce qu'il disait, on aimait à le croire,
D'être conteur Arthur se faisait gloire;
La bonne Ermence ajoutait pleine foi
Aux longs récits qui causaient son effroi,
Et plus le conte était invraisemblable,
Moins on pensait à le traiter de fable;
Tout en ce genre était de bon aloi.
Or, il advint que dans un tête-à-tête,

Lisant le trait de la belle et la bête,
Ermence dit : « Ah! le conte est charmant,
» Quoi ! l'on peut voir une semblable chose,
» Et retrouver dans la métamorphose
» Que fait subir ou fée ou nécromant,
» L'ami qu'on aime ? — Oui, certainement,
» Reprend Arthur, et rien n'est plus facile,
» Pour contenter sur ce point vos désirs,
» Me transformant en perroquet docile,
» Je puis un jour visiter cet asile,
» Et par ma voix charmer tous vos loisirs. »
Mais, cependant, le temps fuit, et l'école
Laisse enfin seule Ermence en son réduit;
L'ennui revient, sa santé se détruit,
A ses discours, son tuteur la croit folle,
Il cherche un cloître et bientôt la conduit
Droit à Nevers, chez nos Visitandines :
Grâce aux bons soins des charitables sœurs,
De la santé reprenant les couleurs,
Ermence y joint ces grâces enfantines,
Qui du couvent lui gagnent tous les cœurs.
De son esprit la teinte originale,
N'offre plus rien de cette erreur fatale
Qui, chez son oncle, a troublé sa raison.
On crut ses sens remis à l'unisson.
Mais, toutefois, sur son joli visage
Paraît encor quelque léger nuage;
Ses yeux alors perdent de leur éclat;
Des soins d'Arthur c'était le résultat.

Le Capucin connaissait cet orage,
Il grondait fort, quand notre perroquet
Dans le couvent prît un si grand empire
Par l'ascendant de son brillant caquet;

Avec Ermence il aimait fort à rire,
Souvent sur elle il cherchait à percher,
De préférence il voulait l'approcher,
Et son doigt seul pouvait le faire lire.
La faible Ermence alors imagina
Que sous les traits de l'oiseau des merveilles,
Le jeune Arthur lui consacrait ses veilles,
Et son esprit tellement chemina,
En se forgeant cette métamorphose,
Qu'il ne pouvait s'occuper d'autre chose.
Lors, de l'oiseau, quand advint le départ,
On vit Ermence inquiète, troublée,
Les yeux en pleurs se promener à part,
Et du jardin, surtout, fuir l'assemblée.
D'Hilarion s'accrut alors l'ardeur,
Sachant que plus une erreur est grossière,
Plus elle agit sur la gent moutonnière,
Et plus le mal augmente en profondeur.
S'empressant donc, avec un soin extrême,
De garantir notre enfant d'elle-même,
Pour rendre un peu de calme à son cerveau,
Il crut devoir mitiger sa sentence,
Ne lui donnant pour toute pénitence
Que de s'enfuir en voyant un oiseau;
Et, cependant, on dit que l'orpheline,
De son tuteur redoutant le couvert,
Et tous les mets de sa froide cuisine,
Au Saint-Moutier se fit Visitandine,
Espérant bien y revoir Dom *Ver-Vert*,
Et retrouver sous son brillant plumage
Le jeune ami qui fit battre son cœur.
Un calme heureux succédant à l'orage,
On vit enfin la trop sensible sœur,

Vers l'avenir marcher avec courage
En laissant croire au zélé confesseur,
Que dans le cloître à tout jamais recluse,
Et strictement soumise à son devoir,
Du voyageur que le bon Père accuse,
Elle n'a plus à craindre le pouvoir;
Qu'impunément elle peut le revoir,
Quand tout lui dit que dans le monastère,
L'oiseau charmant était matin et soir
Tout l'agrément, le charme de l'Ouvroir.
Ce dernier mot sera pour le vulgaire,
Assurément, d'une langue étrangère,
Mais si chacun promet d'être discret,
De notre Ouvroir j'essaierai le portrait.

Ces six derniers vers appartiennent au fragment n°. 1, qui m'a été communiqué par MM. Gresset, et qui porte au haut de la page *fin du chant précédent*, c'est-à-dire du chant des *Pensionnaires*, puisque tous les autres vers de ce fragment se rapportent au chant de *l'Ouvroir*.

La copie de M. de Wailly, dont j'ai fait mention plus haut, n'est pas tout-à-fait conforme, par rapport à ces six vers, à la leçon du fragment n°. 1. Ainsi, au premier vers, cette copie porte *brillant* au lieu de *charmant*; au second il y a *ornement* au lieu d'*agrément*; enfin au sixième, *je trace* remplace *j'essaierai*. Ces variantes sont légères, mais cependant j'ai dû les signaler dans l'intérêt de la vérité.

L'OUVROIR. (*)

Temple secret des petites sciences, (1)
Il est un lieu tapissé de sentences,
Armorié (2) *du chiffre des vertus,* (3)
Et décoré de tous leurs attributs, (4)
Offrant aux yeux un amas symbolique
D'anges vainqueurs et de démons vaincus, (5)
Accompagnés, grâce à l'or qu'on applique,
D'emblêmes saints, de mystiques rébus. (6)
Mieux que le luxe et les arts *de la Chine,* (7)
Mieux qu'aux (8) *palais et d'Armide et d'Alcine,*
L'ordre embellit avec simplicité (9)
Ce rendez-vous de la communauté;
C'est là qu'après notre office ordinaire, (10)
Deux fois le jour en longs tabliers blancs, (11)
Toutes nos Sœurs et même notre Mère, (12)
L'air affairé, (13) *sans avoir rien à faire,*
Vont occuper (14) *des postes différents* (15)
En marmottant les *Ave* du Rosaire.
Là, de babil s'établit un concours;
Très-gravement, sur un sujet frivole,
L'une plus lente, allonge le discours,
Rapidement le mot de l'autre vole,
Et sans saisir une seule parole,

(*) Tous les vers et parties de vers qui sont en caractères italiques, appartiennent à Gresset. — Voir à la fin du volume les Notes de ce Chant dont les renvois sont ici indiqués.

Sans la comprendre on lui répond toujours.
Ainsi parler, et parler sans rien dire,
Est un des us du monastique empire.

De cet Ouvroir cher à tout le couvent,
L'oiseau bavard était le seul oracle,
Et sa conduite y paraissait souvent
L'effet subit de quelque saint miracle,
Quand, revenant du tour ou du parloir,
Il rapportait les contes de la grille,
En becquetant, d'une façon gentille,
Guimpe ou bandeau, selon son bon vouloir;
Sans respecter la modeste étamine,
De mille appas trahissant les secrets,
On pouvait dire à ses yeux indiscrets,
A son caquet, à sa sournoise mine,
Lorsqu'au pillage il mettait sans façon
Tous les trésors d'une jeune novice,
Que le fripon, expert en sa malice,
Du dieu d'amour répétait la leçon: (1)
Et cependant croyons à l'innocence
Qu'en ses ébats gardait l'adolescent;
Mais ce qui semble alarmer la décence,
Doit s'éviter, tant le pas est glissant.
Du confesseur rappelons-nous la crainte,
Elle était juste, il le faut avouer,
Oui, du couvent la sévère contrainte,
Impunément ne se peut secouer,
Et sur ce point, pour éviter la plainte,
Avec les sens il ne faut pas jouer.
Ainsi le feu que le caillou recèle
Pourra causer un grand embrasement,
Si par le choc une seule étincelle
Sur le salpètre éclate imprudemment.

D'un rien, aussi, certain feu peut s'accroître,
Quand le désir, comme un fruit défendu,
Vous dit encor que tout n'est pas perdu,
Qu'un jour du monde efface un an de cloître, (1)
Regrets amers, dont l'austère devoir
Peut rarement suspendre le ravage.
Si le plaisir abandonne l'Ouvroir,
Laissant l'ennui distiller son breuvage,
Et ſ'y verser du matin jusqu'au soir;
C'est là jadis qu'il n'osait s'introduire,
Grâce à *Ver-Vert*, dont le brillant savoir,
En riens charmants, savait se reproduire:
De ce bercail on craignait de bouger,
Et le devoir y paraissait léger,
Quand sœur Maxence, aux allures discrètes,
Du bon Jésus arrangeant les manchettes, (2)
Les essayait à l'oiseau babillard;
Quand imitant la voix du nasillard,
Sœur Euphrasie entonnait un cantique,
Et sur un ton comiquement mystique,
Parodiant le *Veni Creator*, (3)
Avec éclat dans la sainte boutique,
Aux sons flûtés donnait un libre essor.
  Mais, aujourd'hui, Capucin et voyage
Ont de l'Ouvroir banni tous les concerts,
Joyeux ébats ne frappent plus les airs,
Le temps se passe à plaindre le veuvage,
Et bien souvent, imitant les Chartreux,
D'un mot, à peine, entendez-vous l'échange,
Quand pour classer les affiquets entr'eux,
A droite, à gauche, on transporte, on dérange
Tous les effets de ce local étrange,
Qui se divise en différents cantons,
Par un amas de coffrets, de cartons, (4)

Meubles légers dont le savant mélange
Présente aux yeux la sphère des chiffons, (1)
Pour les atours du diable et de l'archange.
C'est là qu'on peut, changeant toujours *d'objets*, (2)
Voir pêle-mêle une aube, une fontange, (3)
Une calotte entre deux bracelets, (4)
Une éventail parmi des chapelets;
Près d'un bandeau, des patrons de cornettes,
Près d'une guimpe, un dessin de manchettes,
Sur des rubans, des lacets et du *bord*, (5)
Une poupée, une tête de mort, (6)
Un scapulaire à côté d'une blonde, (7)
La croix du cloître et les pompons du monde. (8)
Vous le voyez, le bienheureux Ouvroir
Renferme tout, et parfois son bagage
Doit dépasser la grille du parloir ;
Lors de nos sœurs écoutez le langage :
« *Si l'on n'a plus le droit, le doux emploi* (9)
» *De se parer, de travailler pour soi*, (10)
» *On a sa nièce, on est mère pour elle.* » (11)
Oui, je le sais, il vous faut, sans retard,
Enjoliver la tendre jouvencelle;
Mais croyez bien que sous cette dentelle,
Sous ce mouchoir que la sœur Saint-Bernard (12)
Soulève, échancre et plisse avec tant d'art,
Le traître amour marque déjà la place
D'où partiront ses traits les plus certains;
Il cherchera dans la fidèle glace
A réformer les traits trop enfantins.
Fatale erreur ! *Ainsi plus d'une tante*, (13)
En employant une main trop savante
A relever de funestes appas,
Damna sa nièce et ne se sauva pas.

Satin brodé va parer notre belle,
Toute la ville en saura la nouvelle; (1)
Quand on dira : Cet ouvrage est parfait.
La nièce alors à sa leçon fidèle,
Vous *répondra : Ma tante me l'a fait.* (2)
  Ainsi l'Ouvroir, dans sa double industrie,
Des vains atours devenant la patrie,
A la coquette est du plus grand secours,
Et l'arsenal où s'arment les amours. (3)
  Mais écartons ces profanes peintures,
La moire et l'or se changent en ceintures ;
De tous côtés mille et mille couleurs
De leurs reflets étalent les merveilles,
Et sous l'aiguille on voit naître les cœurs. (4)
Emblême heureux ! tribut des saintes veilles !
Au directeur vous serez présenté,
Pour le retour de ces teintes vermeilles,
Depuis deux jours manquant à sa santé.
L'intéressant, à l'aspect de l'ouvrage, (5)
Est d'observer cet air de bonne foi,
Cet air profond, dans ce saint entourage,
Que chacun met à son petit emploi;
Vous croyez voir le grave (6) aréopage
Interprêtant les tables de la loi,
Pour prononcer sur un cas d'arbitrage
Mis en appel devant le peuple-roi.
  Voyons encor, *car il n'est pas de grille* (7)
Pour me cacher l'éclat dont ce lieu brille,
J'entre partout, (8) *je suis parmi nos sœurs :*
Ce ne sont plus (9) *ces travaux séducteurs,*
Qui, du désert de Rose et d'Eulalie,
Iront parer ou Laïs ou Julie. (10)
Non, admirons ces (11) *ouvrages pieux*

Que d'autres mains présentent à nos yeux; (1)
Et pourrait-on (2) *laisser dans les ténèbres*
Tant de travaux dignes d'être célèbres,
Qu'un zèle saint (3) *inspire dans ce lieu,*
Pour soulager les serviteurs de Dieu!
Là, j'aperçois des manchons pour nos Pères,
De jolis sacs pour les (4) *jolis bréviaires;*
Gants parfumés, portefeuilles charmants (5),
Bourses, (6) *signets, ceintures, reliquaires,* (7)
Rosaires fins, gentilles jarretières; (8)
Le tout chargé de pompons, de rubans,
Et liseré de petits (9) *agréments*
Dont s'enjolive (10) *un uniforme austère,*
Et dans lesquels on voit encore se plaire
Le cœur mondain (11) *des jolis Révérends.*
Ici, d'un air fait aux petits mystères, (12)
Loin du passage et du souffle des Mères,
La jeune sœur de sainte Léonore, (13)
Pour embellir les sacrés caractères
Et tout l'esprit des lettres de nos Pères,
Crible et tamise un tas de poudre d'or.
Là, ce *duvet* (14) *d'une ouate choisie,*
Grâce aux bons soins de sœur Anastasie,
Enfle, à mes yeux, le mollet oreiller
Où Monseigneur devra s'agenouiller;
Travail charmant, le cœur seul y préside,
De peur qu'un pli ne blesse Smindiride, (15)
Quand du repos, fidèle observateur,
Toujours bercé par un destin flatteur,
Le saint prélat à prier se dispose,
Afin d'avoir *un sommeil enchanteur,* (16)
Accompagné de ses songes de rose.
De sa besogne, éprise avec ardeur,

Plus loin je vois la révérende Mère, (1)
D'un air profond, avec poids et grandeur,
Tirer des plis (2) *d'une Perse légère,*
Un pet-en-l'air pour un prédicateur,
Qui de son âme est le seul directeur.
De ce côté sœur Sainte-Pétronille, (3)
En lacs d'amour, sans doute du divin, (4)
Brode un bonnet de taffetas jonquille,
Pour rafraîchir le front d'un capucin. (5)
Ici s'achève (6) *un tapis de Turquie,*
Pour les grands jours où l'abbesse (7) *officie,*
Et dans un (8) *coin la mère Saint-Bruno,*
Tout bonnement ourle son lavabo : (9)
Près d'elle sont ces sœurs ingénieuses, (10)
Sachant former en étoffes soyeuses
Des Chérubins de toutes les couleurs (11)
Et des Vertus de toutes les grandeurs.
L'une découpe un Agnus (12) *en losange,*
Ou met du rouge à quelque bienheureux ;
L'autre bichonne une vierge aux yeux bleus,
Ou passe au fer le toupet d'un archange :
D'autres y font en festons, en clinquant,
Des pastouraux, (13) *des bergers pour la crèche ;*
Pour le désert l'apôtre Jean qui prêche ;
Et pour le monde un contraste piquant, (14)
Des passions vieilles, hideuses, *sèches,* (15)
Quittant l'enfer, entr'elles se choquant,
Quand, vers le ciel, vont toujours l'attaquant,
Le diable à pied, les vertus en calèches. (16)
D'un pinceau fier, (17) avec grand appareil,
De ce côté la mère Madeleine
Trace la bouche et le nez du soleil,
Et pour sauver sa nudité mondaine, (18)

Veut habiller Adam à la romaine,
Et la belle Ève (1) *en sœur* (2) *Miramion,*
Fermant sa guimpe avec un camion.
Associée à ce sublime ouvrage, (3)
Dans son travail, toujours *profonde et sage,* (4)
Se distinguant du commun des auteurs,
Au même rang la jeune sœur Hélène, (5)
A sa façon, dispose une autre scène,
Et savamment nous offre pour acteurs
Des soupers juifs la bonne compagnie, (6)
Que présidait un père Franciscain,
Accompagné de la reine Athalie,
Fort *belle encor, et, qui plus est, jolie,* (7)
Lorgnant de près *un jeune publicain* (8)
Avec un air agaçant et mondain.
Loin de la foule et des vains caquetages,
Là, j'aperçois l'aigle de ces ouvrages, (9)
Dans l'attitude, avec l'air égaré,
Et tout le feu d'un esprit inspiré.
Voile écarté, la mère Mélanie,
Dans ce recoin se livre à son génie;
L'âme au-dessus de tout commerce humain,
Elle attend là (10) les ordres de Minerve,
Pour appliquer à différents sujets
Le saint Phébus de sa petite verve, (11)
Qui sait tourner en fort jolis couplets
Les verselets pour le révérend Père, (12)
Des compliments, le bouquet de la Mère, (13)
Ces longs *factums que les biens de nos sœurs,* (14)
Vont griffonner à la dépositaire,
Et mieux que tout, des *lettres aux Grandeurs.* (15)
Mais près des lieux où je fais ma revue, (16)
Quel autre Ouvroir se présente (17) *à ma vue?*

Entrons : pour qui ces vases parfumés, (1)
Ces alambics, ces fourneaux allumés ?
Pour quels gosiers bénis de la nature
Distille-t-on (2) *l'ambre délicieux*
De ces liqueurs que tant d'adresse (3) *épure ?*
Ma sœur Hébé, (4) *parlez, quels sont les dieux*
Pour qui se fait ce nectar précieux ?
Vous vous taisez, ô bienfaisantes Mères !
Dites-le-moi, *vous, mes révérends Pères;* (5)
Rendez donc gloire à la manne des cieux, (6)
A tous ces dons que ce lieu voit éclore, (7)
Biscuits, bonbons, sirops, et mieux encore,
Pour étayer les petites santés
Et les mentons de vos paternités. (8)
Parlez? Mais, non, cachez bien ces merveilles,
Ne troublons pas l'ouvrage des abeilles. (9)
Quel art divin, (10) *quel somptueux amas*
De fruits confits, d'oranges, de cédrats ! (11)
La main de Flore a paré ces corbeilles; (12)
Pomone y joint ses présents les plus beaux. (13)
Ici deux sœurs placent sur des cristaux, (14)
Dans le milieu d'un char (15) *de nonpareilles,*
Un Saint en sucre, et qu'emportent au ciel (16)
Des Séraphins vêtus de caramel, (17)
Environnés de la gloire en croquante,
Qui *s'en vont* (18) tous, au nombre de cinquante,
Vers le Très-Haut, *par la commodité* (19)
Des boulangers de l'immortalité. (20)
Une autre sœur, avec un soin extrême, (21)
Parfume à fond ce palais enchanté
De la mollesse et de la volupté,
Pour le dessert d'un sermon de carême. (22)
Quel changement ! (23) *près de ces lieux divins,*

Où tout s'applique aux délices des Saints,
Quel noir réduit (1) *voisin de cet office,*
Des feux du jour est à peine éclairé.
Quel infernal et cruel sacrifice,
Par cette vieille est-il donc préparé ?
Ciel ! j'aperçois l'épais et froid breuvage
Qui doit flétrir une fleur avant l'âge :
Oui, *dans le fond d'un cabinet à part,* (2)
Un comité des antiques discrètes,
Le nez armé d'imposantes lunettes,
Fait distiller le glaçant nénuphar,
Et *sœur Saint-Paul* devant *l'âtre accroupie,* (3)
Lorgne son pot (4) *d'un œil de canidie.*
En la voyant au milieu des tisons,
D'où reflétaient mille clartés funèbres,
On aurait dit un esprit des ténèbres
Qui de l'enfer exprimait les poisons.
Pendant qu'ainsi s'occupaient les discrètes,
Du saint Ouvroir les plus jeunes nonnettes,
Que présidait la mère Barnabas,
Discutaient fort et ne s'entendaient pas;
De ce conseil, grave était la matière.
Là, sœur Simon, depuis une heure entière,
Se rejetant bien loin dans le passé,
De notre oiseau racontait la naissance :
« Oui, disait-elle, oui; Dieu s'est surpassé
» En le créant, et sa toute-puissance,
» Dans l'arche aussi voulut le conserver;
» C'est lui, mes sœurs, et non pas la colombe,
» (Je dois ici vous le faire observer,)
» Qui, sous le nom de l'antique Palombe, (5)
» Fut le porteur du bienheureux rameau,
» Gage de paix, dans ce temps de misère,

» Quand du déluge arrêtant le fléau,
» Le ciel enfin désarma sa colère,
» Et consentit à revoir les humains,
» Du monde encor peupler la solitude,
» N'exigeant d'eux que le travail des mains
» Pour les punir de leur ingratitude.
» *Ver-Vert* alors, par un contraire sort,
» Eut en partage, avec le don de plaire,
» L'heureux emploi d'être un vrai réconfort
» Contre l'ennui, notre commun salaire;
» Ainsi, croyez qu'on le verra toujours
» Dans le couvent choisi par ses amours,
» Très-clairement régenter les novices,
» Et parvenir à réprimer leurs vices,
» En répétant aux échos du parloir :
» Vite, au travail pour notre sainte Église,
» Allons, mes sœurs, vite, vite à l'Ouvroir.
» L'Enfant-Jésus est bientôt sans chemise,
» Petit mignon a besoin d'en avoir,
» Ne tardez plus, faites votre devoir. »
De la professe adoptant le système,
Toutes les sœurs aussitôt d'applaudir!
Ah! qu'à leurs yeux l'oiseau vient de grandir!
On s'époumone à broder sur ce thême :
Se répétant jusqu'à satiété.
Dans ce chaos on entend sœur Nicole
S'écrier même : « Oui, *Ver-Vert* fit école,
» Ce patriarche a de tout temps été
» Le dieu du goût, l'exemple du mérite,
» Et je le tiens professeur émérite,
» Et plus savant que les mille docteurs,
» Enfants perdus de l'antique Sorbonne,
» Dont les écrits, dignes de leurs auteurs,

» Sont des pavots qui n'épargnent personne.
» Eh! qui pourrait ici le contester, »
Dit à son tour la sœur Anastasie,
« Quand Dom Calmet viendra vous attester
» Qu'au Paradis, vers le Nord de l'Asie,
» Chacun a vu l'immortel perroquet
» Charmer Adam par son brillant caquet :
» Ce fait lui seul, si digne de mémoire,
» De nos couvents embellira l'histoire,
» Et du jaseur l'éloge mérité,
» Dans chaque cloître à jamais récité,
» Doit démontrer à la postérité
» Que de Nevers le saint laboratoire
» Fut le refuge où gît la vérité.
» Ajoutez donc, s'écria sœur Victoire,
» Pour compléter ses rares qualités,
» Que vers le soir, aussitôt la prière,
» Se confiant aux soins de la tourière,
» Il fuit alors tous les lieux habités :
» Mais en volant vers son toit solitaire,
» Fort éloigné des tracas de l'Ouvroir,
» Le saint oiseau n'a garde de se taire,
» Vous l'entendez, si ne pouvez le voir,
» Dévotement marmotter à voix basse
» Un *Orémus* en faveur de la nuit,
» Dont le sommeil comme nous le délasse :
» Sur son bâton reposant donc sans bruit,
» Le bec sous l'aile il attend que l'aurore
» Rende à sa voix un éclat plus sonore,
» Pour préluder, par des accords nouveaux,
» Aux chants joyeux qui charment nos travaux.
» Ainsi jadis l'astre qui nous éclaire,
» Lançant ses feux sur un marbre glacé, (1)

» Le ranimait quand il allait se taire,
» Et de ses sons variait la valeur,
» En lui donnant plus ou moins de chaleur.
» Tel nous verrons, au retour du voyage,
» Notre *Ver-Vert* jamais ne vieillissant,
» Si, redoublant l'éclat de son plumage,
» Du dieu du jour le disque éblouissant
» Lui verse encor tous les feux du jeune âge. »
C'était ainsi, pour charmer le veuvage,
Que les nonnains dissertaient à l'Ouvroir;
Et bien qu'absent, grâce à ce caquetage,
Toujours *Ver-Vert* y revenait le soir.
Mais plus le temps, maître des destinées,
Alourdissait les tristes matinées
Du peuple entier qu'enfermait le couvent,
Plus s'approchait l'instant de reconnaître
Que, sans l'oiseau, tout languissait souvent
Dans les plaisirs qu'il gouvernait en maître.
Vous saurez donc que le jour n'est pas loin
Où de l'Abbesse, à l'âge séculaire,
Doit s'accomplir l'époque jubilaire,
Et dans l'Ouvroir on recherche avec soin
Comment nos sœurs, en ce temps d'allégresse,
Sauront du cloître amuser la jeunesse,
En conduisant les plaisirs jusqu'au soir,
Sans trop blesser les règles du devoir;
Car, le matin, *tout est rempli, tout marche;* (1)
L'oiseau lui-même, issu des flancs de l'Arche,
Que l'on regrette en ce charmant bercail,
Doit se trouver à la place ordinaire,
Où son plumage offrait ce vif émail,
Qu'Hilarion avait voulu soustraire
Au souvenir des innocentes sœurs.

A leurs plaisirs, prenons part, chers lecteurs,
Et pénétrons au fond du sanctuaire ;
En y plongeant nos regards curieux,
N'oublions pas qu'il ne faudra rien taire ;
Tout le premier, narrateur scrupuleux,
Aurai-je vu ce palais solitaire (1)
De (2) *tous les arts, sans faire à nos neveux*
Le vrai récit (3) *d'un travail merveilleux*,
Qu'on y trouvait (4), *mais qu'un destin contraire*
Mit au néant par l'orgueil d'une mère.
Le vain orgueil, ce mal profond du cœur,
Qui, dans le cloître ainsi que dans le monde,
A gangrené la princesse et la sœur,
Sur peu de chose assez souvent se fonde.
L'usage donc a voulu qu'en ce jour,
Plus que jamais à son devoir soumise,
Chaque recluse, admise au saint séjour,
Vienne à l'Ouvroir en sortant de l'église,
Pour installer avec solennité (5)
Dans le fauteuil de la communauté,
L'auguste poids de la très-digne Mère,
Et lui jurer obéissance entière,
La main posée au-dessus d'un coffret,
Riche bijou formé de filigrane,
Dont le couvercle éclatant, diaphane,
Ne peut s'ouvrir qu'au moyen d'un secret,
Que le hasard, sous la main qui le presse,
Fait à l'instant partir avec effort ;
Malheur, alors, à toute sœur professe,
En éprouvant un pareil coup du sort !
Car à ses yeux se présente une haire,
Qu'il lui faudra porter sans nul retard,
En repassant tous les grains du rosaire :

Victime, hélas! prise à ce traquenard,
Pour le couvent elle fait pénitence,
Réduite même à sa triste pitance,
Quand tout l'Ouvroir prend sa part du festin.
Sœur Euphémon doit subir ce destin,
Et le dépit irritant la blessure
Que son orgueil venait de recevoir,
De ce coffret qu'elle a voulu revoir,
Elle brisa la magique serrure.
Grand bruit alors s'éleva dans l'Ouvroir;
Le discrétoire, armé de discipline,
Sur la coupable a vengé son affront,
En ordonnant que cette sœur mutine
Devant le coffre abaissera son front,
Le premier jour des jeux que l'on prépare.
Après avoir mûrement discuté,
Notre assemblée à la fin se sépare,
En décidant, à l'unanimité,
Suivant l'avis de la sœur Eulalie,
Que les nonnains donneront Athalie.
Tels autrefois les enfants de Saint-Cyr
De ce chef-d'œuvre étalaient la merveille,
Quand Maintenon se flattait d'adoucir
Les longs ennuis que la grandeur éveille.
Mais aussitôt qu'on proclama ce choix,
Aux jeunes sœurs adjuger les emplois
Devint, alors, chose fort difficile;
Tant l'amour-propre a l'humeur indocile!
Heureusement chacune enfin sentit
Le long retard qu'entraînait ce conflit.
Dans les *débats* qu'excita *le partage*, (1)
D'habits surtout on tenait à changer;
Pour détourner l'effet de cet orage,

Qui pouvait bien n'être pas sans danger,
Au lieu d'un simple et douteux arbitrage,
Le sort régla, par ses décisions, (1)
A qui devaient rester les cotillons. (2)
Dans le tragique il fallait quelques gardes;
Certains minois de converses gaillardes, (3)
Briguaient la pique, et l'on préféra ceux
Que la moustache occuperait le mieux. (4)
Tout s'empressait pour ces scènes divines, (5)
L'Ouvroir était la salle des machines; (6)
La sacristie offrait tous ses atours :
Châpes, rideaux, ornements (7) *des grands jours,*
Très-bien *cousus* (8) par *la main des novices;*
Deux paravents, avec soin préparés, (9)
En rapprochant leurs feuillets *séparés,* (10)
Devaient former et théâtre et coulisses. (11)
Tant bien que mal la mère Hilarion, (12)
Promit le jeu (13) *de son psaltérion;*
C'était l'orchestre, avec deux sérinettes, (14)
Une guimbarde et quatre castagnettes,
Dont les accords, modulés savamment,
Allaient toujours répondre constamment
Au ton flûté de la troupe sublime, (15)
En secondant la vive pantomime
De chaque scène, où nos plus jeunes sœurs
Se résignaient à composer les chœurs.
Ne pouvant plus s'occuper d'autre chose,
Tragiquement on déclame, on se pose,
Et dans le cloître, au jardin, à l'ouvroir,
Le plaisir cesse ou se change en devoir.
Partant, lecteur, dans la demeure sainte,
Tous autres soins suspendus, interdits, (16)
Ne laissaient plus aucun sujet de plainte,

Et de la paix on goûtait les doux fruits;
Chacune alors pensant à son costume,
Veut à l'avance en connaître l'effet,
Et de l'église on retire, on exhume
Ce que renferme un antique coffret.
L'aube, l'éphod, la thiare pointue, (1)
Que doit porter la sœur Saint-Perpétue,
Que sa carrure et l'air d'apostolat (2)
Avaient promue (3) *au grand pontificat.*
De son côté la novice Eulalie,
Au port de reine, et jouant Athalie,
Drape sur elle un costume *élégant*, (4)
Les *longs cheveux* (5) qu'emprisonnait son voile (6),
Sont surmontés d'une brillante étoile,
La mousseline, au *tissu voltigeant*. (7)
Le *vert naissant* de mille *fleurs nouvelles*,
Le vif éclat *des roses les plus belles*,
Tout se rapporte *à cet air* engageant, (8)
Svelte, enchanteur, aux grâces naturelles, (9)
Que relevaient et maline et dentelles :
Des brodequins d'une gaze d'argent, (10)
Font ressortir pied mignon, jambe fine,
Dont le contour aisément se devine;
Chez elle, enfin, *l'ensemble* est *séduisant*, (11)
Sous cet *habit d'un rôle intéressant*, (12)
Bien préférable à la noire étamine.
Voulant draper le royal orphelin,
Qui paraîtra sous la grâce enfantine
Et les traits fins de la jeune Ernestine,
On organise un long habit de lin
Qui rend son air encor plus agréable.
Mais, ô douleur! contre-temps déplorable!
La fièvre ardente, avec redoublement,

Frisson, chaleur et triste accablement,
Vient aliter notre pensionnaire. (1)
Grand embarras, comment allons-nous faire?
L'Ouvroir contrit est en plein désarroi;
Qui prendra-t-on pour remplacer le roi?
Qui? s'écria la sœur dépositaire,
Ne cherchez plus, j'ai votre actrice.., moi!
Dans tous les cœurs ce mot jette l'effroi.
Figurez-vous (2) *une masse pesante,*
Un dos convexe, une tête branlante, (3)
Deux yeux défunts, cachés dans leur tombeau; (4)
Assez de barbe, (5) *un cuir soi-disant peau,* (6)
Le front marron sillonné par échelles, (7)
Un nez camard et le menton pointu,
Jambes toujours inégales entr'elles, (8)
Se terminant par un sabot tortu,
Et vous aurez l'aspect hétéroclite
Que présentait notre sœur décrépite,
Qui, ce jour même, autre étrange incident,
Venait, hélas! en mangeant un peu vite,
De perdre enfin une dernière dent.

Rumeur fort vive alors se renouvelle;
Les jeunes sœurs, dans leurs joyeux écarts,
De l'édentée accusant la cervelle,
Incessamment l'accablent de brocards;
Et dans l'Ouvroir mille plaintes amères,
Sans plus tarder volent de toutes parts.
« Oui, se dit-on, *la bouvillon des Mères,* (9)
» *L'éternité, la sœur Saint-Cucuphas,* (10)
» Voudrait *jouer, quoi? Le petit Joas!*
» *Jubilé monstre,* (11) et *qui* pourrait *bien être* (12)
» *Sans l'offenser, la maman du grand-prêtre.* »

De son côté, sur ce singulier cas,

La vieille aussi, de sa douleur mortelle,
Fait retentir les cloîtres d'alentour,
En s'écriant : « Quoi ! ne puis-je à mon tour,
» Ainsi que vous, portant la soutanelle,
» Pour un seul jour redevenir enfant ?
» Du roi Joas j'ai le port et la taille,
» Ne faisant point ce que la loi défend,
» A son exemple on sait que je travaille,
» Et comme lui quelquefois à l'autel
» Je porte même ou l'encens ou le sel,
» Puisque c'est moi qui, dans la sacristie,
» Avec les pains de notre eucharistie,
» Présente au Père étole et corporal ;
» Des saintes lois je sais le sens oral,
» Et cette main que guide la nature
» Doit de *Ver-Vert* préparer la pâture. » (1)
Sur ce récit, le docte sanhédrin,
Sans plus tarder, jugeant en souverain,
Au vieux Joas donne, en plein, gain de cause,
Mais des enfants pour calmer le chagrin,
A son arrêt il ajoute la clause,
Que notre Mère, étant un puissant roi,
Et ne marchant qu'entouré de lévites,
Devra toujours apporter avec soi
Force bonbons pour les Israélites.
Par ce moyen s'apaisa la clameur
Que soulevait ce grave enfantillage,
Facilement on revient au jeune âge,
Et le bravo succède à la rumeur ;
C'est le zéphir qui remplace l'orage,
Et dont le souffle a calmé tous les vents ;
Lors on s'empresse à cajoler la Mère,
A la servir tous les cœurs sont fervents.

En lui parlant, c'est ma bonne ou ma chère :
Les petits noms sont nés dans les couvents. (1)
A son égard c'est ainsi qu'on s'exprime,
Chaque novice oubliant sa douleur,
Et le conseil, qui sur le cloître prime,
Décide encor de nommer un souffleur,
Pour arriver au secours de la rime,
Si la mémoire éprouvait un malheur;
Or, devinez, en cette circonstance,
Qui dut remplir cet emploi d'importance,
Et s'il fallut applaudir de nouveau,
En apprenant que l'auguste assistance
Avait nommé la mère Simoneau,
Voyant à peine à deux pas de distance,
D'une voix sourde, au son faible et tremblant, (2)
Bégayant fort, parlant en bredouillant;
Enfin, déjà, pour comble de merveille,
La surdité lui durcit chaque oreille.
Ce n'était tout; après la majesté (3)
De ce spectacle, après sa gravité, (4)
Il fallait bien une petite pièce
Pour égayer, par quelque gentillesse,
Le discrétoire et sa maternité,
L'esprit du lieu, (5) *la Sapho monacale*
Doit composer l'ode patriarcale
Que chanteront et bergère et berger,
Du loup cruel évitant le danger,
En respectant la naissante verdure (6)
Du champ soumis à la vaine pâture.
Pour terminer, (7) *une façon de bal*
Galamment saint doit achever la fête, (8)
Et deux Vertus d'une grandeur honnête, (9)
Y danseront (10) *un tambourin moral;* (11)

La palme en main, les étoiles en tête, (1)
Rien n'était mieux, d'autant qu'on savait bien
Que le public (2) *n'en saurait jamais rien.* (3)
Défense fut d'en parler, (4) *même au Père,* (5)
A moins pourtant que le berger Damon,
Un peu trop vif auprès de sa bergère,
Et succombant à l'œuvre du démon,
Ne fut contraint, en quittant la fougère, (6)
De s'accuser, (7) dans la direction, (8)
D'avoir failli pécher par action.
Ainsi le roi de notre tragédie,
Le tambourin, la scène d'Arcadie,
Tout devait être au niveau du concert,
Il ne manquait à cette mélodie,
Pour compléter la tendre psalmodie,
Que les doux sons du révérend *Ver-Vert.*

Ayant déjà apprécié à sa juste valeur (1) mon ébauche de restauration des deux chants dont la république des lettres doit à jamais déplorer la perte, je me contenterai de faire observer ici, en terminant, que le seul mérite, à mes yeux, de ce placage, est d'avoir mis le lecteur à même d'apprécier le talent qu'a eu Gresset de varier à l'infini les nuances de ses tableaux, afin de dérouter la mémoire des curieux qui auraient été tentés de lui dérober les secrets de son *Ouvroir.* Ainsi, en assistant plusieurs fois au récit du caquetage des nonnes de Nevers, on n'avait pas à redouter l'ennui d'une monotone répétition. Les craintes de Gresset tournaient donc au profit de ses auditeurs ; et il dut surtout employer ce nouveau moyen de les séduire, quand il fut admis, comme

---

(1) Voyez tome II, page 233 et suivantes.

nous l'avons vu (1), à se faire écouter deux fois de suite à Compiègne, par le cercle intime de la Reine, en 1774, et c'est sans doute dans cette circonstance (2) et seulement pour aider sa mémoire, qu'il a jeté sur le papier les fragments que possèdent MM. Gresset, et qui ont été mis sous les yeux des membres de l'Académie d'Amiens, afin d'en prouver l'authenticité à cette Compagnie, quand elle voulut bien entendre la lecture de mon informe restauration, et m'encourager, par ses applaudissements, à en publier le résultat.

Malgré la prodigieuse facilité avec laquelle Gresset savait rendre ses pensées en vers, et l'art surtout qui lui était particulier de soumettre les longues périodes dont il usait souvent, au mode du rhythme adopté par lui, on peut croire cependant qu'il ne lui aurait pas été possible de diversifier autant les différents hémistiches de son *Ouvroir,* sans cette espèce de négligence, qui est comme l'essence, si je puis m'exprimer ainsi, de notre vers de dix syllabes; ajoutez-y l'emploi si commode du croisement des rimes, et vous verrez qu'avec un peu d'habitude la construction du vers s'obtient sans difficulté, et que la rime vient ensuite tout naturellement occuper la place qui lui est réservée, surtout si l'on fait usage du moyen, indiqué par je ne sais quel auteur, de construire toujours le second vers avant le premier, et même le troisième ou le quatrième, quand l'harmonie ou le sens du couplet exige le redoublement de la rime.

Mais, me dira-t-on, tout cet artifice de la versification ne constitue pas positivement le poète, et si l'imagination vous manque, toutes les ressources de l'art ne pourront pas la suppléer, vous ne serez alors qu'un simple versificateur, et

---

(1) Voyez tome II, page 128.

(2) Voyez tome I, page 265.

un enfileur de mots plus ou moins sonores, dont l'ouvrage devra avoir pour épigraphe l'axiome latin si connu :

« *Sunt verba et voces, prætereàque nihil.* »

D'après les jugements des critiques les plus célèbres, qui ont successivement passé sous les yeux du lecteur, dans le cours de cet *Essai*, ce n'est pas toutefois à l'auteur de *l'Ouvroir* que notre vulgaire axiome peut s'appliquer, puisque l'éclat de l'imagination distingue particulièrement le poème de Gresset. M. de Wailly nous l'a déjà dit, (1) c'est par l'abondance des détails, par la richesse des descriptions et la fraîcheur de ses tableaux, que *l'Ouvroir* devenait une œuvre à part dans les œuvres de Gresset, et quand on pense qu'il en existait probablement encore d'autres fragments dans les papiers qui se sont si malheureusement égarés dans les mains de M. D******, on doit en déplorer doublement la perte, et ne cesser de signaler leur recherche à l'investigation du monde littéraire, aujourd'hui surtout que la mode des autographes s'est emparée des bibliophiles, et qu'ils ne laissent plus passer sous leurs yeux le moindre papier sans le soumettre à un examen attentif. C'est pour faciliter cette recherche que j'ai cru devoir joindre à mon *Essai* un *fac-simile* de l'écriture de Gresset, dont les autographes se sont rencontrés rarement dans les ventes qui ont eu lieu depuis quelques années.

Malgré son étendue, mon travail sur la vie et les ouvrages de Gresset est donc loin, comme on le voit, d'être complet, et de présenter, dans un ensemble régulier, toutes les relations que Gresset a eues dans le cours de sa vie avec les différents écrivains qui ont contribué, conjointement avec lui, à faire de la langue française, dans le XVIIIe. siècle, le

(1) Voyez tome I, page 252.

lien social qui devrait, pour le bonheur de l'humanité, et pour réaliser enfin le vœu de l'abbé de Saint-Pierre, unir, dans un même faisceau, toutes les nations du globe.

L'exécution de ce rêve d'un homme de bien, par l'effet naturel de notre langue, placerait alors la France au rang qu'elle est appelée à posséder sur la carte politique de l'Europe, quand elle sera dirigée diplomatiquement d'une manière convenable à sa grandeur.

En effet, l'universalité de la langue française doit nécessairement lui faire prendre la place qu'occupait la langue latine dans les XVIe. et XVIIe. siècles, et la rendre celle du monde savant, avantage que ne peut point lui disputer le sifflement bizarre et l'entassement des consonnes en usage sur le sol des trois royaumes de la reine Victoria, la rudesse néologique inhérente aux idiomes germains, la forme grecque de l'alphabet russe, la mollesse mignarde des nombreux dialectes de la Péninsule italienne, l'emphase orgueilleuse, base fondamentale du langage régnant sur les bords de l'Elbe, du Tage et du Guadalquivir; enfin l'obscurité inhérente à toutes ces langues, que l'inversion domine, les contraint de céder le pas à la clarté dont tous les écrivains français sont obligés de faire usage, clarté qui a mis la diplomatie dans la nécessité d'employer exclusivement le français pour la rédaction des documents destinés à régler les intérêts de tous les peuples du monde civilisé.

NOTES

DU CHANT DE L'OUVROIR.

Notes de la page 261.

(1) La tradition (voyez édition de 1811, tome I, *Vie de Gresset*, page XLVI,) et le manuscrit de M. de Wailly s'accordent à donner ce vers comme devant être le premier de *l'Ouvroir*, et le n°. 1 des fragments de MM. Gresset confirme cette assertion, puisqu'après les six vers qui terminent le chant précédent, se trouve cet hémistiche : *Temple secret*, avec un *etc.* Cette dernière autorité m'a déterminé à ne pas déférer à l'observation très-judicieuse de l'un des membres de l'Académie d'Amiens (M. Marotte), qui pensait, avant de connaître le fragment autographe de Gresset, que malgré l'autorité de la tradition, la langue et la grammaire demandaient un changement dans l'ordre de la construction, et que ce premier vers devait suivre le second, conservé également par la tradition, et non pas le précéder, attendu que le mot *lieu* du second vers était le genre, et le mot *temple* du premier, seulement le mode; M. Marotte convenait cependant que *temple*, placé au commencement de la phrase, attirait plus spécialement l'attention sur les lieux décrits, et valait mieux par conséquent pour commencer le chant, que le *Il est* du vers suivant.

(2) Manuscrit de M. de Wailly.

(3) Le fragment n°. 1 est d'accord avec M. de Wailly au sujet de ce deuxième hémistiche, et je dois faire observer que la tradition rapporte le mot *vertus* à la fin du vers qui est ici le septième.

(4) Fragment n°. 1.

(5) Le manuscrit de M. de Wailly porte *diables* au lieu de *démons*, qui a été conservé par la tradition.

(6) Ce vers, à l'exception du mot qui le termine, est un de ceux conservés par la tradition.

(7) Le manuscrit de M. de Wailly porte, *et tout l'art*.

(8) Le manuscrit met ici *ou du*.

(9) Ce vers et le suivant appartiennent exclusivement au manuscrit de M. de Wailly,

(10) Fragment n°. 1 et manuscrit de M. de Wailly.

(11) Fragment n°. 1. M. de Wailly a mis *en grands*.

(12) Version du même fragment. M. de Wailly, au lieu du dernier hémistiche, a mis *sans mantes et sans gants*.

(13) Le fragment n°. 1 s'arrête à cet hémistiche; c'est M. de Wailly qui donne l'autre.

(14) Le même fragment porte *toutes prenant*, et M. de Wailly a mis *viennent choisir*.

(15) On trouve dans la copie de M. de Wailly, *leurs emplois*; la version que j'adopte, est celle du fragment n°. 1.

Page 262.

(1) Voyez à cet égard ci-dessus, page 210, l'opinion de Bailly, qui m'a fourni cette idée.

Page 263.

(1) Ce vers est un de ceux que la tradition nous a conservés, et que les éditeurs des œuvres de Gresset disent avoir fait partie du chant des *Pensionnaires*. N'ayant pas eu la possibilité de l'employer pour ce chant, je le place ici : qui peut savoir, du reste, positivement auquel des deux chants ce vers appartient? L'assertion des éditeurs suffit-elle pour décider cette question? On peut la regarder comme une présomption, mais non pas comme une preuve.

(2) Cette idée appartient à Gresset. Voyez les notes qui suivent son

Éloge en vers de dix syllabes (par M. de Wailly), imprimé à Bruxelles, et à Abbeville, chez Devérité, 1786, in-8°. de 19 pages.

(3) Ces deux mots ne sont pas de Gresset, et m'appartiennent en qualité de chevilles.

(4) Fragment n°. 1 et manuscrit de M. de Wailly.

Page 264.

(1) Ce vers appartient exclusivement au manuscrit de M. de Wailly.

(2) Le manuscrit de M. de Wailly porte, sans doute par un *lapsus calami : parmi cent autres objets.*

(3) Ce vers et les suivants, appartiennent au fragment n°. 2, ainsi qu'au manuscrit de M. de Wailly.

(4) Après ce vers, le fragment n°. 2 porte comme variante :

« Un scapulaire, un cordon de sonnettes,
» Un pot-pourri, des flacons, des burettes,
» Un domino, des voiles, des corsets.....»

Il est à présumer que Gresset a pris l'idée de cette nomenclature dans une épître qui précède la comédie épisodique ayant pour titre *le Plaisir*, ouvrage posthume de M. l'abbé Marchadier; voici le passage :

« L'amour rit en voyant auprès d'une coiffure
» La trompette du fier Milton;
» Sur un patron de garniture,
» Le flageolet d'Anacréon
» Et le brodequin de Thalie;
» De Melpomène le mouchoir
» Avec le luth de Polymnie,
» Auprès d'un éventail ou bien sur un miroir....»

(Voyez Fréron, *Lettres sur quelques Écrits du temps*, 1753, tome VIII, page 285.)

(5) Le fragment n°. 2, porte *sur le même rebord.* Cette idée, qui était sans doute complétée par l'un des vers qui manquent, ne me paraissant pas suffisamment claire, et le mot *sur*, répété deux fois, formant un

son désagréable à l'oreille, j'ai cru devoir changer le dernier hémistiche.

(6) Le fragment n°. 2, s'arrête à *une poupée;* l'autre hémistiche appartient au manuscrit de M. de Wailly.

(7) Vers conservés par la tradition. (Voyez édition de 1811, page LXVIII.)

(8) M. Renouard donne également ce vers, après avoir dit, d'après je ne sais quel renseignement : *Dans la salle de travail des pensionnaires on voyait,* etc. Comme ce vers existe sur le manuscrit de M. de Wailly après ceux qui précèdent, il doit appartenir au chant de *l'Ouvroir.*

(9) Vers du fragment n°. 2. Le manuscrit de M. de Wailly porte : *le soin, le doux emploi.* Gresset avait eu une autre idée, puisque le même fragment offre ces deux hémistiches : *le droit si regretté, — l'heureuse liberté.*

(10) La tradition avait conservé l'idée de ce vers, puisqu'on trouve dans l'édition de 1811 : *si l'on ne brode pas pour soi.*

(11) M. de Wailly est, au sujet de ce vers, d'accord avec la tradition.

(12) Ce vers et les trois suivants appartiennent exclusivement à M. de Wailly.

(13) Ce dernier hémistiche, ainsi que les trois vers qui suivent, nous ont encore été conservés par M. de Wailly.

Page 265.

(1) Ce vers et le suivant sont arrivés jusqu'à nous par la tradition. (Voyez édition de 1811. L. C.)

(2) La tradition, à laquelle nous devons ce vers, porte *on répondra.*

(3) Vers du fragment n°. 1, d'accord avec le manuscrit de M. de Wailly.

(4) Cette idée appartient à Gresset. Voyez les notes qui sont à la suite de son Éloge en vers, par M. de Wailly, et qui portent : « Une » autre sœur entrait dans l'enthousiasme en brodant quelques ouvrages » pour le Père Directeur. Les cœurs naissaient à chaque instant sous » son aiguille, elle enfantait des miracles et des prodiges. »

(5) Ce vers et les quatre qui suivent faisaient bien certainement partie de *l'Ouvroir*. Je les ai trouvés à la suite d'une note autographe de Gresset, format in-4°, relative au *Gazetin*, et qui portait :

« Chaque temps a ses couleurs, ses goûts de passage, ses fantaisies » de mode et ses ridicules.... ainsi il y aura quelquefois un petit mot » de raison qui pourra faire passer cette folie (*le Gazetin*) aux gens » sensés. Ainsi une babiole même aura son grain d'utilité; il faut ce » point de vue dans tout, sans quoi on ne ferait rien de bien. Cette » idée sera plus développée dans quelques lignes que je me rappelle, » et où il me sera permis de me citer, d'autant plus que l'écrit dont » elles sont extraites n'a jamais été et ne sera jamais imprimé. J'avais » peint dans tous ses détails un laboratoire de chiffons, un peuple où » chaque personnage, tout entier au genre de petit travail qui lui était » confié, mettait à le finir toute l'attention et l'importance possibles, » l'image était terminée par ce mot de raison. » *L'intéressant*, etc. (Voy. tome I, page 252.)

(6) On doit croire, d'après l'explication donnée par Gresset, que ces vers et portions de vers devaient être placés à la fin de *l'Ouvroir;* le plan de ma restauration s'est opposé à cette rigoureuse classification, et il en est par conséquent de ces vers comme de tous les autres qui, bien certainement, avaient dans les deux chants une autre place que celle dont j'ai fait choix.

(7) Ce vers et les vingt-six qui le suivent appartiennent au fragment n°. 1, qui n'est pas toujours entièrement d'accord avec le manuscrit de M. de Wailly : j'aurai soin d'indiquer ces variantes; ainsi le fragment porte ici *voyons plutôt*, tandis que M. de Wailly met *voyons pourtant;* le mot *encore* m'a paru plus convenable pour lier ce couplet avec ce qui précède.

(8) Le fragment et M. de Wailly portent *le ciel paraît :* n'ayant pas compris cette apparition du ciel dans *l'Ouvroir,* j'ai dû la supprimer.

(9) Les mêmes manuscrits portent tous deux *loin s'il en est*, qui m'a paru trop dur.

(10) Cette version est celle du fragment n°. 1 ; M. de Wailly met moins heureusement *et Laïs et Julie.*

(11) Le fragment n°. 1 et M. de Wailly mettent *voyons plus tôt;* comme

le mot *voyons* se trouve déjà au commencement du couplet, j'ai dû le supprimer ici.

Page 266.

(1) On dirait presque que le fragment n°. 1 porte *mes yeux;* la version de M. de Wailly me paraît plus correcte.

(2) Le fragment n°. 1 s'accorde avec M. de Wailly, pour mettre ici *a-t-on bien pu,* qui m'a paru trop dur.

(3) Il m'a semblé que le manuscrit de M. de Wailly, dont l'écriture est très-difficile à lire, porte ici, *le zèle saint inspiré;* tandis que le fragment n°. 1 donne positivement *et que le zèle,* qu'il m'a fallu modifier à cause de l'*et* qui se trouve plus haut.

(4) M. de Wailly a mis *de.*

(5) Ce vers du fragment n°. 1, et que donne également le manuscrit de M. de Wailly, se trouve changé, ainsi que celui qui précède dans le fragment n°. 3, qui porte comme variante :

« *Gants parfumés, reliquaires galants,*
» *Les gants ambrés*. . . . . »

(6) J'ai cru lire sur le manuscrit de M. de Wailly, *brosses.* Son écriture défectueuse m'a sans doute fait prendre ce mot pour celui de *bourses,* porté bien distinctement sur fragment n°. 1.

(7) M. de Wailly, cette fois, a bien écrit *scapulaires.*

(8) Ce vers appartient exclusivement aux fragments 1 et 3.

(9) Le fragment n°. 1 porte en variante *et chamarrés de tous les...*; tandis qu'il y a sur le n°. 3, *Tous les pompons, les petits agréments.*

(10) M. de Wailly a mis, *dont s'embellit;* mais les fragments 1 et 3 s'accordent pour la leçon que j'adopte.

(11) *La vanité,* d'après M. de Wailly, tandis que ma leçon est celle des deux fragments précités.

(12) Une note de M. de Wailly, mise en marge de son manuscrit, porte que Gresset avait soin de passer ces vers, au nombre de six, quand

il récitait son poème. Le fragment n°. 1, qui les donne, ne porte aucune observation à leur égard.

(13) Ce nom propre est écrit de cette façon, très-lisiblement sur le fragment n°. 1; il m'a paru que le manuscrit de M. de Wailly porte *Éléonor :* cette différence est bien légère, j'ai cru cependant devoir la noter.

(14) Le fragment n°. 1 ne donne que ce premier hémistiche, et porte, *là, du duvet :* ce *du du* ne m'a pas paru devoir être conservé; le second provient de M. de Wailly.

(15) Ce vers est souligné dans le manuscrit de M. de Wailly, ce qui indique qu'il n'appartient pas à Gresset, qui ne l'a porté sur aucun de ses fragments. Le nom propre qui termine ce vers a été fort mal écrit par M. de Wailly; on distingue seulement qu'il commence par un *S*, et que la dernière syllabe est *ide;* je me suis donc arrêté à *Smindiride,* sybarite célèbre par ses amours avec *Agariste,* et par son luxe. C'est lui, d'après Sénèque (*De irâ, lib.* II. *cap.* 25.), qui se plaignait un jour d'avoir été incommodé par les plis des feuilles de roses sur lesquelles il était couché.

(16) Ce dernier hémistiche m'a été fourni par le fragment n°. 1. Le manuscrit de M. de Wailly n'en fait pas mention.

Page 267.

(1) Version du fragment n°. 1. M. de Wailly met une *savante mère.*

(2) Le fragment n°. 1 s'arrête à cet hémistiche; le reste du vers, ainsi que le suivant, provient du manuscrit de M. de Wailly.

(3) Le fragment n°. 3 porte *la mère Pétronille,* tandis que M. de Wailly, qui ne donne que le premier hémistiche, met à la place du second, *la sœur Sainte-Cécile,* pour éviter la répétition du mot *mère,* déjà employé cinq fois plus haut; je me suis conformé en partie à la leçon de M. de Wailly,

(4) Le second hémistiche de ce vers appartient exclusivement au manuscrit de M. de Wailly : le fragment n°. 3 porte *vert pomme et gris de lin,* tandis que le fragment n°. 4 donne cette autre version : *du plus*

beau gris de lin. D'après cette variante j'ai cru devoir adopter celle de M. de Wailly, comme la plus plaisante, quoiqu'un habile critique ait trouvé dans ce vers un vice de construction.

(5) Le fragment n°. 3 est d'accord avec le manuscrit de M. de Wailly, au sujet de ce vers et de celui qui le précède.

(6) Cette leçon du fragment n°. 1 est accompagnée de la variante *se brode*, qui ne peut convenir, puisque ce mot a déjà été mis plus haut.

(7) Le fragment n°. 1 et M. de Wailly portent *la mère;* mais j'ai voulu éviter l'emploi de ce mot, qui s'est retrouvé souvent sous la plume de Gresset, et qui revient au vers suivant.

(8) Le fragment n°. 1 porte *ce;* la leçon de M. de Wailly m'a paru préférable.

(9) Ce vers appartient au manuscrit de M. de Wailly. La tradition l'avait conservé d'une manière différente, ainsi que le précédent ; elle portait :

« *Tandis qu'ailleurs la mère Saint-Bruno,*
» *Tout bonnement ourlait un lavabo.* »

(Voyez l'édition de 1811. *loco cit.*)

(10) Fragment n°. 1, d'accord avec M. de Wailly.

(11) Même observation pour ce vers et le suivant.

(12) Le fragment n°. 1 s'arrête ici pour ce vers ; le reste appartient au manuscrit de M. de Wailly ainsi qu'à la tradition qui nous a également conservé les trois vers suivants.

(13) Le fragment n°. 1 donne seulement ce premier hémistiche ; le second m'a été fourni par le manuscrit de M. de Wailly, qui porte également, comme le fragment, le vers qui précède.

(14) Ce vers appartient exclusivement aux notes de M. de Wailly, qui se trouvent à la suite de son Éloge de Gresset, déjà cité ; mais ces notes portent *les passions,* que la construction de la période m'a obligé de changer.

(15) Le manuscrit de M. de Wailly donne ce vers, qu'il avait déjà

fait paraître dans ses notes; il se retrouve aussi de même que le vers : *Des passions vieilles, hideuses, sèches*, à la page 11 de l'opuscule de La Place, ayant pour titre : *Le Supplice des Cloches*, in-8°. de 40 pages.

(16) M. Renouard nous a le premier fait connaître, dans son édition de 1811, ces deux vers :

« *D'un pinceau fier, la sœur Saint-Raphaël*
» *Trace la bouche et le nez du soleil.* »

et il ajoue : « La rime n'est pas des plus exactes; Gresset avait probable- » ment mis un autre nom qui aura été oublié. » J'avais donc toute latitude pour rectifier ce passage.

(17) Vers du manuscrit de M. de Wailly, comme le suivant, M. Renouard les a également fait connaître; mais il a mis : *et pour cacher la...*

Page 268.

(1) Vers du fragment n°. 1. M. de Wailly a mis *et la mère Ève.*

(2) Le fragment n°. 1 s'arrête ici; c'est dans le manuscrit de M. de Wailly que j'ai trouvé le nom de l'ordre monastique qui termine le vers.

(3) Vers appartenant exclusivement au fragment n°. 1.

(4) Les trois derniers mots du deuxième hémistiche de ce vers proviennent d'une copie des fragmens précités qui accompagnait le manuscrit de Gresset.

(5) Ce vers et le premier hémistiche du vers suivant m'ont été fournis par le fragment n°. 1.

(6) Vers provenant du manuscrit de M. de Wailly.

(7) Id. id. qui a mis : *mais belle encore.*

(8) Le manuscrit de M. de Wailly porte encore exclusivement ces deux vers, dont j'ai cru pouvoir intervertir l'ordre et changer la rime :

« *Avec un air agaçant et mutin,*
» *Dont on lorgnait un jeune publicain.* »

(9) Tout ce couplet, depuis *là, j'aperçois* jusqu'à *elle attend là*, appartient au fragment n°. 1, et est absolument le même sur le manuscrit de M. de Wailly. Ce dernier seulement porte *un recoin*, au lieu de *ce recoin*. — Gresset, ce me semble, aura dû dans la suite corriger ce premier jet. Ne serait-il pas moins défectueux, si l'on mettait :

« *Là, j'aperçois l'aigle de ces ouvrages*,
» De son maintien l'air noble est admiré,
» Et par-delà le séjour des orages
» Portant *le feu d'un esprit inspiré*,
» Le voile au vent, *la mère Mélanie*,
» Seule à l'écart *se livre à son génie*,
» L'âme au-dessus, etc.

(10) Comme je viens de le dire, le fragment n°. 1 et M. de Wailly s'arrêtent ici.

(11) Ce vers appartient exclusivement au manuscrit de M. de Wailly.

(12) Le fragment n°. 1, qui m'a fourni une partie de ce vers, porte :

« *Les verselets que le Père prieur.* »

(13) Les fragments 1 et 8 s'accordent avec M. de Wailly, au sujet de ce vers.

(14) Ce vers appartient exclusivement au fragment n°. 3; mais j'ai dû en changer quelques mots qui ne pouvaient pas s'accorder avec la construction de la période. Ce fragment porte en effet textuellement :

« *Tous les factums pour les biens de nos sœurs.* »

(15) Vers du fragment n°. 3, mais il porte *les lettres*, tandis que le fragment n°. 1 donne cette leçon :

« *Et mieux que tout, des vers pour Monseigneur,* »

M. de Wailly a mis dans son manuscrit,

« *Et mieux que tout, des vers pour notre Père.* »

(16) Vers du fragment n°. 1, que donne aussi M. de Wailly, tandis que le fragment n°. 7 porte : *Près de la salle*, etc.

(17) Le fragment n°. 7 ainsi que M. de Wailly donnent ce vers tel que je le porte ici, mais le même fragment offre de plus les variantes qui suivent :

« *Un autre Ouvroir se découvre à ma vue.*
» *Un autre Ouvroir s'offre-t-il à ma vue?* »

Page 269.

(1) Ce vers et les deux suivants ne diffèrent en rien sur le fragment n°. 7 et le manuscrit de M. de Wailly.

(2) Le fragment n°. 7 porte en variante : *Va distiller* et *Distille ici.* Je préfère la rédaction de M. de Wailly.

(3) Le fragment n°. 7 porte comme variante : *que la finesse.*

(4) Il y a sur le manuscrit de M. de Wailly, *ma jeune Hébé;* la leçon des fragments me semble préférable.

(5) M. de Wailly a mis *dites-le donc,* ainsi que le fragment n°. 7, qui porte aussi en variante :

« *Vous, nos chers petits Pères.* »

(6) Ce vers m'a été fourni par le fragment n°. 7. qui porte en outre comme variante : *à la bonté de cieux.*

(7) Ce vers et les trois qui le suivent, tronqués par la déchirure du papier, sur le fragment n°. 7, se trouvent complétés par la copie qui accompagnait ces fragments, et dont j'ai parlé plus haut. page 293, note 4.

(8) Le fragment n°. 1 porte : *Et la fraîcheur de leurs paternités.*

(9) M. de Wailly s'accorde pour ce vers avec le fragment n°. 1.

(10) Id. id. avec le fragment n°. 7; mais ce dernier porte en outre pour variante, *dieu des bonbons.*

(11) Le fragment n°. 7 porte textuellement :

« *De fruits confits, de citrons, de cédrats,*

tandis que M. de Wailly a mis :

» *De bonbons fins, d'oranges, de cédrats.* »

(12) Ce vers appartient au fragment n°. 1, tandis que celui n°. 7, porte :

« *Du sein des fleurs qui parent ces corbeilles.* »

Au lieu de *sein*, j'ai trouvé du *suc* sur le manuscrit de M. de Wailly.

(13) Note du fragment n°. 1, à la place duquel le fragment n°. 7 et M. de Wailly mettent, par suite du vers cité dans la note 12 :

« *Cent fruits divers s'élèvent en châteaux*,

et le fragment n°. 7 donne en outre cette variante :

« *Où des bonbons s'élèvent en châteaux.* »

(14) Les deux fragments 1 et 7, ainsi que M. de Wailly, s'accordent au sujet de ce vers.

(15) Le fragment n°. 1 s'arrête ici; mais le n°. 7 et M. de Wailly complètent le vers.

(16) Le fragment n°. 7 ajoute les deux vers suivants en variante :

« *Fortune, gloire, en sucre, en non-pareilles*,
» *Ou quelque Saint qu'emportent vers le ciel......* »

M. de Wailly, sans doute par un *lapsus calami*, met :

« *Un Saint en sucre qu'emportent vers le ciel.* »

(17) Le fragment n°. 7 et M. de Wailly s'accordent au sujet de ce vers.

(18) Ces deux mots, comme nous allons le voir, appartiennent au manuscrit de M. de Wailly.

(19) Cet hémistiche, précédé immédiatement par les deux mots soulignés du vers précédent, n'a été donné que par M. de Wailly.

(20) Ce vers, donné exclusivement par M. de Wailly, désigne nécessairement, comme me l'a fait observer un membre de l'Académie (M. Duroyer), les ouvriers qui confectionnent les hosties.

(21) Le fragment n°. 7 et le manuscrit de M. de Wailly sont d'accord

au sujet de ce vers et des trois qui le suivent, seulement le fragment n°. 7 porte en variante le mot *théâtre* au-dessous de celui de *palais*.

(22) Le fragment n°. 1 donne également le second hémistiche de ce vers et les deux autres qui le suivent.

(23) J'ai cru lire sur le manuscrit de M. de Wailly, *quels changements*, mais les fragments 1 et 7 s'accordent entr'eux pour le singulier.

Page 270.

(1) Le fragment n°. 7, d'accord au sujet de ce vers et des trois qui le suivent, avec le manuscrit de M. de Wailly, porte toutefois en variante, *quel noir réduit*, bien préférable ici à *quel lieu secret*, à cause du mot *lieu* employé plus haut.

(2) Ce vers, qui commence par *et*, m'a été fourni de même que les trois qui le suivent, par les notes de M. de Wailly, à la suite de son Éloge de Gresset; on trouve ce couplet également cité dans un opuscule de M. de La Place, ayant pour titre : *le Supplice des Cloches*, ou Épître amicale écrite en 1783 à la dame supérieure des Filles-Saint-Thomas, in-8°. de quarante pages; il dit à ce sujet, à la note, page 11 :

« Dans un chant que Gresset devait ajouter à son charmant poème » de *Ver-Vert*, intitulé *l'Ouvroir des Nonnes*, l'auteur de cette épître » qui, en qualité d'ami et de compatriote, a beaucoup vécu avec lui, » se rappelle de lui avoir plus d'une fois entendu lire à peu près les » vers suivants : *Et dans le fond*, etc. »

(3) Ce vers et le suivant sont au nombre de ceux qu'a conservés l'édition de 1811 ; ils se retrouvent également dans le manuscrit de M. de Wailly, qui est d'accord avec M. Renouard, pour commencer ce vers *Par la sœur*, commencement que j'ai dû changer à cause de la liaison des idées, de même que *près de l'âtre*, etc., à cause du *près de*, placé plus haut.

(4) M. de Wailly a mis *ces eaux;* il est clair qu'on doit à cet égard préférer la version de M. Renouard.

(5) L'édition in-folio du *Dictionnaire de l'Académie*, qui parut en 1694, ne donne pas ce mot. L'édition in-4°, de 1788 (exemplaire ayant appartenu à M. Suard, et chargé de ses notes), porte, au sujet de ce mot :

« *Substantif féminin : oiseau de passage ; espèce de pigeon ramier des pro-* » *vinces voisines des Pyrénées.* » La dernière édition in-4°, de 1835, n'a retranché de cette première rédaction, que ces mots : *oiseau de passage.*

Le *Dictionnaire des Sciences naturelles*, 1825, in-8°, t. XXXVII, p. 295, dit que ce mot, tiré du latin *palumbus*, est le même que *paloma*, nom espagnol du pigeon domestique *columba domestica*, et qu'il désigne le ramier sur la frontière des Pyrénées. D'après Calepin, édition in-folio de Lyon, 1734, le véritable nom latin est *palumbes*, qu'il définit ainsi : *Sylvestris columba in arboribus sepibusque nidificans.*

Enfin, Roquefort, *Dictionnaire de la langue romane*, 1808, in-8°, dit que *la palombe* est un pigeon plus petit que le ramier.

Il résulte de cette érudition ornithologique, que dans sa généalogie de *Ver-Vert*, la sœur Simon a pu très-bien, sans trop s'éloigner de la vérité, transformer la *palombe* en *colombe*.

Page 272.

(1) « *Memnon* eut en effet une statue colossale à Thèbes, en Egypte, » au-delà du Nil; on disait que, lorsque les rayons du soleil venaient » à la frapper, elle rendait un son harmonieux. Strabon nous apprend » qu'il l'a vue, et qu'il a entendu le bruit qu'elle faisait. » (*Encyclopédie méthodique. Antiquités*, tome IV, page 32.)

Strabon laisse planer du doute sur la cause de ce bruit; voici textuellement ce qu'il dit :

« Étant venu visiter ces lieux avec Ælius Gallus, accompagné d'un » grand nombre de ses amis et de ses soldats, j'entendis, en effet, du » bruit vers la première heure (du jour); mais ce bruit provenait-il » de la base ou du colosse, ou fut-il causé à dessein par un de ceux » qui entouraient la base ; voilà ce que je ne saurais affirmer; car, » dans l'incertitude de la vraie cause de ce bruit, il vaut mieux l'attri- » buer à toute autre chose qu'à un son rendu par des pierres ainsi dis- » posées. » (*Géographie de Strabon*, traduite du grec en français. Paris, Impr. Roy., 1819, in-4°. tome V, page 422.)

Au moment où je transcrivais ce passage de Strabon, j'ai trouvé, dans l'*Éloge historique de James Watt*, par M. Arago (*Annuaire du bureau des Longitudes, pour l'année* 1839, page 280), cette note : « Héron, » d'Alexandrie, attribuait les sons, objet de tant de controverses, que la

» statue de Memnon faisait entendre quand les rayons du soleil levant
» la frappaient, au passage par certaines ouvertures d'un courant de
» vapeurs que la chaleur solaire produisait aux dépens du liquide dont
» les prêtres égyptiens garnissaient, dit-on, l'intérieur du piedestal du
» colosse... » Cette opinion s'accorde assez bien avec celle de Strabon.

Page 273.

(1) Portion de vers qui appartient exclusivement au premier fragment.

Page 274.

(1) Ce vers et les quatre qui suivent sont fournis par le fragment n°. 1 et le manuscrit de M. de Wailly.

(2) M. de Wailly met *à*.

(3) Le fragment n°. 1 porte comme variante le mot *portrait*.

(4) Le même fragment indique, *qu'on avait fait;* le verbe *faire* se trouvant déjà placé dans ce couplet, il m'a paru convenable de lui donner ici un équivalent.

(5) Ce vers et le premier hémistiche du suivant appartiennent au fragment n°. 1. Le dernier hémistiche du second vers s'est trouvé complété par le manuscrit de M. de Wailly.

Page 275.

(1) Le fragment n°. 1, ainsi que le manuscrit de M. Wailly, portent :

« *Quelque débat survint dans le partage ;*
» *On disputa*, etc. »

J'ai dû modifier cette version.

Page 276.

(1) Ce vers et le premier hémistiche du suivant proviennent exclusivement du manuscrit de M. de Wailly.

(2) Ce second hémistiche et le vers suivant, que donne M. de Wailly, se retrouvent sur le fragment n°. 1.

(3) Le manuscrit de M. de Wailly m'a fourni ce vers et les deux suivants.

(4) Le dernier hémistiche de ce vers se retrouve sur le fragment n°. 1.

(5) Les fragments n°. 1 et 3 s'accordent au sujet de ce vers. M. de Wailly a mis sur son manuscrit, *tout conspirait.*

(6) Le fragment n°. 1 se joint à M. de Wailly, au sujet de ce vers et du suivant.

(7) Ce mot est illisible dans le fragment n°. 1 ; il m'a semblé cependant qu'il y a *parements :* la copie des fragments que j'ai déjà citée, porte *ornements.* Les pieds-de-mouche de M. de Wailly indiquent *passements.*

(8) Le fragment n°. 1 porte, ainsi que le manuscrit de M. de Wailly, *le tout cousu;* mais le fragment n°. 1 s'arrête à ces mots, tandis que M. de Wailly ajoute, *de la main des novices :* la copie des fragments porte, *de la main des Amours.* Je n'ai pas suivi la leçon du fragment n°. 1, pour le premier hémistiche, à cause du mot *tout* déjà employé au premier vers de l'alinéa.

(9) J'ai cru lire dans le manuscrit de M. de Wailly, pour deuxième hémistiche de ce vers, *que l'on rompit exprès;* mais ce dernier mot ne rimant pas avec *séparés,* j'ai dû changer la fin de ce vers.

(10) Le manuscrit de M. de Wailly porte exclusivement :

« *Pour le besoin de leurs ais séparés.* »

On voit que ce dernier mot seul a pu me servir.

(11) Le fragment n°. 1 ne donne que le dernier mot de ce vers, qui appartient au manuscrit de M. de Wailly.

(12) Vers qui se retrouve sur le fragment n°. 1 et dans le manuscrit de M. de Wailly. M. Renouard en a donné la fin de cette manière : *sœur Saint-Hilarion,* dans son édition de 1811.

(13) Le manuscrit de M. de Wailly m'a fourni ce vers, conjointement avec M. Renouard ; ils portent tous les deux *devait jouer,* que je n'ai pu conserver, puisque le mot *devaient* se trouvait déjà plus haut.

(14) De ce vers et du suivant, qui appartiennent au manuscrit de

M. de Wailly, on ne retrouve, sur le fragment n°. 1, que le seul mot *castagnettes*.

(15) Le fragment n°. 1 et le manuscrit de M. de Wailly s'accordent au sujet de ce vers.

(16) Le fragment n°. 1 et le manuscrit de M. de Wailly sont également d'accord au sujet de ce vers.

Page 278.

(1) Ce vers et le suivant appartiennent exclusivement au manuscrit de M. de Wailly.

(2) Au vers du fragment n°. 4, portant *et l'air du doctorat*, j'ai préféré la leçon de M. de Wailly.

(3) Le fragment n°. 4 donne seulement le premier hémistiche, et porte *avait;* la fin du vers provient de M. de Wailly.

(4) Ce dernier mot m'a été fourni par le fragment n°. 1, qui porte de même que le manuscrit de M. de Wailly, *à cet air élégant*. Il ne m'a pas été possible de faire usage des trois premiers mots pour ce vers, je les ai reportés plus loin.

(5) Le manuscrit de M. de Wailly porte : *de longs cheveux*.

(6) La copie des fragments ajoute au premier hémistiche de ce vers : *en boucles éternelles*, dont je n'ai pu faire usage.

(7) Il m'a été impossible de conserver à ce vers et aux deux qui le suivent la forme qu'ils ont dans les fragments n°s. 1 et 3, ainsi que dans le manuscrit de M. de Wailly, parce qu'ils présentent deux enjambements fort désagréables à l'oreille, reproduits également par le fragment n°. 6, qui semble cependant donner ces vers d'une manière plus correcte, et que voici :

« *Couvrez le tout d'un tissu voltigeant,*
» *De mousseline et des fleurs les plus belles,*
» *D'un vert naissant et de roses nouvelles.* »

Le manuscrit de M. de Wailly porte, au lieu de *nouvelles*, *pareilles*, de même que le fragment n°. 3; le mot *nouvelles* est du fragment n°. 6.

(8) On vient de voir (note (4)), l'emploi du mot *élégant*, que

je ne pouvais plus reproduire ici. Le fragment n°. 5 donne de même *à cet air élégant.*

(9) Ce vers se retrouve sur les fragments 1 et 5; ce dernier met *leste* au lieu de *svelte.*

(10) Les deux fragments 1 et 6 s'accordent avec M. de Wailly au sujet de ce vers.

(11) Le fragment n°. 1 porte :

« *A tous ces traits, ensemble séduisant.* »

J'ai dû nécessairement modifier ce vers.

(12) Le manuscrit de M. de Wailly et le fragment n°. 5 mettent *joignez l'habit;* c'est le fragment n°, 6 qui donne le second hémistiche de cette façon : *de ce début intéressant.*

Page 278.

(1) « On avait choisi, dit M. Renouard (préface de l'édit. de 1811, » page XLVII), pour remplir le rôle de Joas, une jolie et fraîche non- » nette; mais le malheur avait voulu qu'une maladie, qui lui était » survenue subitement, l'enleva au moment où l'on devait jouer la » pièce; une vieille mère Cunégonde, qui ce jour-là perdait sa der- » nière dent, voulait remplacer la jeune religieuse; grande réclama- » tion de la part des novices; la cause était portée devant le sanhé- » drin embéguiné; il y était décidé qu'on ne devait pas contredire la » révérende Douairière, de peur que son mécontentement ne troublât » la fête, et elle l'emportait sur tout le noviciat. »

(2) Le fragment n°. 3 porte *imaginez;* j'ai préféré la leçon du manuscrit de M. de Wailly.

(3) Le même fragment porte *tremblante;* l'expression de M. de Wailly me semble préférable; le fragment n°. 3 porte, comme variante, *tombante.*

(4) Le fragment n°. 1 donne le premier hémistiche de ce vers, le second appartient au manuscrit de M. de Wailly.

(5) Les fragments 1, 5 et 6 s'accordent avec M. de Wailly, au sujet de cet hémistiche.

(6) Cette version est celle du fragment n°. 3 et de M. de Wailly. Les fragments 1 et 6 portent *imaginez la peau.*

(7) Ce vers appartient au fragment n°. 1, mais il commence par *D'un front*, etc.; le n°. 6 commence de même, et met :

« *D'un front citron, une voix glapissante,*

Il ajoute ensuite :

» *Pour achever l'image éblouissante.* »

(8) Cette idée m'a été fournie par cet hémistiche du troisième fragment, *d'un pied plus court*, dont je n'ai pu déterminer autrement le sens, attendu que le second hémistiche est *des grâces séduisantes*, et qu'il est suivi par ce vers :

« *D'une voix sourde un son faible et tremblant,* »

dont j'ai dû me priver ici, comme de *la voix glapissante* du fragment n°. 6, pour ne pas allonger outre mesure le portrait grotesque de la vieille.

(9) Version de M. de Wailly; le fragment n°. 6 porte *la doyenne des mères.*

(10) Vers appartenant au manuscrit de M. de Wailly, et dont M. Renouard (*loco cit.*, page LXVIII) avait cependant donné le dernier hémistiche avec le vers suivant, portant comme variante ces mots : *voulut jouer.*

(11) Le manuscrit de M. de Wailly porte : *et monstre jubilé.*

(12) M. Renouard avait déjà donné une ébauche de ce vers et du suivant ; sa version porte :

« . . . . *qui pouvait être,*
» *S'il m'en souvient, la mère du grand-prêtre.*

La version de M. de Wailly m'a paru préférable surtout pour le second vers ; elle porte aussi au premier :

« . . . . *et qui pouvait bien être.* »

Page 279.

(1) On voit qu'ici je n'ai pas le mérite de l'invention, et que toutes ces idées sont des réminiscences burlesques de Racine.

Page 280.

(1) Ce vers est, d'après la tradition, l'un de ceux qui appartenaient au chant des *Pensionnaires*, où je n'ai pu le placer. (Voyez édition de 1811, *loco cit.*, page xlv.)

(2) Vers du troisième fragment déjà cité. Voyez page 303, note (8).

(3) Ce vers et les quatre suivants appartiennent au premier fragment, et se retrouvent également dans le manuscrit de M. de Wailly.

(4) Le fragment n°. 1 porte, *ce spectacle*, de même que M. de Wailly, dont j'ai suivi la leçon pour le second hémistiche, le fragment portant, *la gravité.*

(5) Le fragment n°. 1 s'arrête à cet hémistiche ; le second appartient au manuscrit de M. de Wailly.

(6) Vers du fragment n°. 1, que le manuscrit de M. de Wailly donne également.

(7) Le manuscrit n°. 1 et le manuscrit de M. de Wailly portent *conclusion*, dont je n'ai pas cru devoir faire usage.

(8) Le fragment n°. 1 porte *terminerait*, tandis que M. de Wailly a mis *doit terminer*. Ayant déjà fait usage de ce mot au vers précédent, pour remplacer celui de *conclusion*, j'ai dû rejeter également la leçon de M. de Wailly.

(9) Ce vers et les quatre qui le suivent appartiennent en partie au fragment n°. 1 ainsi qu'au manuscrit de M. de Wailly; mais le fragment n°. 1 ne donne pas le dernier mot du premier vers.

(10) Le manuscrit de M. de Wailly et le même fragment portent *devaient danser.*

(11) Sorte de danse dont l'air se bat à deux temps. (Voyez J.-J. Rousseau, *Dictionnaire de Musique.*)

Page 281.

(1) Dans le fragment n°. 1, *en tête* est souligné.

(2) Le fragment n°. 1 s'arrête ici.

(3) Cet hémistiche appartient exclusivement à M. de Wailly.

(4) Le fragment n°. 1 porte *d'en rien dire*, sans finir le vers.

(5) Cette dernière partie du vers vient du manuscrit de M. de Wailly, ainsi que les deux vers qui suivent.

(6) Ce vers appartient encore au manuscrit de M. de Wailly.

(7) Le manuscrit de M. de Wailly porte *d'en dire un mot.*

(8) Ce dernier hémistiche, que donne M. de Wailly, se retrouve aussi sur le fragment n°. 1.

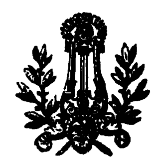


TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES DEUX VOLUMES.

B.

M.

N.

O.

P.

ERRATA :

TOME I.

pages.		
17,	Dupessier, *lisez :*	Duperrier.
18,	Préférance,	préférence.
20,	Linx,	lynx.
20,	Éminamment,	éminemment.
28,	De les,	sans les.
30,	Succédées,	succédé.
31,	Cibèle,	Cybèle.
32,	Églogles,	églogues.
34,	*Latinum,*	*Latium.*
35,	Rythme,	rhythme.
50,	Circy,	Cirey.
85,	Retrouvé,	retrouvée.
87,	Maneuvres,	manœuvres.
131 et 137,	La,	l'a.
189,	Montrée,	montré.
205,	Fait, *lisez :*	faite.
227,	Sont,	son.
223,	Chefs-d'œuvres,	chefs-d'œuvre
239,	Cherchai,	cherchais.
246,	*Sublime,*	*sublimi.*
256,	Remontrée,	rencontrée.
288,	*Persona,*	*personæ.*
294,	*Tentenda,*	*tentanda.*
335,	Soit,	fût.
335,	Saint Damiens,	St. Damien.
336,	Succédés,	succédé.
338,	Assasinats,	assassinats.

TOME II.

99,	Subjuger, *lisez :*	subjuguer.
206,	Élisées,	Élysées.
220,	Peut point,	peuvent point.



TABLE DES CHAPITRES

DU SECOND VOLUME.

AMIENS. — Imprimerie de CARON-VITET, place du Grand-Marché.

